This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935219 7

DRC
Rc

REVUE

DE

GASCOGNE

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XIV. — 1873.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE.

1873.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
127190
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1900. L

—

REVUE

DE

GASCOGNE

DE LA RENAISSANCE DES LETTRES EN GASCOGNE

AU XVI• SIÈCLE.

Jean de Boysson ou la Renaissance à Toulouse, par M. George Guibal (*Revue de Toulouse* de juillet et août 1864). — *De la Renaissance des lettres à Bordeaux au* XVIe *siècle*, par Reinhold Dezeimeris. Bordeaux, Gounouilhou. 1864. — *Vies des poètes bordelais*, par Guill. Colletet, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. Bordeaux, 1873.—*Première partie des sonnets exoteriques de Gérard Marie Imbert*, publiée avec une préface et des notes par le même. Bordeaux, 1872.

La *Revue de Gascogne* a présenté à ses lecteurs en 1861 une esquisse du mouvement littéraire de la Renaissance dans la province d'Auch. A la vérité, ce travail aurait bon besoin d'être refait. Comme simple nomenclature d'auteurs et d'ouvrages, il réclame des additions et des corrections. Comme tableau d'ensemble, il n'y manque guère que la composition, la couleur et la vie. Toutefois, ce n'est pas à cette place que nous voulons en remplir les lacunes et en redresser les erreurs. Essayer un portrait de notre seizième siècle littéraire n'est pas davantage notre projet; les acteurs de ce drame doivent être un peu mieux étudiés un à un avant toute nouvelle tentative de synthèse.

Il ne s'agit ici que de noter en courant quelques traits de

cet intéressant tableau, à l'occasion de diverses publications méridionales, qui méritent bien une mention honorable dans nos pages. Les deux premières dont nous avons tracé le titre en tête de cet article ne sont pas à proprement parler gasconnes, puisqu'elles regardent directement Toulouse et Bordeaux; mais je ne crois pas que la Renaissance puisse être étudiée dans les limites de notre province sans une attention très particulière accordée à ces deux villes. A tous égards, mais surtout au point de vue littéraire, ni Auch ni aucun autre centre gascon n'a eu sa vie propre, en dehors des influences de ces capitales voisines, plus avancées que nous, et qui d'ailleurs nous tenaient en tutelle par l'organisation judiciaire, laquelle eut sa bonne part dans le mouvement érudit du XVIe siècle. Si donc vous voulez étudier les hommes et les choses de ce grand siècle dans la province de Gascogne, consultez assidûment M. George Guibal sur la Renaissance à Toulouse, M. Reinhold Dezeimeris sur la Renaissance à Bordeaux.

En traçant, l'un une biographie particulière, l'autre un tableau d'ensemble, ces écrivains n'ont pu échapper ni l'un ni l'autre à la nécessité de juger le mouvement des idées de la Renaissance. M. Guibal, qui avait à faire connaître un érudit plus laborieux que brillant, a été frappé d'abord du caractère *studieux* de cette grande époque littéraire. Ce qu'il dit à cet égard est la justesse même. « Au XVIe siècle, l'esprit humain fait ses études classiques : le mouvement intellectuel est dirigé du dehors au-dedans; les esprits sont avides d'idées et de connaissances; ils absorbent, ils font pénétrer en eux-mêmes les pensées, les expressions et, autant que possible, le génie des anciens. Ils produisent peu. Leurs écrits ne sont pas de véritables créations : ce sont tantôt d'immenses recueils de notes que les épaules d'un portefaix auraient eu, disait Erasme, de la peine à soulever; tantôt de purs exercices de rhétorique, comme les harangues prononcées par Longueil au

Capitole. C'est le temps héroïque des prodiges d'étude. » Témoin les veilles de Pierre Du Châtel, les maladies contractées au travail pas Calvin et par Budé.

Mais l'écrivain universitaire a dû aborder dans la suite de son étude le principe même de cette prodigieuse activité extérieure. Il faut regretter que, malgré sa volonté sincère de ne flétrir que l'erreur, la barbarie, l'injustice, il n'ait pas été parfaitement équitable pour la grande directrice du mouvement de la Renaissance littéraire, je veux dire l'Eglise romaine. Il a raison de blâmer l'esprit routinier, le zèle aveugle, les jalousies hypocrites qui firent poursuivre, sous prétexte d'hérésie, à Toulouse ou ailleurs, des hommes aussi religieux que l'humaniste Pierre Bunel ou l'évêque Jean de Pins. Mais parler « d'un catholicisme étroit, ombrageux, exclusif, implacable, » c'est accoupler des mots qui se repoussent; nommer Rome à ce sujet, c'est une erreur de fait ou une injustice.

Quel est au fond, selon M. Guibal, le sens vrai de la Renaissance littéraire du XVIe siècle ? « C'est le glorieux essor d'esprits émancipés qui étudient avec intelligence, respect et liberté, les pensées et le langage des maîtres de l'antiquité; c'est le retour fécond à la méthode d'observation. » Ce dernier point ne se vérifie guère avant Galilée et Bacon, qui ferment la Renaissance littéraire, bien loin de l'ouvrir. Quant à l'émancipation intellectuelle, on peut la contester à beaucoup d'égards; et j'ai tâché de montrer ailleurs qu'il y eut plutôt déplacement que négation de l'autorité, en religion, en philosophie, en littérature, au début des temps modernes (1).

Aussi, quoique j'admire les belles pages qui ouvrent le discours de M. R. Dezeimeris sur la Renaissance à Bordeaux, il me permettra, lui aussi, de faire mes réserves sur la phrase qui achève ce brillant tableau du XVIe siècle : « Il a donné à la postérité les ailes de l'indépendance et du libre

(1) Dans un article sur *Deux poètes agenais du XVIe siècle* (*Revue de Gascogne*, t. IX, p. 351), à la page 353.

examen. » Que ces deux principes difficiles à définir soient nés en quelque façon du travail confus de ce grand siècle, passe. Mais ils ne sont pas le mobile de la Renaissance littéraire, ni (encore moins) celui de la Réforme; à moins que par un véritable abus de termes on ne désigne par ces noms modernes la vie et l'activité incessantes de l'esprit humain. Non, ne cherchez au début de cette étrange époque aucune déclaration des droits de l'homme. Prenez garde seulement que l'esprit avait toutes ses forces natives, qui réclamaient leur emploi; que le mouvement philosophique né au XIe siècle avec Roscelin et Guillaume de Champeaux s'était perdu dans le scepticisme des derniers disciples d'Occam; que la théologie s'était discréditée par l'abus des subtilités scolastiques; que la poésie du moyen âge s'était évanouie dans les mortelles longueurs des derniers romans de la Table ronde; que le génie artistique du XIIIe siècle s'était lui-même épuisé dans les derniers efforts de la période flamboyante. Il fallait au feu qui ne veut point s'éteindre des aliments nouveaux. De plus, n'oubliez pas que le monde s'était agrandi, que les débris des arts et des littératures classiques étaient mieux connus, que la richesse et le bien-être se répandaient de jour en jour davantage, que la pensée enfin était en possession d'un moyen nouveau de transmission rapide et facile : l'imprimerie.

Il n'est pas si malaisé, à partir de là, de s'expliquer la merveilleuse activité littéraire du XVIe siècle, avec le caractère propre qu'elle revêtit, je veux dire le culte et l'imitation de l'antique. Ceux qui repoussent le mot de Renaissance comme injurieux à l'art du moyen âge ont tort. Ceux qui ne voient la vie qu'au XVIe siècle et la mort dans les siècles précédents se trompent bien davantage. Il est vrai que le sentiment plus vif de l'art classique devint à cette époque pour les meilleurs, une ivresse, pour les pires, une révolte. Les renaissants les plus purs ont des accès de paganisme, des ingratitudes pour le passé, des illusions pour l'avenir. Cepen-

dant ni la Renaissance, ni la Réforme, sa triste sœur (qui lui fût presque toujours une sœur ennemie), n'ont été une proclamation d'indépendance. Cette prétention est surtout absurde en ce qui concerne le protestantisme, qui se contenta fort longtemps de proclamer le serf arbitre et la réprobation antécédente.

La Renaissance littéraire fut simplement une rénovation et un redoublement de vie. Activité admirable, méritoire, féconde ; résultats fort mêlés cependant. L'Europe chrétienne absorbe alors avec une effrayante avidité la substance de l'antiquité païenne. Le paganisme semble renaître dans quelques écoles. Et quelles turpitudes dans ces poètes latins de l'Italie, plus raffinés que Pétrone, dans ces *gayetez* et *follastreries* de la Pléiade, plus lascives qu'Ovide et Catulle ! Au point de vue de l'art pur, que de convenu ! que de pédanterie ! que de faux ! N'y a-t-il pas mille fois plus d'âme et de souffle dans les gestes guerrières du douzième siècle que dans toutes les élucubrations épiques du seizième ?

Cela soit dit avec une admiration très réelle et un très profond amour pour ce siècle de travail, où la société moderne faisait ses humanités. Ce qu'il y avait d'excessif et de faux dans l'archaïsme de cette époque s'est corrigé, lentement il est vrai, incomplètement peut-être, mais enfin s'est corrigé sûrement par le travail du bon sens national et de l'esprit chrétien, qui vivaient sous l'épais badigeon de paganisme dont on les avait couverts. On a pu dire que notre dix-septième siècle, si classique et si religieux à la fois, n'est que « la Renaissance régularisée et chrétienne (1). »

Le pédantisme saute aux yeux de l'observateur à toutes les périodes d'imitation comme fut le XVIe siècle. Il ne faudrait pas en exagérer les inconvénients. La critique contem-

(1) Albert de Broglie, *Questions de religion et d'histoire* (Paris, Michel Lévy' 1860, 2 v. in-8°), t. II, p. 206.

poraine, qui a su retrouver, sous le *faste pédantesque* des *grands mots* de Ronsard, la veine franche et abondante d'un talent poétique de premier ordre, a fait œuvre de justice. Ce qu'il est juste surtout de considérer, c'est que le génie moderne a dû prendre lentement, à cette école de l'imitation classique, conscience de sa valeur et de sa destinée. Il a dû prolonger sa rhétorique, une rhétorique, j'en conviens, pleine de superfluités, avant d'entrer en possession de sa forme originale. Mais plus l'apprentissage a été long, plus, il faut l'espérer, la conquête sera durable.

Il m'est bien aisé de trouver ici même un exemple frappant de ce ridicule pédantisme, que l'éducation mit à la mode sur toute la face de l'Europe. Au commencement de ce siècle lettré, les hommes mûrs de nos villes de province n'avaient pas encore été infectés de la docte contagion. En 1512, quand l'illustre cardinal de Clermont-Lodève fit son entrée solennelle dans la ville d'Auch, le premier consul l'accueillit avec deux ou trois phrases gasconnes, plus dignes et plus éloquentes que toute harangue académique (1). A la fin du même siècle, l'orateur de la municipalité auscitaine salua Léonard de Trapes par une citation de Virgile : *Venisti tandem tuaque expectata tot annos Vicit iter durum pietas...*, ce qui ne l'empêcha pas de parler ensuite dans le ton simple et net d'un homme pratique. Mais en 1634, l'archevêque Dominique de Vic fut installé avec un bien autre appareil de haute rhétorique ! Le premier consul, Daurelle appela Auch « l'Athènes de la Gascogne, » et compara le nouveau prélat, non-seulement à Abraham et à Moïse, mais à Agis, roi de Lacédémone, et à plusieurs capitaines et empereurs romains.

N'attachons pas trop d'importance à ces formes oratoires.

(1) J'ai publié le curieux procès-verbal de l'*Entrada de mossen Frances de Clarmont* dans la *Revue de Gascogne* de janvier 1872 (t. XIII, p. 37; le discours du consul, p. 38). Mais c'est par erreur que j'y ai mis la date de 1507. Sur un avertissement amical de M. l'abbé Canéto, je n'ai eu qu'à revoir l'original pour constater que j'avais mal lu, à la première ligne : « L'an mil cinq centz *et vij*; » il y a *et xij*.

Il est clair que le consul qui saluait en bon patois son archevêque était cent fois plus attique que celui qui lui vantait en français prétentieux l'Athènes de la Gascogne. Mais il est clair aussi qu'entre le compliment gascon et la harangue française, la culture des esprits a beaucoup progressé, sauf à ne pas porter encore des fruits de bon aloi. Les chefs de cette activité littéraire sont les hommes de collége du XVIe siècle, précédés toutefois par quelques dignitaires ecclésiastiques et quelques jurisconsultes. Tels, à Paris, l'évêque Jean du Bellay et le chancelier Olivier; à Bordeaux, Tiraqueau et Ranconnet; à Toulouse, Jean de Pins, évêque de Rieux, et le président Minut; chez nous, le grand cardinal de Clermont-Lodève et Jacques du Faur, prieur de Saint-Orens et abbé de la Case-Dieu.

Mais après ces glorieux promoteurs de la Renaissance en nos contrées, les professeurs ont eu leur tâche encore plus importante peut-être et telle que leurs pareils ne l'eurent et ne l'auront sans doute à aucune autre époque. C'est qu'alors, et alors seulement, la question des lettres a dominé toutes les autres questions dans presque tous les esprits. Ce n'est pas en d'autres temps qu'on a pu voir à la fois régents dans le même collége trois ou quatre des hommes les plus illustres de l'Europe. Aussi M. Reinhold Dezeimeris a-t-il consacré quelques-unes de ses meilleures pages au collége de Guyenne, fondé à Bordeaux en 1534, et où brillèrent les frères Gouvea, littérateurs érudits, dont l'un fut presque sans rival comme jurisconsulte; Mathurin Cordier, le Lhomond de l'époque; Buchanan, que l'on proclamait le premier sans conteste (*facile princeps*) des poètes du siècle; Elie Vinet, éditeur d'Ausone, et d'autres humanistes du plus grand mérite. C'est du reste ce même collége de Guyenne que M. Ribadieu a étudié dans une notice instructive et que M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, va faire connaître complè-

ment dans un ouvrage écrit sur les documents originaux, pour la plus grande joie des amis de l'histoire littéraire du Sud-Ouest de la France.

Le collége d'Auch mériterait bien aussi une étude sérieuse. Sa destinée n'est pas sans quelque ressemblance avec celle du collége de Guyenne. Fondé en 1545, il accueillit bientôt quelques-uns des plus grands humanistes du XVIe siècle. On assure du moins que Turnèbe et Passerat y ont passé. Le premier latiniste de l'époque, Marc-Antoine Muret, y a signalé sa trop courte régence par des œuvres spéciales, et ses poésies conservent encore de nombreux souvenirs de son séjour en Gascogne. Mais ici comme à Bordeaux, les troubles du XVIe siècle ne permirent guère à ces illustres maîtres de fonder rien de solide, et après bien des traverses l'enseignement passa vers la fin du siècle entre les mains des Jésuites. Sans entrer dans aucune comparaison entre ces deux régimes très différents, il est bon de noter que le désarroi de l'enseignement laïque ne vint point, comme on paraît le dire quelquefois, des manœuvres violentes ou perfides d'un parti. Il déchut par le fait de certaines circonstances fatales et par ses torts. Les hommes de grande valeur ne devaient pas, à une époque où le bien-être et les lumières se propageaient à la fois, borner longtemps leur ambition à une principalité ou à une chaire de collége. D'autre part, le clergé et les populations catholiques se défiaient à bon droit de professeurs tantôt suspects d'hérésie ou d'indifférence religieuse, tantôt trop enclins à pratiquer les leçons des poètes érotiques qu'ils aimaient si fort à commenter.

Il y a encore sur ce point un autre lieu-commun que je trouve dans presque toutes les études consacrées de nos jours à la philologie du XVIe siècle (1). Les Jésuites auraient fait baisser

(1) Par exemple dans la longue et savante introduction placée par M. Karl Hillebrand en tête de sa traduction de l'*Histoire de la littérature grecque* d'Otfried Müller (Paris, Durand 1866, 2 v. in-8°).

les études classiques, portées si haut par les premiers maîtres de la Renaissance. Il faut dire simplement, je crois, que ces religieux, qui n'étaient pas voués par état à la critique des textes grecs et latins, et qui n'étudiaient guère l'antiquité que pour les besoins de l'enseignement, adaptèrent leurs travaux à ce but aussi bien et mieux que leurs prédécesseurs. On ne louera jamais trop sous ce rapport leurs divers essais didactiques et leurs éditions préparées pour les classes. Quant à la gloire d'avoir revisé les textes, malgré quelques bons travaux, ils ne peuvent guère la disputer aux premiers maîtres de la Renaissance, mais il n'y a point là matière à un reproche sérieux.

Après avoir étudié les colléges, l'histoire littéraire de la Renaissance doit aborder la vie et les œuvres des écrivains, mais surtout des poètes. Les idées et les formes nouvelles n'entrent pas tout de suite dans la théologie, dans le droit, dans l'histoire, ni même dans l'éloquence; mais la poésie les reçoit avant toute autre forme de l'activité littéraire. Bons ou mauvais, les poètes d'alors sont avant tout des *renaissants*. De là, l'intérêt très vif que leurs œuvres, réussies ou non, présentent aux chercheurs curieux. M. Dezeimeris n'y a pas insisté longuement dans son discours sur la Renaissance à Bordeaux; mais il en avait dit bien davantage dans ses beaux travaux sur Pierre de Brach(1), le plus illustre poète bordelais, l'ami de notre Du Bartas. La magnifique édition qu'il en a publiée restera l'un des plus sérieux témoignages de ce mouvement qui porte, depuis quelques années, les villes de province à faire revivre le souvenir et les œuvres de leurs poètes du XVIe siècle, si longtemps voués au mépris..

Peu d'hommes ont mieux servi ce mouvement méritoire que notre infatigable collaborateur, M. Ph. Tamizey de Lar-

(1) *Œuvres de Pierre de Brach*, Paris, Aug. Aubry, 1861-1862, 2 v. in-4°. — *Notice sur Pierre de Brach*. Paris, 1858, in-8°.

roque. En empruntant à Colletet les vies de six poètes gascons, de deux poètes agenais, de l'illustre toulousain Guy du Faur de Pibrac, il a publié des textes historiques d'autant plus précieux que les originaux de la Bibliothèque du Louvre ont été anéantis depuis par l'abominable barbarie de la Commune. Il a joint d'ailleurs aux renseignements conservés par Colletet presque tous ceux qui se trouvaient dispersés dans les autres sources de notre histoire littéraire.

Nous ne devons pas revenir ici sur les vies des poètes gascons, qui constituent une des principales richesses de nos volumes précédents (1). Il suffit de rappeler d'un mot la physionomie diverse de ces renaissants. Le plus ancien est la médiocrité même, mais il représente mieux qu'un autre l'activité studieuse d'alors: Bernard du Poey rime pour tous les hommes célèbres; et, professeur au collége d'Auch, il consacre des vers latins, hélas! trop chevillés, aux plus anciens souvenirs de cet établissement. — Le Commingeois Belleforest est le type de l'homme de lettres du temps : traducteur, imitateur, vulgarisateur, vendant prose et vers aux libraires, en tout bien tout honneur, pour vivre. — Des deux écoles qui se disputaient la cime du Parnasse, l'une trouve en Gascogne, d'abord son chef avoué dans Du Bartas, l'austère et ambitieux auteur d'une double épopée biblique; — puis un des disciples les plus barbares de ce maître dangereux, dans le médecin huguenot Joseph Duchesne (du Castéra-Lectourois); — l'autre école poétique, l'école sensuelle de la Pléiade, a chez nous un de ses représentants les plus féconds, Jean de la Jessée, *mauvesinois*.

(1) *Revue de Gascogne*, tomes VI et VII. Il y a eu un tirage à part (Aug. Aubry, 1866), à l'occasion duquel les meilleurs juges ont prononcé sur la valeur des recherches de notre collaborateur. J'ai dit moi-même une partie du bien que j'en pensais dans un article du *Bulletin du bouquiniste* (n° du 15 novembre 1866). J'ai pourtant aujourd'hui contre un détail de cette excellente publication un reproche à exprimer. L'auteur a donné pour inédite une lettre de Claudine Colletet, publiée déjà dans la *Correspondance littéraire* (t. III, p. 443). Je saisis avec un malicieux empressement cette occasion de prendre en pareille faute mon très savant ami; je suis à peu près sûr de ne pas l'y attraper deux fois!

Nous ne nommons que pour mémoire François le Poulchre, né à Mont-de-Marsan, mais nullement gascon de race. C'est d'ailleurs un rimeur de hasard et d'occasion, un esprit curieux, moins poète qu'homme d'épée. Il ne faut voir encore que des rimeurs courtisans dans les deux agenais La Pujade et Du Sable, dont le premier se rattache d'ailleurs à quelque égard, quoique catholique, à Du Bartas, et le second, quoique huguenot, à la Pléiade.

Dans un récent volume (le quatrième) de sa *Collection méridionale*, M. Tamizey de Larroque a révélé, toujours d'après Guillaume Colletet, toujours avec un riche *apparatus* de renseignements additionnels, patiemment recueillis dans les archives et dans les bibliothèques, les *Vies des poètes bordelais et périgourdins*. Cette précieuse publication nous paraît encore supérieure par l'abondance, la sûreté et le judicieux emploi de l'érudition, à tout ce qu'a déjà produit en ce genre le savant éditeur. Mais nous n'en essaierons pas une analyse détaillée, qui nous retiendrait trop longtemps hors du domaine spécial de la *Revue de Gascogne*. Quelques mots suffiront pour en indiquer l'intérêt, au point de vue de l'histoire littéraire de la Renaissance.

La première biographie de cet élégant volume est celle d'un prélat homme de lettres et homme de cour, type très caractéristique d'une classe de la société d'alors. C'est Lancelot de Carle, évêque de Riez, poète un peu languissant, mais dont les divers opuscules, devenus fort rares, ont de quoi piquer et satisfaire la plus raisonnable curiosité. Aussi faut-il recommander à tous les bibliophiles les excellentes recherches de M. Tamizey de Larroque sur la *Lettre* de l'évêque de Riez touchant la mort du duc de Guise (1563) et sur son *Epistre* en vers contenant le procès criminel d'Anne de Boleyn (1545). Sa vie politique est éclaircie en même temps par la publication de quatre lettres inédites d'un réel intérêt (p. 34-47). En somme, Bordeaux devra à notre colla-

borateur de connaître enfin sérieusement un de ses illustres les plus vantés à leur époque, les plus négligés depuis.

Sur le neveu par alliance de Lancelot de Carle, Etienne de la Boétie, l'une des plus belles figures de la Renaissance, il suffit de dire que le soigneux éditeur, qui n'aime pas à refaire ce qui est déjà fait, a su être fort instructif, après les études si approfondies du Dr Payen, de M. Feugère, de M. R. Dezeimeris (1) et de tant d'autres critiques. S'il n'a pu donner la moindre importance à un poète aussi insignifiant que Jean du Vigneau, traducteur de la *Jérusalem délivrée* (1595), il nous offre dans la dernière des biographies bordelaises, celle de Marc Maillet, chantre de la reine Marguerite, un chapitre très curieux de l'histoire de la poésie au XVIe siècle : vie d'un rimeur besogneux, portrait d'un grotesque.

M. Tamizey de Larroque doit rendre, dans peu de temps, aux Bordelais, un de leurs poètes du XVIe siècle, que Colletet n'avait pas connu, qui a échappé depuis à tous les biographes et bibliographes, et dont les poésies subsistent, en exemplaire unique, à la bibliothèque de la ville d'Auch. Nous attendons impatiemment cette seconde édition de Jehan Rus, que nous apprécions d'avance d'après le mérite de la seconde édition, donnée par le même auteur, des *Sonnets* du poète condomois Gérard-Marie Imbert. Nous avons maintenant à faire connaître ce rimeur indigène, presque aussi oublié que Jehan Rus; mais nous ne voulons aborder Imbert qu'en l'associant à deux de ses contemporains, poètes comme lui, comme lui condomois: Jean Du Chemin et Jean-Paul de Labeyrie.

LÉONCE COUTURE.

(1) Je ne veux pas parler ici de l'excellente édition donnée par ce savant des *Remarques et corrections d'Estienne de la Boëtie* sur l'Ἐρωτικός de Plutarque. M. Tamizey de Larroque en a très bien rendu compte dans la *Revue de Gascogne* (t. IX, p. 86). Mais je dois recommander l'introduction, comme essentielle à consulter sur le rôle important de Jules César Scaliger dans *notre* Renaissance littéraire.

L'ANCIENNE VILLA DE S^T-CRIQ DE MARSAN.

RECHERCHES SUR SES PREMIERS HABITANTS.

I

Préliminaires.

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* ont accueilli avec faveur la description et l'interprétation qu'elle a données, en 1871, des mosaïques trouvées naguère dans le Marsan. Ils ont aimé à voir dépeint dans ces parages le drame d'Osiris attaqué par son frère Typhon et vengé par son fils Orus; et, se rappelant (1) que Typhon avait été suscité contre Osiris, sur les bords du Nil, par les Géryons espagnols; qu'Orus est identique avec l'Hercule qui vint détruire enfin ces tyrans et parcourir nos terres, et dont les monnaies se rencontrent encore dans le sol landais (2); que les Celtes, enfin, attribuaient à leurs dieux les aventures des dieux égyptiens, ils ont salué dans la découverte d'hier l'image des plus anciens souvenirs.

L'allégorisme traditionnel de cette histoire, prise plus tard comme un mythe, a été aussi agréé. Mais des recherches ultérieures nous ont ouvert de nouveaux jours sur l'intention qu'ont dû avoir nos mosaïstes de symboliser à la fois, par leur scène isiaque, et les événements de leur temps et surtout les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne.

Le vestibule de Saint-Cricq avait ses antécédents, ses modèles. Laissez l'historien Eusèbe de Césarée (3) vous introduire dans

(1) V. *Mariana*, Histoire de l'Espagne.
(2) Il en existe au Muséum du grand séminaire d'Aire.
(3) Vie de Constantin, l. III, ch. III.

le vestibule du grand palais de Constantin. Il vous y montre ce héros représenté en Osiris, la croix sur la tête, et un dragon, percé de traits, précipité à terre et foulé aux pieds par ses fils, et il vous dit : « Le dragon, c'est l'ennemi du genre » humain, dont les tyrans, oppresseurs de l'Eglise de Dieu, » étaient les ministres, et dont la croix, par sa vertu, a ren- » versé la puissance. » Allusion manifeste au Typhon d'alors, Maxence, précipité dans les flots du Tibre, aussi bien qu'au démon et au véritable Orus, au vrai Apollon, son vainqueur. Le symbolisme multiple du mythe ancien était donc alors classique, et un poète (1) était compris quand il s'écriait : *Salve, o Apollo vere, Pœan, pulsor draconis inferi.*

Est-il besoin de signaler d'autres vestibules isiaques, comme tel autre dont parle Cyprien et où le maître de la maison s'était fait représenter sous les singuliers traits d'Anubis ?

Mais voici un autre écrivain célèbre, dont les ouvrages vont donner à nos mosaïques une nouvelle importance : c'est le poète *Synésius.*

Dans son roman à la fois mythologique et historique, *l'Egypte ou la Providence,* il a pris pour ses héros Typhon et Osiris. Dès le début, il montre en Typhon « cette nature infé- » rieure qui naît de la terre, à laquelle elle est comme enraci- » née, et qui cherche à faire violence à la loi divine, et en Osiris » cette nature brillante descendue du ciel pour établir l'ordre » ici-bas; » et, vers la fin de son exposé, il dit que la vieille histoire des deux Egyptiens se renouvelle encore de son temps, *comme elle s'était reproduite naguère* et d'autres fois aussi.

D'après les commentateurs, le Typhon signalé à l'empereur Arcadius par l'élève de la sage et malheureuse Hypatia est le goth *Gaïnas,* et son Osiris, le consul *Aurelianus,* et le livre aurait été fait vers l'an 400. Gaïnas devait au trop fameux ministre Rufin d'Eauze, bientôt sa victime, d'avoir envahi l'empire.

(1) Cité par Du Cange au mot *draco.*

Où est-ce que Synésius a pris une mise en scène qui est tout à fait celle de Saint-Cricq? A propos de Rufin, ou à toute autre occasion, aura-t-il entendu parler de la mosaïque élusate? En aura-t-il vu le dessin? Serait-ce à elle et à son allégorisme historique qu'il fait allusion, en parlant des *héros isiaques qui venaient de précéder les siens?* S'il en était ainsi, nous ne serions pas étonné qu'il eût cru voir dans deux de nos personnages, comme l'a fait un de leurs interprètes landais, le *Silène chauve et assis* et *le Corybante en délire* dont il parle dans son *Eloge de la Calvitie;* nous n'en serions pas surpris, disons-nous, bien que nous ayons vu en eux autre chose. Ce n'est point dans son ouvrage, tout nous le montre, qu'aura cherché des inspirattions le mosaïste novempopulanien, c'est plutôt l'inverse qu'il faut admettre; et, quoi qu'il en soit, nous devons remercier Synésius de venir donner un caractère de plus en plus classique à nos explications. « Cette alliance naïve des deux cultes, dit à son sujet M. l'abbé Darras (1), représente très exactement l'état intellectuel du monde lettré à cette époque de transition entre le paganisme expirant et le règne de Jésus-Christ. »

La tradition du symbolisme isiaque se perpétua; et Charlemagne se fit représenter dans l'un de ses sceaux sous la figure d'*Anubis,* dit Mabillon (2), ou plutôt sous celle de Sérapis-Osiris, comme le montre le boisseau placé sur sa tête.

Notre vestibule gallo-romain est venu des bords du Bosphore avec tous ses sens. Qui en a porté le dessin? Probablement la famille d'*Arborius,* de cet illustre Landais qui régna par l'éloquence et le savoir sur la famille constantinienne. Peut-être même Arborius fut-il le véritable autenr de la représentation que nous a déjà montrée Eusèbe à Byzance; la seule poésie qui nous reste de lui atteste son goût pour les comparaisons mythologiques, et il appartenait à ce digne

(1) *Hist. de l'Egl.*, t. XII, p. 438.
(2) *De re diplomatica*, t. I, p. 404, 405.

Mentor des princes de mettre sous les yeux de ses Télémaques ce qu'ils devaient être un jour. Heureux l'empereur Constance s'il n'eût point cherché plus tard son Typhon dans S. Athanase! Mais à plus tard l'histoire d'Arborius.

Le *paludamentum* impérial, donné à l'Osiris de Saint-Cricq, trahit l'allusion à un empereur, et le nimbe et la couronne gemmée, que Constantin le premier adopta officiellement pour ses insignes, concourent avec la célébrité de sa victoire sur Maxence à faire voir dans la scène landaise un monument de sa gloire.

Toutefois, l'exécution définitive de notre mosaïque semble porter beaucoup plus l'empreinte d'une autre date, de l'an 396 à l'an 400, et il serait naturel d'y voir une allusion aux victoires de Théodose, de ce nouveau Constantin. Voici nos raisons.

1. Le sujet cadre bien mieux avec la chute de l'usurpateur Eugène qu'avec la déroute de Maxence : Eugène marchait au combat, arborant l'image d'Hercule, quand sa défaite valut à Honorius, fils de Théodose (394), la couronne d'Occident, au moment où ce grand prince allait disparaître de la scène. Or, tout cela trouve en Saint-Cricq comme son reflet. Et la figure aux jambes coupées ne ferait-elle pas allusion au consul subrogé de l'an 396, qu'un accident priva des siennes? Ajoutez que ce luxe dans notre villa s'expliquerait très bien par les fêtes splendides célébrées alors en l'honneur d'Honorius, et qu'avec ce hardi mélange de réserve et de sans-façon il répond parfaitement au tableau de cette époque en Novempopulanie, tel que nous l'offre l'histoire (1). La croix, unique motif d'ornementation, rappelle aussi les paroles de Théodose avant le combat : « Il serait honteux pour nous de faire à la croix divine l'affront de l'estimer impuissante. »

Un poème inédit découvert naguère à Paris par M. Léopold Delisle est venu jeter un nouveau jour sur la grande crise reli-

(1) V. Lebeau.

gieuse dont l'empire romain fut le théâtre en 394 (1). Il signale en particulier les fêtes d'Isis et d'Osiris parmi les plus solennelles que célébrèrent alors les idolâtres.

En son numéro 4 de 1867, et après avoir parlé d'une mosaïque demi-symbolique, contemporaine du triomphe de Théodose, le chevalier de Rossi fait une réflexion que nous pouvons nous approprier : « Les pensées mystiques d'une si » grande élévation qui animent les vastes compositions ima- » ginées dans les premières années de la paix n'excluent point » absolument les réminiscences d'un ordre inférieur et histo- » rique. Au contraire, comme j'ai eu plus d'une occasion de » le remarquer, sous l'enveloppe d'images symboliques, il » nous est donné de discerner des allusions à des événements » historiques. (V. *Bulletin*, 1863, p. 79; 1865, p. 3; 1866, » p. 64.) »

Ajoutons une observation. C'est justement à la fin du IVe siècle que les exégètes (2) se mirent à proclamer catégoriquement la multiplicité des sens allégoriques dans les types scripturaires : pourquoi donc notre mosaïste n'aurait-il point donné à son œuvre, outre le sens mythologique, un sens historique et un sens doctrinal, comme Dante l'a fait plus tard dans sa Divine comédie ?

2. L'Osiris de Saint-Cricq, en tant qu'il fait allusion à un empereur, vous présente son apothéose : vous avez là et l'enlèvement au ciel, et l'assimilation complète à un Dieu dont on reçoit la ressemblance et le nom, et les attributions de la déité, telles que le signe du *numen* ou de la puissance divine (pour Osiris, le sceptre orné du raisin), telles encore que le nimbe et le diadème radié empruntés au soleil; vous avez l'étoile, emblème de l'âme brillant au ciel et le génie du demi-dieu ou l'amour. L'identification supposée des défunts avec Osiris

(1) *Revue archéologique*, juin et juillet 1868. — Bulletin de M. de Rossi, 1868, nos 4 et 5.

(2) Saint Eucher en particulier.

avait, du reste, été le principe d'où dériva l'apothéose des rois (1).

Mais cette *consécration* est trop polythéiste pour un Constantin : nous ne lui voyons donner, après sa mort, que l'épithète de *divus*, sans nulle addition ouvertement idolâtrique. C'est à l'époque théodosienne que se réveillèrent, au-delà de toute mesure, les assimilations païennes et isiaques (2).

Ce qui précède fixe donc à la fin du IVe siècle la date de notre mosaïque, tout en confirmant nos explications de 1871, et par là aussi se trouvent très commodément ouvertes nos recherches sur ses plus anciens possesseurs.

II.

Les Arborius.

Les Arborius seuls, au IVe siècle, peuvent offrir des titres, auprès de l'histoire, à la propriété de Saint-Cricq de Maureilhan. Esquissons leur biographie et montrons les liens qui les rattachent à notre villa.

Pendant que Zénobie se levait à Palmyre et mettait en échec l'empire romain, *Victorina* tressaillait au bruit de sa renommée, et, dans nos régions, inaugurait les premiers essais d'un empire qu'un Charlemagne seul a pu porter sans fléchir. Après avoir orné de la pourpre, laissée entre ses mains par *Marcus Aurelius Victorinus* et par leur fils *Victorin*, d'abord *Marius Aurelianus* et puis, en 268, à Bordeaux, le sénateur *Tétricus*, gouverneur de l'Aquitaine, elle disparut du milieu des camps. On dit — sur quels fondements? nous ne le savons guère — qu'elle et tous ces augustes de sa création étaient novempopulaniens, et que le lieu de sa retraite était sur un des affluents de l'Adour. — Notre *Maureilhan* remonterait-il à l'un de ces *M. Aureliani?* et un poste voisin, appelé *mille hommes*, re-

(1) Félix Robiou, *Revue des questions historiques*, juillet 1870.
(2) Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*.

monterait-il à cette *mère des camps?* Cela nous paraît fort douteux. Autant vaudrait-il assurer que notre *vic de Pouillon,* par exemple, tout entouré de noms romains, tels que sont les *Jouglats,* les *Pribats* (*Jugulati, Privati*), etc., est aussi, non pas le vic du *Pouy-Long,* mais le *vicus* d'un des *Pollions* dont la famille fut très unie avec celle de Tétricus. Laissons là ces menus problèmes, tout en demandant la permission d'en proposer bientôt d'analogues. Pour le moment, nous avons à dire des choses plus importantes.

Autun, à cette époque des *trente tyrans,* comptait parmi les villes les plus considérables des Gaules. Elle demeura fidèle au souverain régulier, Claude II. Tétricus la ruina. Un de ses premiers citoyens, *Argicius Arborius,* dépouillé de sa fortune, dut venir en exilé dans nos parages, *in terras per quas perrumpit Aturrus, Tarbellique furor perstrepit Oceani.* Il épousa la dacquoise *Æmilia Maura,* qui lui donna *Æmilius Magnus Arborius,* celui-là même dont nous avons commencé à nous occuper. Le fils du banni devint un illustre professeur d'éloquence et un grand avocat. Son neveu, le poète Ausone, dont nous venons de citer les vers, nous l'affirme : *Ornasti et fora Iberorum quæque Novempopulis. Te sibi palladiæ antetulit toga docta Tolosæ.* La toge lui rendit honneur. On sait qu'il était d'usage de désigner par ce nom de la *toge* la profession du *forum;* déjà au temps de Tite-Live elle était devenue l'attribut des avocats : *Togaque et forum placuere,* écrivait-il, *proclamando pro sordidis hominibus causisque* (l. XXII). D'autres témoignages se trouvent réunis dans Ferraris (1).

Arborius Magnus épousa une femme noble et opulente. Pour comble de bonne fortune, Constantin le fit venir à sa cour et lui confia l'éducation de l'un de ses fils. Ne soyons pas surpris de ce choix. Magnus avait eu pour amis, à Toulouse, les frères du grand empereur. Mais des liens plus forts encore le rattachaient à la dynastie constantinienne. Le grand-oncle de

(1) *De re vestiaria.*

Constance-Chlore, Claude II, voyant Autun si affligé pour lui être resté fidèle, voulut relever cette noble ville avec une magnificence digne d'elle et de lui. Constance-Chlore, à son tour, lui restitua sa première splendeur et en fit comme la mère des autres cités gallo-romaines. Deux empereurs le secondaient. Eumène, le sage, l'éloquent Eumène, alors secrétaire d'Etat, y fut chargé de la chaire d'éloquence et du soin des écoles. Il avait d'autant plus de droits à ces faveurs que les enseignements de son grand-père avaient jadis procuré un grand éclat à la ville des Eduens. Un nouveau relief était ajouté à la gloire du secrétaire. « Rien de plus grand, disait Constance-Chlore, » que de former la jeunesse dans les sciences et les bonnes » mœurs pour les besoins de l'Etat. » Dès ce moment, ce furent les Gaules qui donnèrent des *panégyristes* aux empereurs et des princes aux belles-lettres. Constantin suivit l'exemple de son père et fut aussi le bienfaiteur d'Autun, désormais l'émule de Rome : *urbs æmula Romæ* (1).

On comprend mieux maintenant comment ce prince jeta les yeux sur le savant Eduen des bords de l'Adour.

Magnus mourut vers l'an 335, et, par les soins de Constantin, ses restes furent transportés dans nos Landes, pour y reposer à côté des cendres d'Argicius.

Il nous serait bien agréable, après ces détails, de montrer la famille arborienne établie, à n'en point douter, là où est Saint-Cricq, et si cela se pouvait, non-seulement honorée aux lieux où avaient régné les Tétricus, ses persécuteurs, mais encore gratifiée, par un juste retour de la Providence, des villas possédées par eux. L'ombre de Victorine s'assiérait plus intéressante sur les décombres des bords du Midou et, avec leur Zénobie, nos déserts auraient leur Palmyre.

Impossible d'aller jusque-là. Essayons pourtant de chercher à Saint-Cricq et aux environs la trace des Arborius.

(*La suite prochainement.*) Jean LABAT, S. J.

(1) Vieux blason d'Autun.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IIIe. — ÉPANOUISSEMENT.

§ 2e (Suite.) (1).

2° *Famille de Laurs.*

D'après les actes, en 1157, époque où commencent les relations de cette famille avec l'abbaye, elle se trouvait ainsi composée :

1° Arnaut de Laurs, qui embrassa l'état religieux et entra à Gimont comme convers en 1161;

2° Bertrand de Laurs, frère d'Arnaut, qui mourut, probablement sans alliance, en 1158;

3° Guillaume Bernard, autre frère, marié. Le nom de sa femme n'est dit nulle part. Il en eut trois enfants, dont deux garçons, Géraut et Adémar; et une fille, Constance;

4° Viviane de Laurs, sœur des précédents, mariée, ne paraît qu'après la mort de son mari, dont on ne fait pas connaître le nom. Elle avait quatre enfants, trois garçons, savoir : Sicard, qui prit l'habit religieux et fut reçu à Gimont comme moine en 1181, Bertrand et Guillaume-Arnaut, et une fille nommée Bonne.

Ce fut, comme nous avons dit, en 1157, que commencèrent les relations connues de cette famille avec l'abbaye par l'âcte de donation et cession que fit Arnaut de Laurs à l'abbé Ber-

(1 Voyez le volume précédent, p. 227.

nard, de toute la terre qu'il avait en-deçà de la Marcaoue, en tirant vers l'abbaye. Il reçut de l'abbé, à titre de charité, deux sols morlas. Bertrand de Laurs, frère du donateur, figure dans l'acte en qualité de témoin.

L'année suivante, 1158, Bertrand de Laurs fait vente au même abbé Bernard de la terre qu'il avait devant la porte de la grange de l'abbaye, en Laurs; d'un emplacement de moulin et du moulin lui-même, qui était au-dessous de ladite grange, pour le prix de douze sols morlas. Il accorda en même temps la libre entrée et sortie sur toutes ses terres; l'exploitation, les eaux, les pâturages, etc. Quelque temps après, toujours dans cette même année 1158, se sentant atteint d'une maladie qui devait le conduire au tombeau, Bertrand fait don et cession au même abbé Bernard, qui était venu lui faire visite accompagné du moine Claret, du bois du Bédat, en présence d'Arnaut, de Saint-Laurent, chapelain de Maurens; d'Arnaut de Laurs, son frère, et de Viviane, sa sœur.

En 1159, un neveu de Bertrand, Adémar de Laurs, fait vente de toute la terre culte et inculte qu'il avait au bois du Bédat, et de tout ce qu'il avait vers la grange de Laurs, en-deçà de la Marcaoue, pour quinze sols morlas. La vente est ratifiée et confirmée par Bertrand de Laurs, fils de Viviane. Géraut, frère d'Adémar, suivit son exemple, et, comme lui, fit, cette même année, vente de toute la terre qu'il avait, soit au Bédat, soit sur les bords de la Marcaoue, pour le même prix de quinze sols morlas.

Arnaut de Laurs, après avoir fait, en 1157, la donation dont nous avons parlé, voulut se consacrer lui-même à Dieu en embrassant la vie religieuse, et entra comme convers au monastère de Gimont en 1161. Il fit, à cette occasion, don et cession à l'abbaye de tous les droits qu'il avait sur la terre de *Dalavat*, c'est-à-dire du quart de cette terre.

En 1162, Viviane de Laurs, ses enfants, Sicard, Guillaume et Bonne, et ses neveux Arnaut et Géraut de Laurs, font aban-

don et cession de tous leurs droits sur le casal de Pausader pour treize sols morlas reçus par Géraut de Laurs. La même Viviane et ses enfants font, en 1163, abandon et cession de tous leurs droits sur les donations, ventes et impignorations faites aux moines par Bertrand de Laurs ou quelque autre de sa famille, dans toutes les dépendances de la grange de Laurs, en-deçà et au-delà de la Marcaoue. A titre de charité, on leur donne cinq sols morlas. Nous trouvons encore, l'année suivante, 1164, une vente faite par Viviane, ses enfants Sicard et Guillaume-Arnaut, agissant pour eux et pour leurs frères absents, Bonne, leur sœur, et Géraut de Laurs, leur cousin : 1° de l'entier casal de Cassagne, avec les dîmes et les prémices et toutes les autres appartenances et dépendances; 2° d'une pièce de terre joignant le champ de Castanet, aussi avec les dîmes et les prémices; 3° du cimetière de l'église de Laurs, avec les dîmes et les prémices, quand il aura été mis en culture. Le prix de ces ventes fut de quinze sols morlas.

En 1165, Arnaut de Laurs fait don et cession d'un contour de terre qu'il avait au bas de l'église de Laurs, du côté de la grange, et du casal de Coderler. L'abbé, à cette occasion, lui donne deux sols morlas et quatre autres pièces de monnaie qu'on ne désigne pas autrement que par le mot générique *nummos*.

En 1176, Sicard de Laurs et Guillaume-Arnaut son frère ratifient et confirment toutes les donations, ventes et impignorations faites tant en-deçà qu'au-delà de la Marcaoue, par Bertrand de Laurs, leur oncle, Viviane leur mère ou par quelque autre de leurs parents : donations, ventes et impignorations pour lesquelles il avait déjà été donné par les moines cinquante sols morlas.

En 1178, le même Sicard, seul, fait un nouvel acte d'abandon et cession de tous les droits qu'il pourrait réclamer sur les donations, ventes et impignorations faites par sa mère Viviane, par Bertrand de Laurs, ou par quelque autre de ses parents en-deçà et au-delà de la Marcaoue.

En 1180, donation et cession par Viviane de Laurs, Sicard, Guillaume-Arnaut et Bonne, ses enfants, de tout ce qui leur appartenait dans le dimaire de Laurs, tant au-deçà qu'en-delà de la Marcaoue, et dans tous les lieux soumis à la domination seigneuriale d'Espagne de Maurens. Dans cette donation sont comprises généralement toutes les terres cultes et incultes, les dîmes, les prémices et les autres redevances de quelque nature qu'elles soient. Sont néanmoins exceptés : 1° Le casal de Miramont; 2° la terre qui est auprès du vivier, « *ad gort,* » de Fort Alban; 3° une bésène (1), « *Bessana,* » qui est au-dessus de l'église de Laurs; 4° une autre bésène qui est au Soulan, par delà ladite église; 5° une dinerée (2), « *Dinarata,* » en un lieu appelé *au Cassé.* Toutes ces terres, le casal de Miramont excepté, étaient engagées aux moines pour huit sols morlas; 6° le village, « *castrum,* » de Laurs, et une conquade de terre, en la Paguère, devant l'église de Laurs, engagés également ensemble pour dix-huit deniers morlas.

L'année suivante, Viviane fit encore don du casal de Miramont, qui avait été réservé dans la précédente donation, avec les entrées et sorties, eaux, bois, pâturages, terres cultes et incultes, dîmes, prémices et droits de chasse. L'entrée à Gimont de son fils Sicard, qui embrassa l'état religieux, fut l'occasion de cette donation. Elle fut ratifiée par son frère Guillaume-Arnaut et par Bonne, leur sœur. Les moines s'engagèrent à pourvoir aux funérailles de Viviane, en quelque lieu qu'elle vînt à décéder.

Sicard paraît encore en 1182, pour faire don de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le casal de Puységur.

Un autre membre de cette famille, Constance, sœur de Géraut et d'Adémar, avait fait aussi, en 1171, abandon et cession de l'entier casal de Cassagne avec toutes ses dépendan-

(1) Bésène: essaim, ruche d'abeille. Ce terme est encore employé en ce sens dans le langage du pays.

(2) Dinerée, mesure agraire dont la valeur variait suivant les contrées.

ces, en-deçà et au-delà de la Marcaoue; de la terre qui est au devant de la grange de Laurs; enfin, de tous les droits qu'elle avait, tant sur le casal que sur ladite terre. Elle abandonne aussi tout son droit sur la grange de Saint-Soulan. L'abbé lui donne vingt sols morlas, et promet que si quelqu'un de ses enfants veut entrer en religion il le recevra dans son monastère.

3° *Famille d'Escornebœuf.*

La famille d'Escornebœuf avait des propriétés territoriales et une part de la seigneurie directe dans le territoire de Laurs, d'Escornebœuf, d'Harbielle, de Mauvielle, de Sainte-Marguerite (ces deux dernières en Solomiac) et autres lieux encore, comme on le verra plus tard. Sa souche était dans Escornebœuf, dont elle prenait le nom. Là aussi était primitivement sa résidence, jusqu'à ce qu'elle se fût divisée en plusieurs branches, qui prirent le nom des seigneuries particulières qui leur étaient échues en apanage. Le château qu'elle habitait devait se trouver dans le voisinage de l'église de Roumas, dont nous avons déjà parlé, puisque cette église était incontestablement à cette époque l'église de la paroisse formée par le fief seigneurial de cette famille. Il n'existe plus depuis longtemps, et toute trace en a si bien disparu qu'il serait absolument impossible aujourd'hui de reconnaître la place qu'il occupait.

La famille d'Escornebœuf fut des premières dans la contrée à donner à l'abbaye des témoignages effectifs de sa sympathie, puisque nous la voyons, dès 1147, figurer parmi les bienfaiteurs. A cette date, elle était représentée par une veuve connue sous le nom de Marie d'Escornebœuf, et par six enfants issus de son mariage, qui devinrent la tige de diverses branches, et donc voici les noms, tels qu'ils nous sont fournis par les actes : Montassin, Aton, Gassies Eés, Raymond-Bernardi, Gauthier de Sarrant et Cips.

Les actes de cette famille en faveur de l'abbaye sont nom-

breux et se rapportent aux divers lieux où elle avait ses propriétés. Nous les réunissons tous ici, en suivant dans le classement l'ordre chronologique.

En 1147, Marie d'Escornebœuf et ses enfants Montassin, Gassies Eés, Raymond-Bernardi et Cips font don et cession à l'abbé Arnaut, pour l'amour de Dieu et la rémission de leurs péchés, de la seigneurie et de tous les droits qu'ils avaient à Témart, dans le territoire de Sainte-Marguerite (aujourd'hui en Solomiac). Quelque temps après, par un acte qui ne porte point de date, cette donation fut confirmée à Gimont, en présence de tous les frères assemblés en chapitre, par Aton d'Escornebœuf, qui fut, à cette occasion, admis « *à la fraternité de la congrégation de Gimont,* » c'est-à-dire à la communion des bonnes œuvres. Une autre confirmation aussi sans date fut faite au château de Lahitte par le même Aton, auquel cette fois se joignit son frère Gassies Eés. On cite comme présents à l'acte, Raymond de Mérens, doyen de Saint-Orens; Forton Goz, prêtre; Bernard de Lahitte, et Arnaud son frère, et Domingon (Dominique) de Leboulin. L'abbaye était encore gouvernée par Arnaut, son premier abbé, d'où il faut conclure que cet acte est antérieur à 1153, puisque à cette date Arnaut avait quitté Gimont pour prendre le gouvernement de Berdoues. Il est dit qu'il fit présent à Aton d'un cheval, en le recevant dans le chapitre, et qu'il lui en avait déjà donné un autre auparavant.

En cette année 1153, l'abbé Bernard ayant déjà remplacé Arnaut, Aton et son frère Gassies Eés, pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes, firent don et cession au nouvel élu de leur part de seigneurie et de tous les droits qu'ils avaient à Témart. De plus, ils ratifièrent et confirmèrent toutes les donations, ventes et impignorations faites dans la seigneurie d'Escornebœuf. Ils furent reçus à la communion des bonnes œuvres, et l'abbé Bernard ratifia l'engagement pris par son prédécesseur, l'abbé Arnaut, de recevoir Aton dans son mo-

nastère comme moine, s'il le demande en remplissant les conditions exigées par la règle de son ordre. Il lui fit aussi présent de deux chaussettes rouges : « *donavit ei duas calces vermelias.* » L'acte fut encore passé au château de Lahitte, et on y voit figurer, comme dans la confirmation précédente, en qualité de témoins : Raymond de Mérens, doyen de Saint-Orens; Forton de Goz, prêtre; Arnaut de Lahitte et Bernard son frère; Domingon de Leboulin, et de plus Guillaume Sance. Les deux derniers sont dits ici moines de Gimont.

En 1157, Marie d'Escornebœuf et ses enfants Montassin, Gassies Eés, Raymond-Bernardi, Gautier de Sarrant et Cips renouvellent en faveur de l'abbé Bernard la donation qu'ils avaient déjà faite à l'abbé Arnaut, en 1147, de la seigneurie et des droits qu'ils avaient à Témart; et l'année suivante, cette donation fut confirmée à Gimont en présence de tous les moines réunis en chapitre, par Aton d'Escornebœuf, qui en même temps renouvela, comme avaient fait ses frères, le don qu'il avait déjà fait avec eux des droits qu'il pouvait avoir sur la même terre. L'abbé, de son côté, confirma la promesse qu'il lui avait faite de le recevoir comme moine, et lui fit encore présent d'un cheval.

En 1162, Marie d'Escornebœuf et ses enfants, Gautier de Sarrant et Montassin, font don et cession de la seigneurie et de tous les droits qu'ils avaient à Sainte-Marie de la Grasse. Ils mettent à cette donation la condition que s'ils venaient à éprouver des difficultés pour la rentrée de l'acapte qui leur est dû pour la mutation du seigneur, à raison de cinq sols par famille, ce droit leur sera payé par les moines eux-mêmes, pour tout ce qui est compris dans la présente donation et pour tout ce qui pourrait y être ajouté plus tard. L'acte fut passé au *château d'Escornebœuf*.

La même année, un des enfants de Marie d'Escornebœuf, Raymond-Bernardi, fait don et cession de tous les droits qu'il avait à Sainte-Marie de la Grasse et sur l'église elle-même. Il en

fait autant de ses droits sur les terres dépendantes de la grange du Fourc.

En 1163, don et cession, par Marie d'Escornebœuf et son fils Montassin, de toute la seigneurie et de tous les droits qu'ils avaient sur toute la terre, tant culte qu'inculte, qui s'étend depuis la serre de Falgose jusqu'à la grange de Sainte-Marguerite, jusqu'à la terre de Témart, jusqu'à celle d'Odon de Montaut, et jusqu'à celle des chevaliers de Salbolène, selon qu'elle est bornée et déterminée, à la réserve de la vigne de Pierre Salvaire et de la terre de Sance de Mauvielle et de Pierre de l'Escarpe, « *de Carpo.* » De plus, les donateurs approuvent et confirment la donation que les hommes de Mauvielle, tenanciers de cette terre, en avaient faite aux moines, pour les motifs exprimés dans la charte (il en sera question plus tard). Ils sont reçus à la communion des bonnes œuvres, et il est de plus stipulé qu'à leur mort l'abbaye leur fera des funérailles comme à des moines.

En la même année, Marie d'Escornebœuf, seule, fait don et cession du gage et de tous les droits qu'elle a sur le casal de Farnens. C'est la dernière fois que nous la voyons figurer dans les actes. Ses enfants disparaissent également. Mais les libéralités en faveur de l'abbaye n'en continuèrent pas moins dans la famille.

Gautier de Sarrant, l'un des enfants de Marie, avait un fils qui porta le même nom que son père. Après la mort de celui-ci, nous le voyons, en 1181, ratifier et confirmer toutes les donations qu'il avait faites en son vivant, soit de terres cultes et incultes, soit autres, en quoi qu'elles puissent consister. Il renouvelle pour son propre compte toutes ces donations et s'engage à en assurer aux moines la paisible jouissance. En reconnaissance, l'abbé lui fait don de quarante sols morlas.

En 1182, c'est une fille d'Aton, qu'on désigne souvent, comme sa grand'mère, sous le nom de Marie d'Escornebœuf,

qui, de concert avec son mari, Hugues de Panassac, ratifie et confirme toutes les donations, ventes et impignorations faites avant son mariage, par Aton ou par quelque autre personne de sa famille. Les deux époux sont reçus à la communion des bonnes œuvres, et il est encore stipulé qu'à leur mort on leur fera dans l'abbaye des funérailles comme à des moines.

Un autre petit-fils de Marie d'Escornebœuf, dont on ne dit pas le père, Bernard-Gautier, ratifie et confirme, en 1183, toutes les donations, ventes et impignorations faites par sa grand'mère, par ses enfants, ou par quelque autre personne de sa race. En même temps, il s'engage à faire ratifier et confirmer ces mêmes actes par ses enfants encore mineurs quand ils seront d'âge.

En 1185, Raymond Bernard, fils d'Aton, fait à l'abbé Donat don et cession de tout ce qu'il avait dans la terre de Falgosse. Il ratifie et confirme toutes les donations, ventes et impignorations faites par son père ou quelque autre de ses parents, et ajoute à toutes ces libéralités la concession du droit de parcours et de dépaissance sur toutes ses terres, avec libre entrée et sortie.

En 1195, Gautier de Sarrant fait don et cession à l'abbé Sance, qui succéda cette année à Arnaut II du Brouil, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre que les moines avaient acquise de Guillaume Loup et de Raymond de la Génébrère, située à Sainte-Marie de la Grasse, au nord, entre le ruisseau et l'église.

En 1199, le même Gautier accorde aux moines le droit de parcours et de dépaissance, avec l'exploitation des bois pour la construction des cabanes et pour le chauffage, et la libre entrée et sortie sur toutes ses terres. Bernard d'Esparbès, qui succéda en 1200 à l'abbé Sance, était alors prieur du monastère.

Enfin, en 1217, Gautier, dans le cours de la maladie dont il mourut, et son fils Guillaume Fabet, font : 1° don de leurs personnes. En vertu de cet engagement, si ledit Guil-

laume Fabet veut un jour entrer dans la vie religieuse, il sera reçu dans l'abbaye de Gimont, pourvu toutefois qu'il soit en état d'observer les règles de l'ordre. Dans le cas contraire, il sera toujours en communion de bonnes œuvres avec la congrégation; 2° Gautier, pour l'amour de Dieu et la rémission de ses péchés, et tout spécialement en réparation des nombreuses violences et injustices dont il reconnaît s'être rendu coupable envers les moines, fait don à ces mêmes moines de la portion qui lui revient dans le territoire de Saint-Jean de las Monges, comprenant : le moulin (de la Taste), les hommes et les femmes qui dépendent de la *villa* de Saint-Jean, et les services et redevances qu'ils paient; généralement enfin, tout ce qu'il pouvait avoir dans ledit Saint-Jean et dans son territoire de quelque manière que ce fût : terres cultes et incultes avec les entrées et sorties, eaux, pâturages, bois, arbres de toute espèce, et droits de chasse.

4° *Famille de Dofans ou Dofas.*

Il y a diverses manières d'écrire ce nom : ainsi, on trouve tantôt Dofans ou Doffans, et tantôt Dofas ou Dohas. Du reste, l'étymologie est toujours la même : *Do,* qui n'est autre chose que notre particule *de* ou *du; fans, fas, has,* dont la signification nous est inconnue.

On trouve dans la partie d'Escornebœuf, qui dépendait autrefois de la paroisse de Saint-Jean de las Monges, située sur la rive gauche de la Gimone, à une petite distance de la limite qui la sépare d'Aubiet, un lieu qu'on appelle le *Has.* Non loin de là, au sud-ouest, dans le territoire d'Aubiet, se trouvaient aussi naguère deux vastes métairies qu'on désignait par les noms d'*En Dohas de devant* et d'*En Dohas de derrière,* tout en un tenant. Elles ont été depuis peu vendues au détail, et, de leur morcellement, il s'est formé plusieurs petites exploitations particulières tenues par autant de familles de colons propriétaires du sol qui s'y sont établies, sans compter les

parcelles achetées par d'anciens voisins pour être réunies à leurs héritages. Il est vraisemblable que les terres appelées le *Has*, dans Escornebœuf, et celles des deux métairies dont nous venons de parler, formaient le fief de Dofans ou Dofas. On peut même croire avec assez de vraisemblance qu'il s'étendait, au levant, dans le territoire actuel de la commune de Gimont, et que le château de Saint-Arailles, avec ses dépendances qui touchent aux métairies d'En Dohas, en a autrefois fait partie. Quoi qu'il en soit de cette supposition, il est au moins certain que le baron de Montaut était le seigneur dominant de ce fief, et qu'en outre il avait dans ce même quartier une immense métairie, au nord de celles d'En Dohas et au couchant des terres du Has, en Escornebœuf. Cette métairie, appelée le Mouta, qu'on a depuis divisée en deux, devint plus tard une propriété de la famille de Montesquiou-Fezensac, de Marsan, qui avait succédé, quelques années avant la Révolution, aux anciens seigneurs, et fut vendue pendant la tourmente, comme propriété nationale.

De cette famille de Dofans nous avons trouvé les trois frères : Adémar, Guillaume-Arnaut et Bosson, et une sœur nommée Esquive.

Adémar embrassa l'état religieux. Il figure comme témoin, avec le titre de moine, dans un acte de 1163, et dans nombre d'autres des années postérieures.

Guillaume-Arnaut fut marié, et sa femme se nommait Pagèse. Ils eurent deux enfants qui nous sont connus : un garçon du nom de Martin, et une fille qui portait le même nom que sa mère, mariée avec Hugues de Panassac.

Boson nous est peu connu, ne figurant qu'une fois dans les actes, en 1184.

Les trois frères contribuèrent par leurs libéralités à la dotation de l'abbaye, et ce fut Adémar qui commença. En 1150, il fit don et cession à l'abbé Arnaut, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme et de celle de ses parents, d'une pièce de

terre appelée à la *Troque*, située sur les bords de la Marcaoue. Nous remarquons que dans cet acte on dit Adémar Dofans, « *de Saint-Jean.* » C'est la seule fois que nous trouvons cette indication; mais elle suffit pour justifier la supposition que nous avons faite plus haut au sujet du fief de cette famille.

En 1158, Guillaume-Arnaut Dofans fait don et cession à l'abbé Bernard de la portion de dîmes et de prémices, et autres redevances ecclésiastiques désignées par le mot générique « *ecclesiastica,* » qu'il prenait à Saint-Pierre de la Mazère. Cette portion était d'une moitié. Il donne aussi aux moines vingt sols morlas qu'il avait reconnus sur l'autre moitié appartenant à son frère Adémar. Puis, les deux frères, d'un commun accord, font don et cession de la Barte qui est au-dessus du casal de *Peyroset.* En considération de ce don, les moines Clarelle et Arnaut de Boucagnère, qui en firent l'acceptation au nom de l'abbé Bernard et de toute la communauté, promirent à Guillaume-Arnaut de le recevoir à Gimont comme moine, s'il voulait entrer en religion; et dans le cas où il serait surpris par la mort sans y être entré, ils s'engageaient à lui faire à l'abbaye des funérailles comme à un moine. Guillaume-Arnaut fit ces dispositions étant malade au château de Montiron, et elles furent ratifiées et confirmées par son frère Adémar et par son épouse Pagèse, sous les auspices de Guillaume de Monpezat. Plus tard, il y eut encore l'adhésion et consentement d'Esquive, sœur d'Adémar et de Guillaume-Arnaut.

Quelque temps après cette donation, dans la même année 1158, Adémar suivit l'exemple de son frère et fit aussi don et cession de la portion qui lui revenait des dîmes, prémices et redevances ecclésiastiques de l'église de Saint-Pierre de la Mazère. Il s'en réserve cependant la jouissance viagère : mais il veut qu'après sa mort tout ce qui lui aura appartenu dans ladite église et dans la paroisse demeure sans réserve et à perpétuité la propriété des moines. En considération de ces dons et aussi de l'approbation et consentement qu'Adémar a donnés aux

dispositions de son frère, il sera, s'il le désire, reçu moine à Gimont, pourvu qu'il y arrive sain et sauf de tous ses membres, soit à pied, soit à cheval. Ces dispositions reçurent l'approbation de Guillaume-Arnaut qui confirma également, à cette occasion, celles qu'il avait faites lui-même pendant sa maladie au château de Montiron. Tout ceci fut fait à Gimont sous les auspices du seigneur Guillaume, archevêque d'Auch, et d'Odon de Maurens. Parmi les témoins figurent Bertrand de l'Isle, archidiacre, et Pierre de l'Isle, son frère, neveux du prélat, qui conséquemment était aussi de cette famille, ou du moins son allié. C'est ici le dernier acte d'Adémar en faveur de l'abbaye. Il ne dut pas tarder beaucoup à prendre l'habit religieux, puisque, comme nous l'avons dit, il commence à figurer comme témoin, avec le titre de moine, dans les actes, en 1163.

En cette année 1163, Guillaume-Arnaut fait don et cession de tout ce qu'il avait dans le dimaire de la Mazère, terres cultes et incultes, bartes, bois, prés, eaux, dîmes, prémices et autres redevances ecclésiastiques, y compris l'église elle-même, avec ses dépendances. On lui promet, comme on l'avait fait à son frère, de le recevoir à Gimont, s'il veut entrer en religion, mais toujours avec la condition que pour l'intégrité de ses membres, il remplira la condition exigée par la règle.

Guillaume-Arnaut ne paraît pas avoir profité de cette promesse. Il eut même dans la suite quelque contestation avec les moines. C'est ce que prouve un acte de 1180 par lequel il se désiste des poursuites qu'il avait commencées contre eux et confirme les donations qu'il leur avait faites précédemment, avec promesse de ne plus les inquiéter à l'avenir et de leur prêter son appui si d'autres voulaient le tenter. Il y eut cependant, dès l'année même, de nouvelles brouilleries; mais l'accord ne tarda pas à se rétablir. Guillaume-Arnaut fit de nouveau remise de tout, se désista de ses poursuites, et confirma la donation qu'il avait faite, en 1163, de tout ce qu'il avait dans le terri-

toire de la Mazère, tant en-deçà qu'au-delà de la Marcaoue. L'arrangement eut lieu en 1181.

En 1184, Guillaume-Arnaut étant mort, ses frères Boson et Adémar, pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes, et pour l'âme de leur frère, font don et cession de tout ce qu'ils ont dans l'église de la Mazère et dans son territoire. Cette même année, toutes les donations, ventes et impignorations faites par Guillaume-Arnaut sont ratifiées par sa fille Pagèse. L'acte est de la 3e férie, veille des ides de juin 1184. Tant de précision pour la date est une exception bien rare dans le cartulaire qui, d'ordinaire, n'indique que l'année.

Enfin, en 1186, Martin Dofans, fils de Guillaume-Arnaut, fait, lui aussi, don et cession de tout ce qu'il avait ou pourrait demander dans l'église de la Mazère et dans tout son dimaire. Ainsi, tous les droits de cette famille en ce quartier passent définitivement à l'abbaye.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

NUMISMATIQUE.

Une Monnaie de Cécile, comtesse de Rodez et d'Armagnac.

Cette monnaie fait partie d'un petit trésor récemment découvert à Saint-Barthélemy, arrondissement de Marmande. Elle a par là même un double intérêt pour la *Revue de Gascogne*. D'un côté, elle rappelle l'origine de l'union du comté de Rodez à celui d'Armagnac; de l'autre, le lieu même où le trésor a été trouvé est loin d'être indifférent aux gloires du Gers. En effet, la grande et importante baronnie de Saint-Barthélemy, possédée, au moyen âge, par la noble race des Caumont-Lauzun, devint la propriété du dernier maréchal de Roquelaure, qui possédait aussi, dans l'Agenais, les grandes baronnies de Cancon, de Casseneuil et de Frespech. La succession de ce maréchal ne fut pas évaluée à moins d'un million sept cent trente-neuf mille quatorze livres, et la baronnie de Saint-Barthélemy y figure pour cent trente-cinq mille sept cent cinquante livres.

Cécile était fille d'Henri II, comte de Rodez, qui l'institua son héritière par testament du 13 février 1292. Devenue l'épouse de Bernard VI, comte d'Armagnac (1298), celui-ci entra en possession du comté de Rodez après la mort de son beau-père (1302).

Ce ne fut pas, toutefois, sans de graves contestations de la part d'Isabelle qu'Henri II avait eue d'un premier lit, et qui devint l'épouse de Geoffroi de Pons, vicomte de Turenne. Les démêlés continuèrent avec Jean Ier, fils et successeur de Bernard, mais la veuve de Geoffroi de Pons succomba dans sa cause, et le comté de Rodez fut définitivement uni à celui d'Armagnac. (*Art de vérifier les dates.*)

Il n'y a pas moins de huit pièces de Cécile dans le petit

trésor récemment découvert. Leur valeur intrinsèque ne répond pas à leur valeur historique. C'est une très petite monnaie de cuivre argenté, connue sous le nom de maille ou obole. Du côté droit est la grande croix à branches égales, cette grande manifestation religieuse du moyen âge. Autour de la croix, on lit en exergue : CECILIA COMITISSA. Sur le revers, on voit une autre petite croix à la partie supérieure du champ, et au-dessous, les trois sigles S. V. D. *Signum Virginis Dei?* Je n'oserais l'affirmer. On trouve souvent la croix accompagnée des sigles S. S., *Signum Salutis*. Mais j'ignore si le signe du salut a été donné quelquefois comme symbole à la Vierge, sur les monnaies du moyen âge. On lit en exergue : RODES CIVIS, pour *Civitas*.

L'abbé BARRÈRE.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de Monseigneur DE SALINIS, évêque d'Amiens, archevêque d'Auch, par M. l'abbé DE LADOUE, ancien vicaire général d'Amiens et d'Auch. Nouvelle édition. Paris, Tolra, 1873. 1 fort vol. in-12. — LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE, par Mgr A. DE SALINIS. Nouvelle édition. Ibid., id. 1873. 4 vol. in-12.

On n'a pas oublié peut-être que la *Revue de Gascogne* (1) consacra une étude assez étendue à la biographie de son vénéré fondateur, dès la première apparition du beau livre de M. l'abbé de Ladoue. « Ce livre, disait-elle, vit, attache, passionne. Nulle part de ces théories personnelles, de ces plaidoyers ambitieux destinés à rehausser le personnage et à absorber tout un siècle dans un homme. L'homme apparaît lui-même à tous ses âges, dans les conditions bien autrement intéressantes de la réalité. Ce sont ses paroles et ses actes qui marquent d'eux-mêmes sa valeur et son rang. »

La nouvelle édition de cet intéressant volume nous a été une occasion de repasser ces paroles et ces actes d'un grand et saint évêque, et nous devons dire que nous y avons encore trouvé tout le charme de la nouveauté la plus actuelle. Pour ne toucher qu'à une question, qui est l'une des plus graves du moment présent, celle de l'instruction

(1) Tome v, p. 171.

secondaire et supérieure, qui ne sentira le besoin de lire ou de relire au plus tôt le *Plan d'études* du collége de Juilly en 1828 (p. 110-133), le *Discours sur la direction qu'il convient de donner à l'enseignement classique* (p. 507-527), prononcé par l'abbé de Salinis en 1832, et le *Mémoire* sur la création de nouvelles facultés de théologie (p. 530-537), qu'il présenta au nonce trente ans plus tard?

Du reste, le biographe, qui avait écrit en fils dévoué, mais en témoin irrécusable, la vie de son évêque, n'a eu à modifier, en republiant ce livre, ni un détail de fait, ni une appréciation. Il s'est contenté de faire à son travail primitif quelques additions, une entr'autres qui est d'un intérêt capital, mais sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister ici, puisque nos abonnés en ont eu la primeur. Il s'agit du dernier entretien de Mgr de Salinis et de l'Empereur Napoléon III (p. 412-428), par lequel la *Revue de Gascogne* ouvrait si heureusement son numéro de janvier 1871. Ce magnifique chapitre, digne d'orner la vie des plus grands évêques des âges de foi, est assurément la meilleure réponse à opposer aux accusations de courtisanerie et d'ambition personnelle, qu'on n'a pas craint de diriger contre notre illustre archevêque.

Au même point de vue, nous devons signaler à l'attention des esprits sérieux le mémoire adressé par M. l'abbé de Ladoue à M. Foisset (et publié en partie dans ce volume, p. 500-505), à l'occasion des reproches dont la conduite politique de Mgr de Salinis a été l'objet dans la *Vie du P. Lacordaire*. Il ne faut point douter qu'une nouvelle édition de cet important ouvrage ne soit sensiblement modifiée sur les observations d'un biographe si peu suspect de faiblesse pour les idées et les hommes du second Empire.

Si la *Vie de Mgr de Salinis* a subi quelques attaques, la *Divinité de l'Eglise*, qui reparaît en même temps, a été accueillie avec une faveur unanime. Le savant et pieux éditeur a eu à la défendre uniquement contre des réserves posées par un critique à peu près inconnu du public. Il nous sera permis ici de plaindre le pauvre écrivain qui a si maladroitement tenu la plume que ses objections ont pu paraître, non-seulement mal fondées, mais « peu bienveillantes, » quoique son cœur, nous pouvons l'assurer, fût animé du plus profond amour pour l'auguste mémoire de Mgr de Salinis. Après quoi, nous n'avons qu'à recommander sans réserve ces belles conférences sur la *Divinité de l'Eglise*, dont un bon juge, Mgr Pie, évêque de Poitiers, écrivait : « Pas une des erreurs et des ignorances de ce temps qui ne soit éclairée et redressée, pas un doute qui ne soit résolu, pas un

préjugé qui ne soit dissipé, pas une lacune intellectuelle qui ne soit comblée par cet exposé large et lucide de la doctrine catholique... Composés surtout à l'usage des gens du monde, ces entretiens religieux et philosophiques ne seront pas d'un moindre prix aux yeux des hommes du sanctuaire. Ils ont désormais leur place marquée dans toute bibliothèque ecclésiastique, et ils y occuperont une place d'honneur parmi les ouvrages d'apologétique chrétienne. »

Léonce COUTURE.

NOUVELLES.

L'*Annuaire du Gers* pour 1873 paraîtra dans les premiers jours de février. Dans la troisième partie, qui est réservée, comme l'on sait, aux *Notices et documents historiques*, se trouveront les longs et curieux procès-verbaux de l'entrée à Auch des deux archevêques Léonard de Trapes (1600) et Dominique de Vic (1634).

Le Congrès scientifique de France doit tenir à Pau sa 39e session, le 31 mars 1873 et les dix jours suivants. On peut s'inscrire comme membre de cette réunion, en versant la somme de 10 fr. Les adhésions doivent être adressées à M. Clément-Simon, secrétaire-général du Congrès scientifique, à Pau.

La *Revue de Gascogne* fera connaître, dans son prochain numéro, les principales questions du programme publié par la commission du Congrès.

M. J. Seillan, membre du Conseil général du Gers, nous adresse un dessin qui reproduit, de grandeur nature, une hachette « de trap » noir, trouvée dans un champ cultivé, à Ribouillet-Talence, en » Créon (Landes.)

» Le tranchant a été endommagé par la pioche d'un cultivateur. » La longueur de ce qui reste mesure 0m15. Et la plus grande largeur » a 0m07. »

C'est M. J. Seillan lui-même qui a rencontré, sur le sol, en octobre 1872, ce souvenir de nos temps préhistoriques. — A ce propos, nos lecteurs peuvent consulter les détails publiés en 1865, sur une hache en jade vert, dans la *Revue de Gascogne* (1). Un dessin très exact accompagnait cette étude. F. C.

(1) Tome VI, page 391 et suivantes.

La *Revue de Gascogne* commencera prochainement la publication d'un travail sérieux ayant pour titre : *Souvenirs historiques relatifs au siége d'Auch, à ses prélats, à leur chapitre, à leurs sceaux, contre-sceaux et blasons personnels ou domestiques.*

L'auteur de cette étude, M. l'abbé Canéto, s'en occupait depuis longtemps, lorsque MM. Delmas, mort depuis procureur impérial à Gourdon, et Demarsy, secrétaire de la Société de l'école des Chartes, voulurent bien lui communiquer des notes héraldiques à ce sujet.

NOTES DIVERSES.

XXIV. Le Registre perdu de Condom.

C'est en 1844 que j'entrepris l'analyse et les extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Condom. Je fus très heureusement secondé dans ce travail par mon excellent ami, M. l'abbé Goussard, et je le prie de recevoir ici l'hommage public de ma reconnaissance.

Comme je l'ai déjà dit, je recherchais particulièrement alors les documents relatifs aux guerres de religion dans nos contrées. J'en trouvai beaucoup et de fort intéressants. Le registre perdu était antérieur à cette époque, et c'est par curiosité que je pris les extraits que j'ai fait connaître.

Ce manuscrit était très volumineux et parfaitement relié. J'avais à peine parcouru les cent premières pages in-f° quand je sentis le courage me défaillir, et je passai aux derniers feuillets, les seuls qui eussent pour moi un intérêt sérieux. On y voyait, en effet, les premiers troubles portés à Condom par la prétendue Réforme.

Pour la seconde fois, M. le rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne* vient de nous apprendre la perte de cet important manuscrit. Cette perte, si elle est sans retour, sera vivement sentie par tous les amateurs de nos gloires communales. Dans tous les cas, j'ai lieu de croire qu'on pourrait trouver ailleurs d'autres extraits.

Je m'en souviens, quand je reportai ce volume à l'Hôtel-de-Ville de Condom, je trouvai là le regrettable M. B. de Moncade, qui en avait une connaissance parfaite : il en savait plusieurs passages par cœur. Il me récita particulièrement le procès-verbal relatif au célèbre prédicateur esclavon, frère Thomas Illiric, procès-verbal que je venais de transcrire, et que j'ai publié dans la livraison du mois d'octobre dernier.

Qu'on me permette de faire remarquer ici que dans mon *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* (t. II, p. 185), j'avais fait connaître les prédications merveilleuses du moine franciscain, et l'avais considéré comme suscité de Dieu pour contrebalancer les prédications impies de Luther, qui déjà remuaient l'Allemagne et menaçaient nos provinces.

Je ne tarderai pas à faire connaître les derniers feuillets du registre en question.

L'abbé BARRÈRE.

XXV. Un prétendu professeur de Condom au XVIe siècle.

J'ai écrit, dans mon *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance* (*Bulletin d'Auch*, t. II, p. 569), en parlant de Bernard du Poey, poète béarnais, professeur à Auch : « Il reçut des félicitations poétiques d'un RODOLPHUS de Condom, pour lequel Muret lui-même a fait des vers et qui devait régenter brillamment dans cette ville, où il n'y eut pas de collége avant le XVIIe siècle. » Mais je dois m'accuser d'avoir attribué sans motif à la ville de Condom cet humaniste, à la vérité fort obscur, du XVIe siècle. Le poète en question s'appelait en latin *Rodolphus Condomius*. Je suis porté à penser aujourd'hui que son nom français était *Rodolphe* ou *Raoul* CONDOM; il y a encore des familles de ce nom, une entr'autres, je crois, dans les environs de Lectoure. J'ignore la patrie de l'ami de Muret et de Du Poey; mais il est certain, par les vers de ce dernier, que Raoul Condom professait, en 1551, au collége d'Auch. — L. C.

QUESTIONS.

75. Sur un relieur peut-être gascon.

A la fin de l'article *Reliure* des *Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob), je trouve, page 481, la phrase suivante :

« Il faut descendre jusqu'au *fameux Gascon*, ou *le Gascon* (1641), pour pouvoir commencer par un nom de relieur illustre l'histoire de la reliure moderne. »

Faut-il voir un fils de la Gascogne dans le relieur précité, passé sous silence par le savant *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal, de même qu'on est disposé à voir un enfant de Toulouse dans le sculpteur contemporain de Henri IV qui est appelé *le Thoulousin ?* Peut-être ces noms sont-ils ceux des pays de ces deux artistes, plutôt que les noms de leurs familles? Je fais ici appel aux renseignements sur *Gascon* ou *le Gascon* et sur ses travaux pour le cas, bien entendu, où il serait, par le lieu de sa naissance, du domaine de la *Revue de Gascogne*. Cl.-Hippolyte MASSON.

RÉPONSES.

74. Un manuscrit sur les antiquités de la Bigorre.

(Voyez la *Question*, t. XIII, p. 540, et deux *Réponses*, p. 579 et suivante.)

I. *Du vrai titre de l'ouvrage.*

Le vrai titre de l'ouvrage n'est pas « Antiquités de la Bigorre, » mais bien « Sommaire description du païs et du comté de Bigorre, contenant un abrégé de l'histoire des comtes dudit païs (1). »

(1) *Glanages* manuscrits de Larcher, déposés à la bibliothèque de Tarbes, tome IX; — Cfr. « Sommaire description des pays et terres comprises entre la rivière de l'Adour, les Monts-Pyrénées et la mer Océane, qui sont tout le pays de Béarn, la Soule, la Basse-Navarre, Labourt, une partie de *la Bigorre* et de l'Armagnac et des Lannes. » Archives nationales, fonds Duchesne.

Le manuscrit commence ainsi : « La Bigorre porte le titre de comté, duquel l'érection est très ancienne, et est situé sur les extrémités de la Gascogne. »

En voici la fin : « Devant la belle et heureuse paix qui commença de paraître au dit an 1594, comme en son parfait et accompli rond en l'année 1598, les murailles et batiments poblées de la ville de Tarbe croulèrent en divers endroits, et ont donné grosses dépenses aux habitants pour les réparer, lesquelles réparations ont été fort avancées au mois de mai 1610, lorsque Dieu a fait aller de ce monde en l'autre le très grand, très auguste et très victorieux prince, Henri IV, roi de France et de Navarre (1). »

II. *Division de l'œuvre.*

Cette œuvre comprend deux livres, dont le premier a pour titre : « Sommaire description du païs de Bigorre, » et dont le second est précédé de ces mots : « Le livre second de la sommaire description du païs et comté de Bigorre, contenant un abrégé de l'histoire dudit païs. »

La copie n'a pas été faite entièrement par Larcher; une femme comme il est facile de s'en apercevoir à la forme de l'écriture, en a transcrit une partie. De plus, l'orthographe du manuscrit original n'a pas été exactement suivie, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire quelques lignes au hasard.

Ce travail, dont certains fragments sont très importants, pourrait être facilement et heureusement complété : 1° Pour la géographie de la Bigorre, au moyen de la deuxième partie des mémoires historiques de l'abbé Duco, et des notes de Larcher dans le tome XVIe des *Glanages* mss.; 2° pour l'histoire des seigneurs du Lavedan par l'analyse du livre vert de Bénac, dont on trouve quelques extraits dans Larcher; 3° pour l'histoire des troubles religieux depuis 1562 jusqu'en 1598, au moyen des pièces que le même paléographe a insérées dans plusieurs volumes de sa compilation, et surtout avec le secours des mémoires du « pauvre capdet de Gascogne, » Jean d'Antras, seigneur de Cornac.

III. *Etudes et fonctions de l'auteur du manuscrit.*

Comme cela arrive souvent, nous sommes réduit sur ce point à ce que l'auteur a bien voulu nous apprendre sur lui-même dans son précieux manuscrit.

L'abbé Duco (2), vers 1730, et l'abbé de Vergez, historiographe du roi, ne nous fournissent aucun renseignement; et nous pouvons ajouter que, si le pre-

(1) Larcher, t. IX, p. 215.

(2) Vid., à la bibliothèque de Tarbes, « L'histoire manuscrite de la Bigorre, » attribuée à l'abbé Duco, curé de Loubajac, et analysée par M. Laboulinière, dans son manuel statistique des Hautes-Pyrénées, 1813 : — copie très défectueuse sous le rapport de l'orthographe.

Ce travail, qui n'est, en beaucoup d'endroits, qu'une simple reproduction de la *Sommaire description du pais de Bigorre*, se divise en deux parties :

1re partie : Histoire de la Bigorre jusqu'en 1593 (p. 1-190); 2e partie : Description des lieux principaux de la Bigorre, p. 1-83.

Cette 2e partie est plus complète que le travail renfermé dans la *Sommaire description*.

mier a mis à contribution le *Manuscrit* dans ses mémoires sur le pays de Bigorre, l'abbé de Vergez avoue dans une lettre inédite du 18 février 1775, qu'il ne l'a ni *lu* ni *vu*.

Quant à Larcher, il se contente de copier le manuscrit, sans donner le moindre renseignement sur l'auteur du travail.

Passons donc à ce qu'on peut lire dans le manuscrit lui-même : 1° L'auteur vivait en 1598. En parlant de plusieurs villages du Lavedan, il s'exprime ainsi : « Il est vrai qu'aucuns desdits villages ont été du tout ruinés, les autres sont incommodés et gâtés, depuis notre mémoire; car en l'année 1598, la neige se précipita sur les maisons de Saligos (1). »

Il vivait en 1610 : « Depuis l'an 1091, dit-il, jusqu'à l'an 1610 ont passé 518 ans, et en cet intervalle se trouve que le nom de Lavedan a été continué de génération en génération en personnes des enfants mâles par l'espace de 387 ans (2). »

Il vivait en 1614 : en parlant du traité entre les habitants de la vallée de Barèges et ceux de la vallée de Broto, en Espagne, il dit : « Snr icelui compromis fut prononcé sentence le samedi 2e jour à l'entrée du mois de juillet en l'an 1390. Et les parties furent si bien réglées à leur contentement, que depuis en ça par l'espace de 224 ans ils ont toujours renouvelé d'an en an l'acquiescement (3). »

2° L'Auteur était homme d'affaires : « Ayant fait la description des montagnes du païs de Lavedan qui est en partie possédé par le seigneur vicomte de Lavedan, il me semble fort à propos d'insérer la généologie des seigneurs vicomtes prédécédés ainsi que je l'ai pu recueillir en feuilletant le livre censuel et autres documents de ladite maison, à quoi faire je suis invité particulièrement par les singulières obligations que j'ai au susdit feu messire Jean-Jacques de Bourbon, lequel m'a fait l'honneur de m'employer en ses plus grands et importants affaires (4). »

3° L'auteur était procureur ou plutôt avocat dans la sénéchaussée de Bigorre, en 1614, et exerçait ces fonctions au moins depuis 1596.

Voici, en effet, ce que nous lisons, à la page 108 du tome IX de Larcher : « Echantillon que j'ay tiré de tous les anciens documents qui sont venus à ma main depuis *dix-huit* ans que je hante le barreau de la senechaussée de Bigorre et des papiers aussi de la maison de la ville de Tarbe. »

4° Connaissances historiques de l'auteur. Quant à la valeur de son esprit et à l'exactitude de ses recherches, il suffit de lire son manuscrit et de comparer le chapitre VIII principalement de la 1re partie avec le censier ou livre vert de Bénac *(censuau antic)*, pour demeurer convaincu de son patriotisme, de son amour de la vérité historique, de son impartialité, de la bonté de son cœur et del a rectitude de son jugement.

(1) Larcher, t IX, p. 62.
(2) Larcher, t. IX, ch. 8e de la 2e partie de la Sommaire description.
(3) Ibid., p. 63.
(4) Ibid., 2e partie, ch. 8.

IV. *Le nom de l'auteur de la DESCRIPTION.*

Voici sur ce point le résultat de nos recherches :

1° Dans son IXe volume des *Glanages* inédits, composé en 1746, J.-B. Larcher, d'Amiens, s'exprime d'une telle manière que, à ses yeux, la question est insoluble :

« On ne sait pas au juste, dit-il, quel est l'auteur de la Sommaire description du païs et comté de Bigorre. Les uns croient que c'est M. Amadis (1). D'autres lui donnent un auteur de différent nom. Le dessein où je suis de ramasser tous les matériaux pour faire l'histoire de ce païs me l'a fait *copier avec soin.* »

2° M. l'abbé de Vergez, auteur du Nobiliaire bigorrais inédit et d'une histoire manuscrite de la Bigorre, actuellement déposée aux Archives du grand séminaire d'Auch, parle ainsi dans une lettre inédite, adressée à Larcher, en date du 18 février 1775 : « Ce qui me fait grand plaisir, c'est d'apprendre que vous avez travaillé sur la province (la Bigorre) et que vous vous êtes occupé de cet ouvrage. Je ne saurais assez vous y porter. Votre plan me paraît le meilleur, et je désire avec passion que vous puissiez en venir à bout. Si je puis quelque chose pour l'exécution de cet ouvrage, vous pouvez compter sur moi, mais ce que je trouve d'embarrassant, c'est comment cette histoire sera *prouvée*. Les mémoires d'*Amadis* (2) et de *Colomez* (3) que je n'ai jamais lus ni vus étant dépourvus de toute preuve, ceux de M. *Duco* sont sans doute de même... »

3° Il faut arriver à *1823* pour trouver une affirmation sur le nom du véritable auteur de la *Sommaire description*.

« Enfin, un de nos écrivains, dit M. d'Avezac-Macaya, s'avisa de composer des *Chroniques*. Un avocat à la cour du sénéchal de Tarbes, nommé *Mazières*, témoin et peut-être acteur des guerres civiles dont la religion fut le prétexte au XVIe siècle, en écrivit la relation au commencement du XVIIe; il commença en 1614 la Sommaire description du païs et comté de Bigorre, écrite d'un style naïf et simple qui rappelle celui de l'aimable auteur des *Essais*, et divisée en deux livres, le premier descriptif, le second historique (4).

(1) « M. Clément Amadis, chanoine, archidiacre et vicaire-général de Tarbes, préside à l'Assemblée des Etats de Tarbes, le 24 mars 1666. » (Larcher, tome 25, page 365).

(2) M. de Vergez fait évidemment allusion à la *Sommaire description*, dont Larcher avait dû lui parler, et ce qui me porte à le croire, c'est que, quand Larcher (t. XVI, p. 334) mentionne «les mémoires sur la Bigorre, » il désigne par là la « Sommaire description. » Pour s'en convaincre, en effet, il ne faut que comparer la page 368 du t. VIe avec la page 198 du t. IX.

(3) Il s'agit sans doute des « Mémoires sur la Bigorre » que l'on trouve aux archives de la bibliothèque de Tarbes, Mc. Le 1er volume de cet important ms. est malheureusement perdu, et cette perte est d'autant plus regrettable qu'il roulait sur l'histoire; quant au 2e qui existe encore et qui se compose de 257 pages in-8°, il porte pour titre : « Mémoires sur tous les objets les plus intéressants d'administration de la Province de Bigorre. »

(4) Essais historiques sur le Bigorre, t. I, p. 6-7; cfr. art. 2, p. 252.

Nous lisons la même affirmation dans une substantielle et très intéressante notice publiée plus tard par M. Curie-Seimbres. « Pas un mot de la chronique *attribuée à l'avocat Mazières*, dit ce consciencieux écrivain, ni ne l'histoire manuscrite du comté de Bigorre composée vers 1730, par M. l'abbé Duco, ne révèle que ces derniers eussent connaissance du dépôt primitif des archives de Bigorre (1). »

Quoique le témoignage de M. d'Avezac-Macaya, aujourd'hui un des membres éminents de l'Institut, reproduit probablement de confiance par M. Curie-Seimbres, soit à nos yeux d'un très grand poids, nous n'oserions pas néanmoins affirmer que la *Sommaire description* soit l'œuvre de *Mazières*.

Habitué à ne jamais rien avancer sans documents authentiques, nous aurions été heureux d'en rencontrer quelqu'un, à l'appui de l'opinion de M. d'Avezac, dans les importantes archives des Hautes-Pyrénées; mais nous devons déclarer que toutes nos recherches ont été jusqu'ici infructueuses.

Nous n'y avons rencontré qu'une seule fois le nom de *Mazières*, et comme ce nom se trouve dans un rapport présenté, en 1764, sur l'ouvrage de M. Noguès, relatif aux coutumes de Barèges et de Lavedan (2), cette circonstance de date et cette coïncidence de travail historique ont fait naître quelques doutes dans notre esprit et nous ont porté à soupçonner que M. d'Avezac aurait peut-être confondu le juriste *Mazières* du XVIIIe siècle avec l'auteur de la *Sommaire description*, avocat au barreau de la sénéchaussée de Tarbes.

Voici les noms des commissaires chargés de ce rapport contraire, en un point capital, à l'opinion de M. Noguès, sur la question des *Successions* :

« Le comte de BÉON, FORNETZ D'OROIX, *Mazières*, NICOLAU, VERGEZ (3). »

Telles sont les observations que je me fais un devoir et un plaisir d'adresser, sur la 74e question, à la *Revue de Gascogne*, et je désire qu'elles puissent être utiles et agréables à son zélé et érudit rédacteur en chef, M. Léonce Couture.

F. COUARAZE DE LAA,

Professeur de philosophie au lycée d'Albi, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques.

Albi (Tarn), le 4 décembre 1872.

(1) Observations sur l'état des archives des Hautes-Pyrénées, 15 pages in-8°.

(2) Vid. « La coutume de Barèges, conférée avec les usages ou coutume non écrite du pays de Lavedan, de la ville de Lourdes, de la baronnie des Angles, marquisat de Bénac et autres endroits dépendant de la province de Bigorre où l'on fait connaître le véritable esprit et le sens de ces coutumes, par M. G. N*** (Noguès), avocat en Parlement à Toulouse. M. D. CC. LX. » 1 vol. in-12 de 482 p. — Cfr. « Explication des coutumes de la vallée de Barèges, des six vallées de Lavedan..., par Me Marie-Germain Noguès, conseiller-procureur du roi au siége royal consulaire de la vallée de Baréges, auteur du premier commentaire sur les anciennes coutumes du même pays, à Toulouse, M. D. CC. LXXXIX. » — 1 vol. in-8°, XXXIV + 186 p.

(3) Voir ce rapport aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Cfr., dans les Archives départementales des Basses-Pyrénées, une curieuse lettre adressée de Saint-Ildefonse, en date du 1er octobre 1764, à l'intendant de la généralité d'Auch, par le marquis d'Ossun, ambassadeur de France en Espagne.

TROIS POÈTES CONDOMOIS

DU XVIe SIÈCLE.

I

JEAN DU CHEMIN.

Le premier de ces poètes n'est pas condomois de naissance; mais comme il a passé à Condom presque toute sa vie, qu'il en a occupé glorieusement le siége épiscopal, qu'il y a déployé même dans l'ordre civil et politique une prudence et une activité également admirables, le Limousin, sa patrie, ne nous le disputera pas trop, j'espère. Ce n'est pas qu'il n'en valût la peine : il s'agit d'un homme qui fut hautement remarqué, dans un siècle où les hommes vraiment remarquables se comptaient par centaines.

Ce siècle fournit en particulier d'illustres évêques à l'église de Condom. On y voit passer successivement Jean Marre, un des prélats les plus saints et les plus influents de son époque; Hérard de Grossolles-Flamarens, grand seigneur et humaniste; Charles de Pisseleu, l'ami de Ronsard; un Gontaut-Biron, un Monluc. Mais du Chemin est à la hauteur des plus grands. Son épiscopat, signalé par des troubles et des difficultés de divers genres, où éclatèrent souvent son habileté, son éloquence et son courage, mériterait bien une étude spéciale et développée. Nous l'appelons de tous nos vœux, mais nous ne voulons pas même l'ébaucher ici. Il nous suffira de prendre les faits tout bruts dans la notice du *Gallia Christiana* pour crayonner la vie de du Chemin, en réservant toutes nos recherches et presque tout l'espace dont nous disposons, non à l'évêque ou à l'administrateur, mais au poète.

Nous nous interdisons ainsi la tâche la plus belle et la plus aisée à la fois. Car premièrement la vie active de du Chemin a bien plus d'importance que son talent poétique, qui est tout à fait de second ordre. Et puis, tandis que l'évêque et l'homme politique ont laissé des traces nombreuses dans les documents du passé, le poète s'est dérobé et nous ne pouvons, pour ainsi dire, le juger que par contumace. Les deux condomois que nous allons lui associer ont dormi longtemps dans l'oubli, mais le temps a épargné pour chacun d'eux le modeste monument poétique sur lequel l'histoire et la critique peuvent établir leurs discussions et motiver leurs arrêts. Pour du Chemin, son œuvre principale n'est plus, l'évêque ayant de ses mains, par un sacrifice méritoire, enterré le poète tout vif. Mais il y aura peut-être un charme tout particulier à retrouver ce poète dans les témoignages de ses contemporains, et aussi dans quelques minces fragments dispersés parmi des œuvres étrangères, *disjecti membra poetæ*. C'est cette tâche un peu délicate qui nous a séduit et qui a fixé notre choix.

Je ne trouve nulle part la date de la naissance de Jean du Chemin, mais je crois pouvoir indiquer vaguement une année peu postérieure au premier tiers du XVIe siècle. Il était fils de Guy, seigneur du Chemin, près Treignac en Limousin (1), et de Jeanne des seigneurs de Comborn, fief qui passa depuis à la maison de Pompadour. Un de ses oncles fut chanoine et grand-vicaire de Condom, sous l'évêque Robert de Gontaut-Biron (1564-1569). Or, en 1567, ce parent résigna son canonicat en faveur de Jean du Chemin qui, probablement, avait achevé depuis peu ses études au collége de Guyenne. Je n'ai aucune preuve certaine de ce dernier fait; mais les amitiés de jeunesse de Jean du Chemin démontrent assez qu'il passa ses plus belles années à Bordeaux. On sait, du reste, que les bénéfices ecclésiastiques sans charge d'âmes pouvaient être occupés ré-

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tulle (Corrèze).

gulièrement par des jeunes gens qui n'avaient pas encore reçu les ordres sacrés.

Bien qu'il appartînt sans doute à cette classe, le noble chanoine ne tarda pas à se rendre à Condom, où les grâces de sa personne, l'aménité de son caractère, le charme de sa parole et son extrême dextérité en affaires lui gagnèrent aussitôt tous les suffrages. Le clergé condomois le choisit pour syndic, et en cette qualité le députa vers la cour, en 1570, pour implorer des remises sur les impositions dont se trouvaient grevés les biens ecclésiastiques. Du Chemin s'acquitta de cette mission en habile homme et gagna l'estime des trois cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Pellevé, chargés par le Pape de protéger en cette occurrence les intérêts de l'Eglise.

Le syndic du clergé condomois, fort aimé de tous et non moins considéré, était pourtant à peine un ecclésiastique. Il est permis de croire qu'il ne s'était pas déterminé dès sa première jeunesse à se faire d'église, qu'il partagea quelque temps sa vie entre diverses études et le monde, et que, même en jouissant de son bénéfice, il n'appartenait encore au clergé ni par un engagement définitif, ni par les habitudes de sa vie. Parmi les sonnets de Gérard-Marie Imbert, que M. Tamizey de Larroque a réédités l'an dernier, il y en a un où le versificateur condomois donne à son ami du Chemin un conseil fort moral, mais qui ouvre un jour fâcheux sur la vie privée de ce dernier; citons-en le plus essentiel :

Pense, mon du Chemin, pense bien à ton fait...

Rumine si tu dois t'obliger à Calliste,
Afin qu'un repentir quelque jour ne t'attriste,
Et pren pour toi, si peux, la meilleure raison.

Tout homme ard du desir d'accroistre son lignage :
Comment le faira-t-il n'estant en mariage ?
Car sans femme on ne fait qu'une demi-maison (1).

(1) Sonnet 96. M. Tamizey de Larroque (note 196, p. 96) n'ose affirmer que ce du Chemin soit le nôtre; mais il n'y a guère moyen d'en douter, surtout après la pièce de J.-P. de Labeyrie que je vais citer.

En étudiant la vie d'Imbert, qui était lui-même chanoine de La Romieu, et qui avait eu le malheur de *faire une demi-maison,* nous verrons combien ce conseil était significatif sous sa plume. Au reste, il est à croire que Jean du Chemin en profita. Il chantait l'amour, comme presque tous les poètes du temps, et, d'après un témoignage qui sera cité plus bas, ses vers, d'ailleurs très modestes, n'étaient pas précisément pour une *Iris en l'air*. Mais il avait dès lors au moins un sentiment sérieux des convenances de son état. Ses amis les plus intimes, en devinant que son cœur n'était pas libre, se plaignaient de ne pas recevoir la moindre confidence sur ce sujet délicat. C'est le thème d'une curieuse poésie latine de Jean-Paul de Labeyrie.

« Du Chemin, ô toi qui es la fleur de l'ordre à l'aumusse fourrée, et qui brilles par tant de qualités entre tous les confrères qu'unit à toi un lien religieux (je ne t'associe qu'Imbert, Imbert mon compagnon ainsi que le tien); ô toi qu'enrichirent les dons sacrés des Muses et de Vénus, que fais-tu? es-tu à caresser Darinel, ce petit chien si gentil, si coquet? est-ce sa gracieuse maîtresse qui te préoccupe, elle qu'on dit ton amie? Tu dis non? mais c'est affirmer que nier de la sorte. Tes yeux inquiets, tes promenades sentimentales, et puis je ne sais quelle grâce qui éclate en toute ta personne, nous disent assez que ton cœur n'est pas oisif... » Et le poète le presse amicalement, en réfutant tous les prétextes de silence qu'il pourrait lui opposer. Surtout il ne doit craindre ni rivalité, ni méchants propos de Labeyrie, qui est en puissance de femme et qui ne voudrait que célébrer en vers lyriques les amours de son ami (1).

Nous n'avons voulu ni supprimer ni gazer ce détail, qui

(1) O qui flosculus es, Chemine, vestri
Cœtus pelligeri, nitesque multis
Longe partibus inter hos sodales
Tecum relligione conjugatos

n'est qu'un cas relativement léger d'un grave désordre trop général au XVIe siècle. Des hommes attachés à l'Eglise par des bénéfices importants, et trop souvent par des engagements encore plus sacrés, tenaient en même temps au monde par de tout autres liens; et ce triste mélange, loin d'exciter l'horreur et la réprobation, rencontrait d'ordinaire dans l'opinion publique une déplorable indulgence. Du Chemin passait certainement pour un parfait galant homme, même aux yeux de ceux qui savaient ses faiblesses. Mais ce qui l'excuse mieux que la connivence de son siècle, c'est qu'il ne dut pas tarder à réformer entièrement sa vie, qui n'avait jamais été scandaleuse, et qu'il eut soin, avant son épiscopat, d'anéantir des œuvres qui, malgré leur parfaite décence, lui paraissaient indignes de son caractère.

Ce que les témoignages les plus sûrs nous permettent de louer dès sa jeunesse dans du Chemin, c'est sa bonté, son affabilité, son dévouement pour ses amis. Pierre de Brach, Jean-Paul de Labeyrie, Imbert, lui parlent tous avec un accent d'affection et de confiance qui ne peut se contrefaire, et l'on sent à les entendre qu'ils n'avaient pas de confident plus cher que le brillant chanoine de Condom. Je ne veux plus citer que quelques vers d'une *Ode* ou plutôt d'une épître familière fort

(Imbertum addo tibi unicum sodalem,
Imbertum addo meum ut tuum sodalem).
Sanctis muneribus potens abunde
Musarum, genitricis et Dionæ :
Quid rerum geris? An foves catellum
Scitum, perlepidumque Darinellum?
An hujus domina cales venusta,
Tuam quam dominam feruntque amicam?
Negas? at satis, ut negas, fateris.
Namque pertrepidi tuique ocelli,
Et tuæ teneræ ambulationes,
Idque nescio quid tui leporis
Toto corporis orbe quod recludis,
Nequaquam viduum jecur tuum esse
Blando fomite clamitant amoris.
Ecquid esse scelus putas amare? *etc.*

Jo. Pauli Laberii Carminum Sylva. Tolosæ, 1570.

longue, — beaucoup trop longue, — que lui adresse le poète bordelais, en l'engageant à venir le consoler dans une cruelle maladie, plus morale que physique :

Si nostre amitié te touche,
Viens moy voir dedans ma couche
Suant, bruslé d'une ardeur,
Tremblant, gelé de froideur,
Par une fievre bruslante,
Par une fievre tremblante
Qui se coulant dans mes os
M'a desrobé tout repos.
.....
Viens vòir le mal qui me geine :
Viens voir combien j'ai de peine :
Viens t'en ouïr racompter
Ce qui me fait lamenter.
Car la peine racomptée
Est plus doucement portée.
Et puis, mon Chemin, aussi
Trop agravé de souci,
Mon esprit ne peut t'escrire
La moitié de mon martyre...

Quant à l'estime dont jouissait auprès de ses contemporains le talent littéraire de Jean du Chemin, on peut citer Imbert qui, après lui avoir proposé un échange de compositions poétiques, se hâte d'ajouter modestement :

Mon vers pourtant n'est tel et n'est si glorieux
De s'oser égaler au tien si precieux,
Ains se confesse moindre et la place luy cede.
En te contr'estrenant se voit donc clairement,
Que toi et moi faisons eschange entièrement
Pareil à celui-là de Glauque et Diomede (2).

C'est-à-dire « de l'or pour de l'airain, du prix d'une héca-

(1) *Les Poèmes de P. de Brach, bourdelois*, 1576 Bourdeaux, Sim. Millanges, in-8°, f. 11 v° et suiv. (A J. du Chemin, vicaire général de M. de Condom.)
(2) Sonnet 63.

tombe pour celui de neuf bœufs, » comme le rappelle l'éditeur d'Imbert d'après le VIe chant de l'Iliade. Que si l'on veut une louange pareille dans la bouche d'un poète d'une plus haute valeur que l'auteur des *Sonnets exotériques,* voici la fin d'un sonnet adressé par Pierre de Brach à notre du Chemin :

Ainsi qu'un ruisselet qui serpentant la plaine,
Sans bruit, d'un cours dormant lentement se promene,
Mes vers d'un cours muet rebruissent mon renom ;

Mais comme la mer perd les eaux qu'elle r'encontre,
Ton vers qui haut-bruyant comme la mer se montre
En rencontrant mes vers fera perdre mon nom (1) !

Mais il est temps d'écouter, après les éloges toujours un peu suspects de l'amitié, les vers mêmes du poète, et de le juger sur ses propres œuvres.

« Les vers latins ou français de Jean du Chemin, dit M. Tamizey de Larroque (dans une courte notice sur notre poète, qu'il a bien voulu me prier de fondre dans la mienne), brillent, en bonne compagnie, au commencement ou à la fin de plusieurs volumes de la seconde moitié du XVIe siècle. Dans le *Tumulus Arnoldi Ferroni Burdigalensis, Senatoris regii* (en tête des commentaires du docte conseiller au parlement de Bordeaux sur les coutumes de sa ville natale) (2), négligeant un huitain en latin accompagné des noms : *Jani Chemini,* je cueille (p. XIII) ce quatrain signé des transparentes initiales I. D. Ch. :

Passant, voy le malheur dont la Parque felonne
Nous a ravi Ferron du terrestre pourpris.
Voy aussi le labeur de ces nobles esprits,
Qui au mesme Ferron mille vie redonne. »

(1) *Les Poemes de Pierre de Brach* (F. 214 vo).

(2) *Arnoldi Ferroni burdigalensis regii consiliarii in consuetudines burdigalensium Commentariorum libri duo.* Lyon, Aug. Gryphe, 1585, in-fo. Arnauld de Ferron était mort en 1563. Les vers de Jean du Chemin doivent avoir été faits peu de temps après. (T. de L.)

Son talent paraît un peu mieux dans un Sonnet imprimé en 1576 en tête des *Poèmes* de Pierre de Brach :

Soit qu'il vienne de l'art ou soit que la nature
Rende louable un vers, ou soit que tous les deux
Causent ensemblement par un accord heureux
Sa grandeur, sa naissance et sa gloire future;

Et si celui qui a l'un et l'autre s'assure
De se retirer vif des sepulchres ombreux
Et de faire son nom toujours victorieux
Triompher de la Parque et de la nuit obscure :

Tu vivras, mon DE BRACH, et tes vers doux-coulans
Demeureront vainqueurs sur la course des ans;
Car l'art et la nature y ont mesme advantage.

Et si l'amour vouloit amoureux devenir,
Il viendroit sur le tien façonner son langage
Et de tes vers encor sa Dame entretenir (1).

Les vers de du Chemin sont presque toujours un peu durs et rocailleux. Les hiatus, les *e* muets comptés mal à propos pour une syllabe (signe du terroir), abondent chez lui plus que dans les versificateurs du nord de la France. Parfois les mots, comme des soldats peu rompus à la manœuvre, se heurtent, se pressent, s'enchevêtrent. Mais la pensée n'est jamais absente, et souvent elle est assez forte pour dompter et assouplir la langue un peu rebelle qui lui sert d'instrument. Ainsi, dans le sonnet qu'on vient de lire, si le mouvement des quatrains garde quelque embarras, celui des tercets est noble et vif, et la pièce s'achève par une phrase à la fois spirituelle et harmonieuse.

La pensée est du reste ici, comme dans la plupart des œuvres du XVIe siècle, trop gênée par les conventions et les

(1) M. R Dezeimeris, qui a redonné dans les premières pages du tome 1er des *OEuvres poétiques* de Pierre de Brach (Bordeaux, 1861) le sonnet qu'on vient de lire, dit, en note : « Cette fin de sonnet, qui est fort gracieuse, rappelle le mot d'Elius Stilon rapporté par Quintilien (*Inst. orat* X, 1,99) : *Musas plautino sermone locuturas fuisse, si latine loqui vellent.* » (T. de L.)

subtilités techniques de l'art. Il y a plus de sérieux et de franchise dans la fin d'un sonnet, d'ailleurs trop laborieux, que du Chemin, devenu évêque de Condom, adressa beaucoup plus tard au même poète, qui pleurait alors la mort de sa compagne, Aymée, unique objet de ses rimes joyeuses ou éplorées. Cette petite pièce, où l'humaniste et le chrétien se révèlent à la fois, n'a été publiée que de nos jours, parmi les œuvres inédites du poète bordelais :

Tant qu'Aymée a vescu, le mari mieux aymé
Tu fus, comme elle fut la femme mieux aymée :
D'un feu pareil au tien sa poitrine enflammée,
D'un feu pareil au sien ton cueur fut enflammé.

De vous deux l'amour fut d'un mesme fil tramé,
Mais la vie ne fut d'un mesme fil tramée.
La Parque avant ton soir ferma le jour d'Aymée,
Et avant ton tison le sien fut consommé.

Ainsin, luy se mourant, à tous les deux encore
L'amour vit à l'envy; car si ton vers honore
Ton Aymée en la tombe, elle dedans les cieux

Va priant Dieu pour toi en la troupe des Anges,
Cependant qu'ici bas tu chantes ses louanges,
Taschant à luy bastir un tumbeau glorieux (1).

Dans le sonnet qui va suivre, on ne trouvera que de l'esprit et non du plus distingué; mais la forme en est, je crois, plus heureuse. Il manquait trop souvent aux vers de du Chemin, comme du reste à ceux de tous les poètes gascons d'alors, y compris les plus grands, La Boétie, de Brach, du Bartas, d'être plus faciles et plus *doux-coulans*. C'est peut-être pour cela même que cette dernière épithète revient volontiers sous la plume de du Chemin. Il s'adresse à du Bartas qu'il avait dû connaître à Bordeaux, où, comme l'on sait, l'auteur de la *Semaine* passa une partie de ses meilleures années, dans l'in-

(1) *OEuvres poétiques de P. de Brach*. Paris, A. Aubry, 1862, 2 vol. in-4°. (T. II, p. 286, De messire Jean du Chemin, evesque de Condom, sonnet.)

timité de Pierre de Brach, de Florimond de Raymond et de Jacques Peletier. Quand les éditeurs calvinistes de du Bartas réunirent ses *Œuvres complètes*, ils en exclurent les vers flatteurs de Raymond, devenu tout particulièrement odieux à leur secte; mais ils conservèrent ceux de du Chemin, en se contentant de réduire sa signature aux initiales I. D. Ch.

Un favorable Dieu qui va guidant ton aille
D'un vol hardy te fait ore fendre les airs,
Ore planter vers terre, ore raser les mers :
Et puis te guinde au ciel d'une vitesse isnelle.

Luy-mesme t'a monstré la source perennelle
Du Nectar doux coulant qui distille en tes vers,
Soigneux à l'avenir que par tout l'univers
S'espande la liqueur de ta veine immortelle.

Voilà pourquoy chantant le travail journalier
Du grand, inimitable, incomparable ouvrier,
Ton chant est tout divin et ta muse hautaine

Foule l'orgueil mutin de l'envie et du temps,
Et acquier, mon Saluste, avec une sepmaine,
A ton durable nom mille centaines d'ans.

Il est déjà permis d'apprécier la nature du talent poétique de du Chemin. Ses défauts sont surtout ceux de son temps et de son pays. Son inspiration personnelle, sans avoir rien d'éclatant, ne manque ni d'ampleur ni de vivacité. La vigueur y domine plus que la grâce, et c'est surtout dans l'expression des pensées graves et fortes qu'il lui arrive de triompher des résistances d'un organe imparfait. On en verra une preuve plus décisive dans la pièce la plus considérable qui nous reste de lui. Mais avant d'aborder des poésies qui furent consacrées par du Chemin, déjà évêque, à Blaise de Monluc et à sa famille, il faut marquer brièvement, en reprenant la suite de sa biographie, comment ses relations avec cette noble maison s'établirent et amenèrent son élévation au siége de Condom.

L'évêque Robert de Gontaut était mort en 1569, l'année même où les troupes de Mongonmery s'abattirent sur la ville

et firent en particulier de grands dégâts dans la cathédrale. Les tableaux, les statues, les ornements avaient été la proie des flammes et tous les vitraux étaient brisés. Du Chemin les fit restaurer à ses frais pour la somme de 36,000 livres et en en ajouta 8,000 pour l'ornementation mobilière. Ces générosités du syndic du clergé eurent lieu sans doute pendant la vacance du siége. Bientôt (1571) le roi y nomma le commandeur de l'ordre de Malte Jean de Monluc, fils du fameux maréchal de France. Ce noble personnage, qui avait l'éducation et les goûts d'un guerrier plutôt que d'un ecclésiastique, et qui ne devait jamais être sacré, résolut cependant d'aller en Italie faire quelques études spéciales et chercher de sages conseils avant d'entrer en fonctions. Il partit avec le chanoine du Chemin, qu'il constitua son économe. Ils passèrent quelque temps à l'Université de Padoue, et notre poète s'y fit recevoir docteur en l'un et l'autre droit. Ensuite, après avoir visité Rome, Malte, Venise, Turin, ils regagnèrent Condom, où Jean du Chemin devint prévôt de la cathédrale et vicaire-général du diocèse. Les troubles religieux n'étaient pas encore tout à fait apaisés. Un corps de bandes huguenotes s'étant formé près de Nérac, Jean de Monluc reçut du roi une commission militaire, dont il s'acquitta fort heureusement, avec le secours de son grand-vicaire. Bientôt, détourné du ministère épiscopal par les infirmités qu'il avait contractées dans ses caravanes et peut-être aussi par son humeur trop séculière, il résigna son évêché à Jean du Chemin, en se réservant une pension viagère. Ce bienfait acheva de lui attacher notre poète, qui l'avait toujours aimé au point de n'avoir avec lui, selon ses propres expressions, « qu'un cœur et qu'une âme. »

Cependant il n'entra pas en charge sans difficulté. Comme si le siége eût vaqué par la mort du titulaire, le roi y nomma un sujet de son choix, qui était même un fort important personnage, le chancelier de Birague. Du Chemin se hâta de faire valoir ses droits antérieurs et put terminer l'affaire à l'amiable

en traitant avec le chancelier. Mais quand il fut en règle avec la couronne, il lui fallut agir à Rome, où un autre concurrent, le seigneur de Gondrin, l'avait déjà desservi en le dénonçant comme indigne et plus propre à commander un régiment qu'à gouverner une église. Jean du Chemin répondit à ces accusations par un mémoire où il se justifiait en exposant toute la suite de sa vie. Cette pièce existe-t-elle encore et pourrait-on la retrouver? Elle serait doublement précieuse, comme œuvre d'un esprit bien distingué et comme document essentiel d'une vie bien pleine. Au reste, la discussion se termina bientôt à l'honneur de du Chemin, qu'une bulle pontificale mit en possession de son siége.

Il paya sa dette de reconnaissance à la famille de Monluc, en composant une série de poésies tumulaires pour ses principaux membres, poésies publiées en 1592, par Florimond de Raymond, dans la première édition des *Commentaires*. La plus importante de toutes est un éloge funèbre du maréchal de Monluc, en cinquante-huit alexandrins du genre le plus noble. Mais comme je suis le premier à mettre sous le nom de du Chemin ce morceau et quelques autres, je dois justifier cette attribution par une courte discussion critique.

M. Tamizey de Larroque, lecteur bien soigneux et bien attentif, n'a vu parmi les pièces élogieuses réunies par le premier éditeur des *Commentaires*, que deux morceaux appartenant à Jean du Chemin : « une épitaphe en prose latine de Blaise de Monluc, un sonnet sur le tombeau de Monsieur le commandeur de Monluc (1). » Pour moi, après un examen scrupuleux, je lui attribue, dans cette collection : 1° la première pièce en vers français, intitulée *Tombeau de Messire Blaise de Monluc ;* 2° le sixain qui suit, *Sur le tombeau de son cœur ;* 3° l'épitaphe en prose latine placée immédiatement après et qui est signée *I. du Che. evesque de Condom.* Il paraît à première vue que

(1) *Sonnets exotériques de G. M. Imbert*, note 118, p. 86.

cette signature *en français*, après un morceau de *latin*, porte aussi sur les deux poésies françaises qui précèdent, d'autant que ces trois morceaux forment, par leur objet et par leur disposition typographique, un groupe spécial. D'ailleurs, du Chemin se trahit dans le *Tombeau* par ses habitudes de style et de versification. Notez les deux hémistiches : *L'Italie le sçait... Sa vi' vous oste à tous ;* et l'adverbe *ensemblement*, qui a déjà paru dans le premier sonnet à Pierre de Brach.

J'attribue encore à du Chemin : 4°-7° les quatre épitaphes (deux sixains et deux sonnets) de Jean de Monluc, de Monluc-Caupène, de Monluc-Montesquiou et du commandeur de Monluc, placées à la suite l'une de l'autre, et dont la dernière seulement porte la signature *I. du C. E. de C.* Les mêmes considérations justifient encore ici ma manière de voir ; et il reste évident pour moi que l'évêque de Condom, qui se regardait comme l'homme-lige des Monluc, à cause de l'affection profonde qui l'avait uni au commandeur-évêque, son bienfaiteur insigne, profita de la publication de Florimond de Raymond pour honorer, par un éloge particulier, la mémoire de chacun des hommes illustres de cette noble famille.

Voici le début du *Tombeau de Blaise de Monluc* qui, ce me semble, ne manque pas de grandeur, malgré quelque embarras d'expression et quelque rudesse d'accent :

Ce marbre ici (Passant) le grand Monluc enserre.
Un tel homme que lui dedans si peu de terre
Ne peut estre compris : ce tombeau labouré
Clost seulement son corps, dont il est honoré.
Mais juge par sa mort le dommage et la perte
Que la Gascogne a fait, depuis veufve et déserte.
Et franc de passion voi comme le laurier
Ceignant son front receut honneur de ce guerrier.

Ce grand guerrier qui fut la garde de son prince,
Le soustien et l'appui de toute la province,
Où lieutenant de Roi et en guerre et en paix
Tesmoins de sa vertu il fit tant de beaux faits,

Qu'il a laissé mourant ce beau doute à tout aage
Quel des deux il estoit, plus vaillant ou plus sage.
En bataille rangée, il deffit par trois fois
L'ennemi de son Roi; il remit sous ses lois
La Guyenne revoltée aux factions civiles.
Par force il emporta et print cinquante villes,
Le premier à l'assaut, en temoignant la foi
Qu'il avoit à son Dieu, qu'il avoit à son roi.

Le reste répond à ce commencement, quoique le poète, en résumant à grands traits la vie de son héros, se montre soucieux de la vérité et de la précision plus que de la poésie. Il attribue à la fois à Monluc

La vaillance d'Ajax, de Nestor l'éloquence,

vante également sa *force* et sa *courtoisie* et caractérise ainsi sa fin, en termes magnifiques :

Brave, s'il eust voulu, de l'invincible mort
Il eut encore pu faire languir l'effort.
Mais voyant la vertu faire place à l'envie,
L'honneur à la faveur, il dédaigna la vie
Et desira mourir au monde vicieux
Pour aller immortel vivre dedans les cieux.

Du Chemin exhorte ensuite à pleurer le grand homme ses amis et ses envieux mêmes, et conclut par ce cri :

Heureux trois fois Monluc, qui vivant si longs jours
As eu pour compagnons aveques toi tousjours
Et l'heur et la vertu, et qui maugré l'envie
Vois d'un los immortel ta mémoire suivie!

LÉONCE COUTURE.

(*La suite prochainement.*)

L'ANCIENNE VILLA DE S^T-CRICQ DE MARSAN.

RECHERCHES SUR SES PREMIERS HABITANTS.

Suite et fin (1).

Que la trop humble cité d'Aire veuille ici laisser paraître un instant une de ses gloires.

Dans sa crypte romaine, à l'autel vraiment remarquable et aux fonts tout mystérieux, quelques sépultures présentent les caractères les plus frappants au triple point de vue de la sculpture classique, des prérogatives miraculeuses et des origines chrétiennes. On y célébrait jadis l'ensevelissement d'un saint, ignoré complètement depuis près d'un siècle, que ses affinités avec saint Eutrope feraient aisément rapporter au berceau même du christianisme. C'est *saint Géronce,* le confesseur, dont le compagnon fut *S. Edentius*. Les plus anciens martyrologes le nomment à la date du 6 mai. Le martyrologe hiéronymien, le plus antique et le plus fameux, en tête d'une longue liste de saints et immédiatement après deux apôtres, le désigne ainsi : *in Galatia civitate, Beatissimi Gerontii, confessoris*. Remarquez ce mot *Galatia,* plus ou moins travesti dans les divers exemplaires; nous croyons qu'il va jeter une assez vive lumière sur la véritable origine de ce fameux catalogue. Aux savants de vouloir bien nous entendre et de juger.

Le fond de ce monument hagiographique est rapporté par la tradition à Eusèbe de Césarée; saint Jérôme n'en aurait guère été que le traducteur. De fait, Eusèbe atteste qu'il a composé une histoire des saints martyrs, ouvrage aujourd'hui

(1) Voir au numéro précédent, page 17.

perdu, mais dont la table pourrait bien nous être restée. Cela posé, observez que, selon les martyrologes plus récents, cette ville de *Galatie* est le *Vicus Julii,* Aire-sur-l'Adour. Ne sommes-nous point en face d'une traduction hésitante ou peu correcte faite sur un *texte grec* antérieur? Le grec seul pouvait employer ici le terme de *Galatie;* le latin aurait dû traduire *la Gaule,* il a confondu. Le grec Eusèbe acquiert un titre de plus à la propriété de nos diptyques.

Allons plus loin. Qui aura fait connaître à l'Eglise grecque notre saint Géronce? Qui le lui aura fait nommer d'une manière, tout considéré, beaucoup plus honorable que ne le fait le même martyrologe pour presque tous ses autres saints, tellement que les Bollandistes en ont été frappés? Examinez les dates, et vous verrez que le landais Arborius Magnus a été, à Constantinople, le commensal du grand historiographe. Ce dernier aura reçu de lui des renseignements, et il aura voulu leur faire honneur. C'est encore ainsi qu'il consacre tout autre chose qu'une simple mention à plusieurs saints de Nicomédie, de Jérusalem et autres héros d'Orient, et qu'il enregistre avec soin l'année où fut découverte la vraie croix et l'illumination qui eut alors lieu dans la ville sainte.

Si c'est Arborius qui valut à notre saint Géronce une mention si honorable, faveur dont il n'a point fait gratifier saint Vincent de Dax, l'ancien diocése d'Aire pourrait essayer de revendiquer le grand professeur.

Mais, laissons la question des martyrologes, et revenons à celle de l'épineuse étymologie.

Illustre comme il l'a été par la toge, Magnus n'aura-t-il point laissé son nom à quelques-unes de ses terres? De son temps c'était un usage. Voici le peu que nous savons :

Près de Saint-Cricq se trouve un lieu dit de *Maignos;* une ancienne église y possédait un autel, une fontaine et une grande fête en l'honneur d'un saint Géronce. *Maignos* rappelle *Magnus;* et saint Géronce, notre Magnus, ami d'Eusèbe. Le

rapprochement est d'autant plus légitime, que voilà, près de Saint-Sever-sur-l'Adour, un autre lieu dit encore *Maignos* se trouver avoisiné par des constructions et de belles mosaïques romaines, aux endroits même où l'histoire bénédictine de cette ville nous montre des *Magnus*, avant les temps de Charlemagne. Le plateau de la villa isiaque est aussi dominé par une habitation qui porte le nom de *Toge*. Serait-il impossible que ce petit poste, assez remarquable d'ailleurs, ait dû son nom à l'insigne de l'avocat, de même que la ville d'Asti (*Hasta Pompeii*) a dû le sien à la lance de Pompée? Si vous hésitez, je vous rappellerai le dicton latin : *Ruri nulla necessitas togæ*.

Nous ne quitterons point ces petits travaux toponymiques, parfois nécessaires, souvent trop stériles! sans nous demander d'où serait encore venu le nom de *Bougue*, le *Boga* d'Innocent III (1), petite localité située entre Saint-Cricq et Maignos. Aurait-il été apporté par une colonie de ces *Boïens* qui peuplèrent le pays de Buch, dans le Médoc, sous le nom de *Boii* ou *Boghi* (*Bwg*, terrible), et dont les descendants sont appelés les *Boudges* aux environs de Bordeaux?

Dans cette hypothèse, rien d'étonnant que le *Midou* porte en latin le même nom que le Médoc, *Medula;* rien d'étonnant non plus que le premier Arborius se fût réfugié parmi ces *Bougues*. Les *Boii* avaient jadis reçu l'hospitalité chez les Eduens; ils la leur rendaient. Ceci nous rappelle un autre problème : à quelle origine remonte en ces lieux le culte de *saint Quirique? Amator*, à qui la France doit les reliques du jeune martyr, était d'Autun : serait-ce de lui que les habitants de notre villa l'aurait reçu pour patron? et serait-ce à titre de concitoyens?

En somme, les antiquités des bords du Midou offrent beaucoup d'affinités avec la famille des Arborius.

Mais c'est à la fin du IVe siècle que nous avons rapporté l'exécution définitive de notre mosaïque.

(1) Epist. 231, an. 1212.

La parenté des Arborius continuait à briller dans le monde. Ausone était successivement devenu précepteur du jeune Auguste-Gratien, comte du palais, questeur, et, à ce titre, l'arbitre des faveurs et des lois, préfet du prétoire, préfet des Gaules, ainsi que son fils *Hesperius* (379) et consul; son père, beau-frère de Magnus, avait été élevé, lui aussi, à de hautes dignités. Un troisième Arborius fut, à son tour, préfet du prétoire des Gaules, et, en 380, préfet de Rome. Il avait une fille qui fut miraculeusement guérie par l'application d'une lettre de saint Martin. Elle se consacra au Seigneur, et son père demanda que le voile lui fût donné des mains du grand évêque. Ce sera peut-être cet Arborius qui aura fait achever l'exécution des plans de Saint-Cricq. Il vivait précisément au temps auquel nous la rapportons, et sa famille devait encore habiter ces contrées, puisque sa fille y prit le voile.

III

Les Vascons.

Notre villa pourrait bien avoir subsisté jusqu'à l'invasion des Normands. D'abord le Midou, qu'elle seule put illustrer, paraît avec un honneur tout exceptionnel dans la topographie du wisigoth Eladabald, résumée par l'anonyme de Ravenne sans nulle mention de l'Adour. De plus, quels démolisseurs se seront contentés de mutiler, pour le rendre plus chaste, l'Orus de la mosaïque? Très probablement ces Barbares dont le Midi fut inondé au commencement du ve siècle : Saloien nous les montre aussi réservés que les Novempopulaniens étaient licencieux.

Ajoutons une considération importante. Un vaste champ contigu à la villa porte le nom des *Placeyts*. Dans cette expression, que peut-on voir sinon les anciens *placita?* Mais quelle sorte de *plaids* s'y seront tenus?

Les seuls de ces contrées dont l'histoire ait gardé un vague souvenir ont eu pour objet d'opposer une barrière à l'enva-

hissement des Vascons. Rien ne put arrêter leur marche. M. l'abbé Menjoulet, dans son introduction aux *Chroniques d'Oloron*, nous montre leurs campements s'avancer de plus en plus vers la Garonne. Bougue en possède des plus vastes, des plus habilement arrangés, au-dessus de ses galeries souterraines. Son nom même se balance, à nos yeux, entre une origine boïenne et une origine vasconne. Qu'on se rappelle le duc *Boggis*, dont le grand oncle saint Amand, connu de nos lecteurs, est grandement honoré à *Bascous*, lieu voisin, par le concours des Gascons. Et notez que Boggis jouissait du droit d'avouerie ou de patronage sur les monastères de l'Aquitaine (1) et que Bougue et Maignos possédaient chacun le leur, et cela peut-être comme Saint-Sever, depuis saint Amand, ou depuis l'illustre élève d'Aire saint Philibert (2).

Et en vérité, quelle heureuse position, à Saint-Cricq surtout, pour surveiller les mouvements des armées franques venant du nord ! Du haut de *Toge*, alors que les pins ne remplissaient pas ces plaines, le regard plongeait au loin dans le vaste désert. A coup sûr, aux jours de leur invasion, des guerriers basques s'étaient postés là.

Les Vascons foulèrent donc bien vite le sol où l'on délibérait vainement contre eux dans les plaids, et il fallut plus tard de nouvelles assemblées pour travailler à réprimer au moins de nouvelles invasions.

Et, à vrai dire, les seuls grands plaids, tenus probablement en deçà de la Garonne, dont nous puissions marquer la date et le but précis, sont ceux de l'an 812. C'était sous le règne de Louis-le-Débonnaire, au sortir d'une expédition faite en Espagne et à la suite de chasses auxquelles l'Albret, pays des

(1) Monlezun, t. I.

(2) Le souvenir de l'apostolique exilé saint Amand nous porte à nous demander encore si S. Rigobert, relégué à son tour en Gascogne par Charles Martel, n'aurait point appris dans les lieux que nous étudions à honorer saint Cyrice, comme il le fit plus tard dans une villa de *Cormicy*, voisine de son archevêché de Reims. Le fait est d'autant plus possible que tout près de Saint-Cricq se trouve un petit manoir du nom de *Saint-Corme*.

lièvres (*Lebret, Leporetum?*), aura pu fournir maintes victimes. Louis, dans cette assemblée, obtint d'aller attaquer les Basques, si les plus insoumis d'entre eux ne venaient pas le trouver à Dax. Le couvent de Bougue pourrait bien remonter à lui, dans le cas où son origine ne serait pas plus ancienne; car ce prince établit, par toute l'Aquitaine, des abbés aussi bien que des comtes pour leur confier ses villes : *eisque commisit villarum regiarum ruralem provisionem* (1). Nous en dirons autant du lieu de *Saint-Corme*; il pourrait peut-être se rattacher au monastère de *Cormeri* en Touraine, l'un de ceux que favorisa Louis-le-Débonnaire.

Plusieurs noms du midi rappellent ainsi ceux du nord, comme pour indiquer une filiation; et, au besoin, l'arrivée nécessaire de potentats étrangers au pays nous l'expliquerait.

Peut-être pourtant Saint-Cricq aura-t-il été détruit, sinon par les Vascons eux-mêmes, au moins par les Maures, postés à *Maureillan*. Dans tous les cas, la villa n'aura point survécu à l'arrivée des Normands.

Tout, aux environs, retentit encore, depuis ces temps d'alarmes, de bruits guerriers; un quartier même se nomme le Quartier de la Bataille.

Une nouvelle ville (Villeneuve) a succédé au poste gallo-romain et conservé des noms tout militaires, celui de saint Hippolyte, son patron, de sainte Barbe, sa vierge de prédilection, de sainte Catherine, si chère à nos vieux chevaliers, pendant que, dans la banlieue, on se met sous la protection de saint Victor (Saint-Vidou) et de saint Maurice.

Voilà tout ce que nous pouvons répondre à ceux qui nous proposent les problèmes des temps anciens : *Est quodam prodire tenus, si non datur ultrà.*

On voudra bien nous savoir gré de nos recherches, et si quelqu'un trouve ce qui nous échappe, nous le remercierons, au nom de la science et de l'histoire, d'avoir été plus heureux que nous.

Jean LABAT, S. J.

(1) *In ejus vita.*

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IIIe. — ÉPANOUISSEMENT.

§ 2e (Suite.) (1).

5° *Famille de Patras.*

La famille de Patras, que nous ne connaissons comme bien d'autres que par le cartulaire, était néanmoins à cette époque une des plus marquantes du pays. Il y a tout lieu de croire qu'elle formait une branche de celle d'Andozille ou Endoufielle, alliée elle-même à celle de l'Isle-Jourdain. Il est du moins certain qu'elle était alliée à l'une et à l'autre de ces familles. Les actes que nous avons sous les yeux ne laissent aucun doute à cet égard. D'où a-t-elle pris le nom de Patras ? C'est ce que nous ignorons complétement. Nous ne connaissons dans les environs aucun lieu dont le nom présente une analogie quelconque avec celui-là. Ne pourrait-on pas supposer qu'au temps des croisades quelque membre de cette famille avait pris part à ces expéditions, et qu'il en avait rapporté ce nom de *Patras* qui était ensuite resté à sa famille comme souvenir, ainsi qu'il était arrivé pour celui de *Jourdain,* donné d'abord au fils du comte de l'Isle, né en Palestine dans le cours de l'expédition, en souvenir de son baptême dans le Jourdain,

(1) Voyez le volume précédent, p. 227.

et devenu ensuite comme le nom propre de cette famille? Nous posons la question sans prétendre la résoudre.

La famille de Patras avait la seigneurie de Montiron, et c'est là vraisemblablement qu'elle faisait sa résidence. Ceux de ses membres qui figurent dans les actes sont : Montassin de Patras et Raymond son frère. A la même époque, on voit figurer comme témoin, Bernard-Odon de Patras, abbé de la Case-Dieu, qu'il y a lieu de croire frère des précédents. Plus tard, nous trouvons encore : Raymond de Patras, Arnaut-Guillaume et Pierre frères, et leurs sœurs Condors et Bergoia ou Bergonia. On ne fait pas mention de leur père qui, sans doute, était mort; mais les circonstances donnent lieu de croire qu'ils étaient fils de Montassin.

Cette famille avait des terres considérables, avec la seigneurie directe et les droits afférents, dans le territoire de Saint-Pierre de la Mazère. Nous voyons par un acte de 1157, qu'à une époque antérieure qu'on ne fixe pas, Montassin avait donné en fief, à Raymond de Saint-Pierre, la portion de ces terres qui lui revenait et dont on indique ainsi la position : depuis le ruisseau qui prend sa source à la fontaine de Saint-Géni, près de la Gimone, jusqu'à la terre de Guillaume-Arnaut Dofans. Ce Raymond de Saint-Pierre avait fait don de cette terre à l'abbé Arnaut, en 1154 (1), et cette donation avait été immédiatement après ratifiée et confirmée par Adélaïde, Bonne et Flaudine, ses sœurs. Peu de temps après, l'abbé Bernard, ayant déjà remplacé Arnaut, ces mêmes sœurs, avec un autre frère nommé Sance, suivent l'exemple que leur avait donné Raymond, et font aussi donation de la part qui leur revient dans le fief, c'est-à-dire de la terre qui se trouvait près de la fontaine de Saint-Géni, entre celle de Gassion Peyrasol et la Gimone, en se dirigeant vers l'église de la Mazère. Toutes ces dona-

(1) Si cette date n'est pas fautive, il y aurait erreur dans le *Gallia christiana*, qui fixe à 1153 la translation d'Arnaut à Berdoues, et son remplacement à Gimont par Bernard Ier.

tions s'étaient faites certainement avec l'agrément et l'autorisation de Montassin; mais celui-ci n'avait pas pour cela perdu ses droits de seigneur direct aux redevances dont le fief était grevé; et l'abbaye, en acceptant le don, avait dû aussi naturellement en prendre les charges et se constituer vassale de Montassin au lieu et place des donateurs. En 1157, la condition fut changée : Montassin consentit à vendre et vendit, en effet, à l'abbé Bernard, tout le droit et seigneurie qu'il avait sur cette terre qui s'étend depuis la fontaine de Saint-Geni, en descendant vers le moulin de Sainte-Marie (le moulin de l'abbaye) jusqu'à la terre de Guillaume-Arnaut Dofans. Il est dit que cette vente se fait sous les auspices de Guillaume de l'Isle et Pierre de l'Isle, ses neveux.

En 1159, Raymond de Patras, pour la rémission de ses péchés, et pour l'âme de son père et de sa mère, fait don et cession à l'abbé Bernard de toute la terre culte et inculte qu'il avait dans l'alleu ou dimaire de Saint-Pierre de la Mazère, ainsi que du droit et seigneurie qu'il avait dans ce même dimaire. Il fait cette donation en présence et avec l'agrément de Montassin de Patras, qui, pour le bien de la paix et par amour pour son frère, approuve en outre et autorise une impignoration de cent sols morlas en faveur des moines sur toutes les terres et fiefs de sa dépendance, situées dans le dimaire ou alleu de Saint-Pierre de la Mazère. Il consent à ce que les moines exploitent à leur profit lesdites terres et fiefs, jusqu'à ce que lui-même ou une autre personne en son nom ait remboursé les cent sols morlas. L'impignoration porte également sur les terres et bois appartenant à Raymond dans le même dimaire. Il se réserve seulement la moitié des corvées dues par les hommes qui tenaient de lui ces terres en fief. C'est ici qu'on trouve parmi les témoins Bernard-Odon de Patras, abbé de la Case-Dieu, dont nous avons parlé plus haut, et que nous présumons être un frère de Montassin et de Raymond.

Nous ne trouvons plus rien concernant cette famille jusqu'à l'année 1188. A cette date nous voyons paraître ces trois frères, que nous avons déjà nommés, Raymond de Patras, Arnaut-Guillaume et Pierre, et leurs sœurs Condors et Bergoïa. Par un acte collectif, ils font don à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie de Gimont et au couvent (1) de toute la terre culte et inculte qu'ils possèdent directement, ou que d'autres, soit hommes soit femmes, tiennent à fief d'eux, de leur père ou de quelque autre de leurs parents, depuis la Marcaoue jusqu'à l'Arrats, et depuis le chemin de Saint-Jacques jusqu'à Montiron. Toutes les terres comprises dans ces limites appartenant audit Raymond de Patras, à ses frères ou à ses sœurs; toutes les jouissances, droits et juridictions quelconque leur revenant à quelque titre que ce soit, ils les donnent à perpétuité et sans aucune réserve. De plus, si quelqu'un voulait attaquer les moines et les inquiéter dans leur possession, soit à l'Isle, soit à Endoufielle, ils s'engagent à prendre leur défense. S'il arrivait qu'il fallût se transporter ailleurs, d'après les conditions qui furent faites, Raymond et Guillaume Arnaut étaient encore tenus de s'y rendre, mais les moines devaient leur faire escorte jusqu'au lieu où il faudrait aller, et de les ramener de même jusqu'à l'Isle-Jourdain. Arnaut Ros (Roux), prieur de Gimont, fit l'acceptation de cette donation à la place de Jean, *abbé élu et pasteur de la maison*. En cette qualité de mandataire, et en présence de Guillaume de Blanquefort, de Guillaume de Goudourville, de Guillaume Petit et de Hugues Sance, il reçut Raymond de Patras, ses frères et ses sœurs, à la communion des bonnes

(1) Le siége abbatial était alors vacant. Il paraît qu'après la mort de Donat, il n'y avait pas eu accord pour le choix de son successeur. Nous remarquons que pendant cette année, 1188, il est fait mention dans les actes, tantôt de Jean, avec le titre d'*abbé élu*, *abbas electus*, et tantôt de Bernard avec cette désignation, *qu'on appelle abbé*, *qui vocatur abbas*. Ni l'un ni l'autre ne fut confirmé. On voit vers la fin de l'année, ou au commencement de la suivante, paraître Pierre Ier, qui fut en place jusqu'à 1191.

œuvres de l'abbaye. En outre, il fut stipulé que si Raymond ou Guillaume-Arnaut voulaient entrer en religion, ils seraient reçus à Gimont en remplissant les conditions exigées par la règle. On leur fit en même temps une gratification de deux cents sols morlas et d'un cheval estimé quarante sols. Parmi es témoins, on remarque Pierre, clerc de l'église d'Auch, prêtre de Saint-Martin de l'Isle. L'acte est daté d'un mardi du mois de décembre 1188.

6° *Famille d'Espaon.*

Le nom de cette famille est défiguré dans la plupart des actes. Il n'en est peut-être pas deux où on l'écrive exactement de la même manière : c'est tantôt *Espaor*, tantôt *Espaur*, tantôt *Spaur* et tantôt *Espaon*. Néanmoins, il est incontestable qu'il s'agit toujours des mêmes individus, et qu'il faut écrire comme nous faisons dans le titre « *Espaon.* » Ce nom est encore celui d'une paroisse de ce diocèse, dans le doyenné de Lombez, dont la famille qui nous occupe avait la seigneurie, et où elle faisait sa résidence. Elle avait aussi des propriétés territoriales considérables à la Mazère, avec une portion de la seigneurie directe. Il semblerait qu'elle était une branche de la famille de Monpésat; mais nous ne pouvons rien affirmer sur ce point, les actes qui l'insinuent ne le disant pas clairement et pouvant s'entendre aussi bien d'une alliance matrimoniale que d'une véritable parenté.

En 1157, la famille d'Espaon se composait de deux frères, Pierre et Guillaume-Raymond, et d'une sœur, Sybille, mariée avec Bernard Aligre. Vingt-quatre ans plus tard, nous trouvons Vital d'Espaon, qui était certainement fils d'un des deux frères que nous venons de nommer : mais duquel ? C'est ce qu'il n'est pas possible de comprendre. Nous trouvons enfin, en 1208, Adémar d'Espaon, toujours de la même famille, comme l'indiquent suffisamment toutes les circonstances de

l'acte qui le concerne, quoi qu'on taise complètement le nom de ses parents.

Nous ne trouvons aucune charte concernant la famille d'Espaon, antérieure à l'année 1157. Il est néanmoins certain qu'avant cette époque il y avait eu de sa part des dispositions en faveur de l'abbaye, puisque une charte de Sibylle d'Espaon et de Bernard Aligre, son mari, n'a d'autre objet que de faire à l'abbé Bernard l'abandon et cession du droit qu'ils pouvaient avoir sur les terres données ou autrement aliénées au profit des moines, par Pierre d'Espaon, frère de Sibylle. Les terres dont il s'agit devaient bien avoir quelque importance puisque, pour ce simple abandon de droits, l'abbé, à titre de charité, donne à Sibylle et à son mari dix sols morlas.

Ce même Pierre d'Espaon et Guillaume-Raymond, son frère, pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, firent, en 1159, don et cession à l'abbé Bernard d'un casal qu'ils avaient à la Mazère, dit le *Casal du Prat*, avec toutes ses appartenances et dépendances, et tous les droits qui les concernaient. Pour ce don ils reçurent de l'abbé, à titre de charité, quarante sols morlas, dont ils se servirent pour lever une hypothèque qu'Adémar Dofans avait sur ce casal et sur trois autres situés dans le territoire de Sainte-Marie de la Garnidor ou Armadanville. Ce casal était occupé par un colon nommé *Eis* et surnommé *Duprat* à cause du casal. Celui-ci fit de son côté abandon et cession de tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce même casal, et en retour l'abbé, toujours à titre de charité, lui fit don de dix sols morlas. Il fut en même temps relevé de toute vassalité et de tous les services qu'il devait, en qualité de vassal, par Pierre et Guillaume-Raymond d'Espaon. Ceux-ci furent reçus à la communion des bonnes œuvres, et au cas qu'ils voudraient entrer en religion, l'abbé s'engagea à les recevoir dans son monastère aux conditions ordinaires et avec cette clause particulière qu'en entrant ils donneraient à l'abbaye les biens dont ils se trouveraient alors en possession.

Il n'est plus dans la suite fait mention de Pierre ni de son frère. Mais en 1181 toutes les donations qu'ils avaient faites furent ratifiées et confirmées par Vital d'Espaon, leur héritier, qui fit don et cession à l'abbé Donat de tous les droits qu'il pouvait y avoir. Jusqu'alors il avait fait opposition et avait exercé contre les moines des poursuites dont il se désiste. L'arrangement se fit par l'entremise et sous les auspices d'Auger de Peyrigué, évêque de Couserans et archidiacre de Toulouse.

La donation la plus importante et aussi la dernière de cette famille fut faite en 1208 par Adémar d'Espaon. Il commence d'abord par se consacrer lui-même à Dieu et à la bienheureuse vierge Marie, entre les mains d'Arnaut de Séguenville, prieur du monastère qui tenait alors la place de l'abbé, le siége étant vacant (1). Cette consécration n'impliquait pas l'entrée immédiate d'Adémar dans le monastère. Il fut seulement stipulé que lorsqu'il voudrait quitter le siècle, il recevrait à Gimont l'habit religieux et que si la mort venait à le surprendre avant son entrée, on lui ferait à l'abbaye des funérailles comme à un moine. Le prieur reçut encore de la même manière et aux mêmes conditions *Vital de L'Isle*, frère d'Adémar. Puis, Adémar, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme et de celle de ses parents, donne, cède et transporte à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie, à Pierre *abbé élu*, et à Arnaut de Séguenville, prieur, acceptant en son nom et au nom de toute la communauté, toutes les terres cultes et incultes, qu'il avait ou pouvait avoir, directement ou indirectement, depuis le ruisseau de Labusquère jusqu'à celui de Selbola (Saubole), et depuis le chemin qui passe par Espaon et se dirige vers Samatan, jusqu'à la Save. Tout ce qui lui appartient dans ces limites il l'abandonne et cède aux moines pour que désormais

(1) A la mort de Bernard II d'Esparbès, on élut pour lui succéder, Pierre II dont la confirmation à Rome se fit attendre pendant trois ans, nous ne savons pour quel motif. De 1106 à 1109 il est dit : « *Abbé élu.* » Puis on le trouve avec le titre d'*abbé* jusqu'à 1115.

ils en jouissent en vrais propriétaires, avec les entrées et sorties, eaux, prés, pâturages, bois et droits de chasse, librement et sans trouble ni opposition de sa part ni d'aucun des siens, à perpétuité. Il donne de même, sans aucune réserve, un moulin qu'il avait sur la Save, appelé le moulin *de Corneil*. Enfin, d'un commun accord avec son frère Vital de L'Isle, qui s'unit à lui pour cette dernière concession, ils accordent le droit de parcours et de dépaissance, avec libre entrée et sortie, sur toutes leurs terres, sauf les réserves accoutumées de celles qui étaient ensemencées en blé, des jardins et des vignes. Tout cela fut fait au mois de mars 1208. Le lieu n'est pas indiqué : mais la qualité des témoins, presque tous moines, donne assez à comprendre que l'acte fut passé à l'abbaye.

7° *Famille de Monpésat.*

L'unique personnage appartenant à cette famille dont il soit fait mention avant 1160 est Guillaume de Monpésat, qui figure assez souvent, mais seulement comme témoin ou comme caution, dans les actes de cette époque. Il était marié : mais nous n'avons trouvé nulle part le nom de sa femme. De son mariage il y eut trois enfants : un garçon nommé Guillaume comme son père, et deux filles, Sérène et Eizette ou Alizette. Sérène épousa Arnaut-Raymond de Blanquefort, dit Savez, dont elle eut deux enfants : un garçon qu'on nomme aussi Guillaume de Monpésat, et une fille dite Marthe de Bénac. — Pour Eizette elle épousa Fédac de Polastron, dont nous aurons plus tard occasion de parler amplement.

Un acte de date incertaine, mais évidemment antérieur à 1153, nous apprend que Guillaume de Monpésat avait fait don à Arnaut I, abbé de Gimont, d'un bois qu'il avait près du casal de la Marcaoue, et qui s'étendait le long de cette rivière jusqu'au casal de Saint-Pierre. C'est la seule trace qui reste de ses relations avec l'abbaye jusqu'à 1160. En cette année, de con-

cert avec ses enfants Guillaume, Sérène et Eizette, il fait abandon et cession à l'abbé Bernard de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le casal du Prat, à la Mazère, lequel avait été donné en propriété au même abbé Bernard, par Pierre et Guillaume-Raymond d'Espaon. Cette cession, pour laquelle l'abbé donna à Guillaume, à titre de charité, vingt sols morlas, fut faite au château de Montiron.

Deux ans après, en 1162, Guillaume fait vente au même abbé du casal de *la Grèse*, en Laurs, pour le prix de vingt sols morlas. Guillaume-Arnaut Dofans, le sieur de Sialtserre, Guillaume Douat de la Case, Bertrand de Lausignan ou Lusignan, servent de témoins.

La même année, ou peut-être la suivante, 1163, Guillaume de Monpésat et son fils nommé aussi Guillaume font, de concert, vente à l'abbé Bernard de toute la terre à eux appartenant qui s'étend depuis le chemin public du Maouhourat, jusqu'à la Gimone, en descendant la Serre de Seignan, depuis ledit chemin jusqu'à la rivière : et puis en partant de la Serre, dans la direction de l'abbaye, jusqu'à une limite qui n'est pas marquée, mais qui devait être le cours de la Gimone, qui se trouvait entre deux. Ils comprennent aussi dans la vente une terre appelée « *scanrale* » qu'ils avaient dans le voisinage de la grange de Clarivat. Le prix convenu fut un cheval estimé cent sols morlas. Cette vente fut ratifiée et confirmée la même année en ce qui les concernait, par Sérène et par Eizette. Plusieurs familles de colons étaient établies sur les terres vendues et avaient en cette qualité des droits à faire valoir : mais toutes y renoncèrent et en firent dans l'année même cession absolue et sans réserve au profit des nouveaux maîtres (1).

(1) Ces colons étaient : Guillaume Donat de la Case, fils de Garsen de la Case; Vital, Guillaume-Bernard et Arnaut de la Case, ses cousins; Gassies et Jean de Seignan. Ces familles avaient sur la terre dont il s'agit ici un véritable droit de propriété, sauf les charges et redevances féodales auxquelles elle était assujettie. Elles avaient, elles-mêmes,

Nous avons dit qu'Eizette de Monpésat, fille de Guillaume, avait épousé Fédac de Polastron. En 1174, les deux époux engagent entre les mains de l'abbé Umbert et des moines, pour un prêt de cent sols morlas, la terre dite de *la Plaigne*, que lesdits moines tenaient en fief de Guillaume de Monpézat et de son fils, se réservant toutefois de pouvoir la reprendre à volonté en remboursant les cents sols pour lesquels elle était engagée. A cette condition, Eizette, en son particulier, ratifie et confirme toutes les donations, ventes et impignorations faites par son père ou par son frère, et en cette considération, l'abbé lui fait don de trente sols morlas.

Sérène de Monpésat, avec son mari Arnaut-Raymond de Blanquefort, et leurs enfants Guillaume de Monpésat et Marthe de Bénac, figurent aussi parmi les insignes bienfaiteurs de l'abbaye. En 1183, pour l'amour de Dieu et la rémission de leurs péchés, ils font don et cession à l'abbé Donat : 1° du casal de Mansolie, coupé en deux par la Gimone, et circonscrit entre la terre qui avait appartenu à Pierre Sance du côté du levant et du midi, et l'artigal de Saint-Pierre, qui était une propriété de l'abbaye, par les autres côtés; 2° de certaine terre qu'ils ont vers la Marcaoue, et qui est une dépendance du même casal. Elle est ainsi limitée : à l'orient, le casal de La Case; au midi et à l'occident, le casal du Pin, qui avait jadis appartenu à Auger; et au nord, la terre dite de Pierre Sance, qui l'avait cédée à l'abbaye. Tout ce qui dans ces limites appartient aux

fait don et cession de cette propriété à l'abbé Bernard, dès l'année 1160, et par là, l'abbaye, qui avait pris leur lieu et place, était devenue la vassale du seigneur de Monpésat qui conservait toujours la directe de cette terre. C'est uniquement sur cette directe que porte la donation de Guillaume de Monpésat, et non sur le fonds lui-même, déjà propriété des moines, en vertu de la donation des tenanciers. On trouve encore, en 1172, un acte relatif à cette même terre par lequel Guillaume de la Case et Vital de la Case, son cousin, pour eux et pour leurs successeurs à l'avenir, et Gassies de Seignan, aussi pour lui et ses successeurs, font une nouvelle donation et cession de tous les droits qu'ils pouvaient encore avoir sur cette même terre. On leur donne en compensation, et à titre d'échange, la culture de Saint-Martin qui relevait aussi de Guillaume de Monpésat, et l'artigal de Guillaume Archer. L'échange se fit en présence de Castel, baile du seigneur.

donateurs, se trouve compris dans la donation : terres cultes et incultes, eaux, pâturages, bois et droits de chasse; et les moines pourront désormais en jouir comme de leur chose propre, librement et sans trouble ni opposition de leur part ni d'aucun des leurs, à perpétuité. Ils accordent également le droit de parcours et de dépaissance, et l'exploitation sur toutes leurs terres, sauf toujours les réserves accoutumées. En outre, comme ils ont des propriétés grevées d'hypothèques, ils autorisent les moines à en faire le rachat, si cela leur convient, et à conserver le gage en leurs mains jusqu'à ce que leurs enfants soient eux-mêmes en état de rembourser le prix de l'impignoration.

En 1187, Guillaume de Monpésat, fils de Guillaume-Arnaut de Blanquefort et de Sérène de Monpésat, fait don et cession à l'abbé Donat de tous les droits qu'il pouvait avoir directement ou indirectement sur les terres cultes et incultes que les moines tenaient de Sérène sa mère, ou de Guillaume de Monpésat son oncle. Amalvin de Blanquefort et ses frères Arnaut et Vital, cousins de Guillaume, lui servent de caution, et on trouve parmi les témoins, Guillaume de Blanquefort, moine de Gimont, qui était un frère de son père. Nous aurons à parler longuement de cette famille de Blanquefort à l'occasion de la grange d'Aiguebelle.

Mentionnons encore ici deux actes de ratification et confirmation des diverses donations, ventes et impignorations qui précèdent, parce que ces actes, outre l'intérêt qu'ils peuvent avoir par eux-mêmes, nous laissent encore entrevoir l'alliance qu'il y avait entre la famille de Monpésat et celle de Labatud, et de plus nous fournissent une preuve de l'alliance de cette dernière avec la maison de Fodoas. Dans le premier, qui remonte à 1174, nous voyons figurer Balésine, fille de Guillaume Dumont, et son mari Arvée de Labatud; puis Guillaume-Arnaut et Constance leurs enfants. Au sujet de Constance, on a soin de remarquer qu'elle était mariée avec Raymond-Aner de

Fodoas. Tous les susnommés, tant pour eux que pour leurs successeurs à l'avenir, pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes, ratifient et confirment, en faveur de l'abbé Umbert, toutes les donations, ventes et impignorations faites par les deux Guillaumes de Monpésat père et fils. Ils sont admis à la communion des bonnes œuvres et reçoivent une gratification de cinquante sols morlas. On remarque parmi les témoins, Arnaut d'Esparbès, moine de Gimont. Une autre Arnaut d'Esparbès sert de caution avec ses enfants, ainsi que Babas, Pélichon et Odon, neveux d'Arvée (1).

Dans le second acte de l'année 1215, Arvée de Labatud figure seul. D'abord il ratifie et confirme à l'abbé Pierre les mêmes donations, ventes et impignorations. Puis il fait lui-même don et cession de tous les droits qu'il peut avoir sur les biens aliénés, voulant que les moines, comme seuls vrais propriétaires, en jouissent désormais et à toujours librement et sans trouble ni opposition de sa part ni d'aucun des siens. Il se désiste de toutes les querelles qu'il leur avait faites, et leur accorde le droit de parcours et de dépaissance avec l'exploitation des eaux et des bois, et la libre entrée et sortie sur toutes ses terres, depuis le chemin de Saint-Jacques, les droits de chasse et la culture des abeilles. En ce qui concerne la chasse, il y met cette restriction qu'on ne pourra pas se servir d'oiseaux, « *excepto de avibus.* » S'il arrive que lui ou son baile assistent à la chasse, ils auront pour eux l'épaule ou ..... de l'animal : « *Expallam aut cêm.* (2)» Les moines jouiront librement et à perpétuité de toutes ces concessions, et Arvée s'engage à leur fournir bonne et solide garantie contre quiconque voudrait les y troubler.

Nous remarquons que dans cette charte il n'est pas fait mention, comme dans celles qui précèdent immédiatement,

(1) De 1200 à 1206, on trouve un autre d'Esparbes (Bernard II), abbé de Gimont. Les d'Esparbés étaient de Lussan, dont ils furent seigneurs jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

(2) *Cervicem* ?

du comte de Toulouse, mais seulement de Philippe, roi des Français, et de Foulques, évêque. C'est qu'en effet, en cette année 1215, Raymond VI, comte de Toulouse, avait été excommunié comme fauteur des Albigeois, et dépouillé de son comté qui fut donné à Simon de Montfort. La charte dont nous venons de parler fut sans doute écrite avant que celui-ci en eût reçu l'investiture, et de là vient qu'il n'est pas fait mention de lui, tandis qu'on le trouve dans les suivantes de la même année.

8° *Famille de Logorsan.*

Il n'est pas facile de comprendre ce qu'était cette famille, ni en quel lieu elle habitait. Nous voyons seulement qu'elle avait des propriétés dans le Laurs, et que, de bonne heure, elle en avait disposé, du moins en partie, en faveur de l'abbaye, par des donations, des ventes et des impignorations. Ceci résulte de divers actes de ratification et confirmation faits par des membres de cette famille, notamment de celui de 1162, le premier en date, fait par Raymond-Guillaume de Logorsan. Les actes primitifs auxquels ces ratifications et confirmations se rapportent devraient naturellement se trouver dans le cartulaire ; cependant, il n'y en a pas la moindre trace apparente, ce qui donne à penser que ces donations ont pu être faites sous un autre nom que celui de Logorsan.

Raymond-Guillaume de Logorsan est le premier personnage de ce nom que nous ayons rencontré. Quelques années plus tard, nous trouvons Pierre, Raymond-Odon, Vital et Gassies-Forton, dont le pére n'est pas nommé, mais qui, tout porte à le croire, devait être un frère de Raymond-Guillaume. Celui-ci avait aussi deux enfants que les actes nous font connaître : Guillaume-Arnaut et Bernard de Logorsan, surnommés l'un et l'autre *Cabirol*. On trouve encore de cette famille : Sance, dit *Armarius*, Arnaut et Raymond de Logorsan. Ils étaient frères, mais on ne dit pas qui était leur père, et rien ne peut faire

connaître s'ils étaient frères des précédents ou seulement leurs cousins.

Pour en revenir à Raymond-Guillaume, c'est, comme nous l'avons dit, en 1162 qu'il paraît pour la première fois. L'acte dans lequel il figure n'a d'autre objet que de ratifier et confirmer les donations, ventes et impignorations faites dans le territoire de Laurs par ses parents, et de donner à ces actes une plus grande garantie de stabilité par l'abandon qu'il fait lui-même de tous ses droits personnels sur les terres aliénées. Par reconnaissance, et à titre de charité, l'abbé lui fit don de cinq sols morlas.

En 1171, nous trouvons un nouvel acte de ratification et confirmation, en tout identique avec le précédent, fait collectivement par les quatre frères Pierre, Raymond-Odon, Vital et Gassies-Forton de Logorsan. Eux aussi, après cette ratification, renoncent à tous leurs droits sur les terres aliénées par leurs parents pour en investir les moines, voulant qu'ils en jouissent à perpétuité, comme de leurs biens propres, librement et sans trouble ni opposition de leur part ni d'aucun des leurs. Ils se réservent cependant que si, dans la suite, les moines voulaient faire dans le territoire de Laurs de nouvelles acquisitions, dans les dépendances de Pierre et de ses frères, ils seront tenus au préalable de demander leur consentement. Les quatre frères sont reçus à la communion des bonnes œuvres de l'abbaye, et il est aussi stipulé que si Pierre veut un jour entrer en religion, il sera reçu dans la congrégation de Gimont. Parmi les témoins figurent Pierre, abbé de Faget, et Pierre de Laforgue, « *abbas Fraul?* »

Pierre de Logorsan ne profita pas de la réserve stipulée dans l'acte qui précède, concernant son admission éventuelle dans le monastère de Gimont. Nous le voyons, en effet, en 1174, entreprendre le pèlerinage de Jérusalem. Sur le point de partir, il fit, avec ses frères, Gassies-Forton et Raymond-Odon, abandon et cession à l'abbé Umbert de tous les droits qu'ils

avaient, directement ou indirectement, et de quelque manière que ce fût, à Laurs et dans ses appartenances. Ils transmettent tous ces droits aux moines, voulant que désormais et à perpétuité ils en jouissent à leur place, librement et sans trouble ni opposition de leur part, ni d'aucun des leurs. L'acte fut passé à Simorre sous les auspices d'une dame qu'on nomme *Roga*, sans autre désignation, et qui pourrait bien être la mère des donateurs. Vital de Logorsan, qui ne figure point dans cet acte avec les autres frères, fit, en son particulier, une donation identique, datée de Faget, en la même année 1174, et dont fut témoin Pierre, abbé de Faget.

En 1183, Guillaume-Arnaut de Logorsan dit *Cabirol*, fils de Raymond-Guillaume, fait don et cession à l'abbé Donat de tout le droit et de toutes les terres cultes et incultes qu'il avait directement ou indirectement, dans tout le dimaire ou territoire de l'église de Laurs. Il approuve en même temps, ratifie et confirme toutes les donations, ventes et impignorations qu'il avait faites lui-même précédemment, ou qui avaient été faites par son père ou par quelque autre de ses parents. Il s'engage à assurer aux moines la paisible jouissance de leurs droits, et promet d'être toujours pour eux un bon et fidèle ami. Il leur donne pour garants de cette amitié et de ses autres engagements, Niscobo et Bertrand d'Esparbès, et il est lui-même reçu à la communion de toutes les bonnes œuvres de la congrégation. L'acte est daté de l'Isle-en-Dodon, l'an de l'Incarnation 1183.

En 1186, Bernard de Logorsan dit aussi *Cabirol*, autre fils de Raymond-Guillaume, fait don et cession à l'abbé Donat de toutes les terres cultes et incultes qu'il avait dans les divers lieux tenus et possédés par les moines; et comme il avait été jusqu'alors en querelle avec eux, il se désiste et abandonne toutes les poursuites. Les moines, de leur côté, souscrivent à l'accord qui leur est offert, remettent à Bernard tous les sujets de mécontentement qu'il leur avait donné, et s'engagent à le

recevoir comme moine ou comme convers, à sa volonté, s'il demande à entrer dans la congrégation. Il est encore convenu que si, pour cause d'infirmité, Bernard ne pouvait se rendre au monastère ni à pied ni à cheval, les moines seraient tenus de l'envoyer chercher, sur l'avis qui leur serait donné de son impuissance, jusqu'à une distance de sept lieues. Bernard, sous les auspices de Pierre d'Orbessan, par qui cet accord avait été imaginé, et qui servit de caution, promit d'être désormais pour les moines un ami fidèle et un zélé protecteur de leurs personnes et de leurs biens. On ajoute néanmoins cette clause que si Bernard venait à causer à l'abbaye quelque dommage, les moines ne seraient tenus de remplir leurs engagements à son égard qu'après qu'il leur aurait fait réparation.

Enfin, en 1190, Sance dit *Cormarius*, Arnaut et Raymond de Logorsan, frères, font don et cession de tout ce qu'ils avaient ou pouvaient demander dans la grange de Laurs et dans ses dépendances. Ils s'engagent à en assurer aux moines la paisible possession, et l'abbé, de son côté, promet aux donateurs de les recevoir dans sa congrégation aux conditions ordinaires. C'est encore Pierre d'Orbessan qui sert de caution.

R. DUBORD,
Curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

DOCUMENTS INÉDITS.

Lettres relatives à la ville et au château de Pau pendant le XVIIe siècle.

Les lettres qui vont suivre ont été écrites au chancelier Séguier : la première, le 13 novembre 1648, par la cour de parlement de Navarre, au sujet d'une sédition excitée à Pau par l'édit d'aliénation d'une partie du domaine;

La seconde, le 20 novembre 1648, par une des victimes de cette sédition, Arnaud de Bordenave, l'ex-avocat, le magistrat dont le premier président Bernard de Lavie disait dans son récit des violentes scènes qui venaient d'attrister la ville de Pau (1) : « Homme de bien et d'honneur et de grande littérature; »

La troisième, le 5 août 1659, par un personnage du nom de Cachalon, lequel fournit d'intéressants détails sur les dommages qu'éprouva le château de Pau dans un incendie du 29 avril de la même année. Ce dernier document est resté inconnu à M. G. Bascle de Lagrèze, et j'espère bien que cet érudit l'utilisera quand il publiera la cinquième édition de sa monographie si justement de tous appréciée : *Le Château de Pau* (2). Et, puisque j'en trouve ici l'occasion, j'indiquerai deux autres documents dont pourrait encore profiter M. de Lagrèze : l'un, relatif à la construction de murailles au jardin de la garenne du château de Pau, travail dont était chargé le maçon Thomas de Forgue, de Jurançon, ayant pour associé

(1) *Revue de Gascogne*, t. XII, p. 420. On n'a pas oublié la remarquable étude de M. Léonce Couture, dans le *Bulletin d'Auch* (t. III, p. 65 et 237), sur *Arnaud de Bordenave et l'éloquence française au parlement de Pau.*

(2) Déjà, j'ai publié, dans la *Revue d'Aquitaine* (t. XIII, p. 355), une lettre de M. de Viçose, à Henri IV, écrite de Pau, le 6 juillet 1606, et qui renferme un charmant éloge des jardins du château.

Arnaut de Mirande, habitant de la ville de Pau, sous la surveillance d'Arbes Bollard, maître des réparations du roi en Guyenne et son architecte; relatif aussi à la construction d'une galerie dans le même jardin, travail confié au charpentier Augier Bardon (Collection Doat, vol. 237, f. 215-219. 13 février 1558); l'autre, qui reproduit un accord fait avec Arnaud David, maître charpentier, par les évêques de Lescar (Louis d'Albret) et d'Oloron (Claude Régin), pour réparer les grandes salles du château (*Ibidem*, f. 223-226. 22 février 1558) (1).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I (2)

Nostre très honoré Seigneur,

La sedition arrivée en ceste ville de Pau sur le subject de l'edict d'alienation d'une partie du domaine est de telle consequence, que nous avons estimé estre de nostre debvoir d'en informer Leurs Majestez. C'est ce que nous faisons par la despeche que nous avons adressé à Monsieur Duplessis, secretaire d'Estat, vous suppliant très humblement de croire que nous n'avons obmis aucun poinct de justice et de prudence pour éviter et arrester ce désordre, ny plus forte passion que de nous rendre dignes de l'honneur de vostre protection, laquelle nous ozons nous promettre en ceste occasion et autres en qualité de,

Nostre très honoré Seigneur,
Vostres humbles et très obéissans serviteurs,
Les gens tenant la cour de Parlement de Navarre,
SALEFRANQUE.

De Pau, le 13 novembre 1648.

(1) Cette date montre l'erreur de tous ceux qui, avec le *Gallia christiana*, l'abbé Hugues du Tems, M. Marion dans l'*Annuaire* de 1846, publié par la Société de l'Histoire de France, ont placé l'épiscopat de Claude Régin entre les années 1560-1580. Gérard Roussel étant mort en 1556, il est probable que Claude Régin lui succéda en cette même année ou du moins en l'année suivante.

(2) Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 17,390, p. 148.

II (1)

Monseigneur,

Puisque vous etes le comun aide des affligés et le plus puissant appuy de l'innocence opprimée, j'ay creu etre obligé d'implorer la protection de Vostre Grandeur dans la persécution la plus injuste que je vis jamais et n'ay pas voulu désesperer de la réparation de mon honneur diffamé et du recouvrement de mes biens perdus, tandis que je vous ay veu la balance et l'épée à la main pour apaiser le bon droit et pour le deffendre. C'est donc à Vostre Grandeur, Monseigneur, que je m'adresse dans un malheur si pressant et dont j'ay donné le premier exemple en ce pays icy, en ce pays, dis-je, pour l'amour duquel j'ay entrepris les affaires pour lesquelles il me persécute. Je m'asseure, Monseigneur, que Vostre Grandeur aura compassion de moy, me voyant exposé avec toute ma famille à la fureur d'un peuple séduit par l'imposture et par la malice de mes ennemis, et je me promets que s'il luy plaist me faire la grace d'entendre de la bouche de mon fils aisné la justice de ma cause, comme je la supplie très humblement, elle ne souffrira pas que tant de crimes soient impunis, et que les coupables ayent encore l'audace de se rendre mes accusateurs par devant une intelligence si clairvoyante que la vostre, après avoir fait tout ce qu'ils ont peu pour m'oster la vie, et m'avoir réduit à ne pouvoir pas me servir de mes mains pour m'en plaindre à Vostre Grandeur, et l'asseurer comme je le fais du cœur d'etre toute ma vie avec toute sorte de respect,

Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble
et très obéissant serviteur,

BORDENAVE.

De Pau, ce 20 novembre 1648.

III (2)

Monseigneur,

Le debvoir de ma charge me fist prendre la liberté de vous escrire deux lettres, l'une du XXIXe avril dernier et l'autre du 5e dudit mois, par lesquelles je vous donnois cognoissance du dommage causé au

(1) *Ibidem*, vol. 17,390, p. 159.

(2) *Ibidem*, vol. 17,395, p. 75. A la page 103 est une lettre du même personnage, datée de Pau le 9 septembre 1659, et qui renferme de violentes plaintes contre la Chambre des Comptes.

chasteau du Roy de la présente ville par le feu qui s'y prind le xxvie dudit mois qu'on estime monter pour le moins à dix ou douze mille livres, et vous envoyaiy deux coppies de procedeure que j'avois faict sur le subject de ceste incendie (1), vous priant très humblement, Monseigneur, de faire cognoistre au Parlement et à la Chambre de comptes la volonté du Roy sur ceste affaire, à la Chambre si elle devoit démolir ou réparer ces ruines et dans quel ordre, au Parlement s'il devoit informer et cognoistre de ceste affaire, ou bien envoyer au Roy et Nos Seigneurs de son conseil les informations pour y estre jugée, et empecher par ce moyen que sadicte Majesté ne receut du préjudice par le crédit et support que pourroient trouver au Parlement les personnes contre lesquelles on pourroit poursuivre la réparation de ce domage. Mais dautant, Monseigneur, que pas une des deux compagnies n'a encore receu sur cella aucun ordre du Roy (peut estre à cause que mes lettres et procedeures ne vous ont pas esté rendues), et que ce deffaut a opéré cella de fascheux qu'on a entreprins puis cinq ou six jours de démolir les masures restantes de l'embrasement, j'ay creu estre obligé de vous donner advis (comme je fais par cellecy et par ces pièces) de tout ce qui se passe, et que je suis comme résolu d'aller à Paris pour rendre raison au Roy et à vous, Monseigneur, de ma conduitte, et vous faire sçavoir les particuliaritez (*sic*) de l'affaire, afin que vostre justice et vostre zele pour le service du Roy puissent opérer plus efficacement à sauver son interest en ceste rencontre.

C'est, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

J. Cachalon.

A Pau, ce 5e aoust 1659.

Un dernier mot sur le lieu du mariage de François Ier.

J'avais déjà depuis longtemps, dans les *Souvenirs de Saint-Jean de Luz*, rappelé, d'après Martin du Bellay, que le mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche s'était célébré *dans une abbaye située entre Roquefort et Captieux.*

(1) Cette faute de français me rappelle la spirituelle répouse d'une femme célèbre du XVIIIe siècle à une dame qui lui demandait des nouvelles d'*une* incendie : « Je ne puis rien vous en dire, Madame; ce que je sais seulement, c'est qu'incendie est du masculin. » Les lettres se suivent et ne se ressemblent pas : celle de M. de Bordenave est aussi bien écrite, que celle de M. Cachalon l'est médiocrement.

C'est également ce qu'avait énoncé M. l'abbé Barrère, dans un article publié par la *Revue de Gascogne*, en octobre 1872.

Postérieurement et dans la même Revue, s'appuyant sur une relation de Sébastien Moreau, il constate que ce mariage eut lieu dans l'abbaye de Verrières, à deux lieues par delà Mont-de-Marsan.

Cela posé, je me demande s'il ne serait pas possible de concilier ces deux textes.

Prenons garde qu'il ne s'agit là, ni de lieues de poste de 4,000 mètres, ni de la lieue commune de France, de 5,000 mètres; mais bien de l'ancienne lieue de Gascogne.

Abel Jouan, *Journal du voyage de Charles IX*, fait de 3 lieues seulement la distance entre Condom et Nérac, laquelle est de 21 à 22 kilomètres. On ne comptait que 4 lieues de Nérac à Casteljaloux, villes distantes de 30 kilomètres l'une de l'autre; et l'on ne portait qu'à 4 lieues également les 32 kilomètres qui séparent Casteljaloux de Bazas. L'on sait enfin que nos anciens ne disaient que de 2 lieues la distance de plus de 20 kilomètres qui sépare Agen du Port Sainte-Marie.

Cette lieue qui nous était commune avec l'Espagne, du moins dans notre pays, on sait quelle extension lui faisaient subir nos voisins.

Cela posé, quelle est la distance qui sépare Mont-de-Marsan de Roquefort ?

Dix-neuf à vingt kilomètres.

Ainsi, la lieue, dont parle Sébastien Moreau ne dépassait pas en longueur l'idée que l'on s'en faisait en Gascogne, fût-elle de 10,000 mètres et plus; et, cela posé, Sébastien Moreau n'a pas contredit Martin du Bellay, au sujet des lieux qui virent le mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint.

J.-F. SAMAZEUILH.

D'un autre côté, l'excellente *Petite Revue Catholique du Diocèse d'Aire et de Dax* (nº de janvier 1873), à l'occasion d'un article de notre commun collaborateur, M. le Dr Léon Sorbets, sur cette polémique, conclut ainsi : « D'après la tradition du pays, corroborée par les indications topographiques les plus précises, elle [*cette abbaye de Verrières*] ne serait autre que l'abbaye de Bayries, située à environ deux lieues de Mont-de-Marsan dans la commune du Frêchou. »

L. C.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Dans le dernier numéro de votre *Revue*, M. l'abbé Barrère a décrit, dans un très intéressant article, une monnaie de Cécile, comtesse de Rodez et d'Armagnac.

Permettez-moi seulement une petite rectification au sujet de l'interprétation des sigles du revers. L'explication qu'a donnée M. Barrère est ingénieuse, elle paraît même naturelle, mais n'est appuyée sur aucune autre monnaie portant la légende Signum Virginis Dei.

Ne devrait-on pas voir plutôt, dans les trois lettres du revers de cette obole, la légende Signum Dei Vivi, qu'on lit en toutes lettres sur les monnaies du comté du Maine ?

Les légendes XPISTIANA RELIGIO, SIGNVM CRVCIS, SIGILLVM CRVCIS, témoignent du grand rôle que jouaient en numismatique, à cette époque, la Religion chrétienne et la Croix, *cette grande manifestation religieuse du moyen âge*, comme le dit avec raison M. l'abbé Barrère.

On peut revoir à ce sujet un curieux article de M. Canéto, dans la deuxième année de cette *Revue*.

Cette monnaie de la comtesse Cécile est très précieuse au point de vue de la rareté. N'ayant pas l'ouvrage de M. Poey d'Avant à ma disposition, je ne puis dire si elle y est mentionnée.

On voit une monnaie du comté de Rodez à revers semblable dans Barthélemy, *Numismatique moderne*, n° 319 de l'Atlas.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes respectueuses salutations.

H. D.

Société historique de Gascogne.

Séance du lundi 16 décembre.

Monseigneur l'Archevêque préside la réunion.

Présents : MM. Ester, vice-président de la Société; Prosper Lafforgue, Larroque, Desbons, Marquet, Bachos, Léonce Couture, secrétaire.

Le secrétaire transmet à la Société les excuses de plusieurs membres empêchés par des occupations urgentes d'assister à la réunion. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.—La nomination de MM. Carles et J. Dulac comme membres correspondants de la *Société historique de Gascogne* est prononcée à l'unanimité. — Mᵉ Léonce Couture communique à la Société une lettre de M. Clément-Simon, secrétaire de la commission du Congrès scientifique de France, qui doit tenir sa 39ᵉ session à Pau, le 31 mars prochain et les jours suivants. M. Clément-Simon recommande à la *Société historique de Gascogne* l'étude du programme qu'il lui adresse et compte sur son concours aux travaux du congrès. Mgr l'Archevêque exprime à ce sujet son vif désir de voir la *Société historique* représentée à cette réunion. Malheureusement, aucun des membres présents n'ose se promettre de pouvoir disposer de son temps et de sa personne à l'époque indiquée. On compte que la Société pourra se faire représenter par plusieurs de ses membres correspondants. Le président de la réunion exprime l'espoir persistant qu'il y aura aussi quelque membre titulaire de notre Société au congrès de Pau.

Le secrétaire donne lecture des articles du programme qui intéressent les études propres à la *Société historique de Gascogne*, en particulier, de toute la section IV, archéologie et histoire. Il est résolu, sur la motion de Mgr l'Archevêque, que tous ces articles seront republiés dans une prochaine livraison de la *Revue de Gascogne*.

A propos de plusieurs d'entre eux, il est fait des remarques utiles par divers membres. M. Pr. Lafforgue, surtout, intéresse vivement la réunion par quelques détails sur les hôpitaux échelonnés d'Auch aux Pyrénées pour les pèlerins de Saint-Jacques.

M. L. Couture croit devoir appeler l'attention de la Société sur une crise que traverse la *Revue de Gascogne*. Un très utile recueil religieux, qui se publie à Auch depuis deux mois, en est l'occasion fort innocente. La nécessité où se trouvent certaines personnes de ne pas grever leur budget d'un double abonnement, fort modique d'ailleurs, et leur préférence pour un recueil édifiant et populaire, ont amené déjà quelques désabonnements à la *Revue*. Mgr l'Archevêque rassure la Société sur ce point et charge le secrétaire de rassurer spécialement un de ses correspondants les plus distingués, M. A. Magen, qui avait exprimé la plus vive sollicitude pour l'avenir de la *Revue de Gascogne*. « Elle ne pourrait mourir que faute de travaux, ajoute Monseigneur, et de ce côté nous n'avons jusqu'ici rien à craindre. »

Monseigneur dit quelques mots à ce sujet, sur un travail intéres-

sant que M. Canéto lui a communiqué et qui a pour objet principal le blason des archevêques d'Auch. Il indique aussi un travail entrepris à son intention par un ecclésiastique de Condom sur les évêques de cette ville, et des recherches très spéciales sur le vénérable Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, dont il a chargé le secrétaire de la *Société historique de Gascogne.*

A propos du vœu exprimé par Mgr l'Archevêque de compléter l'iconographie des illustres évêques des quatre anciens diocèses englobés dans le diocèse actuel d'Auch, M. Ester signale un portrait de Jean Marre, évêque de Condom, conservé par l'honorable famille Marre, de Lombez.

M. Prosper Lafforgue appelle spécialement l'attention sur un des plus éminents archevêques d'Auch, le cardinal de Clermont-Lodève. Le mérite de ce prélat a été indiqué dans divers travaux d'histoire archéologique par M. l'abbé Canéto et par M. Lafforgue lui-même, mais il lui paraît qu'une étude sérieuse de la vie et de l'influence du cardinal de Clermont serait un travail neuf et fort opportun.

Mgr l'Archevêque clôt la séance en fixant la prochaine réunion au 3 février.

Le Secrétaire de la Société,

Léonce Couture.

Congrès scientifique de France, 39e session, à Pau

(31 mars 1873) (1).

1re Section. *Sciences physiques, naturelles et mathématiques.*

2e Section. *Agriculture, industrie, commerce.* — Quoique la plupart des questions renfermées sous ces deux rubriques se rapportent à notre région sous-pyrénéenne et offrent un vif intérêt, nous ne les énumèrerons pas ici; elles sont étrangères aux études de la *Société historique de Gascogne.*

3e Section. *Anthropologie et sciences médicales.* — Nous croyons devoir indiquer les questions suivantes :

3. Trouve-t-on dans la région quelques traces de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire?

4. Indiquer les points du département où l'on a trouvé des silex taillés ou d'autres indices de l'homme dans les temps préhistoriques.

(1) Brochure de 16 p. in-4o. Pau, impr. Véronèse, 1873.

5. A-t-on trouvé sur quelques points des ossements humains de la même époque?

6. Description des principales cavernes de la région. Que doit-on penser des restes d'habitations lacustres dénoncées sur quelques points (Salies-de-Béarn, Labastide-Villefranche, St-Pée-de-Leren)?

7. Quels sont les animaux fossiles qui, dans la région, paraissent contemporains de l'homme? L'étude des espèces peut-elle aider à la grande question de la solution de leur origine?

8. Quels sont les caractères physiques des divers types basques? Comparaison des crânes anciens avec les crânes modernes. Les données de la science anthropologique permettent-elles d'affirmer la grande antiquité de cette race?

9. Quels sont les caractères physiques des Béarnais? A quelle race peut-on les rattacher? Rechercher les éléments fondamentaux ou secondaires qu'on peut en saisir.

10. Esquisser la topographie médicale d'un des départements de la région.

4e Section. *Archéologie et histoire.* — Nous publions en entier le programme de cette Section :

1. Quel est le contingent fourni jusqu'à ce jour par les départements des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénees, Landes et Gers, à la connaissance des temps préhistoriques?

2. Topographie et distribution des monuments mégalithiques dans les Basses-Pyrénées. — A quelles causes faut-il attribuer les différences de dimension qui existent entre les monuments dits celtiques (*dolmens et cromlechs*) des Basses-Pyrénées et ceux de la Bretagne et du Nord qui l'emportent de beaucoup en grandeur?

3. Carte des voies romaines de la région du Sud-Ouest et en particulier des Hautes et des Basses-Pyrénées et des Landes. — Indiquer le tracé des voies de *Aquæ Tarbellicæ* (Dax) a *Aquæ Convenarum* et *Tolosa;* d'*Illuro* à *Beneharnum;* de *Summum Pyrenacum* à *Aquæ Tarbellicæ*. — Notions sur la voie connue au moyen âge sous le nom de *cami roumieu*, partant d'Auch et se joignant à la voie d'*Aquæ Tarbellicæ* à *Tolosa*. — Décrire exactement la région occupée par le peuple Béarnais dans l'ancienne Novempopulanie.

4. Indiquer les localités des Basses-Pyrénées où des vestiges de l'occupation Romaine ont été trouvés (Mosaïques, bornes militaires, monnaies, etc.)

5. Répartition des *Tumuli* sur le sol Béarnais. Indiquer leur situation par rapport à la géographie physique.

6. Etudes sur la géographie ancienne de la région pyrénéenne. Topographie des cités gallo-romaines. — Divisions territoriales (ecclésiastiques, administratives, etc.) antérieures aux paroisses.

7. Epigraphie Pyrénéenne. Donner la collection des inscriptions antiques découvertes dans un des départements de la région. Explication des inscriptions de Tardets, d'Hasparren et d'Escot; de Montserié et de Valcabrère.

8. Des ouvrages de castramétation dans les Pyrénées. A quelles époques faut-il rapporter les fortes fixations connues sous le nom de *Castérus, Terrés, Tuques, Tuquolles, Mottes, Turons?* Quels sont les caractères qui les distinguent et peuvent servir à les classer?

9. Y a-t-il eu dans l'antiquité des ateliers monétaires dans les Hautes et Basses-Pyrénées?

10. Faire connaître les divinités locales de la région du Sud-Ouest dont le culte a précédé le Christianisme. Origines du Christianisme dans les diocèses de la province d'Auch.

11. Description des monuments chrétiens antérieurs au XIIe siècle dans la province ecclésiastique d'Auch. A quelle école spéciale appartiennent la plupart de ces monuments.

12. Monuments de l'architecture civile dans la région, antérieurs au XVe siècle.

13. Liste des lieux de pèlerinage ou de dévotion en Bigorre, Béarn et Pays-Basque. Origines et historique.

14. Liste des hôpitaux placés sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Age de leur fondation. Notes sommaires sur leur histoire.

15. Des données positives fournies par l'histoire et l'archéologie, sur le Béarn du Ve au Xe siècle.

16. Conclusions de la discussion relative à la charte d'Alaon. En dehors des énonciations de cette charte, existe-t-il des renseignements sur l'origine des Mérovingiens d'Aquitaine?

(*La fin au prochain numéro.*)

QUESTIONS.

76. Sur l'écrivain agenais Jean Salabert.

On n'a pas consacré d'article à Salabert dans le *Dictionnaire* de Moréri (1759), dans le *Dictionnaire* de Chaudon (1789), dans la *Biographie universelle*, dans la *Nouvelle Biographie générale*, etc. Bayle, qui avait dit (*Dictionnaire critique*, au mot : *Abélard*, remarque (Z) : « Salabert, prêtre d'Agen, révoque en doute dans sa dissertation sur la secte des nominaux (1), que Roscelin ait été précepteur de Pierre Abélard. Nous examinerons ses raisons dans l'article *Roscelin*. » Bayle, regrettons-le, n'a pas tenu parole, et l'article annoncé n'existe pas. Laurent Josse Leclerc (*Abrégé sur la vie des auteurs cités* dans le *Dictionnaire de la langue françoise* de Richelet (édition de 1728, en tête du 1er volume) s'exprime ainsi : « Je n'ai point vu la dissertation, ni conséquemment les raisons de Jean Salabert, lequel, pour le dire en passant, avait commencé à être auteur avant 1640. Après avoir donné dans la même

(1) *Philosophia nominalium vindicata*, Paris, Séb. Cramoisy, 1651, in-8° de 162 pages. Cet ouvrage n'est pas mentionné dans le *Manuel du Libraire*, quoique rarissime : *Dissertatio rarissima*, disait déjà en 1756, un érudit allemand, J.-Th Kunneth (*Dissertatio historico-theologica de vita et hæresi Roscelini*. Erlangen (in-4°, p. v et xxv).

année 1651 un ouvrage in-8° *De concordia libertatis et gratiæ* contre Jansénius, il se fit chartreux dans la maison de Glandier en Bas-Limouxin, où il mourut vers 1655. »

Plus heureux que l'abbé Leclerc, j'ai pu lire (à la bibliothèque Sainte-Geneviève R 309) la dissertation de Salabert, et elle m'a paru très savante et très concluante. Du reste, la cause soutenue par le prêtre d'Agen est depuis longtemps une cause gagnée, et les Bénédictins ont déclaré (*Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 359) qu'Abélard n'a jamais été le disciple de Roscelin (1). J'ajouterai que le livre de Salabert est dédié à Gabriel Naudé *(doctissimo clarissimoque viro domino Gabrieli Naudæo Artigiæ in Lemovicibus Priori dignissimo)*, qui paraît avoir été pour l'auteur un protecteur et un ami et auquel celui-ci, dans son épître dédicatoire bien curieuse, adresse les plus enthousiastes éloges. La dissertation de Salabert, si peu connue et qui n'a pas même été indiquée par les Bénédictins (2), est dirigée en grande partie contre un adversaire de la secte des nominaux, le R. P. Martinon, de la société de Jésus, professeur de théologie. J'y ai remarqué (p. 5) une appréciation du génie de Guillaume d'Occam et (p. 14) une tirade en l'honneur du chancelier Gerson, qui mériteraient d'être citées.

Un troisième ouvrage de Salabert est ainsi mentionné par Sorel *(Bibliothèque françoise*, 2e édition, 1667, p. 30) : « On peut voir la logique de Jean Salabert » qui porte le nom d'*Addresse du parfait raisonnement*, et qui est fort métho- » dique. »

Quels autres renseignements biographiques ou bibliographiques pourrait-on me procurer sur ce pieux et docte écrivain, qui a pu dire (p. 1 de la *Préface)* qu'il s'était donné tout entier à Dieu et aux lettres, *totum Deo litterisque* (3) ?

T. DE L.

(1) M. Frédéric Morin (*Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques*, 1856, t. I, col. 188 et 189) a rappelé que « c'est ce que pensent la plupart des historiens. » Il cite pourtant deux illustres exceptions, M. Cousin et M. de Rémusat, mais en expliquant très bien la méprise de ces deux maîtres.

(2) Notons pourtant qu'elle a été consultée, de nos jours, par M. B. Hauréau, auteur d'un très court et très incomplet article sur Salabert, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, par M. Jules Quicherat (*Histoire de Ste-Barbe, collége, communauté*, etc., t. 1, 1860, p. 47).

De l'article de M. Hauréau, j'extrais ces quatre lignes : « C'est une protestation » qui resta sans échos. Nous croyons toutefois qu'Ant. Arnauld connut l'opuscule » de Salabert, et s'en servit dans sa polémique avec Malebranche, au sujet des vraies » et des fausses idées. »

(3) Je n'ose identifier le Jean Salabert, mort chartreux vers 1665, avec le personnage du même nom, du même prénom, de la même ville et de la même époque, dont il est fait ainsi mention dans les *Insinuations* conservées aux archives du département de Lot-et-Garonne (Registre B 55, 1632-33) : « Ratification consentie » par Jean Salabert, ancien jésuite du collége d'Agen, d'un legs de sa mère » à cette maison. » (*Inventaire*, 2e livraison, 1865, p. 29.) — Mais, en revanche, je serais disposé à croire que c'est du futur chartreux qu'il s'agit dans ce passage du *Mémoire pour la vie de MM. Samuel Sorbière et J.-B. Cotelier*, adressé sous

77. A propos d'une plaquette sur Cospéan, évêque d'Aire.

Dans la notice que M. Ch. Livet a publiée en 1854 sur Philippe Cospeau, nommé en France Philippe de Cospéan, évêque d'Aire, de Nantes et de Lizieux, cet auteur a fait de nombreux emprunts à une plaquette de 39 pages, intitulée :

Philippi Cospeani, viri mvlto probiss. atque honoratissimi, nupera in urbem Reversio, ejusdemque atvrensivm episcopi facti inauguratio et consecratio, Sorbonorum augustali in æde, die præpete Dominico XVIII *febr.* MDCVII. Parisiis, ex typographia Steph. Preuosteau, Via D. Jo. Lateran. in colleg. Cameracensi. MDCVII.

Ce petit volume est signé :

Jo Roennvs, *Rotomagensis*, *Drosayus*.

On sait ainsi que Jean Roën était de Rouen.

Mais on ne sait autre chose de lui, et l'on ignore en particulier ce qu'il a entendu exprimer par le mot de *Drosayus*.

La *Revue de Gascogne* pourrait-elle traduire cette qualification ?

L...

78. Y a-t-il eu un Macrobe célèbre au XVIe siècle ?

Dans l'*Histoire de Gascogne* de l'abbé Monlezun, on lit, à la page 238 du tome V, ce qui suit touchant le collége d'Auch :

« On y vit presqu'à la fois Muret, *Macrobe*, Turnèbe et Passerat, qui *tous* ont laissé un si grand nom dans la république des lettres. »

Dans son *Histoire de la ville d'Auch*, au tome II, page 232, M. Pr. Lafforgue nomme aussi, d'après les *Mémoires* manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, ce même *Macrobe*, dont il est encore question dans l'*Inventaire* manuscrit *des archives du collége*.

Quelqu'un posséderait-il des détails sur ce *Macrobe*, qui est passé sous silence dans toutes les biographies et bibliographies, et dont ne sait rien M. Léonce Couture, si versé dans l'histoire littéraire du XVIe siècle ?

Ou bien aurait-on, par hasard, ressuscité le Macrobe du Ve siècle après Jésus-Christ, pour l'attacher comme ornement au collége d'Auch, qui a eu, du reste, assez d'autres illustrations plus authentiques ? Auch ne conserve-t-il pas d'ailleurs, pour se consoler de la perte de Macrobe, si perte il y a, la mère de Cicéron et sa maison !

Cl.-Hippolyte MASSON.

forme de lettre, par l'avocat de Nîmes, Graverol, à Mgr Louis de Rochignevoisin de Curon, évêque de Comminges, en tête du *Sorberiana* (Toulouse, 1691, in-12) : « Pendant le séjour qu'il (Sorbière fit en ce pays-là (*en Hollande et en* 1642), il aida à faire la version de la *Description de la Grande Bretagne*, par Cambden, qui devait entrer dans un des tomes du grand atlas, et qu'un *prêtre* nommé *Salabert*, qui l'avait commencée, n'avait pas pu continuer, ayant été obligé de s'en retourner en France. »

LA MÈRE SAINTE[1].

VI

Les éminentes vertus de Mère de la Trinité et sa merveilleuse aptitude aux affaires l'avaient mise en grande estime dans tout l'ordre. Aussi le temps de son prieurat à Rouen ne fut pas plus tôt fini, que les sœurs de la fondation de Pontoise la choisirent pour leur prieure. Malgré les liens intimes qui l'attachaient à ses filles de Rouen, elle n'hésita pas à suivre les désirs de ses supérieures, qui lui déclaraient voir dans cette élection un signe de la volonté divine.

A Pontoise, elle trouva une régularité si parfaite qu'elle s'y considéra comme un sujet inutile. Elle conçut même des scrupules de devenir une charge pour une maison dont les ressources étaient fort restreintes. Elle s'en plaignit à Notre-Seigneur, le suppliant de l'employer autre part. Mais ce jour-là, une personne inconnue fit don de « six sextiers de bled » et dans la semaine, « Monseigneur le cardinal de Joyeuse, » de son mouvement, envoya dire qu'il donneroit tous les » mois dix escus. » Le bon cardinal tint parole, sa vie durant, et, par une coïncidence frappante, il mourut au moment même où Mère de la Trinité s'éloigna de Pontoise.

Son séjour dans cette communauté ne fut pas, en effet, bien long. Déjà, pendant qu'elle était à Rouen, on songeait à une fondation dans la ville de Dieppe.

La fille d'un président au Parlement, qu'elle avait reçue comme bienfaitrice, devait en être la fondatrice, et les parents d'une sœur de Rouen aménageaient à Dieppe une maison

(1) Voir au volume précédent, p. 326.

avec des cellules pour les religieuses. Sur ces entrefaites, appelée à Pontoise, Mère de la Trinité ne s'occupait plus de cet établissement, lorsqu'un jour elle fut ravie en esprit. C'était pendant le chapitre, et une sœur s'accusait de ses fautes. « Or, sans que nul s'en aperçût, je fus, dit-elle, » transportée à Dieppe : j'y vis la maison disposée pour un » monastère, et j'y remarquai un bon père qui devoit » fort nous aider. » Elle cherchait encore à s'expliquer la raison de cette extase, quand un ordre subit de ses supérieures l'appela à Dieppe pour le jeudi suivant.

Moins détachée de toute chose, elle aurait bien souffert de cet ordre. Elle venait de recevoir comme fondatrice à Pontoise sa digne mère, madame de Sevin, qui voulait près d'elle se préparer à la mort. Mais dans son obéissance aveugle, Mère de la Trinité passa par dessus toutes les considérations, et se mit incontinent en route. Quelques jours après, elle apprit que madame de Sevin s'était doucement endormie dans le Seigneur.

A Dieppe, elle voit les choses « sans plus ni moins » qu'elles lui avoient été montrées durant l'extase. » Les âmes qui y étaient venues étaient fort attirées à Dieu, à l'amour de la solitude, à l'oraison. Elle-même reçut de Dieu de nouvelles et plus intimes communications : elle ne se sentait plus agir, si ce n'est comme un instrument entre les mains de N.-S. J.-C. Aussi eut-elle toute facilité pour asseoir cette fondation. En très peu de temps l'avenir du monastère fut assuré, et les supérieures songèrent à appliquer le rare talent de Mère de la Trinité à une œuvre plus difficile.

L'ordre de se disposer à partir pour Bordeaux lui arriva. Elle revint à Pontoise, dont elle était encore prieure, pour assister à l'élection de celle qui devait la remplacer. Un signe merveilleux lui marqua que Dieu lui-même avait guidé les sœurs dans le choix qu'elles firent. Elle vit en effet « pas- » ser sur le visage de l'élue comme une étoile brillante. » C'est

pourquoi, fort rassurée sur cette chère communauté, elle partit pour Paris, où devaient se traiter les affaires de la fondation de Bordeaux.

Sa joie fut extrême de se retrouver après une absence de quatre ans dans cette maison de la rue Saint-Jacques, qu'elle aimait comme un enfant aime la maison paternelle, et surtout de pouvoir tout à son aise, et non plus à la dérobée, s'entretenir de son âme avec le pieux cardinal de Bérulle. Plusieurs de ses anciennes compagnes y étaient encore. Elle cite entre autres sœur Catherine de Jésus, « un séraphin, dit-» elle, toute remplie de Dieu. Je me suis sentie, ajoute-t-elle, » fort aidée de Notre-Seigneur pendant le peu d'intervalle » que j'eus le bonheur de converser avec ces bonnes sœurs. » La plupart étoient presque toujours en oraison; plusieurs » y pratiquoient des pénitences extraordinaires. Je ne voyois » que le dehors, mais il n'étoit pas difficile de soupçonner » la beauté de ces âmes. » Mais ce qu'elle considéra comme une grâce sans égale fut le commerce assidu qu'elle entretint alors avec Mlle de Fontaines-Marans, sœur Madeleine de saint Joseph, qui, depuis l'année 1608, était prieure du couvent de la rue Saint-Jacques. Quoique jeune encore (elle n'avait que trente ans), sœur Madeleine paraissait déjà comme la tête du Carmel de France. Nulle peut-être n'a mieux reproduit l'admirable sainte Thérèse. « Elle avoit, nous dit Mère de la Trinité, de » grandes lumières intérieures; elle étoit pleine de Dieu, de » son onction, humble, cordiale, charitable, compatissante. » Aussi la sainte amitié qui unissait ces deux âmes, si bien faites l'une pour l'autre, devint-elle plus intime. Elles se communiquèrent leurs vues, et elles résolurent de travailler de concert à la propagation de leur saint ordre. Mère de la Trinité attribuait dans la suite les bons succès de ses travaux aux prières et aux sages avis de sœur Madeleine de saint Joseph. En particulier elle demeura convaincue que par les mérites de cette dernière, elle échappa, ainsi que ses compagnes,

à une mort certaine, dans un grave accident qu'elles éprouvèrent aux portes de Saint-Jean-d'Angély, durant leur voyage à Bordeaux.

Ce voyage se fit dans le courant de l'année 1610. Elle descendit dans le grand couvent fondé par l'illustre Madame de Gourgues. Quelques jours après, elle tomba malade, et à peine remise, les supérieurs la chargèrent de la fondation de Saintes. Elle prit avec elle cinq bons sujets du grand couvent de Bordeaux et elle partit sur le champ. Comme leur maison n'était pas encore prête, elle séjourna dans l'abbaye de Saintes, où elle reçut l'accueil le plus touchant de l'abbesse, jeune femme fort distinguée, qui avait su ramener sa maison à l'observance primitive. Après un mois passé à l'abbaye, pendant lequel Mère de la Trinité subit un court mais violent accès de maladie, les Carmélites furent installées dans leur monastère, ce qui se fit de la manière la plus solennelle. Le clergé, les bourgeois, tout le peuple leur témoignèrent une satisfaction infinie de les avoir parmi eux.

Mère de la Trinité ne tarda pas à rentrer à Bordeaux, où sa charge la rappelait. Elle y eut à souffrir de plusieurs troubles, dont ses filles furent agitées. La cause venait en partie des tentatives qu'essayèrent alors les RR. PP. Carmes pour placer sous leur conduite les religieuses de leur ordre en France, et en partie de la difficulté qu'avaient certaines Carmélites de Bordeaux de se soumettre à un vœu suggéré par le cardinal de Bérulle. Ce grand homme, dont la dévotion au Verbe incarné semble le caractère saillant, proposait à ses filles de se donner comme esclaves, par l'entremise de l'auguste Vierge, au fils de Dieu fait homme. Cette dévotion, acceptée avec ardeur dans toutes les autres maisons, inspira quelque temps une vraie répugnance aux sœurs de Bordeaux. Mère de la Trinité, qui trouvait dans ce vœu l'expression d'un vif amour, chercha par tous les moyens à y plier les esprits rebelles, et Dieu la soutint dans son entreprise, en lui faisant voir dans

trois ravissements successifs, combien cette dévotion lui était agréable. Elle réussit enfin à gagner ses filles.

Malgré cette différence d'appréciation, en un point il est vrai bien secondaire, les plus grandes vertus fleurissaient dans ce premier monastère. Les Carmélites devenaient pour tous l'objet d'une vénération croissante de jour en jour, et les novices se multipliaient.

La femme du second président au Parlement, Mme de Pransac, qui de temps en temps venait s'édifier auprès de ces saintes filles, conçut le dessein de fonder un second monastère dans la ville. Son mari l'y encouragea fortement. Elle mit dans ses vues le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, elle obtint l'approbation des supérieurs, et, avec l'autorisation du conseil de la ville, elle réalisa son projet le 26 août 1617. L'érection de ce nouveau couvent se fit avec grande solennité. Le cardinal archevêque voulut lui-même introduire dans la maison Mère de la Trinité et les six sœurs qui devaient être le noyau de la petite communauté. Ce monastère prit le nom de l'Assomption.

Lorsque tout y fut réglé, l'infatigable prieure reprit sa charge au grand couvent, et s'occupa d'une nouvelle fondation, qui peu auparavant lui avait été proposée pour la ville de Limoges. La fondatrice était la femme de l'intendant général du Limousin. Les supérieurs chargèrent encore Mère de la Trinité de cet établissement, mais ils voulurent qu'elle allât d'abord à Toulouse, où un autre monastère avait pris naissance sous les auspices de la noble famille de Rességuier. Pendant qu'elle se rendit à Toulouse, la Mère Elisabeth des Anges fut choisie pour Limoges.

Durant ce voyage à Toulouse, notre sainte éprouva encore les effets de la protection sensible que Dieu ne cessait d'étendre sur elle. Il lui ménagea des ressources indispensables et qu'elle ne pouvait espérer, il l'arracha à un grand danger, il la conduisit enfin comme par la main jusqu'au terme de sa course.

A son arrivée, elle trouve une maison d'une pauvreté extrême, mais des âmes ardentes, vides d'elles-mêmes, désireuses de souffrances, qu'elle n'a pas de peine à guider dans les voies de la perfection.

Peu à peu les secours matériels arrivent, car les plus hauts personnages de la ville montrent les meilleures dispositions en faveur des Carmélites. Nul ne leur témoigna plus d'affection que le chef du Parlement, le célèbre premier président Le Mazuyer. Cet homme, l'une des gloires de la vieille magistrature française, conçut pour le Carmel un dévouement sans bornes, qui devint ensuite héréditaire dans sa famille. Dieu ne tarda pas à le bénir. Quelques années après lui naquirent deux filles, l'une en 1624, l'autre en 1625 : deux anges de pureté et de grâce, qui, à la fleur de leur vie, vinrent embaumer de leur parfum virginal le carmel d'Auch, que leur père avait fondé. Avec l'aide de ce digne magistrat, qui était du reste son beau-frère, Mère de la Trinité mit sur un pied excellent pour le temporel la maison de Toulouse.

Elle y avait trouvé une femme de grande piété, Mme de Salagnac, que des infirmités précoces empêchaient d'entrer en religion, et qui lui proposa d'établir les Carmélites à Narbonne. Notre sainte ne sut pas refuser, et Mme de Salagnac s'engagea par contrat à faire la fondation. Une bonne demoiselle donna la maison, le conseil de la ville entra dans le projet avec empressement, et, les supérieurs agréant la chose, Mère de la Trinité partit bientôt pour Narbonne avec six religieuses de Toulouse. Le juge de Narbonne, qui s'était porté fort loin à leur rencontre, les conduisit chez lui, où elles passèrent huit jours, parce que leur maison n'était pas tout à fait disposée. Chez le juge, elles eurent toute facilité de suivre leurs règles. Au bout de huit jours, le clergé séculier et régulier et les corps de la ville vinrent les prendre en leur logis, et elles allèrent ainsi en grande pompe, revêtues de leurs manteaux blancs, jusqu'au nouveau monastère, où

le Saint-Sacrement demeura exposé tout le jour. C'était en 1620. Mère de la Trinité remarque qu'avant leur arrivée la sécheresse dévorait le pays, mais que, le soir même de leur établissement, une pluie bienfaisante survint et l'eau ne manqua plus dans la suite.

Comme toujours, Dieu se montra durant cette fondation le pourvoyeur de la bonne mère dans les nombreux embarras qui naissaient d'une excessive pauvreté. Madame de Salagnac, malgré ses excellentes dispositions, ne pouvait payer les rentes que d'une manière très irrégulière, et néanmoins les cellules et la chapelle se bâtirent comme par enchantement. « Quand il nous manquoit de l'argent, pour payer les ou-
» vriers, remarque la sainte prieure, il nous en venoit d'où
» nous n'en attendions pas, et on nous offroit de nous en
» prester sans intérests autant que nous en avions besoing.
» Une fois, nous avions tout employé au bastiment et il n'y
» avoit rien pour le disner des religieuses : Notre-Seigneur
» inspira à une personne qui ne cognoissoit pas notre estat
» de nous envoyer tout ce dont nous manquions. D'autres
» fois le peu que nous avions apportoit tant de suffisance,
» qu'il en restoit considérablement après que chacune en
» avoit eu sa nécessité. »

Après quelques mois, sa présence n'étant plus nécessaire à Narbonne, elle reprit sa charge dans le couvent de Toulouse. Les entreprises des PP. Carmes y avaient apporté quelque trouble, mais tout se calma bientôt, et le cardinal de Bérulle, qui y vint pour la visite, éprouva une grande consolation du bon esprit de ces saintes filles.

Les deux ailes du monastère se finissaient et la maison était couverte, lorsque Mère de la Trinité dut employer son zèle et son talent à de nouveaux travaux. M. de Bérulle lui confia, en effet, la fondation de Lectoure.

Comme cette fondation est la première et l'une des plus importantes que les Carmélites déchaussées aient eues dans

notre province, nous nous y arrêterons un peu plus longuement.

VII

Un vieil ami de Henri IV, le maréchal Antoine de Roquelaure, gouverneur de la ville de Lectoure, en conçut la pensée. Il fut vivement soutenu dans son projet par sa pieuse femme, Suzanne de Pordéac, et l'un et l'autre offrirent à l'ordre de sainte Thérèse une vaste maison qu'ils possédaient au centre de la ville, et dont les dépendances s'étendaient au nord, jusqu'à la première enceinte. C'était, croyons-nous, l'ancien château des Pordéac, emplacement considérable et site bien choisi pour une maison de solitude. Quoique dans le cœur de la ville, l'enclos, qui allait de la porte de Périssé à celle de Matabiau, renfermait une petite vigne. Une rue le coupait de l'occident à l'orient, mais on jeta un pont pour joindre les deux parties. Au nord le jardin est assis sur la crête de l'un de ces rocs escarpés, qui forment à la ville une première ceinture de pierre. Cette chaîne montagneuse court au levant, semble se souder, en fermant le demi-cercle, aux rochers de Vaucluse, couverts de vignes et de grands arbres, et tient encaissée comme dans un berceau de verdure la profonde vallée où serpente le ruisseau Saint-Jourdain. A l'ouest, l'œil se perd dans la riche vallée du Gers, aux prairies si grasses et si ombreuses, aux champs si plantureux.

Avant d'appeler les Carmélites, le maréchal de Roquelaure leur avait préparé toutes les voies. Le clergé et le corps de la ville éprouvaient la plus vive joie de les voir se fixer dans leurs murs. Le vénérable évêque de Lectoure, Legier de Plaz, que ses infirmités retenaient loin de son siége, avait laissé l'administration du diocèse à son neveu et coadjuteur, Mgr D'Etresses, évêque de Laodicée. Celui-ci, par un acte authentique, s'empressa d'approuver la nouvelle fondation; et deux ans après,

dans le mois de novembre 1625, Mgr de Plaz, revenu dans son diocèse, donna à Terraube une seconde approbation, qui prouve d'une manière évidente la vive affection qu'il portait à la petite communauté. Le prélat énumère avec une certaine complaisance les nombreux priviléges accordés au Carmel par les papes, il déclare son intention formelle de les conserver, et de plus il accorde de précieuses faveurs qui dépendaient de son autorité.

Toutes ces approbations et concessions furent renouvelées en 1654 par Louis de La Rochefoucauld, alors évêque de Lectoure.

Le chapitre de la cathédrale voulut s'associer, par une délibération solennelle, aux marques d'estime que les Carmélites reçurent de leur évêque. Cet acte comme les précédents se conserve encore dans les archives du monastère. Nous retrouvons dans les signatures les noms de la plupart des chanoines dont se composait le chapitre de Saint-Gervais. Si c'est une faiblesse, on nous la pardonnera; mais nous ne savons résister au plaisir de citer ces noms, qui nous rappellent la gloire d'une église si chère à notre cœur. Ce sont : « Maistres : » François de Pérés, archidiacre mage; Jean-Louis de Lucas, » archidiacre de Fezenzaguet, François de Lucas, Jean-Guil- » laume Aulin, François Aulin, Pierre Castaing et leur se- » crétaire, Bernadot. »

Le conseil de la ville, de la meilleure grâce, accorda aux Carmélites le droit de cité; et dans les registres communaux se retrouve la délibération par laquelle les consuls et les jurats prennent sous la protection de la République Lectouroise les filles de sainte Thérèse. Nous aimons à le dire, encore de nos jours les fils des vieux Lectourois conservent à leur Carmel l'estime et l'affection que lui portaient leurs pères : ils n'hésitent pas à voir dans les prières et les bonnes œuvres de ces saintes pénitentes un gage de bonheur et de sécurité pour leur ville.

Toutes choses étaient donc favorables à la nouvelle fondation.

Le maréchal et la maréchale de Roquelaure vinrent à la rencontre de Mère de la Trinité et de ses compagnes. Ils voulurent qu'elles passassent la nuit dans une de leurs métairies, pour qu'elles entrassent de jour dans la ville. Durant toute cette nuit, ces paroles du prophète revenaient à la bouche de la sainte prieure : « Seigneur, nous avons éprouvé votre grande » miséricorde au milieu de votre temple. » Le lendemain, dit-elle, elles eurent leur effet. L'évêque de Laodicée les reçut lui-même dans la grande église aux applaudissements de toute la ville. On les conduisit ensuite dans leur établissement. C'était le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, 8 septembre 1623. Huit jours après se fit l'inauguration solennelle de la maison. Le Saint-Sacrement demeura toute la journée exposé dans leur chapelle, et Mgr d'Etresses voulut encore présider la cérémonie. Le monastère *fut dédié* à l'honneur de la « Très » sainte Mère de Dieu et de Notre Père Saint Joseph. » Outre Mère de la Trinité, la petite communauté se composait des sœurs Catherine des Anges, Jeanne de Saint-Bernard, Marie de Saint-Joseph, Françoise du Saint-Sacrement, Marie de Jésus-Christ, Gabrielle de la Mère de Dieu. Toutes étaient professes; mais avec elles se trouvait aussi une novice, qui avait reçu le nom de Jésus-Maria. Elle était originaire de Gimont et elle portait dans le monde le nom d'Anne de Nostens. Son père, Arnaud de Nostens, exerçait le commerce. A 23 ans, 5 mai 1622, elle avait embrassé les rigueurs du Carmel, dans le monastère de Toulouse. Elle fit sa profession à Lectoure, le 29 novembre 1623, et elle mourut à Narbonne, le 28 octobre 1654.

L'effet sensible de la présence des Carmélites fut un grand accroissement de dévotion envers le Sacrement de l'Eucharistie. Le protestantisme avait exercé ses ravages dans Lectoure, où même il domina quelque temps. C'était encore à cette

époque une place de sûreté pour ceux de la religion. Quoique le zèle de l'évêque, aidé de bons prédicateurs, eût ramené à la vraie foi la totalité des habitants, là, plus que partout ailleurs, il était nécessaire d'entourer d'un culte solennel le divin Sacrement si outragé par les sectaires. Les pieux exercices qui, pour ce but, s'établirent dans la chapelle des bonnes sœurs y contribuèrent grandement. Le Seigneur semblait prendre plaisir à favoriser cette fondation. A peine connue, elle attirait plusieurs âmes d'élite. En cinq années se présentèrent douze novices qui, toutes, firent profession. Sans s'étendre sur aucune d'elles en particulier, Mère de la Trinité leur donne de magnifiques éloges. Ames droites, elles allaient à Dieu sans détour et se montraient insatiables de sacrifices.

La première, qui vint le 5 novembre 1623, avait 33 ans. Elle se nommait Catherine de Thouigets, fille de Jean de Thouigets, seigneur de Noailhan, et de Françoise de Maignault de Montaigu. Elle fit ses vœux le 1er janvier 1625, et elle mourut le 1er janvier 1667. Elle avait reçu le nom de Catherine de Saint-Joseph.

Quelques jours après, le 7 janvier, elle eut pour compagne une jeune fille de Saint-Sauvy, Jeanne Labadie, âgée de 22 ans, qui devint sœur Jeanne de Saint-François.

Le 1er novembre, les 8 et 21 décembre de cette même année, se présentèrent trois demoiselles de noble famille. La première arrivait du Quercy. C'était la fille du seigneur d'Anti, Isabeau de Reymond, âgée de 22 ans. Elle s'appela dans la suite Thérèse de Saint-Joseph.

La seconde fut Madeleine de Jésus. Originaire de Beaumont, elle était fille de M. de Ramondis, et elle s'appelait Rose dans le monde, qu'elle quitta à 18 ans.

La troisième, plus jeune encore, elle n'avait que 17 ans, arriva de Castelnau, près d'Eauze. C'était Thérèse de Garrigues. Elle prit le nom de Thérèse de Jésus, et elle mourut prieure à Agen en 1658.

Nous mentionnerons encore : Marie Lannes, de l'Isle-Bouzon, sœur Marie du Saint-Esprit; la fille de maître Giraud de Loubaiscin, avocat au présidial de Lectoure, sœur Louise de Jésus, elle n'avait que 17 ans; Marie de Nostens, qui vint rejoindre sa sœur et prit le nom de Marie de Jésus; Sébastienne de Bourrouce, de Lectoure, sœur Sébastienne de Jésus; Louise de Monlezun, fille du seigneur du Bruca et d'Alissandre, sœur Louise du Saint-Sacrement; Louise Le Goust, fille du seigneur de Saint-Aignan, sœur Marie de la Sainte-Trinité; Jeanne Barreria, d'Astaffort, sœur Gabrielle de l'Incarnation.

La plupart d'entre elles rendirent d'importants services dans les fondations qui se firent plus tard.

Au milieu de ces filles qu'elle formait aux plus hautes vertus, Mère de la Trinité semblait retrouver la ferveur d'une jeune novice, et Dieu l'en récompensait en multipliant les faveurs célestes. Malade à toute extrémité, elle se prépare à la mort par la réception des derniers sacrements, lorsque la Sainte-Vierge lui apparaît et la délivre subitement de tous ses maux. Durant son séjour à Lectoure, elle fut encore très fréquemment assistée de sainte Thérèse d'une manière sensible. Elle avait à peu près constamment l'impression de sa présence par ce parfum exquis et suave que répand la Mère du Carmel en se montrant à ses filles.

La sainte prieure attribue à sa protection la cessation de deux violents incendies qui menaçaient la ville entière, et qui avaient éclaté, l'un chez le maréchal de Roquelaure, et l'autre chez l'un de leurs meilleurs amis. Elle obtint aussi de sainte Thérèse qu'une novice, en proie à toute sorte de peines morales, retrouvât une paix et une joie intérieures qui ne disparurent plus.

C'est à Lectoure que durant le chapitre elle eut un avertissement de la mort prochaine du cardinal de Bérulle (1) et de la guerre civile qui bientôt désola le midi.

(1) Ce grand homme mourut le 2 octobre 1629.

Bientôt après, 1628, elle reçut commission de ses supérieures de partir pour Agen où se faisait une fondation. Elle laissa pour prieure, à Lectoure, la Mère Thérèse de Jésus, Thérèse de Garrigues, qui atteignait à peine sa vingt-troisième année.

Mère de la Trinité prit avec elle les sœurs Madeleine de Jésus, Marie du Saint-Esprit et Louise de Jésus. Les voyages étaient alors chose longue et pénible. Quoique la distance ne fût pas grande de Lectoure à Agen, on mit deux jours à la parcourir. Une inspiration étrange portait Mère de la Trinité à s'arrêter pour la couchée dans un bourg qu'elle ne nomme pas, mais qui nous semble être Astaffort, et où les personnes qui l'accompagnaient avaient une extrême répugnance à faire halte. Néanmoins, « il arriva tant de détours et d'ac- » cidents à l'équipage » qu'il fut impossible de pousser plus avant. Dieu le permettait pour une fin qui ne tarda pas à se dévoiler, et qui expliqua à la sainte prieure l'attrait singulier qu'elle éprouvait pour ce lieu. Une jeune demoiselle se précipita bientôt dans leur logis, et, se jetant à ses pieds, la conjura avec larmes de l'accepter pour sa fille et de l'amener avec elle. Elle soupirait depuis longtemps après la vie du Carmel. Mais jusqu'alors tout semblait opposé à sa vocation. Elle vivait avec son grand-père, hérétique obstiné, et celui-ci ne songeait qu'à l'établir dans le monde. Mais le Seigneur veillait sur elle avec un soin particulier. Il est surtout une circonstance dans sa vie où la Providence agit d'une façon bien merveilleuse. Tous les arrangements étaient convenus pour un mariage qui souriait fort au grand-père, et on avait réuni les membres des deux familles pour la signature du contrat. La jeune fille, obsédée de toutes parts, se voyait sur le point d'être contrainte à donner son consentement, lorsque, brisée de douleur, elle s'échappe dans la chambre voisine. Là elle conjure celui qu'elle a choisi pour l'époux de son âme de venir à son aide, de « déjouer les projets de la chair et du

» sang » et de la conserver toujours vierge. Cependant elle a beau chercher, elle ne trouve pas une issue pour s'enfuir : il n'y avait de sortie que par la salle où toute la famille était assemblée. A chaque instant on pouvait venir la prendre. Dans son angoisse, elle conçoit la pensée subite de s'adresser à saint Antoine de Padoue. Elle prie avec une foi ardente, et sa prière n'est pas terminée, qu'elle s'avise d'un petit trou qui communique avec la maison voisine, « mais par où un » chat mesme n'auroit pu passer. Sans hésiter elle se présente » à cette petite ouverture, qui tout à coup s'élargit pour lui » donner un passage libre et se remet d'abord dans sa pre- » mière figure » ; elle laissa croire à la voisine qu'elle était entrée par la porte, et quoiqu'elle n'eût pas grande familiarité avec elle parce qu'elle la savait contraire à son dessein, elle fit durer sa visite jusqu'au soir. Les parents, après avoir réglé tous les articles, se rendirent dans la salle où ils l'avaient vue entrer, pour lui demander sa signature. On juge de leur ébahissement en s'apercevant de sa disparition, qui demeure pour eux un mystère inexplicable. La fenêtre était fermée à l'intérieur, et il n'y avait d'autre issue que la porte de la chambre, qu'elle n'aurait pu franchir sans être vue de tous et sans traverser la salle de réunion. Ils la cherchèrent dans tous les coins et recoins, et bien surpris ils se séparèrent dans l'impossibilité de rien conclure : le futur époux, qui se crut joué, retira sa parole. Sur le soir, la jeune fille revint près de son grand-père qui, tout ému d'une semblable aventure, ne la pressa plus si vigoureusement.

Sur les instances des personnes de considération qui étaient avec Mère de la Trinité, il permit même à sa fille d'accompagner cette sainte Mère à Agen, et finit peu après par consentir qu'elle entrât dans le Carmel.

Le lendemain, les Carmélites arrivèrent à Agen, où elles furent reçues avec beaucoup d'affection par l'évêque et par la ville. Leur première demeure était obscure, malsaine, sans

eau, mais elles n'y passèrent que six mois. La peste, qui infesta la ville, atteignit leur voisinage, et les supérieurs leur ordonnèrent de s'éloigner pour quelque temps. Durant ces six mois, néanmoins, elles donnèrent l'habit à deux sujets, à la jeune demoiselle d'Astaffort et à une sœur du voile blanc.

La première reçut le nom de Thérèse de l'Incarnation, et la seconde, celui de Marie de la Miséricorde. « Sœur Thérèse de » l'Incarnation eut une apparition de la B. sœur Catherine » de Jésus. Elle la vit d'une beauté extraordinaire, et cette » bienheureuse montra à la novice un calice avec des espines » et des fleurs d'une odeur et d'une couleur ravissantes. » C'était après la communion. La jeune novice en éprouva un saisissement, et comme elle était très ingénue, elle en parlait avec beaucoup de simplicité.

HENRI MARQUET.

(*La suite prochainement.*)

PALÉONTOLOGIE

Molaires et incisives infères du Fossile de la Gèze.

Quant au petit lit de sable qui renfermait jadis le fossile de la Gèze (1), nous avons constaté, en 1838, que tout ce qui l'environnait porte, de très longue date, des traces manifestes de l'érosion des eaux. Les grandes crues devaient même, de nos jours, être assez abondantes pour s'élever à la hauteur de 1m 50 au-dessus de l'étiage commun. Or, c'est dans cette zone que se montrait notre mâchoire fossile. Elle était sur la portion dénudée de la berge qui, de là, remonte à peu de distance et en pente rapide vers le sol cultivé. On aurait dit un gros moellon cassé et sans intérêt. Mais la place qu'il occupait nous sembla des plus insolites. Et ce prétendu moellon, vu de plus près, provoqua un léger déblai qui mit à nu ce curieux fossile, à commencer par la molaire du n° 2.

Evidemment, dans sa partie antérieure, la mâchoire avait été cassée, de manière à jeter dans l'eau la partie saillante. Avec elle était aussi tombé ce vide osseux, déjà signalé plus haut (2), comme s'étendant depuis la dent à une seule tranche transverse, et parallèlement à la symphyse, jusqu'aux deux défenses infères. Aussi cette dent antérieure se trouvait-elle avoir disparu sous le coup, et à droite et à gauche. Car il ne restait à notre disposition que deux fragments du maxillaire inférieur, tronqués et désunis ; la plus longue pièce mesurant 0m 65
et la plus courte. 0m 50

Bientôt aussi, nous pûmes reconnaître, à la position des

(1) *Revue de Gascogne*, tome XIII, page 573.
(2) Ibid., page 572.

branches montantes et malgré la gangue qui les entourait, que le premier de ces deux fragments avait occupé le côté droit de la bouche. Il était armé de quatre molaires, tandis que son voisin n'en avait plus que deux, c'est-à-dire la 5e et la 4e à les prendre vers le fond du maxillaire. A la place des suivantes, sont restées des cavités occupées jadis par les racines que la mâchoire avait perdues avant de s'arrêter dans le lit de sable de notre berge orientale. Ajoutons seulement que les deux lignes dentaires reproduisent très-exactement les numéros d'ordre indiqués ailleurs, pour les rangs premier, deuxième, troisième et quatrième. On y voit aussi, entre numéros identiques, cette parfaite similitude dont la découverte des sablonnières d'Eppelsheim avait donné le premier exemple à la science moderne.

Nous avons déjà fait observer que la molaire de Labastide ne conserve, à la crête de ses deux collines, aucune trace de détrition. On y voit, au contraire, avons-nous dit, toute la fraîcheur d'une tranche denticulée, qui est bien loin de se reproduire sur les molaires usées des deux séries de la mâchoire déposée au Petit Séminaire d'Auch.

Ici, il est vrai, les deux talons du fond n'ont point d'usure, pas plus que les mâchelières auxquelles ils se rattachent. Mais le reste des collines dentaires est sensiblement érodé, de manière même à laisser voir la substance éburnée dans le cadre d'émail qui l'entoure.

Au n° 4, par exemple, les deux collines qui se correspondent, à droite et à gauche, sont un peu plus usées, et de la même façon, des deux côtés.

Au n° 3, les collines sont encore plus notablement découronnées par la détrition; et les deux sillons qui les séparent sont, par là-même, beaucoup moins profonds. Mais aussi notre n° 3 de la deuxième planche ci-dessus (1) et qui cor-

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 566.

respond exactement à celui du dessin du maxillaire de la Gèze que nous donnons actuellement, indique dans quel état se trouvait ici la 3e dent, avant la détrition qui a fait disparaître ses trois collines.

Ce petit modèle, dessiné plus haut et encore si complet comme couronne émaillée, s'était très anciennement égaré dans une marnière de nos contrées, où le hasard l'a fait découvrir. On a vu qu'il est sans racines et presque sans collet, c'est-à-dire tel qu'on avait retrouvé, à Labastide d'Armagnac, notre n° 5 de la deuxième planche.

Au n° 2 de la demi-mâchoire dont nous reproduisons ici le dessin, les deux collines sont un peu moins usées; mais le sillon qui les sépare, loin de présenter un fond régulièrement uni, accuse, au centre, un relief très prononcé. Et en avant de la seconde colline se trouve un petit talon, encore à l'état rudimentaire.

Notre Dinothérium de la Gèze était donc parvenu à l'âge adulte; et il se servait de ses mâchelières depuis plusieurs années, lorsqu'il a cessé de vivre, soit naturellement, soit par suite de quelque violent cataclysme.

Il est aussi très vraisemblable que le fragment de gauche n'avait plus que les deux dents du fond, 5e et 4e, lorsque le dépôt s'est fait dans le lit de sable où nous l'avons trouvé.

Néanmoins, les deux côtés étaient notoirement réunis par la symphyse, en mâchoire complète, quand un violent coup de haut-volant est venu les séparer. C'étaient les *cornes du diable,* disait-on, depuis longtemps, dans la contrée. Et afin de prouver qu'elles étaient inoffensives, un jeune homme de la maison la plus voisine osa porter le coup qui laissa la mâchoire dans l'état où nous l'avons trouvée. Les débris, tombés dans l'eau, furent recueillis sans trop de soin et déposés près de la maison où ces détails nous furent racontés, environ quinze mois après l'événement. Mais déjà deux hivers étaient passés là-dessus; et c'est à peine s'il nous fut possible

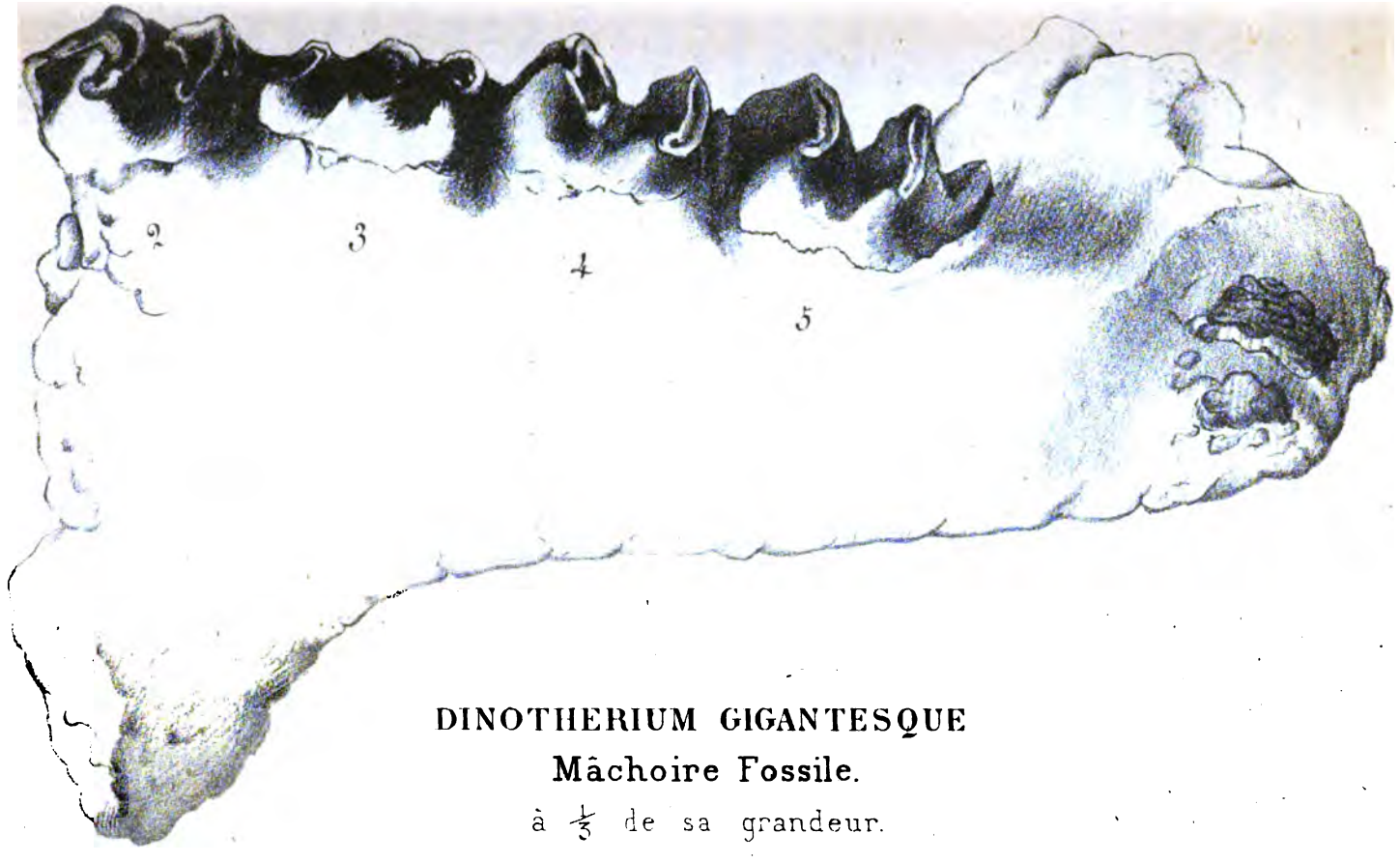

DINOTHERIUM GIGANTESQUE

Mâchoire Fossile.

à $\frac{1}{3}$ de sa grandeur.

Lith. F. FOIX, Auch

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY,

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

de recomposer le quart d'une des deux défenses, pointe y comprise; tout le reste était un petit tas de débris épars.

Nous déposâmes ces fragments au Petit Séminaire d'Auch, où on les voit encore, avec les deux portions de mâchoire qui leur correspondent. Nous avons dit un peu plus haut quelle est leur largeur actuelle. Mais pour donner une idée plus complète de leurs dimensions, ajoutons que, pour chacune d'elles, nous avons trouvé :

A droite	Grand diam.	0m 19
	Petit diam.	0m 12
A gauche	Grand diam.	0m 22
	Petit diam.	0m 10

Ces mesures reproduisent la plus grande hauteur et la plus grande largeur que présente actuellement la section des bases du périmètre où ces deux côtés de la mâchoire inférieure sont tronqués.

Nous ferons observer, tout spécialement, que chacune des deux sections indique la naissance de la courbe selon laquelle les défenses étaient inclinées de haut en bas, comme pour la tête d'Eppelsheim, quand notre mâchoire se trouvait encore armée des deux prétendues *cornes du diable*.

D'après ce que nous avons déjà dit, la tête allemande mesure 1m 105 de longueur. Celle de la Gèze aurait donc perdu 0m 455, sur cette dimension, même en ne considérant que le côté droit. Mais le *déficit* n'est pas tout entier dans le voisinage des défenses, puisque la direction opposée a subi elle-même une diminution qui est plus sensible à la branche montante de gauche.

Des deux côtés, c'est sur la colline demeurée seule et tranchante, c'est-à-dire sur la première dent antérieure qu'a porté le coup. Et tout près de là, se formait, en avant, le contour selon lequel les deux lèvres clôturaient les mâchoires pour laisser pendre à l'extérieur les deux incisives, disposées en défenses infères.

On pense, en outre, qu'entre les deux, manœuvrait une trompe: deux grandes cavités sous-orbitaires, jointes à la forme du nez, l'avaient, du reste, fait conjecturer pour le fossile d'Eppelsheim. La trompe du Dinothérium aurait donc été rattachée, pendant la vie, à la lèvre supérieure, comme on l'observe chez les Eléphants. Et cette énorme tête, ainsi armée, mesurait une largeur moyenne de 1^{m}, si nous pouvons en juger par celle d'Eppelsheim. Comment donc s'étonner que la science ait considéré, dès 1836, cet animal comme fort redoutable, et lui ait donné, en Allemagne, le nom qu'il porte encore?

Que ce dernier nom convienne aussi au grand mammifère dont nous avons fait dessiner la défense (1), on n'en saurait douter, d'après tout ce que nous avons dit à propos de son étude. Et comme dernière preuve, au moins négative, nous ferons observer, avec M. Ed. Lartet, que, dans le Mastodonte et l'Eléphant, la structure interne de ces sortes d'incisives présente un caractère fort digne de remarque : sur la coupe transversale qu'on y pratique, avec intention ou même par accident, l'observateur retrouve constamment ces variantes de stries entre-croisées qui constituent le *guilloché* de l'ivoire. Tandis que la substance analogue du Dinothérium ne présente rien de semblable dans sa coupe. Or, c'est exactement ce que nous avons remarqué à l'intérieur de notre défense.

Mais comment déterminer, au juste, les dimensions du pachyderme adulte qui la porta de son vivant?

MM. Kaup et Bukland avaient cru pouvoir fixer à 6^{m} environ la plus grande longueur du Dinothérium. Néanmoins, de nouvelles découvertes, surtout celles de notre si regrettable ami et compatriote, M. Ed. Lartet, ont fait reconnaître qu'il n'avait pas moins de 6 mètres de hauteur, depuis le sol jusqu'au sommet de la tête. Ce qui nous ramène à plus de

(1) Voir ci-dessus, *Revue de Gascogne*, t. XIII, page 528.

7 mètres de longueur; si toutefois on applique au Dinothérium les proportions fournies par l'Eléphant des Indes.

Encore faut-il attribuer, d'après M. Ed. Lartet, des dimensions beaucoup plus grandes à l'énorme quadrupède dont l'espèce est accusée par le bassin reconstitué à Toulouse.

Ajoutons que de là quelques naturalistes avaient cru devoir conclure que ce grand quadrupède ne serait pas un Dinothérium. Mais le savant auteur de la description déjà citée a répondu : « Après tous les détails que nous avons donnés de » cet énorme fossile, il est on ne peut plus évident qu'on ne » peut le confondre avec le bassin d'aucun autre quadrupède » connu. Il faut par conséquent admettre ou qu'il appartient » au Dinothérium, ou bien que nous avons découvert un » genre entièrement nouveau; et rien ne nous autorise à nous » arrêter à cette seconde supposition (1). »

Quant aux localités environnantes, le R. P. Sanna ajoute que toutes les recherches faites, à propos de fossiles importants, ont mis uniquement au jour des restes de Dinothérium. Ce qui l'empêche également d'attribuer le bassin reconstruit par ce religieux à aucune autre des espèces ou même à aucun des genres qui se trouvent dans l'étendue par lui explorée de notre contrefort sous-pyrénéen.

Puisque le Dinothérium fut, jadis, si répandu et en si grand nombre dans ces régions de la Haute-Garonne et même ailleurs, il est bien étonnant que l'on n'ait encore rien découvert d'absolument définitif sur ses mœurs et sur sa manière de vivre.

A la seule inspection de ses mâchelières, on ne saurait méconnaître, sans contredit, qu'il ne vécût de végétaux tout comme le Mastodonte. Et n'oublions pas le fait constaté en 1805, à propos de cette dernière espèce. Barton nous apprend, en effet, que dans la partie de l'Amérique du Nord, où les

(1) Page 12.

fossiles ont le moins été roulés, un de ces gigantesques quadrupèdes lui a présenté, dans la place que l'estomac avait dû occuper, des débris végétaux prouvant que le Mastodonte se nourrissait surtout de jeunes pousses d'arbres (1). Par analogie, nous sommes donc autorisés à déduire la même conclusion pour le Dinothérium. Mais dans quelles proportions, comment et où recueillait-il cette espèce de nourriture ?

Un Eléphant peut avaler de 150 à 200 kilogrammes d'aliments par 24 heures. Or, l'estomac du Dinothérium était encore plus volumineux que celui des Eléphants. Et qui peut dire, par là même, avec quelle rapidité un pareil régime d'alimentation aurait détruit les plantes des grands lacs de son époque, si ce Dinothérium n'avait absorbé que des bulbes et des racines !

De plus, comme les débris fossiles de ces sortes d'animaux se sont retrouvés fort nombreux sur certains points de nos contrées méridionales, on a pensé qu'ils y vivaient par groupes, et que par là-même, ils y attaquaient aussi les plantes terrestres. Si donc ils ne s'étaient nourris que de racines, les forêts de nos régions auraient elles-mêmes fini par être ravagées.

Il est donc plus probable que les sommités encore tendres des branches d'arbre contribuaient notablement à l'alimentation du Dinothérium. Car, à l'époque où il vivait, son climat était plus chaud que celui de nos régions tempérées d'Europe. Le sol était abondamment arrosé par les eaux; et l'homme n'ayant pas encore conquis entièrement l'empire de la création, l'ensemble de la terre devait avoir l'aspect que présentent maintenant les forêts vierges de l'Amérique (2).

Donc aussi, pour que sa trompe pût saisir plus facilement la sommité des branches, le Dinothérium se servait de ses défenses, comme on le voit pour l'éléphant, afin d'écarter et de

(1) Pictet, *Traité de Paléontologie*, tome 1, page 287.
(2) R. P. Sanna, p. 17.

maintenir devant soi des obstacles tels que les lianes et les autres végétaux qui auraient pu gêner ses mouvements.

Ce qui pourtant ne devait pas l'empêcher de retourner, parfois, les pointes de ses fortes incisives vers le sol, pour le sillonner et arracher les racines qui pouvaient lui convenir.

Enfin, reconnaissons que le Dinothérium employait aussi ses défenses infères comme armes offensives et défensives, surtout contre des ennemis qui se seraient offerts à sa portée, en le provoquant d'assez près. Géant de la nature, et supérieur en taille à tous les autres quadrupèdes connus, il fallait que ses défenses fussent conformées de telle sorte qu'il pût s'en servir par un abaissement de la tête; ce qui semblait demander que leurs pointes fussent tournées vers le sol.

Implantées dans la mâchoire supérieure, elles auraient pu, sans doute, en elles-mêmes, être utiles au Dinothérium pour toutes les opérations dont nous venons de parler. Mais comme il se servait de la trompe pour prendre ses aliments, les défenses placées à la mâchoire supérieure auraient trouvé dans leur forme un obstacle permanent. Elles l'auraient plus facilement empêché de porter à sa bouche les prodigieuses quantités de nourriture que réclamait son énorme capacité.

C'est donc à la mâchoire inférieure que nous semble indiquée plus naturellement la place où M. Kliptein a, le premier, trouvé ses défenses. Vu d'ailleurs qu'ainsi disposées de haut en bas elles devaient servir au Dinothérium, soit à s'amarrer dans l'eau sans efforts musculaires, soit à remonter la pente plus ou moins rapide des berges, en lui servant de croc dans tous ses mouvements ascensionnels. Et, du reste, n'oublions pas que notre découverte de 1838 était venue fort à propos confirmer, sous tous les rapports, celle d'Eppelsheim, pour la dentition de ce gigantesque quadrupède.

Quant à l'ensemble de son organisation, elles se taisent

l'une et l'autre, puisque les deux dépôts se bornent à la tête.

Or, il en est de même de celui où se trouvait la défense qui nous a fourni l'occasion de cette étude. C'est une pièce de terre labourable, dont la surface est en pente uniforme vers le sud. Elle est située dans la commune de Bellegarde, canton de Masseube (Gers.) Notre fossile, dont le poids est de 10 kil., se trouvait à 0m 60 de profondeur seulement, et à 300 mètres du château de M. de Mons.

Nous ajouterons ici que la mâchoire de la Gèze étendait ses deux séries dentaires de l'est à l'ouest, et, en outre, perpendiculairement au cours de l'eau. Dans notre petit lit de sable, il n'était rien resté, que l'on pût reconnaître, ni de la mâchoire supérieure, ni du crâne; bien que, de l'ouest à l'est, on retrouvât encore, dans le sol de la berge et assez près de la surface, certains débris informes dont la présence avait d'abord fixé notre attention.

Mais bientôt nous demeurâmes convaincu qu'il n'était plus facile de conclure qu'une chose de l'état de ce dépôt; à savoir, que le maxillaire inférieur dont nous entrions en possession était venu de plus haut et de plus loin, à une époque très reculée. Le Dinothérium qui s'en était servi ailleurs avait eu ses membres dispersés, sous l'influence de causes inconnues des sciences modernes, et puis roulés dans la masse des grandes eaux sous-pyrénéennes. Par le choc de ses mouvements irréguliers, la tête, plus maltraitée ici que celle d'Eppelsheim, avait été rompue; le côté gauche de la mâchoire inférieure avait perdu, en outre, trois de ses dents.

Toutefois, le maxillaire retrouvé là ne s'y était pas échoué dans l'isolement complet de toute autre portion de l'organisme, puisque la berge avait conservé quelques débris épars, non loin de notre petit lit de sable. Nous nous souvenons bien que tous nos efforts furent inutiles quand nous voulûmes essayer de déterminer ces restes informes. Mais ils ne l'au-

raient pas été moins pour sauver la mâchoire elle-même, et la remettre en lumière, si elle se fût rencontrée à une très grande profondeur. Nous n'avions, en effet, à cet instant, pour tout concours dans nos recherches paléontologiques ou autres que les deux bras d'un bon curé du voisinage, M. l'abbé Gaillard, de Castelnau-Magnoac.

C'est pour la première fois qu'il arrêtait son attention sur un fossile. Mais il se garda bien de dire, à l'exemple du P. Kircher et autres savants de son époque : « Ces sortes d'os » sont produits dans la terre par un feu de la nature. » Il reconnut des dents, manifestement implantées sur deux fragments de maxillaires. Par analogie, il rattacha cette mâchoire à une tête, la tête aux autres membres d'un être qui, jadis, avait été plein de vie.

De la grosseur extraordinaire des dents, notre ami conclut à l'ancienne existence d'un animal à forme étrange, qui fut, en son temps, de taille tout à fait gigantesque.

Quant à la pétrification de l'objet que nous retrouvions ici telle qu'on l'observe, généralement, dans les fossiles, qu'avait à faire en ce modeste lit de sable « le feu de la nature, » ou bien telle autre intervention de ces causes inconnues dont la science est si loin d'avoir trouvé le dernier mot ? Quel feu de la nature n'aurait pas dissous et consumé notre fossile, loin de consolider tout autour, en vêtement conservateur, une gangue arénacée, qu'il nous a été si difficile de ramener aux formes normales d'une mâchoire entièrement dénudée ?

La cause seconde, mise en jeu par l'Auteur de la nature, échappait donc ici à nos faibles investigations. Néanmoins, de quelque façon que le grand Maître l'ait fait intervenir, pour le fossile de la Gèze, cette cause avait opéré dans des conditions qui ne sont plus les mêmes, ni pour le dépôt d'Eppelsheim (1), ni pour la défense de Bellegarde, ni pour l'énorme

(1) Voir la description détaillée qu'en donne le docteur Kaup.

bassin d'Escanecrabe, ni pour les dents séparées de leur tête, ni pour les autres fragments plus ou moins complets qui se sont égarés sur divers points du département du Gers. Car on a recueilli, autour de nous, de ces sortes de fossiles non-seulement à Labastide-d'Armagnac, mais, en outre, à Arbeichan, à Bassoues, à Bellegarde, à Castelnau-d'Arbieu, à Castelnau-Barbarens, à Miélan, à Mondebat et autres localités du canton de Plaisance, à Simorre, à Samaran, etc. Et même, s'il faut en croire l'auteur d'une *Esquisse topographique de la ville d'Auch et de ses environs* (1), cette dernière commune rurale aurait été le théâtre d'une découverte dont l'occasion ne s'est plus représentée. Un squelette de Dinothérium, à peu près entier, aurait été rencontré sous un banc d'environ trois mètres de puissance. Mais, l'ignorance des ouvriers confondant ces beaux restes avec les matériaux les plus vulgaires, presque tout fut brisé et mis en tas pour la construction d'un four de village. Comme moyen de déterminer l'espèce, on put néanmoins sauver une molaire avec l'extrémité d'une omoplate. Mais a-t-on constaté que tout le reste eût aussi la même provenance? Il nous serait très difficile de le croire.

Quoi qu'il en soit de ces sortes d'incidents, il est bien entendu que, pour ces divers lieux, nous ne voulons signaler ici que des souvenirs du Dinothérium, tels que le sein de la terre les a conservés, après dispersion violente des membres épars de ce géant de la nature.

Mais on s'est demandé quelle était sa forme primitive à l'état vivant, quel degré de l'échelle animale il fallait lui assigner, et comment on pourrait y déterminer sa place avec exactitude.

G. Cuvier, en France, et le docteur Kaup, en Allemagne, se sont posé ces sortes de questions, dès le premier tiers du XIXe siècle.

(1) Page 93.

Le premier rapprochait notre animal des Tapirs (1) et l'appelait *Tapir gigantesque*.

Le second proposa de l'appeler *Dinotherium Cuvieri* (2), comme espèce *inférieure* d'un genre nouveau différent des Tapirs; ou bien *Dinotherium giganteum*, comme espèce *supérieure* indiquée par de plus fortes dents. En 1837, il en fit un pachyderme voisin de l'hippopotame, tandis que M. de Blainville le rangeait parmi les gravigrades aquatiques, supposant même qu'il n'avait qu'une paire de membres antérieurs et à cinq doigts (3).

Enfin, M. Strauss, préoccupé surtout des caractères de la tête trouvée à Eppelsheim, soutient qu'elle ne pouvait convenir qu'à un animal aquatique. Si bien que le Dinothérium n'aurait jamais pu retenir son énorme tête en dehors de la masse liquide, à moins de supposer, disait ce savant, des conditions extraordinaires dans le reste de son organisation (4).

Or, en 1864, le R. P. Sanna s'est montré facile à croire à ces conditions extraordinaires, pour l'ensemble du Dinothérium, puisqu'il le classe parmi les Marsupiaux. Il a cru trouver la preuve de cette manière de voir si nouvelle dans l'étude dont le bassin, que nous avons nous-même visité en détail à Toulouse, lui a fourni l'intéressante occasion. Mais l'opinion générale ne s'est pas modifiée en faveur du R. Père. On continue de penser que le Dinothérium a pu séjourner assez longtemps dans l'eau, si même il n'était pas vrai mammifère littoral ou d'embouchure, comme on l'a écrit depuis plusieurs années. La science n'a pas cru devoir admettre, dans son état actuel, une hypothèse inconciliable avec des habitudes qui entraîneraient inévitablement l'asphyxie d'une progéniture que l'on persiste à croire organisée pour respirer en plein air.

F. CANÉTO, v. g.

(1) Recherches sur les ossements fossiles. Tome III, page 313.
(2) Rapport au congrès des naturalistes réunis à Berlin.
(3) Compte-rendu de l'Académie des sciences, mars 1837.
(4) Ibid., avril 1837.

TROIS POÈTES CONDOMOIS
DU XVIe SIÈCLE.

I

JEAN DU CHEMIN.

(*Fin.*) (1)

Je ne transcris pas les autres vers funèbres consacrés à Blaise de Monluc et aux siens. Quoiqu'ils ne se trouvent ni dans les éditions des Commentaires qui font partie des diverses collections de mémoires sur l'histoire de France, ni dans l'édition définitive publiée par M. Alph. de Ruble, ils ne sont pas bien difficiles à rencontrer, puisqu'ils ont été reproduits dans toutes les autres réimpressions du texte de Monluc. D'ailleurs, ils n'ajouteraient rien d'essentiel à l'idée que l'on a déjà de l'inspiration et du faire poétique de Jean du Chemin. L'idée est souvent ferme et fière, mais le style est trop sujet à faire défaut. Il y a même ici, écueil ordinaire des élégies officielles, quelques banalités traînantes, quelques maladroites saillies de bel esprit, un peu de mauvais goût sur beaucoup de faiblesse d'expression.

Est-il aisé de prononcer, d'après ces quelques restes d'un talent poétique réel, mais peut-être affaibli par l'âge, sur la valeur des vers de la jeunesse de du Chemin, en particulier de son recueil, vanté par quelques-uns de ses contemporains, mais perdu pour la postérité ?

Assurément, il n'atteignait pas ce degré de politesse, de correction, de grâce, d'aisance, d'harmonie large et courante, qu'on pouvait attendre des meilleurs disciples de Ronsard.

(1) Voir la livraison précédente, p. 49.

Le Limousin et la Gascogne étaient d'assez pauvres écoles de français, et tous les poèmes éclos dans nos contrées péchaient par la contexture de la phrase et par la rudesse du langage. Nous pouvons placer du Chemin au-dessus de bien d'autres, de son ami Imbert par exemple, en ce qui concerne la forme grammaticale et métrique, mais il n'en faut pas moins avouer que c'était là son côté faible.

Cette rudesse de l'expression et du vers était d'autant plus fâcheuse que le poète limousin avait choisi le genre où la douceur et l'agrément de la voix paraissent le plus indispensables. Remarquez pourtant que l'âpreté de l'accent, même en pareille matière, n'est pas toujours si funeste à l'énergie communicative de l'expression. Quoi de plus rude que la plupart des sonnets de La Boétie? et qui oserait nier que sous cette écorce rugueuse circule et bouillonne une sève puissante, et comme un flot tumultueux de chaleur et de vie? Certes, Jean du Chemin, il est permis de l'assurer, n'atteignit pas cette vigueur de sentiment; mais il est possible qu'il en ait approché.

Ces conjectures suffisent, si elles ne dépassent même les justes limites. Il était pourtant difficile de s'abstenir tout à fait de deviner, en un sujet qui ne laisse pas d'autre ressource. Je dois ajouter seulement que mes inductions ont un point d'appui incontestable. Le recueil poétique de Jean du Chemin n'a pas été publié; il est infiniment probable qu'il n'existe plus; mais il a existé. Quoique personne n'en ait parlé avant moi, je puis en dire vaguement le contenu, en indiquer même le titre avec quelque probabilité.

C'était sans doute un recueil de sonnets; les sonnets du moins devaient y dominer, s'ils n'y étaient pas seuls. Le sujet était ce thème rebattu des poètes de la Renaissance : l'amour. Mais heureusement le plaisir, la volupté n'y avaient pas usurpé la place du sentiment intime, tel que Pétrarque le présenta dès l'aurore des temps modernes à l'émulation des

poètes chrétiens. Est-ce à dire que l'objet chanté par du Chemin fût un idéal proprement dit, ou du moins que son amour ne sortît pas du domaine des théories platoniques? — Sur le premier point, il faut répondre hardiment non. L'objet était réel et même, hélas! double. Le recueil devait être divisé en deux livres : 1. *Amours de Charitée;* 2. *Amours de Genèvre.* Quant au second point, en évitant toute affirmation absolue, on est heureux de pouvoir dire que Jean du Chemin s'appliquait, en chantant la beauté, à célébrer en même temps et mieux encore la vertu. A cet égard du moins il *pétrarquisait,* il évitait le sensualisme voluptueux où se précipitèrent la plupart des poètes de l'école à laquelle il se rattache.

On ne saurait accepter sur ma parole les détails que je viens d'indiquer. Je me hâte donc de citer mon auteur, qui est depuis une douzaine d'années à la portée des hommes studieux, mais qui n'a pas été compris jusqu'à cette heure, faute d'attention.

En effet, tout ce que je viens de dire est tiré d'une pièce étendue et importante de Pierre de Brach, publiée pour la première fois par M. R. Dezeimeris (1). Le vieux poète bordelais l'avait préparée, avec les autres poésies inédites qui n'ont vu le jour que dans notre siècle, pour la faire paraître de son vivant. Mais comme l'ami auquel s'adresse cette longue et belle épître avait répudié les muses profanes en montant sur le trône épiscopal, il fallait éviter de mêler son nom à des théories sur la poésie sentimentale. De Brach prit pour cela un moyen d'une simplicité naïve : il effaça *du Chemin,* il écrivit *du Sentier.* La prosodie ne réclamait pas, et la synonymie était assez transparente pour que les lecteurs intéressés comprissent à merveille, sans que le grand public eût le droit de se scandaliser. Voici les vers les plus significatifs de cette pièce, que je voudrais pouvoir citer tout entière parce qu'elle

(1) *Œuvres poétiques de P. de Brach,* t. I, p. 169 (*Amours d'Aymée,* l. II, élégie I).

remplace pour la postérité le recueil poétique de Jean du Chemin :

J'avoy tousjours pensé qu'Amour de sa poison
Troubloit à l'amoureus la veue et la raison,
Afin qu'il ne vist pas, jugeant avec sagesse,
L'imparfaict ou parfait d'une beauté maistresse :
Mais j'aprends, DU SENTIER, le contraire par toy
Qui montres qu'en aymant l'homme peut estre à soy...
I'avoy leu tes beaus vers où ta plume a portraicte
En ton amitié chaste une dame parfaicte,
Et je cuidoy qu'Amour eust à l'accoustumé
Un feu de chaume sec dans ton cœur allumé
Pour l'estaindre aussi tost, et qu'un vers hypocrite
Eust d'un sujet manteur cette beauté descrite.
Mais depuis que j'ai veu celle qui sous tes vers
Doit rendre le *genevre* esgal aux lauriers verts,
I'ay jugé que ta Muse au sujet surmontée
Devoit encor de reste à sa gloire chantée.

Le poète bordelais n'a pas la moindre indulgence pour l'amour qui trouble les sens et aveugle l'esprit; mais, dit-il à du Chemin,

Mais ceux qui comme toy ne sont point retenus
Sous l'amour que nourrit l'impudique Venus,
Qui aiment, admirant la beauté corporelle,
La beauté de vertu, beauté seule immortelle,
Ceux-là leurs passions arrestent par un frein...

De Brach ne tarde pas cependant à proposer une objection contre la sincérité de l'amour chanté par son ami; et cette objection est d'autant plus naturelle dans sa bouche que ses vers, à lui, n'avaient qu'un seul objet, cette illustre Aymée de Perrot, tant célébrée et tant pleurée par le plus fidèle des époux :

Mais si l'amour est vrai que tes vers ont chanté,
Estant par Charitée en amour arresté,
Comment d'elle à Genevre as-tu peu faire échange?

Une réponse se présente d'elle-même, qui ne satisfait pas

le sage poète; je veux dire l'exemple de Ronsard, de Baïf, de Desportes et de tant d'autres :

Je soustiens, du Sentier, contre eux et contre toy
Que vous n'eustes jamais ni loyauté ni foy...
Et l'amour n'est en toy fermement arrestée
Qui as chanté Genevre et chanté Charitée...
Mais non, je m'en desdi; tu n'es moins estimé
Encore que tu ais ces deux beautés aimé;
Car tu suivois l'amour d'une amour non commune,
Aymant en toutes deux ce qu'on voit en chascune :
C'est la vertu conjoincte avec la chasteté
Qui fait que l'on admire en elles la beauté;
Estant donc la vertu en l'une et l'autre enclose,
Les aymant toutes deux, tu n'aymois qu'une chose.
Heureux est, du Sentier, ton amoureux soucy,
Et leur vertu louable est bien heureuse aussy :
Ton amour que tes vers doivent rendre immortelle,
Leur vertu que tes vers doivent rendre éternelle.

Pas n'est besoin d'apprécier ici la valeur de cette justification et de discuter cette subtile casuistique, dont l'auteur même n'était probablement qu'à demi satisfait. C'est toujours quelque chose d'avoir une preuve authentique de la modestie et de la convenance parfaite de la muse du chanoine de Condom, dans un genre et à une époque où cette qualité n'était pas commune. Et notez que, malgré la chasteté de langage qui distinguait ces poésies, l'auteur les a vouées à l'oubli. Autrement, Pierre de Brach n'aurait pas eu besoin de dissimuler le vrai nom du poète qu'il vantait et justifiait de son mieux.

S'il restait pourtant quelque doute sur le motif ou sur le fait même de cette substitution, en voici une preuve que je crois irrécusable. Non-seulement le poète bordelais avait préparé avec soin le recueil de ses œuvres inédites, qui ont attendu jusqu'à nos jours les soins paternels d'un éditeur; mais il avait revu pour une édition nouvelle ses *Poèmes* publiés par lui-même en 1576. Or, parmi les pièces liminaires

qui sont en tête de ce volume, se trouvait, après le sonnet français de du Chemin que nous avons cité plus haut, un sonnet italien du même — *del medesimo* — qui parlait surtout d'amour, en termes d'ailleurs fort décents. Eh bien ! dans l'exemplaire revu par de Brach, les mots *del medesimo* ont été remplacés, pour sauvegarder absolument le caractère de l'évêque de Condom, par cet équivalent mystérieux : DELLA STRADA (*strada*, route, *chemin*.)

Ce serait le lieu de parler de ces vers italiens, que nous avons négligés jusqu'ici. Le sonnet, que je me contente de donner en note (1), est médiocre au fond et offre quelques défauts assez graves dans la forme. Il est bien d'un *italianisant* estimable et relativement distingué; mais un toscan y relèverait, à coup sûr, l'allure et l'accent étrangers. C'est toujours une preuve éclatante du soin qu'avait mis du Chemin à profiter littérairement de son séjour en Italie et à se familiariser avec les vraies sources du lyrisme moderne. Evidemment il avait lu et médité Pétrarque et les disciples les plus fidèles du chanoine de

(1) Quando il cieco fanciullo, il Dio d'amore,
Giunse al tuo cor col suo dorato strale,
Volse in darti una ferita immortale
Ti dare ancora un immortal onore.

Fu grande il colpo e possente l'ardore,
Ma non però mortalmente t'assale;
Anzi via più fa che'l tuo nome sale
Al cielo, cinto di chiaro splendore.

E così avvien che quel stesso t'aita
Che t'ha piagato e fatta la ferita,
Come già fece il generoso Achille;

Ed hai cagion di riputar beato
L'incendio tuo, poich'anni mille e mille
Farà splender tuo nome in ogni lato.

M. Reinhold Dezeimeris, en rééditant ce sonnet, a corrigé plusieurs fautes de l'ancienne édition. J'ai cru devoir le ramener entièrement à l'orthographe consacrée, pour en rendre l'intelligence facile à tous les lecteurs qui savent un peu d'italien. Les personnes versées dans la métrique italienne remarqueront que les vers 3, 5, 6, 8, sont plus ou moins défectueux quant aux accents. Je doute que *ti dare* du 4e vers, *quel stesso* du 9e soient tolérables.

Lombez, par exemple Bembo, qui en reproduisait assez bien, dans ses sonnets, l'inspiration chaste et grave. Et cette considération vient encore appuyer, au besoin, le précieux témoignage rendu par Pierre de Brach aux vers d'amour du chanoine de Condom, qu'ils célébraient surtout

La beauté de vertu, beauté seule immortelle.

Il faudrait juger, après l'italien de notre poète, son latin. Du Chemin maniait en bon humaniste l'idiome de Cicéron, qui était, à vrai dire, la langue ordinaire des lettrés d'alors. Je n'en veux pour preuve que l'épitaphe qu'il prépara pour la tombe de son bienfaiteur, le commandeur de Monluc, qui devait être aussi la sienne. Il est vrai que la hauteur et la franchise du sentiment dominent, dans ce morceau épigraphique, d'un caractère un peu trop oratoire, les qualités littéraires de la diction. Je traduis le texte publié dans le *Gallia christiana* (1) :

Ici près ont été confiés à la terre
le cœur et les entrailles de
JEAN DE MONLUC,
fils de l'immortel Blaise de Monluc,
et autrefois évêque de Condom
et chevalier commandeur de l'ordre militaire
de Saint-Jean de Jérusalem,
illustre dans la paix et dans la guerre,
et, ce qui est héréditaire dans la race des Monluc,
né, formé, élevé pour toutes les vertus.
Par amour pour les restes d'un bienfaiteur insigne
et pour témoigner qu'ils n'eurent tous deux,

(1) «Johannis Monlucii, magni illius Monlucii filii, et quondam episcopi Condomiensis, necnon sacræ militiæ S. Johannis Jerosolymitani equitis commendatarii, viri pacis et belli temporibus clari, et quod gentilitium est Monluciis, ad omnes virtutes nati, facti et educati; hic prope cor et viscera terræ mandata sunt, juxta quæ tanquam carissima pignora prædecessoris et benefactoris sui meritissimi, et quod illis, dum simul vixerunt, cor unum et anima una fuit Johannes du Chemin suus in episcopatu successor, ossa sua post mortem quodammodò consecrari in suo tumulo statuit, illius cum insignibus Monlucianis, honoris et gratitudinis ergo, inseri voluit, ut quod uni sepulchrum, alteri monumentum foret. Abi, viator, et utrique bene precare.—Johannes du Chemin, episcopus Condomiensis, vivus hanc sibi domum paravit;, in qua tandem aliquando, si ita Deo visun fuerit, quiesceret mortuus.»

Je reconnais qu'il y a quelques incorrections et obscurités dans cette épitaphe ; mais peut-être sont-elles le fait d'un copiste infidèle.

tant qu'ils vécurent ensemble
qu'un cœur et qu'une âme,
JEAN DU CHEMIN,
son successeur dans l'épiscopat,
a voulu que ses os, après sa mort,
fussent en quelque sorte consacrés
dans le même tombeau,
où il a réuni, en signe d'honneur et de reconnaissance,
ses propres armes à celles de Monluc,
afin que le tombeau de l'un
fût un monument de l'autre.
Passe, voyageur, et prie pour tous les deux.

Et plus bas, en lettres d'or :

Jean du Chemin, évêque de Condom,
s'est préparé de son vivant cette demeure,
où, moyennant la volonté de Dieu,
il doit reposer après sa mort.

On ne doit pas, du reste, chercher aujourd'hui cette épitaphe à Cassagne, où elle était à l'époque de la rédaction du *Gallia*. Le monument des deux évêques condomois n'a pas été épargné par le temps et les révolutions. Mais, par une heureuse fortune, quelques débris de ce tombeau sont venus dans les meilleures mains, et à l'heure même où j'écris, M. Albert Soubdès, de Condom, me fait l'honneur de me communiquer un fac-simile de ces restes épigraphiques, avec un essai très-remarquable de restitution de l'ensemble. Ce qui en résulte de plus frappant, c'est que le texte authentique était différent de celui que je viens de donner, et notablement plus court. Qu'en conclure? que le texte du *Gallia christiana* est apocryphe? Point du tout. Evidemment, les Bénédictins le tenaient de bonne source, comme toute leur notice sur du Chemin, qui est très-complète et très-sympathique. Mais il suffit de supposer que les dimensions du tombeau forcèrent l'évêque à refaire, en l'abrégeant, son inscription funéraire. Voici donc l'épitaphe authentique. Les capitales romaines se lisent sur les fragments conservés par M. Soubdès; les capitales

italiques marquent les parties absentes et suppléées par des conjectures plus ou moins vraisemblables. Quoique le mérite de cette restitution appartienne tout entier au savant bibliophile de Condom, j'ai cru devoir y changer quelques mots, pour me rapprocher autant que possible du texte publié par le *Gallia christiana*, texte que M. Albert Soubdès n'avait pas sous les yeux :

[*IOHAN. MONLVCIVS E*]PS CONDOM. ET SA[*C.*] MILITLÆ
[*S. IOHAN. HIEROSOLIM.*] EQVES COMMEN. JACET HIC
V[*IR PACIS ET BELLI TEMPOR*]E CLARVS ET QD EST
QV[*ODAM*]MO[*DO PROPRI*]VM MONLVCIIS, AD OMNES
VIR[*TVT*]ES NA[*TVS FACT*]VS ET EDVCATVS
OBII[*T*] IN IPSO ÆT.[*FLORE*]AN. NAT. XXXIII AN. DNI 1581.
[*IOHA*]N. DV CH[*EMIN EPS*] CONDOMIEN PRÆDECESSORI
[*ET BE*]NEFAC[*TORI SVO SIMVL*] ET SIBI HOC MONVM.
[*POSVIT, VT QVI CONJVNCTI*]S ANIMIS VIXERE,
[*CONJVNCTIS IIDEM CORPORI*]BVS VSQVE AD DIEM
[*RESVRRECTIONIS REQV*]IESCANT.
[*BENE PRE*]CARE (1).

Je ferme cette parenthèse épigraphique, qu'une bienveillante communication m'a suggérée, pour en ouvrir une plus courte sur le savoir théologique de du Chemin. On pouvait craindre que le brillant évêque de Condom n'eût trop oublié, dans le commerce des muses et dans les soucis divers d'une administration fort laborieuse, l'étude des lettres sacrées. Or, un homme des plus versés dans l'histoire littéraire, surtout en ce qui concerne le Limousin, M. Clément-Simon, a

(1) Ci gît Jean de Monluc, évêque de Condom et commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, illustre dans la paix et dans la guerre, et, ce qui semble le propre des Monluc, né, formé, élevé pour toutes les vertus. Il mourut à la fleur de l'âge, à trente-trois ans, en 1581. — Jean du Chemin, évêque de Condom, a fait élever ce tombeau à son prédécesseur et bienfaiteur, ainsi qu'à lui-même, afin qu'après avoir été unis de cœur dans la vie, ils reposent unis de corps jusqu'au jour de la résurrection. Priez pour eux.

bien voulu me signaler l'existence d'un opuscule latin de Jean du Chemin (1), relatif à une querelle théologique assez curieuse et sur laquelle j'ai déjà des notes que j'espère publier plus tard. Je pourrai sans doute dire alors quelque chose de *du Chemin, théologien*. J'ai à peu près épuisé mon sujet d'aujourd'hui, *du Chemin, poète*.

Cependant, comme le poète ne saurait se séparer de l'homme, encore moins de l'orateur, il me reste à marquer rapidement les derniers faits de la vie de Jean du Chemin et à donner quelque idée de son éloquence.

A peine établi sur le siége épiscopal, il eut à réprimer une nouvelle tentative militaire des huguenots de Nérac. Digne successeur du commandeur de Monluc, il résolut de marcher contre eux en personne. Après avoir convoqué dans son palais toute la noblesse catholique du Condomois, il la conduisit contre les rebelles, qui furent mis à la raison. Cette expédition lui valut des lettres de félicitation du roi.

Il continua d'employer son pouvoir et son éloquence à maintenir et à défendre à la fois les droits de la religion et ceux de la couronne, dans les années si troublées qui terminent le seizième siècle et qui ouvrent le siècle suivant. Au moment même où commencent les troubles de la ligue, il adresse aux consuls de Condom une allocution éloquente et leur fait prêter serment de rester catholiques. Malheureusement, la bonne harmonie ne dura pas entre l'évêque et la municipalité. Quand les jurats organisèrent une fête religieuse pour rendre grâce à Dieu d'avoir préservé la ville des troupes ligueuses le 18 septembre 1589, le prélat ne voulut pas s'associer à cette manifestation (2). Quelques années plus tard, on le voit refuser de consacrer l'église des Frères Prêcheurs, située dans une maison de la commune. Cette mésintelligence

(1) *Expositio apologetica.... in qua error Fr. Joan . Jorneti explicatur et confutatur. Tolosæ*, 1611.

(2) Archives communales de Condom, BB. 8.

ne l'empêche pas de prononcer, à l'occasion, des allocutions nouvelles à propos des élections consulaires et de l'administration de l'hôpital (1). L'intelligent rédacteur de l'*Inventaire des archives communales de Condom*, M. G. Niel, m'a recommandé de longue date ces discours de du Chemin, comme des témoignages précieux de son mérite oratoire et administratif. Mais je ne les ai pas encore étudiés de près, et ce ne serait d'ailleurs pas ici le lieu d'y insister. Pour donner un spécimen de sa prose française, il me suffit de citer une lettre qu'il adressa au roi Henri IV, à l'occasion d'un procès qu'il avait à soutenir (2).

Sire,

A présant que vostre bonté et clémence royale ouvre et aplanist le chemin à tous ceux qui veulent recourir à Sa Magesté, je me tenois pour assuré que s'il m'eust esté permis d'aller heurter à la porte de vostre justice, que je ne fusse demeuré dehors. A mon deffaut, celuy qui a accoustumé de me seconder en ma charge, qui est mon grand vicaire, le sieur de Brach (3), présant porteur, se va jetter à vos pieds, Sire, pour vous demander au nom de Dieu, de mon esglise, et de moy, justice, contre ceux qui sans titre legitime usurpent mon bien, abuzant par circonvention de vostre nom. L'exemple de plusieurs, Sire, me faict espérer que puisque vostre royalle et libéralle main s'estend et sur ceux qui l'ont servi, et sur ceux qui le peuvent avoir desservy, qu'elle n'est pas pour estre restrainte vers un sien très humble et fidelle serviteur, auquel Sa Magesté a faict cet honneur de louer ses actions. Mais ce que j'ay faict, je l'ay faict par devoir, j'en dois de reste : c'est beaucoup de récompence que Sa Magesté l'agrée. Je me veux promettre, et croire, que le joug de servitude estant osté aux autres, je ne demeureray seul asservy, et que mon église de franche, ne deviendra point tributaire. Sire, vous portez aujourd'huy le nom de Roy très chrestien, et premier fils de l'église universelle; estes protecteur particulier de la gallicane, soubs laquelle la mienne

(1) Archives communales de Condom, BB. 11.

(2) Copiée par M. Ph. Tamizey de Larroque sur l'original, bibliothèque nationale, autrefois collection des missions étrangères, vol. 215, aujourd'hui fonds français, vol. 24066.

(3) Sans doute un parent du poète bordelais.

estant comprinse, vous ne luy pouvez denier vostre protection, ny permettre qu'en ma personne elle soit deshonorée. Que si je ne suis entièrement digne de ce grand et premier honneur, aussi suis-je indigne de cette grande et extrême honte. Qu'il plaise à Sa Magesté, Sire, faire rendre et à mes parties et à moy, ce que nous luy devons demander et qu'elle a accoustumé de rendre et faire rendre à tous, qui est la justice. Pardonnez-moi, je vous suplie, Sire, si par ma longue priere, je retiens et ennuie Sa Magesté, le beaucoup que je souffre me faict beaucoup escrire; j'en reserve encores que Sa Magesté pourra concevoir par son clair et bon jugemant, qui sçait autant lire en un modeste silence qu'en une importune plainte, et de laquelle j'attends le remede pour avoir le moien de continuer comme je feray toujours à prier Dieu,

Sire,

Qu'il conserve longuement Sa Magesté en tout heur et prospérité.

Vostre très humble et très obéissant subject et orateur.

Du Chemin, E. de Condom.

De Condom, ce 10 de may 1594.

Je ne sais au juste quelle est l'affaire, évidemment assez grave, que du Chemin recommande dans cette lettre à la justice royale, Mais il me semble qu'on sent dans son langage, avec la déférence d'un sujet dévoué, la dignité d'une âme fière, et que l'éloquent évêque sait prendre et garder avec son roi un ton respectueux, mais ferme et assuré, qui est d'un vrai gentilhomme.

Ses rapports avec l'autorité municipale continuèrent longtemps à être fort tendus. Quand il voulut avoir l'assistance des consuls pour la visite des églises, il dut leur en présenter requête, par le sieur Charron, son théologal (1). Ce philosophe, qui n'a pas laissé une bien édifiante réputation dans nos contrées, avait été attiré à Condom par du Chemin lui-même; mais si ce choix est une nouvelle recommandation pour le goût littéraire de l'évêque, il n'était guère propre à lui gagner l'affection de la ville. Les consuls en vinrent un jour à dénoncer à du Chemin lui-même un sermon où son théolo-

(1) Archives communales de Condom, BB, 11.

gal, par trop libre diseur, avait injurié les habitants de Condom, « les appelant bêtes, ignorants, gens sans foi (1). »

Le chapitre de Condom ne fut pas avec l'évêque en meilleurs termes que le pouvoir municipal. Malgré le souvenir des magnifiques largesses de Jean du Chemin pour sa cathédrale, les chanoines de Saint-Pierre eurent avec lui de longs et fâcheux procès. Au milieu de ces ennuis, il trouva une consolation dans l'élévation à l'épiscopat d'un fils de sa sœur, Marie du Chemin, et d'Antoine, seigneur de Cous et de Tronchet. Le jeune Antoine de Cous était tout à fait digne, par ses vertus et son talent, de succéder à un oncle aussi distingué que Jean du Chemin. Après avoir fait d'excellentes études au collége de Guyenne sous le principal Balfour, et avoir reçu le doctorat en théologie à la suite d'un brillant examen public (14 mai 1592), il fut ordonné prêtre par l'évêque de Condom en 1595, et devint bientôt son grand-vicaire et enfin son coadjuteur sous le titre d'évêque d'Aure. Cette nomination fut faite en 1603, à la fois par le Roi de France et par la reine Marguerite, qui avait reçu en douaire les villes d'Agen et de Condom.

De plus en plus aigri contre son chapitre dans les dernières années de sa vie, Jean du Chemin s'éloigna tant qu'il put de Condom et décida que son corps ne reposerait pas dans sa cathédrale. Il fit donc préparer son tombeau à Cassagne, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, près de celui de Jean de Monluc, son bienfaiteur. C'est aussi à Cassagne qu'il rendit le dernier soupir en 1616, après avoir fait diverses fondations pieuses pour le repos de son âme et pour l'édification de son diocèse, auquel il léguait par surcroît, dans la personne de son neveu, un des meilleurs évêques dont Condom ait gardé le souvenir (2).

LÉONCE COUTURE.

(1) Archives communales de Condom. BB, 18.

(2) Antoine de Cous assista au concile de Bordeaux en 1624, à l'assemblée du clergé de 1625. Il établit les Capucins à Condom et à Nérac, les Ursulines à Nérac et à Auvillars, les Dominicains au Mas-Agenais, les Oratoriens à Condom. Les registres de la municipalité de Condom renferment des allocutions de lui. On voit de ses vers latins en tête de plusieurs ouvrages de Scipion du Pleix, son diocésain.

LA VILLA BAPTESTE.

Presque tous les lecteurs de la *Revue de Gascogne* savent déjà que l'on a trouvé de remarquables ruines gallo-romaines à Bapteste, dans la commune de Moncrabeau, canton de Francescas, arrondissement de Nérac, non loin de la route qui mène de cette dernière ville à Condom. Un de ceux qui ont mis le plus de zèle à diriger et surveiller les fouilles, un aimable poète qui est facilement devenu un excellent archéologue, M. Faugère-Dubourg, a déjà, par divers articles insérés au *Moniteur universel*, à la *Gironde*, au *Journal de Lot-et-Garonne*, etc., appelé l'attention du public éclairé sur l'importance de sa découverte des ruines de Bapteste. Ses habiles et séduisantes descriptions n'ont rien d'exagéré. Avant d'avoir visité ces lieux, je me méfiais quelque peu, je l'avoue, de toutes ces merveilles que célébrait la brillante plume de l'auteur des *Sonnets de la Mariée*. Sans parler de la proverbiale et effrayante réputation de Moncrabeau, je me disais que chacun surfait toujours sa trouvaille, et que l'antiquaire lui aussi, comme le chasseur, comme le pêcheur, etc., voit les objets à travers le prisme de ses illusions. Mais quand, au mois de septembre dernier, j'eus admiré ce qui reste de la villa Bapteste, quand j'eus reconnu combien cette *villa* avait eu de grandeur et de magnificence, combien le succès des premières fouilles donnait le droit d'attendre de nouveaux trésors des fouilles ultérieures, M. Faugère-Dubourg — je lui demande pardon de l'avoir, un moment, méconnu — devint pour moi le plus fidèle de tous les peintres. Ce qu'il a si bien fait, je ne le referai pas. Je me contenterai seulement d'indiquer ici une curieuse conjecture de M. Reinhold Dezeimeris. Cet érudit, qui a déjà fourni tant de témoignages de son heureuse sagacité,

notamment à propos de la *Villula* d'Ausone, s'est demandé, dans la *Gironde* du 23 octobre 1872, si la *villa Bapteste* n'était point cet *Hebromagus* de saint Paulin, dont on a jusqu'à ce jour vainement cherché l'emplacement (1).

M. Dezeimeris, après avoir avancé que le nom de *Bapteste*, autrefois sans doute *Vapteste*, pourrait bien venir de *Vastata*, et signifierait, dans ce cas, la *villa* dévastée, ruinée, cite divers fragments des lettres d'Ausone à Paulin. Un des fragments les plus favorables à sa thèse est celui qu'il emprunte à la lettre XXIII et qui nous montre Paulin quittant l'Espagne, traversant les plaines des Tarbelles, arrivant à *Hebromagus* (*Hebromagi jam tecta subit*), puis descendant le courant du fleuve et arrivant à Bordeaux. Ce qui est certain, dit M. Dezeimeris, c'est qu'Hebromagus devait se trouver sur la route des Pyrénées, entre les champs Tarbelliens et la ville de Bordeaux, condition à laquelle répond parfaitement l'emplacement de la *villa Bapteste*.

Un autre passage, non moins frappant, est tiré de la lettre XXII : Ausone expose, en ce passage, que, par suite d'une disette de blé dans la région de Lucaniac qu'il habite (près de Libourne probablement), il a fallu que son intendant Philon allât vers le haut de la Garonne pour s'en procurer, et il prie Paulin, d'abord, de permettre à Philon de continuer à établir à *Hebromagus* l'entrepôt de ses achats :

Is nunc ad usque vectus Hebromagum tuam,
Sedem locavit mercibus;

ensuite, de lui prêter un bateau pour transporter ses blés destinés à Lucaniac :

Ut inde nauso devehat.

Précisément, la Baïse coule au-dessous de la *villa Bapteste*, à

(1) Rappelons que Vinet et Marca ont cru le retrouver dans Embrau ou Brau, près de Blaye; Scaliger et Samson, dans Bourg, près du Bec-d'Ambez; dom Vic et dom Vaissète, dans Bram ou plutôt Vibram, près de Castelnaudary. De formidables objections ont été dirigées contre ces trois opinions.

une faible distance seulement de l'éminence qui, comme un majestueux piédestal, supporte les vieilles ruines, et, selon la remarque de M. Dezeimeris, la production agricole du pays le désignerait tout simplement, encore de nos jours, à quiconque aurait à faire un approvisionnement de froment.

M. Dezeimeris note encore que saint Paulin était fort lié avec Sulpice-Sévère (1) et que si ce dernier, comme beaucoup l'ont cru, séjournait à Eauze (2), le voisinage d'*Hebromagus* expliquerait à merveille ces rapports d'intimité.

J'ajouterai que la plupart des mosaïques découvertes à Bapteste représentent des croix, et que la multiplicité de ces pieux symboles semble attester qu'à une époque où le paganisme luttait encore contre le christianisme, comme, quand paraît l'aurore, la nuit lutte encore contre le jour, à une époque où ceux qui croyaient se glorifiaient d'affirmer leur foi de toute manière, la *villa Bapteste* a été la demeure de saint Paulin.

Afin de ne rien négliger, je signalerai enfin une tradition fort répandue aux environs de Nérac, et particulièrement à Bruch, d'après laquelle saint Paulin se serait un jour désaltéré à une fontaine dont l'eau, coulant à flots intarissables, n'aurait depuis jamais cessé de posséder la saveur la plus délicieuse. Cette poétique légende ne nous conserverait-elle pas le souvenir de la présence de saint Paulin dans le pays aujourd'hui représenté par l'arrondissement de Nérac ?

De l'ensemble de ces observations, les unes, j'en conviens, subtiles, et, pour ainsi dire, vaporeuses, les autres plus graves,

(1) In sæculari priùs amicitia dilectissimus. Paul. Ep. XI.

(2) Un des grands travailleurs de la Gascogne, le judicieux et savant auteur de l'*Essai sur les villes fondées dans le Sud-Ouest de la France, aux XIIIe et XIVe siècles, sous le nom générique de bastides*, m'a jadis gracieusement reproché (*Revue d'Aquitaine*) d'avoir préféré, au sujet de l'habitation de Sulpice-Sévère, le sentiment de ceux qui sont pour *Lauxun* au sentiment de ceux qui sont pour *Eauze*. Il devrait bien ici même essayer de me convertir. Comme je ne cherche que la vérité, je ne demande pas mieux que de m'avouer vaincu s'il le faut. Si M. Curie-Sembres réussissait à démontrer que la cause de Lauzun est insoutenable, il fortifierait d'autant la thèse de M. Dezeimeris.

plus significatives, il résulte que s'il n'est pas certain que la *villa Bapteste* soit *Hebromagus*, c'est du moins chose probable. Espérons que de nouvelles fouilles, encouragées par l'Etat, qui ne peut manquer d'acquérir les ruines de Bapteste, supérieures par leur étendue et par leur beauté à toutes les ruines gallo-romaines que possède la France, permettront de remplacer par des preuves incontestables de simples probabilités. M. Dezeimeris nous promet de reprendre et d'approfondir la question, à propos de la *Villula* d'Ausone. C'est à cet ingénieux érudit qu'il appartient de dire le dernier mot sur les deux maisons de campagne d'Ausone et de saint Paulin. Celui qui a si bien commencé ne peut que très bien finir.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

Encore le lieu du mariage de François Ier

avec Eléonore d'Autriche.

VERRIÈRES, VERRINES, VÉRIN, VAYRIES OU BAYRIES.

Cette question, si intéressante pour la Gascogne, méritait bien d'exercer la plume des érudits. Mon intention n'était nullement d'entrer dans cette lutte. On sait comment je m'y suis trouvé engagé, je dirais presque à regret, par la raison que je n'en connaissais pas tous les éléments. Quelque intéressantes que soient les différentes publications historiques ou religieuses, on ne peut pas les suivre toutes, et j'ai le regret de ne pas connaître, sur la question qui nous occupe, les articles insérés dans l'excellente *Petite Revue catholique du diocèse d'Aire et de Dax*. Par là même, je m'expose à donner, comme on le dit vulgairement, des coups d'épée dans l'eau.

Toutefois, si j'étais moins désintéressé, j'éprouverais peut-être quelque satisfaction d'avoir si bien entrevu le nœud de la question. Il faut bien que j'y revienne, puisque M. Samazeuilh, après avoir adopté l'opinion erronée de M. Labeyrie, reprend sa thèse favorite,

qui place le lieu du mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche dans une abbaye entre Roquefort-de-Marsan et Captieux.

Sébastien Moreau, dont j'ai fait connaître l'irrécusable témoignage, place cette abbaye à deux lieues de Mont-de-Marsan. Cette distance me paraissait se prêter difficilement à l'opinion que j'avais d'abord suivie avec M. Samazeuilh, car la distance de Roquefort à Captieux est bien plus grande que celle qui le sépare de Mont-de-Marsan. Elle se prête beaucoup moins à l'assertion de Guillaume Marcel, aussi invoquée par mon savant contradicteur, plaçant le mariage de François Ier à Captieux, ou tout au moins en un lieu bien rapproché de cette ville. Quant à Scipion Dupleix, je m'étonne que M. Samazeuilh le fasse parler comme Guillaume Marcel. Cela n'avancerait pas son opinion; mais l'historien condomois a emprunté le témoignage de Du Bellay, plaçant l'abbaye en question entre Roquefort et Captieux. Il lui donne le nom de Vérin, ajoutant, ce qui est à remarquer, que c'était une abbaye de filles.

M. Samazeuilh ne tient aucun compte de ces difficultés, et il argumente aujourd'hui comme si Roquefort eût été le témoin fortuné du mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint. Pour moi, j'ai trouvé plus naturel de chercher le nom même qui, malgré les différences d'orthographe et de prononciation, si fréquentes autrefois, pouvait le mieux s'identifier avec celui de Verrières, qu'on lit dans Sébastien Moreau. J'ai lu le nom de Verrines dans le grand Atlas Robert, et je me suis permis de le signaler aux érudits de la contrée, parce qu'il se trouvait à environ deux lieues de Mont-de-Marsan, entre Villeneuve et Saint-Justin, et qu'il me semblait parfaitement répondre au texte de Sébastien Moreau.

J'étais bien loin de soupçonner alors que ce lieu fût le même que Bayries, ancien monastère dépendant des Clarisses de Mont-de-Marsan. J'avais bien remarqué dans le travail de M. Labeyrie, analysé par M. Léonce Couture, le nom de Bayries, rejeté par le savant des Landes; mais je n'en connaissais pas la situation.

Un extrait de la *Petite Revue catholique*, donné par le rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne* dans la précédente livraison, m'apprend que le monastère de Bayries était situé à environ deux lieues de Mont-de-Marsan, dans la commune du Fréchou. Or, dans le grand Atlas Robert, le Fréchou touche presque Verrines.

Qui pourrait maintenant douter de l'identité de ces noms : Verrières, Verrines, Vérin, Vayries ou Bayries, selon l'usage gascon de changer le V en B ? La *Petite Revue du diocèse d'Aire et de Dax* a

donc eu raison de conclure pour cette localité, d'ailleurs si conforme *à la tradition du pays, corroborée par les indications topographiques les plus précises*..

Et maintenant, si quelque chose m'étonne, c'est d'avoir vu, à l'origine de cette discussion, repousser le lieu de Bayries, par la raison qu'il aurait été abandonné par les Clarisses depuis 1277, et par conséquent peu après sa fondation. Pourrait-on ignorer à Aire que ce couvent était habité par ces religieuses au XVIe siècle ? Quoi qu'il en soit, on me saura gré de faire connaître, ici, le triste document que j'invoque en faveur de cette assertion.

Le nom de Fréchou a réveillé, chez moi, de vieux souvenirs. Il y a une vingtaine d'années, j'avais pris quelques notes sur un précieux manuscrit, conservé dans la ville épiscopale des Landes, manuscrit qui fut alors communiqué aux Comités historiques près le ministère de l'instruction publique et des cultes. Il était connu dans le pays sous le nom de *Verbal de Charles IX* (1), et l'on y voyait la triste nomenclature des églises et des monastères pillés, brûlés ou ruinés par les farouches soldats de Montgomméry. L'archiprêtré de Roquefort eut sa part de ces désastres inouis. Je trouve précisément dans mes notes que l'église du Fréchou (de Frexo), dépendant des Clarisses de Mont-de-Marsan, était alors abandonnée, sans pasteur. Toutefois, un prêtre du nom de Raymond Destobet s'y était présenté et avait célébré le divin service deux dimanches seulement. Mais les soldats de Montgomméry étaient passés par là, et la dévastation était complète. L'église était entièrement ruinée, et les sectaires en avaient emporté tous les ornements et tous les joyaux. Le prêtre y serait mort de faim, et il avait été contraint de prendre la fuite.

« Aussi, ajoute le procès-verbal, le couvent, maisons, église de Beyries, appartenant auxdites nonnains, ont esté bruslés et pillés par les susdits. »

Quant au monastère des Clarisses de Mont-de-Marsan, il n'y resta pas pierre sur pierre.

« Le monastère des religieuses de Sainte-Claire qui estoit en ladite ville, a esté bruslé et entièrement desmoli et rasé par lesdits de ladite religion. »

L'abbé BARRÈRE.

(1) Ce *Verbal* a été publié en entier dans la présente *Revue* (t. I), malheureusement d'après un texte trop peu correct.—L. C.

NUMISMATIQUE.

Monnaies de saint Louis et de Philippe (le Hardi ?)

Dans la livraison de janvier dernier, j'ai fait connaître une monnaie de Cécile, comtesse de Rodez, devenue comtesse d'Armagnac par son mariage avec Bernard VI. J'avais interprété *dubitativement* les trois sigles S. V. D. Ce doute venait de mon peu de science en numismatique, et de la faiblesse des ressources que nous avons ici pour cette étude.

Dans la livraison suivante, Monsieur H. D. a eu l'extrême obligeance d'élucider ce doute, et l'exemple qu'il a cité fait clairement entendre qu'il faut lire *signum Dei vivi*. Que Monsieur H. D. veuille bien recevoir l'hommage public de ma reconnaissance, et me permettre de recourir à lui pour éclairer un autre problème dont la solution pourrait avoir une importance capitale.

Il s'agit toujours du trésor récemment découvert à Saint-Barthélemy, arrondissement de Marmande. Ces monnaies se divisent en trois catégories : royales, féodales et épiscopales. Ces dernières sont d'un évêque de Cahors. Parmi les féodales, indépendamment de celles de Cécile, on en trouve de Guillaume d'Aquitaine, frappées à Bordeaux, des vicomtes de Turenne et de Louis d'Angoulême. Parmi les monnaies royales, on en distingue de saint Louis et de Philippe (le Hardi ?) C'est sur celles-ci, et particulièrement sur celles de Philippe, que j'appelle l'attention de Monsieur H. D.

Parlons d'abord des pièces de saint Louis, qui porta beaucoup de perfectionnement dans le système monétaire. Ce sont deux deniers tournois, portant du côté droit la croix à branches égales, avec cette légende LVDOVICVS REX. Sur le revers est gravée une figure typique assez étrange, offrant un véritable problème, qui a longtemps exercé la sagacité des numismates.

Louis le Débonnaire avait adopté pour type de ses monnaies un temple figurant la religion chrétienne, comme l'expliquait l'exergue XRISTIANA RELIGIO. Dans le grand atelier qu'il possédait à Arles, il fit battre un grand nombre de ces pièces. Ce type si chrétien fut adopté par l'atelier monétaire de l'abbaye Saint-Martin de Tours. Toutefois, en passant par les mains d'inhabiles artistes, le temple figuratif subit, dès le XIe siècle, de profondes altérations. Mais

l'altération du type n'empêcha nullement la beauté de la monnaie des abbés. Elle acquit même une si grande renommée qu'elle fut imitée par un grand nombre de seigneurs et par les rois eux-mêmes. Elle fut particulièrement imitée par saint Louis, et le type défiguré porta le nom de Châtel.

Le châtel ne fut pas longtemps compris. La crédulité populaire, d'ailleurs aidée par certains chroniqueurs, ne vit plus dans ce type dégénéré que des menottes, buies ou bernicles, instruments de supplice que le saint roi, captif des musulmans, aurait portés dans sa prison. Mais cette forme, presque identique sur les monnaies du XIe siècle, devait, comme l'ont remarqué les plus savants numismates, écarter cette interprétation. Ces deux pièces, faisant partie du précieux trésor qui m'a été confié, furent aussi frappées à Tours, comme on le voit par la légende TVRONVS CIVIS.

Parmi les autres monnaies que fit frapper saint Louis à l'atelier de Tours, on distingue le gros tournois d'argent, avec le même type dégénéré. Le seul petit ouvrage de numismatique que j'ai pu consulter est anonyme, et publié par M. Migne dans la collection de ses *Dictionnaires*. On y voit reproduit par la gravure un de ces gros tournois, portant sur le côté droit trois cercles concentriques. Dans le plus petit est la croix à branches égales; entre le petit et le moyen, on lit LVDOVICVS REX, et entre le moyen et le grand, en exergue, SIT NOMEN DOMINI JESV CHRISTI BENEDICTVM. Je ne tiens pas compte des abréviations, parce qu'on ne les voit que très imparfaitement dans le dessin, et que la légende, dans l'explication de cette pièce, n'est donnée qu'en français.

Je viens à la pièce principale de ma collection, la seule d'argent. C'est aussi un gros tournois, que je n'ai pas besoin de décrire, car il est parfaitement identique à celui de saint Louis. Seulement, à la place de ce nom, on lit PHILIPVS REX.

Avec mon bagage numismatique, on ne va pas bien loin, et pour ne pas rester en chemin, je me permets de faire un appel aux numismates plus habiles que moi, et particulièrement à Monsieur H. D. Voici ma difficulté.

On lit dans le seul petit ouvrage que j'ai pu consulter, que « Philippe III renouvela et suivit tous les règlements que son père (saint Louis) avait faits sur la monnaie. » Et plus loin : «Nous ne savons de certain des monnaies de ce roi que ce que nous apprennent les ordonnances de Philippe le Bel, son fils. Elles nous font connaître que ce prince fit faire des gros tournois d'argent, et des deniers tournois. »

D'un autre côté, ce même auteur nous dit que les monnaies de Philippe le Bel portaient pour légende *Philippus, Dei gratia Francorum rex.*

D'après ces données, la monnaie que je possède ne serait pas de Philippe le Bel, puisqu'elle ne porte ni le *Dei gratia* ni le *Francorum*, et je serais autorisé à la croire de Philippe le Hardi. Le type de ce prince, type que l'on croyait perdu, d'après mon auteur, serait donc retrouvé, et devrait aller prendre sa place dans la collection de nos monnaies royales.

Je n'ose pas me promettre un résultat si intéressant, et c'est sur ce point que j'appelle l'attention des savants numismates.

L'abbé BARRÈRE.

Congrès scientifique de France.

39e session, à Pau, le 31 mars 1873.

(*Suite et fin*) (1).

17. Discussion des faits contenus dans la charte apocryphe de Bigorre relative au château de Mirambel et au passage de Charlemagne en Bigorre.

18. Constitution de la féodalité en Béarn. Etat social aux XIe et XIIe siècles.

19. Le Béarn fût-il un pays souverain ? A quelle époque cette souveraineté a-t-elle commencé? A quelle époque a-t-elle cessé, soit en droit soit en fait ?

20. Etude sur les *vieux* FORS DU BÉARN. Droit politique et civil. Comparaison de cette législation avec les monuments juridiques de la même époque. — Quelle était la condition des serfs en Béarn ? A quels services personnels étaient-ils astreints et à quelles redevances en général ?

21. Cour majour et Etats de Béarn. — Etats de Bigorre. — Bastilles de Marsan et tenue de leurs Etats.

22. Des institutions judiciaires du Béarn, Pays-Basque, etc., et de leurs modifications successives jusqu'à la création du parlement de Navarre. — Histoire du Parlement de Navarre.

23. Du régime communal en Bigorre, Béarn et Pays-Basque.

24. Des origines de la maison d'Albret avant le XIIe siècle.

25. Faire la monographie d'un pays, d'une vallée, d'une paroisse des Basses-Pyrénées, ou d'un autre département de la région. (Vallée d'Ossau, vallée d'Aspe, vallée de Lavedan, — Montanérès, Vic-Bilh, — Bielle, Lucq, Salies, Sauveterre, etc., etc. Bastides du Sud-Ouest.)

(1) Voyez la livraison précédente, p. 92.

26. Origine des Basques. — Question ibérienne. — Prouver par les données historiques que l'antiquité attachait un sens ethnologique aux mots Ibérie et Ibères, et démontrer, s'il est possible, l'identité des Ibères avec les Basques actuels. — Chercher jusqu'à quel point les Vascons du Moyen-Age correspondent aux Ibères de l'antiquité et aux Basques de nos jours.

27. Etudier la toponymie basque et comparer les formes données par les anciennes chartes avec les noms modernes. Rechercher, au moyen d'études toponymiques appliquées à la nomenclature ancienne et moderne de l'Espagne, de la région Pyrénéenne et de l'Italie du Nord, le domaine primitif de la langue et de la nationalité basques.

28. Quelle est l'origine des Cagots ? Comment étaient-ils répartis dans la région ? Leurs professions n'ont-elles été que manuelles?

29. Origine des Bohémiens du Pays-Basque. Leur répartition dans les arrondissements de Bayonne et de Saint-Palais. Traditions, coutumes, mœurs, langage de ces peuplades.

30. Indiquer d'après des documents authentiques le caractère des relations d'Henri IV avec ses sujets béarnais avant et après son avènement au trône de France.

31. De l'authenticité des anecdotes sur Henri IV.

32. Etat politique des esprits en Béarn à la veille de la Révolution de 1789. Fin de l'autonomie du Béarn.

33. Essai d'une bibliothèque historique du Béarn.

34. Biographie et hagiographie des Hautes et Basses-Pyrénées. Travaux d'ensemble ou monographies.

35. Etude sur Marca.

36. Examen critique des travaux historiques faits sur le Béarn depuis 1789.

5e Section. — *Philosophie, littérature, économie sociale, jurisprudence, beaux-arts.* — Nous indiquerons seulement les questions suivantes :

16. Des principes sur lesquels repose la phonétique de la langue basque. — Examen antique des grammaires et des vocabulaires de la langue basque.

17. Des affinités de la langue basque : 1° avec les autres langues de la famille touranienne et spécialement avec les vieux idiomes de l'Hindoustan ou idiomes dravidiens; 2° avec les langues africaines.

18. Des modifications subies par la langue basque depuis le XVIe siècle.

19. Des proverbes originaux qui ont cours dans le pays basque.

20. Indiquer les limites géographiques anciennes et modernes de la langue basque.

21. Enumérer les différences essentielles qui séparent les dialectes euskariens, fixer le nombre de ces dialectes et les limites géographiques de chacun d'eux.

22. Comparer entre eux les divers dialectes de la langue *provençale* et déterminer en particulier la valeur linguistique du béarnais.

23. A quelles causes faut-il attribuer l'absence de toute production

poétique en Béarn pendant la période d'efflorescence de la littérature des troubadours ?

24. L'étude des dialectes méridionaux peut-elle être de quelque utilité pour la grammaire du français ? Dans quelle mesure le patois peut-il être, à l'école, l'auxiliaire du français ?

25. Du caractère indigène des proverbes. De la forme particulière qu'ils revêtent suivant les mœurs ou l'idiome de la contrée où ils ont cours.

26. Collection authentique des chants populaires du Béarn et du pays Basque. La rhythmique de ces chants présente-t-elle des caractères intéressants à étudier ?

27. Etude sur Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, comme écrivain. Quelles sont les qualités qui la distinguent parmi les conteurs Français ?

28. Origines de l'imprimerie en Bigorre, Béarn et Pays-Basque.

29. Comment pourrait-on arriver à décentraliser les beaux-arts et à faire renaître les écoles locales ?

30. Notes sur les artistes nés dans le Béarn et sur ceux qui y ont résidé. — Détails biographiques sur Arnaud de Moles, peintre-verrier, auteur des verrières de la cathédrale d'Auch.

NOTES DIVERSES.

XXVI. Une histoire récente sur les reliques de saint Vincent de Paul.

La *Presse illustrée*, dans son numéro du 15 février 1873, emprunte à l'*Indépendance belge*, touchant quelques ossements illustres, un récit signé de M. Jules Claretie, et dont nous extrayons le passage suivant :

« Il y a quelques années, les restes de saint Vincent de Paul étaient encore enfermés, nul ne devinerait où ? *Dans un coffret à bois placé dans l'antichambre d'un commissaire-priseur* !

» En vérité, oui. Après être demeurés cachés sous la Terreur, dans une petite église de Paris, ils avaient été transportés, par qui et comment, je l'ignore, chez le commissaire-priseur.

» Un beau matin, on vient prévenir M. Serres, le savant médecin et professeur au Muséum d'histoire naturelle, mort il y a quelques années, qu'il était prié d'aller reconnaître chez un commissaire-priseur les ossements de Saint Vincent de Paul.

» M. Serres, un peu étonné, se rendit au lieu indiqué, examina les restes, trouva, en effet, qu'ils étaient bien ceux d'un homme de l'âge qu'avait saint Vincent de Paul lorsqu'il mourut, et, l'expertise terminée, il rédigea et signa le procès-verbal de cette constatation à la fois religieuse et médicale. Je serais bien étonné si ce procès-verbal ne figurait point dans les archives de la fabri-

que de l'église de Saint-Vincent de Paul, et on avouera qu'il y a peu de pièces historiques aussi curieuses et aussi inattendues. »

Alors qu'il s'agit, dans ce récit, du saint le plus justement populaire de la Gascogne, pour ne pas dire de toute la France, il nous semble qu'à la *Revue de Gascogne* surtout revient le devoir de s'inscrire en faux contre les faits contenus dans l'article ci-dessus rapporté. Il résulte, en effet, des documents historiques les plus certains, que, depuis 1792, on peut établir, *jour par jour et heure par heure* pour ainsi dire, sans aucune lacune, l'adresse du séjour et le nom des hôtes des reliques de saint Vincent de Paul, jusqu'au dimanche 25 avril 1830, date de leur translation solennelle et définitive à la maison-mère de la Mission, rue de Sèvres, 95, à Paris. On voit, de plus, par cette dernière indication, qu'il ne saurait être ici question de l'église Saint-Vincent de Paul. Pour ceux de nos lecteurs qui seraient soucieux de plus amples renseignements, nous les renvoyons au *Saint Vincent de Paul* de M. l'abbé Maynard, tome IV, livre X, chap. III, §§ II et III, de la page 468 à la page 482.

Cl.-Hippolyte MASSON.

XXVII. Des lieues de Gascogne.

M. Samazeuilh rappelait, dans la dernière livraison de la *Revue de Gascogne*, que nos pères n'évaluaient qu'à *deux lieues* les 17 kilomètres qui séparent Agen du Port-Sainte-Marie. Je trouve dans le *Thuana* une curieuse anecdote, qui justifie complétement l'assertion de notre savant collaborateur.

Le bonhomme Secondat de Roques, beau-frère de Jules-César Scaliger, avait conté au président de Thou l'histoire de Fumée, vieux maître des requêtes, qui fut envoyé en Gascogne pour réformer la justice. Arrivé sur le soir au Port-Sainte-Marie, « il demanda s'il étoit près d'Agen. On lui dit qu'il n'y avoit plus que deux lieues. Il se délibère d'y aller. On l'avertit que les deux lieues étoient grandes, et le chemin mauvais. Il s'opiniâtra néanmoins, et se mit en chemin, qu'il trouva si mauvais qu'il n'arriva à Agen qu'à minuit, les chevaux harassés et les gens malades. Lui, irrité de cela, ne voulut lors voir personne. Le lendemain il fit assembler les officiers, et après avoir fait lire sa commission, avant que de passer outre, il ordonna que dorénavant l'on compteroit depuis le Port-Sainte-Marie jusqu'à Agen six lieues, et voulut que cette ordonnance fût enregistrée (1). »

L. C.

(1) *Perroniana et Thuana*, ed. 3a. Col. Agrippinæ, 1691. In-12 (p. 361).

LA MÈRE-SAINTE[1].

(*Suite et fin.*)

VIII

Chassées d'Agen par la peste, les carmélites se réfugièrent dans le diocèse d'Auch, où une dame, parente de l'une d'elles, leur avait procuré un asile dans son château de Meilhan, (aujourd'hui propriété de M. Abdon de Bordes, au couchant d'Auch, sur la route de Vic-Fezensac.)

Mgr de Trapes, de si sainte mémoire, occupait alors le siége métropolitain. Mère de la Trinité lui demanda la grâce d'avoir la messe dans le château; mais il n'y voulut jamais consentir. Son refus obstiné avait pour but d'attirer ces bonnes filles dans la ville archiépiscopale, où le pieux archevêque nourrissait depuis longtemps le dessein d'établir les carmélites. Il vint les voir au château de Meilhan et leur fit part de son désir. Mère de la Trinité s'y opposa quelque temps, car elle ignorait quelle était la pensée des supérieurs à ce sujet. Mais bientôt, vaincue par l'incommodité du lieu (elle était obligée, ainsi que ses filles, d'aller fort loin pour entendre la messe), elle ouvrit l'oreille aux propositions du saint archevêque.

Celui-ci, transporté de joie, se mit incontinent en mesure d'obtenir le consentement de la ville, qui ne se fit pas attendre, et il courut trouver la maréchale de Roquelaure pour qu'elle prêtât sa maison à la petite communauté. Cette excellente dame, que nous connaissons si dévouée au Carmel,

(1) Voir la livraison précédente, page 97.

non-seulement prêta sa maison, mais elle s'empressa d'aller elle-même, avec ses deux carrosses, chercher les religieuses au château de Meilhan. Le bon vouloir qu'on leur montra à Auch décida le premier président Le Mazuyer à choisir cette ville pour une fondation de carmélites qu'il méditait. Le cardinal de Bérulle entra dans ses vues, et il écrivit à Mère de la Trinité d'aller passer quelque temps dans le couvent de Toulouse, en attendant que toutes les dispositions fussent prises pour établir un monastère à Auch.

La chose ne paraissait pas devoir faire longue durée, quand la mort du saint cardinal, que suivit de près celle du vénérable Léonard de Trappes, amena des retards. Mais le premier président, qui ne ménageait ni soins ni démarches, obtint pour le commencement de l'année 1630 l'obédience des nouveaux supérieurs, et dans les derniers jours de février, Mère de la Trinité, qui avait été nommée prieure, partit de Toulouse avec quatre religieuses de chœur et une sœur du voile blanc. C'était sœur Thérèse du Saint-Sacrement, sous-prieure, sœur Sainte-Anne du Saint-Esprit, sœur Françoise du Saint-Sacrement et sœur Marie de Saint-Albert. Nous parlerons bientôt de cette dernière, morte en odeur de sainteté.

Les routes étaient affreuses, des pluies continuelles ayant amené partout le débordement des eaux. Près de Gimont, la pieuse caravane courut un grand danger, dont la prieure crut qu'elles avaient été délivrées par l'intercession de M. de Bérulle. On ne pouvait distinguer le pont de la Gimone, enseveli sous les eaux, et les chevaux se jetèrent dans le canal, qui roulait comme un torrent. Néanmoins, le carrosse ne quitta pas la route, et l'on réussit à retirer les chevaux, sans que personne éprouvât le moindre mal. Elles arrivèrent enfin à Auch; et le 4 mars l'inauguration solennelle du nouveau monastère fut faite provisoirement dans la maison de la maréchale de Roquelaure, et la clôture établie. M. Roche,

grand-vicaire de l'archevêque, présida à l'installation.

Quatre novices se présentèrent dans le courant de cette année. Toutes les quatre firent dans la suite profession, mais la première, seule, prononça ses vœux dans la maison de Madame de Roquelaure.

Nous les nommons dans l'ordre de leur entrée au noviciat.

La première, qui y entra le 9 mai 1630, était fille de M. Du Fas de Vigneaux, avocat à Toulouse. Elle avait vingt et un ans et elle reçut le nom de Marguerite de l'Incarnation.

La seconde, âgée aussi de vingt et un ans, était native d'Auch. Son père, bourgeois de la ville, s'appelait Lafont. Elle reçut le nom de Marie de la Sainte-Trinité. Sa prise d'habit est du 18 août 1630.

La troisième, originaire d'Auvillars, était fille de M. Roze, juge du Forez. Elle avait vingt-trois ans, quand elle prit l'habit, le 9 septembre 1630. On la nomma Thérèse de Jésus.

Deux mois après, le 9 novembre, arrivait une de ses amies, plus âgée qu'elle, car elle atteignait ses vingt-sept ans. Cette quatrième novice prit le nom de Marie de l'Incarnation. Elle était fille de M. Meillon, bourgeois d'Auvillars.

Cette petite communauté vivait de la manière la plus régulière et dans toutes les observances de la règle, à la grande édification de la ville, qui les affectionnait beaucoup. Un an s'était passé, de la sorte lorsqu'une parente de l'une des religieuses vint la voir. Elle s'appelait mademoiselle De Masin. Durant une grande maladie, dont elle fut délivrée miraculeusement, elle résolut de consacrer de son vivant tout son bien pour fonder à Montauban un monastère de carmélites. Les cordeliers de Beaumont, qui prétendaient avoir droit à sa succession, s'opposèrent d'abord à son dessein; mais elle gagna le procès qu'ils lui intentèrent. Libre alors, elle proposa l'affaire à Mère de la Trinité. Une demoiselle d'Auch vint à son aide et s'engagea à acheter la maison. Devant ces

instances, Mère de la Trinité crut devoir en écrire aux supérieurs, qui répondirent en donnant l'ordre de donner suite au projet de mademoiselle de Masin et envoyèrent l'obédience pour la fondation de Montauban.

Mère de la Trinité, d'ordinaire si intrépide, éprouvait encore certaines craintes et de grandes répugnances. Dieu vint la réconforter en se communiquant à elle pendant l'oraison. Pleinement rassurée, elle prit trois professes d'Auch et une novice, et elle se mit en route.

Le premier soir, elles s'arrêtèrent à Castel-Sarrasin, où une dame de leurs amies leur avait préparé un gîte dans sa maison. A leur arrivée, elles trouvèrent cette pauvre dame dans la plus vive affliction. Une maladie lente minait sa fille, et la veille, son petit enfant, qui était le reste de sa famille, était tombé tenant un couteau à la main, et s'était percé le ventre. Emues de compassion, Mère de la Trinité et ses compagnes s'adressent avec confiance à leur mère sainte Thérèse. Le lendemain la sœur et le frère furent guéris.

La reconnaissance de la dame ne connut pas de bornes, et toute sa vie elle fit de grandes aumônes au carmel.

A Montauban, les religieuses se logèrent d'abord dans une maison si petite qu'elles n'avaient pas de lieu où conserver le Saint-Sacrement avec décence. Mlle de Masin se donna toutes sortes de mouvements pour leur procurer une place plus convenable. Elle y réussit; mais ces démarches lui occasionnèrent une pleurésie, dont elle mourut le neuvième jour. Elle fut enterrée dans la grande église, avec l'habit de l'ordre. Cette cérémonie touchante fit une telle impression sur ceux de la religion que plusieurs demandèrent à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Mère de la Trinité acheta bientôt après la maison qu'avait choisie leurs bienfaitrice; elle appartenait à un ministre calviniste, et dans ce lieu si souvent souillé de blasphèmes contre la divine Eucharistie, le Saint-Sacrement fut exposé pour

l'installation solennelle, que l'Evêque (1) lui-même voulut faire en établissant la clôture du nouveau monastère.

Néanmoins, ce local se trouvait encore trop petit, et Mère de la Trinité ne tarda pas à transporter sa communauté dans une autre maison, qui devint le couvent définitif. Dieu continuait à l'assister de grâces insignes. Comme une grande sécheresse dévorait le pays, elle se sentit intérieurement poussée à en demander la fin, et sa prière ne fut pas plutôt terminée, que le Seigneur envoya une pluie salutaire.

Notre sainte prieure ne demeura que six à sept mois à Montauban. La jeune mère Thérèse de Jésus, qui lui avait succédé à Lectoure, fut nommée pour la remplacer encore dans cette nouvelle fondation.

Rentrée dans la maison d'Auch, Mère de la Trinité en reprit la direction, et s'occupa sans relâche de trouver un local convenable, car leur établissement chez la maréchale de Roquelaure n'était que provisoire. Il y avait à l'ouest du collége des RR. PP. Jésuites, et sur le prolongement du même plateau que couronne si bien au levant la majestueuse cathédrale, un immense corps de logis, dont les dépendances s'étendaient au midi jusqu'à l'hôpital Saint-Jacques. C'était, croyons-nous, l'ancien château des Comtes d'Armagnac. L'un des supérieurs de l'ordre, le P. Gibieuf, qui vint alors faire sa visite, acheva de décider la prieure à se rendre acquéreur de cet immeuble, qui lui parut en tout point très approprié à une communauté si rigoureuse sur la clôture. Mais d'autres enviaient l'objet, et ici nous laissons la parole à la bonne Mère :

« Les RR. PP. Jésuites, dit-elle, avoient eûe pensée aussy » de s'accomoder de cette place, mais nous en eusmes l'ac- » quisition et la possession avant qu'ils eussent su rien et » qu'ils s'en fussent avizez. Ils croyoient que leur proximité » seroit un grand obstable à notre dessein. Ils prièrent M. le

(1) Mgr Amas de Mauviel.

» Grand vicaire d'aller disner chez eux, pour avoir lieu de
» lui parler à l'oisir, et le solliciter à donner ses soins pour
» que ceste maison ne nous demeurast pas. Cependant Notre
» Seigneur qui menage les cœurs comme il lui playt, inspira
» à M. le Grand vicaire de nous en venir dire plus tost la
» sainte messe. Il placea le Très Saint-Sacrement dans notre
» petite chapelle et par ceste cérémonie la possession fut
» prise. Cela fait, nous fismes sonner la cloche. Ces bons
» Pères nous envoyèrent dire que nous la fissions cesser. On
» leur répondit qu'on le feroit de bon cœur pour lors,
» parce que tout étoit achevé. Et lorsque M. le Grand vicaire
» alla chez eux, la première chose qu'il leur dit fut de leur
» apprendre qu'il venoit de nous exposer le Saint-Sacrement
» et faire la clôture de notre nouvelle maison, ce qui fut cause
» que nous restames sans trouble. »

Ce petit tiraillement ne brisa nullement les liens de charité qui unissaient les deux maisons. Le voisinage les mettait en mesure de se rendre de nombreux et mutuels services, et leurs bons rapports persistèrent jusqu'au jour où le vent de la persécution dispersa les membres de la Compagnie de Jésus.

Les carmélites, qui ne pouvaient occuper toute leur nouvelle maison, cédèrent aux Pères Jésuites la partie du levant, qu'une rue séparait de leur collége; et, tout en faisant une chose agréable à leurs voisins, elles réussirent ainsi à éloigner d'elles le bruit et le tumulte de la ville.

Durant toute sa vie, le premier président le Mazuyer ne cessa de leur prodiguer les marques de son affection et de son dévouement. Il contribua par ses largesses à assurer le temporel de cette fondation, qui lui était si chère et qu'il aimait à regarder comme le couronnement de son existence publique. En fondant le monastère d'Auch, il avait voulu témoigner sa reconnaissance envers Dieu du triomphe décisif que les armes victorieuses de Louis XIII venaient d'obtenir

à la religion catholique, en brisant pour toujours en France la puissance du protestantisme. C'est pour cela qu'il demanda que la maison fût dédiée *à la Sainte-Trinité* sous l'invocation de *Notre-Dame de la Victoire*. On attribuait, en effet, à l'auguste Vierge l'heureux succès des armées royales, car le jour même où des prières publiques se faisaient (27 juin 1629) dans toute la France, pour solliciter la protection de Marie, le chef des rebelles se rendit à discrétion (1). C'est en souvenir de de cette grâce, et pour répondre aux intentions de leur bienfaiteur, que les carmélites célébraient tous les ans le 27 juin la fête solennelle de Notre-Dame de la Victoire. Elles l'avaient marquée dans leur office, comme fête de première classe, et elles avaient obtenu pour ce jour l'exposition du Saint-Sacrement et une indulgence plénière.

Il y avait à peine deux ans que cette fondation d'Auch était parfaitement assise, lorsque Dieu ménagea aux religieuses et en particulier à la sainte Prieure une rude épreuve, en retirant de ce monde le premier président le Mazuyer. Il mourut victime de sa charité. Ni les instances de ses proches, ni les représentations de sa belle-sœur, envers qui pourtant il montrait la plus entière déférence, ne purent le décider à quitter Toulouse, où la peste exerçait les plus cruels ravages. Ce digne magistrat se considérait comme le père du peuple, et il crut devoir assister les malheureux pestiférés, non-seulement de ses biens, mais encore de sa personne. C'est au milieu de ces exercices de dévouement admirable que la mort le frappa. Par son testament il confia ses cinq filles à Mère de la Trinité leur tante, et la chargea de leur éducation. Ses dernières volontés furent ponctuellement suivies. Ces cinq demoiselles vinrent dans le Carmel d'Auch. Les deux plus jeunes en sortirent pour s'établir dans le monde, qu'elles édifièrent par la pratique de toutes les vertus; mais les trois aînées ne voulurent pas quitter l'asile où s'était écoulée leur première jeu-

(1) L'édit d'Anduze qui mit fin à la guerre des protestants fut publié le lendemain.

nesse. Elles sollicitèrent avec tant de larmes la grâce d'être admises parmi les filles de sainte Thérèse, qu'on leur permit de prononcer leurs vœux à l'âge de dix-sept ans et trois mois. Elles marchèrent dès lors, à pas de géant, dans la voie de la perfection : les pratiques les plus austères du Carmel semblaient un jeu pour leur ardente piété; les offices les plus bas et les plus pénibles faisaient leurs délices. L'une ne fit que passer sur cette terre : elle mourut à vingt-quatre ans; l'autre atteignit sa quarante-septième année, et la dernière arriva à l'âge de soixante-six ans (1).

L'année même où mourut M. le Mazuyer (1633), le couvent d'Auch fit une autre perte bien sensible par la mort de sœur Marie de Saint-Albert. Elle était depuis longtemps la fidèle compagne de Mère de la Trinité, qu'elle avait suivie dans la plupart de ses fondations; et auparavant elle avait accompagné dans les fondations de Flandre les Mères Anne de Jésus et Anne de Saint-Barthélemy, qui faisaient le plus grand cas de cette sainte fille. Pour avoir du reste une idée de sa vertu, il suffira de savoir qu'elle était sortie de la maison de Madame Acarie. Des premières elle fut reçue parmi les sœurs du voile blanc dans le couvent de Paris en 1604. Ses grandes qualités firent songer plusieurs fois les supérieurs à la mettre au rang des sœurs de chœur, mais cette humble religieuse pria M. Gallemand de la conserver toujours dans son office; ce qui lui fut accordé. Jusqu'à la fin elle montra la ferveur d'une novice, assidue à tous ses devoirs et d'une simplicité charmante. Elle mourut entre les bras de Mère de la Trinité, qui lui ferma elle-même les yeux. Dans le couvent et dans la ville on l'honora comme une sainte. Plusieurs faveurs extraordinaires obtenues par son intercession, et son corps retrouvé après nombre d'années sans la moindre corruption, les chairs souples et fraîches, ne laissèrent aucun doute sur la gloire dont son âme bienheureuse jouissait auprès de Dieu.

(1) Elles se nommèrent en religion, Marie de Jésus, Thérèse de l'Enfant Jésus, et Françoise de Jésus.

Les dots que les demoiselles Le Mazuyer portèrent à la communauté permirent de construire le monastère et de commencer l'église, devenue aujourd'hui la bibliothèque de la ville d'Auch.

Les Carmélites d'Auch se recrutèrent parmi les filles des plus honorables et même des plus nobles familles de la Gascogne et des environs.

Nous n'en citerons que quelques-unes : sœur Anne de Jésus, fille de M. de La Rivière, gentilhomme d'Auch; sœur Claire du Saint-Sacrement, fille de M. de Saint-Martin, avocat d'Auch; sœur Marguerite de Jésus-Christ, fille du comte de Barbazan; sœur Anne de la Mère de Dieu, fille de M. d'Aignan, juge de la ville d'Auch; sœur Jeanne du Saint-Esprit, fille de M. Branet, notaire à Auch; sœur Aimée de Jésus, fille de M. de Vieuze, gentilhomme de Bigorre; sœur Catherine des Anges, fille du baron de La Garde.

Enfin sœur Angélique de la Sainte-Trinité, fille de M. de Cassan : elle fit ses vœux à l'âge de vingt et un ans, et elle n'en avait que trente-quatre lorsqu'elle succomba, le 18 octobre 1677, aux atteintes d'une douloureuse maladie, qu'elle endura sans se permettre la plus légère plainte. Sa beauté n'avait d'égale que sa pureté angélique, et elle laissa parmi ses sœurs un souvenir tout embaumé de grâce, comme le témoignent ces distiques latins, écrits au-dessous de son acte de profession, après les quelques lignes qui relatent sa mort :

Angelicæ corpus nitidis formosius astris
Invida reddit humo Mors, animamque polo.
Ergo quid Angelicæ nobis Dea sæva reliquit?
Angelicam vitam claudere morte pari.

Toutes, et d'autres encore que nous ne pouvons nommer de peur d'être trop long, entrèrent au Carmel d'Auch du vivant de Mère de la Trinité. Sous son habile direction, elles firent des progrès admirables dans toutes les vertus religieuses, et comme elle passa à peu près les vingt-six dernières années

de sa vie dans cette maison, on peut dire qu'elle l'anima pleinement de son esprit. Plus d'un siècle après, il était encore vivant dans ses filles qui, dans le maniement des affaires, ne cessèrent d'apporter sa largeur et sa sûreté de vues, comme elles se montrèrent jalouses de garder, dans les principes de la foi, la pureté et la simplicité de son obéissance. Leur devise semble avoir été : *abandon parfait entre les mains de Dieu et générosité sans mesure.*

IX

Quoique Mère de la Trinité fût tout entière aux devoirs de sa charge, le pieux évêque de Pamiers (1) n'eut pas de peine à l'intéresser quelques années plus tard à son dessein d'établir un couvent de carmélites en sa ville épiscopale. Le récit de cette fondation, où la plus grande part revient à cette bonne mère, n'a pas été écrit par elle, mais il fut rédigé par une de ses compagnes, témoin oculaire de toutes les choses merveilleuses qui y sont racontées : choses du reste que certifient une multitude d'autres témoins nullement suspects et dignes de toute foi.

C'est ce récit que nous allons résumer.

Mère de la Trinité ne négligea ni lettres, ni démarches, ni prières pour seconder les pieuses intentions de l'évêque de Pamiers. Ici comme partout, le ciel parut agir visiblement en sa faveur. Ayant reçu de ses supérieurs la permission d'engager l'affaire, elle voulut par une personne sûre être informée de la situation des choses dans le lieu même. Ne pouvant elle-même entreprendre encore le voyage de Foix, où se trouvait l'évêque de Pamiers, elle fut assez heureuse pour rencontrer un homme de confiance, tout dévoué aux intérêts du

(1) C'était Fr. Etienne Caulet. Hélas! il déshonora les dernières années d'un épiscopat long et admirablement rempli par son aveugle attachement aux doctrines jansénistes

Carmel, qui lui offrit ses services. C'était le père d'une religieuse d'Auch, M. de la Roquette. Malgré la rigueur de l'hiver et l'abondance des neiges, ce digne gentilhomme se mit en route; mais au moment d'arriver à Foix, il fit une chute et se démit une épaule. Il en résulta de telles douleurs qu'il ne pouvait reposer ni nuit ni jour. Dans l'excès de son mal que rien ne soulageait, il eut comme une inspiration de s'adresser à Dieu par l'entremise de la vénérable prieure, et la dévotion d'appliquer sur sa blessure une lettre qu'il avait naguère reçue de cette sainte femme. Incontinent la souffrance disparut, et au bout de deux jours il n'y avait plus trace des suites de sa chute. Alors lui revinrent à l'esprit ces paroles que Mère de la Trinité lui avait dites au départ : « Allez, monsieur, le Seigneur vous défendra de toutes sortes de maux. »

M. de la Roquette s'occupa avec zèle et intelligence de l'objet de son voyage : les difficultés étaient grandes et nombreuses, ce qui amena bien des retards, mais enfin elles s'aplanirent, et, dans le courant de l'année 1648, les supérieurs envoyèrent l'obédience à Mère de la Trinité pour qu'elle inaugurât la fondation. On lui adjoignit une professe de Toulouse, sœur Marie de l'Incarnation; deux professes d'Auch, sœur Anne de Jésus (Mlle de la Rivière), et sœur Marguerite de J.-C. (Mlle de Barbazan); une professe de Montauban, sœur Thérèse des Saints; enfin, deux novices, Philippe de Jésus, et Isabelle de Jésus-Maria.

Le voyage d'Auch à Pamiers se changea en un véritable triomphe, où Dieu se plut à manifester les mérites de sa servante par des prodiges éclatants. Dans toute la Gascogne et dans le Languedoc, la bonne Mère avait un immense renom de sainteté. Aussi les peuples en foule se portèrent sur son passage : c'est au son des cloches, en procession avec croix et bannières, que dans les villages et les villes placés sur leur route, on recevait les humbles carmélites, bien confuses de semblables honneurs.

Au petit village de Sainte-Livrade elles trouvèrent la population en grand émoi : on venait de laisser échapper un fou furieux, et on désespérait de pouvoir le ressaisir sans grave accident. « Il rompoit tout, nous dit la bonne religieuse témoin de ce fait, et chaisnes et entraves et mainotes et cordages. » A cette vue, Mère de la Trinité descend de voiture et marche droit vers le malheureux, qu'elle arrête par une parole. Celui-ci se laisse approcher, et la Prieure, aux pieds de laquelle il est tombé à genoux, essaie de lui lier un bandeau autour de la tête. En même temps elle adresse une ardente prière au Seigneur. Elle n'avait pas achevé sa prière que, par un changement soudain, le fou retrouve le plein usage de sa raison, qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

L'éclat d'un semblable prodige se répandit partout avec la rapidité de la foudre, et quoique les saintes voyageuses eussent continué leur route sans faire halte, il était connu de toute la ville de Toulouse avant leur arrivée. En entrant dans les faubourgs, elles furent accueillies par les acclamations enthousiastes du peuple, qui les accompagna jusqu'à la porte du couvent, qu'assiégeaient déjà plusieurs milliers de personnes, avides de voir la sainte Mère. Elles eurent la plus grande peine pour pénétrer dans la clôture.

Durant le court séjour qu'elles firent dans ce lieu, le concours ne cessa point. A grands cris on demandait de l'eau bénite par elle. Pour satisfaire à ces désirs, Mère de la Trinité plongea deux reliques dans de l'eau, que plusieurs religieuses renouvelaient à tout instant pour contenter toutes les demandes, et c'est cette eau qu'on distribuait. Néanmoins, sur le bruit qu'une carmélite s'avisait de bénir de l'eau, Mgr de Montchal, archevêque de Toulouse, se transporta au couvent. La bonne Mère lui expliqua la chose avec beaucoup de simplicité, et le prélat se retira très édifié de la vertu de cette grande servante de Dieu. Pour elle, loin de se glorifier de cet empressement de la multitude, elle ne l'attribuait qu'au

grand amour que le peuple portait à son ordre, et pour ce motif elle en ressentait une vive joie.

A son départ, la presse fut telle qu'il n'y avait pas moyen d'avancer. Tous voulaient la voir, la toucher, déchirer sa robe et son manteau pour en faire des reliques. Comme on ne la distinguait pas de ses compagnes, à cause du grand voile qui les enveloppait, on déchirait aussi les manteaux et les robes de ces dernières, qui, pour se débarrasser de ces hommages importuns, s'écriaient : « Je ne suis pas la sainte. »

Le voyage jusqu'à Pamiers se continua parmi des ovations semblables. Dès qu'elles furent arrivées dans cette ville, on les conduisit en grande pompe à la maison qui leur était destinée, et comme d'habitude, la prise de possession se fit par l'exposition du très saint Sacrement. Le couvent fut dédié au Sauveur. Cette maison fut privilégiée de tant de grâces, de si hautes vertus y fleurirent, de si belles âmes y vécurent qu'on la surnomma la *Maison Sainte*.

Mère de la Trinité y demeura le temps nécessaire pour y bien établir les habitudes de la règle. C'est dans cet intervalle qu'elle composa son écrit en l'honneur des trois adorables personnes de la sainte Trinité.

Pressé par les vives instances de ses filles d'Auch, elle se décida à quitter Pamiers, où elle laissa pour prieure la mère Marie de l'Incarnation et pour sous-prieure la sœur Anne de Jésus.

Elle n'était pas rentrée à Auch, qu'on sollicita son active coopération pour établir les Carmélites à Tarbes. Elle s'y prêta volontiers, et elle écrivit aussitôt au grand vicaire de Mgr de Vic, archevêque d'Auch, M. d'Aignan, qui était alors à Paris, pour que celui-ci gagnât l'assentiment des sœurs du grand couvent de la rue Saint-Jacques. Quoique les circonstances parussent favorables, que la fondatrice se montrât généreuse, que l'évêque le désirât beaucoup (1), et que plusieurs

(1) Mgr Claude Mollier.

novices de qualité se fussent présentées, les supérieurs ne jugèrent pas à propos de pousser plus loin ce projet.

Dégagée de ce soin, mère de la Trinité se renferma dorénavant dans les fonctions de sa charge. Du reste, l'âge, des maladies sans nombre, des fatigues immenses avaient fini d'user un corps, soumis depuis près de soixante-dix ans aux pratiques des plus effrayantes macérations. La seule énergie de l'âme, jointe au désir de travailler pour Dieu, le soutenait encore. Mais à la fin de son triennat, la bonne Mère demanda à ne plus exercer de charges. Le registre des professions nous laisse supposer que cela arriva dans les derniers mois de l'année 1652 ou au commencement de l'année suivante. La dernière profession où elle assista en qualité de prieure est celle de Mademoiselle de La Serre, de Tournecoupe, sœur Madeleine de Saint-Joseph, qui eut lieu le 7 novembre 1652.

On élut à sa place une religieuse bien digne de la remplacer, sœur Marie de Saint-Gabriel, Marie Le Jeune, qui avait été l'une des premières filles de sœur Marguerite du Saint-Sacrement, Marguerite, la seconde des filles de Madame Acarie. C'est donc à tort que M. Cousin, dans *la Jeunesse de Madame de Longueville*, fait mourir à Bordeaux, en 1649, cette excellente religieuse, puisque trois ans après nous lui voyons prendre la direction du monastère d'Auch.

Mère de la Trinité se retire dès lors dans une retraite absolue. Rien de plus édifiant et de plus simple à la fois que le reste de cette vie si pleine de belles œuvres. A l'égard de la nouvelle prieure, elle est comme un enfant à l'égard de sa mère, d'un respect sans mesure et d'une obéissance aveugle, ne lui parlant qu'à genoux et voyant dans la moindre de ses paroles l'expression de la volonté divine. Elle s'ingénie pour être toujours à la dernière place. Elle semble n'avoir plus de souvenir des choses si grandes que Dieu a voulu faire par elle. Elle se tient dans un complet anéantissement. Si elle parle à ses filles, c'est pour les entretenir de la charité infinie de Dieu.

A mesure qu'elle approche de sa fin, elle entre en des communications plus intimes avec son Bien-Aimé. Son désir de s'unir à Lui pour toujours devenait de plus en plus ardent.

Enfin, Dieu l'avertit que le terme de son exil n'était pas éloigné. Dans les premiers jours de juillet 1656, ses infirmités redoublèrent et de cruelles douleurs la clouèrent dans son pauvre lit. Elle y passa six mois en proie à des souffrances extrêmes, mais qui n'altérèrent en rien le calme et la sérénité de son visage, ni la joie de son âme. Elle paraissait hors d'elle-même, dans la pensée que, comme son Sauveur, elle se mourait dans les tortures. Son martyre dura jusqu'au 26 décembre 1656. En pleine connaissance et avec les sentiments de la foi la plus vive, elle reçut le viatique et l'extrême-onction, et quelques instants après, levant les yeux au ciel, sans trouble, sans secousse, elle rendit le dernier soupir. Elle était âgée de quatre-vingt-six ans.

A peine la nouvelle en fut-elle répandue dans la ville, qu'il n'y eut qu'un seul cri : *La sainte est morte!* Et tout aussitôt l'église s'emplit de monde. Trois jours et trois nuits son corps resta exposé à la grille du chœur, sans qu'il exhalât aucune mauvaise odeur. Il y eut un concours extraordinaire de gens qui arrivaient de tous côtés pour honorer ces restes vénérables. Ici nous transcrivons fidèlement le manuscrit que nous avons sous les yeux :

« Elle fut inhumée dans le lieu du chapitre du couvent, où » l'on fait souvent des neufvaines qui opèrent des guérisons » miraculeuses. Son corps fut porté au premier couvent de » Paris, d'où elle étoit professe. Il est gardé dans ce saint lieu » avec beaucoup de vénération, et une partie de sa poitrine » reste sans corruption dans le couvent d'Auch. Sans doute » que l'amour divin dont elle étoit toujours embrasée durant » sa vie, luy a acquis ce beau privilège après sa mort : on » voit qu'il en descoule sans cesse une liqueur comme une » huyle et un parfum agréable. »

La Révolution n'a pu rien sur la mémoire de Mère de la Trinité. De nos jours, comme il y a deux siècles, les fidèles d'Auch continuent à l'invoquer avec grande confiance, et son nom est toujours populaire.

Avant la dispersion des religieuses, on réussit à préserver ses restes vénérables. Transportés à Poitiers, ils sont depuis quelques années revenus dans le nouveau carmel d'Auch, où, sans recevoir aucun hommage public, ils sont gardés avec un religieux respect.

Pourquoi n'espérerions-nous pas que le Saint-Siége, ratifiant le jugement du peuple, finira par placer sur les autels cette illustre fille de sainte Thérèse, cette femme héroïque qui a donné tant de vierges à l'Eglise de Dieu?

Henri MARQUET.

On lit dans la *Notice descriptive et historique de l'église de Sainte-Marie d'Auch*, par P. Sentetz (3e édition, Auch, 1818), p. 13, à propos de la chapelle de Sainte-Thérèse, deuxième à gauche à partir de la porte occidentale :

« Les Dames Carmélites, ayant affectionné particulièrement cette chapelle, ont eu le projet, resté encore sans exécution, d'y déposer les restes de la vénérable Mère *Marie de la Trinité*, du nom de *Sævin*, leur supérieure, appelée par elles *la Mère-Sainte*. Son épitaphe adossée au mur de la chapelle est ainsi conçue :

» Ici repose le corps de la vénérable mère Marie de la Trinité, qui était de Paris, du nom et de la race de Sævin, originaire de l'Orléannais; elle reçut le saint habit dans le premier couvent des carmélites, a paris, le 21 novembre 1604. Elle a fondé les couvents de Dieppe, Saintes, le second de Bordeaux, Narbonne, Lectoure, Agen, Auch, Montauban et Pamiers. Elle décéda dans cette maison le 28 décembre 1655 (1), agée de 86 ans. Sa sainteté même témoignée par des miracles lui a fait donner le nom de Mère-Sainte. 1696. »

Cette épitaphe a disparu depuis longtemps de la chapelle de Sainte-Thérèse, et je ne saurais dire ce qu'elle est devenue. L. C.

(1) D'où vient que ces dates diffèrent de celles du récit précédent?

CÉRAMIQUE LANDAISE.

Un plat de faïence avec armes peintes en camaïeu bleu.

Pendant les dix dernières années du second empire, le vent était aux collections de faïences. Il était de bon ton de rechercher les beaux spécimens de l'art céramique, qu'on étalait sur des dressoirs à la mode de Flandre, ou sur des bahuts sculptés de la Renaissance.

Les amateurs-céramistes une fois arrivés, après bien des recherches, — affaire d'amour-propre ou de bon goût, — à former leur petite collection, s'appliquaient à justifier cette passion, innocente pourtant : car l'amour de la faïence n'a rien après tout de déshonorant ni de ridicule. De là des classifications et des préférences systématiques. Ceux-ci ne donnaient l'hospitalité qu'aux faïences du Nord, ceux-là qu'à celles du Midi. D'autres, au contraire, confondaient les pièces sorties indistinctement de tous les fours : le Delft, le Sèvres, le Japon et le Marseille, à côté du Samadet, du Rouen, du Gien, du Varaye, du Moustiers et du Maslacq.

Il était un petit nombre d'amateurs qui se proposaient des visées plus hautes. La passion de collectionner n'était pour eux qu'un mobile secondaire. Voulant faire revivre tout le passé céramique d'une province, ils consacraient leurs loisirs à arracher à l'oubli, par exemple, les rares et beaux spécimens sortis des fours de Samadet. Faire l'historique de cette faïencerie, lui donner sa place dans les chroniques de l'art, former et conserver pour le pays une série d'œuvres indigènes, retrouver les produits de l'art céramique durant la première

moitié du XVIIIe siècle qui restaient encore dans la contrée, tel était le but qu'ils s'étaient proposé.

Le Sud-Ouest de la France, à l'instar du Sud-Est (Marseille et Moustiers), a eu en effet au XVIIIe siècle une époque où brilla l'art céramique. L'une de ses plus importantes manufactures de poteries existait à Samadet, petit bourg situé dans l'ancien Tursan (Gascogne). Ce village de la Chalosse a fourni pendant cent ans à l'industrie de nos contrées de nombreuses poteries commerciales, et à l'art quelques spécimens estimés de faïences à émail stannifère.

« De nos jours, où l'histoire de l'art français travaille à se compléter par l'étude générale de nos industries artistiques, il est très louable, écrivait ici même M. Léonce Couture, de recueillir sur nos faïences des souvenirs précis, et surtout d'en retrouver des produits authentiques. Il a dû exister dans notre région d'autres établissements de ce genre. Nous serions heureux de contribuer pour notre part, après l'initiative de M. Amédée Tarbouriech, à en amener la révélation. »

Les pressentiments du rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne* étaient bien fondés; car nous possédons des faïences polychrômes et à personnages, sorties des fours, aujourd'hui éteints, de Giroulens et de Maslacq.

Parmi les pièces de faïence faisant partie de notre musée céramique, il en est une qui, par la délicatesse de son dessin et le blason qu'elle représente, nous paraît mériter une mention spéciale. C'est un plat en camaïeu bleu, constituant un beau spécimen héraldique, avec les plats de MM. de Juncarot et du Moulin de Labarthète, les seuls que nous ayons rencontrés en Chalosse.

A qui appartenaient les armes peintes sur ce plat, découvert dans un vieux château, aux environs de Samadet ?

M. J. Noulens, dans ses *Maisons historiques de la Gascogne*, en nous faisant connaître la généalogie du fondateur de

cette faïencerie, nous a mis sur la trace de la famille qui possédait ce blason.

D'après un document local, la faïencerie de Samadet fonctionnait depuis 1715, lorsqu'elle fut définitivement installée et établie par autorisation royale, accordée en février 1732, pour vingt ans, à l'abbé de Roquepine, baron de Samadet.

En 1752, cet abbé demanda et obtint un renouvellement de privilége, comme le prouve une lettre écrite à M. de Trudaine, par Megret d'Etigny, le célèbre intendant de la généralité d'Auch et pays de Lannes.

D'après M. Noulens, Charles-Maurice du Bouzet de Roquepine était abbé de Saint-Nicolas d'Angers et de la Haye-Montbazon. La mort prématurée de son frère François-Jules du Bouzet, marquis de Roquepine, maréchal de camp, et divers héritages avaient apanagé le cadet ecclésiastique d'un marquisat important et d'autres possessions. Dans l'une d'elles, à Samadet, il avait donc fondé une fabrique de poteries qui, pendant cent ans, jouit d'un certain renom. Or, cet abbé était fils de Gilles du Bouzet, et de Claude-Antoinette de Cassagnet, laquelle avait pour mère Madeleine Le Tellier, fille de Michel Le Tellier, chancelier de France.

Ainsi se trouvèrent expliquées pour nous les armes de la famille Le Tellier (1), rencontrées en Chalosse. Je ne pouvais admettre dans notre pays, sans faire intervenir une alliance, la présence de ce blason, étranger aux familles de la Chalosse.

(1) Le *Dictionnaire de la noblesse et du blason*, par Jouffroy d'Eschavannes, et la *Science du blason*, par le vicomte de Magny, deux ouvrages que Monseigneur l'Evêque d'Aire a mis gracieusement à ma disposition, donnent aux Le Tellier de Blanriez (Picardie) les armes suivantes : « D'azur au chevron d'or chargé d'une » pomme de pin de sinople, et accompagné de 3 pommes de pin d'argent, 2 en chef » et une en pointe; » tandis que les Le Tellier d'Irville, en Normandie, portent : « Un chevron d'argent accompagné de 3 roses du même, 2 et 1. »

Dans l'*Armorial des Landes*, à propos des armes écartelées du duc de Roquelaure, pair de France, il est dit : « ..... Le tout d'azur au lion d'or, qui est du » Bouzet Roquepine. » Il existe une légère variante dans le *Dictionnaire de d'Eschavannes*, qui donne aux du Bouzet un champ d'argent au lion d'azur couronné, armé et lampassé d'or.

Voici donc la description de ce blason :

« D'argent au pin de sinople fruité de 4 pommes de pin » du même, chargé d'un serpent d'or torsé de 5 tours. »

L'écu est surmonté de la couronne de marquis et du mortier de chancelier avec 2 masses d'or en sautoir, chargées de la couronne et de l'écu de France.

L'artiste céramiste qui a peint ce blason en camaïeu bleu a fait preuve de beaucoup d'habileté. Toutes les règles de l'art de blasonner sont scrupuleusement observées. Pour le sinople de l'arbre, les hâchures vont de dextre à sénestre, et de haut en bas. L'or du serpent est représenté par un pointillé, ainsi que les masses, attribut du chancelier. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à l'œil nu on voit très distinctement les deux petits écus de France, chargeant les deux masses, avec les hâchures et le pointillé caractérisant leur couleur et leur métal. L'art céramique et la peinture héraldique ont donc fait là une œuvre remarquable, qui donne une excellente idée de la valeur des artistes de la Chalosse dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Dr Léon SORBETS.

DOCUMENTS INÉDITS.

Analyse et Extraits d'un Registre de l'Hôtel-de-Ville de Condom.

(*Suite et fin.*) (1)

V

PREMIERS TROUBLES DU PROTESTANTISME.

Dès l'année 1544, la compagnie du roi de Navarre (Antoine) avait pris ses cantonnements dans le Condomois, et principalement à Condom, Mézin et Montréal. A mesure que l'orage approchait, des rixes sanglantes s'élevaient entre les habitants et les soldats du Navarrais.

Aux premiers jours de 1560, arrivent les premières nouvelles de la révolte de Monségur, dans le Bazadais, et les têtes commencent à s'échauffer. Le roi de Navarre, gouverneur et lieutenant général en Guienne, écrit une lettre aux consuls de Condom « tendant aux fins que les habitans d'icelle ne se eussent à bouger ni se eslever envers le Roy ni ses officiers, comme avaient faict ceux-là de Monségur, aux peines de s'en prendre sur eux et d'en faire punition. »

Il fut délibéré par la jurade qu'on emprisonnerait quiconque oserait faire quelque sédition, assemblée ou rébellion, et qu'on en ferait telle justice, que l'obéissance resterait au Roi et à ses officiers.

Cette délibération n'empêcha pas les rixes de continuer. Un soldat fut gravement blessé et l'on craignit quelque terrible

(1) Voir t. XIII (1872), pages 244, 291, 373, 470.

vengeance. La montre que les chefs de la compagnie du roi de Navarre avaient résolu de faire à Condom fut contremandée, et le capitaine René s'y employa si bien, que, dans la séance du 3 juin, on délibéra de lui offrir un don de vingt à trente écus sols.

Cependant, la conjuration d'Amboise venait d'épouvanter la France, et cinq habitants de Nérac y avaient pris une part plus ou moins active. L'année suivante (1561), la révolte était générale dans l'Agenais. De tous les coins du diocèse arrivaient à l'évêché des lettres et des informations annonçant l'anarchie. Quelques-unes, dont les originaux existent encore, étaient écrites à la lueur des flammes qui dévoraient les églises et les monastères.

Les mêmes désordres se passaient dans le diocèse de Condom. Parti de Nérac, le signal avait porté la terreur dans les environs. La ville de Damazan fut particulièrement saccagée, et les anarchistes n'y laissèrent rien, d'après le registre que j'analyse.

La révolte éclata dans Condom le 7 du mois de septembre de la même année. Une jurade générale y fut convoquée le lendemain. Il ne s'y rendit pas moins de 240 habitants. D'après la remontrance des consuls, la veille, il y avait eu dans la ville une grande assemblée de gens armés. Le tumulte régna toute la nuit, et peu s'en fallut qu'on ne se coupât la gorge. Et cependant, n'étaient-ils pas tous enfants d'un même Dieu, et n'était-il pas urgent de vivre en bonne paix, et d'éviter toute mutination ?

« D'autant, continue l'orateur, qu'il s'en pourroit ensuivre ung grand scandale et beaucoup de meurtres, que seroit la ruine de ladite ville. Aussi, d'autant que le Roy, nostre seigneur, a mandé par les édits que l'on ne fisse aucune mutination ni scandale; vu les scandales qui se font aux villes des environs de ladite ville par ceulx qui se disent de l'Esglise réformée, s'il serait bon que l'on tinsse trois portes fermées, et les autres trois ouvertes ?....

» D'avantage ont remontré comme le pauvre populaire de la pau-

vre ville crie tous les jours après eux — les consuls — que l'on ne célèbre point les festes, comme sont les jours de Nostre-Dame et festes des apostres, et qu'ils ne travaillassent point ces jours-là, et qu'il leur plût de vouloir superséder un peu, et vivre en paix, jusques à ce que le Roy et princes y auroient mis ordre. »

Telle fut la remontrance que l'un des consuls fit au nom de ses collègues, et voici l'opinion manifestée par les principaux jurats on autres habitants, appelés en raison de la gravité des circonstances. Je vais l'analyser pour éviter les longueurs.

Le sieur Simon Anglade, jurat et substitut du procureur du roi, parla le premier : Attendu que ceux de la religion prétendue réformée étaient maîtres de Damazan, d'Agen et de plusieurs autres villes; qu'ils étaient armés de dagues, épées, pistolets, arquebuses et autres armes prohibées, il est d'avis qu'on ferme trois portes, et qu'on place des gardes aux trois autres.

Jean de Mélet, bourgeois :

« Vu les scandales qui se font journellement par les villes, et n'a guères que à Damazan ceux qui se disent de l'Esglise réformée n'y ont rien laissé, et que journellement en y a en la présente ville, tant de nuit que de jour, qui ne font que ribler le pavé, portant arquebuses, pistolets et autres armes..... encore arsoir le plus tard, ceux qui se disent de ladite Esglise réformée, que en y avoit plus de trois cents, et y passèrent avec ung grand scandale. »

Il recommande vivement la paix, et supplie ceux de l'église prétendue réformée de prendre un peu de patience, et de souffrir que les catholiques puissent célébrer, non-seulement les dimanches, mais encore, et tout au moins, les fêtes de la Vierge et des apôtres.

Monsieur de Lassus. — Il est du même avis que le préopinant, et déclare que si les habitants vivent en paix dans la ville, Dieu y habitera avec eux. Il veut qu'on célèbre les fêtes, « et que pour ceux qui ont des temples, il est d'avis qu'ils se les gardent. »

Le sieur Perricot. — Il demande que toutes les portes soient ouvertes; que l'on traite les réformés avec douceur, et que l'on suspende la célébration des fêtes jusqu'à la publication du cahier d'Orléans.

Cisteris. — Il demande l'ouverture de toutes les portes, mais la célébration des fêtes selon le cahier d'Orléans, sans attendre sa publication.

M. de Perchelongue. — Celui-ci, plus radical, demande qu'on s'en tienne à la célébration du dimanche, selon le commandement de Dieu, et que toutes les portes restent ouvertes.

Jean Thouzin, jurat. —Célébration du dimanche, des fêtes de la Vierge et des Apôtres, fermeture de trois portes.

Le sieur de Pérès. — Portes ouvertes, paix, union, célébration des fêtes selon le cahier d'Orléans.

Ducos. — Trois portes fermées, célébration des fêtes comme de coutume, point de mutination.

Guillaume Thouzin. — Il arbore hardiment le drapeau de la moderne hérésie. Il veut que toutes les portes soient ouvertes; qu'on ne célèbre que le dimanche. Il déclare que le temple de ses co-religionnaires est trop petit, somme les consuls de leur en fournir un plus grand, sans quoi ils en prendront un, au moins mal qu'il leur sera possible.

Jean Dufaur, avocat. — Il enchérit sur le préopinant; demande que la ville soit en liberté, et que, quant aux fêtes, on s'en tienne à la célébration du dimanche. Le commandement de Dieu suffit; celui des hommes doit être repoussé. Pour ce qui est du temple, si les consuls n'en donnent pas un plus grand, ils le prendront eux-mêmes, au mieux qu'il leur sera possible, ou bien au moyen que Dieu leur donnera. C'était assez menaçant : l'anarchie était déjà au comble.

François Lyard. — Quant aux fêtes, il veut qu'on s'en rapporte au Concile qui doit être tenu (le Concile de Trente); que la ville soit en liberté, et que ceux qui ont des temples se les gardent. « Ils gardent bien leurs maisons. »

Maître MATHIEU, artiste et jurat.— Il s'en tient à l'opinion de l'avocat Jean Dufaur; il aime mieux obéir au commandement de Dieu qu'à celui des hommes. Comme on le voit, cet argument, souvent reproduit de nos jours, n'est pas précisément nouveau.

Jeannot MATHIEU, jurat. — Il croit qu'il est bon de célébrer les fêtes de Notre-Dame et des Apôtres.

Bertrand DUPUY, jurat. — Pour la célébration des fêtes, il demande qn'on s'en tienne au cahier d'Orléans, jusqu'à ce que le Concile soit parachevé, et que l'on se garde de scandale.

Deux jurats catholiques, mais timides, François CÉLÉRIO et Jean FERRET, se bornent à demander la célébration des fêtes de Notre-Dame et des Apôtres.

Restent six prétendus réformés : Jean BARRE, Jean ANGLADE et Guillaume LE SAGE, jurats, Jean CHIRON, AILLON DE LABAT et Charles ESCLOCHES. Ils ne sont pas moins ardents que l'avocat Jean Dufaur. Ils font aussi de la théologie à leur façon, et aiment mieux s'en rapporter aux commandements de Dieu qu'à ceux des hommes. Que si on ne leur donne pas un temple à leur convenance, ils sauront bien le prendre par la force.

C'est ainsi que les nouveaux sectaires préludaient à la conquête de leurs dogmes, qu'ils voulaient emporter à la pointe de leurs épées. Ce n'était pas la religion, mais bien la révolte et l'anarchie qui enflammaient les propagateurs de ces dogmes. Aussi, pendant un demi-siècle, la France fut-elle couverte de sang et de ruines.

Avant la fin de l'année, la révolte devenait de plus en plus menaçante. Elle fut terrible à Agen, et nous avons lieu de croire qu'elle ne le fut pas moins à Condom. François Du Franc, lieutenant-général, en portait les détails à l'Hôtel-de-Ville, dans l'assemblée générale du jeudi, 18 décembre 1561. Là se trouvaient les consuls Pierre Touchebœuf, Jean Thouzin, qu'il ne faut pas confondre avec celui de même nom qui figure dans

le procés-verbal rapporté plus haut, Jean Laclaverie et Jean Austier.

Le lieutenant-général déclare s'être recommandé à Dieu pour faire sa remontrance :

« Comment ceulx qui disent estre de l'esglise réformée, après avoir rompu et brisé les ydolles faictes des mains d'homme, se veulent prendre sur les créatures vives; d'autant que, encore arsoir bien tard, ont baptu et jeté hors des couvens les religieux, qui sont créatures de Dieu et nos frères, et journellement vont de nuict, armés de arquabouses et pistollects et autres armes prohibées par les... »

C'était le dernier feuillet de ce précieux manuscrit, et le reste de la remontrance de Du Franc avait péri avec les autres feuillets, qu'une main indiscrète, et peut-être intéressée, avait fait disparaître.

L'abbé Barrère.

LETTRES INÉDITES

du cardinal Gabriel de Gramont.

Gabriel de Gramont fut successivement évêque de Conserans (1520-1524), de Tarbes (1524-1534), de Poitiers (1532-1534), archevêque de Bordeaux (1529-1530), archevêque de Toulouse (1533-1534). Il représenta tour à tour la France en Espagne (1523), en Angleterre (février 1524), à Rome (septembre 1529) (1). Il fut nommé cardinal en juin 1530, et mourut au château de Balma, près de Toulouse, le 26 mars 1534. Ribier, dans une note mise au bas de la page 126 du tome I de son beau recueil : *Lettres et mémoires d'Estat,* a trop bien apprécié en quelques mots les deux frères, Charles (2) et Gabriel de Gramont, pour que je ne reproduise pas ici l'éloge qu'il leur décerne : « Cet archevesque de Bordeaux s'appeloit Charles de Gramont, frère aisné de cet illustre cardinal Gabriel de Gramont, employé pour son excellent esprit dans les plus hautes et importantes négociations d'Estat de son temps, tant en France qu'à Rome, en Espagne et en Angleterre. Charles lui succéda à l'archevêché de Bordeaux en 1530 et mourut en 1534, après avoir acquis beaucoup d'honneur et de réputation par sa prudence et sagesse, ayant gouverné jusqu'à son décès très sagement et heureusement la province d'Aquitaine, tant en l'absence d'Odet et de Foix-Lautrec, que de Henry d'Albret, roi de Navarre... (3). »

(1) Pendant son séjour à Rome, Gabriel de Gramont fut le protecteur du futur chancelier de France, Michel de l'Hospital, alors jeune auditeur de rote.

(2) J'ai publié dans la *Revue de Gascogne* (t. v, p. 511-513), deux lettres de Charles de Gramont, écrites en 1528, lorsqu'il était évêque d'Aire.

(3) On lit dans le *Moréri* de 1759 que Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*) rapporte que François Ier témoigna un déplaisir extrême de la mort de Gabriel de Gramont. Voir, sur ce grand personnage, Guichardin, Sadolet, Catel, Aubery, cités par Moréri, et, de plus, Legrand (*Histoire du divorce de Henri VIII*, 1688, p. 17-19), marquis Du Prat (*Vie d'Antoine Du Prat*, 1857, p. 361-362). Ce dernier historien renvoie à Eggs (*Purpura docta*) et à l'abbé Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, t. v.)

La Bibliothèque nationale possède un grand nombre de lettres inédites de Gabriel de Gramont. J'en donne ici seulement quelques-unes, comme échantillon de sa manière. Il ne faut, en effet, abuser de rien, et je serais désolé de faire maudire, en les multipliant, les lettres du cardinal de Gramont. C'est surtout quand il s'agit de documents de ce genre, forcément un peu arides, qu'il faut se méfier du zèle indiscret qui dévore, en général, un éditeur, et se souvenir du mot du philosophe antique : *rien de trop* (1) !

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I (2).

A monseigneur le grand maistre et mareschal de France (3).-

Monseigneur, estant asseuré que le Roy vous faict incontinent sçavoir ce que je luy escripts, je ne vous veulx fascher de longue lettre, pensant que soyez certain de la servitude mienne jouxte laquelle je vous supplie avoir souvenance de tenir main que ce que dautresfoys m'avez promis soibt effect, j'entendz quant à mon retour (4). Je vous advise bien que j'ay entretenu et entretiens le pappe (5) en merveilleusement bonne volunté pour vous, et, à ce que m'asseure, grande fiance, de sorte que je ne fayz aucun doubte que vous n'en faciez partie de ce que vouldrez, si tout non. Si je pouvoys mieulx faire, je le feroys, et mesmement en vostre endroict, et vous

(1) On trouvera quelques lettres du cardinal de Gramont dans les *Mélanges historiques* de Nicolas Camusat, chanoine de Troyes (1619, in 8°), dans l'*Histoire* (déjà citée) *du divorce de Henri VIII*, etc. Le recueil de Ribier n'en renferme aucune : il y en a seulement (t. 1, p. 126) une de Charles de Gramont, écrite de Bordeaux, le 12 mars 1538, au connétable de Montmorency, au sujet de certains huguenots qui s'étaient retirés de Bordeaux en Languedoc, gouvernement du connétable.

(2) Bibliothèque nationale, Fonds français, vol. 2974, p. 27.

(3) Anne, duc de Montmorency, maréchal de France en 1522, grand-maître de la maison du Roi en 1526, connétable en 1538.

(4) Gabriel de Gramont se montra toujours très impatient de rentrer en France : trois fois, en peu de temps, il quitta Rome, et la phrase qu'emploie Legrand : « Bientôt après il demanda son congé, » pourrait devenir une formule pour le biographe qui raconterait l'histoire du séjour de l'ambassadeur dans la ville éternelle.

(5) Clément VII, élu le 19 novembre 1523, mort le 26 septembre 1534.

supplie le vouloir ainsi croyre. Vray est que je n'en prendray seureté jusques à ce que veoyz que vouz me commandiez et sommiez.

Monseigneur, je me recommande humblement à votre bonne grace et prie Dieu vous donner avecque santé longue vie.

A Boulongne, le XIXe jour de mars (1).

Vostre humble serviteur,
De Gramont, E. de Tarbe.

II (1).

Au même.

Monseigneur,

Une longue absence de la court m'a gardé que je n'ay journellement faict mon debvoir de vous escripre au long et par le menu de toutes chouses, estant aussi asseuré que vous avez cognoissance du tout et que vous sçavez que la conduicte des affaires du roy despend de vostre negotiation, la perfection de laquelle j'actends comme le salut de mon ame.

Monseigneur, je ne vous sçauroys assez humblement remertier de l'ayse et contentement que avez eu de mon cardinallat. Bien vous supplie croyre que si j'ay par là quelque pouvoir davantaige ou moyen de vous faire service, vous en debvez estre ayse, car combien que je saiche que vous ayez beaucoup de serviteurs en ce monde, si prens je sur mon honneur que n'en avez poinct de plus affectionné que moy. Vous m'avez promis que le croyyez et le croyriez, et aultrement je vous promects que me feriez grand tort, car je n'euz jamays en pensée de dire de bouche et retenir aultre chouse au cueur. Le peu de puissance que ay eu et ce que ne m'avez commandé aucune chouse m'ont gardé que les effectz ne vous ont rendu tesmoimoignage de la volunté, laquelle sera toujours tellement disposée à recepvoir voz commandemens que l'affaire sera bien difficile, si l'execution ne s'en ensuyt. Vous me donnez une seureté de brief retourner en France par la queue de vos lettres qui me donne tel contentement que pouvez penser, non pour me vouloir exempter de faire

(1) Legrand nous apprend que Gabriel de Gramont reçut à Bologne le père d'Anne de Boulen. La lettre que l'on vient de lire est de l'année 1530.

2 *Ibidem.*

service, mays pour estre en lieu de pouvoir journellement estre commandé, joinct que je n'ay de quoy pouvoir frayer ycy, car j'ay ja mys tout le mien et icelluy de mes amys. Quant au faict de Monsieur d'Auxerre qui est à présent (1), je croy que serez adverty par luy et par son homme qui a esté par deça, de ce que je y ay fait et suys asseuré que, mays que Dieu me fasse la grace de pouvoir tousjours ainsi faire à l'endroit de voz serviteurs, vous en demeurerez content.

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grace et prie Dieu vous donner avecques santé longue vie.

A Rome, le xxvme jour de juing (1530).

Vostre humble serviteur,
Cardinal DE GRAMONT.

III (2).

Au même.

Monseigneur,

J'ay esté adverty par unes lettres que Monsieur de Bourdeaulx, mon frère, a escriptes à celui qui est à la court pour mes affaires, que l'on vous a faict entendre que j'avois à mon pouvoir contrarié à Monsieur de Pinaulx sur le faict de l'evesché de Sarlat (3) et porté faveur à l'abbé de la France, ce que j'ay trouvé merveilleusement estrange, d'aultant que j'ay faict avoir audict de Pinaulx tout ce qu'il a demandé en ceste court, et incontinent que feuz adverty du vouloir du Roy et vostre, envoyay ung brevet signé de ma main au dataurat affin que aucune chouse ne se expediast en faveur d'aultre que dudict de Pinaulx, et avoys conduict l'affaire de sorte pour l'honneur de vous que s'il eust voulu expedier ses bulles, il eust eu composition que aultre n'a eu longtemps a, et vous puis asseurer sur mon honneur que je ne pensiz jamays m'employer directement ni indirectement pour aultre que pour luy, et aussi n'en ay je pas esté requis, car je

(1) François de Dinteville, ambassadeur de France à Rome de 1531 à 1533. Voir, dans le Recueil de Camusat (p. 154), une lettre de François Ier à M. d'Auxerre, de Fontainebleau, le 27 août 1531, au sujet de l'emprisonnement de l'évêque de Paris, François de Poncher : il y est question du cardinal de Gramont.

(2) *Ibidem.*

(3) Ce M. de Pinaulx ne fut pas nommé évêque de Sarlat, et à Jean de Rillac (1529-1530) succéda Jacques de Larmandie (1531-1533).

pense avoir faict cognoistre que je veulx suivre le vouloir et commandement du Roy, voyre contre moy mesme, et, à vous dire la vérité, je pense que celluy ou ceux qui vous raportent telles parolles ne vouldroient point que vous eussiez ma servitude agréable, comme j'espère que vous cognoistrez par succession de temps. Car il n'est pas possible que Dieu vueille que telles gens prosperent, et de ma part je vous ay souvent escript que je desiroys demourer votre serviteur et feray tant que je vivray, comme cognoistrez par effect, s'il vous plaist me commander aucune chouse, et je prens sur ma vie que ne trouverez en moy mensonge, rapport ny dissimulation, mays vérité, foy et obeyssance, vous suppliant, Monseigneur, mays c'est tant humblement qu'il m'est possible, ne vouloir croyre aucune chouse au contraire, quiconcques la vous dye, que preallablement vous n'ayez sceu de moy ce qu'il en est et vous me obligerez à perpetuellement estre vostre serviteur.

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grace et prie Dieu vous donner avec santé longue vie.

A Rome, ce xxiiij^e jour d'aoust (1530).

Vostre humble serviteur,
Cardinal de GRAMONT.

IV (1).

Au même.

Monseigneur,

Il n'est ja besoing que je vous dye les services que a faictz le trésorier de Navarre, ny que je vous ramentoyve ce que le Roy luy a promis pour ses enffans, attendu que ce a esté à vostre requeste comme celluy qui est à plain adverty du debvoir; et neantmoins des mille escuz qui lui sont deuz, il y a quatre ans, et dont les trésoriers ont eu assignation et l'ont couché en despence depuys ledict temps, comme vous l'avez ouy plusieurs foys tesmoigner, et toutesfoys ledict tresorier n'en a aucune chouse. A cette cause, Monseigneur, je vous supplie vouloir tenir main que le pouvre homme soit satisfaict tant des mille escuz que des benefices, et vous serez cause de le tirer de l'hospital, car, à ce que j'entends, il souffre beaucoup.

(1) *Ibidem.*

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grace et prie Dieu vous donner avecques santé longue vie.

A Rome, le xxiiij^e jour d'août.

Vostre humble serviteur,

Cardinal de Gramont (1).

V (2).

Au même.

Monseigneur,

Vous sçavez que le Roy me dict, l'autre jour, qu'il vouloit avoir troys cardinaulx. Il nomma Monsieur de Thoulouse pour ung (3), les autres deux non. Je me suys ce jourdhuy oublié luy demander et d'aultant que ne les nommer point serviroit d'excuse au pappe et à Messieurs les cardinaulx et que renvoyer pour entendre son intention mectroit l'affaire à la longue, je me suys advisé vous en escryre, affin de ne perdre, s'il est possible, les quatre temps de la penthecouste, et s'il playsoit audict seigneur que Monsieur de Bayoune en feust l'un (4), je le solliciteroys de bon cueur et en feroys, oultre le commandement dudict seigneur, mon propre affaire. Je vous supplie m'en faire responce. Car il me semble que ce sera grandement le service du dict seigneur, pour estre ledict sieur de Bayoune qualiffié et pour luy faire service à l'advenir comme il a faict par le passé.

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grace et prie Dieu vous donner avecques santé longue vie.

A Paris, le xixe jour d'avril (1533).

Vostre humble serviteur,

Cardinal de Gramont.

(1) Cette lettre qui, politiquement, n'a point d'importance, en acquiert, au contraire, beaucoup, si on l'examine à un autre point de vue, au point de vue moral : elle fait le plus grand honneur au cœur du cardinal de Gramont, plaidant si chaleureusement la cause d'un pauvre diable de tout le monde abandonné, et il faut y admirer le rayonnement de cette qualité souveraine que l'on appelle la bonté.

(2) *Ibidem.*

(3) Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse de 1503 à 1533, connu sous le nom de cardinal de Longueville. Il reçut le chapeau en 1533, l'année même de sa mort.

(4) Jean du Bellay, qui devint plus tard évêque de Paris, de Limoges et du Mans, archevêque de Bordeaux, et qui fut nommé cardinal en 1537.

LE CARTULAIRE DE SORDE.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN DE SORDE, publié pour la première fois sur le manuscrit original, par Paul RAYMOND, archiviste du département des Basses-Pyrénées. — 1 vol. gr. in-8° de XXII-182 pages. — Paris, Dumoulin; Pau, Ribaut. 1873.

On sait assez l'importance des anciens cartulaires de cathédrales et d'abbayes. Dans ces recueils raisonnés d'actes authentiques, soit insérés textuellement, soit tronqués, soit abrégés avec des détails explicatifs, se trouvent les vrais matériaux de l'histoire du moyen âge, surtout dans sa partie la plus essentielle et encore la plus obscure : état des personnes et des terres, culture, industrie, population, etc. De là le zèle des érudits qui ont repris de nos jours la tradition historique des Bénédictins de Saint-Maur, et les encouragements de la science officielle et des Sociétés savantes, pour la publication de ceux de ces recueils qui ont échappé jusqu'ici à l'action du temps et aux outrages des hommes.

Voici pourtant la première œuvre de ce genre qui se produise dans notre province. Ce n'est pas que les cartulaires intéressants soient rares parmi nous. Dans la ville même où j'écris, je puis signaler quatre cartulaires de Sainte-Marie d'Auch et deux des abbayes de Berdoues et de Gimont. Tous seraient dignes, non-seulement d'une étude assidue (accordée ici même au dernier par M. le curé d'Aubiet), mais encore d'une publication intégrale. Il est vrai qu'un travail de ce genre est capable d'effrayer la plupart des érudits de notre temps, et d'ailleurs, au seul point de vue financier, il est prudent de ne pas s'engager au hasard dans l'impression de recueils aussi volumineux.

Le cartulaire publié aujourd'hui par le savant archiviste

des Basses-Pyrénées ne présentait guère ce dernier inconvénient. Il est court, tant par le petit nombre de pièces qu'il renferme (cent quatre-vingt-trois), que par les procédés très-sommaires adoptés dans sa rédaction (1). Mais il n'en offre, si je l'ose dire, que plus d'intérêt. Il permet, en effet, de s'initier, moyennant quelques heures de lecture, à une foule de détails de la vie religieuse et civile du XIIe siècle, dans un coin de la Gascogne particulièrement original, au pied des Pyrénées, sur la frontière des Basques. Aussi, quoiqu'il ne renferme aucune pièce d'une importance générale, avait-il été consulté par nos anciens historiens provinciaux. L'un des plus éminents, Pierre de Marca, cite plus d'une fois le cartulaire de Sorde dans les pages de l'*Histoire du Béarn* (*1640*).

On pouvait craindre que ce document précieux ne fût à jamais perdu depuis la dispersion des papiers de l'abbaye à la fin du dernier siècle (2). Il est heureusement resté en des mains soigneuses, et son dernier propriétaire (si mes souvenirs ne me trompent, c'était feu M. Lespès, de Dax) l'a transmis à un de nos correspondants, M. l'abbé Lugat, aujourd'hui curé de Villeneuve-de-Marsan. Celui-ci s'occupait depuis longtemps de le donner au public, et je ne puis m'empêcher de dire ici que lui-même m'entretint de ce projet, et de bien

(1) Voici la description de ce volume, donnée par M. Paul Raymond :

« Le manuscrit, composé primitivement de cinquante feuillets, est aujourd'hui incomplet et réduit à quarante-quatre; les manquants sont ceux qui portaient des numéros 1, 8, 9, 16, 35 et 36. Chaque feuillet à 0m 25 de hauteur et 0m 165 de largeur, et contient 27 lignes. Il n'y a pas de lettres ornées ; des rubriques et des capitales en rouge sont en tête des actes.

» Le parchemin est bien préparé, l'encre bien conservée, l'écriture régulière est du XIVe siècle.

» Le volume possède encore sa reliure ancienne : deux ais de hêtre, recouverts d'une basane rose, assujettie par cinq clous de fer à tête sur chaque plat. Les fermoirs ont disparu ; il n'en reste qu'un petit crochet de fer. »

Une photographie fort bien exécutée, ajoutée à certains exemplaires du livre de M. Paul Raymond, reproduit une page du manuscrit original, plus deux sceaux de l'abbaye et d'un abbé de Sorde, du XIIIe siècle, dont les originaux en cire jaune se trouvent aux Archives nationales.

(2) Je dois dire cependant qu'il en existe une copie dans les papiers d'Oyhénart, Biblioth. Nation., collection du Chesne, vol. XCIX à CXIV.

d'autres, dans de charmantes soirées dont plusieurs années déjà me séparent, mais dont le souvenir m'est aussi présent et aussi vif qu'aux premiers jours. Le manuscrit ayant trouvé un maître si digne de le posséder, ce dernier a su trouver un éditeur non moins digne de le mettre en pleine lumière. Voici quel a été le travail de M. Paul Raymond.

Il a transcrit tout le cartulaire avec cette scrupuleuse fidélité (surtout en ce qui concerne les variations, irrégularités et caprices d'orthographe et de langue) que l'érudition moderne exige, et que nos vénérables maîtres des siècles passés n'observaient pas toujours suffisamment. Il a mis en tête de chaque acte, qui commence dans le manuscrit par une forte majuscule initiale après une rubrique, un numéro d'ordre. Sous ce numéro, il a placé la date précise ou approximative de l'acte, chaque fois que cela lui a été possible; trop souvent tout point de repère chronologique manquait dans la rédaction, mais aucun des actes n'a paru à l'habile diplomatiste ni antérieur au XIe siècle, ni postérieur au XIIIe.

Ce n'est encore là que la moindre partie de la tâche méritoire accomplie par M. Paul Raymond. Chaque pièce est accompagnée de notes nombreuses, sur presque tous les noms propres cités. Les noms de personnes donnent lieu à des références que le savant archiviste de Pau était seul capable de fournir. Les noms de lieux sont identifiés et éclaircis avec encore plus d'exactitude, grâce à la préparation toute spéciale dont témoignait assez déjà le *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*. De plus, des renvois fréquents marquent les rapports de ces actes entre eux et permettent de suivre de l'un à l'autre les mêmes lieux et les mêmes personnes.

Ajoutez à tout cela une riche table toponymique, avec synonymie, et une autre table, non moins complète, des noms d'hommes. Ajoutez-y surtout une introduction, dont le ton simple et modeste double le prix d'une critique sûre et d'une

analyse complète dans sa brièveté. Cet excellent morceau, auquel je renvoie les lecteurs, me dispense, à tous égards, d'une longue étude personnelle sur le Cartulaire de Sorde. Je me contente d'y prendre quelques traits, en recourant quelquefois au texte même des documents.

L'origine de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean de Sorde (1) est d'abord éclairée plus complètement par M. Raymond, qu'elle ne l'avait été jusqu'ici. Il y avait eu, sur cette question d'origine toujours délicate, parce qu'elle intéresse l'amour-propre quand elle ne touche pas à d'autres intérêts, de ces fables plus ou moins naïves et de ces faux plus ou moins coupables, qui embrouillent trop souvent l'écheveau de l'histoire monastique. On voulait à Sorde avoir Charlemagne pour fondateur. Deux chartes, parmi les papiers de Baluze à la Bibliothèque nationale, conservent le souvenir de cette fondation. Mais ces deux documents se contredisent l'un l'autre, et aucun ne soutient l'examen. On n'accordera pas plus de confiance à une note écrite par le rédacteur du cartulaire lui-même sur la dernière page restée blanche de ce volume. Elle est relative au pape Léon III et ne craint pas d'affirmer que cet illustre *apostolique* assista à la consécration de l'église de Sorde, avec Turpin, archevêque de Reims. « A vingt-cinq lieues de Roncevaux, dit très bien l'éditeur, Turpin n'était pas déplacé. » Mais un témoignage certain ruine par la base ces poétiques traditions. Non-seulement le catalogue des abbayes de Gascogne de 817 ne porte point celle de Sorde, mais une charte authentique (*Gallia christ.*, T. I, *instr.*, p. 167) atteste qu'elle avait été fondée par des moines de l'abbaye de Pessan, près d'Auch, et que des manœuvres frauduleuses destinées à faire disparaître les preuves de cette filiation furent réprimées dans un concile de la province.

(1) Sorde, aujourd'hui commune du canton de Peyrehorade, arrondissement de Dax (Landes). « Le nom primitif, dit M. Raymond, paraît avoir été Sordo : la finale s'est assourdie et le nom est devenu *Sorde*. C'est pour ce motif que je n'ai pas écrit *Sordes*, comme cela est quelquefois d'usage. »

Il ne reste d'ailleurs aucun document qui permette de fixer la date de la fondation, qui peut être du IXe ou du Xe siècle. Le premier abbé inscrit dans la liste du *Gallia christiana* n'apparaît qu'en 1060; mais la charte dont je viens de parler atteste qu'Arsius, qui gouvernait l'abbaye de Pessan dès 975, était un ancien moine de Sorde, et on connaît une donation de Guillaume-Sanche, comte de Gascogne, à cette dernière abbaye en 970.

Quoi qu'il en soit, la fille de Pessan, qui ne tarda pas à oublier sa mère (toute subordination avait définitivement cessé au XIIe siècle), prospéra dans la belle contrée dont elle occupait un des points les plus pittoresques. Voici une description empruntée par M. Paul Raymond à une histoire manuscrite de l'abbaye, rédigée en 1677 (Bibl. nat., Fonds lat., v. 12, 697, f. 232) :

« L'abbaye et monastère de Saint-Jean de Sorde est situé à l'extrémité de la Gascogne, dans le diocèse de Dax, entre les deux Gaves, l'un desquels se nomme le Gave béarnais, à cause qu'il traverse le Béarn et arrouse la ville de Pau; l'autre Gave se nomme le Gave d'Oloron, pour prendre les eaux des montagnes de ce pays. Le monastère est bâti au bord du rivage du Gave d'Oloron, sur une hauteur qui le rend assuré contre les inondations assez fréquentes de cette rivière; son élévation le rend aussi agréable qu'on saurait souhaiter. Il est à la vue d'une très belle campagne, qu'on découvre sans peine de toutes parts, laquelle est accompagnée de tout ce qui peut rendre un lieu délicieux. On voit au bas d'un petit jardin et au pied du monastère la rivière du Gave d'Oloron, laquelle est coupée par une forte digue, qui fait un canal pour conduire l'eau au moulin de l'abbaye, situé au fond du jardin. Au-delà de la rivière, ce ne sont que des champs aussi agréables par leur beauté qu'utiles à cause de leur fécondité. Et ce qui rehausse ce terroir fertile, c'est un coteau qui commence à s'élever peu à peu à trois quarts de lieue au-delà de la rivière, et qui représente comme en raccourci tout ce qu'il y a de plus beau dans la plaine. Au-delà du coteau on voit paraître le sommet des monts Pyrénées, pendant plus de quinze ou vingt lieues de largeur, toutes blanchissantes à cause de la froideur de l'air qui les environne et qui métamorphose pour ainsi dire l'eau de cette

blancheur admirable; à quoi il faut ajouter la pureté de l'air qui y est admirable pour la santé. »

Il n'y a rien à changer à cette description, ajoute M. Raymond; les ruines du monastère qui sont du XVIIIe siècle et l'église romane Saint-Jean, du commencement du XIIe siècle, dominent encore ce magnifique paysage.

Mais remontons des temps modernes aux vieux âges dont le rédacteur du cartulaire nous a transmis un portrait sans art et sans flatterie. Dans sa judicieuse analyse de cet amas de documents, M. Raymond les ramène à quatre ou cinq chefs : 1° Recrutement du personnel monastique et laïque; 2° donations faites à l'abbaye; 3° procès; 4° redevances, etc. Sur tous ces chefs, la plupart des actes présentent des particularités bonnes à noter. On y remarque surtout une rudesse de mœurs qui se ressent de la période la plus dure de la féodalité, et aussi des conditions spéciales d'une contrée reculée, et du voisinage de populations encore plus barbares.

I. Les moines qui faisaient profession à Sorde y portaient une dot, « ce qui explique, dit très-bien l'éditeur, l'accroissement continu de la fortune immobilière de l'abbaye, et comment, en deux ou trois siècles, Sorde étendit son autorité sur un pays relativement considérable, sans toutefois empiéter, chose digne de remarque, sur les biens des abbayes voisines, savoir : Divielle et Cagnotte au N., Larreule (Basses-Pyrénées) à l'E., Sauvelade au S.-E., Lahonce au S.-O., et Arthous à l'O. »

Du reste, les terres données à l'abbaye l'étaient souvent par des pères et des mères qui *vouaient* leurs enfants encore jeunes, « de sorte que l'abbaye se composait d'un nombre restreint de religieux adultes, car on n'en voit jamais figurer plus de quatre ou cinq, et d'une réunion d'enfants destinés à l'état monacal. »

Parmi les objets apportés en dot, paraissent souvent des *paysans* (ce qui implique à la fois le domaine et le colon), des dîmes ecclésiastiques, des églises mêmes, offertes en tout

ou en partie, par ceux qui en jouissaient, seigneurs ou prêtres. Voici comme spécimen le résumé de trois actes des plus curieux :

Un homme noble donne un domaine à un clerc à condition que l'abbaye recevra une mesure de seigle. Ce clerc se donne à l'abbaye, sous la condition de desservir l'église du village où était le domaine, d'être nourri au réfectoire et de recevoir chaque année l'argent nécessaire pour se vêtir. De son côté, il donne deux superbes bœufs, sa maison et un cens en argent et en nature, à prendre sur le domaine qu'il avait reçu.

Un prêtre ayant commis un meurtre, ses paroissiens le jugèrent indigne du sacerdoce et le chassèrent. Il alla à Rome, où le Pape lui conseilla de se faire moine à Sorde. Il donna des dîmes à l'abbaye à la condition que son fils hériterait d'une partie des revenus de son église. Plus tard, il eut un autre fils; il le fit moine, « parce qu'il l'avait engendré sous l'habit monastique. » Ces deux frères se partagèrent l'église....

Un seigneur basque se donne comme moine à l'abbaye, et pour cela livre un paysan. Mais avant de devenir moine, il veut aller au siége de Saragosse. Manquant du nécessaire, il vend à l'abbé la moitié d'une église. Le cousin de ce seigneur, voulant aller à Jérusalem, engage l'autre moitié à l'abbé. Au retour, le pèlerin, pour dégager cette moitié, donne un terrain planté de pommiers. Enfin il propose à l'abbé de lui vendre cette moitié d'église, ce qui est accepté; et comme il va combattre les Maures, l'abbé lui donne un mulet, une mule et une coupe d'argent. Ce guerrier mort, un cousin conteste le don et l'abbé donne encore de l'argent.

Bon nombre d'actes font voir que les habitants du cloître n'étaient pas tous liés par la profession monastique. On se donnait au monastère, pour y avoir, jusqu'à sa mort, le vivre et le couvert, moyennant une dot analogue à celles qu'apportaient les moines. Ainsi, dit M. Paul Raymond, « l'abbaye recevait des hommes et des femmes qui, las de la vie du siècle, venaient chercher dans ses murs le calme de l'âme, et quelques-uns peut-être la certitude d'un certain bien-être jusqu'à l'heure de la mort. »

II. Les donations, en dehors de l'entrée à l'abbaye, sont

nombreuses et présentent bien souvent des particularités caractéristiques. Beaucoup sont faites pour expier des crimes avoués. Plusieurs sont l'objet de discussions, que l'on tâche assez ordinairement d'apaiser en donnant de l'argent. Parmi les actes très variés qui, malgré la sécheresse et la brièveté de la rédaction, font parfois revivre assez dramatiquement un passé orageux, je veux en traduire un presque en entier:

Bernard Guillem de [Port-de-] Lane, neveu de Doat (1) Brasc, blessé mortellement par les Basques à Besle-Campie, envoya au monastère quérir un prêtre approuvé (*magistrum*), pour recevoir l'absolution. Il la reçut des mains du moine Jérémie, ainsi que le viatique, il donna un verger qu'il avait planté lui-même à Luxotzor et mourut aussitôt. Jérémie, ayant fait la levée du corps, le mit sur une barque et le porta jusqu'à Sorde, où on le coucha et l'on célébra ses obsèques. Mais ses parents étant survenus l'enlevèrent du logis où on l'avait posé, pendant que nous étions à chanter dans l'église, et ils l'emportèrent avec grand empressement. Nous courûmes après eux et leur signifiâmes par acte qu'ils eussent à restituer un homme qui s'était légué à Saint-Jean. Ils nous répondirent qu'ils ne l'emportaient que par crainte de leurs ennemis et nous prièrent d'aller avec eux. En effet, Guillaume Brasc et Jérémie les suivirent et firent la sépulture à Sainte-Marie de Lane...

Peu après cet acte singulier, il y en a un plus singulier encore et d'un caractère plus répugnant. C'est une horrible vengeance exercée à la suite d'un vœu fait à Saint-Jean de Sorde, et dont les trophées sanglants sont portés en reconnaissance à l'abbaye (2). Il ne faut pas effacer de l'histoire ces tristes détails. Ils font connaître la barbarie que l'institution monas-

(1) *Doat*, pour *Donat*, en vertu de la règle qui supprime en gascon l'*n* médiane: *besio* (vicina), etc. Voilà l'origine du nom patronymique *Doat*, assez commun dans nos contrées et qui est de souche romane, tandis que le nom de *Douhet*, avec lequel on pourrait être tenté de l'identifier, est proprement celtique.

(2) ... Venit Arnal Sanz ad orationem Sancti-Joannis..., ut Deus illi daret traditorem; et cepit eum et amputavit ambas manus ejus, et summitatem narium et lingue ejus, et abscidit testiculos ejus; et spolia ejus, id est loricam, galeam, scutum, caligas ferreas, ciroteclas similiter ferreas, omnia dedit Sancto-Johanni (p. 25.)

tique devait lentement dompter, mais dont elle-même a souffert plus d'une fois les atteintes.

III. Les procès se vidaient alors par des duels judiciaires. Sept actes du Cartulaire de Sorde font mention de faits de ce genre. Le plus intéressant est sans doute celui qui est relaté en ces termes, sous le nombre CXLVI, et qui se place entre les années 1119 et 1130.

Il faut noter que Grâce de Fontaères, avec ses fils Arnaud et Bernard, se révoltèrent contre Saint-Jean et les hommes de Sorde, disant qu'ils ne devaient pas avoir la dépaissance de la barthe (*bois*) de Saint-Cricq. Mais l'abbé Guillem Martel fit la guerre par devant Gaston [IV], vicomte de Béarn, contre eux et contre Fort, seigneur de Mongiscard, à qui Grâce et ses fils avaient concédé le tiers des quarts (?) de toutes les terres qu'ils tiennent en Saint-Cricq pour soutenir leur querelle. Mais grâce à Dieu, la victoire resta à Guillem Martel. Son champion fut Fils-Bon de Saint-Dos, le champion du parti opposé Guillaume de Mesplède.

« Cela prouve, fait remarquer le savant éditeur, que la coutume de Béarn était pour le duel judiciaire la même que celle de Bigorre, qui ordonnait que les champions fussent indigènes (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 813.) »

IV. Des redevances fort diverses augmentaient la richesse et l'autorité de l'abbaye. Tel noble devait chaque année un repas à l'abbé accompagné de huit personnes, et de plus il hébergeait neuf chevaux et dix domestiques. Tel autre devait recevoir l'abbé, avec cinq cavaliers et six valets. Mais c'étaient surtout les redevances en nature, surajoutées aux charges ordinaires des habitants des campagnes (dîmes, prémices, charrois, etc.), qui assuraient le bien-être de l'abbaye. Ces indications de blé, de seigle, de millet, d'avoine, de lin, de haricots, nous renseignent aujourd'hui sur l'agriculture du XIIe siècle. « Beaucoup de tenanciers devaient donner du vin, du cidre (*sicera, pomatum, pomade*), des pains, de la viande, des bœufs, des porcs, des brebis, de la laine, des poules; d'autres des charrettes chargées de bois;

d'autres du sel; d'autres enfin des poissons : saumons, aloses, truites, de la graisse d'esturgeon. » On voit encore que l'abbé de Sorde se réservait, en certains cas, la pêche de plusieurs nuits à la nasse. On sait que les pêches de nuit sont les plus abondantes.

Il y aurait bien d'autres faits aussi importants et aussi curieux à noter dans ce cartulaire, pourtant si court et d'une rédaction si sommaire. Mais je ne dois point refaire ce que le savant éditeur a si bien fait lui-même, et je n'ai qu'à recommander aux lecteurs sérieux son introduction et les textes mêmes qu'il a publiés.

On pourrait entreprendre sur ces textes, indépendamment des études d'histoire et de droit féodal déjà indiquées, un travail philologique assez important. Le latin fort barbare du rédacteur fait souvent place à des mots de la langue vulgaire, soit à défaut de termes latins, soit à cause de la nécessité de désigner certains objets, les redevances surtout, par des expressions intelligibles aux deux parties. Il sera bon de relever ces mots gascons, d'autant plus précieux qu'ils sont intercalés dans des textes latins du XIe et du XIIe siècle (1). On pourra y vérifier les lois trop peu étudiées jusqu'ici de la formation du dialecte gascon, et aussi les différences spéciales du patois de la région landaise. J'ai remarqué, par exemple, l'article féminin *le* pour *la* (*Le Sale, Le Fite,* p. 151), qui subsiste dans le Labour et le Marensin; la présence de ce détail dans de si vieux textes est une preuve que cet assourdissement de la voyelle *a* n'est pas imputable, comme je l'ai entendu affirmer, à l'occupation anglaise.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur cet ordre de questions, qui mérite une étude spéciale. Il me suffit pour

(1) Il est vrai que la rédaction proprement dite est du XIVe siècle; mais il est évident qu'une foule de phrases sont textuellement copiées sur les actes originaux, sans compter que plusieurs chartes (M. Raymond en désigne un quarantaine) paraissent transcrites *in extenso*.

cette fois d'avoir signalé la belle publication de MM. l'abbé Lugat et Paul Raymond à l'attention et à la reconnaissance de tous les amis de notre histoire provinciale et monastique.

LÉONCE COUTURE.

BIBLIOGRAPHIE.

PETITE GÉOGRAPHIE POUR LE DÉPARTEMENT DU GERS, à l'usage de l'enseignement primaire, publié sous la direction de M. E. LEVASSEUR, membre de l'institut, comprenant: 1° Géographie du département, par CL.-H. MASSON, professeur d'histoire et de géographie au lycée d'Auch; 2° Notions premières sur le globe; France; Europe; Terre, par CH. PÉRIGOT, professeur au lycée Saint-Louis. 1 v. in-12 de 143 pages, cartonné. Paris, Delagrave; [Auch, Icard,] 1873. Prix: 90 cent.

Ce petit livre révèle avant tout un effort louable pour l'amélioration des études géographiques dans notre pays, qui a beaucoup à faire sur ce point. Depuis que Gœthe a donné pour caractéristique du français *l'ignorance de la géographie*, nous avons fait trop peu de chose pour acquérir une meilleure réputation, et sans accueillir tout ce qu'on a publié sur notre infériorité en ce genre, il faut l'avouer humblement. Il faut reconnaître que l'enseignement de la géographie est tout autre au-delà du Rhin que chez nous. Nos ennemis ont des livres, des atlas, des cartes élémentaires bien supérieurs aux nôtres, et dans « la funeste guerre de 1870 et 1871, » que M. Masson rappelle fort à propos dès la première page de la *Géographie du département*, « ils ne se contentaient pas de les avoir dans leurs sacs, il les savaient par cœur. » (1)

Sans doute, la réforme de l'enseignement géographique doit s'opérer surtout dans l'instruction secondaire, spéciale et supérieure. Mais, pour être vraiment sérieuse, elle doit être générale, et commencer à l'école primaire. Ici, l'essentiel est d'être (ce que les géographes élémentaires ne sont presque jamais, hélas!) clair et intéressant. Les petits livres publiés sous la direction de M. E. Levasseur réaliseront-ils cet idéal? Ils y tendent au moins d'une façon très louable. Plus de notions utiles que de nomenclatures; explications très familières de tous les termes scientifiques; figures de tout genre

(1) Léon Gautier, *Revue des quest. hist.*, avril 1871, p. 498.

pour parler aux yeux, au lieu de s'adresser à la mémoire toute seule; enfin et surtout, attention de faire connaître d'abord ce qui intéressera de soi-même les plus jeunes élèves, le pays natal, pour leur révéler ensuite la grande patrie et la terre entière.

La *Revue de Gascogne* doit analyser en quelques mots la partie gasconne de ce petit livre; elle le fait avec une entière indépendance de jugement, malgré les obligations très particulières qu'elle a envers l'auteur. Du reste, M. Masson (il nous a prié lui-même de le dire ici) n'a pas de plus vif désir que de voir relever les inexactitudes qui ont pu lui échapper dans son travail, afin de le corriger et de l'améliorer de son mieux. Nous prévenons donc ceux de nos lecteurs qui, en lisant ces quarante-huit pages si bien remplies, croiront y découvrir quelque erreur ou quelque lacune, qu'ils ont un moyen facile de servir le public et de s'attirer la reconnaissance d'un galant homme, en communiquant leurs remarques à l'auteur.

Pour nous, notre premier devoir est de rendre hommage à la précision, à la netteté et à l'exactitude des détails de cette esquisse. La *géographie physique* a la plus large part, comme il convient en dépit de l'usage contraire, et les faits régionaux d'orographie et d'hydrographie sont éclairés par des notions générales, présentées sous une forme vive et saisissante, et par les comparaisons les plus instructives.

Les mêmes éloges sont dus à la *géographie politique et administrative* et surtout à la *géographie économique* (p. 29-42), où les enfants de nos écoles primaires étudieront avec autant d'intérêt que d'utilité « les produits des terres de labour, — les prairies naturelles, — les arbres fruitiers, — les bois, — les animaux domestiques, — les carrières, — les eaux minérales, — les usines et manufactures, — enfin les voies de communication » du département.

La *géographie historique* (p. 42-48) nous paraît bien courte. Il est impossible de dire davantage en si peu de mots; mais si ce cadre étroit n'avait été imposé à l'auteur, nous lui ferions un vrai reproche de ne s'être pas donné plus d'espace. Il nous semble qu'un tableau un peu complet de la géographie gauloise, gallo-romaine, féodale et ecclésiastique de la région serait très-intéressant pour notre jeunesse et remplacerait avantageusement la page trop vague, consacrée par M. Masson à « l'histoire du département. » Nous trouvons encore bien succincts, — mais c'est leur seul défaut, — les paragraphes relatifs aux villes, aux résidences seigneuriales, aux monuments historiques, aux hommes célèbres du département.

Nous n'avons aperçu que peu d'inexactitudes dans ces pages pleines d'indications et de faits.— Les *Lactorates* paraissent comptés; parmi les peuples de la Gaule indépendante, je n'oserais y contredire cependant ils ne sont pas mentionnés par César.— M. Masson désigne comme dernier titulaire de l'évêché de Lombez « Jean-Baptiste-Antoine de Fénelon, petit-neveu de l'illustre archevêque de Cambrai. » Or *Léon-François* (ce sont les vrais prénoms) de Fénelon ne fut que l'avant-dernier évêque de Lombez; il eut pour successeur Henri de Chavigni de Blot, mort à Londres en 1805. — Le Bartas, fief de notre plus célèbre poète, est, je crois, dans Saint-Georges, canton de Cologne, non dans Mauvezin. — Le château de Sainte-Gemme, depuis longtemps disparu, où l'on place par conjecture la naissance de Blaise de Monluc (sans *t*, comme j'ai eu occasion de le montrer naguère ici même) (1), était situé, si je ne me trompe, dans le Saint-Puy, canton de Valence, non dans le canton de Mauvezin. —Caumont, patrie de d'Epernon, n'est pas dans le canton de Riscle, mais dans celui de Samatan, sur la commune de Cazaux-Savés. — Le cardinal d'Ossat, natif de Larroque-Magnoac (Hautes-Pyrénées), n'appartient pas à notre département.

Il sera facile de corriger par quelques traits de plume ces légères erreurs et quelques autres autres peut-être qui nous auront échappé. Après quoi le résumé de géographie départementale de M. Masson doit être recommandé sans réserve. Expliqué aux enfants des écoles par des maîtres intelligents et soigneux, il les munira d'une instruction spéciale du plus haut prix sur la nature, l'histoire et les ressources du pays où leur vie doit s'écouler.

Léonce Couture.

NOTES DIVERSES.

XXVIII. D'un opuscule anonyme publié en Béarn sous Louis XIII.

M. Victor Cousin, dans un des nombreux articles sur le connétable de Luynes, dont il a enrichi le *Journal des Savants*, s'exprimait ainsi (octobre 1862, onzième article, p. 627) : « Nous avons sous les yeux un écrit du temps, imprimé à Orthez, en 1620, sans nom d'auteur, mais qui doit être l'ouvrage de

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 296, 297.

quelque prédicateur calviniste, à en juger par le ton, fort semblable à celui que Walter Scott a mis dans la bouche de ses *Puritains*. Cet écrit a pour titre *La Calamité du Béarn*. Si l'auteur anonyme était un ministre anglais, suisse ou hollandais, il ne serait pas plus dépourvu d'entrailles françaises. Il s'élève contre l'incorporation du Béarn à la France, et contre l'entrée des évêques dans les Etats et dans le conseil de Pau; il gémit, comme Rohan, sur l'injustice faite à de Salles et à son neveu, privés du gouvernement de Navarreins (1). Partout le style répond dignement aux sentiments et aux pensées... »

Le mauvais français si bien flagellé par M. Cousin était un magistrat, un conseiller du roi au conseil souverain de Pau, Jean-Paul de Lescun, seigneur de Pietz, fécond pamphlétaire qui, convaincu du crime de lèse-majesté, fut condamné à mort par le parlement de Bordeaux et décapité le 16 mai 1822. M. Cousin n'avait qu'à consulter la *Bibliothèque historique de la France* (t. I, p. 389, n° 5927), pour connaître le nom de l'auteur du libelle (2).

On trouvera une excellente notice biographique et bibliographique sur Lescun dans l'important ouvrage que vient de publier M. l'abbé Puyol, sous ce titre : *Louis XIII et le Béarn ou rétablissement du catholicisme en Béarn et réunion du Béarn et de la Navarre à la France* (Paris, 1872, gr. in-8°, p. 302-321) (3). Le savant professeur à la Faculté de théologie de Paris juge moins sévèrement que M. Cousin, au point de vue littéraire, les virulentes pages de Lescun : « Là aussi, » dit-il (p. 553), « Lescun racontait avec son éloquence, mais aussi avec son inexactitude accoutumées, les persécutions dont sa patrie venait d'être la victime (4). »

T. DE L.

XXIX. Fontrailles et la conspiration de Cinq-Mars.

Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, d'une ancienne famille de Gascogne, avait été choisi pour négocier avec l'Espagne, au nom de *Monsieur*, frère de Louis XIII, un traité devant aider à la chute du cardinal de Richelieu. Après

(1) L'illustre critique signale et flétrit les invectives de l'auteur contre les évêques de Lescar et d'Oloron.

(2) Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. Cousin cite, à ce sujet, l'ouvrage même qui lui aurait appris la vérité, s'il avait daigné y jeter seulement un regard : Le pamphlet, dit-il, est indiqué dans le P. Lelong, et on peut, ajoute-t-il, le trouver à la Bibliothèque impériale (in-12 de 65 p.). J'avertis, toutefois, que la *Bibliothèque historique de la France* ne mentionne pas la première édition (Orthez, par Crespon), mais une seconde édition : *Calamité des Eglises de la souveraineté de Béarn* (La Rochelle, Pré de Dieu, 1621, in-8°).

(3) Voir encore d'abondants renseignements et de curieuses citations aux pages 177, 261-297, 375-377, 391-903, 439-442, 552-554, enfin, 577-579.

(4) Elie Benoît (*Histoire de l'Edit de Nantes*, in-4°, t. II, p. 236), prétend que Lescun « avait du courage, des lumières et de l'éloquence. » M. l'abbé Puyol, qui cite cet éloge (p. 578), accorde, en outre, à Lescun (p. 311) un vrai talent de poésie.

avoir réussi dans sa mission, Fontrailles revint en France, où bientôt l'existence du traité fut connue à la Cour par plusieurs personnes... Ce fut alors que Fontrailles engagea Cinq-Mars, un des chefs de la conspiration, à quitter, comme lui, le royaume, tandis que Cinq-Mars voulait retenir Fontrailles auprès de lui. Le gentilhomme gascon termina la discussion par ces paroles : « *Vous, monsieur, qui êtes grand et bien fait, quand on vous aura coupé la tête, on vous plaindra; mais moi, qui suis petit et bossu, quand j'aurai perdu ma tête, tout le monde se moquera encore de moi.* » Et Fontrailles abandonna promptement la France, non sans raison, puisque le cardinal, après avoir reçu une copie du traité, envoya Cinq-Mars et son ami de Thou à l'échafaud, à Lyon, le 12 septembre 1642.

Fontrailles a laissé une *Relation des choses particulières de la Cour, pendant la faveur de Cinq-Mars*. Elle est imprimée au tome 1er des *Mémoires* de Montrésor (Cologne, P. du Marteau, 1663, 2 vol. in-12). Après la mort du cardinal de Richelieu, Fontrailles revint en France, et il vécut jusqu'en 1677.

Cl.-Hippolyte Masson.

QUESTION.

79. Du séjour de saint Rigobert en Gascogne.

J'ai lu quelque part que saint Rigobert, archevêque de Reims à la fin du VIIe siècle, chassé par Charles Martel de sa ville archiépiscopale, se retira pendant quelque temps en Gascogne. A-t-on quelques détails sur le séjour du saint prélat dans nos contrées? Je n'ai pas sous la main la précieuse collection des Bollandistes, où sans doute on trouve quelques renseignements à ce sujet (au 4 janvier), et je prie que l'on veuille bien la consulter pour moi. T. de L.

RÉPONSES.

68. Sur la commune de Sarrefont.

(Voyez la *Question*, t. XIII, p. 347).

St-Agnet, le 14 mars 1873.

Monsieur le directeur,

En relisant quelques numéros de la *Revue de Gascogne*, mon attention a été attirée par la 68e question que vous adresse un correspondant de Paris, à la date du 16 juin 1872. Ce correspondant voudrait avoir des nouvelles des coutumes de la commune de *Sarrefont* ou *Sarranfront* qui avaient *presque servi* de modèle, *sauf quelques additions*, au rédacteur de la charte de Geaune et du paréage qui la suivit. Il voudrait savoir, en second lieu, si on ne pourrait pas indiquer la situation et le nom actuel de la ville ou commune de Sarrefont ou Sarranfront.

Sur la première partie de la question, j'avoue ma complète incompétence. Quant à la seconde, s'il n'est pas possible de donner une réponse absolument

certaine, du moins m'est-il permis de fournir une solution qui me paraît se rapprocher beaucoup de la vérité.

Le village de Sarron dans les Landes est tout entier enveloppé d'un fossé large et profond, courant entre deux forts terrassements qui dominent de trois à quatre mètres le sol sur lequel ils sont établis. Ces terrassements ont en partie disparu, mais il en reste encore des traces parfaitement conservées. Ces ouvrages enfermaient le village dans un carré dont les deux grands côtés ont 400 mètres et les deux petits environ 250. Aux angles nord-est et sud-est se trouvent encore, à l'intérieur de la grande enceinte, deux retranchements particuliers avec leurs fossés et leurs épaulements en terre.

Certes, dans cet espace d'à peu près 10 hectares, qui n'affecte pas trop mal la forme d'un campement à la façon romaine, il y avait suffisamment de place pour la construction d'une bastide. Et, de fait, les habitants du pays appellent encore assez souvent l'intérieur de ce carré la ville de Sarron. Je suis porté à croire qu'une bastide fut en effet construite dans ce lieu, et que c'est de lui qu'il est question, sous le nom de *Sarrefont*, dans le préambule des coutumes de Geaune.

Le 4 juillet 1315, Edouard II, roi d'Angleterre, par un titre latin que je n'ai pas pu trouver, accorde aux habitants de Sarron-Saint-Agnet et Latrille qui ne faiaient qu'une seule communauté, la possession des landes situées au couchant de ces trois localités. Il est possible que l'érection de la bastide soit de la même époque que le document latin.

La ville de Geaune, dont les coutumes, franchises et priviléges sont de 1318 et 1322 et avaient été imités de ceux de *Sarrefont*, n'est éloignée de Sarron que d'une douzaine de kilomètre, d'où il n'est pas étonnant que ces coutumes de Geaune aient été copiées, sauf quelques additions, sur celles de Sarrefont.

Au siècle dernier, dépendante pour la juridiction civile de la sénéchaussée de St-Sever, la paroisse de Sarron-St-Agnet ressortissait de l'archevêché d'Auch, pour la nomination à la cure. Ceci pourrait aider à comprendre ce qui est dit dans la question 68e, de l'usurpation sur le roi d'Angleterre par le comte d'Armagnac, du lieu de *Sarranfront*.

Enfin, l'église de Sarron, dont une partie extérieure du chœur paraît dater de fort loin, est sous le patronage de Saint-Front. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, nous trouvons dans les actes de décès de cette paroisse : Un tel *enseveli dans le cimetière de l'église de St-Front* ou *St-Rond de Serront*. Il est probable que, dans la suite des temps, le nom du patron s'étant légèrement modifié aura donné à la commune celui de Serront (Saint-Rond), tandis que l'église aura conservé celui de Saint-Front. De là à faire *Sarrefont* ou *Sarranfront*, il n'y a pas loin. On voit souvent dans les documents du moyen-âge un même nom écrit de plusieurs manières.

D'où je conclus que le village de Sarron, dans le canton d'Aire, est le *Sarrefont* ou *Sarranfront* que cherche votre correspondant de Paris.

Votre humble serviteur.

L.-A. Départ, curé.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS NOS CONTRÉES

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

En 1869, les vitres des libraires marchands de nouveautés nous ont offert une carte statistique de l'enseignement primaire en France, faite par les ordres d'un ministre de cette époque.

Qui de nous n'a éprouvé une émotion pénible en y voyant le département du Gers et plusieurs autres du midi et de l'ouest marqués par une tache noire, qui nous avertissait de l'ignorance où nous avions jusqu'alors si tranquillement vécu? Nous sommes plongés dans les ténèbres, tandis que les contrées du nord et du centre, Paris surtout et son voisinage, brillent d'un éclat scientifique que l'auteur de cette carte pouvait à peine assez exprimer en laissant au papier sa blancheur naturelle.

Je gémissais d'appartenir à un pays où régnait tant d'ignorance, lorsque d'autres ministres ont publié leurs statistiques, où j'ai noté que le département du Gers et ses compagnons, noircis par les employés de M. Duruy, étaient précisément ceux où il se commettait moins de crimes et de délits et où les naissances naturelles étaient plus rares, eu égard au nombre des habitants.

La comparaison de ces documents m'a consolé. Il n'appartient pas à la *Revue de Gascogne* d'en tirer des conséquences. L'instruction primaire instituée et dirigée par l'Etat produit des fruits qu'il serait impossible de juger ici, où il est seulement permis de se souvenir de cette parole du psaume 9e : *Infixæ sunt gentes in interitu quem fecerunt. In laqueo isto quem absconderunt comprehensus est pes eorum.*

Mais, au point de vue historique, il serait intéressant de rechercher la constitution et les résultats de l'enseignement primaire dans les temps anciens.

Beaucoup de personnes sont persuadées que l'instruction populaire est une *conquête* de la Révolution; qu'autrefois non-seulement le peuple, mais aussi la noblesse étaient plongés dans une grossière ignorance.

Le gentilhomme lui-même ne savait pas lire, pense-t-on;

Sa main digne,
Quand il signe,
Egratigne
Le vélin.

On ne peut citer Joinville, Villehardouin, Comines, Villeneuve, La Trémouille, Monluc, qui savaient si bien lire et si bien écrire qu'on n'a pas encore trouvé leurs égaux parmi les modernes. Mais on se rejette sur Duguesclin, qui faisait lire par son écuyer les lettres dont l'écriture était trop difficile; ou sur Boucicaut, qui, en *chevauchée,* disait son chapelet parce qu'il n'était pas assez bon clerc pour lire son office qnand il avait le cul sur la selle. On voit même dans les mémoires de Saint-Simon un certain Labrosse, qui, de soldat devenu capitaine à force de coups de sabre donnés aux impériaux, faisait lire et écrire ses ordres par son trompette, parce qu'il n'avait jamais pu en apprendre assez pour lire et pour écrire lui-même.

Et très-volontiers l'on décide que le XIXe siècle a vu naître et répandre la lumière. On applaudit au zèle de l'Etat qui, réparant enfin la négligence des gouvernements passés, remplit glorieusement le devoir d'instruire les peuples.

L'instruction primaire n'est cependant pas une nouveauté; elle a existé de tout temps, et nos lois actuelles n'ont rien fait autre chose que d'ôter des mains de l'Eglise cette instruction primaire, pour en faire un établissement laique. Obéissant au principe rationaliste qui a poussé la Révolution, elles ont sé-

cularisé les écoles, comme elles ont sécularisé l'Eglise par la confiscation de ses biens, par la constitution civile, l'abolition des ordres religieux, l'interdiction de posséder des immeubles et le traitement du clergé.

Ceux qui réclament aujourd'hui l'enseignement obligatoire et laïque obéissent au même principe, mais ils se trompent en s'attribuant la gloire d'avoir fondé l'enseignement ou même de l'avoir répandu.

On peut d'âge en âge écouter les recommandations que l'Eglise faisait à ses prêtres, suivre les règlements par lesquels leur zèle était stimulé, et reconnaître sa maternelle sollicitude.

Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere et docere non renuant, sed summa caritate eos doceant... Cum ergo eos docent, nihil ab eis pretii pro hac re exigant nec aliquid ab eis exigant, excepto quod eis parentes charitatis studio sua voluntate obtulerint.

(*Capitularium Theodulfi*, tenu à Orléans en 797).

Le concile de Mayence en 813, celui de Valence en 855, renouvellent ce règlement, approuvent ces écoles.

Hérard, archevêque de Tours, dit en l'an 858 (capit. 17) :

Ut scholas presbyteri pro posse habeant et libros emendatos.

Déjà le concile de Macon en 585 avait dit :

Ut quisque presbyter qui plebem regit clericum habeat qui secum cantet, et epistolam et lectionem legat, et qui possit scholas tenere.

Gualterius, évêque d'Orléans, vers 860 :

Ut unusquisque presbyter suum habeat clericum... et si possibilitas illi est scholam in ecclesia habere, non negligat.

Et il ajoute : *Ut tales clerici* CALCULANDI PERITIAM HABEANT, afin de pouvoir apprendre aux enfants à bien compter.

Hincmar, archevêque de Reims (*Capitularium* 2, chap. 11), dit qu'on doit examiner si le curé *habeat clericum qui possit tenere scholam*. C'était en 870.

Dans le même temps, Jessé, évêque d'Amiens, ordonne concernant les écoles des curés : *Ut ipsi presbyteri tales scholarias habeant.*

Le concile de Rouen en 1445, celui de Narbonne en 1551, l'ordonnance de Melun en 1579, les conciles de Bordeaux en 1583, d'Aix en 1585, de Toulouse en 1590, contiennent des dispositions et réglements analogues.

Dans chaque paroisse le curé fait tenir une école de charité par un clerc :

Prenez, lui disent les Statuts synodaux, tous les ans quelque somme d'argent sur le revenu de la fabrique, pour aider à avoir un maître d'école dans les lieux où il n'y en a pas à cause de la pauvreté des habitants. Si vous pouvez vous-même contribuer de quelque chose à la subsistance dudit maître d'école, préférez cette aumône à celles qui ne sont pas si nécessaires et si pressantes : en un mot, n'oubliez rien de tout ce qui dépendra de votre zèle pour procurer l'établissement d'un maître d'école dans vos paroisses, ce moyen étant le plus propre et le plus assuré pour faire que la jeunesse soit toujours bien instruite de sa créance et élevée dans la crainte de Dieu, d'où dépend la réformation entière de vos paroisses.

Dans la plupart des diocèses un dignitaire du chapitre cathédral nommé *écolâtre* était chargé de surveiller les grandes et les petites écoles et d'en faire établir dans les paroisses où il n'en existait plus. Il était le délégué de l'évêque à qui il rendait compte de sa chargé.

Nul ne pouvait tenir une école avant d'avoir été examiné par l'évêque ou ses grands vicaires, aux termes des déclarations du Roi, de février 1657 et mars 1666.

On pourrait multiplier à l'infini les citations d'ordonnances, édits, arrêts du grand conseil ou des Parlements, sur les petites écoles de charité depuis l'année 1602 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Mais, il suffit de constater par l'énoncé de ces documents authentiques l'existence ininterrompue, pendant dix siècles, de ces écoles de paroisse organisées régulièrement, surveillées par les supérieurs ecclésiastiques.

Les preuves particulières abonderaient pour les diocèses d'Auch, Lectoure, Condom et Lombez. Toute paroisse qui a conservé quelque lambeau de ses archives, autrefois si précieusement gardées, aujourd'hui si dédaigneusement abandonnées, peut y retrouver les souvenirs de son école. Le maître portait le nom un peu ambitieux de *régent;* c'était ordinairement un clerc ou jeune étudiant qui, se préparant aux ordres sacrés, demeurait au presbytère, dirigeait le chant à l'église et faisait l'école, pendant dix mois de l'année, cinq jours par semaine. Les édits royaux ordonnaient aux habitants de s'imposer 100 ou 150 francs pour ses gages; mais il se contentait d'une somme inférieure. A Pouylebon, à Riguepeu, etc..., j'ai trouvé une allocation de 60 fr.; à Montesquiou, 80 fr.; à Bassoues seulement, 100 fr. Cette dernière commune possède les délibérations de sa jurade de 1612 à 1789, presque sans interruption, avec l'état de ses recettes et dépenses. Je transcris, à titre de preuve, les comptes de 1612 :

Cotisation de 2,677 l. 13 sols 10 deniers.

1. La mande envoyée de Condom (les Etats d'Armagnac s'étaient assemblés à Condom) monte à 2,054 l. 9 sous 10 deniers.

2. Pour dix escus petits, quatre sacs avoyne et 24 poules que ladite ville fait de fiefs annuellement à Mgr l'archevesque d'Auch, est cottisé pour payer le tout..... 30 l.

3. Pour les gaiges des consuls..... 130

4. Pour les gaiges du serviteur de la ville..... 18

5. *Pour les gaiges du regent*..... 100

6. Pour les gaiges du serviteur des consuls..... 26

7. Pour le port des tailles au recepveur..... 17

8. Pour bander lorloge..... 20

9. Pour fermer les portes de la ville..... 12

etc...

Ces registres fourniraient les noms des régents, leurs certificats d'aptitude, les engagements qu'ils prennent, quelquefois par devant notaire, de faire l'école en conscience, de leur mieux et selon la coutume du lieu, enfin les examens qu'ils

subissent devant les consuls pour établir leur capacité. On ne lira peut-être pas sans intérêt le programme de l'un de ces examens, subi, le 20 mai 1655, devant les consuls de Montesquiou, par Dominique Liesta, devenu plus tard vicaire, puis curé (arrière-grand-oncle de M. Liesta, aujourd'hui, curé de l'Isle-Jourdain).

La pièce est entre nos mains; elle porte l'indication de l'examen subi *concernant les escoles* et la signature du premier consul. En voici l'entière copie :

AD LECTOREM.

Morem à maioribus nostris institutum laude dignissimum existimo, quod cum duo ad scholas huius loci aspirant, in disputationem venire cogantur. Quocirca hanc Thesim vobis proponere apud me statui : ad id agendum tum honos, tum etiam mediocris litterarum cognitio me adhortatur.

Primo, de Rethorica quandoquidem Rhetor;

Secundo, de humanis ingenuisque artibus;

Tertio, de quantitate et sintaxi;

Quarto, de grammatica;

Ultimo denique loco, de cæteris quæ ad pueros erudiendos apta esse judicabitis.

Quæ cum ita sint, nisi quæ proposui vobis satisfaciant, dabuntur orationes componendæ, tum solutæ, tum strictæ, tum etiam græcæ.

Hanc Deo auspice thesim propugnabit, die vigesima mensis maii,

Dominicus LIESTA, Rhetor.

Et propugnavit et difficilem victoriam tulit. Oui, ce savant candidat à une place qui rapportait 8 l. par mois (ou 24 fr. de notre monnaie), l'a emporté sur d'autres, mais de bien peu, car Jean Mimalé, l'un de ses concurrents, fils d'un lieutenant de cavalerie au régiment de Fumel, a obtenu, pardevant notaire et témoins bas nommés, un certificat d'*idoineté* capable de le consoler, si toutefois un notaire peut consoler un littérateur vaincu.

Le Dictionnaire de la France (1727) attribue 360 habitants à la ville de Montesquiou. La population ayant sensiblement diminué dans la dernière moitié du règne de Louis XIV, je

suppose qu'en 1655 ou peut porter à 450 le nombre des habitants de cette petite ville, et j'exprime timidement l'opinion qu'ajourd'hui les officiers municipaux et les instituteurs des communes de cette importance ne sont pas plus savants qu'ils ne l'étaient en 1655 — deux cent dix-sept ans avant nous, — qui croyons avoir fait tant de progrès.

D'autres témoignages tendent à confirmer mon opinion. Ce sont deux quittances que voici :

J'ay receu de M. Laurens Dubourg dix et sept libres pour avoir enseigné la grande grammaire à M. son fils, la présente année mil six cens treitze.

CAUHAPÉ, regent de ceste ville, à Montesquiou, le 3e aoust 1613.

L'an mil six cens soixante et quinze et le deuxième jour de septembre, M. de Barris m'a donné vingt et six livres pour les humanités que M. Nabarris a faites à ceste escole.

Signé : CASSAIGNE.

Notons que dans le langage alors en usage la grande grammaire (*maxima grammatica*) signifie la classe de quatrième, et les *humanités* veulent dire la classe de troisième ou de seconde.

Voilà donc encore deux instituteurs qui, tout en enseignant la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme aux fils des laboureurs, étaient en même temps capables de pousser les fils des bourgeois jusqu'aux classes de quatrième et de troisième, à des prix qui ne sont plus de mode.

Je veux faire remarquer, en passant, que ce Laurens Dubourg, juge de la baronnie de Montesquiou, était *docteur ès droits* comme son prédécesseur et tous ses successeurs, jusqu'à 1773. Depuis 1773 jusqu'à ce jour, la justice n'a plus été administrée à Montesquiou par des docteurs en droit.

Des régents si bien préparés et si capables, obtenaient-ils des résultats plus satisfaisants que nos instituteurs modernes, et le département du Gers aurait-il mérité en 1655 cette teinte

sombre dont M. Duruy l'avait oblitéré en 1869 ? C'est ce que je voudrais examiner si j'en avais le loisir et si l'on voulait m'aider en révélant à la *Revue de Gascogne* des éléments de solution.

Je signale aux lecteurs qu'une semblable recherche ne rebuterait point deux sortes de documents : premièrement, les comptes tenus par les consuls pour leur administration; secondement, les délibérations des jurades et les minutes des notaires, au bas desquelles on peut compter ceux qui savent signer et ceux qui ne savent pas.

En comptant les signatures d'un même nombre d'actes en 1666, en 1766 et en 1868, on aura le moyen d'établir une comparaison qui, sans être une preuve décisive, pourra du moins servir d'induction et préparera des statistiques aussi sûres que celle qui nous a été donnée en 1869.

Je suis porté à croire qu'on savait lire et écrire il y a cent ans, il y a deux cents ans, comme on sait lire et écrire aujourd'hui, peut-être un peu plus. J'en ai quelques preuves, j'en voudrais d'autres tirées de tous les coins du pays.

Je demande même les moyens de vérifier si l'instruction supérieure n'était pas alors plus répandue et plus approfondie qu'elle ne l'est aujourd'hui ? si le clergé, la magistrature, la bourgeoisie des villes ne faisaient pas alors des études plus longues et plus sérieuses ? Les curés, les vicaires, les juges n'étaient-ils pas tous gradués ? Le sont-ils en notre siècle lumineux ?

Paul Laplagne-Barris.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY,

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

LE COMBAT DU DRAGON.

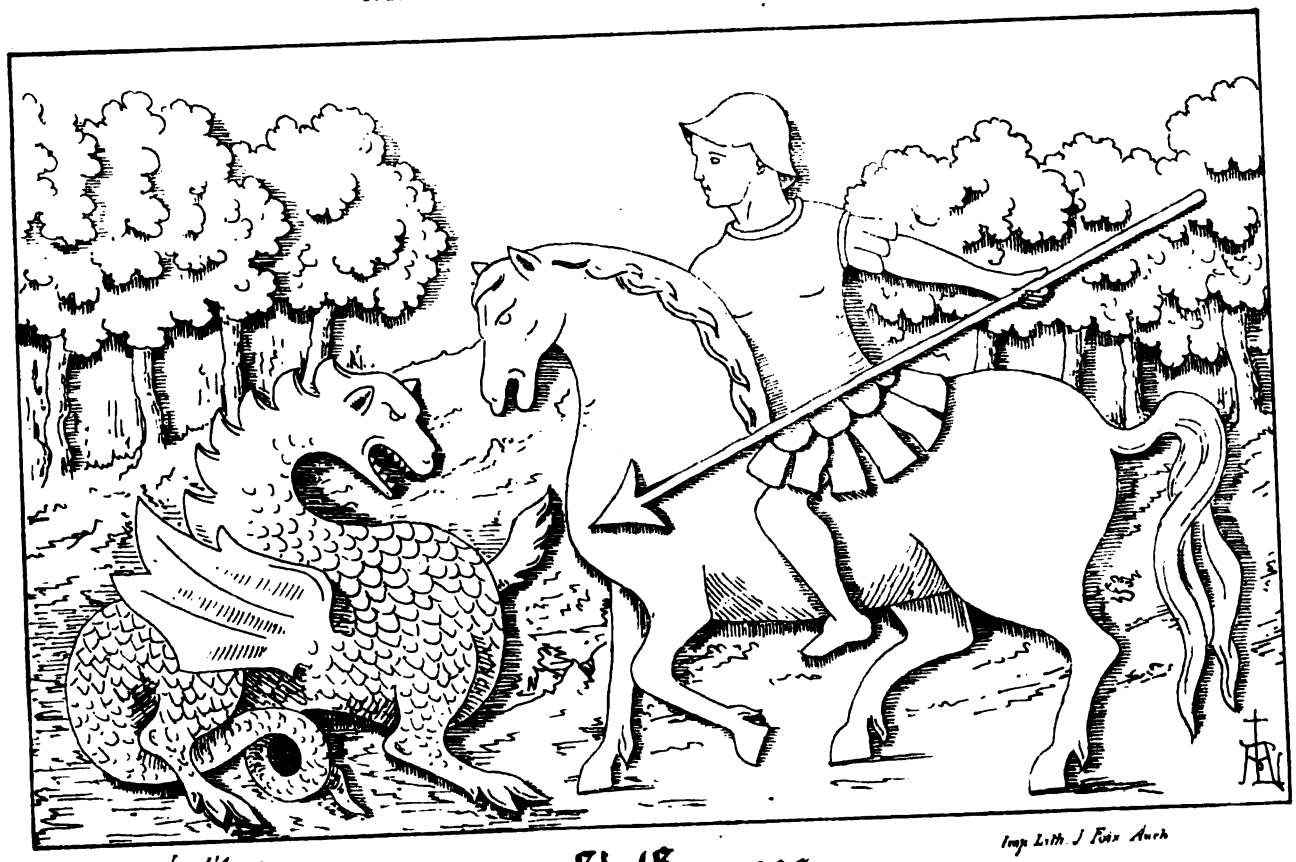

L. d'Agos.

Imp. Lith. J. Foix Auch

St. Georges

au 39e. Haut-Dossier.

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

XI

Souvenirs historiques, dates et armoiries de famille.

La stalle réservée à nos archevêques est la première, la plus importante et tout à fait hors ligne dans la série que nous venons de parcourir. Il était donc bien naturel qu'elle fût ornée des deux types que l'art destine aux princes de l'apostolat, c'est-à-dire de deux personnages qui, par le rang privilégié qu'ils occupent dans l'Eglise, doivent dominer tous les sujets que le maître de l'œuvre consacre, dans ses hauts dossiers, à la religion chrétienne.

Nous pensons même que le choix en fut inspiré par le nouvel archevêque, car il avait vu très souvent saint Paul associé à saint Pierre, non-seulement sur les bulles de plomb de l'administration pontificale, mais encore sur divers monuments de la ville éternelle.

Bien plus, c'est pour l'usage spécial de ce prélat, c'est-à-dire de son Eminence, Mgr François-Guillaume de Clermont-Lodève que cette chaire fut sculptée. Nous en trouvons la preuve, six fois reproduite dans ses armoiries, dont l'écusson se voit, exclusivement à tout autre, au haut dossier, sur les parcloses, et dans ce décor à jour dont le siége est enca-

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22; de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125; d'avril, pages 153 à 173; de mai, pages 201 à 214; de juillet, pages 309 à 325; d'août, pages 349 à 364.

dré à droite et à gauche. Cet écu porte, en effet, *fascé d'or et de gueules, au chef d'argent chargé de cinq hermines de sable*, comme on le voit ailleurs pour les armes de cet archevêque, notamment dans les verrières d'Arnaud de Moles, Sa translation de Narbonne à Auch était du 17 septembre 1507, et il succédait au cardinal Jean de la Trémouille, qui venait de travailler, près de 17 ans, à poursuivre la reconstruction de notre cathédrale.

Or, la correspondance du chapitre avec ce dernier prélat (1) fait connaître le triste état où l'édifice en était encore au début de son administration. Il est incontestable que les offices ne pouvaient être célébrés que dans l'asile provisoire organisé de très longue date, à travers les ruines de l'église romane que le comte Bernard IV avait dévastée en 1175. C'est donc là seulement que put se faire l'installation de François-Guillaume de Clermont-Lodève, en attendant que les constructions du chevet fussent plus avancées. Elles étaient même si retardées, à l'époque de son intronisation, que les hautes fenêtres se trouvaient encore sans vitres. Elles ne purent même se poser dans cette partie du rond-point qu'environ cent ans plus tard, c'est-à-dire sous le bienheureux Léonard de Trapes.

De ces déplorables conditions il est facile de conclure que le siége archiépiscopal ne pouvait pas être dressé en 1508 à sa place définitive. Et il en était de même de celui de la couronne, lorsque Marguerite de Valois et Charles d'Alençon eurent le droit de réclamer leurs priviléges de chanoines laïcs, à partir de 1509.

Il ne faut donc pas nous étonner si l'on retrouve, dans ces deux stalles, la preuve manifeste d'un déplacement, dont il serait impossible d'assigner la date précise, sans documents écrits qui n'existent plus à notre connaissance. Depuis le sol jusqu'au dais qui les couronne, elles conservent, l'une et l'au-

(1) Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch, page 50.

tre, la trace évidente d'une solution de continuité qui manque partout ailleurs. Leur place restait donc inoccupée à droite et à gauche de la porte d'honneur. Et elles ne sont venus la prendre qu'après la pose définitive de tout ce qui les environne.

C'est incontestablement sous Mgr de Clermont-Lodève que l'on a fait aussi la stalle du n° 3, puisque ses armoiries, bien que mutilées, sont encore reconnaissables à la face antérieure de la miséricorde. Mais comme on ne les retrouve nulle autre part, en dehors de la chaire archiépiscopale, elles ne servent à rien déterminer sur l'époque précise où l'on aura sculpté l'ensemble des autres boiseries. Nous conviendrons, toutefois, que ce n'est là qu'une preuve négative, attendu que cet archevêque gouverna plus de 20 ans son diocèse, et que les écussons historiques ne sont pas nombreux dans le chœur.

Ajoutons que les dates y sont plus rares encore, puisque nous n'en connaissons que deux; à savoir, 1520 sur une miséricorde de basse-stalle, assez voisine du premier passage, c'est-à-dire en face du 16e haut-dossier; et 1529, que nous avons déjà vu au couronnement de l'Annonciation. Mais ces dates se rapportent, l'une et l'autre, à l'administration du cardinal de Clermont-Lodève, sans nous fixer davantage sur la part réelle que ce digne successeur de Jean de la Trémouille a conservée à la poursuite d'une œuvre qu'il avait lui-même fait commencer vers 1508.

Du reste, et pour le rappeler ici en passant, les vitraux se peignaient à la même époque, pour se finir en 1513. Aussi les armes du cardinal François-Guillaume y figurent sept fois de la 2e à la 18e verrière (1). C'est notoirement pour attester que ce travail fut accompli sous les mêmes inspirations, dans toutes les basses fenêtres du chevet. Il est d'ailleurs bien évi-

(1) Dans notre Atlas monographique, in-folio, on les retrouve aux planches 9, 12, 17, 19, 23, 24, 25.

dent que si les écussons d'Armagnac-Lescun, de Savoie, de La Trémouille et d'Este s'y retrouvent aussi, vers la fin, ce n'est que très accidentellement, ou bien, si l'on veut, comme souvenir d'une part quelconque prise à la reconstruction de l'édifice par certains de nos archevêques.

Toutefois, nous n'en dirons pas autant des armoiries du duché de Bretagne, qui sont d'*hermine plein* (1). Ce n'est pas, en effet, sans un motif spécial que le peintre a voulu les placer, deux fois et en regard, dans les fenêtres *une* et *trois* de la chapelle dédiée à saint Louis, à l'aspect du sud. Elles nous rappellent que la reine Anne, veuve de Charles VIII, était devenue l'épouse de Louis XII. Or, elle aimait les œuvres d'art, et François-Guillaume de Clermont-Lodève était né de Catherine d'Amboise, sœur du célèbre cardinal-ministre qui venait de laisser à la cour de Louis XII d'impérissables souvenirs.

Il est donc bien vraisemblable que la reine Anne accordait une utile protection à notre archevêque, promu d'ailleurs au siége d'Auch par ce même monarque. Aussi Arnaud de Moles ne voulut-il pas oublier cette princesse. Nous ferons même observer que, sous le nom de la sibylle Agrippa, il est facile de reconnaître son image et ses atours, un peu plus bas que l'écusson de Bretagne.

Comment donc peut-il se faire que, dans les stalles, nos entailleurs n'aient pas réservé une place d'honneur à l'écu *d'hermine plein*, dont le duc François II avait gratifié sa fille unique, en la constituant son héritière, dès l'année 1488.

Ils ont traité avec plus de faveur le gendre de cette princesse, François Ier, dont l'initiale F couronnée, nous rappelle sa bonne fortune, sur la miséricorde d'une basse-stalle, côté nord. Cette majuscule nous apprend que le duc de Valois-Orléans avait succédé au roi Louis XII, à l'époque où se confectionnait cette stalle; et la Salamandre couronnée nous en dit autant, au milieu des flammes, sur la miséricorde voisine.

(1) C'est-à-dire d'*argent* semées de mouchetures de sable, sans nombre déterminé.

Enfin, tout prés du premier passage, côté nord, un écusson spécial, écartelé de *France nouveau* et du *Dauphiné* donne l'assurance qu'en 1519 était né un Dauphin dans la personne de Henri II, et que la couronne de saint Louis, échue depuis peu aux Valois d'Orléans, n'était plus si exposée à passer à d'autres branches latérales.

C'est donc avant la date de 1529 qu'il est ainsi fait mémoire du règne sous lequel ces basses-stalles ont été sculptées, et cette période antérieure se développe sous le cardinal de Clermont-Lodève.

Mais aussi le cul-de-lampe de l'apôtre saint Jean, n° 15, nous donne l'armorial de François III, cardinal de Tournon. Les figures héraldiques ont été mutilées en 1792, et néanmoins il est aisé de reconnaître un parti : *au 1 d'azur semé de France ancien; au 2 de gueules au lion d'or.*

Il y eut d'abord, entre les deux prélats, un certain partage de droits temporels (1). Mais à partir de 1541, le nouveau cardinal succéda sans mélanges de priviléges à son illustre prédécesseur. Or, la place que ses armes occupent au n° 10 de la première travée, côté nord, prouve qu'à son avénement définitif notre chœur était encore loin de toucher à son terme. On les trouve aussi, disposées de la même façon, au cul-de-lampe des n°s 26 et 55, c'est-à-dire sur deux hauts dossiers symétriques et parallèles.

Toutefois, il paraît certain que c'est sous l'administration de ce dernier archevêque que l'œuvre en est restée au point où nous la voyons. Quant aux écussons étrangers à ses armes, qui, en très petit nombre d'ailleurs, peuvent s'y rencontrer, ils ne portent aucun caractère de date précise, relativement aux détails que nous étudions. On reconnaît seulement que la pose de ce merveilleux travail se continua de l'ouest à l'est; et que la troisième travée dut être la dernière à recevoir les stalles que le maître de l'œuvre lui avait destinées.

(1) Atlas monographique de Ste-Marie d'Auch, page 56.

Mais il est temps de rechercher le petit nombre d'inscriptions qui se rattachent à nos boiseries d'Auch.

XII

INSCRIPTIONS ET LÉGENDES.

Les sculptures qui ornèrent le chœur d'Amiens sont, pour l'intérieur, de la même période que les nôtres (1508-1522), bien que les artistes de cette ville aient achevé l'œuvre beaucoup plus tôt que ceux d'Auch. On sait, en outre, le nom de quatre d'entre eux : Arnoul Boulin, Alexandre Huet, Jehan Turpin ou Trupin et Antoine Avernier; tandis que pour nos stalles, des signatures historiques même sur l'un d'entre eux seraient un vrai problème à résoudre. On les cherche encore et il est incertain qu'on en trouve même dans la plus importante de nos inscriptions qui se formule comme il suit, en caractères du XVIe siècle :

A. PICQUEPOIDRE

QUI PICQUE SE POI.

S'il faut prendre ces mots pour une signature on pourra lire :

A. PIGQUEPOINDRE

QUI PICQUE CE BOIS.

Or, cette leçon présenterait une certaine analogie avec la désignation nominale d'une famille bien connue à Auch. PIQUEPÉ est, de nos jours, un photographe. Un PICQUEPOINDRE aurait bien pu travailler à nos boiseries, dans le XVIe siècle.

On pourra dire, cependant, que ce n'est là qu'une de ces devises de fantaisie qui furent généralement en vogue du temps de Louis XII et de François Ier.

Nous n'avons pas absolument le droit de contester une pareille affirmation. Mais, dans ce cas, l'orthographe de notre

inscription devrait se prendre à la lettre. Le cerf et la licorne, figurés aux parcloses correspondantes, seraient le *corps* de cette devise; et les versions qui suivent en seraient l'*âme:*

A PICQUE *répond* POINGDRE;
QUI PICQUE SE POINGD.

ce qui voudrait dire :

1° A PIQUE PIQUER;
2° QUI PIQUE SE PIQUE.

Il y aurait là deux métaphores, symbolisant l'union définitive de la Bretagne à la France, telle qu'on l'avait calculée sous Charles VIII. L'hermine et le lis, représentés sur l'écu que portent séparément les deux quadrupèdes voisins figureraient ici la reine Anne et Louis XII, que cette duchesse avait épousé en secondes noces.

Empruntant donc ce souvenir d'histoire à titre de procédé énigmatique, selon le goût du temps, le sculpteur prendrait le cerf comme *corps* de la première devise :

A. PICQUEPOINDRE;

Et son nom donnerait occasion à la seconde :

QUI PICQUE CE BOIS,

dont la licorne serait le *corps* mystérienx.

Les deux quadrupèdes ailés et portant figure sur bouclier seraient, par là-même, comme les deux *tenants* de la figuration. De plus, comme allusion historique à un fait de vie intime de ce même temps, ils se seraient affrontés ou mis en lutte, dût la licorne perdre son arme offensive, ainsi que les biches de la fable, dans le choc adouci de la ramure que le cerf lui oppose (1).

Le sculpteur, jouant ainsi sur les éléments dont se compose son propre nom, dirait par le premier *tenant :*

(1) N'oublions pas que Louis XII aimait à rappeler à Anne, sa *Bretonne* comme il disait souvent, la fable des *Biches qui perdirent leurs cornes pour s'être égalées aux cerfs.* Il voulait faire sentir à la reine qu'il n'était pas de son sexe de vouloir intervenir dans les grandes affaires de l'Eglise et de l'Etat.

A PICQUE j'*oppose* poingdre; et, par le second *tenant*, il répliquerait :

QUI PICQUE SE POINGD.

Ce qui, du cerf à la licorne et réciproquement, reviendrait, dans le style énigmatique des devises alors en usage, à ce dicton vulgaire, que rappelait aussi le porc-épic de Louis XII :

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE.

Quoi qu'il en soit de la préférence accordée au sens figuré, n'a-t-on pas le droit de conclure des deux hypothèses, que le début de notre inscription

A. PICQUE POĪDRE

reproduit une signature, et que la suite :

QUI PICQUE SEPOĪ

détermine l'action d'un sculpteur. Et cela même sous le voile d'une devise, si l'on veut.

Son œuvre, du reste, méritait bien une récompense; et nous la trouvons dans la suite de l'inscription.

Elle se continue à la parclose qui suit à l'est :

DOMINIE VT VIDEAM QVID VIS RABONI.

Sauf meilleur avis, ces mots seraient empruntés d'un dialogue qu'établit l'évangéliste saint Marc entre J.-C. et l'aveugle de Jéricho. Citons les paroles du texte sacré : « L'aveugle » Bartimée, fils de Timée, était assis mendiant le long du » chemin.

» Lequel ayant ouï que Jésus de Nazareth était là, se mit » à crier et à dire : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.

» Et plusieurs lui faisaient des réprimandes pour qu'il se » tût. Mais lui de crier d'autant plus : Fils de David, ayez » pitié de moi.

» Et s'arrêtant, Jésus le fait appeler. Et on appelle l'aveugle » en lui disant : Soyez plein de confiance; levez-vous, il vous » appelle.

» Celui-ci, laissant là son vêtement, s'élance et vient à
» Jésus :

» Et répondant, Jésus lui dit : *Que veux-tu* que je fasse
» pour toi ? Or, l'aveugle lui dit : *Maître, que je voie.*

» Et Jésus lui dit : Va, ta foi t'a guéri ; et aussitôt il vit,
» et il le suivait sur la route. »

Ainsi donc, QVID *tibi* VIS *ut faciam,* dit le Sauveur ; et l'aveugle de répondre : RABBONI UT VIDEAM.

C'est *peut-être* une erreur de placement qui a causé l'inversion de la seconde ligne dans cette partie de l'inscription : l'ouvrier sculpteur, prenant le second philactère avant le premier, n'aura pas suivi la pensée du *maître de l'œuvre ;* et c'est ainsi que les trois derniers mots, destinés à la première stalle, seraient reportés à la suivante ; de telle sorte que le texte restitué devrait donner :

QUID VIS, comme question ;
RABONI DOMINIE VT VIDEAM, comme réponse.

Sans trop grand frais de réflexion, l'emprunt fait à l'Evangile nous semble manifeste. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est l'impéritie de l'ouvrier entailleur, qui se dévoile en même temps et par la suppression de la lettre B dans le mot hébreu Rabboni, et par l'addition de la lettre I que nous croyons voir distinctement à la dernière syllabe du mot latin Domine, et par l'inversion qui altère le texte de cette partie de l'inscription.

Elle se manifeste aussi dans une parclose de la stalle où la sibylle à la tige se voit en haut-dossier. La scène de l'*Ecce Homo* s'y trouve accompagnée de l'inscription suivante : SECS SCES HOMO.

Quant aux deux mots *Rabboni* et *Domine,* pris dans une signification à peu près identique, A. Picquepoidre citerait le premier d'après saint Marc (1); et le second d'après saint Ma-

(1) Marc, cap. x, v. 51.

thieu (1), qui raconte la même scène en supposant deux aveugles au lieu d'un seul, sur le chemin de Jéricho. *Rabboni*, en hébreu, veut dire *mon maître*. La demande serait QUID VIS, que veux-tu ? Et la réponse, sous le ciseau de notre sculpteur, serait donc : « *Seigneur, mon Maître, que je voie.* » RABBONI DOMINE UT VIDEAM.

Que si l'on veut se rendre compte de l'emploi de ces expressions, comme emprunt fait au texte sacré, il faut entrer dans l'esprit qui animait, dans ces sortes d'œuvres saintes, les artistes qui s'y employaient. Bien qu'ils fussent, en général, moins désintéressés au XVIe siècle qu'aux belles époques antérieures de l'art chrétien proprement dit, les grandes traditions n'étaient pas entièrement oubliées ; et l'on voyait encore des artistes qui, comme ARNAUD DE MOLES signant le vitrail des *trois apparitions*, aimaient à proclamer que leur grand mobile était l'*honneur de Dieu et de Notre-Dame*.

A. Piquepoidre, qui travaillait en même temps que son confrère A. de Moles, à la décoration de Sainte-Marie d'Auch, suppose, à propos de sa signature, comme une sorte de mise en scène. Dieu, en récompense de son désintéressement, lui demande ce qu'il veut pour son œuvre, QUID VIS ? Et il répond, avec l'aveugle de Jéricho : « Seigneur, mon Maître, » que je voie ! RABBONI DOMINE UT VIDEAM. »

Picquepoidre n'est pas, il est vrai, privé de la vue du corps, comme Bartimée. Mais il gémit de la part qui lui revient de cet autre aveuglement « dont le premier,—dit saint Grégoire » Pape, — était dans sa réalité historique, le symbole figu- » ratif. » Son âme est dans les ténèbres ; sa foi est bien loin de mériter l'éloge que Jésus a fait de celle du fils de Timée ; et c'est pourquoi il sollicite accroissement de lumières : « Seigneur, mon maître, que je voie ! »

C'est, au reste, la même pensée que nous retrouvons dans l'église de l'Isle-de-Noé, sous le ciseau d'un sculpteur du XVIIe

(1) MATH, cap. XX, v. 33.

siècle. Celui-ci a groupé autour du Bon Pasteur et de sa divine Mère les trois Vertus Théologales, sur les panneaux d'une petite chaire. Sous le ciseau de cet autre artiste, le personnage allégorique qui représente la Foi incline légèrement la tête, comme un aveugle qui cherche sa voie; il a les yeux presque fermés; il produit en avant un petit réflecteur circulaire, et semble redire à l'auditoire ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : « Nous ne voyons maintenant que comme par » un miroir et en énigme; mais alors *dans le Ciel,* nous » verrons face à face. » (1) En attendant cette vue manifeste et sans mystère, le sculpteur de la petite chaire rurale nous semble dire, avec A. Picquepoidre : « Seigneur, mon maître, » faites que je voie ! »

Si l'on compare les inscriptions qui peuvent se trouver sur d'autres points des boiseries d'Auch à celles qui semblent nous présenter les caractères d'une véritable signature, on leur trouvera peu d'importance, et comme étendue et comme valeur épigraphique. Celles du haut-dossier n° 2 et du petit groupe de la Visitation ont déjà été signalées. Nous n'avons pas à y revenir; et nous ne donnerons que peu d'attention au cartel qui se voit entre deux basses-stalles de la troisième travée, côté nord, en face de sainte Marie-Madeleine. Une figure angélique le tient de ses deux mains sous forme d'accoudoir.

Nous y lisons, en majuscules ordinaires, le mot VRIEL que l'entailleur a isolé de tout autre.

Quoi qu'il en soit de quelques autres monuments, c'est Uriel qu'on a voulu placer ici, bien que le canon des Saintes Écritures, n'ait pas admis ce quatrième Archange, après Gabriel, Michel et Raphaël. Le premier de ces trois se retrouve incontestablement dans la scène de l'Annonciation, au passage d'honneur. Nous avons fait mention du suivant dans

(1) I Corinth. chap. XIII, v. 12.

l'épisode du jeune Tobie. Mais aucun de nos groupes ne fait intervenir l'Archange saint Michel dans l'étude des boiseries d'Auch. Il pourrait bien toutefois se trouver aux accoudoirs qui figurent des personnages angéliques sur les rampans de séparation; bien que l'artiste ne le désigne ni au moyen d'une inscription, ni par quelqu'un des attributs qui ordinairement le caractérisent.

Sans nous étendre outre mesure sur les sujets légendaires qui ont diversement laissé des traces dans notre chœur, nous accorderons une attention spéciale à deux accoudoirs qui encadrent le siége de la haute stalle n° 62.

A l'est, saint Eloi est assis, les mains dans l'attitude du repos et voilées par son tablier dont la ceinture fait le tour du corps. Son avant-bras de droite est retroussé et presque nu; une sorte de crevés ne couvrant que son épaule, tandis que du côté gauche ils descendent, en double ressaut, jusqu'au poignet. Sa chaussure est presque à découvert et terminée en bec de cane. Le couvre-chef, retroussé sur les bords, diffère peu du bonnet de l'époque.

Sa bouche est ouverte, et à travers sa barbe, il ricane un bon voisin, assis comme lui, en vis-à-vis.

La barbe de ce dernier est un peu plus abondante, et ses cheveux, retombant sur ses épaules, sont plus longs et plus fournis que ceux de saint Eloi. La chaussure est complète et beaucoup plus montante, et au lieu d'un tablier, on voit tuyauter les plis d'une tunicelle qui ne descend qu'aux genoux.

Un accident a brisé la main gauche et emporté un attribut qu'elle retenait. Serait-ce le *pedum* du voyageur? Car à la main droite figure la jambe d'un cheval coupée au-dessus de la rotule.

Le cavalier a demandé à saint Eloi de relever les fers de sa monture. Et comme le maréchal-ferrant se disait d'une habileté à nulle autre comparable : « Peut-être, répond le cavalier,

serait-il facile à un autre de faire aussi bien que vous. » Pour en donner la preuve, celui-ci coupe une jambe, la fixe à l'étau et ferre le sabot tout à son aise. « Vous me la donnez belle, dit saint Eloi, voyant la jambe à la main droite du voyageur, et reconnaissant le fer ajusté en perfection entre les mâchoires de l'étau. Mais comment remettre le membre à sa place? »

« C'est chose bien facile » répart le voyageur, et à l'instant le membre se retrouve dans une intégrité complète.

La tête de ce personnage est couverte avec plus de soin et de distinction que celle de saint Eloi. Sa figure, parfaitement galbée, s'allonge et se dessine d'une manière remarquable. L'entailleur a voulu rappeler que le voyageur est Jésus-Christ lui-même. Dans cette apparition, il s'était proposé de faire à l'habile maréchal de Limoges une leçon de modestie qui lui était encore peu familière.

Si notre cadre n'était pas limité par le titre donné à cette étude des *Boiseries* d'Auch, nous rappellerions, en outre, que la légende de saint Georges est au cul-de-lampe du 39e haut-dossier. On l'y voit à cheval, triomphant du monstre qui allait dévorer la princesse de Lydie.

Nous pourrions encore signaler comme fort étrange la singulière aventure de l'antre de Cacus rappelée à la parclose de droite de la 15e stalle.

Nous aurions surtout beaucoup à dire, à propos des accoudoirs et des miséricordes que M. L. Sancet a fort heureusement reproduits dans son album en très grand nombre.

Quant aux figures grandes ou petites, et même profanes et mythologiques, qui, de toutes parts, appellent l'attention des observateurs, on en compte quatre cents environ. Mais, à ne considérer que les moins importantes, on se demande surtout quelle fut la pensée de l'artiste, en accompagnant les grands

sujets de quatre statuettes, deux à droite et deux à gauche de chaque haut-dossier. Nous pensons qu'il voulut surtout faire de l'ornementation, comme il l'avait conçue. Plusieurs de ces statuettes n'ont point de signification déterminée. Quelques-unes sont purement allégoriques; mais le plus grand nombre est la simple répétition de sujets déjà mis en vue spécialement dans les hauts-dossiers. C'est à peine si les attributs subissent quelque variante. Et, dans ce dernier cas, ils sont empruntés d'œuvres d'art analogues de quelque autre monument en renom. Il est évident qu'il n'y aurait aucun intérêt sérieux à se livrer ici à ce genre d'étude, surtout au point de vue de l'enseignement chrétien, dont nous avons cherché les traces nombreuses.

F. CANÉTO,
vic.-gén.

M. EDOUARD LARTET.

Notice biographique sur EDOUARD LARTET, par l'abbé D. DUPUY, secrétaire de la Société départementale d'agriculture et d'horticulture du Gers. 30 p. in-8°. Paris, Savi, 1873.

A l'époque de la mort de M. Edouard Lartet, la *Revue de Gascogne* promit une notice « assez étendue » sur la vie et les travaux de cet illustre naturaliste, notre correspondant (1). L'homme le plus naturellement désigné parmi nous pour payer à sa mémoire la double dette de la science et de l'amitié nous avait permis de compter sur lui pour ce pieux travail, que le malheur des temps et le manque de certains documents nécessaires l'obligèrent à retarder plus qu'il n'aurait voulu. A ce moment douloureux, au commencement de 1871, la *Revue agricole et horticole du Gers* chômait, comme presque tous les périodiques français, tandis que la *Revue de Gascogne*, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, continuait à paraître, quitte à faire peu parler d'elle. Quand, après une longue attente, les matériaux de la biographie de M. Ed. Lartet sont venus aux mains de M. l'abbé Dupuy, surtout par les soins de M. Louis Lartet, qui continue avec tant d'honneur l'œuvre paternelle, la *Revue agricole* avait repris ses publications. Elle a dû avoir le privilége de la Notice communiquée à la Société d'agriculture du Gers, par son savant secrétaire, dans la séance du 1er mars 1873. Quoique nous y ayons perdu, nous sommes loin de nous en plaindre, et il nous est agréable de profiter de cette occasion pour recommander à nos lecteurs un périodique indigène digne de tout leur intérêt. Mais le

(1) *Revue de Gascogne*, t. XII, février 1871, p. 91.

signataire du présent article avait besoin de cette excuse pour justifier son entrée dans un sujet auquel il se sent trop peu préparé. C'est uniquement pour rester fidèle à une règle de la rédaction de la *Revue de Gascogne* que nous nous sommes interdit de reproduire l'excellent travail de M. l'abbé Dupuy. Mais il va sans dire, et on le verra bien, que nous le suivons pas à pas, non sans lui faire plus d'un emprunt textuel.

Lié depuis longues années avec M. Edouard Lartet par la conformité des goûts et des préoccupations scientifiques, par une collaboration publique dans une des œuvres qui résument le mieux les découvertes du savant paléontologiste en nos pays (1), et avant tout par un sentiment très-vif d'estime et d'amitié réciproques, M. l'abbé Dupuy est le meilleur témoin que nous puissions interroger sur ces détails de biographie domestique et intime qui manquent trop souvent à l'histoire des savants, et sur ces traits de physionomie morale qui intéressent si vivement la plus raisonnable curiosité. Ecoutons-le raconter ses premiers rapports avec son illustre ami :

Ce fut dans l'hiver de 1837-38 que j'eus le bonheur de le voir pour la première fois. Il savait que je commençais à m'occuper de sciences naturelles; je venais d'entrer au séminaire comme professeur de botanique et de zoologie. C'en fut assez pour cet homme déjà éminent pour me tendre la main le premier et m'engager à venir visiter et ses collections et la colline de Sansan alors ouverte à ses perspicaces investigations. Ce fut cette année donc que commencèrent entre nous ces relations affectueuses qui ne se sont pas démenties un seul instant et qui, bientôt, nous unirent d'une amitié demeurée sans nuage jusqu'au moment de sa mort.

Avec quel bonheur je me souviens encore de ces journées et de ces nuits que nous passions à causer, lui comme docteur en paléontologie, moi comme bien modeste écolier cherchant à recueillir ces leçons qu'il exposait avec tant de clarté et avec une bienveillance qui peut

(1) *Notice sur la colline de Sansan, suivie d'une récapitulation des diverses espèces d'animaux vertébrés fossiles trouvés...* par Ed. LARTET, *avec une liste des coquilles fossiles du même terrain*, par MM. SAINT-ANGE DE BOISSY, le dr J.-B. NOULET et l'abbé D. DUPUY. 1851. 46 p. in-8°, avec une coupe géologique de la colline de Sansan.

être égalée quelquefois, mais qui jamais ne saurait être dépassée ! Quelles courtes soirées nous passions dans cette tour carrée du château d'Ornézan qu'il habitait alors et où s'entassaient tous les jours les riches produits de la colline de Sansan ! Il poussait la complaisance jusqu'à remuer un à un tous ces ossements pour me les bien faire voir et me fournir les détails les plus intéressants. C'est ainsi que, malgré les avertissements des orfraies, qui venaient crier autour de nous et nous dire dans leur langage que nous occupions leur domicile, il était rare que nous sussions nous arracher à ces intimes causeries avant deux ou trois heures du matin.

M. Lartet naquit le 15 avril 1801 à Saint-Guiraud, près Castelnau-Barbarens (Gers), d'une très-honorable famille fixée depuis plusieurs siècles dans le pays. Dernier venu de cinq enfants, qui ont tous soutenu avec éclat les traditions d'honneur et de vertu de leur race et dont un seul survit aujourd'hui, au château d'Ornézan, Edouard Lartet fit de bonnes études au collége d'Auch. Il obtint une des trois médailles accordées aux meilleurs élèves de cet établissement par l'Empereur Napoléon Ier lors de son passage dans notre ville (24 juillet 1808). En 1820, il recevait le diplôme de licencié en droit, contre-signé par le conseiller d'Etat Cuvier, qui était loin de soupçonner que le domaine de la paléontologie, qu'il avait pour ainsi dire découvert, devait être notablement agrandi par ce jeune homme inconnu.

Lui-même ne connaissait pas encore sa vraie vocation. En 1821 et les années suivantes, il fit son droit à Paris, consacrant les loisirs que lui laissait l'étude fort sérieuse de la jurisprudence à suivre des cours de littérature et de science et à se constituer en bouquinant (c'était le bon temps encore !) une bibliothèque d'une réelle valeur. « Il y a bientôt trente ans, dit M. l'abbé Dupuy, mon excellent ami me fit cadeau du précieux et rare ouvrage de Draparnaud sur les mollusques terrestres et fluviatiles de France, qu'il avait trouvé dans ses flâneries bouquinières sur les quais. »

Déjà cependant les sciences naturelles l'attiraient; il éprou-

vait surtout un attrait particulier pour leurs branches les plus neuves, qui convenaient si bien à la sagacité et à la finesse caractéristiques de son esprit. Quand il fut revenu de Paris au château d'Ornézan avec le titre d'avocat, il eut une nombreuse clientelle. Mais les personnes qui venaient le consulter, en recevant ses décisions très-sérieuses et très-raisonnées, lui fournissaient à leur tour sur d'autres points des indications et des lumières. On lui apportait principalement, sur sa demande, tous les débris fossiles qu'on pouvait rencontrer. Bientôt une dent de mastodonte, trouvée dans un coteau voisin du Gers, l'engagea définitivement dans la carrière de recherches et d'études qu'il n'a plus quittée. Il chercha de nouveaux gisements de vertébrés fossiles, et découvrit enfin celui de Sansan, qu'il désigna lui-même à l'attention de l'Académie et du monde savant. On sait que ce gite ossifère est devenu depuis la propriété de l'Etat. « La Faune de Sansan, dit le Dr Fischer (d'après les travaux de M. Lartet lui-même et d'après le rapport officiel présenté en 1868 par M. d'Archiac sur les progrès de la paléontologie en France), comprend 71 mammifères répartis dans 39 genres, 18 oiseaux appartenant à 12 genres, 28 ou 30 reptiles, quelques poissons et 40 mollusques appartenant à 12 genres. On peut dire qu'elle constitue le plus riche gisement de vertébrés de notre pays, et que peu de localités au monde présentent une semblable accumulation d'animaux sur un espace aussi restreint. »

Les deux premiers essais du jeune paléontologiste, deux lettres sur divers ossements fossiles, avaient paru dans le *Bulletin de la Société géologique de France* en 1834 et 1836. Elles attirèrent l'attention des savants spéciaux, et M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, encouragea par quelques fonds alloués les fouilles de notre compatriote. Bientôt une nouvelle *Note* de M. Lartet *sur la découverte récente d'une mâchoire de singe fossile,* publiée dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences, prit les propor-

tions d'un événement. M. de Blainville, et après lui M. Geoffroy Saint-Hilaire lui-même, en firent l'objet de deux rapports spéciaux à l'Académie; et ce dernier ne craignit pas de présenter la découverte de M. Edouard Lartet comme *une singularité* d'une *haute portée en philosophie naturelle*. Non-seulement en effet on n'avait pas jusqu'alors trouvé de singe fossile; mais l'existence des quadrumanes et de l'homme à l'époque des formations géologiques était assez généralement révoquée en doute. La découverte et le nom d'Edouard Lartet se répandirent dès lors en Europe et en Amérique.

En 1838, l'activité scientifique de M. Lartet se manifestait par six communications intéressantes à l'Institut, il recevait la décoration de la Légion-d'Honneur et entrait à la Société géologique de France et dans plusieurs autres corps savants. En 1839, il publiait encore de nouveaux mémoires paléontologiques, mais surtout une *Notice présentant quelques aperçus géologiques dans le département du Gers* (Annuaire de 1839; nouvelle édition, 1851, 30 p. in-8°), destinée à populariser parmi nous les notions les plus essentielles, à encourager ce genre de travaux et à préparer de nouvelles découvertes. Evitant les discussions approfondies, l'auteur s'attachait surtout aux renseignements précis, aux faits importants pour le progrès des arts industriels (1).

A partir de cette date, il y a un temps d'arrêt, sinon dans les recherches, au moins dans les publications de M. Edouard Lartet. Le savant était entré en 1840 dans la vie de famille.

M. Edouard Lartet se maria avec Mlle Barrère, de Castelnau-Magnoac; et qu'on nous permette de dire ici que, loin d'apporter un

(1) Les travaux de M. Edouard Lartet sur la géologie et la paléontologie du Sud-Ouest de la France semblent devoir être toujours cités en première ligne dans les recherches de ce genre sur la même région. Aussi ne saurait-on trop ouvertement s'associer au sentiment qui a dicté la note suivante, communiquée à M. l'abbé Dupuy : « Il est assez singulier, pour ne rien dire de plus, que M. Jacquot, qui a été chargé de dresser la carte géologique du département du Gers, en publiant un travail explicatif de cette carte, ait omis systématiquement de citer le nom de M. Edouard Lartet... »

changement, comme il arrive souvent, dans les habitudes de travail et de bienveillance qui caractérisaient notre ami, Mme Lartet ne fit qu'accroître ces précieuses qualités par ses qualités personnelles : et tous ses amis, comme tous les savants qui venaient le visiter de toutes les parties de l'Europe, ne trouvèrent qu'une grâce et une affection de plus dans la maison si hospitalière des nouveaux époux.

Peu de temps après son mariage, M. Lartet acheta aux portes de Seissan une propriété attenante à une petite habitation, qu'il fit reconstruire en grande partie, agrandir et harmoniser avec ses nouveaux besoins.

La Bernisse devint une maison suffisamment confortable pour que M. et Mme Lartet pussent offrir à tous ceux qui venaient les visiter, ou comme amis ou comme savants, la plus franche et la plus cordiale hospitalité.

Après avoir été retenu plusieurs années soit à Seissan, soit à Toulouse, par sa nouvelle vie et par l'éducation de son fils, Edouard Lartet regagna Paris, où recommence vers 1855 son activité productive. Nous ne donnerons pas même les titres des différents mémoires qu'il publia depuis, sur une foule de questions paléontologiques. Pas une découverte en ce genre ne lui échappait; et souvent les invitations les plus pressantes le mettaient en demeure de déterminer la nature d'un débris fossile intéressant, de classer même une espèce nouvelle, singe, quadrupède, oiseau, d'après quelques restes caractéristiques. Il est pourtant quelques-unes de ces publications qu'il faut indiquer avec plus de précision, pour marquer les points principaux éclairés par ses recherches.

Je signalerai d'abord sa Note de 1856 *sur un grand singe qui se rattache au groupe des singes supérieurs* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 43e, p. 219). Cette espèce reçut de M. Lartet le nom de *Dryopithèque de Fontan*, à cause du docteur qui en avait découvert près de Saint-Gaudens les débris fossiles. Elle se rapproche de l'homme un peu plus que les espèces de singes anthropomorphes actuellement subsistantes, et par là même elle a particulièrement attiré l'attention; elle sera même probablement plus d'une fois encore citée et dis-

cutée, à la faveur des préoccupations *simiennes* d'une certaine science anthropologique, à laquelle M. Lartet se faisait gloire d'être étranger. Au reste, les transformistes les plus déclarés ont été forcés de reconnaître, en attendant mieux, que le dryopithèque décrit et figuré par M. Lartet ne pouvait pas être présenté scientifiquement comme « un des jalons historiques du développement humain (1). »

Je citerai encore sa note de 1858 *Sur les migrations anciennes des mammifères de l'époque actuelle,* parce qu'elle marque l'entrée de l'auteur dans l'étude de la faune des cavernes, qui devait bientôt l'occuper tout spécialement; et celle de 1859. *Sur la dentition des proboscidiens fossiles et sur la distribution de leurs débris en Europe,* parce qu'elle offre le résumé d'une foule d'observations neuves, patientes, sagaces, dont la paléontologie s'est enrichie définitivement et dont elle doit le bénéfice à notre savant compatriote.

Les travaux qui remplirent les dernières années de M. Lartet ont une autre portée. Ce n'est plus la faune qui le préoccupe principalement, c'est l'existence de l'homme aux périodes où l'histoire ne pénètre pas, mais où la science peut encore faire arriver quelques rayons de lumière. Ici les voyages, les recherches, les découvertes, les inductions, les mémoires savants et curieux de notre infatigable géologue se multiplient de manière à désespérer le biographe et le bibliographe le plus minutieux et le plus intrépide. La *Revue de Gascogne* n'a pas toujours tenu ses lecteurs au courant de tous les travaux de son correspondant; mais elle en a dit assez à deux ou trois reprises (2) pour donner quelque idée du haut intérêt et du mode spécial de ses investigations.

On sait que M. Lartet soutenait hautement, contre M. Elie de Beaumont et d'autres disciples de Cuvier, l'existence de

(1) C'est l'aveu de M. Vogt, dans son *Mémoire sur les microcéphales ou hommes-singes.*

(2) Voir notre t. IV, p. 244, 524 et suv.; t. V, p. 205, 364, etc.

l'homme dans la période tertiaire. Cette thèse a gagné tous les jours du terrain par la force des choses et par la haute valeur de son argumentation. Aujourd'hui même, quoiqu'elle n'ait pas triomphé encore sur toute la ligne et qu'elle ait toujours des adversaires considérables, elle continue à progresser; et, malgré la répugnance qu'éprouvent à son endroit les partisans des idées traditionnelles sur l'âge de l'homme et la chronologie biblique, nous ferons observer qu'elle compte de savants ecclésiastiques (M. l'abbé Bourgeois, par exemple) parmi ses plus intrépides défenseurs. Sans répéter ce que nous avons dit ailleurs (1) sur cette question délicate qui touche aux rapports de la science et de la foi, nous devons marquer l'attitude, vraiment religieuse et vraiment scientifique, prise et gardée sur ce terrain dangereux par notre illustre compatriote :

Il y a, disait-il dans une page ferme et respectueuse citée par M. l'abbé Dupuy, il y a, je le sais, des esprits qui, restés sous l'impression de leurs souvenirs classiques, hésitent à accepter ces révélations inattendues sur l'ancienneté géologique de l'homme, alors qu'elles leur semblent en désaccord avec des textes placés au-dessus de toute contradiction. Que ceux-là se rassurent; la cosmogonie biblique échappe à toute application de chronologie positive. On n'y trouvera inscrite nulle part, je l'ai déjà dit, la date absolue des origines humaines, et les supputations systématiques des temps que l'on a voulu y rattacher ne participent en rien à l'autorité du dogme.

Telle est la position adoptée par le savant paléontologiste dans une matière délicate, où l'on a trop souvent, de part et d'autre, compromis par des vues étroites ou des assertions prématurées les vrais intérêts de la religion et de la science. Je sais, du reste, que les arguments par lesquels M. Lartet a cru établir avec certitude la coexistence de l'homme avec tels ou tels animaux, disparus dans les derniers âges géologiques, n'ont pas encore entraîné l'assentiment de tous les juges

(1) Relire la p. 526 du tome IV de notre *Revue*. Nous y effacerions cependant le passage final, sur les cités lacustres attribuées à des castors, hypothèse que nous croyons éliminée de la science.

compétents, et je ne saurais me permettre d'avoir un avis sur ces difficiles problèmes.

Ce que nul lecteur attentif ne saurait contester, c'est l'intérêt, la sûreté, l'abondance des renseignements que les patientes recherches de M. Lartet nous ont procurés sur la condition de l'homme anté-historique. Nous avons eu l'occasion de montrer ailleurs (1) quelques-uns des curieux résultats de ses fouilles dans les cavernes à ossements de ces lointaines périodes. Ces retraites ténébreuses avaient servi d'asile temporaire ou d'habitation ordinaire à l'homme; et la présence de ce dernier s'y manifeste par d'anciens foyers, souvent taillés en brèche dans une couche d'ossements, débris accumulés de ses repas, et par des produits d'une industrie ou d'un art tout à fait primitifs, dont la matière est tantôt la pierre, tantôt la corne et les os des herbivores. Non-seulement M. Lartet a visité, en particulier dans le Périgord et dans tout le sud-ouest de la France, une foule de cavernes à ossements; non-seulement il a décrit et publié une multitude de spécimens du travail de l'homme dans les âges préhistoriques : mais il a si bien analysé et comparé les faits constatés par ces observations, qu'il en est résulté une suite fort importante de notions sûres touchant les mœurs, l'industrie, la civilisation rudimentaire de ces époques, qui semblaient condamnées à l'oubli le plus absolu.

C'est en 1860 que parurent la *Note sur l'ancienneté géologique de l'espèce humaine dans l'Europe occidentale* (*Biblioth. univ. de Genève*, juillet) et trois notes sur les traces de l'homme et les produits de son travail dans la grotte d'Aurignac, la première grotte qui ait été exploitée au profit de ces curieuses études. Dès l'année suivante, les découvertes et les publications du même ordre se multiplient, et M. Edouard Lartet s'attache, entre autres collaborateurs, celui dont le

(1) Voir surtout notre compte-rendu de l'opuscule *Cavernes de Périgord*, par MM. Ed. Lartet et H. Christy, 1864, dans la *Revue de Gascogne*, t. v. p. 364-366.

nom est réuni au sien en tête de sa plus magnifique publication, hélas ! inachevée : *Reliquiæ aquitanicæ, being contribution...* (pour servir à l'archéologie et à la paléontologie du Périgord et des pays voisins du sud-ouest de la France) (1). J'ai nommé M. H. Christy. Ce riche anglais, « s'expatriant pour l'amour de la science et renonçant pour elle aux aises de la vie, s'était fait le collaborateur patient et l'assidu compagnon de M. Ed. Lartet. Il avait voué aux recherches paléontologiques, qui étaient pour son âme profondément religieuse une étude des œuvres de Dieu, pleine de respect et d'amour, sa fortune, son activité, sa vie tout entière. » Tel est le témoignage que lui rendait, ici même (2), un des meilleurs et des plus anciens amis de M. Edouard Lartet, M. l'abbé Canéto, notre savant directeur, et il me semble que cet hommage à l'esprit et à l'énergie d'un collaborateur dévoué tourne de lui-même à l'honneur de notre éminent compatriote.

H. Christy mourut en juin 1865, à Lapalud, où il venait de visiter avec son ami des cavernes à ossements. Cette perte fut un coup bien cruel pour Edouard Lartet. Les années suivantes lui apportèrent en revanche les plus brillants succès. Les sociétés savantes de France et de l'étranger l'associèrent à leurs travaux; il eut une part très active, surtout en ce qui concerne l'art de l'âge de pierre, à l'exposition universelle de 1867; il était élu en même temps président de la Société géologique de France, et président de la première session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, tenu à Paris, et où il prit possession, peut-on dire, de l'estime sympathique des savants du monde entier. A la création du musée d'antiquités primitives de Saint-Germain, il y plaça, près de la collection de Boucher de Perthes, qui en forme le noyau, sa propre collection d'archéologie anté-historique.

(1) Cet ouvrage commença à paraître en 1865. A la mort de M. Ed. Lartet, en 1871, il formait six livraisons, contenant 60 planches gravées.

(2) *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 396.

Mais il avait assez recueilli pour faire d'autres générosités.

Henri Christy et Edouard Lartet, dit M. l'abbé Dupuy, étaient convenus ensemble dès le principe de leurs explorations communes, que la meilleure et la majeure partie des objets trouvés dans les grottes de France serait déposée dans les musées français, tandis que l'autre serait attribuée aux musées anglais et étrangers. Ces deux savants, qui attachaient, avec juste raison, un grand prix à la diffusion de ces preuves matérielles de la contemporanéité de l'homme et des animaux quaternaires, les répandirent dans toute la France, en Europe et même en Amérique, pour y susciter des recherches analogues.

Nous sommes heureux, ajoute M. Dupuy, de pouvoir placer ici le témoignage de notre reconnaissance; car le cabinet d'histoire naturelle du petit séminaire d'Auch renferme de nombreux échantillons qui nous furent adressés de la Madeleine, par E. Lartet et H. Christy, au moment de la distribution de leurs collections.

Le 31 mars 1869, il fut nommé professeur de paléontologie au Muséum; et comme cet enseignement risquait d'être supprimé en cas de refus de sa part, il accepta cette rude tâche, à soixante-huit ans, avec une santé déjà compromise, et il se mit à préparer son cours par un travail acharné. Mais ses névralgies devinrent tellement rudes et fréquentes que les médecins l'obligèrent au repos. Il revint parmi nous.

Sur ces entrefaites, dit son biographe, la guerre fut déclarée; et rentré dans son pays natal, il n'eut qu'une longue suite d'émotions douloureuses causées par les nouvelles de nos désastres successifs, et par ses propres chagrins comme père de famille, en voyant son fils unique enrôlé sous les drapeaux dans de si tristes circonstances et de si mauvaises conditions. Sa constitution déjà si ébranlée ne put résister à de si accablantes douleurs morales.

Il succomba, le 28 janvier 1871, à une attaque foudroyante. Sa femme et tous les siens l'avaient entouré de leurs soins affectueux; son fils seul était absent...

M. Dupuy fait connaître quelques-uns des hommages solennellement rendus à sa mémoire, dans les diverses sociétés savantes de l'Europe. Je renvoie à son excellente notice pour ce détail, ainsi que pour l'énumération exacte des travaux de

M. Lartet. Les notes que j'ai recueillies dans ces pages ne sauraient constituer ni une notice, ni un portrait complet, et tout me manque pour essayer en terminant une appréciation sérieuse de cette belle carrière de savant. Il me semble pourtant que M. Edouard Lartet gardera l'honneur d'avoir fourni autant de données neuves et importantes que pas un autre à la *faune paléontologique;* d'avoir de plus contribué mieux que personne à la partie solide et vraiment scientifique de l'*archéologie préhistorique,* où tant d'autres, parmi les plus célèbres, se distinguent surtout par la fécondité de l'imagination et l'audace des systèmes. Ce double mérite suffit pour immortaliser son nom. Que si l'on cherche par où il s'est assuré un tel succès, je ne crois pas me tromper en désignant, outre la sagacité native de son esprit observateur, la persévérance de son travail et la prudence de ses procédés. Il s'est souvenu toujours de ce qu'il écrivait dès 1838 : « Un fait bien constaté et décrit avec une rigoureuse exactitude est plus profitable à la science que les théories les plus ingénieuses, lorsqu'elles n'ont pas pour point de départ l'observation directe et les déductions qu'une méthode sévère permet d'en tirer (1). »

LÉONCE COUTURE.

(1) *Notice présentant quelques aperçus géologiques,* page 23.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM JEAN MARTIANAY.

Plusieurs notices biographiques et bibliographiques ont été consacrées à Dom Jean Martianay, né à Saint-Sever (Landes) le 30 décembre 1647, mort à Paris le 16 juin 1717. La première en date parut pendant que le savant religieux était encore en vie : c'est celle qui figure dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle*, de Louis Ellies Du Pin (1). La seconde fut publiée, quelques semaines après la mort de Martianay, dans le *Journal des savants* (2). Puis se succèdent celles de Dom Philippe Le Cerf de La Viéville (3), du P. Niceron (4), des dominicains Richard et Giraud (5), de Dom René Prosper Tassin (6), de MM. Labouderie et Weiss (7), de M. B. Hauréau (8), etc. Les seize lettres que l'on va lire, et

(1) *Auteurs vivants. Suite de la cinquième partie.* Paris, 1708, in-8°, p. 302-334. Voyez aussi les pages 461-487 du tome précédent, art. de Paul Pezron.

(2) Numéro du lundi 9 août 1717, p. 506-509. Le *Journal des savants* s'est beaucoup occupé de Martianay, comme on peut s'en assurer en parcourant les volumes de ce recueil des années 1689, 1690, 1693, 1695, 1700, 1704, 1706, 1710, 1714, 1715, etc.

(3) *Bibliothèque historique et critique des écrivains de la congrégation de Saint-Maur.* La Haye, 1726, in-12, p. 307-322.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, tome I, 1729, pages 100-111.

(5) *Bibliothèque sacrée ou Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques.* Paris, 1760, in-folio.

(6) *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* Bruxelles, 1770, in-4°, p. 382-397.

(7) *Biographie universelle*, tome XXVII de la nouvelle édition.

(8) *Nouvelle Biographie générale*, tome XXXIV, 1861.

qui s'étendent du 23 décembre 1687 au 29 décembre 1694, complèteront à merveille ces diverses notices. On y verra l'éditeur immortel des *Œuvres* de saint Jérôme (1) donner sur lui-même, sur ses travaux, sur ses projets, sur sa famille, sur ses amis, sur ses adversaires (hélas! il en eut beaucoup!), des détails fort curieux. Le style naïf et parfois piquant de Dom Martianay ajoute à ses récits une agréable saveur, et tout cela me permet peut-être d'espérer que bon accueil sera fait, surtout en notre chère Gascogne, à la correspondance d'un de nos plus érudits compatriotes (2).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I

Mon Révérend Père (3),

Je demande bien pardon à Votre Révérence si j'ai tant différé à luy escrire. Le manuscrit que V. R. m'avoit prié de chercher, et que je n'ai pu trouver, en est en partie cause : d'ailleurs ce pais est si fort sterile pour tout ce qu'on appelle les belles lettres, que je ne sai que dire, lorsqu'il faut écrire aux savans de Paris. Excusez donc, s'il vous plait, mon silence : ou si je l'ose dire, remerciez-moy de ce que je ne vous fay point perdre du tems à lire des lettres où il n'y auroit rien digne de vous arrêter. Aussi est-ce à V. R. de nous faire savoir les belles choses, et pour cet effet, je prends la liberté de là supplier de vouloir nous dire les sentimens des MM. de Paris sur la réponse que M. Simon (4) a fait sur les notes des traitez préliminaires de la *Nou-*

(1) Paris, 5 vol. in-f°, 1693-1706.

(2) Cette correspondance, autographe, est conservée à la Bibliothèque nationale dans le volume 19663 du Fonds français, volume qui renferme plusieurs autres lettres signées de noms célèbres et notamment des noms de Dom de Sainte-Marthe et de Baluze.

(3) P. 2. « Au Révérend Père Dom Jean Thierry Ruinart, Religieux Bénédictin au Monastère de Saint-Germain des Prés, à Paris. » Dom Ruinart, né dix ans après Dom Martianay, n'avait alors que trente ans. Il allait publier, quelques mois plus tard (1689), son premier et son plus remarquable ouvrage : *Acta primorum martyrum sincera et selecta* (Paris, in-4°).

(4) Richard Simon, un de nos plus habiles hébraïsants et auquel M. Ernest Renan a donné ce magnifique éloge, que son nom restera inscrit à jamais « parmi ceux des grands promoteurs du savoir humain » (*Etudes d'histoire religieuse, préface*, p. XIII), était alors âgé de 49 ans.

velle Bibliothèque de M. du Pin (1). Ce prieur de Bolleville (2) en son petit ouvrage *De l'inspiration des prophètes* (3), où il répond à des choses que les catholiques trouvent à redire dans sa *Critique* (4), me paroist si fort déchainé contre M. du Pin, que je ne sai que dire περι του χολαζειν (5), surtout lorsqu'il l'accuse de favoriser les sentiments des hérétiques, et qu'il dit avec tant d'assurance que M. du Pin n'a pas entendu saint Jérôme dans les endroits où ce père parle des livres apocryphes du *Vieux Testament*. Je n'ai jamais veu des imposteures avancées avec tant de hardiesse, car il me semble qu'il suffit de lire la préface de saint Jérôme sur les livres Salomons, pour être tout convaincu que M. du Pin a dit vray et que tout ce qu'on a dit contre luy à ce sujet sont de pures calomnies. Je souhaiterois encore savoir si l'on continue dans Paris d'avoir de l'estime pour le restablissement de l'*Antiquité des tems* (6), et s'il n'y a pas quelqu'un qui l'ait examiné à fond. Votre R. m'obligera de m'instruire là-dessus, et sur le reste de la littérature de Paris. Je luy souhaitte par avance les bonnes fêtes, et me recommandant à ses saints sacrifices, je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur
et affectionné confrère

F. J. Martianay,
M. B.

Je présente mes très humbles respects au R. P. prieur, et au R. P. D. Mabillon (7).

De Bordeaux (8), le 23 décembre 87.

(1) Le 1er volume de la *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* avait paru en 1686, l'auteur n'ayant pas encore atteint sa trentième année.

(2) Bolleville appartient au département de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre, canton de Bolbec.

(3) *De l'inspiration des livres sacrés*. Rotterdam, 1687, in-4o.

(4) Il s'agit du livre célèbre de R. Simon : *Histoire critique du Vieux Testament*. Paris, 1678, in-4o.

(5) Sur cet accès de bile.

(6) *L'Antiquité des temps rétablie et défendue contre les Juifs et les nouveaux chronologistes*, par le P. Paul Pezron. Paris, 1687, in-4o. Dom Martianay, qui s'était hâté d'attaquer ce livre dans des thèses publiques, devait bientôt le réfuter par un ouvrage dont il sera question dans les trois lettres suivantes.

(7) Jean Mabillon, à cette époque âgé de 55 ans, avait déjà publié la plupart de ses chefs-d'œuvre, son édition de saint Bernard (1667), les premiers volumes des *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti* (1668), ses *Veterra analecta* (1675-1685), le *De re Diplomatica* (1681), etc. Martianay ne pouvait trouver auprès de cet illustre confrère un meilleur interprète de ses sentiments que Dom Ruinart, le disciple chéri entre tous de Mabillon, celui qui, honoré de toute sa confiance, devait si bien continuer ses travaux et si bien glorifier sa mémoire (*Abrégé de la vie de Mabillon*, Paris, 1709, in-12).

(8) Martianay était, depuis peu de temps, professeur d'Ecriture Sainte dans l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux.

II

De Bourdeaux, le 29 mai 88.

Mon Révérend Père (1),

Il y a plus d'un mois que j'écrivis à la Seauve (2), pour avoir les copies que V. R. m'a demandé; le scindic de ce Monastère qui est présentement icy, m'a dit qu'il ne croioit pas que ma lettre eust été rendue à celui à qui je m'étois adressé. Je lui écris tout de nouveau, et le prie que s'il ne peut nous rendre ce service, de m'envoyer le ms. avec la permission du R. P. prieur. V. R. peut croire que si la chose eust dépendu de moi, je n'eusse pas si fort tardé à lui donner satisfaction, mais c'est une pitié de n'avoir pas ce qu'on souhaite devers soi. Je promès à V. R. que je n'oublierai rien pour lui faire tenir au plutôt les pièces qu'elle demande, je la supplie seulement de ne pas m'imputer les fautes des autres.

J'ai mis ce matin au messager une boëte adressée au très R. Père Supérieur général (3). Elle contient un beau reliquaire qu'un religieux a fait exprès pour lui, et deux cayers de ma réponse au livre de l'*Antiquité des tems*, c'est à dire l'avertissement de mon livre, et le premier chapitre de mes réponses (4). Le messager a dit qu'il arriveroit à Paris le mardy de la pentecoste; je prie Votre R. d'en donner avis au très Révérend Père Supérieur général, et de le faire souvenir qu'il m'a promis de mettre mon petit travail entre les mains des plus habilles sur les matières disputées. Je ne souhaite rien tant que d'être corrigé lorsque je manque; ainsi loin de me rebuter de ceux qui m'avertissent de mes fautes, ce sont ceux là que je cherche partout (5) :

(1) P. 3. Au même.

(2) La Sauve, département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Créon. L'abbaye de la Sauve-Majeure, dont M. l'abbé Cirot de La Ville a écrit l'histoire (Bordeaux, 1844, 2 vol. in-8°), était au nombre des plus considérables établissements méridionaux de l'Ordre de Saint-Benoît.

(3) C'était alors Dom Evroul Claude Boitard, qui avait succédé, l'année précédente, à Dom Michel Benoît Brachet.

(4) L'ouvrage parut l'année suivante (Paris, in-12) sous ce titre : *Défense du texte hébreu et de la chronologie de la Vulgate, contre le livre de l'*ANTIQUITÉ DES TEMPS RÉTABLIE.

(5) Citons ici les paroles de Niceron (p. 101) : « Cet auteur avait beaucoup de vivacité, et une grande fécondité d'imagination, mais trop préoccupé pour ses propres sentiments, il ne souffrait la critique qu'avec peine; le public s'en est souvent aperçu par la manière dont il a répondu à ses adversaires. D'un autre côté, il reprenait les autres avec une liberté qui n'était pas toujours réglée par la discrétion et la raison; il n'épargnait pas même ses propres confreres... » Tous les biographes de Dom Martianay lui ont adressé les mêmes reproches.

mais il faut me payer de raison, autrement je persiste à soutenir ce que j'ai avancé, et cela même avec un mépris de ceux qui se mêlent de juger de ce qui les passe de cent lieues. Pour juger de mes réponses, il faut nécessairement avoir lu l'*Antiquité des tems*, et savoir les matières de l'Ecriture mieux que le commun des savants. Il faut aussi distinguer le stile des critiques de celui des déclamateurs, et la vérité des faits d'avec les figures des orateurs. Si le R. P. D. Jean Mabillon est un des examinateurs, je ne le récuserai point, parce que je le tiens pour bon connoisseur, et que je suis persuadé qu'il est équitable. Si V. R. est aussi de mes critiques, je vous le pardonnerai, à condition que vous me fairez cette justice de croire que je suis sincèrement et avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble serviteur et confrère,

F. Jean Martianay,

M. B.

III

Mon Révérend Père (1),

Si vous avez travaillé pour m'attirer du côté de Paris, quelque autre a travaillé plus efficacement pour m'en éloigner. Je viens de recevoir un ordre fort surprenant de N. R. P. visiteur qui me sort de Bourdeaux, et me met hors d'état de vous rendre le moindre service, si vous ne travaillez auprès du R. P. général pour qu'on me laisse icy pour achever ce que j'ai commencé pour vous et pour moi. Je reste même icy tout seul pour faire ce que V. R^e^ veut de moi, parce que celui qui m'aidoit doit partir bientost pour la Réole, où je dois aussi aller si le R. P. visiteur n'a égard à ce qu'on lui demande là dessus.

Je prie V. R^e^ de communiquer au très R. P. général le travail que vous me donnez, et de le faire souvenir de mes cayers qu'on a peu examiner vingt fois depuis qu'ils sont à Paris, si l'on s'estoit voulu donner cette peine. Il y a des gens habiles qui ont veu ce que vous avez de mes réponses, qui me pressent vivement de continuer cet ouvrage, mais je serai bien loin de mon conte si l'on me banit de par icy. Il faut que N. R. P. visiteur n'ait aucune connoissance de ce qui se passe, et que N. R. P. général ne se souvienne gueres de ce qu'il promet. Faites-le donc souvenir que j'ai pris quelque engagement avec un libraire de cette ville, et que je l'ai fait après avoir sceu qu'il

(1) P. 4. Au même.

le vouloit bien, pourveu que j'envoiasse mes écrits à Paris. En vérité, vous ne vous souciez guères de delà de nos banqueroutes. Prenez garde qu'on en peut jetter la faute sur Paris, et que vous avez à faire à un homme qui dit toutes choses par leur nom. Je suis avec respect,

Mon Révérend Père,
Votre très humble serviteur et confrère,
F. J. MARTIANAY,
M. B.

De Bourdeaux, le 6 juillet 88.

IV

De Bourdeaux, le 10 juillet 88 (1).

Mon Révérend Père,

Les actes de S. Théodoros marquez tous les derniers dans le catalogue ne sont point dans le manuscrit de la Seauve, qui n'a pas été achevé d'écrire par le copiste qui en obmet même quelques-uns dans le corps du livre. Si V. Re a besoin des autres de S. Théodore martir, ils y sont assez au long. Pour tout le reste, je prie V. Re de me faire un catalogue de tout ce qu'elle veut que je lui copie, au cas que je ne quitte pas ce monastère, et de me dire par quelle voye il faudra les envoyer. Le P. Papebroch (2) me demande bien de ces actes, hatez-vous de les avoir le premier. Pour ce qui est de l'embarras dont V. Re me parle, elle doit être persuadée que je n'ai jamais prétendu embarrasser personne à Paris, et que je suis si éloigné de vouloir le faire, que je vous supplie de toutes mes forces de ne jamais plus penser à vous jetter pour moi dans de semblables embarras. On me le pardonnera, si on veut; Paris n'est pas pour faire ma fortune, non plus que l'objet de mes désirs. Je me contente de ce que Dieu m'a donné pour passer cette triste vie, et je crois sans une grande vanité que Paris pourra avoir plutôt besoin de moi, que je n'aurai besoin de Paris. Ce n'est pas que je n'eusse grand sujet de me plaindre de beaucoup de manières désobligeantes, qui me font bien connoitre à présent qu'on n'agit pas avec moi avec la mesme sincérité que j'ai toujours agi avec les autres. Mais il faut qu'on se

(1) P. 5. Au même.
(2) Le jésuite Daniel Papebroch, un des plus vaillants et des plus savants continuateurs de Bol and dans l'œuvre admirable des *Acta sanctorum*. Voir le digne hommage rendu au P. Papebroch par Dom Pitra (*Etudes sur la collection des Actes des Saints*, Paris, 1850, in-8o, p. 24 et suivantes).

joue de ceux qui sont loin, et que l'esprit de cour se glisse parmi les muses, aussi bien que partout ailleurs. Je bénis Dieu de tout mon cœur de ce qu'il accomplit en moy, ses volontez par cela même que les hommes semblent faire pour se jouer de la simplicité des petits. V. Re verra au grand jour le développement de tout ce mystère.

V. Re me surprend lorsqu'elle me dit que je devois envoyer quelque chose des ouvrages de saint Jérôme, et je vois bien qu'elle ne sçait pas qu'on m'avoit mandé de ne rien faire sur ce père, qu'apprendre exactement l'histoire de son temps, et que collationner ses manuscrits jusqu'à ce que je serois avec les autres. J'avois en effet commencé à faire des notes et quelque dissertation, mais on m'arresta tout court en me disant qu'il n'étoit pas temps. Voilà comme Paris n'est pas d'accord avec lui-mesme, mais ce n'est pas la première fois. Non assurément, je n'envoyrai rien à Paris, et je ne me répans que trop d'y avoir jamais rien envoyé, surtout de l'avoir fait sur cent fausses promesses qu'on me fist, dont on ne m'a pas tenu la moindre chose. Je ne sçai si V. Re me comprend.

Je prie V. Re de vouloir dire à N. très R. P. général, que s'il ne me fait repondre promptement sur mes petits cayiers, il va me faire le plus grand tort du monde, parce qu'il y a d'autres personnes qui se hâtent de répondre à l'*Antiquité des tems* (1), et qu'ils diront des choses semblables à tout ce que j'avance de plus fort, de sorte qu'étant la première voix, je ne serai pourtant qu'un écho à cause qu'on m'a retardé mes cayers. La grande pitié que c'est de dépendre de vous autres surtout en matière de littérature! Je ne vous le cache point, si je n'ai bientôt réponse je m'en vai mettre toutes mes remarques entre les mains d'un homme qui travaille à cela, afin qu'il profite de tout mon travail. Au moins aurai-je la satisfaction de voir défendre la vérité par un autre, et d'avoir contribué de quelque chose à détromper le monde sur un livre plein de galimatias. Voyez après cela si j'ai raison de m'impatienter, et si je pourrai m'empêcher de me plaindre de Paris.

Je suis avec respect,

Mon R. Père,

Vostre très humble serviteur et affectionné confrère,

F. J. MARTIANAY,

(*La suite prochainement.*) M. B.

(1) Martianay voulait sans doute parler ici du dominicain Michel Lequien, qui publia, en 1690, à Paris : *Défense du texte hébreu et de la version vulgate, servant de réponse au livre intitulé* : l'ANTIQUITÉ DU TEMPS RÉTABLIE, etc. (1 vol in 12). Ce fut le premier ouvrage de Lequien, qui avait alors moins de trente ans.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Guillaume de la Barre, roman d'aventure composé en 1318 par Arnaut Vidal de Castelnaudary, *Notice accompagnée d'un glossaire par M. Paul Meyer*, Etude par le Dr J.-B. Noulet. 29 p. in-4°. Toulouse, A. Chauvin, 1872. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. x.)

Nous n'avons ici ni à redire le contenu, ni à vanter le mérite de la Notice de M. Paul Meyer sur le poème romanesque de Guillaume de la Barre. Il y a cinq ans que la *Revue de Gascogne* a eu l'honneur de publier cet excellent travail, et aucun de ceux qui nous lisaient à cette époque n'en a perdu le souvenir. Les sentiments de reconnaissante affection qui nous lient au jeune professeur de l'école des Chartes, bienveillant collaborateur de notre modeste publication provinciale, —sentiments, il faut en convenir, assez voisins de l'amour-propre, — nous rendraient même très suspect de partialité contre toute critique opposée à son œuvre. D'autre part, il ne nous en coûterait pas moins d'avoir à combattre (*non viribus æquis*) un de nos plus respectables et de nos plus sympathiques correspondants, dans la personne du savant éditeur de *las Joyas del gay saber*, M. le Dr Noulet. Aussi n'avons-nous pas abordé sans un certain tremblement son mémoire sur la Notice de M. Paul Meyer. Hâtons-nous d'ajouter qu'une lecture attentive a dissipé nos petites peurs. Sauf quelques points secondaires et quelques notes peut-être trop accentuées, M. Noulet ne se pose pas en adversaire de M. Meyer. Il rend justice au mérite de l'éminent romaniste, proclame la valeur de sa Notice, et déclare n'en avoir entrepris un examen attentif que pour « faire avancer l'étude, beaucoup trop délaissée en France, de notre intéressante langue romane du Midi, que M. Paul Meyer a déjà si bien servie par ses écrits et qu'il est appelé à vulgariser par ses leçons. »

M. Noulet avait d'ailleurs qualité pour entreprendre cet examen, et comme romaniste distingué, qui a fait ses preuves de longue date, et comme versé mieux que pas un des philologues les plus consommés de notre époque sur les patois de la région qui a vu naître le roman examiné, et enfin comme déjà intéressé aux œuvres du poète Arnaut Vidal de Castelnaudary, dont une chanson à la vierge Marie ouvre précisément le recueil de *las Joyas*. Aussi a-t-il fourni d'excellentes additions à la notice et au travail philologique de notre éminent collaborateur, et je le prouverais tout de suite, si je ne tenais personnellement à signaler d'abord un léger détail que je voudrais effacer de ce mémoire. Dans la note de la p. 7, M. Noulet, rééditant une citation de M. Paul Meyer, y relève quelques fautes, comme c'est son droit et son devoir Mais j'ai corrigé, bien ou mal, comme éditeur de la *Revue de Gascogne*, les épreuves du savant professeur à l'école des Chartes, et je dois déclarer, ce qui d'ailleurs ne serait douteux pour personne, que ces fautes (les vraies fautes, car il y a tel cas où tout le monde n'adopte pas l'orthographe de M. Noulet) sont de pures incorrections typographiques, de sorte qu'il n'y a pas lieu de dire : *M. Meyer a écrit...*

Ce détail infiniment petit une fois expédié, je laisse M. Noulet refaire, d'une façon rapide et attachante, l'analyse du poème d'Arnaut Vidal et plaider les circonstances atténuantes pour les défauts littéraires que le romaniste parisien reproche à ce poète de décadence. Je profite seulement de cette occasion pour glisser à mon tour une remarque sur un des lieux communs signalés par M. Paul Meyer dans ce roman d'aventure. Je veux parler de l'inspection corporelle de la princesse à marier, étrange pratique dont l'auteur de la Notice n'a su indiquer la vraie origine. Je ne suis pas plus avancé que lui, mais j'ai un auteur à citer vaille que vaille. C'est François Accolti d'Arezzo, dont le *Conseil* CXLII est précisément consacré à traiter de cette pratique au point de vue du droit, d'après une note du Dictionnaire de Bayle (art. *Arétin* [François], rem. C; cf. art. *Sforce* [François], rem. F).

M. le Dr Noulet a complété la Notice de M. Paul Meyer par des détails neufs et précis sur Sicard de Montaut, seigneur d'Auterive, à qui Arnaut Vidal dédia son roman. Il a de plus montré que ce nom et plusieurs autres noms célébrés dans le roman de Guillaume de la Barre, appartenaient déjà à des personnages de la Chanson de la croisade albigeoise.

Mais la partie la plus riche et la plus intéressante de son mémoire est sans contredit celle qui est intitulée *Notes sur le glossaire de M. Paul Meyer*, et au sujet de laquelle nous avons déjà tâché d'éveiller la curiosité de nos lecteurs (1). Trente mots sont ici repris en sous-œuvre. Il s'en faut bien d'ailleurs que sur tous ces mots, M. Meyer fût en faute. Les compléments que M. Noulet apporte aux explications de son devancier sont loin d'être tous d'une égale valeur. Mais toutes ses remarques ont leur intérêt, et plusieurs sont à la fois importantes et décisives. Ce qui en ressort de plus clair, c'est l'extrême utilité de consulter les *patois* pour l'intelligence du provençal littéraire. Ainsi M. Noulet a trouvé vivantes en languedocien des expressions que son devancier n'avait pu interpréter qu'avec quelque embarras par la seule étude du contexte : *abocar*, renverser; *enartar*, exhausser; *de sieg*, de suite; *tot a pleg*, en plein; *se ronssar*, se précipiter; *trast*, plancher sur poutres, etc. Mais quelquefois aussi il corrige telle ou telle leçon inexacte de M. Meyer, par exemple sur le mot *grasalas*, où nous nous sommes rencontrés, et sur *ensolada*, qu'il coupe en deux mots : *en solada*, dans l'aire. Il y a encore çà et là des détails de philologie romane importants pour l'interprétation et l'étymologie de certains mots : *azempriu* (droits consentis), *bobs* (sot), etc. Enfin partout, même là où les explications de M. Noulet paraîtraient sujettes à quelques difficultés, il mérite la reconnaissance des romanistes par les idées qu'il suggère et par les exemples qu'il fournit.

II

NOTICE HISTORIQUE sur l'ancienne abbaye de VERRIÈRES en Marsan, par J.-L. de LAROCHE D'ESTILLAC. In-8° de x-12 p. Pau, impr. Véronèse.

La *Revue de Gascogne* a publié son *dernier mot* sur la question du lieu du mariage de François Ier. Mais le dernier mot est-il jamais

(1) Voyez *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 252.

dit sur une question obscure et controversée depuis trois siècles ? M. de Laroche d'Estillac ne croit pas que le problème soit résolu par les dissertations de nos savants collaborateurs, au mérite desquels il rend d'ailleurs hommage de la meilleure grâce du monde. Nous avons tenu à examiner nous-même aussi attentivement que possible la solution nouvelle proposée par ce savant et spirituel chercheur, et les raisons dont il l'a appuyée. Nous permettra-t-il de lui déclarer d'entrée de jeu qu'il ne nous a pas converti, malgré l'absolu désintéressement que nous croyons avoir apporté dans cet examen ? Loin de s'en offenser, il est plus que probable qu'il ne s'en étonnera même que fort médiocrement. Ce qui le prouve, c'est la curieuse *post-face* dont il a orné le dernier feuillet de sa dissertation, et que voici tout entière :

« Le sextidi de la 2e décade de l'an III de la République, on adjugea certains biens provenant du temporel d'une paroisse de ma connaissance. A 79 ans de distance, sur les cinq cents habitants qui composent la commune, pas un ne pouvait désigner l'emplacement des terres vendues. — Est-il donc possible de rechercher la certitude dans l'histoire ? »

Cette conclusion a trop l'air de pousser au scepticisme historique absolu. Mais en la prenant avec un grain de sel, *cum mica salis*, selon les bonnes règles, elle marque bien la modération que les critiques doivent apporter dans la décision de questions géographiques restées obscures pendant plusieurs générations. Ce n'est pas une raison pour désespérer dans tous les cas pareils d'arriver à la certitude. L'ingénieux auteur de cette *Notice* y a lui-même travaillé fort habilement.

Il détermine d'une façon toute nouvelle l'emplacement de l'abbaye où fut célébré le royal mariage, s'appuyant de notions très exactes sur les anciennes lieues et d'une étude attentive des cartes de Cassini, « supérieures à celles de l'état-major par la netteté de l'impression, leur clarté et la vérité des noms. »

Or, la 106e feuille de Cassini lui a offert, « vers le centre d'une vaste courbe que forme le ruisseau d'Estampon, en se dirigeant de l'est au sud, » une métairie appelée la Veyrière. C'est là qu'il ne craint pas de placer l'abbaye tant cherchée. Nous n'avons rien à dire sur le nom du lieu, qui répond suffisamment aux conditions du problème. Nous ne ferons pas d'objection sur la distance, ayant prouvé nous-même, par un exemple authentique, que nos pères pouvaient évaluer à deux lieues une vingtaine de kilomètres. Nous reconnaissons même à l'argumentation de M. de Laroche d'Estillac en faveur de l'obscure métairie landaise le mérite d'être fondée sur des raisons très plausibles. Le chemin qu'il fait suivre à la reine est vraiment fort convenable et paraîtrait avoir dû mériter la préférence sur toute autre direction. Mais l'a-t-il obtenue ?

Mais surtout la Veyrière a-t-elle jamais été une abbaye ? Si elle avait encore ce titre à l'époque du mariage de François Ier, n'en serait-il plus resté le moindre vestige à l'époque des guerres de religion ? Et s'il en restait quelque chose, le *Verbal* de Charles IX n'en aurait-il rien dit ?

En présence de ces difficultés, nous avouons que nous tenons encore pour *Bayries*, comme la plupart des écrivains landais. Mais sans donner cause gagnée à l'avocat de la Veyrière, nous devons dire ce

qu'ont dit sans doute déjà tous ses lecteurs : *Vraiment, il plaide bien !* Tout au plus pourrait-on lui reprocher, comme à tant d'autres excellents avocats, de grossir un peu son affaire, au moins dans le titre du plaidoyer, qui n'est pas à vrai dire une *Notice historique* sur une abbaye, mais une dissertation très fouillée et très habile sur un point spécial de géographie historique.

Léonce COUTURE.

CORRESPONDANCE.

Monnaies de saint Louis et de Philippe le Hardi.

Monsieur le rédacteur,

Je croirais manquer de politesse envers M. l'abbé Barrère, si je ne répondais à son invitation de votre dernier numéro; mon seul regret est de ne pouvoir disposer de plus amples notes que celles que j'ai puisées dans l'ouvrage de Barthélemy; ce manuel est le seul volume que j'ai pu consulter, en y joignant quelques catalogues de collections de monnaies, formant une bibliothèque numismatique très peu importante.

M. Canéto et M. le docteur L. Sorbets, dont M. l'abbé Barrère doit connaître les intéressants articles de numismatique, auraient fourni, je ne puis en douter, des renseignements autrement intéressants que je ne pourrai le faire; M. Barrère m'ayant fait l'honneur de me désigner en particulier, voici les notes que j'ai recueillies :

Saint Louis perfectionna le système monétaire. D'après les chartes rapportées par Barthélemy, on voit combien ce roi tenait à ce qu'il n'y eût que des monnaies royales en circulation, sans doute à cause du haut titre auquel il les faisait frapper.

« Le roi veut et ordonne, dit l'une de ces chartes, que les monnaies contrefaites à la sienne, *Poitevins*, *Provenceaux* et *Tholosains*, n'aient cours à nul prix et commande de les percer en quelque lieu qu'on les trouvera. »

Cette ordonnance est de 1265. A cette époque Alphonse, frère de Louis IX, était comte de Toulouse et voyait ainsi sa monnaie décriée par le roi.

Sous ce règne, le sou d'argent s'appela *gros* et le denier fut désigné sous le nom de *Petit Tournois*.

Depuis les Mérovingiens on ne frappait plus de monnaies d'or, l'argent l'avait exclusivement remplacé. Saint Louis fit émettre les premières pièces d'or; pour la première fois aussi on vit la belle légende XPC. REGNAT. XPC. VINCIT. XPC. IMPERAT. « Louis IX, dit M. Canéto, en l'inscrivant le premier sur sa monnaie, proclamait qu'entre l'Orient et l'Occident il ne s'agissait plus d'une querelle d'homme à homme, mais d'une lutte héroïque entre la croix et le croissant, entre Christ et Mahomet. » Cette légende si grandiose *Christus vincit, regnat, imperat,* a été conservée sur nos monnaies d'or jusqu'à la Révolution.

Des numismatistes signalent un denier d'or au nom de la reine Blanche, frappé par le roi en l'honneur de sa mère, mais on n'a pas encore retrouvé d'exemplaire de cette monnaie.

Les successeurs de saint Louis, moins scrupuleux que lui à l'endroit du numéraire, en altérèrent le titre; aussi le peuple donna-t-il à Philippe IV le surnom de *faux monnayeur*. Il arrive souvent pour les rois homonymes de cette époque : Philippe III, Philippe IV et Philippe V, que l'attribution des monnaies frappées aux mêmes types ne peut se faire qu'approximativement en ayant égard au plus ou moins de pureté du métal. On doit supposer dans ce cas que l'altération du titre allait toujours croissant, puisque sous Philippe VI il était tellement affaibli que les monnaies d'argent et de billon sont presque de cuivre.

Il est temps, je crois, de venir à la difficulté de M. l'abbé Barrère. Le gros tournois dont il a donné la description est attribué avec raison à Philippe III le Hardi. Nous en trouvons la preuve dans un catalogue de MM. Rollin et Feuardent. Le droit porte les légendes PHILIPVS REX, croix et SIT. NOME. DNI. NRI. IHV. XPI. BNDICTV. Le revers TVRONVS CIVIS, au type du châtel à la croix, a une bordure de douze lis. On a observé que toutes les monnaies de Philippe III, à l'exception de celles d'or, n'ont qu'un seul P dans le corps du mot PHILIPVS (sic).

La légende *Dei gratia Francorum rex* ne se voit guère à cette époque que sur les pièces d'or.

Quoique les monnaies de Philippe le Hardi soient retrouvées, puisque les numismates Rollin et Barthélemy (*Num. moderne*) en font mention, nous ne devons pas moins remercier M. l'abbé Barrère d'avoir fait connaître aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* les intéressants spécimens du trésor de Saint-Barthélemy, et nous espérons que dans une prochaine livraison il voudra bien décrire les monnaies féodales qu'il a découvertes.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes respectueuses salutations.

H. D.

NOTES DIVERSES.

XXX. — Mascaron et Mlle de Scudéry.

M. de Monmerqué, auteur de l'article consacré à Madeleine de Scudéry dans la *Biographie universelle*, a cité les louanges que Mascaron, « évêque de Tulle, » l'un de nos premiers orateurs sacrés, » adresse à mademoiselle de Scudéry dans une lettre du 12 octobre 1672 et dans une autre lettre du 5 septembre 1675, et il a rapproché ces louanges de celles qui ont été données à la *Sapho* du XVIIe siècle par trois autres prélats, Huet, évêque d'Avranches, Godeau, évêque de Vence, et Fléchier, évêque de Nimes. Les extraits de l'admirative correspondance de Mascaron avec l'auteur de *Clélie* n'avaient fait que piquer notre curiosité. Voici que MM. Rathery et Boutron viennent la satisfaire dans un beau volume intitulé : *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance avec un choix de ses poésies* (Paris, Léon Techener, gr. in-8 , 1873). Je détache de cet ouvrage, qui est des plus intéressants, quelques lignes qui donneront sans doute à la plupart des lecteurs de la *Revue de Gascogne* le désir de le connaître tout entier.

Le 6 novembre 1694, mademoiselle de Scudéry écrivait à M. l'abbé Boisot (p. 381) : « M. l'évêque d'Agen, autrefois le père Mascaron, qui est de mes amis depuis plus de quarante ans (1), prêcha le jour de la Toussaint à Versailles et charma le roi et même les courtisans. Je m'y étois attendue, car c'est le plus éloquent homme du royaume et qui prêche le plus solidement. Je vous envoie un madrigal que M. Bosquillon (2) a fait sur ce sermon-là. J'ai fait aussi un impromptu, mais on n'y entend rien si on n'a vu une grande épître que M. de Bétoulaud (3) a faite à la louange de cet excellent prélat qui, dans la disette, nourrissoit les pauvres jusqu'à s'incommoder. »

On n'a malheureusement pu retrouver aucune des lettres que mademoiselle de Scudéry dut écrire en si grand nombre à Mascaron. MM. Rathery et Boutron ont publié trois lettres du saint évêque à la sœur de George de Scudéry, une du 5 janvier 1673 (p. 465), la seconde du 15 octobre 1688 (p. 481), la troisième, du 16 août 1691 (p. 482) (4). De ces trois lettres, toutes les trois très bien tournées, je ne reproduirai que la seconde, qui est la plus intéressante au point de vue gascon :

Montbran (5), 15 octobre [1688].

Persuadé comme je le suis, mademoiselle, que vous m'honorez de votre amitié, je crois vous faire plaisir de vous apprendre que mon voyage a été très heureux et que j'ai trouvé aux eaux et aux bains de Bagnères tout ce que j'y avois été chercher. Le Seigneur a envoyé son ange qui a remué les eaux et leur a donné la force de guérir. J'avois choisi pour mon divertissement la lecture de tous vos huit tomes de *Conversations de morale* (6); l'*Histoire des bains*

(1) Dès l'année 1646, dit M. Rathery (p. 127 de sa parfaite *Notice sur mademoiselle de Scudéry*), elle se joignait à son frère pour recommander le père du futur évêque de Tulle et d'Agen à leurs amis de Paris.

(2) Bosquillon est l'auteur de l'*Eloge de Mlle de Scudéry* qui parut dans le *Journal des Savants* du 11 juillet 1701. Voir un madrigal de lui à la page 517 de l'ouvrage de MM. Rathery et Boutron.

(3) Mlle de Scudéry dit de ce M. de Bétoulaud dans une lettre à l'abbé Boisot, du 17 octobre 1687 (p. 306) : « Je vous envoie des vers d'un gentilhomme de mes amis de Bordeaux qui fait de fort belles choses » Parmi ces « belles choses, » Mlle de Scudéry comptait sans doute la petite pièce que composa Bétoulaud à l'occasion de de la mort d'un des caméléons de son illustre amie. On trouva d'innombrables stances de Bétoulaud dans les recueils du XVIIe siècle et surtout dans le *Mercure*.

(4) M. Rathery (*Notice*, p. 128) a donné encore un extrait d'une lettre non datée, mais écrite peu de temps après que Mascaron eut été sacré évêque de Tulle. (Il fut nommé le 5 janvier 1671, sacré le 8 mai 1672, et il fit son entrée solennelle à Tulle le 18 juin de la même année). Là, Mascaron raconte à Mlle de Scudéry l'ovation dont il a été l'objet en arrivant dans son diocèse et il lui promet une copie de ses sermons, la remerciant de la « bonne et généreuse amitié » dont elle l'honore depuis si longtemps, et priant qu'elle lui conserve à jamais « une petite place dans le cœur du monde le plus grand. » M. Rathery, au sujet d'un fragment de la lettre du 5 septembre 1675 déjà citée par M. de Monmerqué et relatif à l'oraison funèbre de Turenne, dit avec esprit : « Des nouvellistes littéraires ont bâti sur cette donnée une véritable collaboration entre le romancier et le prédicateur. On a pu lire, à plusieurs reprises, dans les journaux, la découverte faite, *dans un vieux château de Normandie*, du manuscrit original de l'*Oraison funèbre de Turenne*, par Mascaron, couvert de notes manuscrites de la main de Mlle de Scudéry. »

(5) Monbran est une paroisse toute voisine de la ville d'Agen où s'élevait autrefois le château des évêques. Dans sa lettre du 16 août 1691, écrite aussi de Monbran, Mascaron plaisante ainsi sur l'extrême chaleur qu'il éprouve : « Je vous souhaite de la fraîcheur, mademoiselle; c'est à ce souhait, ce me semble, que tous les autres se doivent borner, car, à l'heure qu'il est, je crois être transporté sous la ligne, tant le ciel est brûlant ici. »

(6) M. Rathery (*Notice*, p. 117, note 2) cite ce passage d'une lettre de Mascaron à Mlle de Scudéry (Agen, 6 janvier 1681) sur les *Conversations morales*, dont les deux premiers volumes (*Conversations sur divers sujets*) parurent en 1680 (2 vol. in-12) : « Il n'y a point de si belle morale que celle que vous y prêchez, et étant détachée, comme elle est, des aventures amoureuses qui pourroient éveiller les passions, elle

des Thermopyles (7) m'y détermina. Quoique cette lecture ne soit pas nouvelle pour moi, j'y retrouve pourtant, mademoiselle, tous les charmes et tous les agréments de la nouveauté. Bon Dieu, la belle manière d'inspirer la vertu et l'amour des beaux sentiments! Saint Augustin a dit quelque part : *Facilius flectitur animus cùm delectatur.* Peut-on se faire un chemin plus doux à la persuasion et à la victoire?

J'ai vu auprès de Tarbes, par où j'ai passé, une charmante maison qui mériteroit autant d'être célébrée qu'aucune autre que je connoisse, par la beauté des canaux, des cascades, des jets d'eau des jardins, des bois, et par la propreté de la maison et des meubles; on l'appelle Séméac (8), elle appartient à M. le comte de Gramont, à qui Mme de Saint-Chaumont l'a laissée. Voilà les trois choses dont j'étois plein, et dont j'ai l'honneur de vous rendre compte : ma santé, vos admirables *Conversations* et cette charmante maison. Je vous souhaite, mademoiselle, assez de santé et de loisir pour instruire toujours si agréablement et si efficacement le public, et je suis, avec tout le respect et l'attachement possible, mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

JULES, évêque C. (omte) d'Agen.
T. de L.

XXXI. — Sur l'aventurier béarnais Loustanau.

En tête du premier numéro de la seconde année de la *Revue d'Aquitaine*, à la date du 5 juin 1857, dans un *Coup-d'œil rétrospectif sur la première année et le premier volume de cette publication*, par son savant directeur M. J. Noulens, se lisent les lignes suivantes :

« Le Gascon a pour le ciel natal un attachement infini. Nous ajouterons que le Gascon est en même temps cosmopolite, et qu'il concilie l'amour du pays avec celui des voyages. Les excursions lointaines ne font que redoubler son enthousiasme pour les bords de la Garonne, de la Baïse ou de l'Adour. Aussi, rien ne peut compenser l'absence de ces rives chéries. *Loustanau, de Tarbes, devint grand-mogol, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir la nostalgie des Pyrénées et d'y revenir.* »

Commençons, au sujet de Loustanau, par faire remarquer qu'il est inexactement donné, dans le passage reproduit ci-dessus, comme originaire de Tarbes. Il était de la vallée d'Aspe, dans les Basses-Pyrénées, du village d'Aydius, canton d'Accous, arrondissement d'Oloron. Disons maintenant que les détails biographiques sur ce singulier personnage se réduisent, pour nous personnellement du moins, aux renseignements contenus de la page 215 à la page 220 des *Souvenirs historiques du château d'Henri IV* (à Pau) *et de ses dépendances*, par L. T. d'Asfeld (1 vol. in-12, Toulouse, Pau et Paris, 1841), et aux articles publiés sur Loustanau par M. Gustave d'Alaux dans le *Journal politique et littéraire de Toulouse*, numéros 105 et 106 (sans doute de la même année 1841?) sous le titre *Béarnais*.

Nous serions heureux que M. J. Noulens pût nous indiquer de nouvelles et plus abondantes sources sur les aventures vraiment merveilleuses de ce Loustanau, lesquelles semblent avoir pu servir parfois de modèle aux *Aventures du capitaine Corcoran*, colligées par M. Assollant, au grand plaisir de ses lecteurs jeunes et vieux.

Cl.-Hippolyte MASSON.

doit être entre les mains de tous les jeunes gens. La cour ne seroit remplie que d'honnêtes gens si on la prenoit pour règle, et je vous assure, mademoiselle, que ce devroit être le bréviaire de ceux qui doivent vivre dans le grand monde. »

(7) Sur cet épisode du *Grand Cyrus*, réimprimé dans les *Conversations morales*, voir la *Notice* de M. Rathery, p. 30. Comme c'est la description d'une ville de bains près de la mer, M. Rathery regarde comme improbable la supposition de M. V. Cousin, qu'il s'agirait là d'une ville de bains des Pyrénées.

(8) Les éditeurs nous rappellent que cette ancienne résidence des comtes de Gramont est située à un kilomètre de Tarbes, et ils citent cette phrase des *Esquisses sur Tarbes et ses environs* par M. Batsères (Tarbes, 1856, in-8°, p. 5) : « La tourmente révolutionnaire fit disparaître cette belle demeure et ses parcs délicieux. »

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE(1).

(*Suite.*)

XLVII.

DEPUIS LE MORCELLEMENT DE L'ENCLOS DU PRIEURÉ, JUSQU'AUX PREMIERS DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LES REMBLAIS DE LA ROUTE QUI LE TRAVERSAIT, EN 1852.

Cependant l'été de 1847 touchait presque à son dernier terme. De sinistres pressentiments agitaient nos provinces, et semblaient annoncer, sous couleur de réforme, une révolution nouvelle. Toutes les affaires souffraient d'une vague incertitude. Les constructions de la chapelle du Petit-Séminaire d'Auch se poursuivaient elles-mêmes avec peu de confiance; et pourtant, l'administration des deux communautés qui, sous le même toit, faisaient l'espoir du diocèse, secondait avec une généreuse sympathie les vues de Mgr de La Croix. Mais l'architecte que Sa Grandeur avait choisi à Toulouse répondait mal à sa juste impatience d'en finir. L'œuvre en était même à peine à sa moitié, quand les événements politiques de 1848 firent suspendre, pour quelque temps, une marche que l'autorité diocésaine trouvait fort pénible, surtout faute de ressources suffisantes.

On sait que le saint archevêque souffrait déjà beaucoup de l'état précaire où se trouvait le service religieux d'une communauté qui tant l'intéressait. Mais il fallut se résigner à attendre encore, vu d'ailleurs que, dans certains jours de solennité annuelle

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381; t. XI, p. 73, 118, 272; t. XII, p. 402; t. XIII, p. 397, 493, 547.

et autres, le Grand-Séminaire voulait bien nous ouvrir sa chapelle et ménager à ses voisins des conditions beaucoup plus tolérables.

Sur un autre point de la cité épiscopale, de graves inquiétudes appelèrent l'attention du Conseil diocésain. C'est que la communauté de nos Ursulines se croyait sérieusement menacée dans son existence. Il était donc bien urgent de les encourager en présence de cette nouvelle épreuve dont elles s'exagéraient la véritable portée.

Il faut pourtant reconnaître que la traverse en projet était venue leur imposer des conditions d'une gêne peu commune. Aussi, la Mère Supérieure s'en montrait-elle de jour en jour plus préoccupée. Elle comprenait enfin, avec toutes ses compagnes, que la nouvelle route allait priver le monastère non-seulement d'une partie très notable de l'enclos, mais, en outre, de la sacristie et du chœur qui l'avoisinait et que l'on prenait presque tout entier de l'est à l'ouest.

Quant à la chapelle, les quatre contreforts du chevet devaient être incorporés dans les remblais de la voie publique, avec les trois pans coupés, de manière à rendre le passage des voitures impraticable sur le versant occidental, jusqu'à l'axe de la nouvelle traverse. Sans compter que les terres à transporter contre ces vieux murs allaient s'élever d'environ 2 mètres au-dessus du pavé du sanctuaire.

C'était évidemment mettre la chapelle entière dans l'inévitable danger d'avoir, en très peu d'années, un sous-sol détrempé par les eaux inférieures, que la chaussée ne devait plus laisser s'épancher avec la même facilité vers la rivière. On n'aurait donc alors que des fondements ruineux, et même, en élévation, que des murs moisis, chancrés et tout à fait insalubres.

Nos religieuses ne manquèrent pas de faire valoir auprès de l'Administration supérieure ces fatales conséquences de l'expropriation. Leur chapelle était parfaitement saine depuis les travaux exécutés à si grands frais, de 1833 à 1836. Dans ce nouvel état, elle pouvait durer encore des siècles; tandis que les terrassements,

indiqués dans le plan des modifications en projet, allaient la rendre, en peu de temps, tout à fait impropre à sa primitive destination. Il est vrai que, dans une première appréciation, l'administration des ponts et chaussées proposa au Prieuré une indemnité assez avantageuse, pour les 2,500 mètres environ qu'elle avait l'intention de prendre en superficie. Mais, après avoir tout pesé dans son Chapitre conventuel, la Mère Saint-Thomas, que les Vocales avaient réélue supérieure, le 19 septembre 1846, crut devoir remercier de ces premières offres. Et même, loin de les accepter, elle proposa de la part de sa Communauté, 20,000 francs au bénéfice de la traverse, à la seule condition de la porter plus à l'est, sans préjudice pour son enclos monastique. On voyait avec la plus vive peine qu'il allait être diminué de toute l'étendue d'un trapèze, dont la grande base se trouvait à l'aspect du midi, tandis que la petite touchait vers le nord, presque au contrefort septentrional de la chapelle.

Quant à l'aspect du levant, les limites de cet enclos confrontaient alors à un petit quai, étroit et peu régulier. Il en était séparé par un fossé profond et large de 4 mètres, qui appartenait au couvent, aussi bien que le mur de clôture bâti sur son bord occidental.

Cette situation mettait le personnel de la maison à distance des promeneurs indiscrets que le fossé empêchait d'arriver jusqu'au pied de ce mur. C'était donc une raison de plus pour que, en bonne administration conventuelle, la Supérieure demandât à faire un grand sacrifice d'argent, afin de maintenir le *statu quo*. Il n'en fut rien pourtant, et nos Ursulines durent accepter, pour toute indemnité d'expropriation, la somme de 30,000 francs.

Cependant, les travaux de la chaussée déjà commencés en amont, du sud au nord, par le redressement du lit du Gers, se continuaient rapidement. Les changements de Ministère et les événements politiques survenus en 1848 auraient dû, ce semble, leur occasionner de longs retards. Mais divers intérêts de localité se trouvant liés à la poursuite de cette affaire, l'Etat ne crut pas

opportun d'en suspendre le cours. Aussi le tour de notre chevet allait-il arriver, lorsque l'administration locale des ponts et chaussées crut pouvoir faire une offre spéciale à son sujet. Comment, en effet, se résigner de sang-froid à pratiquer une route dont cette vieille construction prendrait la moitié en largeur? Par notre propre intermédiaire, elle offrit 7,000 francs de la partie ainsi incorporée au plan de la traverse, si le couvent voulait la reconstruire plus à l'ouest.

Il s'agissait donc de sacrifier, en longueur, le quart d'un édifice religieux que cette diminution allait rendre fort court pour sa largeur, et, de plus, très insuffisant pour les cérémonies conventuelles.

Néanmoins, la Mère Saint-Thomas réunit le Chapitre, afin de le consulter; et il fut répondu que, de guerre lasse et quelque onéreuse qu'elle fût, la proposition serait acceptée.

Mais elle était purement verbale, attendu surtout que le département du Gers se trouvait alors sans ingénieur en chef. Une nouvelle promotion appela M. Sciau à ces honorables fonctions; et celui-ci, après examen de la question, se refusa à prendre part à aucune espèce d'accommodement, sous prétexte, disait-il, que l'Administration n'avait plus de ressources pécuniaires dans l'intérêt de la traverse. Les terrassements furent donc continués tout autour du chevet, de manière à l'ensevelir jusqu'à la hauteur de deux mètres.

De plus, on ne pratiqua ni trottoir, ni gondole, sur le terrain qui environnait les pans coupés. Et cette omission si étrange transforma le bord des murs en vrais cloaques d'immondices, ou bien, dans les jours de pluie, en trois véritables entonnoirs, selon l'expression si pittoresque et si juste, qui se lit encore dans le rapport d'un ingénieur du temps, M. Klein (1).

Les choses en étaient là depuis quelque temps, malgré les réclamations de la Mère Saint-Thomas, lorsque le scrutin secret de

(1) 4 avril 1854.

septembre 1849 appela à lui succéder, comme Supérieure, la Mère Saint-Michel, née de Saint-Simon, qui était professe depuis le 29 septembre 1825.

Elle avait donc près de 25 ans d'expérience; aussi les pénibles épreuves qu'avaient eues à traverser ses devancières, l'avaient-elles mûrie très spécialement pour des circonstances tout à fait critiques.

C'est, en effet, dès la première année de son triennat que, l'administration des ponts et Chaussées changeant de tactique, la Mère Saint-Michel fut avertie que l'on méditait des négociations d'un autre genre, mais à des conditions beaucoup plus onéreuses. L'archevêque d'Auch, Monseigneur de la Croix d'Azolette, les attendait de son côté, sans se douter qu'elles pussent avoir un tel caractère; et sa lettre du 3 mars 1851 prouve à merveille que Sa Grandeur était dans une bonne foi parfaite.

Ce 3 mars 1851.

« Ma Révérende Mère,

» Je n'ai pu jusqu'ici traiter de votre affaire de la Chapelle; seulement on a vu M. Sciau une fois; il était disposé favorablement. Mais, depuis plus de 15 jours, il est absent; je n'ai donc pu donner suite à notre arrangement. Aussitôt son retour, on reprendra cette importante question. Priez Dieu afin qu'elle ait, s'il est possible, une issue un peu passable; mais je crains qu'on ait manqué l'occasion qui était beaucoup meilleure dans le principe.

» Agréez, etc. »

Lorsque M. Sciau, revenu de son voyage, crut le moment arrivé, il fit connaître, à sa façon et dans une certaine mesure, les arrangements qu'il méditait. C'est à la date du 13 août 1851 qu'il essaya de faire entrer la nouvelle Supérieure dans les vues de l'Administration locale. La pensée de l'Ingénieur en chef était de substituer aux 7,000 francs, proposés antérieurement à sa venue, un très-petit lopin de terre. C'était un simple relais de route, confrontant de deux côtés à la voie publique, juste à l'angle nord-est

de notre enclos actuel. Il était, au reste, fort disgracieux dans sa forme triangulaire, et en outre bien loin du prix de 7,000 francs, même comme valeur de convenance pour le Prieuré.

Reconnaissons pourtant que la question ainsi posée n'était pas entièrement du ressort de la Communauté. Et d'ailleurs, sur la parole de M. l'Ingénieur en chef, Monseigneur crut entrevoir dans ce projet une solution définitive. En conséquence, il fit demander de vive voix l'assentiment de la Supérieure.

Comme la Mère Saint-Michel ne pouvait opposer aux instances de Sa Grandeur un refus que toutes les convenances lui interdisaient, elle persista invariablement à demander le temps nécessaire pour étudier l'affaire et la soumettre à son Chapitre : ce qu'elle fit, ce jour-là même, c'est-à-dire le 13 août 1851. Et, dès que la décision fut prise, la Supérieure formula une réponse que l'autorité ecclésiastique fut priée de transmettre à M. Sciau, au nom du Couvent. Elle s'exprima dans les termes qui suivent :

« Monseigneur,

» Dans l'impossibilité de prendre sur nous la signature de la pièce qu'on nous a portée ce matin, nous avons dû donner à la communauté connaissance de la tournure que prend l'affaire de notre église. Nos sœurs ont été d'avis que l'acceptation des conditions proposées nous serait préjudiciable. En conséquence, Monseigneur, nous prions Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que, dans ce court délai, nous n'ayons pu amener les choses à la conclusion désirée par les Messieurs de l'Administration des ponts et chaussées.

» Nous sommes, avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» de Votre Grandeur,

» Les soumises filles en J.-C.

» Sœur Saint-Michel. »

Le 13 août 1851.

Ce n'était pas, en effet, l'acceptation pure et simple du petit lopin de terre en question qui pouvait, dans la conviction de nos

Ursulines, représenter la valeur des 7,000 francs agréés antérieurement par le Conseil conventuel. Aussi, l'administration des ponts et chaussées était-elle invitée, dans une lettre spéciale, à le mettre en vente; et, si un acquéreur arrivait à ce chiffre, les religieuses s'engageaient à l'accepter sans réplique, bien que le triangle eût à peine 1 are 43 centiares.

Tout le monde sait, à Auch, que la décision ainsi formulée par le Chapitre conventuel était notoirement préjudiciable aux intérêts du Prieuré; attendu que les ponts et chaussées devaient un jour (1) se reconnaître obligés, à l'égard de ces dames, à une indemnité sept fois plus forte que la somme actuellement proposée. Et pourtant, la réponse de notre Supérieure ne rencontra qu'un accueil sévère de la part de M. l'Ingénieur.

Mais hâtons-nous de dire ici que, dans une autre lettre du 14 août 1851, la Mère Saint-Michel s'était proposé surtout d'éclairer Monseigneur sur le véritable état de la question. Aussi Sa Grandeur daigna-t-elle, avec une bienveillance toute paternelle, répondre qu'elle reconnaissait les droits de la Communauté, et que, désormais, on lui laisserait toute liberté de défendre les intérêts de son enclos devant l'Administration civile.

Toutefois, comme l'Archevêque se trouvait à Paris quelques mois plus tard, son secrétaire écrivit pour réclamer une nouvelle note sur l'affaire en suspens, que Monseigneur voulait renouer près de l'Administration supérieure.

La réponse ne se fit pas attendre; elle fut même accompagnée d'un mémoire envoyé par M. l'abbé Dupin, vicaire général, et Supérieur de la Communauté. Cette pièce dut fixer le Ministère des travaux publics assez nettement pour faire décider qu'une affaire de cette nature ne pouvait bien être étudiée, dans ses détails contradictoires, que sur les lieux mêmes où les dommages étaient occasionnés.

Cependant M. Sciau n'ayant pas réussi à faire accepter son

(1) Septembre 1867.

petit lopin de terre, comme représentant les 7,000 francs d'abord proposés, se détermina à le mettre en vente par voie de licitation, en 1852; or, Mère Saint-Michel, usant d'un intermédiaire, en fit l'acquisition pour la somme de 2,025 francs. Ce résultat fut la preuve sans réplique que l'arrangement proposé le 13 août 1851 n'était ni le plus juste ni le meilleur que le couvent pût obtenir des ponts et chaussées; et cependant quelques amis du Prieuré l'avaient dit ouvertement: ils avaient déploré ce refus près d'une année entière.

Il fallait en finir, disait-on à ce propos, avec une administration de tout point invincible, et qui, pourtant, s'était prêtée aux plus utiles accommodements. Les Ingénieurs avaient, sans doute, tout intérêt à régulariser leur route par la suppression du chevet incorporé : les accidents de voiture, survenus à cette place, étaient si nombreux ! Mais tôt ou tard, on devait arriver à cette régularisation par la force même des choses : ces vieux murs ne pouvaient pas résister longtemps à la cause fatale d'une ruine prévue; et le Couvent n'aurait plus alors le droit de se plaindre, en toute rigueur de justice.

Comme si le recours au contentieux, c'est-à-dire à la juste appréciation des tribunaux, ou bien du personnel administratif, ne devait pas laisser d'autant plus d'espérance aux parties intéressées que le préjudice réel deviendrait plus manifeste.

XLVIII.

Depuis les premiers dommages occasionnés par les remblais de la traverse, jusqu'a l'alignement définitivement réglé par le ministre des travaux publics en 1867.

De son côté, Mgr de La Croix d'Azolette faisait toujours les mêmes vœux pour le succès de cette affaire, sans trop pressentir quelle pourrait en être l'issue.

La chapelle de son Petit-Séminaire le préoccupait aussi étrangement. Mais comme l'auguste et vénéré prélat eut, encore alors,

la preuve certaine qu'il pouvait compter sur le concours du personnel des deux séminaires de son clergé diocésain, et sur celui de la charité publique, il se sentit renaître à l'espérance.

Il conçut aussi un espoir plus solide dans l'intérêt du Prieuré. La section des ponts et chaussées venait d'être consultée, à Paris même, sur la question des dommages occasionnés à la chapelle, et tout semblait annoncer à Monseigneur un meilleur avenir (1).

Cependant, les vocales de notre couvent, réunies le 27 septembre 1852, réélurent Mère Saint-Michel, comme donnant à sa Communauté les plus heureuses garanties. Qui, du reste, aurait montré plus de fermeté et de circonspection administratives, en présence du danger qui menaçait le seul monument religieux du XIVe siècle que la ville d'Auch eût conservé ? Les terrassements de la route humectaient les murailles, dans toutes les profondeurs de la chaussée; et cette humidité, gagnant insensiblement vers le sud, surtout dans le voisinage de la grille de communion, la digne Supérieure fit dresser, en avant du mur oriental, une cloison en briques de champ, pour éloigner d'autant toute émanation délétère.

Déjà le mal était assez grand, vers le printemps de 1853, pour qu'on se préoccupât de la nécessité de le combattre jusque dans le sanctuaire. Mais ici, il n'y avait d'autre remède que l'isolement de l'autel, vu que les marbres dépérissaient, à force d'être imprégnés du chancre occasionné dans les pans coupés par les remblais extérieurs.

Bientôt enfin, on s'aperçut que les graves inconvénients, dont la cause agissait sans interruption, étaient loin de diminuer par le laps du temps, et que même ils s'étendaient de bas en haut, par progrès assez sensibles. Sous l'influence d'une pluie un peu forte, ou bien de longue durée, l'eau pénétrait en s'infiltrant, jusqu'à traverser le mur du sanctuaire. Elle ruisselait sur les dalles, à tel point qu'on était obligé de l'arrêter; et on ne réussissait à la faire disparaître qu'à force d'éponger.

(1) Lettre écrite de Paris à Mère Saint-Michel pendant l'été en 1852.

Jusque-là, c'est à la préfecture que Mère Saint-Michel s'était contentée de porter plainte; mais, comme elle n'avait obtenu que des réponses évasives, elle s'adressa personnellement au ministère en toute liberté. Le résultat fut même assez heureux pour qu'un rapport spécial fût demandé d'urgence à M. Klein, ingénieur chargé de cette route. Peu de temps après arriva l'ordre de pratiquer certains travaux utiles, aux environs des contreforts, afin d'en écarter les eaux de la gondole. Et, si le mal dont on se plaignait à si juste titre ne fut pas définitivement arrêté, ces modifications réussirent du moins à en diminuer notablement la cause.

Alors l'attention du conseil conventuel se porta de nouveau sur quelques maisons, qui séparaient le grand préau septentrional de la rue du Prieuré. Déjà, le 7 juillet 1848, Mère Saint-Michel avait acquis de la famille Bourgeois le jardin formé depuis un demi-siècle sur le sol de l'ancienne Prieurale, et l'habitation adjacente, au midi de ce jardin. Plus au sud étaient les trois maisons Baurens, Boubée et Sancet, que Mère Saint-Michel acheta également, le 5 septembre 1854. C'est donc à partir de ce moment qu'on put songer enfin à profiter plus utilement de cette portion de l'ancien monastère, dès que l'occasion en serait bien favorable. Mère Saint-Michel songeait à la préparer, lorsque des malheurs inattendus vinrent jeter les plus vives alarmes dans les bas quartiers de la ville.

Les habitants d'Auch pouvaient-ils avoir oublié à cette époque que, le 24 août 1836, une trombe tout à fait locale avait occasionné certaines ruines et même la mort de 28 personnes? L'eau, toutefois, n'avait guère alors été préjudiciable que sur quelques points de la haute ville, à Embaquès et sur les bords du Lastran; mais, en juin 1855, ce fut le tour du Prieuré. Une inondation des plus extraordinaires franchit les bords du Gers, en amont de Pavie. Dans les nuits du 3 et du 18, les flots se précipitèrent avec une fureur vraiment dévastatrice, envahissant l'enclos de nos Ursulines et l'intérieur de la chapelle; ils s'élevèrent même au-dessus des dalles du sanctuaire, la première fois à 1^{m}16, et la seconde à 0^{m} 20.

Or, nous avons vu que, du 5 au 6 avril 1770, nos deux églises avaient aussi été envahies, de manière à éloigner de leur enceinte le clergé lui-même, pendant 21 jours (1).

Mais notre chapelle de l'Immaculée-Conception eut à souffrir beaucoup plus longtemps encore, en 1855. Les eaux ne purent disparaître que très lentement, laissant un limon infect et une humidité tellement boueuse que l'été ne suffit pas à en enlever la trace.

Quant au sol inférieur, il conserva des effets si désastreux du long séjour des eaux qu'il ne put jamais se dessécher entièrement.

Le service religieux souffrait donc étrangement de cet état de choses, lorsque Mère Saint-Michel vit expirer son deuxième triennat, au 1er octobre 1855.

Les voix du scrutin se portèrent de nouveau sur Mère Saint-Thomas, et un de ses premiers soins fut de songer au meilleur parti que son Chapitre conventuel pourrait tirer un jour de la cour du nord. Il s'agissait du terrain assez étendu, où s'était jadis trouvé le cloître bénédictin que nous avons vu refaire au XIVe siècle. Les quatre allées couvertes que l'on s'était données jadis ici, n'étaient plus à la convenance des nouvelles habitudes d'un établissement transfiguré. Mais, à l'aspect de l'est, ne pouvait-on pas modifier avec avantage la façade du rez-de-chaussée des acquisitions que l'on venait de faire? Ne serait-il pas plus gracieux, plus utile et même beaucoup plus salubre de porter sur arcades les étages supérieurs, sans nuire à leur solidité?

Ces questions ne furent pas plutôt posées que le conseil les résolut selon la pensée de la supérieure. Et, peu de mois après, on mit la main à l'œuvre, pour établir les cinq premiers termes d'une série qui devait, plus tard, s'étendre en retour d'équerre, sur la façade qui regarde le Midi.

Le triennat de Mère Saint-Thomas s'était passé en transformations et tentatives, dont les traces devaient changer l'aspect du

(1) *Revue de Gascogne*, tome XI, page 273.

jardin Bourgeois et préparer le plan de certaines constructions beaucoup plus utiles, et qui devenaient tous les jours plus urgentes. En effet, la chapelle du couvent était enfin devenue si humide, si complètement insalubre, que, très souvent, elle semblait impropre aux réunions du culte public. Telle était, au reste, la conviction générale soit dans la communauté, soit parmi les fidèles du voisinage qui fréquentaient nos offices, lorsque la supérieure fut informée que le Souverain Pontife venait d'accepter la démission de Mgr de La Croix d'Azolette. Notre saint archevêque avait fait, près d'un an entier, les plus vives et les plus respectueuses instances auprès de Pie IX. Et c'est le 16 juin 1856 que Mgr Antoine de Salinis, évêque d'Amiens, fut préconisé archevêque d'Auch.

La haute position du nouveau Prélat fit concevoir aux Ursulines du Prieuré de grandes espérances pour l'heureuse issue d'une affaire qui traînait depuis près de dix ans.

Et, quant à la chapelle du Petit-Séminaire, un autre supérieur, M. l'abbé Pandellé, était venu seconder la continuation de l'œuvre de son utile et sympathique influence.

Mais des questions d'un intérêt plus général devaient, en rigueur de justice, passer avant celles d'un ordre quelque peu secondaire. Aussi les modifications à opérer, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la métropole, absorbèrent-elles l'activité d'une Administration qui, hélas ! allait être de si courte durée pour le bien de notre province ecclésiastique.

Cependant, l'assemblée des vocales extraordinairement convoquée, dans notre couvent, réélut Mère Saint-Michel le 1er mars 1858.

Malgré l'extrême répugnance qu'elle avait manifestée à l'approche des graves circonstances qui paraissaient annoncer une solution prochaine avec l'Administration des ponts et chaussées, elle dut se résigner à un troisième triennat, car Mère Saint-Thomas venait de rendre le dernier soupir. Et comme si la vénérable Supérieure avait voulu donner à sa mort l'empreinte de cette aus-

térité rigide qui fut, pour elle-même, le caractère spécial de sa vie d'Ursuline, l'auguste malade n'avait pas voulu expirer dans sa cellule. Elle avait demandé qu'on l'étendît sur la paille, à sa dernière heure, en présence des sœurs réunies dans la salle de communauté.

Quel exemple pour toutes celles qui furent les témoins d'une scène si touchante ! Quel souvenir sera jamais plus digne d'être relaté dans les annales d'une maison qui se trouvait alors soumise à de si rudes épreuves !

M. le docteur Molas, médecin du monastère, avait enfin prescrit d'éloigner les religieuses, leurs élèves et le public, d'un édifice qu'il jugeait tout à fait impraticable. Il déclarait formellement que la chapelle n'était plus propre à sa primitive destination, et qu'il y avait un danger réel à y continuer les réunions plus ou moins nombreuses qu'imposent les exercices du culte catholique.

Les embarras d'une telle situation étaient extrêmes, et l'on songeait sérieusement à construire une autre église, à l'angle sud-ouest de la cour du nord. Nous dirons même que les plans en étaient dressés par M. L. Gentil, architecte du département, lorsqu'un incident vint donner une tout autre physionomie au système de défense adopté jusque-là par le couvent, contre l'administration des ponts et chaussées. La Mère Saint-Michel avait demandé et obtenu avec plein succès, pour les intérêts du monastère, un alignement définitif au nord du chevet si maltraité.

Voir M. de Bordas, alors Ingénieur en chef, continuer cette même ligne dans la direction du midi, était l'objet des vœux de la population ; c'était aussi le seul moyen d'en finir avec la querelle de longue date qu'une exigence intempestive venait d'envenimer. En effet, une injonction des plus inattendues se trouvait récemment intimée au couvent, relativement à l'entre-deux des contreforts enchevêtrés dans le corps de la traverse. Le conseil obéit ; mais, en même temps, il disposa ses moyens d'attaque contre l'Administration locale, qui, bientôt, se vit actionner sur les dommages en litige par devant le conseil de préfecture.

Notre intention n'est pas d'exposer ici les détails d'une affaire qui se poursuivit près de trois ans, à Auch et à Paris.

Mais, sur ces entrefaites, Mgr Francois-Augustin Delamare était passé du siége de Luçon à celui d'Auch. L'achèvement de la chapelle de notre Petit-Séminaire, combiné avec l'organisation définitive de cet établissement, ne fut pas l'objet exclusif de sa sollicitude pastorale : il l'étendit, avec le même succès, à toutes les œuvres diocésaines qui réclamèrent son concours. Et, quant au Prieuré, sa Grandeur imprima au procès de nos Ursulines une si heureuse direction qu'elles reçurent, le 24 juillet 1868, une solution ministérielle, en tout conforme aux intérêts que les supérieures du couvent avaient successivement défendus.

F. CANÉTO,
vic. gén.

UNE BRANCHE DES PIC DE LA MIRANDOLE
DANS LES LANDES.

I.

Il y a cent ans passés, raconte-t-on, le dernier chef d'une famille noble qui habitait Labouheyre, Bernard de Pic de Blais de la Mirandole, trouva la mort dans des circonstances assez singulières.

A cette époque, comme on sait, à part quelques rares futaies courant en maigres files sur les hauteurs ou groupées autour des villages, la Grande-Lande n'était qu'une immense plaine déserte, dont nul n'avait cure de disputer une parcelle aux troupeaux qui de temps immémorial avaient librement erré sur son aride surface. S'écartant de l'esprit de routine, M. de Blais avait fait établir sur son bien de Hideou, hameau du village de Luë, un semis de pins qu'il entourait de toutes les précautions propres à en assurer le succès. Pour préserver de la dent du bétail les fragiles tiges qui déjà couvraient le sol d'un tapis de verdure, un ordre formel en avait de bonne heure interdit l'abord aux pâtres du voisinage, et le respect qu'inspirait autour de lui « le seigneur Pic, » comme on l'appelait, eût fait croire assurément que personne n'aurait garde d'oublier la défense. Il arriva cependant qu'un chevrier de Luë, insouciant des volontés du maître, s'en vint un jour paître son troupeau à si peu de distance du semis que quelques-unes de ses bêtes ne tardèrent pas à en franchir les limites, au grand dommage de la naissante forêt. Mais il se trouva aussi, par mâle occurrence, que M. de Blais avait pris ce même temps pour visiter sa pépinière de Hideou, qui était devenue le but

préféré de ses fréquentes promenades. A l'approche du cavalier, le pâtre eut beau chasser son troupeau vers la lande, — le délit n'était guère niable,—et l'on peut imaginer quel émoi ce fut lorsque M. de Blais en eut aperçu les traces. Indigné, furieux, il se précipita vers le chevrier et le joignit bientôt en l'accablant d'invectives; puis, comme celui-ci se contentait d'éloigner son bétail sans trop se mettre en peine d'essayer une excuse, courroucé de plus belle, il poussa sur lui sa monture et se prit à le serrer de si près que les sabots de l'animal heurtaient à chacun de ses pas les talons du coupable. En vain le serf excédé lui remontrait-il sa violence, le gentilhomme prolongeait à plaisir cette irritante poursuite. Il fit tant que le pâtre perdit tout d'un coup patience et se souvint qu'il avait sur l'épaule le fusil qui, selon la coutume, le suivait toujours au pâturage; bondissant à quelques pas, il saisit son arme, et d'un geste fiévreux, montrant une ligne qu'il venait de tracer sur le sable du chemin : « N'allez pas plus loin, cria-t-il ivre de colère, ou sur Dieu c'est fait de vous ! » Et presque au même instant, frappé d'un coup de feu en passant la ligne fatale, le gentilhomme allait rouler baigné dans son sang aux pieds du chevrier.

Quelques heures plus tard, comme les gens du hameau de Gaillard se rendaient au bourg de Luë, car c'était un dimanche, ils trouvèrent le cadavre de M. de Blais, étendu sur le bord du chemin. Déjà une vague rumeur s'était répandue jusqu'à Labouheyre; M. de Blais, disait-on, avait tué un chevrier, et chacun dans le village s'enquérait de l'affaire, lorsqu'un messager mit pied à terre devant la maison noble et apprit à madame de Blais la cruelle vérité. Folle de douleur, elle refusait d'y croire, mais un nouveau et triste témoignage vint bientôt anéantir ses derniers doutes : le cheval de M. de Blais parut à l'entrée de la cour, seul et la selle ensanglantée...

Après la visite légale, on transporta le corps à la maison

noble, où l'accompagna une grande partie de la population des villages de Luë et de Labouheyre, qui était accourue sur le lieu du crime. Bernard de Blais fut inhumé sous les dalles de l'église, dans le tombeau de ses aïeux. Quant au meurtrier, ce fut inutilement qu'on rechercha ses traces; d'autres pâtres, émus par sa position, ayant, dit-on, favorisé sa fuite, il put gagner le fond des *lettes* de *Cazau*, et jamais on ne le revit.

Bernard de Pic de Blais de la Mirandole avait à peine atteint sa trente-cinquième année. C'était un homme de moyenne taille et dont le regard assuré, les traits sévères, semblaient marquer une grande énergie de caractère : un portrait en pied, de grandeur naturelle, et qui le représentait en costume de chasse, s'est conservé longtemps, relégué, avec d'autres vieilleries, dans une salle basse de la maison noble (laquelle aujourd'hui sert en partie de caserne). Sa femme, Françoise de Larreillet, qui avait vingt-sept ans à la mort de son mari, ne tarda pas à le suivre dans la tombe, laissant orphelines deux filles en bas-âge.

A l'endroit où tomba M. de Blais, dit la légende, jamais l'herbe ne repoussa; et il y avait, ajoutait-elle, sur la pente du plateau de Chioule, près du hameau de Hideou, une petite place couverte d'un sable rougeâtre, qui se détachait de loin sur la bruyère et dont autrefois on se détourna longtemps comme d'un lieu maudit.

II

Telle est, fort sèchement résumée, *l'histoire du seigneur Pic*. Surpris de rencontrer ce nom de La Mirandole dans un récit populaire des veillées landaises, j'ai eu la curiosité de recueillir les indications que pouvaient fournir, sur ce sujet, les actes de l'état-civil de Labouheyre, seule source qu'il me fût loisible de consulter. Nombre d'autres documents existent, dit-on, mais en lieu peu abordable, qui seuls eussent permis

de faire plus complète et plus attachante cette modeste esquisse. Les plus anciens feuillets de ce recueil, incomplets d'ailleurs et qui ne remontent pas à plus de deux siècles et demi, font mention des Pic de Blais, et ce n'est que vers l'époque de la Révolution que ce nom cesse d'y figurer. Charles Pic de Blais (1630), qui exerça la charge de « juge royal, civil et criminel de *Laboheyre,* » dans laquelle se succédèrent longtemps ses descendants, et Alexandre Pic de Blais, marié avec Francoise de Lalesque, sont les premiers dont on trouve la trace.

Blaise, fils du dernier, épousa Catherine de Castaignède (1) et en eut deux fils, dont l'un fut tenu au baptême par Blaise de Cazaulx; il eut aussi un enfant naturel auquel est donné dans le registre, malgré sa naissance illégitime, le nom de Pic de Blais, « la *femme sage,* est-il écrit, adsseurant que Bernadinne (la mère) lui a dict en peine de l'enfantement l'enfant estre des œuvres du dit sieur Blaize Pic de Blais.... » Je ne m'attacherai pas à dresser une généalogie qui, outre qu'elle serait sans intérêt, ne réunirait pas toutes les garanties désirables d'exactitude. Les cahiers précités, aussi défectueusement tenus que partout ailleurs à cette époque, servaient alternativement aux paroisses de Labouheyre (archiprêtré au XVIe siècle), Trensacq, Commensacq et Luë, et de cette circonstance devaient nécessairement résulter quantité de lacunes : ainsi, enregistrant un baptême de date ancienne, un desservant déclare simplement dans l'une des nombreuses et intéressantes notes intercalées dans le recueil « l'avoir aussi oublié d'escrire pour n'avoir le présent livre. » Plus loin, un autre déclare avoir fait sans résultat la recherche « du temps du baptême de noble Mathieu Pic de Blais,

(1) On trouve dans la suite une alliance entre la famille de Castaignède et celle de « noble Antoine de Labedade, escuyer. » — Un Castaignède, juge de la juridiction de Labouheyre, représenta plus tard aux Etats-Généraux le tiers-état de la sénéchaussée de Tartas.

dit Commensacq, paroissien de Laboheyre, » lequel n'avait jamais été inscrit.... Des nombreux membres de cette famille qu'on trouve, jusque vers le milieu du dernier siècle, soit à Labouheyre, soit à Trensacq, car ils habitaient aussi ce lieu, je ne citerai que « noble Charles Pic de Blais, escuyer, » qui eut deux enfants, baptisés « dans l'église de Monsieur Saint-Martin de Trensacq, » et dont la femme, Izabeau de Fontebride, devenue veuve, contracta mariage à nouveau avec un sieur de Cazenave, d'Arrengosse, « en présence de fort honneste compagnie, tels que le sieur Duberu, escuyer, le sieur de Pic de Blais, escuyer, M. de Lagoffun et autres.... »

Arrivant à Bernard de Pic de Blais, celui dont la mort violente a été racontée plus haut, je cherche inutilement dans le recueil un détail qui puisse ajouter quelque intérêt à ceux que donne le récit populaire. Fils de « noble Mathieu de Pic de Blais, escuyer, » lequel était marié avec Bertrande Dorthe (ou d'Orte), Bernard était l'aîné de huit enfants, dont deux moururent en bas âge. Une de ses sœurs figure à un baptême en compagnie de « Jean Petre, seigneur de Surgens, habitant de Mézos; » une autre se maria à Sabres avec « Pierre de Broustra, sieur de Taris, escuyer. » De ses deux frères, l'un n'a pas laissé de traces; l'autre, « messire Jean Pic de Blais, avocat en parlement, » mourut à l'âge de vingt-neuf ans à Labouheyre, au lieu dit de « Margoutine. »

On s'imagine sans peine quel événement dut être, à l'époque et dans le milieu où il s'accomplit, le meurtre de Bernard de Blais, et il est surprenant, à voir les détails dont abondent maints autres actes insignifiants du recueil, que celui qui constate cette fin tragique se taise sur ses circonstances. « Le 11e juin 1760, porte cet acte, que je transcris dans sa propre forme, feut enseveli dans l'église de la présente paroisse le corps de Me Bernard Pic de Blays, écuyer, capitaine commandant les gardes cotes du Born, qui feut trouvé la veille mort sur le chemin qui va du quartier de Gouillard à l'église de

Lûe : après avoir été visité par Me Rebouil, Me chirurgien, et que M. Lespomarèdes, juge de la présente jurisdiction, *si* feut transporté et fait son procès-verbal, l'enterrement fut fait... » (1).

A n'en juger que par ces documents peu décisifs, Bernard paraît être le premier des Pic de Blais de Labouheyre qui ait repris l'usage du nom de la famille italienne de la Mirandole (2), avec laquelle d'ailleurs une commune origine pouvait être attribuée à la sienne sur l'indice tiré du nom qu'elle portait déjà. Dans l'acte de naissance de son premier-né (où figure « Roger Darricau, d'Aureillan (3), juge des jurisdictions de Biscarrosse et Pontenx »), il est appelé « Messire Bernard de Pic de Blays de Lamirandole. » Mais cet enfant mourut au berceau, et après le décès de Bernard de Blais, deux filles que lui avait données encore sa femme, « dame Françoise de Larreillet (4), » restèrent seules avec les sœurs de leur père à porter le nom de la Mirandole, que la tradition locale, au reste, ne sépare pas de celui de Pic de Blais. L'une des filles de Bernard, « Marie-Charlotte de Pic de Blais de la Mirandole, » orpheline de père et de mère, épousa le fils d'un « noble citoyen de la ville de Périgueux..., noble Jean-Baptiste Augustin

(1) L'habitation de M. Lespomarèdes (ou de Lespomadères) située près du village, portait le nom de « maison du baron. » — Dans son Inventaire des archives des Landes (série E. commune d'Escource), M. Tartière fait mention d'actes de priviléges concédés en 1437 par le sire d'Albret aux habitants de la baronnie d'Herbafeyre des Lannes (Labouheyre), et confirmés en 1583 par Henri, roi de Navarre.

(2) L'un des premiers, devrais-je dire, car l'Inventaire des archives, que je n'ai pu assez tôt ni assez longuement consulter, cite (série E, suppl., ville de Mont-de-Marsan) un mariage entre « Louis de Carrère, écuyer, sieur de Loubère, et Marie de Prugue, de Mont-de-Marsan », où l'on trouve comme témoins « messire Jean Pic de la Mirandole, et autre Jean Pic de la Mirandole,.... » lesquels ne sont autres, évidemment, que des membres de la famille de Pic de Blais de Labouheyre.

(3) Le lieu qu'habitaient autrefois les Darricau à Aureilhan porte aujourd'hui le nom de « quartier de l'Amiral ». — « Territoire d'Aureilhan, s'écrie Thore, tu » n'es rien, mais tu es le berceau de la famille des Darricau, dont le nom occupera » désormais une place dans les fastes de notre histoire ! » — Au XVIe siècle déjà un Darricau était sénéchal des Landes.

(4) V. l'Inventaire des archives (série E, supplé., com. d'Ychoux). Les Larreillet figurent avec le titre de ces seigeurs de Josse » au mariage d'une femme de leur maison avec « François Peychan, seigneur de la maison noble de Francon. »

Guine Bourgoing de Daille, » qui quitta ce dernier lieu, pour fixer sa demeure à Labouheyre; deux filles naquirent de leur union, mais les traces de cette nouvelle famille s'évanouissent subitement aux approches de la Terreur (1).

« Le 23 juin 1777, rapporte le recueil, Joseph II, roy des Romains, empereur d'Allemagne, étant venu parcourir la France, aïant séjourné quelques jours à Paris et à Bordeaux, a passé à Labouheyre ce jourd'huy allant à Baïonne et jusqu'au port d'Espagne... en laissant mille marques de libéralité (2). » Je recueille ces lignes pour faire remarquer que si Joseph II s'arrêta à Labouheyre, il ne dut pas retrouver sans surprise au fond de cette solitude des traces de la célèbre maison italienne de Pic de la Mirandole, que Joseph Ier, son grand'oncle, avait dépossédée de ses Etats et forcée de se réfugier en France (vers 1700, époque de beaucoup postérieure à l'établissement des Pic de Blais à Labouheyre).

III

Je ne résiste pas au désir de transcrire, à la suite de ces succinctes notes, quelques autres détails puisés à la même source et qu'on voudra bien ne pas regarder comme trop étrangers à ceux qui précèdent.

Avant les Guine Bourgoing de Daille et en même temps que les Pic de Blais de la Mirandole, on trouve à Labouheyre une autre famille, dont le nom n'est pas indigne d'attirer l'attention. « En 1703, porte un acte fort étendu du recueil, honorable noble Jean-Charles Dartigues, escuyer, sieur Dosseaux, not. seigneur..., ayant esté jurat de la ville d'Aire,.. »

(1) Il me revient que Guine Bourgoing de Daille, quelques années plus tard, fut appelé à Paris pour y occuper une haute position administrative.

(2) Il fut loin de laisser partout des preuves de sa courtoisie. Le voyage du peu gracieux monarque fut signalé à Bordeaux par quelques incidents passablement piquants relatés en détail dans un journal du temps que le hasard m'a fait tomber sous les yeux.

laissa la charge qu'il occupait « dans la dite communauté d'Aire, ne voulant plus y habiter ny ailleurs qu'au lieu de Laboheyre, » où il se retira « dans son bien et maison... » En arrivant sur ses terres, Charles Dartigues Dosseaux épousa une veuve, dont le père « Jean de Lafont, maître de postes du roy à Laboheyre, » obtint, probablement à cette occasion, des lettres de noblesse. Dartigues Dosseaux mourut en 1733 et fut enseveli dans l'église du lieu, comme l'étaient les Pic de Blais et leurs alliés. Son fils, « messire Joseph Dartigues, sieur Dosseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, porte-étendard des gardes du corps dans la compagnie de Villeroy, figure à de fréquentes reprises, durant l'espace de quarante années, sur les actes de l'état civil de Labouheyre (notamment en 1752, comme parrain d'un Pic de Blais). Il habita également Soissons (1).

Après les Pic de Blais de la Mirandole, les Guine Bourgoing de Daille, les Dartigue Dosseaux, le sr de Lafont, « *ennobli* par le roy à Laboheyre, » je mentionnerai encore en terminant, la famille Dorthe, qui contracta plusieurs alliances avec les Pic de Blais, et dont les membres signent souvent « d'Orte, » entre autres Jean-Baptiste-Denis d'Orte, originaire de Montbéliard, qui devint avocat au parlement de Bordeaux après avoir été officier de chasseurs au régiment de Berry; et Jean-François Denis d'Orte, ancien ingénieur en chef de l'Isle-*Borbon*, membre de l'Académie des arts de Bordeaux... »

La crainte que l'attention du lecteur ne se fatiguât promptement d'un si mince sujet m'a fait négliger dans le recueil plus d'un passage qui semblait mériter l'honneur d'une mention. Tel qu'il est même, ce résumé de recherches d'un carac-

(1) Je recueille dans l'Inventaire de M. Tartière un acte des archives de Grenade qui semble avoir trait à Joseph Dosseaux : « Le 15 mars 1755 moururent après avoir été ondoyés à la maison, nobles fils de noble Jean-Marc Dartigues, écuyer, ancien capitaine au régiment royal-artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Jeanne de Poyferré de Cére, mariés en cette ville. »

tère si local, paraîtra sans doute prolixe et dépourvu d'intérêt. Si l'on veut considérer cependant quelle importance devait avoir, au milieu de la population inculte du désert landais, la possession du plus modeste titre de noblesse, la présence simultanée de ces noms de marque dans une si pauvre et si obscure bourgade ne sera peut-être pas sans présenter quelque intérêt de curiosité (1).

Félix ARNAUDIN.

(1) Labouheyre, primitivement *Herbefaverie*, était, dit-on, dès le IXe siècle, un lieu de quelque importance, défendu par une double enceinte de murs et de fossés. Il existe même au nord-est du bourg quelques tronçons d'une rue dallée à laquelle la forme concave de son lit semblerait assigner une origine antérieure; non loin de cette rue, qui sortait vers l'est par une porte à pont-levis dont le cintre subsistait il y a trente ans à peine, se trouvent les restes d'un mamelon artificiel dont la destination est débattue (un tumulus peut-être, lequel dès lors serait au moins contemporain de la voie romaine). Ce tumulus et cette rue dallée sont aujourd'hui, avec les traces de la voie romaine, que l'on croit reconnaître sur le territoire du village et auxquelles la tradition donne toujours le nom de *Camin roumiou*, les seuls vestiges de cet obscur passé. — En 840, Labouheyre, comme beaucoup d'autres lieux des Landes, aurait eu à souffrir de la légendaire fureur des Normands. Mais il n'existe sur ce point que le témoignage plus que suspect d'une des chartes apocryphes de Mont-de-Marsan. — Ce fut dans le même siècle que les évêques d'Acqs transférèrent leur siége dans cet endroit, et peut-être est-ce à leur instigation que « saint Léon, évêque et missionnaire, » de passage à Labouheyre, y convertit, vers l'an 900, un personnage de quelque importance, « Argarius, seigneur de Herbe-Faverie. » (Voy. Thore, Saintourens, et autres.) — En 1141, dit l'abbé Monlezun, on constate la présence d'un « Vital de Labouheïre, archidiacre de Tursan, » à l'un des conciles provinciaux tenus à Nogaro sous l'archevêque Guillaume d'Andozille.

Située sur la route qui dès le moyen-âge suivait la direction et quelquefois le tracé de la voie romaine, cette localité dut probablement posséder l'un de ces nombreux hospices que saint Louis fit échelonner sur le chemin des pèlerins de saint Jacques de Compostelle (Voy. Tartière, l'abbé Pardiac). Une fontaine en pierre, qu'on voyait autrefois dans le village à quelques pas d'un pont qui porte le nom de Pont-du-Roi, et dédiée à saint Jacques, comme l'est encore l'église, datait peut-être de cette lointaine époque.

A peine ai-je besoin d'ajouter, car il y paraît de reste, que la critique sérieuse de ces fort modestes questions exigerait, avec des notions différentes en la matière, l'accès de sources autres que celles dont je dispose. F. A.

NUMISMATIQUE.

Monnaies féodales du petit trésor récemment découvert à Saint-Barthélemy.

Puisque M. H. D... n'a pas cru pouvoir se dispenser de répondre à mon invitation, au sujet d'une monnaie de Philippe-le-Hardi, comment pourrais-je ne pas m'empresser, selon ses désirs, de faire connaître aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* les monnaies féodales du petit trésor de Saint-Barthélemy? Toutefois, je ne saurais le faire que dans la mesure de mes forces, et l'on ne doit attendre de moi que des renseignements très incomplets.

Disons d'abord que dans les premières années du XIe siècle, le nombre ainsi que l'activité des ateliers monétaires s'accrut considérablement (1). Cette activité est due bien plus aux plus grands vassaux qu'à la couronne; c'est alors, en effet, que commence le véritable règne de la monnaie féodale.

Du reste, la difficulté des communications d'un pays à l'autre rend les monnaies locales presque indispensables. Aussi, de toutes parts, prélats et barons se mettent à frapper monnaie; les uns en vertu de leurs priviléges, les autres par suite d'usurpations.

Remarquons cependant que la difficulté des communications d'après un savant numismate semble, sinon justifier, du moins expliquer ces usurpations. Quoi qu'il en soit, les monnaies dont j'ai à parler ne sont entachées d'aucun vice d'origine. Ce sont des deniers de billon, ou de cuivre argenté.

(1) On attribue généralement cette renaissance à la cessation des frayeurs de l'an 1000. Voyez contre cette opinion un article de Dom Plaine dans la *Revue des questions historiques* du 1er janvier dernier. — L. C.

J'ai déjà fait connaître les monnaies de Cécile, comtesse de Rodez-Armagnac. Cécile avait une sœur consanguine du nom d'Isabelle, mariée à Geoffroy de Pons, vicomte de Turenne. Aussi ne suis-je nullement surpris de trouver à côté des monnaies de Cécile un type de cette vicomté. Du côté de la croix, — car on trouve la croix sur presque toutes les monnaies seigneuriales, — on lit : R (Raimondus) VICECOMES; et du côté opposé : TVRE...E, les lettres intermédiaires effacées. Le type qu'on voit sur le champ du revers me semble figurer une fleur à trois corolles, accostée de deux petits cercles, et de deux croissants opposés, l'un en haut, l'autre en bas.

Il est bon de remarquer qu'on trouve les croissants disposés de la même manière dans un type chartrain, publié dans les *Mélanges d'Archéologie*, par Charles Cahier et Arthur Martin, et que les croissants appartenaient au blason des comtes de Châteaudun. L'un de ces comtes, Geoffroi, finit même par remplacer par le croissant le type primitif, qui était la bannière de Chartres.

Mais le croissant ne se trouve pas dans le blason des vicomtes de Turenne donné par le Père Anselme, et je laisse à d'autres, plus habiles que moi, le soin d'expliquer sa présence dans le type découvert à Saint-Barthélemy.

Dans la série des vicomtes de Turenne, on en trouve sept du nom de Raimond, et c'est peut-être le dernier, contemporain de Cécile, qui fit frapper la monnaie dont je parle. On sait d'ailleurs que ces vicomtes avaient reçu leur titre des ducs d'Aquitaine, qui, à la demande de Louis-d'Outremer, leur cédèrent aussi des droits régaliens. Parmi ces droits figure celui de battre monnaie.

Huit types d'un comte d'Angoulême enrichissent le petit trésor de Saint-Barthélemy. Le champ principal est occupé par la croix, cantonnée des lettres S et A, à deux angles op-

posés. Légende : LODOICVS. Revers : cinq petits cercles disposés en croix de Saint-André; légende : EGOLISSIME.

Cette monnaie est certainement de Louis d'Orléans, second fils du roi Charles V, lequel, vers la fin du XIVe siècle, continua la série des comtes d'Angoulême. Né en 1372, Louis d'Orléans fut baptisé par l'évêque de Reims, et tenu sur les fonts baptismaux par Bertrand Duguesclin. A cette cérémonie, et selon l'usage de la chevalerie française, le connétable tira son épée, et l'ayant mise dans la main du nouveau-né, il lui dit d'une voix vibrante : « Monseigneur, je vous donne cette épée, et la mets en votre main, et prie Dieu qu'il vous donne si bon cœur que vous soyez aussi bon chevalier comme fut onques roi de France qui portât épée. »

Enfin, dans cette petite collection, on trouve cinq pièces des évêques de Cahors. On voit sur le champ principal trois croisettes, dont l'une est surmontée d'une crosse pastorale, avec cette légende : EPISCOPVS. Revers : la croix avec cette légende : CATVRCENSIS.

Les historiens du Languedoc disent que, dès 1090, les évêques de Cahors avaient obtenu des comtes de Toulouse, qui étaient aussi comtes de Cahors, le droit de faire battre monnaie. Ce siége était alors occupé par Géraud, qui céda la moitié de son droit aux chanoines réguliers de sa cathédrale.

Deux siècles plus tard, l'évêque Guillaume VI alloua pour six ans aux consuls et à la ville de Cahors le droit de monnayage; mais en 1265, l'un de ses successeurs, Barthélemy II, eut un démêlé avec les consuls, et leur interdit la fabrication de la monnaie.

L'abbé BARRÈRE.

DUMONT,

Chirurgien juré d'Auch.

Le *Mercure galant* de juin 1704 nous révèle un chirurgien d'Auch nommé Dumont, demeuré ignoré, inventeur d'un remède contre la goutte et le rhumatisme, et auteur d'une dissertation sur ces maladies. Voici comment s'exprime cette publication, seul journal de l'époque, sur cet auscitain.

Réponse à la demande faite touchant la Dissertation sur la Goutte et le Rhumatisme de M. Dumont, chirurgien juré d'Auch.

Vous me demandez des nouvelles de ce qu'a produit l'ouvrage que je vous envoyai dans ma lettre du mois de février dernier, intitulé : *Dissertation sur la Goutte et le Rhumatisme de M. Dumont, chirurgien juré d'Auch.* Cette dissertation a été trouvée si belle, a fait tant de bruit icy, que plusieurs personnes de distinction ont envoyé chercher M. Dumont et elles ont été si satisfaites de ses raisonnemens et de ses remèdes, qu'elles en ont parlé à quantité d'autres qui, n'en ayant pas été moins soulagées, lui ont attiré une si grande quantité de malades, quoyqu'il n'eust pas resolu de rester si long temps à Paris, il n'a encore pû s'en retourner à Auch. Outre les malades qui l'ont arresté à Paris, il y a aussi été retenu par plusieurs personnes qui luy ont écrit des provinces les plus éloignées pour avoir ses avis et de ses remèdes; de sorte qu'il n'a pû se mettre en campagne ayant tous les jours des réponses à faire et des remèdes à envoyer. Je ne dois pas répéter icy qu'il loge toujours à la rue de la Huchette, à l'enseigne du grand Turc. Quand un habile homme acquiert tant de réputation que M. Dumont s'en est acquis en moins de six mois dans une si grande ville que Paris, il n'y a personne qui n'enseigne sa demeure.

D'après ce texte, il est permis de supposer que Dumont était un homme habile et un chirurgien d'une certaine valeur. Mais, chose singulière et regrettable, la tradition, les an-

nales de la cité, ne nous ont rien transmis sur ce praticien, ni sur sa Dissertation, « qu'on avait trouvée si belle » à Paris; les documents inédits ne mentionnent pas, même indirectement, le nom de Dumont. Nous ne nous expliquons pas ce silence en présence de l'appréciation et des éloges pompeux de la feuille publique, qui jouissait à cette époque d'une vogue considérable et légitime, car elle faisait autorité en matière de nouvelles, de critique, de science, de littérature et d'arts.

Tout ce que nous savons, c'est que la ville d'Auch a compté à des époques antérieures au XVIIIe siècle des chirurgiens du nom de *Dumont*. Etaient-ils des ascendants de celui qui nous occupe? Nous l'ignorons. Ainsi, nous voyons, pendant la peste qui affligea Auch en 1630, le conseil communal délibérer, entr'autres mesures, que le chirurgien Dumont serait attaché au service des pestiférés des hameaux d'Embataillé et d'Empitrac. D'autre part, nous trouvons dans la liste des consuls, en 1658, Louis Dumont, maître chirurgien; en 1663, Bertrand Dumont, bourgeois, et en 1671 le même Bertrand figura encore au même titre avec la qualification de : *Procureur à l'Election d'Armagnac*; en 1690, Joseph Dumont, sans qualification, est aussi au nombre des consuls.

Ce dernier ne serait-il pas celui dont il est question? Nous sommes porté à le croire, car il arrivait fréquemment que le scribe, chargé d'inscrire les noms des consuls sur le *Livre d'or* municipal, négligeait de mentionner les titres et professions des nouveaux élus; ce fait aurait pu se produire à l'endroit de Joseph Dumont, qui pouvait bien être notre chirurgien. Une circonstance viendrait à l'appui de cette supposition : l'année 1690, où Joseph Dumont fut élu consul, n'est pas très distante de l'année 1703, où parut la Dissertation sur la goutte; il ne serait pas impossible que le Dumont consul fût aussi l'auteur de la Dissertation. Le rapprochement des dates autoriserait cette induction. Toutefois, nous devons dire qu'à par-

tir de l'année 1690 nous ne voyons plus figurer le nom de Joseph Dumont nulle part. Cette circonstance nous porte à croire qu'il décéda ou qu'il quitta définitivement Auch pour s'installer à Paris, où il avait obtenu des succès si éclatants.

Tels sont les minces résultats des recherches auxquelles nous nous sommes livré. Espérons que parmi nos lecteurs il se trouvera quelque spécialiste bibliophile qui nous procurera l'œuvre de Dumont, laquelle ne peut être perdue. Ce document serait pour nous une bonne fortune et nous permettrait de faire connaître d'une manière plus précise cet auscitain recommandable.

P. LAFFORGUE.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM JEAN MARTIANAY.

[*Suite.*] (1)

V

Benedicite. Paris, 2 avril 1690 (2).

Mon Révérend Père,

J'étois convaincu depuis longtemps que Votre Révérence avoit de la bonté pour moy, et les nouvelles preuves qu'elle m'en a données à présent n'ont pas peu servi à me confirmer dans cette persuasion. Je vous rends donc de très humbles actions de grâces, de la peine que vous avez voulu prendre en m'écrivant que Sa Sainteté (3) a bien voulu me faire mander. Ce n'est pas pour moy une petite consolation dans le travail de S. Jérôme, que de m'y voir exhorté par le Souverain Pontife, et je vous avoue que cet avantage, qui commence à m'être commun avec ce s. docteur, me fait esperer de mieux réussir dans cette entreprise, que je n'aurois fait sans la bénédiction de Sa Sainteté. Je n'ai pas manqué de faire mention de toutes ces choses dans le prodrome de saint Jerôme (4), qui commence de s'imprimer

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, tome XIV, page 231.

(2) P. 6. Au Révérend Père Dom Claude Estiennot, procureur général de la congrégation de St-Maur, à Rome. Voir sur Dom Estiennot une lettre de Dom Bernard de Montfaucon à Baluze, publiée dans le tome X de la *Revue de Gascogne* (p. 34-36). De l'éloge qu'y fait Montfaucon de son éminent confrère, j'ai rapproché divers autres témoignages non moins flatteurs.

(3) Alexandre VIII (Pierre Ottoboni), élu le 6 octobre 1689, à l'âge de 79 ans, mort le 1er février 1691. Ce fut un généreux protecteur des lettres : il acheta et réunit à la Vaticane la riche bibliothèque de la reine Christine, et il aima et favorisa beaucoup la laborieuse congrégation de Saint-Maur.

(4) *Divi Hieronymi prodromus, sive epistola D. Joannis Martianay ad omnes viros doctos ac studiosos, cum epistola sancti Hieronymi ad Sunniam et Fretelam castigata ad MSS. codices optimæ notæ.* Paris, 1690, in-4°.

cette semaine, pour être achevé, s'il plait à Dieu, dans le tems de notre chapitre général. C'est un petit ouvrage que je donne au public, afin de faire connoître à tout le monde le grand besoin qu'a ce Père d'être rétabli par une bonne édition de ses ouvrages. Il est composé comme de trois parties : la 1re est une lettre que je fais aux sçavans, où je leur montre par quelques exemples qui sautent aux yeux, combien on a corrompu saint Jerôme, dans toutes ses éditions précédentes, et où je les prie bien humblement de nous donner tous les secours qu'ils pourront pour en faire une plus exacte et digne d'un aussi sçavant Père que saint Jerôme. La 2e partie est l'excellente épitre de saint Jerôme à Sunnia et Fretela, je la donne en deux colonnes séparées et vis-à-vis l'une de l'autre, afin que par la comparaison de la nouvelle avec l'ancienne édition, on puisse voir d'un coup d'œil les changements et les corruptions qu'on avoit fait glisser. La dernière partie sont des notes que j'ai faites sur tout ce qui regarde cette épitre, et surtout sur les passages hébreux qui y sont citez, et sur les passages des Septante et des autres anciens interprètes grecs. Il me tarde que cette pièce ne soit à Rome, et que tout le monde ne soit témoin de ce qu'il est impossible de s'imaginer avant que l'avoir vu de ses propres yeux. Votre Révérence, qui est nommée et comprise dans la lettre que j'adresse aux sçavans, ne nous refusera pas sans doute de s'employer pour nous faire avoir la collation des MSS. du Vatican, et je ne crois pas que S. Jerôme puisse paroitre dans tout son éclat, sans qu'on puisse dire qu'il vient de Rome avant que sortir de Paris. Je m'attends donc à ce grand secours de la part de Votre Révérence.

J'ose encore la supplier très humblement de vouloir m'obtenir et m'envoyer douze médailles avec les indulgences, six pour les personnes que je vous nomme icy en particulier, et le reste pour ceux à qui je les donnerai dans l'occasion.

1. Pour F. Jean Martianay, M. B..... un S. Benoit.
2. Pour Jean Martianay, son frère..... un S. Jean.
3. Pour Françoise Martianay de Dusaut, sa sœur..... une Ste Françoise.
4. Pour Marie de Lucat, sa belle-sœur..... une Vierge Marie.
5. Pour M. Dusaut, son beau-frère..... etc.
6. Pour Louis Roulland, son libraire.....

et si vous voulez une 7e pour Catherine Coton.

Voyez, Mon Révérend Père, ma confiance, excusez-la, s'il vous

plait, puisqu'elle ne diminue point le respect avec lequel je suis tousjours,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Jean MARTIANAY,

M. B.

Je ne sçai point si V. R. a receu deux de mes livres que je mis bientôt après qu'ils furent imprimez entre les mains du R. P. secrétaire du très R. P. général, pour vous les envoyer. Ils étoient bien reliez en veau, et je vous les envoyois comme par présent; je doute fort qu'on l'ait fait, mais je n'en suis pas cause. F. Michel présente ses respects à V. R. Il a demeuré à Orléans lorsque vous y étiez supérieur.

VI

Benedicite.

Mon Révérend Père (1),

Je n'ai pas manqué d'envoyer à Votre Révérence par la poste un prodrome de saint Jérôme aussitôt qu'il a esté imprimé. Vous m'obligerez infiniment de me faire sçavoir l'accueil que Sa Saincteté luy fera, et de me dire sincèrement ce que V. R. pense de ce petit essai, et ce qu'on en dit du costé de Rome. Je n'ai eu autre dessein que de faire connoistre au public le grand besoin qu'on a dans l'Eglise d'une nouvelle édition de saint Jérôme, qui se trouve horriblement gâté et corrompu dans celles que nous avons, et de demander en mesme tems aux sçavans et à toutes les personnes de lettres le secours qu'ils pourront nous donner pour en faire une beaucoup plus exacte. Les exemples que j'ai apportez de ces altérations et de ces corruptions incroiables dans saint Jérôme paroissent sauter aux yeux de tous ceux qui entendent un peu les langues; et je ne doute point que tout le monde ne soit convaincu par l'édition de l'épitre à Sunnia et à Fretela en deux colonnes, qu'on s'est donné la liberté de composer la plus grande partie de cette pièce sur le texte grec et hebreu d'aujourd'huy, ce qui n'est pas d'une petite conséquence pour rendre suspectes les éditions en une infinité d'autres choses de pareille nature, dont les ouvrages de saint Jerôme sont remplis. Mais en voilà de reste pour un aussi bon juge que V. R. et ainsi des autres. On a fait

(1) Page 8. Au même.

beaucoup de collations dans ce païs ci, qui me sont inutiles à cause qu'on y a passé tous les mots hébreux et grecs, quoiqu'ils soient de la dernière importance dans saint Jérôme, qui en est tout plein. J'espère tout du zèle et de la diligence de V. R. qu'elle se souviendra de nos médailles, et me fera la grâce d'être bien persuadée que je suis avec respect,

Mon Révérend Père.

Votre très humble et très obéissant religieux,

F. Jean MARTIANAY,

M. B.

VII.

Benedicite. A Saint-Germain des Prés, le 10 aoust 1690.

Mon Révérend Père (1),

J'ai receu ce matin la derniere lettre que Votre Révérence m'a fait l'honneur de m'écrire, j'y reconnois partout les marques de la bonté qu'elle a pour moy, et s'il y avoit quelque chose qui peut me déplaire, ce seroit de vous voir faire des excuses à mon égard, comme si vous n'étiez pas absolument le maitre de tout ce qui me regarde, et que vous ne pussiez pas en disposer de la maniere que V. R. l'entend. Je suis bien aise que notre Prodrome ait eu la petite avanture dont V. R. m'a parlé, mais afin que vous n'en manquiez pas pour en présenter à Sa Sainteté, je vous en envoye un autre par la poste, lequel doit partir pour Rome demain au soir selon ce que Robert le Grade m'a promis. Je me sers de cette voye, parce qu'on m'a assuré qu'il n'en y avoit aucun dans le balot de livres que nos pères envoyent à V. R.; et si je ne prenois moy-mesme ce soin personne ne penseroit à vous l'envoyer : car ceux qui ont cette charge veulent qu'on leur donne tous les livres qu'ils envoyent à Rome, et seroient fachez que les présens qu'ils font leur coûtassent un double; et moy je serois encore plus faché d'employer l'argent de mes parens ou de mes amis à faire des présens au nom de la Congrégation. Tout ce que j'ay est au service de V. R., mais non pas à celuy de nos officiers, qui sont amis jusqu'à la bourse. Si je trouve quelque commodité, j'en envoyeray encore un pour V. R. et un autre pour le très

(1) P. 9. Au même.

Révérend Père Cloche, général de l'ordre de Saint-Dominique (1).

Je ne sçay si j'ay parlé à V. R. de la *Chronique* d'Eusèbe traduite par saint Jérôme. Nous sommes resolus de la donner avec les autres ouvrages de ce père, et de la mettre dans le 1er volume. C'est pourquoy je supplie V. R. de nous en faire collationner tous les exemplaires manuscrits qu'elle pourra trouver de delà.

Je croi que vous verrés bientôt dans le *Journal des Sçavans* une lettre que j'ay écrite à M. le président Cousin (2), où je tache de prouver que saint Jérôme, en citant les mots hébreux, ne les a jamais écrits qu'en caractères latins (3), ainsi que V. R. les verra dans les manuscrits et que je les ai marqués dans le Prodrome.

J'ai peur que les Savoiards ne soient cause que je ne reçois point les médailles d'indulgence. V. R. m'obligera de s'en souvenir, et d'être persuadée que je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F. Jean MARTIANAY,

M. B.

VIII

Benedicite. A Paris, le 26 mars 1691.

Mon Révérend Père (4),

J'ai receu tout ce que V. R. a eu la bonté de nous envoyer, pour ce qui regarde la Chronique, et le livre des Ecrivains ecclésiastiques de saint Jérôme. Comme nous sommes sur le point de faire imprimer ce qu'il y a de plus curieux dans les traductions de ce Père, je supplie

(1) C'est au Père Cloche que Martianay a dédié la *Méthode sacrée pour apprendre à expliquer l'Ecriture Sainte par l'Ecriture même* (Paris, 1716, in-8o). Le P. Cloche était né à Saint-Sever. Le correspondant de Bossuet et de Fénelon est ainsi loué dans une lettre de Dom Durand à Dom Bulteau, du 4 juin 1686 : « C'est un très » digne sujet, homme de tête, savant, capable de rétablir ce grand ordre, et de le » maintenir dans sa splendeur, et tellement agréé de toutes les nations, que de qua- » tre-vingt-cinq voix, il en a eu soixante-douze. » (P. 272 du tome I de la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, publiée par Valery, 1846.)

(2) Louis Cousin, de l'académie française, rédacteur du *Journal des Savants* depuis 1687 jusqu'en 1702, mort en 1707, à 80 ans.

(3) Cette lettre parut dans le *Journal des Savants* du 15 janvier 1691. Diverses autres lettres de Dom Martianay ont été publiées dans le même recueil (années 1690, 1696, 1697, 1703).

(4) P. 11. Au même.

V. R. de nous envoyer le plutôt qu'elle pourra tout ce qu'elle a fait sur la Bible, soit pour le texte, soit pour les notes, ou les préfaces. Nous sommes extrêmement pressez de ce côté là, ainsi vous nous obligerez de nous envoyer votre travail, afin que nous puissions en faire part au public. Nous avons profité des avis de V. R. et j'ai achepté le livre intitulé *Tituli veteres et capita bibliæ*, que j'ai trouvé chez un libraire de Paris. Ce livre nous servira infiniment dans tout l'ouvrage du premier volume de saint Jérôme, mais je l'estime d'autant plus qu'il prouve l'importance de toutes les découvertes que nous avons faites. Assurement Rome aura sujet de bien recevoir nôtre saint Jérôme, si l'on a bien reçeu le livre de Carus (1). *Si tanti vitrum, quanti margaritam?* J'aurois beau le dire mille fois, on ne pourra jamais s'imaginer ce que nous avons trouvé jusqu'à ce que cela paroisse aux yeux du public, et que tout le monde en soit témoin. Continuez, s'il vous plaît, de nous aider, et d'avoir de la bonté pour celui qui sera toujours avec beaucoup de respect et de reconnaissance,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F. J. MARTIANAY,

M. B.

Tous nos sçavans et demi-sçavans vous saluent et Dom Pouget (2) présente ses respects à V. R.

(*La suite prochainement.*) PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

I

ESSAI SUR LES VILLES FONDÉES DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE AUX XIIIe et XIVe siècles, sous le nom générique de bastides, par M. A. CURIE SEIMBRES. In-4o de 118 p. Toulouse, impr. Chauvin, 1872. (Tirage à part à 25 exemplaires, extr. du tome X des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.*)

Il arrive rarement que les concours ouverts par les Sociétés savantes produisent d'aussi remarquables travaux que celui dont nous

(1) Joseph Marie Carus. Sur ce savant italien et sur ses ouvrages on peut consulter Ellies Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. XVIIe siècle, t. V. Carus, qui a obtenu un court article dans le *Moréri* de 1759, a été oublié par les rédacteurs de la *Biographie universelle* et de la *Nouvelle biographie générale*.

(2) Antoine Pouget, mort à Sorèze en octobre 1709, âgé de 59 ans. Il fut le collaborateur de Montfaucon pour la traduction latine d'un volume d'*Analecta* grecs (in-4o, 1688) et de Martianay pour le premier volume des *OEuvres* de saint Jérôme, volume qui fut publié sous l'un et l'autre nom.

venons de tracer le titre. C'est qu'il est rare que les sujets indiqués par les Académies rencontrent, non pas des esprits capables de les aborder, mais des travaux entrepris déjà de longue main dans le sens même des questions posées. Le beau mémoire de M. Curie Seimbres n'a pas été conçu par l'auteur à l'occasion du concours où il a été couronné. Notre savant correspondant avait consacré déjà de longues et persévérantes recherches au sujet qu'il vient de traiter d'une façon magistrale. Reste à la *Société archéologique du Midi de la France* l'honneur d'avoir posé cette question, si capitale et si neuve à la fois dans notre histoire : l'établissement des bastides dans le Sud-Ouest de la France (1).

Plus la question est intéressante et mieux le travail est réussi, plus la *Revue de Gascogne* tenait à y consacrer une étude sérieuse et approfondie. Cependant, après de longues hésitations, elle vient s'exécuter par un modeste extrait, qui n'avait aucun droit de mettre un an à venir au monde. L'*Essai sur les bastides* est une œuvre si riche de fond et à la fois si précise de forme qu'il n'y avait pas lieu de la réduire à de moindres proportions : le tableau est trop rempli pour pouvoir être représenté fidèlement par une étroite esquisse. Une critique proprement dite serait peut-être possible, mais pour quelqu'un qui aurait consacré au même sujet les mêmes qualités historiques et les mêmes travaux; nous ne connaissons personne qui présente ces conditions, et nul n'en est plus loin que nous. Une courte analyse de quelques pages seulement de l'*Essai sur les bastides* est donc le parti auquel nous avons dû nous arrêter.

Glissons très rapidement sur les cinq premiers chapitres, qui sont de beaucoup les plus importants, mais qui prêtent à des discussions de droit et d'appréciation, tandis que les faits et les textes ne laissent guère place au doute dans le dernier de tous.

L'auteur devait expliquer d'abord les causes profondes de cet épanouissement subit de nos petites villes en plein moyen âge. Il en constate le besoin général, par suite des funestes effets de la féodalité. Le régime des villes, relativement régulier et libéral, sans qu'il y eût eu à proprement parler aucune révolution communale, excitait dans les populations rurales un mouvement d'envie (ch. I).— Mais il montre aussi l'origine précise de ces petites villes, bâties sur le même plan, de 1250 à 1350, presque toujours après un contrat entre sei-

(1) Nous avons fait connaître le programme du prix Ourgaud à l'époque même où il fut proposé. *Revue de Gasc.*, t. x, p. 359.

gneur et habitants, et très souvent sous l'influence des agents de la couronne. L'intérêt des maîtres se trouvait en effet coïncider ici, à quelque égard, avec les aspirations des sujets. « Les premières villes édifiées sous le nom de *bastides* répondaient indubitablement à des vues militaires, et voilà pourquoi nous les trouvons pour la plupart sur les frontières des provinces où il était utile de placer à demeure fixe des positions en état de défense. » Depuis, et précisément dans la période séculaire qui nous occupe, elles répondirent aux nouveaux besoins de paix et de bien-être du tiers-état. Mais les agents de la royauté secondèrent ces tendances, en se proposant tout simplement d'accroître les revenus de la couronne. M. Curie Seimbres ne croit en cette matière, ni au désintéressement de la royauté, ni même à son alliance avec les communes contre la féodalité. Il explique aussi la grande part du clergé, surtout régulier, dans la fondation de nos villes neuves par la nécessité de se créer des ressources et un appui dans des paréages avec la puissance royale (ch. II et III).

Les paréages, en effet, furent surtout, d'une part, un appel à la protection, une sorte de *recommandation* féodale; de l'autre, une reconnaissance parfois forcée ou inconsciente du progrès des bourgeoisies : en somme, l'unité nationale en profita sans qu'aucune des parties y eût visé. Le tort le plus grave de la royauté fut de n'être pas toujours scrupuleuse à garder les stipulations des pactes conclus avec les villes. L'histoire de Fleurance offre, en particulier, une triste série de violations flagrantes. (Ch. IV.)

Le chapitre capital du mémoire de M. Curie Seimbres nous paraît le ve, où il établit comment les bastides contribuèrent puissamment à l'émancipation des classes inférieures et au progrès général des idées et des mœurs. Sans doute, en droit, les serfs étaient exclus du bénéfice de s'établir dans une ville neuve, comme on le voit en particulier à la fondation de Montréal (Gers) en 1255; mais il était impossible que cette règle fût longtemps sérieusement observée. « Le servage, ce mode dégénéré, ce dernier débris de l'esclavage, tombait de droit ou de fait devant la porte des bastides. » Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'étude sommaire qu'il a faite des principales immunités établies dans les nouvelles villes; il faut la lire dans son livre même, et elle demande plutôt à être étendue qu'à être résumée. Mais, quel que soit notre désir d'exposer sans discuter, l'auteur nous permettra une réserve très expresse sur le point délicat qu'il touche à la page 77. Il conviendra que la faculté accordée aux pères de famille de marier leurs filles où il leur plaira, sans payer de redevance, n'a pas

le moindre rapport nécessaire avec l'existence antérieure de ce qu'on appelle d'un nom décent *le droit du seigneur*. La réalité historique de ce droit n'aurait été niée, semble-t-il dire, que « par des écrivains très disposés à discipliner à leurs vues jusqu'à l'histoire elle-même. » Mais comme les meilleurs maîtres de la critique historique et les professeurs les plus distingués de l'Ecole des Chartes sont unanimes à nier, l'insinuation me paraît peu équitable. Je sais qu'il y a deux ou trois textes (à Pau!) qui prêtent à l'affirmation. Mais même en admettant, ce que de très bons juges n'admettent pas, que ces textes aient la portée qu'on leur donne, ils prouvent pour un accident propre à un coin de terre qui eut d'autres singularités peu édifiantes, et non pour une loi tant soit peu générale de la féodalité. Tout au plus pourrez-vous croire, avec M. Henri Martin, que le *droit du seigneur* fut une « monstruosité locale; » rien au-delà!

Nous n'avons plus qu'à parcourir les paragraphes du dernier chapitre, dont les nombreux détails, moins importants que ceux qui précèdent, offrent pourtant un bien vif intérêt pour l'histoire et l'archéologie de notre région.

Les bastides s'établissaient d'ordinaire dans des lieux incultes, bois ou landes, de sorte que le défrichement était souvent le motif immédiat, toujours le plus sûr résultat de la fondation. De plus, tandis que les *châteaux* de la période précédente occupaient des hauteurs peu accessibles, les nouvelles villes préférèrent d'habitude les plaines et les vallées. Enfin, quoiqu'elles aient surgi sur tous les points de chaque pays, elles s'offrent en plus grand nombre aux frontières.

L'emplacement une fois choisi, la première formalité juridique consistait à y planter un pal, *palum* (d'où le nom de Pau). Cette particularité, que nos plus savants annalistes avaient ignorée, a été mise au jour par M. Curie Seimbres, qui la justifie par bon nombre de textes originaux. Pour plus de publicité, on avait encore soin de faire proclamer à son de trompe, dans tout le voisinage, la prochaine fondation.

Il fallait lui donner un nom. Ici, grande variété : tantôt on gardait l'ancien nom du lieu, comme à Masseube (il arrivait aussi que l'ancien nom prévalait contre un nouveau imposé par le fondateur, ainsi Gimont, nommé Francheville par son fondateur Jean de Trie); tantôt on exprimait par une désignation nouvelle les prérogatives de la ville : Ville-franche, Sauvetat, etc.; tantôt le nom de la ville rappellait son origine royale : Montréal, Montréjeau, Réjaumont, etc.; tantôt le

fondateur imposait son propre nom à la bastide : Beaumarchés, Marciac, Solomiac, Trie, etc.; souvent la nouvelle fondation se parait fièrement d'un des plus beaux noms de l'Italie ou de l'Espagne : Fleurance (primitivement Florence), Pavie, Plaisance, Geaune (Gênes), Grenade, Valence, Barcelonne, Cordes (Cordoue), etc.

L'opération la plus essentielle des fondateurs était de partager les terres aux nouveaux bourgeois, qui les tenaient à titre de bail emphytéotique avec redevance fixe. Ces terres comprenaient trois zones, de diverses destinations : maisons, jardins, champs (*ayralia*, *casalagia*, *arpenta*). Du reste, les officiers préposés à la fondation dessinaient eux-mêmes les emplacements et les livraient à l'adjudication. Après la distribution, les acquéreurs devaient bâtir à bref délai. Les maisons étaient d'ordinaire à un seul étage, sur murs en *pisé* ou en *colombage*, de dimension uniforme, généralement fort exiguë, assemblées en pâtés (*insulæ*) isolés par des rues d'environ deux mètres de largeur.

L'un des caractères les plus frappants des bastides, de celles bien entendu qui furent bâties à neuf, c'est l'extrême régularité de leur plan partout identique. « Quand on les examine sur leurs plans cadastraux, on croit voir de grands potagers distribués en carreaux et desservis par des allées droites. » Carré ou parallélogramme rectangle; place quadrilatérale vers le centre, d'où partent les rues se coupant à angles droits. Les grandes rues ont près de 8 mètres de largeur. La place, noyau de la cité, d'où on peut surveiller toutes les portes, et où s'élève la halle supportant la maison de ville, a jusqu'à 128 mètres sur 66 (Marciac) ou 120 sur 90 (Trie). Mais le trait le plus caractéristique de cette place, c'est la bordure de rues couvertes (*auvents*, *cornières*, *embans*) qui l'entoure aux quatre côtés.

Même uniformité dans les travaux de défense qui protégent les bastides. Une ou deux lignes de fossés, avec ponts-levis munis de barbacanes, en face des portes; entre les deux lignes, espace de 100 mètres environ desservi par un chemin de ronde. En dehors, pente rapide faisant talus jusqu'au mur d'enceinte. Les frais d'exécution de ces grands ouvrages étaient d'ordinaire supportés en grande partie par les fondateurs.

Les églises des villes nouvelles ne méritent pas moins d'attention. On y remarque souvent, outre l'appropriation spéciale du culte religieux, des moyens de défense. Le beffroi, vrai centre de la commune, est l'objet spécial du zèle municipal des habitants : voyez le beau clocher de Marciac ! Mais le style ogival de l'architecture nouvelle im-

prime à l'église entière le cachet d'une civilisation jeune et puissante. « Si ce style nouveau, qui correspond à la rénovation politique, ne lui dut pas le jour, il lui servit à se manifester. Sa richesse d'ornementation, cet épanouissement de sculptures aux détails pleins d'élégance et de délicatesse le mettaient en harmonie parfaite avec l'effusion de joie des groupes urbains en possession de leur indépendance. L'église, dans chacune de ces villes, fut le monument chargé d'attester la vie libre et homogène, l'existence politique. Ce fut, au sein des bastides peuplées de serfs affranchis, comme un chant de jubilation ou d'actions de grâces! »

Nous n'avons plus qu'à répéter à nos lecteurs que ces extraits sont absolument insuffisants à leur donner une idée juste de l'étendue et de la portée des conclusions du savant auteur. Encore moins peut-on juger sur nos indications de la multitude de faits et de citations, souvent tout à fait inédits, groupés par une érudition aussi riche que discrète autour de chaque point. Il faut que tout homme soucieux de notre histoire étudie à même ce grand et beau travail. Mais il faut aussi que l'auteur le reprenne, l'étaie et l'amplifie par plus de détails locaux et plus de textes continus. Bien des parties de son œuvre, il le sait, contredisent plus ou moins des doctrines reçues, heurtent à tort ou à droit des convictions et des sentiments qui ne céderont qu'à l'évidence scientifique. Nous ne lui demandons que ce qu'il cherche avant tout. Et nous espérons bien qu'il nous le donnera. Car nous savons de lui-même que ce mémoire n'est que la première partie d'un livre presque prêt, dont la suite contiendra les origines de chaque bastide, avec une foule de documents inédits.

II

Lettres inédites de Janus Frégose, évêque d'Agen, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. 36 p. in-8°. Bordeaux, Lefebvre.

Documents inédits sur Jules-César Scaliger et sa famille, publiés par M. Adolphe Magen. In-8° de 122 p. Agen, impr. Noubel.

Ces deux opuscules vont naturellement ensemble. Ils ont été publiés dans le même volume du *Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*; ils viennent de deux écrivains qui ne se plaindront jamais d'être réunis dans l'éloge ou dans la critique; ils traitent d'une même époque littéraire, féconde et curieuse au premier chef; ils concernent deux renaissants de même origine, qui ont vécu dans la même ville et qui ont eu entre eux des rapports personnels. Suivons donc, sur le terrain de la renaissance à Agen, des guides

également aimables et solides, qui doubleront pour nous le charme d'un sujet déjà si attrayant par lui-même.

Janus Frégose, petit-fils d'un doge de Gênes fort hostile à la France, mais fils d'un des plus fidèles serviteurs de la cause de François Ier en Italie, vint de bonne heure habiter Agen avec sa mère veuve, qui y reçut les hommages enthousiastes de Jules Scaliger, déjà sexagénaire.— Ce dernier avait été amené de Vérone, sa patrie, sur les bords de la Garonne, par l'évêque Antoine de la Rovère, dès 1525. — Janus Frégose, à peine âgé de vingt-cinq ans, devint évêque d'Agen en 1555, après un court séjour à Rome auprès du cardinal d'Armagnac. Il prit possession de son évêché seulement trois ans plus tard. On sait peu de chose de son épiscopat, qui dura jusqu'à sa mort (1586). Il suffit de dire à son honneur que les auteurs catholiques du temps le représentent comme un ferme soutien de la religion, alors si menacée. Les rudesses de Théodore de Bèze sont une nouvelle louange pour son zèle; et pour écarter de ce zèle tout soupçon d'excès, il y a ce beau témoignage du huguenot Joseph Scaliger : « Ce fut un grand homme de bien et très aimé du peuple. »

Les douze lettres françaises que M. Tamizey de Larroque publie d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale donnent de bons renseignements sur le digne évêque et sur les affaires du temps. On y voit Fregose attentif aux intérêts de la religion et à la cause du roi, soit dans sa ville épiscopale, soit dans toute la région, dont il mande les nouvelles à Henri III, à Catherine de Médicis, etc. Je me contente d'y noter en courant la mention d'entreprises des huguenots contre Auch et Gimont, découvertes en 1580, et d'une garnison étrangère mise à Lectoure la même année. Les notes dont le savant éditeur accompagne ces textes et la substantielle notice dont il les a fait précéder sont encore (ai-je besoin de le dire?) un trésor de précieuses indications sur les lieux, les personnes et les choses, et nul amateur de notre histoire civile, ecclésiastique et littéraire ne les lira sans fruit.

Les *Documents* rassemblés par M. Ad. Magen sur Jules-César Scaliger, le poétique adorateur de Madame de Frégose et le plus grand des hommes illustres d'Agen, viennent compléter tout ce qui a été publié sur ce sujet (y compris des documents non moins intéressants, édités dans le même recueil par M. Bourrousse de Laffore). La pièce la plus instructive de la série est la notice de Joseph Scaliger sur son père Jules-César, à laquelle manque uniquement le mérite de l'inédit. Mais qui lit de nos jours, excepté quelque chercheur

excentrique, les gros recueils épistolaires du XVIe siècle, où se rencontrent, non à toutes les pages il est vrai, de si curieux morceaux? M. Ad. Magen a donc eu raison de faire revivre cette œuvre filiale, qu'une haute dose de vanité ne rend que plus piquante. Du reste, habitué de longue date à lire les lettres latines des renaissants, qui sont parmi mes livres de chevet, je déclare en toute sincérité que la prose française du traducteur a autant de caractère et d'aisance que le latin, d'ailleurs excellent, de l'original. Je n'ai plus qu'à remarquer avec M. Ad. Magen que cet ouvrage est un « tableau de l'éducation publique, des habitudes et des mœurs des hautes classes, à l'époque de la Renaissance. La venue de Scaliger à Agen, sa romanesque passion pour une enfant, son union si disproportionnée et si heureuse, son train de vie, ses travaux d'érudition, son commerce avec les hommes de lettres, magistrats, gymnastes ou pédagogues, forment la matière d'un récit très attachant. »

Les notes dont le traducteur accompagne au besoin cette biographie indiquent une connaissance très intime des choses agenaises surtout. Si j'y pouvais ajouter quelque renseignement, ce serait sur certains points de l'histoire littéraire de ce temps dont j'ai fait une assez longue étude.—Ce qu'on peut savoir du séjour de Muret en Agenais est fourni par La Monnoie, dans le chapitre 83 de la 1re partie de l'*Anti-Baillet*. Je me contente d'y renvoyer. — Fra Giovanni Giocondo, dominicain, architecte et ingénieur, natif de Vérone, connu par divers travaux en France et en Italie, ne s'appelait pas *Gaillard*. Il y a une excellente notice sur lui dans un ouvrage du P. Marchese (*Memorie dei più insigni pittori... domenicani*. Florence, 1854, 2 vol.). — L'auteur du livre *De perenni philosophia*, tant admiré par Scaliger, est un des bons écrivains latins du XVIe siècle, Aug. *Steuco*, de Gubbio (*eugubinus*), dont le nom est dans tous les grands dictionnaires biographiques. — Enfin, *Thomas le franciscain*, que Joseph Scaliger appelle « ce fameux bateleur, » et qu'il calomnie sans aucun doute, n'est autre, ainsi que l'a remarqué, ce me semble, Ellies du Pin, que l'illustre Thomas Illyricus, dont le nom se rattache à l'histoire du pèlerinage d'Arcachon, et dont les prédications firent des merveilles dans nos contrées.

Les documents inédits groupés à la suite de la lettre biographique sont au nombre de vingt. Les plus importants sont les testaments des deux Scaliger. Celui du père abonde en détails curieux sur sa famille, sa fortune et son mobilier. Les dispositions minutieuses qu'il prend pour ses funérailles tiennent à la singularité de son caractère,

mais n'indiquent pas le moins du monde ce commencement de huguenotisme que son fils et d'autres protestants lui ont attribué. Il y dit, par exemple, touchant le luminaire que devaient porter à ses obsèques les religieux augustins : « Ils en porteront pour l'honneur de la croix, et non pas pour ma charonye. » Le testament de Joseph Scaliger, daté de l'année même de sa mort (1609) respire, en revanche, la foi protestante la plus prononcée.

Parmi les autres pièces, plusieurs offrent des renseignements fort précieux sur Jules-César Scaliger et sa famille. Mais je ne veux signaler que le dernier de tous : « Procès-verbal de la remise du crâne de Jules-César Scaliger au bureau de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (3 décembre 1871). » Cette remise a été faite par M. Louis-Philibert Rivière de Lussan, propriétaire à Esclaux (Gers), dont un oncle avait dérobé ces restes du grand humaniste agenais aux profanations révolutionnaires. La Société les gardera jusqu'à ce qu'un monument public soit érigé à la mémoire de Jules Scaliger. Mais le jour de cet acte de justice ne saurait tarder : un tombeau digne de cette illustre mémoire s'élèvera dans une église d'Agen, en même temps qu'une statue témoignera au dehors de la reconnaissance des Agenais « envers l'homme qui, durant un tiers de siècle, fit de leur ville une petite capitale de la république des lettres. »

LÉONCE COUTURE.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de faire connaître, par l'intermédiaire de votre *Revue*, un fragment d'inscription du XVe ou XVIe siècle, qui se trouve encastrée dans le mur d'un jardin de la rue des Cordeliers à Condom.

On y lit :

G. S. COSIL REGIVS
IN CVRIA PRÆSID
HVIVS CIVIT COD .
. . . . . .

La municipalité de Condom, devrait s'intéresser à la conservation de ce reste d'inscription et le faire placer dans le musée de la ville.

Quel était le nom de ce magistrat, conseiller du roi au présidial de Condom ? et dans quelle circonstance lui avait-on érigé ce monument

épigraphique? — Telles sont les questions que nous prenons la liberté de poser aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes salutations respectueuses.

H. D.

NOTES DIVERSES.

XXXI. — Sur l'aventurier béarnais Loustaunau (1). (*Suite*).

Latapie, qui avait pris le nom de *vicomte d'Asfeld*, n'est pas un auteur à lire ou à citer. On a dit de lui avec raison qu'après avoir été traduit aux assises pour faux en écriture authentique, il a employé son esprit dans ses derniers jours à faire des faux en matière historique. M. G. B. de Lagrèze dans son *Château de Pau* a donné sur Loustaunau des détails qu'il tenait des contemporains et des filles même de ce singulier personnage.

G. B. de L.

XXXII. — Sur le théologien Charlas, du Conserans.

Je suis étonné de ne pas trouver, dans les treize volumes déjà publiés de la *Revue de Gascogne*, une seule ligne qui soit consacrée à l'homme que je viens de nommer. En effet, Charlas, prêtre du Conserans (pays) ou de Conserans (ville de Saint-Lizier), mort en 1698, à Rome, a eu le courage et l'honneur d'être, avec Fénelon, à propos de la *Déclaration de 1682*, le savant et solide défenseur des prérogatives de la Papauté. Bossuet, l'adversaire de Charlas dans cette affaire, n'avait pu lui refuser le tribut de son admiration. C'est que le prêtre gascon se montre un théologien savant, un dialecticien serré et un écrivain pur dans son *Tractatus de libertatibus ecclesiæ gallicanæ* (édition de Rome. 1720, 3 vol. in-4°); dans le *De primatu summi Pontificis* (in-4°); dans son livre *De la puissance de l'Eglise*, dirigé contre le *Traité historique des prérogatives de l'Eglise de Rome*, du jésuite Maimbourg; enfin, dans le *Causa regaliæ* (Liége, 1685, in-4°), opposé au dominicain Noël Alexandre. L'abbé Charlas fut quelque temps à la tête du séminaire de Pamiers, sous l'épiscopat de Caulet. Je pense que Charlas pourrait prétendre à plus que ces quelques lignes dans la *Revue de Gascogne*, ouverte à toutes les notabilités historiques de cette grande province, si tant de plumes des mieux taillées et si tant d'intelligences distinguées ne demeuraient pas oisives ou indifférentes.

Cl. Hippolyte Masson.

XXXIII. — Une distraction de M. Francisque Michel.

Le savant auteur de l'*Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* dit (note 3 de la page 274 du tome II, 1870) : « Dans un acte de Donzeau, du 11 avril 1521, portant vente par un marchand de Bordeaux, Nicolas des Landes,

(1) C'est la vraie orthographe, et *Loustanau* n'est probablement qu'une faute d'impression de la *Revue d'Aquitaine*.—L. C.

de 1,500 quintaux de plomb, à *Jean de Morra*, évêque de Condom, on voit ce métal évalué 32 sous 6 deniers tournois le quintal. » Le prétendu Jean de Morra n'est autre que le célèbre Jean Marre, qui allait mourir quelques mois plus tard (13 octobre 1521), et qui employa cette énorme quantité de plomb dans les toitures de cette belle cathédrale de Condom à laquelle son souvenir restera toujours attaché. Jean Marre a eu du malheur pour son nom, et un autre érudit contemporain, M. Marion, l'a métamorphosé en Jean de La Marre dans l'*Annuaire historique pour l'année 1847*, publié par la Société de l'histoire de France. T. DE L.

RÉPONSES.

41. — Jacques de Béla et ses œuvres inédites.

(Voyez la *Question*, t. XII, p. 48, et une *Réponse*, p. 92.)

M. G. B. de Lagrèze possède le manuscrit original des *Commentaires de la Coutume de Soule*. Ce travail très complet, très savant et très curieux, est écrit de la main de Béla, qui a mis à la première page sa signature et cette singulière épigraphe en espagnol :

Nada puedo de lo que quiero
Y nada quiero de lo que puedo.

« Je ne peux rien de ce que je veux, et je ne veux rien de ce que je peux. »

G. B. de L.

76. Sur Jean Salabert, écrivain agenais.

(Voyez la *Question* ci-dessus, p. 94.)

Par une bonne fortune est venu se poser sur les rayons de ma bibliothèque un rarissime volume qui, sous sa robe de parchemin, renferme trois ouvrages du pieux et docte écrivain :

« LES ADRESSES DV PARFAIT RAISONNEMENT, *Où l'on découure les thresors de la Logique Françoise, et les ruses de plusieurs Sophismes*, par I. SALABERT, p. agenois. A Paris, chez Clavde Collet, au Mont Sainct Hilaire pres le Puits certain; Et en la ruë D'auphine, à l'Echarpe Royalle. M.DC.XXXVIII. Auec Approbation, Et Priuilege du Roy.» —In-8 (petit) de 330 pages, sans compter les feuillets non numérotés.

Sorel aurait donc cité inexactement le titre, *Addresse* au lieu de *Adresses*.

Il est à noter que *totum Deo litterisque* ne se lit pas dans la préface de cet ouvrage, comme l'insinue la question posée immédiatement après sa mention, mais probablement dans quelqu'un des ouvrages latins, les deux autres préfaces de notre volume ne le contenant pas non plus (1).

« LES FLEVRS DE LA RHETORIQVE FRANÇOISE, *Auec vne conduite pour ceux qui se veulent former à l'Eloquence*, par I. SALABERT p. agenois. A Paris, chez Claude Collet, au Mont S. Hilaire, pres le Puits Certain. Et en la ruë d'Auphine

(1) Cette phrase se trouve dans la préface du traité sur le nominalisme, que M. T. de L. a fait sommairement connaître à nos lecteurs. — L. C.

à l'Echarpe Royalle. M.DC.XXXVIII. Auec Approbation, et Priuilege du Roy.» — In-8 (petit) de 127 pages sans compter les feuillets non numérotés, 98 pages pour *Les Fleurs*, et 29 pour *La Conduite*.

Nouvelle pagination, caractère plus grand.

«LA CONDUITE OV DIRECTION D'VN ESPRIT, *qui se veut former à l'Eloquence.*»

Continuation de la pagination, emploi du même caractère. Ces deux ouvrages sont d'ailleurs parfaitement distincts; après le premier, *Fin de la Rhetorique Françoise*, après le second, *Fin de la Conduite*.

Notre volume se clôt par un vaste tableau sous cette rubrique :

« FIGVRE DE LA CATEGORIE DE LA SUBSTANCE, *Qui apprend à bien diuiser toutes choses.* »

Je me borne à ces renseignements; si l'on en souhaitait de plus étendus sur les *epistres*, sur les *prefaces*, les *tables des chapitres*, etc., rien ne me serait plus facile ni plus agréable que de les fournir.

L'Abbé J. DULAC.

CHRONIQUE.

Pose de la première pierre de la nouvelle église du Prieuré de Saint-Orens d'Auch.

En dehors des nouvelles archéologiques et littéraires, la *Revue de Gascogne* cède volontiers à l'excellente *Semaine religieuse* d'Auch la tâche de la chronique, dont elle-même n'a jamais su d'ailleurs se bien acquitter. Une cérémonie qui vient de s'accomplir ce soir même (24 juin) a semblé justifier une exception. Au commencement de la présente livraison, M. l'abbé Canéto a présenté, avec des lacunes dont il ne faut accuser que sa modestie, l'heureuse issue d'un procès relatif à l'ancienne chapelle de l'Immaculée Conception, sacrifiée aux nécessités du service des ponts et chaussés. Le passé du Prieuré semble avoir disparu du sol de notre ville avec ce vénérable monument de la piété des Orientins pour le plus cher privilége de la très sainte Vierge. Mais une nouvelle ère s'ouvre par l'inauguration d'une autre église, sur l'emplacement même de l'antique sanctuaire consacré d'abord aux deux saints Jean, et depuis au plus illustre de nos saints évêques, saint Orens.

Une foule assez nombreuse d'Auscitains invités se rangeait, vers cinq heures, dans la cour où devait se faire la cérémonie, quand, sous le cloître occidental, a défilé au chant des litanies la procession des religieuses et de leurs jeunes pensionnaires. Bientôt Mgr l'Archevêque, précédé d'un nombreux clergé, part à son tour du cloître opposé. Nous arrivons ainsi processionnellement sur l'aire de la

future église, dont toutes les lignes sont dessinées à fleur de terre par des cordons de verdure. Vers le chevet, au couchant, s'élevait une croix, et tout près, d'une part l'estrade du prélat officiant, de l'autre la pierre qu'il devait sceller. Tandis que la foule et le clergé se groupaient dans cette enceinte, le chœur des religieuses et de leurs élèves a chanté avec beaucoup d'expression et d'élan ces strophes pieuses, où se déroule l'histoire du sanctuaire dont nous foulions le sol :

Vierge sans tache, en ce lieu tutélaire,
De nos aïeux la foi te vénéra.
Au même lieu, divine Mère,
Ta douce main nous bénira.

Ici, les plus grands souvenirs
Protégeaient les marbres antiques
Où dormaient les saintes reliques
De nos pasteurs, de nos martyrs.
Vierge sans tache...

Quand il eut chassé les faux dieux
Et vengé la foi catholique,
Orens, dans cette basilique,
Obtint un tombeau glorieux.

Durant des siècles orageux,
Ici nos pères virent croître,
— Arbre mystique, — un vaste cloître,
Plein d'œuvres et de chants pieux.

Le vent du siècle ayant soufflé,
Le temple est tombé pierre à pierre.
Que Dieu souffle sur sa poussière,
Et tout sera renouvelé !

Ainsi priaient des cœurs fervents...,
Et déjà leur regard contemple
La première pierre du temple
Sous la main d'un nouvel Orens !

Les sentiments exprimés par ce cantique avaient leur écho dans bien des cœurs. Nous distinguions dans les rangs du clergé un vieillard tout courbé, qui a reçu le baptême dans la vieille basilique disparue depuis près d'un siècle. Et parmi les derniers du sanctuaire tel se disait, non sans une émotion profonde : « Moi aussi je tiens de ces lieux bénis les meilleurs biens de mon âme, puisque celle qui m'apprit à prier avait reçu ici les leçons de la prière. »

Mgr l'Archevêque n'a pas tardé à donner aux vagues émotions de cette foule une expression admirable. Jamais peut-être son âme d'évêque n'a éclaté en accents plus inspirés. Rappelant ce Pape qui offrait à un auguste pèlerin, désireux d'emporter de Rome quelques saintes reliques, une poignée de la poussière du sol romain, il nous a fait songer que nous aussi nous foulions une terre où s'est mêlée la cendre de nos apôtres et de nos martyrs. A l'œuvre magnifique des siècles chrétiens, la fureur des hommes a fait succéder la destruction et la solitude. Mais grâce à Dieu, le temple va renaître. Et ici, nul n'a été oublié de ceux qui ont préparé cette solennelle réparation; surtout rien de plus touchant que les conseils paternels adressés par l'orateur à ces ouvriers modestes, qui vont refaire la maison de Dieu. Mais ce n'est pas le temple matériel seul qui est à relever, c'est surtout l'édifice moral des âmes. Hélas! l'abaissement des peuples chrétiens n'est-il pas mille fois plus alarmant que la barbarie antique, évangélisée par nos premiers évêques? La mention de saint Jean, premier titulaire de l'ancienne église et patron du jour, est venue donner un merveilleux à-propos à la pensée consolante aussitôt opposée à cette triste pensée. Il y a un moyen sûr de résurrection et de salut, indiqué par le Précurseur : *Faites pénitence!* et par le Sauveur même : *Le royaume du ciel souffre violence!* Et ce moyen est en œuvre dans l'enceinte même du Prieuré, où de jeunes enfants, futurs auxiliaires de l'Eglise, se forment, par les leçons et par l'exemple de leurs dignes maîtresses, à cette forte discipline des corps et des âmes qui seule doit relever et sauver notre patrie.

Parmi les belles cérémonies qui se sont accomplies ensuite, nous ne noterons que le rite essentiel de la pose de la pierre. Après que l'Archevêque célébrant l'a bénite et scellée, les principaux membres du clergé auscitain et quelques-uns des assistants les plus notables sont venus y appliquer leur coup de marteau. Nous avons remarqué, parmi ces amis de la sainte maison, M. Ester, ingénieur en chef du département, et le vénérable Dr Molas. Nous ne décrirons pas les autres bénédictions qui ont eu lieu conformément aux règles liturgiques et qui se sont terminées par le salut, donné sous le cloître jadis attenant à la chapelle de la Conception. Il nous suffit d'avoir marqué, par ces notes rapides, le point de départ d'une période nouvelle dans l'histoire d'un établisssement cher entre tous à la piété des Auscitains.

LÉONCE COUTURE.

LA CHANSON DE GIRART DE ROUSSILLON

Traduite pour la première fois d'après le manuscrit d'Oxford.

(*Suite* *).

Après le conseil, les barons se séparent; plusieurs vont trouver Folcon et dînent avec lui au moutier Saint-Eloi. C'est le lendemain que le roi entendra le message de Girart.

[V. 1318, p. 42.] Les comtes sont sortis du moutier et vont à Sainte-Croix pour y prier. Charles était au perron où il a coutume de s'asseoir; autour de lui, les barons de ce pays. A ce moment voici venir Folcon et Maneser, Enguerrant et Ponson de Belvezer; il rappelleront [au roi] l'accord et le débat : « Sire, voici Folcon arrivé d'hier soir. — Oui, » reprit le comte, « pour demander merci de la part de Girart, mon » oncle, en qui je mets mon espoir. Sire, ne veuillez point lui » faire la guerre : tel par prudence ne s'est pas déclaré qui » l'aidera de tout son pouvoir. Roi, ne nous manifestez pas » votre colère, car si vous faites périr les hommes dont vous » êtes seigneur, Dieu vous abandonnera. Vous avez excité la » guerre : arrêtez-la; retenez Girart [pour votre homme] et » ses possessions. Ne croyez point les flatteurs désireux de » vous plaire, car un baron doit se garder d'exciter une si » grande inimitié.

— Si Dieu m'aide, don Folcon, vous parlez bien ! J'agi- » rai comme il convient. Si Girart tient Roussillon en aleu, » ainsi peut-il faire de la Bourgogne qu'il a de moi. Je lui

(*) Voir, pour le commencement, *Revue de Gascogne*, t. x (1869), p. 147, et t. xi (1870), p. 149. — Les chiffres entre [ ] se rapportent aux pages de l'édition de M. Fr. Michel, quand ils sont précédés de *p.*; quand ils sont précédés de *v.*, ils renvoient aux vers de l'édition de M. Hoffmann.

» enlèverai mille marcs de sa terre; il n'aura si fort château
» que je n'abatte, haute tour que je ne brise ou mette
» en pièces. » — Le premier parla don Begon, le fils
Bazen : « Don roi, trop de menaces n'excitent que le mépris.
» Avant tout, Girart se propose de vous mettre un tel frein
» qu'il vous pourra contenir plus aisément qu'un poulain.
» Certes, le comte ne perdra ni four ni moulin, ni herbage
» de sa terre, ni fourrage ni foin; et si vous voulez la guerre,
» vous l'aurez, et bataille rangée; car je vous promets que
» maint riche baron en sera blessé par la poitrine, tellement
» que le cœur sera mis à nu et qu'il succombera....

— Sire, » dit don Folcon, « voici le droit, de la part de Girart
» mon oncle, sans injustice. S'il vous a fait tort sans raison,
» nous vous en ferons droit ici même. Nous serons à titre d'o-
» tages, par la foi que je vous dois, cent barons de nais-
» sance, damoiseaux choisis. Roussillon est un aleu, j'en
» conviens, mais outre Seine, le long du courant, en la forêt
» de Montargon, vous avez pour un mois droit de chasse et
» de tir à l'arc, quatorze jours l'été, quinze l'hiver; pendant
» les quatorze jours, Girart vous doit le *conroi* (1); on l'ap-
» porte par Seine en bateau, là où se dressent ces pins et
» ces lauriers, où vous vous déportez et vous ébattez. Girart
» y possède quatre châteaux : Garenne, Châtillon et Monta-
» lois (2); le quatrième est Senesgart, qui les domine tous.
» Et si tout cela n'est pas comme je vous l'ai dit, j'en ferai la
» preuve et la défense (3). Si j'ai tort, je ne veux pas qu'on

(1) Voir pour ce mot la note 2 de la page 149, au tome XI. On voit par ce qui suit que le *conroi* dans ce passage-ci désigne particulièrement la nourriture due à Charles et à sa suite.

(2) *Garane e Casteleon e Montaleich* Oxf., *Quarena e Castelo e Montaleh* Paris. Il est probable que *Casteleon* ou *Castelo* est Châtillon-sur-Seine, mais je ne saurais déterminer les deux autres noms. La finale *eich* du ms d'Oxford, *eh* du ms. de Paris, répond au français *oi*; c'est pourquoi j'ai traduit *Montalois*. Peut-être est-ce une corruption de *Mont-Lassois*, lieu voisin de Châtillon qui figure dans d'autres textes relatifs à Girart de Roussillon?

(3) C'est-à-dire : je le prouverai par le duel.

» en fasse accord (1). » A ces mots, il tendit son gant comme gage. « Seigneur, [reprit-il,] prenez ce gant que je » vous tends : de la part de Girart, mon oncle, je vous offre » justice. [P. 44.] S'il vous a fait tort à son escient, il vous » en fera droit à votre discrétion. Nous serons comme otages » cent chevaliers, dont pas un ne mentirait pour or ni pour » argent. — Malheur sur moi, » dit le roi, « si je prends ce » gant, jusqu'à ce que j'aie forcé par les armes Girart à se » taire ! — Ce ne sera pas tant qu'il vivra, » répond Folcon, « à moins que les siens lui fassent défaut. Celui qu'on ac- » cuse de félonie, s'il ne se défend, n'est pas digne de tenir » terre ni apanage. Vous l'avez fait parjurer, lui et les siens : » c'étaient des comtes, des ducs, des hommes sages, et le » pape lui-même qui tient Rome. A Constantinoble, on l'a » entendu, ils jurèrent que vous prendriez en mariage la » fille du riche empereur, et que Girart prendrait sa sœur. » Les siens le jurèrent pour lui. Ils s'en revenaient joyeux » lorsque tu es venu à leur rencontre à Bénévent (2). Celui-là » est vraiment traître à ses propres yeux qui laisse sa femme » et prend celle d'autrui, comme tu as fait de la tienne, roi » mécréant, en enlevant à Girart celle qui l'aimait. Vous n'a- » vez pas de calomniateur à la langue affilée, que je ne sois » prêt à rendre mort ou recréant (3) s'il ose se présenter » pour votre champion ! — Malheur sur moi, » dit le roi, « si maintenant j'accepte le défi ! Il viendra un temps où vous » aurez assez de douleur, quand sur le champ de bataille » seront étendus cent mille de vos plus vaillants hommes. — Sais-je, » dit Folcon, « si le roi dit la vérité ? [P. 45.) Nous » attendrons jusqu'au terme d'un mois. Ecoutez, francs » chevaliers. La guerre de Girart ne sera pas un jeu. Le

(1) Il s'engage, s'il est vaincu, à subir les conséquences de sa défaite, et repousse d'avance toute idée de composition.

(2) Voy. le premier article, 1869, p. 488.

(3) *Recréant* est celui qui rétracte ses paroles, qui s'avoue vaincu.

» comte ne prendra vache ni bœuf, cité ni château qu'il ne
» les brûle, ni si bon chevalier qu'il ne le pende, et jamais on
» n'aura vu terre aussi dévastée par la guerre; et moi par qui
» cette guerre est déclarée, j'en éprouve une vive douleur.
— Par mon chef! » dit le roi, « de cela je n'ai soin. Folcon, je
» me soucie de vos menaces comme d'un coing. Tout cheva-
» lier que j'aurai pris, je le honnirai, je lui couperai le nez
» ou les oreilles; le pied ou le bras, si c'est un serviteur ou un
» marchand (1). Si nous nous rencontrons en bataille, nous
» verrons comment se comporteront Français et Bourgui-
» gnons, et qui frappe le mieux de l'épée et attaque le plus en
» face. — Et nous, répond Folcon, nous aurons des che-
» vaux gascons pour suivre de près et fuir au loin! »

Le marquis Foucher s'avança : il était cousin germain de Girart, fils d'Estais; nul pays ne nourrit meilleur chevalier, nul meilleur vassal ne brisa sa lance. Son corps fut élancé, délié et vif. Il dira une parole dont le roi s'irritera : « Par Dieu!
» Charles Martel, c'est mal à toi de jeter le trouble par tout le
» monde. Girart t'abaissera par les armes à tout jamais, et moi
» que je sois un lâche (2) si je ne te le fais payer! Je condui-
» rai mille chevaliers, tous vaillants guerriers, et je te pous-
» serai de telle façon jusqu'à Aix, qu'il n'y aura si fort
» château que je n'assaille. [P. 46] De tes domaines, je
» compte bien engraisser les miens. » Le roi l'entend, le sang lui monte au visage. Il les ferait tous pendre, quand Evroïn, le seigneur de Cambrai, prit la parole : « Roi, tu es mort, si en
» ta cour tu fais felonie : si tu te charges d'une telle lâcheté,
» tu n'as si riche baron qui dès lors ne t'abandonne! »

Evroïn de Cambrai prend la parole. Il donnerait bon conseil, le comte palatin, si on voulait l'en croire. « Messager, vous

(1) Ces menaces n'ont rien qui dépasse les usages du temps; voy. par ex. la pièce du cartulaire de Saint-Jean de Sordo citée dans un précédent numéro de la *Revue*, p. 188.

(2) Mot à mot « un renard » (*vulpis*). Traiter quelqu'un de *gourpis*, c'était lui faire la plus grave injure. Voy. Du Cange au mot *vulpecula*.

» n'êtes pas fin devin dans les affaires de la guerre. Quand » deux seigneurs souverains sont voisins, l'un comte, l'autre » roi, ils sont plus âpres à la guerre que des chiens à la pour- » suite du sanglier. Si nous unissons nos forces pour faire la » guerre aux Sarrazins, je crois qu'on en aurait bientôt fini » avec eux. » En l'entendant, Charles se renfrogna. « Voici, » dit-il, « que don Evroïn nous a fait un sermon comme le vieux » prédicateur de Saint-Denis, qui prêche son peuple et le con- » vertit; mais nous ne quitterons pas les blancs hauberts ni » les heaumes brunis, jusqu'à tant que j'aie par guerre écrasé » Girart qui m'a pris ou tué mes hommes! — Ah! roi, » répond Folcon, « c'est toi qui as fait tout le mal, mais avant » que tes menaces ne soient vérifiées, tu auras plus perdu ou » plus conquis. Sire, nous allons partir : nous n'emporte- » rons avec nous ni accord, ni droit, ni amour. Nous conte- » rons ce que nous avons entendu ici; [p. 47] nous le redirons » à Girart en sa cour plénière. Vous avez assemblé votre ar- » mée, nous manderons la nôtre. Dans les plaines de Vaube- » ton, nous nous verrons dans la campagne où coule la rivière » d'Arsen. Si nous y sommes les premiers, nous la passerons. » — Charles répondit : « Qu'il soit convenu que le vaincu pas- » sera la mer et s'exilera (1). — Soit, » répond Folcon, « et » maintenant, Aimon, guidez-nous, puisque vous nous avez » amenés.—Je guiderai bien volontiers, » dit Aimon, « mais » mon cœur est triste et courroucé pour cet empereur qui » est si fier. Sire roi, pour la dernière fois, recevez les otages » de ces chevaliers! — Non certes, » dit Charles, « mais ce » mois de mars et jusqu'à juin passeront, et je serai sur la

(1) Cf. *Ogier* v. 8754-7 :

Ains passerai outre la mer a nage,
Au Saint Sépulcre ferai pelerinage,
Que vostre bon de tot en tot ne fache.

On a une infinité de témoignages qui constatent ce genre d'engagement; voy. *Raoul de Cambrai*, p. 65 (*Outre la mer les en ferai nagier*), Renaut de Montauban, éd. Michelant, p. 235, etc. On sait que telle fut la pénitence imposée à Raimon VII, comte de Toulouse.

» terre de Girart. C'est moi qui ferai sa moisson : je tranche-
» rai ses vignes et ses vergers, et je verrai la mesnie qu'aura
» Foucher : il peut (dit-il) mener contre moi mille chevaliers,
» et sa terre n'a pas mille pas ! Mais il se repentira d'avoir eu
» telle pensée, le larron ! s'il se laisse prendre, je le ferai
» pendre plus haut qu'un clocher ! [v. 1499] »

Les envoyés de Girart se retirent sans prendre congé. Folcon rend compte de son message; Girart convoque ses hommes, et bientôt d'Allemagne jusqu'en Provence, de Monjoux (1) à la vallée d'Aspe, les barons s'empressent à son appel.

[V. 1772, p. 56]. Ce fut un lundi, à l'aube du jour, au temps où les prés fleurissent, où les bois se couvrent de feuilles. Charles fait sonner à la fois trente cors d'ivoire, et l'armée se met en marche. Les vagues de la mer sont moins pressées que les enseignes que vous eussiez vu flotter au vent. Charles les dirige vers Vaubeton, où se livra la bataille forte et amère : celui qui y tomba ne put se relever, ni plus jamais revenir à sa demeure.

La bataille fut forte et fière, comme vous entendrez : vous pouvez le demander aux prêtres et aux clercs qui en perdirent leurs dîmes légitimes. Du côté de Charles furent le comte Geoffroi, Aimes, Aimeri et Àndefroi, et Eluïn de Boulogne et le fort Capet, vingt mille Bavarois et Sonabes dont l'oriflamme était portée par le duc Godefroi. Les Aquitains, au nombre de vingt mille, formaient l'avant-garde, commandés par le duc Gui de Poitiers, guerrier choisi... Celle de Girart était formée par vingt mille *Desertains* de la montagne de Trez; parmi eux, pas un couart ni un lâche. Là où les avant-gardes se rencontrèrent, la mêlée fut telle qu'on n'en verra jamais de plus grande (2).

(1) Le Grand Saint-Bernard, voir plus haut, t. x, p. 483, note 1.

(2) Tout n'est pas clair dans cette énumération, dont le texte est peut-être corrompu dans Oxf., et l'est certainement dans P. Le comte Geoffroi est assurément celui qui est appelé plus loin (éd. Hofm., v. 2015) Geoffroi d'Angers; ce nom que quatre com-

Combat singulier de Gui de Poitiers et du marquis Amédée, de Turin. Mêlée générale.

[V. 1861, p. 58] Charles a douze échelles (1) et Girart dix; chacune de vingt mille hommes; ceux qui sont légèrement armés vont les premiers, comme vous savez. Hoël (2), à la tête des Bretons, forme son échelle auprès d'un fossé. Du côté de Girart sont les Gascons. Senebrun, de Bordeaux (3), vassal

tes d'Anjou ont porté au xe et au xie siècles, est assez fréquent dans l'épopée française. Aime, Aimeri et Andefrei, dont les noms forment une allitération que le poète paraît rechercher, sont les neveux du duc Thierry d'Ascane; nous les avons déjà rencontrés (*Rev. de Gasc.* 1870, p. 166). — Eluin de Boulogne « à qui était le Ponthieu » (éd. Hofm. v. 2140) est Herluin, comte de Ponthieu, personnage historique sur lequel on peut voir Louandre, *Hist. d'Abbeville et du Ponthieu* I, 93 et 102. Ce Herluin n'est pas inconnu à l'épopée française, c'est le « Heluïs au vis fier » de *Raoul de Cambrai*, p. 146. — Le fort Capet (*Capex* au cas sujet) m'est inconnu. — Pour le duc Godefroi, placé à la tête des Allemands, aucune identification n'est possible, le nom qu'il porte étant trop fréquent. — Gui de Poitiers qui conduit les Aquitains (*Agiant* dans Oxf. pour *Aguian* (Aquitanos) doit être un souvenir de Gui-Geoffroi, duc de Guienne et comte de Poitiers, de 1058 à 1087. — Je ne sais ce que c'est que la montagne, « le puy » de Trez; comme le contingent fourni par ce pays fait partie de l'armée de Girart, on ne peut guère songer à Troyes. Il faudrait chercher dans le centre de la France, vers le Berry, car c'est à cette contrée que paraissent avoir appartenu les *Desertan* ou *Desertenc*, *Desertes*, comme ils sont appelés ailleurs (voy. éd. Hofm. v. 1282, 2068, 2173, 4380). Le texte qui me conduit à ces conclusions est emprunté à un roman de la table ronde, à *Lancelot du Lac*, et ne mérite peut-être pas une confiance illimitée. Quoi qu'il en soit, le voici : « Li rois Bans avoit un sien » voisin qui marchissoit a lui par devers Berri, *qui lors estoit apellee la terre de-* » *serte;* Icil voisins avoit à nom Claudas; et estoit sires de Beorges (Bourges) et del » païs tot environ... La terre de son regne estoit apelée *deserte* por ce que tote fu » adesertee par Uter Pandragon... » (Bibl. nat. fr. 344, fol. 1 84 *b*).

(1) Corps de bataille.

(2) Hoël de Nantes figure dans le Pseudo-Turpin, dans *Gaidon* (v. 1237.) Il y a au xe siècle un comte de Nantes ainsi appelé, et au xie un duc de Bretagne.

(3) Il existe sur Senebrun, de Bordeaux, une légende latine que M. Rabanis a publiée d'après un ms. des archives municipales de Bordeaux, à la suite de sa *Notice sur Florimont, sire de Lesparre* (Bordeaux, 1843). D'après ce récit, Vespasien donne pour femme à son second fils, nommé Senebrun, Galienne, fille de l'empereur Titus. Ce Senebrun est roi de Bordeaux, il a sept enfants entre lesquels il partage son royaume. Longtemps après, à une époque indéterminée, un autre Senebrun, descendant du fils de Vespasien, se rend au Saint Sépulcre, où il se signale par ses exploits contre les Sarrazins. Fait prisonnier, il est envoyé au Soudan. Celui-ci le fait combattre, par manière de passe-temps, avec l'un de ses plus redoutables guerriers nommé Eneas. Senebrun sort vainqueur de la lutte. Là-dessus, la fille du Soudan, Fenice, devient amoureuse de lui et songe à le délivrer. Le Soudan, qui voudrait amener Senebrun à renier la foi chrétienne, ne trouve rien de mieux que de charger sa fille de ce soin. Naturellement les deux jeunes gens s'engagent à la première entre-

choisi, leur crie : « Gascons, chargez! C'est pour votre seigneur » que vous combattez : vous serez sauvés si vous y restez.» Et Hoël dit aux siens : « Frappez ! ce sera lâcheté si vous êtes re- » poussés; » et ils répondent : « Vous dites bien. » Les Bretons crient *Malou*! les Gascons *Biez*! (1) A l'abaisser des

vue, et profitant d'une absence du Soudan, ils s'enfuient à Damiette (? dans le texte *Danatham*). Là ils se marient, Fenice ayant au préalable reçu le baptême et changé son nom pour celui de Marie; puis ils partent pour Acre (*Athon* dans le texte, lisez *Accon*) d'où ils se rendent à Bordeaux en passant par Marseille. Senebrun trouve en arrivant que ses frères se sont partagé sa terre, d'où une guerre bientôt suivie d'un arrangement. Les deux époux ont un fils, Gaufridus, qui fut évêque de Bordeaux. La légende se termine par le récit de miracles et de fondations pieuses, notamment de la fondation de l'église de Souillac, en Médoc.

M. Rabanis a tiré cette curieuse légende de trois mss. (qui paraissent d'une même famille, puisqu'ils ont les mêmes fautes), conservés dans les archives de Bordeaux. Il dit à la p. 6 que cette légende fut « sans aucun doute imaginée et répandue par la » naïve ignorance de nos aïeux à l'époque de la plus grande splendeur de la maison » de Lesparre, au temps de Senebrun IV et de Florimont son fils, *et par conséquent* » *entre les années* 1324 *et* 1394. » Puis, p. 101, il lui paraît que « d'après le style et » les idées *elle peut être rapportée au* XV*e siècle*. » Cela fait supposer que les mss. (sur lesquels M. Rabanis ne s'explique pas autrement) ne sont que du XVe siècle. J'en connais un du XIVe chez lord Ashburnham. On y lit à l'explicit cette note qui ne manque pas d'intérêt :

« Hanc ystoriam invenit magister Vitalis de Sancto Severo, canonicus Sancti Se- » verini Burdegalensis, gallice scriptam in cronicis ecclesie Viennensis, quam trans- » cripsit et per ipsum transcriptam postmodum invenit eam magister Ar. de Listrac, » in abbacia S. Dominici Exiliensis, Burgensis dyocesis (S. Dominique de Silos, » dioc. de Burgos), in principio cujusdam libri phisice. »

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne*, et par dessus tous son savant rédacteur en chef, sont beaucoup mieux que moi en situation de répondre aux questions qu'on peut se poser à l'occasion de ces deux personnages : Vidal de Saint-Sever, et Arnaut de Listrac (il y a deux *Listrac* dans la Gironde). Pour ma part, je me borne à dire que si la rédaction latine de la légende de Senebrun peut fort bien n'être pas antérieure au XIVe siècle, les chroniques françaises de l'Eglise de Vienne dont il est fait mention dans la note précitée (et sur lesquelles d'ailleurs je ne sais rien) sont vraisemblablement plus anciennes, au moins de quelques années. En outre, il me paraît que ces chroniques elles-mêmes ont dû emprunter leur récit à un ancien poème, à une chanson de geste perdue, qui ne peut guère avoir été composée plus tard que la première moitié du XIIIe siècle. Cette jeune fille Sarrazine qui s'éprend d'un chevalier chrétien est un type commun à une quantité de chansons de gestes. C'est l'Esclarmonde d'*Huon de Bordeaux*, la Floripes de *Fierabras*, la Maugalie de *Floovant*. D'ailleurs on voit par le passage de *Girart de Roussillon* qui a donné lieu à cette note que Senebrun n'était pas inconnu à notre ancienne épopée.

(1) *Breton crident Maslou* Oxf. (*Crido en aut* P. est la correction d'un copiste qui ne comprenait pas). Sur ce cri des Bretons, voy. la dissertation de Du Cange sur le *Cri d'armes* (Du Cange Henschel, t. VIII, *Dissertations*, p. 51 *a*). Quant au cri des Gascons, je ne l'entends point. [*Biez* doit être l'impératif *bienetz* ou *bietz* (venez), encore usité dans la Lande et le Béarn. Voy. *Revue de Gasc.*, t. XII, p. 236.—L. C.]

lances tous se taisent : ils se frappent par les écus qu'ils mettent en pièces; le bruit des lances qui se brisaient semblait une tempête. « Ah Dieu ! » dit Girart, « tiens-moi en paix ! » Je ferais de bon cœur droit au roi. » Et Charles dit aux siens : « Levez les mains, invoquez et répétez les noms de (1) Dieu, » qu'il nous donne de vaincre l'orgueil de nos ennemis. Nous » sommes plus nombreux qu'eux, et nous les vaincrons bien » si vous voulez... »

Voici parmi la mêlée le vieux Drogon, le père de Girart, l'oncle de Folcon. Il montait un cheval bai... et avait revêtu un haubert sorti de la forge d'Espandragon, que jamais arme n'avait faussé; son heaume... lacé étincelait d'or et de pierreries. Il avait ceint l'épée de Marmion (2), et portait écu et lance à gonfanon. Il vint à petits sauts par le champ; à le voir retenir doucement son cheval on reconnaissait un baron. Il cria au roi : « Je ne refuse aucun chevalier ! » Voici le duc Thierry devant Charles : [p. 61] « Sire roi, connaissez-vous ce bour- » guignon ? — Non, » dit le roi. — « C'est Drogon, le vieux de » Roussillon, le père de Girart, l'oncle de Folcon : autrefois » il m'enleva ma terre, et sept ans j'ai été proscrit; tenez-moi » pour couart et lâche, puisqu'il me demande bataille, si » je ne la lui donne ! (3) — Je vous le permets, » répond Charles, « vous n'avez que trop tardé à vous venger... »

Voici le duc Thierry sorti du rang, piqué des paroles du roi : il était monté sur un cheval almoravide, et avait son corps couvert de bonnes armes; il vint à petits sauts par le pré fleuri, suivi de ses hommes. Thierry s'écrie : « Allons, » vieux hibou ! vous avez donc renoncé à la chevalerie, qu'on » vous voit enfoui parmi les vôtres ? » Et Drogon répondit : « M'en voilà dehors... » Il pique le cheval qui bondit... Ils

(1) *Les noms*, allusion à des prières contenant l'énumération des divers noms que Dieu reçoit dans les livres sacrés.

(2) *Marbio* P.

(3) Voy. ci-dessus, 1870, p. 168.

se férirent de telle manière que leurs écus sont brisés et les hauberes faussés et défaits. Voilà Drogon du coup mort et fini (1), avec une aune de la lance de fresne dans le corps : la pointe et le gonfanon sortant de l'autre côté. Thierry se détourna heureusement : il eut son écu et son hauberc cousus ensemble par la lance de Drogon, mais Dieu le protégea, et il ne fut pas touché en chair. Drogon revient vers les siens, qui sont désolés. Voici Thierry hors de la rivière et dans la plaine (2) : les échelles se joignent avec tant d'ardeur [p. 62] que vous eussiez vu trouer les écus, ouvrir les poitrines, couper les têtes armées du heaume, abattre pieds, poings, oreilles. La claire eau de l'Arsen en était couverte, et devint rouge du sang des morts. Les hommes de Drogon avaient bien disposé leur attaque. Si leur seigneur n'était mort, ils étaient sauvés ! Thierry se voit perdu : de vingt mille hommes, il ne lui en reste pas mille [v. 1965].

Manceaux, Angevins et Tourangeaux étaient auprès de Charles au nombre de vingt mille. Les blancs hauberts vêtus, les heaumes lacés, la tête baissée, ils marchent disposés au combat, ardents comme des levriers tenus en laisse. Le comte Geoffroi leur seigneur les guide. Ils traversent les gués de l'Arsen; après eux passe Charles avec ses barons. Girart, tout entier au deuil de son père, n'en sait encore rien, lorsque Folcon lui parle en homme sensé : « Par Dieu ! Girart, » laissez le deuil, puisque le duc est absous et com- » munié : quand ce sera possible, vous le vengerez ! » Alors, il monte à cheval, et s'appuyant sur une lance neuve, il se tourne vers les siens, et leur dit : « Faites paix ! Seigneurs » francs chevaliers, écoutez-moi. Quand vous serez dans la » mêlée, frappez, tuez, renversez tout, jusqu'à ce que vous » ayez traversé les rangs ennemis, et alors retournez tous » ensemble sur eux : Prouesse vaut mieux que lâcheté ! »

(1) Pas tout à fait mort, car tout à l'heure on verra qu'il peut encore parler.

(2) Il avait, paraît-il, traversé la rivière d'Arsen, après son combat singulier avec Drogon.

Les deux armées se heurtent, les uns crient *Valée* (1), les autres *Rossel* (2), et le plus grand nombre l'enseigne de Charles Martel. Girart plante son enseigne auprès d'un antique monument de marbre. Dans sa colère, il maudissait Charles.

[V. 2052, p. 64] Ecoutez! Voici l'arrière-garde des Provençaux qui passent auprès de Girart par un pré : ils sont soixante mille, tous à cheval. Don Odilon les conduit, le riche captal (3), en la mêlée qui fut forte et fière. De lances et d'épées ils frappent des coups mortels, tellement que les hommes de Charles ont reculé de plus d'une portée de flèche. Et Thierry dit à Charles : « Nous ne sommes plus de force égale : Don- » nez-moi trente mille hommes des plus solides... » Et le roi lui donne les Bavarois et les Allemands. On ne saurait trouver plus ardents au combat... Don Odilon vint chevauchant par un chaume... Boson, Folcon et Seguin furent ses fils; ils sont venus devant lui, les trois damoiseaux, vêtus de hauberts noirs comme du charbon (4) : il jure Dieu et saint Ostril (5) que s'il trouve un lâche parmi eux, il le fera moine en un moutier.

Charles dirige ses forces contre le corps d'Odilon. Celui-ci appelle à son secours Girart, qui était resté en observation sur le monument où il avait planté son enseigne.

[V. 2147, p. 67) Or chevauche Girart avec ses amis, avec des compagnies venues de pays éloignés. Ils ne portent en bataille ni vair ni gris, mais des bliauts foncés et festonnés,

(1) *Valée* ou *Valie* est le cri de guerre bien connu des Angevins : voy. Du Cange, *Dissertations*, p. 52 *a*. Cf. *Rou*, v. 4666, *Gaidon*, v. 2692, 2939, 4983, etc.

(2) *Rossel*, comme cri de guerre, m'est inconnu.

(3) L'oncle de Girard, déjà mentionné t. XI, page 163.

(4) *Cum de faizil* Oxf. (*e de fesil* P. 2075 est corrompu); c'est sans doute le même mot que le fr. *fraisil*, résidu de forge, dont l'origine n'est pas connue, car *fractilhum*, proposé par M. Littré, est inadmissible, comme l'a dit avec raison M. Scheler. Du reste, l'*r* est sans doute d'introduction récente, car *faisi*, *fesi* existe dans divers patois du Nord et même dans des textes anciens. Voy. Du Cange sous *fasilia*.

(5) Saint Austregesil, archevêque de Bourges (VIIe siècle). Ce nom vient ici pour la rime.

et par dessus du fer et de l'acier qui reluit, de l'azur et du vernis qui resplendit... Ils sont quatre cent mille, le bref (1) le dit, endurcis et ardents au combat, la tête inclinée sous le heaume. Ils attendent que Charles les attaque, et ainsi fera-t-il. Du haut d'une colline descend Charles Martel de Saint-Denis, avec lui les Bavarois, les Saxons, les Letis, les Souabes (2), les Lorrains vaillants. Thierry, duc marquis, portait leur enseigne. Il les conduit par la campagne fleurie, et tel était leur nombre que l'homme le plus habile n'aurait su l'apprécier. A l'abaisser des lances, il n'y eut pas un mot de prononcé, mais onques depuis lors, il n'y eut tel deuil... [V. 2189, p. 69] La bataille fut forte et fière, comme vous l'entendez... Les compagnies commencent à se lasser et à mourir, les las se reposent, les frais entrent dans la lutte. Girart leur crie d'attaquer, et Charles encourage les siens....

La bataille de Vaubeton avait été prédite cent ans d'avance en un vieil écrit. La cinquième partie des hommes y reçut martyre : il en avait été ainsi décidé. Contre chaque captal il y a un baron : voici le duc Thierry contre Odilon, et don Seguin son fils contre Naimon, contre Auchier Naimeri, le seigneur de Noion (?), contre le comte [Girart] le brabançon Guinart qui était duc de Bavière. On aurait plus tôt fait d'aller à Rome, au pré de Noiron, que de compter seulement les barons. Odilon voit Thierry qui a tué son père (Drogon) : [p. 70] il ne remet pas sa vengeance, il se tourne de son côté et d'un coup de lance le porte à terre; puis il crie son enseigne : « Dunort! Dunort! cherchez maintenant qui vous emporte! »

[V. 2220]. La bataille dont vous venez d'entendre le récit eut lieu pendant les plus longs jours de mai, et dura jusqu'au coucher du soleil. Voici Thierry remonté sur son cheval noir; il va frapper Odilon avec une telle force, qu'il

(1) La chronique, l'histoire.

(2) Dans le texte *Alamans*; ici et ailleurs je réserve le français *Allemand* pour traduire *Ties* (anc. fr. *Tiois*).

lui perce l'écu et la cuirasse (1). Le fer [de la cuirasse] ne peut résister à l'acier, et le bois de la lance ressortit de l'autre côté. Jeté à bas de son cheval noir, Odilon ne vécut que cinq jours. Les siens piquent des deux pour l'aller secourir, mais par la volonté de Dieu un orage éclata, fort, fier, horrible et redoutable. Charles vit son enseigne brûler et Girart la sienne tomber en charbon. A la vue de ces signes que Dieu leur manifeste, ils arrêtent le combat [v. 2237].

La nuit était venue; les plus hardis tremblaient, sentant la terre trembler sous leurs pieds. « C'est la fin du monde, » se disait-on l'un à l'autre... Les armées restèrent sous les armes toute la nuit, et au matin on vit la plaine couverte d'écus, de blancs hauberts, de heaumes dorés et resplendissants de pierreries, de guerriers étendus par les prés fleuris. Sur le conseil de David, frère de Helluin qui tenait le Ponthieu, et comte de Valençon et de Vautris (2), un conseil se réunit. Les barons engagent Charles à demander une trève à Girart. Charles jure qu'il aimerait mieux périr que de s'exposer à un refus. « Si Girart refuse, » reprend Galeran de Senlis, « le tort sera de son côté : tu auras accompli notre désir; nous t'aiderons de meilleur cœur, et qui mourra pour toi n'aura pas succombé en vain. »— L'avis est adopté. On choisit pour messager le vieux Tibert de Vaubeton. Tibert s'adjoint Garnier de Blaye, cousin germain de Girart, mais homme lige de Charles, du fief de son aïeul.

[V. 2306, p. 72; Londres p. 287 (3)] Girart était debout, triste et pensif, quand il vit les deux messagers s'approcher de lui. Garnier parla le premier en preux donzel : « Girart, » fais droit et prends-nous (4). » Et le comte répondit plein de colère : « Je vous en jure le Père glorieux, que si un autre

(1) Le texte n'est pas très clair; il s'agit sans doute d'une *broigne*, cuirasse en cuir, revêtue d'écailles de fer imbriquées.

(2) *Voltrix*, ms. de Paris.

(3) C'est un peu avant ce passage que commence le fragment de Londres dont la leçon se rapproche plus du ms. d'Oxford que celui de Paris. J'indiquerai désormais les pages de l'édition que M. Fr. Michel a donnée du fragment de Londres à la suite du texte de Paris. Par une négligence regrettable, cet éditeur a omis de numéroter les vers de son édition et d'indiquer d'une façon quelconque la concordance des deux textes qu'il a imprimés l'un à la suite de l'autre.

(4) A titre d'otages.

» que vous m'était venu apporter ce message, je lui aurais
» fait couper pied ou poing. Il m'a tué mon père, ce roi... (1),
» et maintenant il me propose de dures conditions, sur le
» champ même où j'ai éprouvé une telle perte! Mais avant
» [que j'y consente], l'un de nous s'en retournera plein de
» honte! » — Or parle Tibert après Garnier, en baron qui cherche la paix; il s'abstient de toute parole orgueilleuse ou blessante : « Girart, prends conseil avec les tiens. Je vois
» ici Folcon, ton conseiller, Landri et Henri et don Aucier.
» Hé! francs chevaliers, inspirez-lui de bons sentiments en-
» vers le roi.. » — [Londres, p. 288] « Il faut prendre conseil,» dit Landri. « Là bas sur la rive, au pied d'un arbre gît blessé
» depuis hier le comte Odilon. Onques ne vis-je baron si sage
» et si preux. Comte, va lui demander conseil, et ce qu'il te
» dira fais-le volontiers [v. 2333]. »

Girart va demander conseil à Odilon : avec soi il mena Gilbert et don Folcon, Landri et Henri et don Gigon. En bas, sur la rive en un champ gît Odilon sur un paile de ciclaton; il priait qu'on lui donnât l'ordre de saint Benoît, (2) [p. 74] lorsque viennent ses fils et les barons, et Girart qui s'agenouille et lui dit : « Oncle, je te requiers conseil, donne-le-moi bon,
» et tel qu'il ne m'apporte point honte ni deshonneur. Charles
» me propose accord et pardon : il m'a envoyé Tibert et
» Vaubeton, et mon cousin Garnier le fils Aimon. — Beau
» neveu, j'en rends grâce à Dieu : c'est une bonne parole, et
» sans reproche puisque Charles en a eu la première pensée.
» Accorde-toi de bonne grâce sans débat. — Moi! comment
» aimerais-je un roi aussi félon! Thierry est conseiller, qui
» m'a tué mon père le duc Drogon, et toi de même. Jamais je

(1) *Reis de soudox* Oxf., *reis de sotos* Londres, *rei dissopdos* Paris; je ne sais ce que cela veut dire.

(2) On sait combien était fréquent l'usage de revêtir l'habit monastique au moment de la mort. Sainte-Palaye a recueilli à cet égard divers témoignages dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, note 12 de la cinquième partie (édit. Nodier I, 385-6.)

» ne ferai hommage à Charles de rien qui soit mien, sinon
» qu'il me fasse de bonnes conditions et chasse Thierry de
» son royaume! — Je ne te ferai pas un long sermon, » dit
» Odilon : « si tu veux, suis mon conseil, tu ne seras pas blâmé
» ni accusé de trahison envers ton seigneur lige; et après ma
» mort, crois mon fils Folcon, qui ne te donnera que de bons
» conseils. —Je ne croirai conseil que l'on me die, si d'abord
» Charles ne chasse Thierry et les siens; puis s'il ne me fait
» droit de sa trahison quand, à tort, a pris et saisi ma terre,
» tué mon père, détruit mes gens. S'il ne me fait un tel ac-
» cord, jamais il ne sera mon seigneur ni moi son homme!
—Neveu, » répond Odilon attristé, « tu as peu de sens. Depuis
» que Dieu fut mis en croix, on n'a point vu si grand mal-
» heur arriver par un homme, [p. 75] ni journée si meur-
» trière. Ton péché est plus grand que je ne saurais le dire,
» qu'on ne pourrait le conter, que clerc ne saurait l'écrire.
» Tu ne peux nier que Charles soit ton seigneur. Tu ne peux
» donc le défaire en bataille sans forfaire ton fief. Maintenant
» vous ne m'entendrez plus parler de ce sujet. Je désire l'or-
» dre de saint Benoît et de saint Basile; pensez-y. » Girart
l'entend, de douleur il soupire.

Landri insiste dans le même sens qu'Odilon. Girart cède enfin, mais en maintenant comme dernière condition de l'accord l'expulsion de Thierry. Les envoyés retournent auprès de Charles et lui rendent compte de leur message.

[V. 2463, p. 77, Londres p. 292 (1)] « Par mon chef! » dit le roi, « pour rien au monde je ne voudrais avoir commis
» une telle injustice, que Thierry ait guerre sans moi. » Et Thierry répondit : « Sire, merci! Ne plaise à Dieu, le grand
» roi, que jamais personne fasse guerre pour moi! Il y a cent

(1) A partir d'ici le texte du ms. d'Oxford est inédit, le dernier vers publié par M. Mahn correspondant au v. 2449 de l'édition du ms. de Paris publiée par M. Hofmann.

» ans que je suis né, et plus je crois; j'ai le poil blanc comme
» neige. Chassé de France à grand tort, j'ai traversé un bras
» de mer, et sept ans je suis resté en exil à Mon-Caucei. J'y
» retournerai à la grâce de Dieu, laissant au roi mes trois
» fils Aimon, Aimeri et Andefrei. Quand Girart sera réconcilié
» avec le roi, mes amis et seigneurs, priez-le pour moi, car
» je veux me mettre entièrement à sa merci. »

A ces mots, Charles éprouva une grande douleur : « Mes
» fidèles, mes amis et mes comtes [Londres p. 293], évê-
» ques, abbés, docteurs, qui avez à me défendre, moi et mon
» royaume, par la foi, par l'amour que vous me devez, don-
» nez aujourd'hui à votre seigneur un conseil qui le sauve du
» déshonneur. Je ne faillirai pas au duc, à aucun jour; je ne
» voudrais pas le faire à l'égard du moindre de ceux qui ont
» combattu avec moi. » Et le duc répondit par grand amour :
« Ne plaise à Dieu, au Rédempteur que pour moi vos hom-
» mes soient en lutte avec les leurs. Avant que le comte fît la
» guerre à l'empereur, ses ancêtres me voulaient grand mal,
» et maintenant ses fils, je le vois, m'en veulent plus encore. »

Le roi tenta en vain de réconcilier le duc et le comte : celui-ci et les siens s'y refusèrent. Le duc prit congé et s'éloigna pendant que maints barons pleuraient. Les évêques et les pairs firent tant que les compagnies furent désarmées, et que Girart rendit son hommage au roi.

PAUL MEYER.

(*La suite prochainement.*)

Malgré l'appel trop flatteur fait par M. Paul Meyer à mes lumières (ci-dessus, p. 300, note), je n'ai pas le moindre renseignement à donner sur les deux personnages qui ont recueilli la légende de Senebrun. Mais je crois devoir faire remarquer que cette légende, sauf les noms propres, est à peu près identique à la célèbre histoire de l'origine de Notre-Dame de Liesse, en Picardie, racontée (sous l'année 1131) par les annalistes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et par une foule d'autres auteurs, qui fourniraient peut-être quelque bonne indication sur les plus anciennes sources de ce récit. — L. C.

RECHERCHES

SUR

l'Enseignement primaire dans nos contrées

AVANT 1789.

Dans son intéressant article du mois de mai dernier, M. Paul Laplagne-Barris faisait un appel aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* et témoignait le désir qu'il fût fait des investigations pour constater l'état de l'instruction primaire dans nos contrées avant 1789, en remontant aussi loin que les documents encore existants pourraient le permettre. Nous avions eu souvent nous-même cette pensée. Nous lui avions même donné un commencement d'exécution dès 1847, en consignant dans le registre paroissial de Mauroux, que nous desservions alors, le résultat des recherches que nous avions faites à ce sujet pour cette localité. Nous venons de relire ce travail, dont la minute est restée entre nos mains. Il nous a semblé qu'il pourrait offrir quelque intérêt à ceux qui, comme M. Laplagne-Barris, s'occupent de cette importante question, et c'est ce qui nous engage à l'offrir à la *Revue*.

Depuis notre arrivée à Aubiet, nous avons étendu nos recherches à cette nouvelle paroisse, ainsi qu'à celle de Solomiac, notre lieu natal. Là aussi nous avons obtenu des résultats qui ne sont pas à dédaigner et qui confirment pleinement ce que les premiers nous permettaient déjà de supposer sans trop de témérité, savoir qu'à l'époque où ils se rapportent l'instruction primaire dans ces contrées n'était pas, tant s'en faut, aussi négligée que certaines gens voudraient le faire en-

tendre. Nous joignons ces nouveaux renseignements aux premiers, et nous sommes d'autant plus heureux de les offrir à M. Laplagne-Barris que nous trouvons là une occasion de lui témoigner notre reconnaissance pour l'attention qu'il a eue de nous transmettre, en faveur de notre travail sur l'abbaye de Gimont, des documents que bientôt, nous l'espérons, nous pourrons utiliser.

L'extrait suivant du registre de la paroisse de Mauroux, que nous donnons tel que nous l'écrivîmes en 1847, fait suite dans ce registre aux renseignements recueillis sur les familles les plus notables, et sur les personnages, alors nombreux dans cette paroisse, qui se faisaient remarquer par une instruction plus qu'ordinaire, qui permet de supposer qu'ils avaient fréquenté les cours des universités.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE AUX XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES DANS MAUROUX ET SAINT-CRÉAC, QUI NE FORMAIENT ALORS QU'UNE SEULE COMMUNE.

.... Sans parler de ces hommes, en nombre si considérable, qui avaient reçu une éducation soignée, et dont l'instruction était, sans le moindre doute, incomparablement au-dessus de celle de n'importe quel habitant actuel du même pays, nous sommes convaincus que ceux qui appartenaient aux classes inférieures n'étaient pas davantage au-dessous de nos contemporains. Nous ne craignons même pas de trop nous avancer, sur les preuves que nous avons sous les yeux, en disant qu'à cette époque l'instruction primaire était ici dans un état pour le moins aussi prospère qu'elle l'est de nos jours. Qu'on examine, en effet, les procès-verbaux des délibérations municipales tenus à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècles que nous avons pu retrouver. On remarquera qu'ils sont tous revêtus d'un nombre considérable de signatures, la commune entière prenant part aux délibé-

rations, et que la plupart de ces signatures annoncent une main exercée. Qu'on les compare à celles des conseils municipaux d'aujourd'hui de Mauroux et de Saint-Créac, et l'on verra à qui demeure l'avantage. Cette comparaison, nous l'avons faite, et nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas lieu de chanter victoire pour nos contemporains.

Ceci nous amène à parler d'une autre fonction importante alors attribuée aux consuls et à la jurande, dont nous n'avons encore rien dit et qui demande cependant de notre part une attention particulière. — A cette époque, l'Etat n'avait pas encore songé à se faire pédagogue. Confiant dans la sollicitude de l'Eglise et dans celle des parents, il laissait aux autorités municipales constituées dans chaque localité le soin de pourvoir aux besoins de l'enseignement primaire, en faisant donner l'instruction au peuple par des maîtres placés sous leur dépendance. Et certes si, comme il est bien permis de le penser, toutes s'acquittaient de ce devoir aussi bien qu'on le faisait à Mouroux à une époque déjà bien loin de nous, nous ne voyons pas trop ce que la France a gagné en ce genre aux changements qui se sont faits depuis.

Les premières délibérations que nous avons trouvées, et qui remontent à la fin du XVIe siècle, attestent qu'il y avait alors à Mauroux un *régent*, en faveur duquel on imposait tous les ans sur le rôle des tailles une somme au moins équivalente à celle que la loi oblige aujourd'hui les communes à s'imposer pour le même objet. Les consuls veillaient avec une grande sollicitude à ce que la localité ne demeurât pas sans instituteur, et ne négligeaient rien pour s'assurer qu'il s'acquittait avec exactitude des fonctions qui lui étaient confiées. Il y avait d'abord un acte public par lequel les consuls, au nom de la communauté, s'engageaient à fournir au candidat qui se présentait un local pour tenir l'école et à lui payer annuellement la somme imposée pour cet objet, sans préjudice de la rétribution que devaient lui payer les élèves. De son côté, le régent

promettait de s'acquitter fidèlement de ses fonctions et d'instruire les enfants « *à l'art des lectures et à la religion catholique, apostolique et romaine.* » L'acte n'était valable que pour un an. Passé ce temps, si l'on était content du sujet, l'engagement était renouvelé; dans le cas contraire, on se pourvoyait ailleurs.

L'année 1599 nous fournit sur cette matière un acte qui est une preuve sans réplique de l'intérêt que l'on prenait alors à l'instruction des enfants, et montre une fois de plus ce que vaut l'accusation qui représente l'ancien clergé comme l'ennemi des lumières.

A cette époque (1599), le pays se trouvait entièrement ruiné par suite des guerres de religion, qui avaient pendant si longtemps ensanglanté toute la contrée. C'était au point que quelques années auparavant, en 1595, Mauroux n'ayant pu payer les contributions dont les religionnaires l'avaient frappé, bon nombre de ses habitants furent emmenés prisonniers à Lectoure; et pour obtenir leur élargissement on fut obligé d'engager les *deux calices de l'église avec leurs patènes* (acte du 20 février 1595). Dans une si grande détresse, la communauté s'était vue forcée de suspendre la contribution annuelle portée à la taille pour le régent. Par suite, ce dernier s'était retiré et les enfants demeuraient sans instruction. Ce que voyant, et voulant selon leur pouvoir remédier au mal, quelques-uns des principaux habitants de l'endroit, l'archiprêtre en tête, s'entendirent pour faire venir et entretenir à leurs frais un régent, jusqu'à ce que la commune fût de nouveau en état d'y pourvoir comme par le passé. Ils firent faire des propositions à Manault Baillés, régent de Tournecoupe, se mirent d'accord avec lui, et le 5 juin 1599, intervint entre les parties l'acte suivant :

« Aujourd'hui, cinquiesme jour du mois de juin mil cinq cent quatre vingt dix neuf, avant midi, dans Mauroux et maison de Gilles Brescon, en Lomaigne, diocèse de Lectoure et seneschaussée d'Armagnac, régnant Henry par la grace

de Dieu roy de France et de Navarre; par devant moy notaire royal soubsigné, et présents les tesmoings bas nommés; constitués en leurs personnes, Manault Baillés, régent, habitant de Tournecoupe, d'une part; et Bertrand Claverie, archiprêtre, Jehan Bal, dit Bardassin, Anthoine Dupont, consuls, Pierre Lacroix, Jehan Lacroix, Blaise Daurat, maréchal, Raymond Davasse, Me Pierre Vignardonne, notaire, et Pierre Larribeau, du dit Mauroux habitants, d'autre part; le dit Manault Baillés de son bon gré et volonté, a promis et promet aux susdits nommés, venir demeurer régent au présent lieu de Mauroux, pour instruire leurs enfants et autres du dit lieu à l'art des lectures et à la religion catholique, apostolique et romaine, par l'espace d'un an complect et révolu, commençant le dit an le jour de saint Jehan-Baptiste et finissant en semblable jour le dit an complect et révolu; lesquels Bal, Lacroix, Dupont et autres susnommés ont promis payer au dit Manault Baillés, régent susdit, pour la dite année, la somme de trente écus sols, faisant quatre vingt dix livres, que seront tenus payer cartier par cartier, chacun pour sa cote part, et selon le nombre des enfants qu'ils feront aller à l'école, sans à ce comprendre le salaire que le dit Manault Baillés prendra pour chacun enfant, qui ne sera pas compris en la dite somme susdite; et seront tenus les susdits nommés fornir au dit Manault Baillés régent, une maison pour sa demeurance et y tenir l'escole. Et pour tout ci dessus contenu respectivement, les dites parties ont obligé et hypothéqué tous et chescuns leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir que ont soubmis à rigueur de justice et ainsi l'ont promis et juré ès présences de Jehan Desclaux et Vidal Lacroix, et moy. Suivent les signatures : Baillés, Claverie, archiprestre, De Lacroix, Daurat, Dabasse, De Lacroix, Vignardonne et de Thouron notaire royal. »

Aux termes du traité, les parties n'étaient engagées que pour un an. Il y a cependant lieu de croire que cet engagement fut renouvelé, et que les choses demeurèrent en cet état jusqu'au moment où la situation de la communauté se fut assez améliorée pour lui permettre de prendre un régent à sa charge comme par le passé. C'est ce qui eut lieu au plus tard en 1608. Depuis cette époque, pendant près d'un demi-siècle, on trouve une suite non interrompue d'actes qui font bien voir le grand intérêt que l'on portait alors à l'éducation de l'enfance et que nous ne croyons pas inutile d'analyser.

Le 24 février 1608, les consuls et la communauté de Mauroux firent, avec un nommé Jacques Talon, un traité par lequel celui-ci s'engageait à tenir une école dans l'endroit, et les consuls à lui payer annuellement, indépendamment de la

rétribution qu'il pourrait exiger de chaque élève soixante livres tournoises. Talon devait s'être retiré avant 1612, car, à cette date, des contestations s'étaient élevées, au sujet de la régence, entre deux prêtres de Mauroux qui aspiraient l'un et l'autre à occuper cette place. Ces prêtres étaient Jean Daurat, chapelain d'une des chapellenies dites *de Montauberic*, et Pierre Gilibert, vicaire. La communauté ne fut satisfaite ni de l'un ni de l'autre et les consuls leur donnèrent congé.

A la suite, le 21 juin 1612, on traita avec Etienne Belloc, aux mêmes conditions qu'on avait fait précédemment avec Jacques Talon. En 1616, la place fut de nouveau vacante. Sur la fin de l'année, Dominique Claverie, de Mauroux, se présente aux consuls pour en faire la demande. Ceux-ci, dans le doute de sa suffisance, lui accordent seulement une autorisation provisoire; et au commencement de février de l'année suivante, les nouveaux consuls, qui ne croyaient pas Claverie assez capable, assemblèrent la jurande pour avoir son avis, et d'une voix unanime il fut décidé que le régent serait renvoyé.

Deux ou trois ans se passèrent sans qu'on trouvât un sujet capable pour le remplacer. Mais l'instruction des enfants n'en souffrit pas et ce fut l'archiprêtre lui-même qui s'en chargea. Il fut en cela secondé par ses vicaires (Mauroux en avait deux), notamment par de Masic. Celui-ci finit même par se charger définitivement de la classe au mois de juin 1620, mais sans se faire encore agréer comme régent par les consuls et la jurande. Ce ne fut qu'au commencement de 1621 qu'il leur fit cette demande. Elle fut favorablement accueillie : mais quelque bonne volonté qu'il y mît, les devoirs du ministère pastoral ne lui permirent pas d'apporter à ses fonctions de régent toute l'exactitude qu'on aurait désiré, et les consuls et la jurande ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il y avait incompatibilité entre les fonctions de vicaire et celles de maître d'école. L'autorisation donnée à Masic fut donc reti-

rée le 2 février 1622, et le 13 du même mois on traita avec Jean Lacroix, natif et habitant de Mauroux, auquel on promit seulement dix écus ou trente livres tournois, par année, outre la rétribution que devaient lui payer les élèves, qui était de cinq sols tournois pour chacun et par mois. Nous trouvons pour la première fois, dans cet acte, une clause en faveur des enfants pauvres que le régent était obligé de recevoir sans salaire. Il n'est pas encore question du nombre de ceux qui seront admis de la sorte; plus tard il fut fixé à six.

Jean Lacroix exerça pendant plusieurs années à ces conditions. Il fut ensuite remplacé par Jacques Laborie, aussi de Mauroux, dont on ne fut pas content et qu'on ne tarda pas à renvoyer, parce qu'il ne remplissait pas exactement les conditions qu'il avait souscrites.

Enfin, le 15 juin 1631, environ six mois après la révocation de Laborie, les consuls, avec l'assistance de l'archiprêtre Jacques Claverie et de plusieurs autres notables habitants de l'endroit, traitèrent avec Bernard Idrac, *escolier de la ville d'Aubiet*, auquel on promit de donner chaque année « *les gages accoustumés, qui sont soixante livres tournoises.* » On ajoutait : « En oultre le dit Idrac prendra des enfants qu'il enseignera, comme il est accoustumé de faire en suivant leur capacité, savoir : les moindres à cinq sols, ceux qui apprennent l'alphabeth; et ceux qui lisent et écrivent huit sols par mois; et les aultres ce qu'il s'en accordera. En cas il y en aura de pauvres nécessiteux, jusques au nombre de six, il sera tenu de les enseigner sans aulcun droit de collecte. »

Idrac paraît avoir été plus stable à Mouroux que ceux qui l'avaient précédé depuis vingt ans dans la charge de régent. Nous ne pouvons pas dire néanmoins le temps qu'il demeura en fonctions. Nous voyons seulement qu'une quinzaine d'années plus tard il était remplacé par Raymond Anzas, originaire de Saint-Léonard, qui se fixa définitivement à Mauroux et épousa le 26 septembre 1650 une fille de l'endroit, Jeanne La-

croix, dont la famille comptait parmi les plus honorables. Raymond Anzas exerça ses fonctions pendant très longtemps, à la satisfaction de tous. On lui donne encore le titre de régent dans un acte du 19 février 1677, par lequel l'archiprêtre lui fit vente de neuf empans carrés de terre dans l'église de Mauroux et *proche la font baptismale*, pour sa sépulture et celle de sa famille à perpétuité. Il paya, pour prix d'achat, six livres au profit de l'église. C'était le prix ordinaire, à cette époque, de semblables concessions.

Nous ignorons quel fut le successeur de Raymond Anzas et même, après lui, il n'est pas aisé de comprendre en quel état se trouve à Mauroux l'instruction primaire. Pendant le XVIIIe siècle il n'est jamais question du régent dans les délibérations communales. Nous n'avons pas non plus trouvé de traces d'allocation en sa faveur. Nous savons seulement que, dans les dernières années qui ont précédé la Révolution de 1789, l'archiprêtre en remplissait lui-même les fonctions. Les vieillards sachant lire et écrire, que nous avons connus ou qui vivent encore (1847), avaient appris sous lui.

AUBIET.

Tel est le résultat des recherches que nous avions faites à Mauroux et qu'on peut lire dans le registre de cette paroisse, que nous avons rédigé avant de la quitter. Depuis notre arrivée à Aubiet, nous avons fait ici des recherches dans le même sens, et le résultat en a été le même. Aussi haut que nous avons pu remonter, nous avons constaté qu'ici aussi, on tenait fort à l'instruction et qu'on ne négligeait rien pour en assurer le bienfait à la jeunesse.

Nos premiers renseignements remontent à l'année 1563, presque aussi haut que les premières délibérations qui aient été conservées. Le 23 mai, « *un Magister* » se présente aux consuls, s'offrant à prendre les écoles. Ceux-ci font part de

sa demande à l'assemblée communale; on délibère et on décide « que l'aspirant *donnera ses lectures* (c'est-à-dire subira un examen) par tout ce jourd'huy pour connaître s'il est suffisant; et de ce jourd'huy en quinze jours l'on arrêtera si on le doit prendre. ». Soit que le résultat de l'examen n'eût pas été satisfaisant, soit pour quelque autre motif, le *Magister* ne reparaît pas. Mais le 11 juin suivant, la place de Régent étant toujours vacante, les consuls posent devant le conseil la question de savoir « s'il ne serait pas bon de donner les escoles à quelque prestre de la ville » (1). Le conseil, après en avoir délibéré, donne une réponse affirmative et confie les écoles à Maître Jammes Tesset, prêtre.

Le 26 juillet 1577, au moment le plus critique de la longue lutte soutenue par Aubiet contre les protestants de Mauvezin, la place de régent étant vacante, Me Jean Laveranet, prêtre, se présente pour l'occuper. Le conseil l'accepte et décide qu'on lui donnera annuellement quarante livres tournoises. Il lui fut en même temps alloué deux livres pour l'indemniser des peines qu'il s'était données pour cacher les ornements de l'église pendant les troubles. L'allocation de 40 livres était inférieure à celle qui avait été portée jusqu'alors, ce qui tenait sans doute aux grands embarras où l'on se trouvait par suite des guerres. Laveranet ne la trouvant pas suffisante, n'accepta pas et l'on donna les écoles à un autre régent dont on ne dit pas le nom, qui resta à peine un an. On fit, après sa disparition, de nouvelles propositions à Laveranet. Le 20 juillet 1578, les consuls remontrant au conseil « comme l'on avait par ci-devant baillé la régence des escoles à un franciment escolier lequel a quitté et s'en est allé, » ils proposent de les donner à Maître Jean Laveranet qui veut s'en charger moyennant qu'on lui donne soixante livres par an. C'était,

(1) Il y avait alors à Aubiet un clergé nombreux, attaché au service des riches chapellenies dont l'église était dotée, particulièrement celles dites de *Cavaré* et *de Jourdan*.

sans doute, le taux de l'allocation adopté depuis longtemps dans l'endroit. La proposition fut acceptée et Laveranet tint les écoles jusqu'à 1585. Alors il voulut se démettre de ses fonctions en faveur de Jean Mestré et présenta à cet effet aux consuls une requête, qu'ils communiquèrent au conseil le 17 septembre de cette année 1585. Le conseil décida qu'il serait sursis à faire droit à cette requête jusques aux comptes.

Le 16 mai 1599, les consuls exposent au conseil qu'on est sans régent et qu'il est urgent d'y pourvoir. Le conseil arrête qu'il sera fait incessamment des démarches pour en trouver un qui *soit catholique*.

En 1614, on trouve Jacques Fourcade, prêtre, régent des écoles.

Les registres des délibérations manquent pour le XVIIe siècle en entier, ce qui fait que nous sommes sans renseignements précis au sujet des écoles pour toute cette période. On ne peut douter cependant qu'on s'en soit occupé comme par le passé. L'expédié d'une délibération du 25 octobre 1688, que nous avons retrouvé, nous apprend que ce jour-là on donna la régence des écoles à Me Antoine Alem, prêtre, bachelier en théologie, natif d'Aubiet, où il résidait, allant seulement les jours de dimande et de fête dire la messe au Travez.

Les cahiers renfermant les procès-verbaux des délibérations municipales pendant le XVIIIe siècle ne commencent qu'en 1715. Le premier de ces actes est consacré à l'imposition des tailles, et nous remarquons au chapitre des *Municipaux* soixante livres pour le régent. C'est l'allocation traditionnelle que nous avons trouvée à la fin du XVIe siècle et pour laquelle, selon toute vraisemblance, il n'y avait jamais eu d'interruption. Les délibérations suivantes constatent qu'on continua à faire ainsi jusqu'à 1739. A cette époque, il y eut de vifs débats au sein du conseil communal au sujet de cette allocation; les uns voulant qu'elle fût maintenue au même taux que précédemment, les autres qu'elle fût augmentée et portée à cent cinquante

livres. Ceux-ci finirent par l'emporter. Cette augmentation était d'ailleurs conforme à une déclaration du conseil du Roi du 13 décembre 1698, sur cette matière, et c'est la raison que firent valoir auprès de l'Intendant les partisans de cette mesure pour obtenir une ordonnance conforme à leur vœux. Cette allocation de cent cinquante livres figure encore parmi les municipaux pendant quatre ou cinq années consécutives. Nous l'y retrouvons pour la dernière fois en 1768.

SOLOMIAC.

Nous nous sommes livrés aux mêmes recherches pour Solomiac, notre lieu natal. Là, malheureusement, les documents n'abondent pas et ne remontent pas non plus bien haut. Un seul registre de délibérations antérieures à 1789 a été conservé; il commence en 1637 et finit en 1666. Il comprend, par conséquent, la période désastreuse pour ces contrées des guerres de la fronde (1), et les procès-verbaux qu'il renferme fournissent de nombreuses preuves des grands maux qu'on eut à souffrir durant cette période, dans cette localité et dans les lieux circonvoisins. Nous avons étudié ce registre au point de vue qui nous occupe et nous avons remarqué que, malgré la détresse à laquelle on se trouvait réduit, l'allocation pour le régent ne cesse pas de figurer parmi les *Municipaux*. Elle était même plus forte qu'à Aubiet à la même époque; car elle était portée à cent livres. Tout donne à croire que c'était une imposition traditionnelle et qu'avant cette époque on s'occupait de l'instruction primaire à Solomiac, comme on s'en occupait à Mauroux et à Aubiet. Nous devons ajouter que l'excellente tenue de ce registre nous a particulièrement frappé et que les nombreuses signatures qui suivent les délibérations sont généralement remarquables.

(1) Voir à ce sujet l'intéressante étude de notre excellent ami et collaborateur, le docteur E. Desponts, publiée par la *Revue de Gascogne*, t. 8, ann. 1867.

Elles supporteraient certainement, sans trop de désavantage, la comparaison avec celles d'aujourd'hui. On peut bien en conclure, ce nous semble, que là non plus l'instruction primaire n'était pas négligée, et que peut-être elle n'était pas moins répandue qu'aujourd'hui dans ce qu'elle a d'essentiel et de vraiment utile.

Tel est le résultat de nos recherches pour ces trois localités. Que d'autres personnes se livrent aux mêmes investigations dans tous les lieux, plus nombreux qu'on ne le pense communément, où peuvent se trouver des documents à consulter, et nous sommes bien convaincus d'avance que partout on obtiendra des résultats analogues.

A Aubiet, en la fête de saint Bonaventure, le 14 juillet 1873.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

L'ABBÉ SÉNAC.

Nous apprenons aujourd'hui même (20 juillet) la mort de l'abbé Sénac, ancien professeur du petit séminaire et du collége d'Auch, ancien premier aumônier du collége Rollin, décédé dans sa maison de campagne, à Saint-Médard, près Mirande, le 22 juin dernier. Il est assez étrange que la presse française n'ait pas encore accordé une simple mention à cette mémoire, qui restera chère à beaucoup d'âmes, et qui est attachée d'ailleurs, plus intimement qu'on ne s'en doute peut-être autour de nous, à l'histoire des idées religieuses de notre siècle. A ce titre, en étudiant depuis plusieurs années le mouvement philosophique de la France contemporaine, il nous est arrivé souvent de nous inquiéter de la vie et des écrits de notre compatriote. Dès qu'on nous a annoncé sa mort, nous avons eu hâte de recueillir nos souvenirs et nos impressions, sans art et sans arrière-pensée. Nous voudrions à la fois payer à un prêtre éclairé, actif, plein de charité, le plus respectueux hommage, et juger avec une entière franchise les idées qu'il a livrées à la discussion dans sa carrière de penseur. Ces deux tâches n'offrent à nos yeux aucune contradiction; nous espérons qu'elles n'en offriront pas davantage au jugement de nos graves et bienveillants lecteurs.

Augustin Sénac naquit à Mirande en 1800. Il eut le bonheur de trouver dans sa famille même, avec les leçons et les habitudes de la vie chrétienne, les principes d'une excellente formation littéraire. Ce fut l'œuvre d'un frère aîné, qui lui inculqua cette sévérité de goût dont il ne devait jamais se départir, en traversant des époques où l'esprit révolutionnaire n'a pas moins envahi le paisible domaine des lettres que d'au-

tres domaines encore plus sacrés. Tout en se formant à la vie ecclésiastique auprès de M. l'abbé Fenasse, qui avait renoué à Auch la tradition interrompue de l'éducation cléricale, l'abbé Sénac se trouva de bonne heure désigné par ses goûts littéraires pour l'enseignement et devint sous-maître au collége. M. Fenasse l'appela, l'année qui suivit la première organisation du Petit Séminaire, pour y fonder l'enseignement des humanités. Il y professa la seconde en 1822 et les trois années suivantes. J'ai pu recueillir, sur son enseignement, les impressions encore très vivantes de quelques-uns de ses élèves. L'abbé Sénac avait l'autorité de la parole, la netteté de l'exposition et la chaleur communicative qui font le vrai professeur. Il tendait moins à étendre le cercle des études et des idées de ses élèves qu'à les affermir dans les bons principes et dans les saines habitudes. Cependant il ne craignait pas d'échapper quelque peu à la routine classique, et de dépasser Rollin et La Harpe, en révélant à la jeunesse d'alors une poésie nouvelle et en lui faisant goûter les vers de Lamartine dans toute leur fraîcheur. Mais ce qu'on s'accorde à vanter encore plus que le fond même de son enseignement, c'est le caractère affectueux de toutes ses leçons et de ses rapports quotidiens avec ses élèves. Dès lors il s'était assuré, par la bonté de son cœur et par le charme naturel de son langage et de ses relations, un empire sur la jeunesse qu'il devait garder toute sa vie, et qui a été le trait le plus frappant et la plus précieuse recommandation de sa longue carrière.

La retraite de l'abbé Sentex, ce professeur de rhétorique du collége d'Auch dont le souvenir n'est pas encore effacé parmi nous, fit rappeler, croyons-nous, M. Sénac à ce collége où cependant il resta peu. Son intime ami, M. l'abbé Barran, avait quitté au printemps de 1826 le grand Séminaire d'Auch, où il était professeur de morale, pour la capitale, où il devint directeur du Séminaire des Missions Etrangères. La mémoire de cet excellent prêtre vit à jamais dans la maison à laquelle

il se dévoua presque toute sa vie; il a été l'objet, aussitôt après sa mort (il y a une quinzaine d'années), d'une intéressante notice de l'abbé Sénac, que je regrette de n'avoir pas sous la main. Ce fut lui qui appela à Paris son compatriote du collége d'Auch, et qui le mit en rapport avec l'abbé Nicole, célèbre directeur du collége Sainte-Barbe, depuis collége Rollin. M. Nicole offrit au jeune prêtre gascon la place de second aumônier dans son école; bientôt, le premier aumônier, M. Faudet, étant devenu curé de Saint-Etienne-du-Mont, l'abbé Sénac le remplaçait dans ce poste, qu'il a gardé avec tant d'honneur pendant près de quarante ans. C'était en 1827.

Il prit, dès l'origine, tout à fait au sérieux sa mission délicate. Grâce à la meilleure entente avec la direction générale de l'établissement, il étendit et assura sa double action de professeur de religion et de conseiller intime des élèves. Son autorité s'établit rapidement et ne fit que croître de jour en jour. Les élèves s'habituèrent tous, et ils aimaient (j'en ai reçu plusieurs témoignages authentiques) à le voir et à l'entendre, non-seulement à la chapelle ou dans sa chambre, mais dans les cours de récréation. Il en recevait de plus un certain nombre dans son intimité, à titre de protecteur spécial et de répétiteur littéraire. Mais la meilleure partie de son temps était réservée à l'enseignement religieux, qu'il s'occupait de rendre de plus en plus cher à ces jeunes esprits, en joignant la clarté et l'intérêt de l'exposition à la force convaincante des preuves et en tenant compte des préoccupations et des besoins nouveaux de la génération de 1830.

Telles étaient les dispositions de l'abbé Sénac, lorsqu'une rencontre assez singulière l'engagea beaucoup plus profondément dans les études philosophiques et religieuses qui l'occupaient déjà.

Parmi ses amis se trouvait un savant docteur, qui fut depuis bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris, M. Dezei-

meris, le père du littérateur bordelais bien connu de nos lecteurs. M. Dezeimeris, n'étant encore qu'étudiant, avait aidé de ses faibles ressources pécuniaires une sorte de Socrate en haillons, venu de la Dordogne à Paris pour philosopher. Ce novateur, qui était aux yeux de ses disciples un homme de génie (pour ma part je n'oserais pas trop les contredire sur ce point) et qui ne devait pas moins mourir à l'hôpital une trentaine d'années après, se trouvait alors dans la plus grande détresse. Dezeimeris, qui connaissait l'extrême bonté et le dévouement charitable de l'abbé Sénac, lui présenta le savant encore inconnu. Bordas-Demoulin, âgé de trente-cinq ans environ, n'avait publié que quelques articles peu remarqués; mais il avait déjà élaboré tout son système métaphysique, qui tiendra une certaine place dans l'histoire de la philosophie française au XIXe siècle.

« Reçu avec bienveillance, dit son biographe (1), Bordas fut invité à revenir au bout de quelques jours; il s'agissait de lui procurer au collége des leçons particulières de mathématiques. Je tiens ces détails de M. Sénac. Bordas avait toutes raisons de ne pas manquer au rendez-vous. En arrivant il eut à attendre quelque temps M. Sénac dans son cabinet, il se jeta sur un volume de Bossuet et s'absorba tellement dans cette lecture, que M. Sénac était là depuis cinq minutes sans qu'il se fût aperçu de sa présence. « Eh bien, Monsieur, dit-il au philosophe, je n'ai encore rien trouvé, mais j'ai bon espoir, soyez certain que nous réussirons. « Bordas parut embarrassé; enfin, après un effort et en rougissant : « C'est que je n'ai pas mangé depuis trois jours. » A cette parole et à cet accent, me disait M. Sénac, je me retirai pour pleurer, jamais de ma vie je ne fus si ému. »

La suite n'est ni moins curieuse en elle-même que ce début, ni moins honorable pour notre compatriote. Il procure à

(1) F. Huet, *Hist. de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin* (Paris, Hetzel, 1861, in-12), p. 21.

son protégé quelques leçons, dont le résultat n'est pas toujours excellent. Le penseur n'était peut-être pas le modèle des répétiteurs. Les leçons se faisant rares, l'abbé Sénac était obligé de fournir chaque mois des secours supplémentaires. Enfin, il partagea tout simplement avec Bordas son traitement et son ménage, l'aumônier et le philosophe travaillant en commun. Je ne pense pas cependant que M. Sénac ait eu encore aucune part aux *Lettres sur l'éclectisme et le doctrinarisme* publiées par Bordas en 1834. Si l'énergique opposition qui s'y déploie contre l'enseignement philosophique de M. Cousin était partagée par l'aumônier de Rollin, il aurait du moins adouci, je suppose, les teintes foncées d'une politique très voisine déjà du républicanisme, où Bordas devait aboutir en 1848.

Quoi qu'il en soit, de la collaboration de ces deux hommes naquirent deux ouvrages d'un mérite inégal, sans doute, mais l'un et l'autre d'une haute valeur et bien supérieure à leur succès. Le premier porte le nom de l'abbé Sénac et lui appartient en propre, mais avec un fond très riche emprunté au philosophe. Le second est l'œuvre capitale de ce dernier, et l'abbé Sénac s'honorait d'y avoir participé fort humblement, mais fort activement, à force de conseils et de copie.

Parlons d'abord de l'ouvrage de l'abbé Sénac : *Le christianisme considéré dans ses rapports avec la civilisation moderne* (1). Publié en 1837, réédité dans ces dernières années, il a obtenu de beaux suffrages, plutôt qu'un vrai succès. C'est pourtant une des œuvres remarquables de la littérature religieuse au XIXe siècle. Le fond en est riche et original, l'érudition suffisante sans le moindre apparat, le plan large et lumineux, la discussion intéressante, le style fort distingué. Un certain luxe d'exclamations, d'apostrophes et de prosopopées est le seul tribut payé par l'auteur à la rhétorique, défaut d'autant plus excusable que la première idée de M. Sénac

(1) Paris, Gosselin. 2 vol. in-8o.

avait été de prêcher ses doctrines dans une série de conférences à Saint-Etienne-du-Mont. Sauf ces détails secondaires, le tissu de l'œuvre est serré, solide, encore plus que brillant.

Le dessin général de ce grand travail frappe tout d'abord l'attention; et dès qu'on le voit sortir tout entier de l'idée féconde développée dans les meilleures pages du premier volume, on reste convaincu de la valeur de l'ensemble, malgré les lacunes et les erreurs.

L'ouvrage renferme quatre parties, dont les deux premières établissent le rapport essentiel du christianisme avec la civilisation, les deux autres ses rapports particuliers avec la société actuelle et la civilisation de l'avenir. Ces dernières parties sont les plus étendues et à quelque égard les plus curieuses; mais les deux premières sont plus remarquables, plus profondes et moins atteintes par les préoccupations dangereuses du temps présent.

Les idées de l'abbé Sénac, ou plutôt de Bordas-Demoulin sur l'essence même de la civilisation, ne sont assurément pas inattaquables; mais nous croyons qu'elles renferment beaucoup de vérités trop longtemps inaperçues. C'est dans le livre de M. Sénac qu'il faut étudier comment la religion païenne, faussant les idées sur Dieu, sur l'homme et sur l'état, rendait tout progrès essentiellement funeste, de sorte que Rousseau a vu assez juste, quant à l'histoire des républiques anciennes, dans son *Discours sur les lettres et les sciences*. Le préjugé antique, sacrifiant l'individu et la famille à la république, emprisonnait l'homme « dans l'enceinte d'une ville et le rendait étranger à lui-même et au reste de l'univers... Une société qui portait ainsi sur le sommeil, sur l'extinction de la nature, devait trouver la mort dans tout ce qui tendait à la réveiller, à la ranimer, c'est-à-dire dans ce qui fait la vie même de la société actuelle, comme la propriété, l'industrie, le commerce, les sciences, les lettres et les arts (1). » La religion chrétienne,

(1) *Le christianisme...*, t. I, p. 120, 121.

au contraire, relève la loi naturelle brisée par le péché d'origine, dont la civilisation antique portait le sceau indélébile. Par là même, elle seule établit les vraies bases de toute loi positive et fait connaitre les vrais rapports des biens éternels et des biens temporels.

Encore une fois, malgré un optimisme trop large pour ce tout un peu confus qu'on nomme la civilisation moderne, ces considérations sont à la fois profondes et curieuses; et la théorie qui en résulte sur le caractère inverse et contradictoire de la civilisation avant et depuis le christianisme mérite, sinon une adhésion absolue, au moins une sérieuse attention. Le livre de M. Sénac est le premier, croyons-nous, où elle se soit produite avec ensemble et rigueur; mais elle a été développée depuis par d'autres écrivains, et elle forme en particulier la base de la philosophie de l'histoire d'un des plus estimables écrivains italiens de ce siècle, l'illustre comte César Balbo, auteur des *Speranze d'Italia* et de *Méditations historiques* trop inconnues en France.

La troisième partie exigerait de longues et délicates discussions, dans lesquelles nous ne devons pas entrer à cette place. Nous y aurions beaucoup à louer, beaucoup à reprendre. En examinant les causes « qui ont concouru à faire rejeter le christianisme par notre siècle, » l'auteur n'a pas tort de faire la part des apologistes immodérés et inexacts, qui ont méconnu les vrais principes sur la portée de la raison et de l'ordre naturel. Mais lui-même n'est pas un guide sûr dans ces difficiles questions de limite. Il est juste au fond, avec quelque excès de sévérité, en reprochant à Châteaubriand d'avoir fait du christianisme « un système de poésie », et à l'abbé de la Mennais d'avoir voulu l'appuyer sur la négation absolue de la raison personnelle. Mais dans sa discussion avec M. de Maistre, des remarques judicieuses ne balancent pas les inconvénients d'un gallicanisme étroit et défiant, et d'un sec formalisme en ce qui concerne la vie doctrinale de l'Eglise.

Comment un écrivain si ami du progrès a-t-il pu traiter d'*insensées* les idées de M. de Maistre sur le progrès dans la véritable église ? Comment n'a-t-il pas vu, avec Vincent de Lérins et les plus grands docteurs, que le développement doctrinal s'alliait à merveille avec l'immutabilité des dogmes, qu'il a tort de définir « leur apparition aussi nette, aussi implicite (*sic*, explicite ?) aux premiers jours qu'aux derniers (1) ? »

En reconnaissant les défaillances de l'apologiste dans sa lutte contre un si terrible joûteur, rendons-lui cette justice qu'il ne méconnaît pas le mérite de son adversaire. « Lorsque sa pensée est libre de préventions, avoue-t-il, il porte tant de vérité dans ses observations, de justesse et de hauteur dans ses vues ! Ce qui ne l'abandonne jamais, c'est l'esprit; il serait difficile de l'avoir plus mordant et d'en montrer davantage (2). » Et plus loin, à propos des *Soirées de Saint-Pétersbourg :* « Cet examen, où sont abordées les plus hautes questions de philosophie, de religion, de morale et de pratique, même de sciences naturelles, offre un rare intérêt et beaucoup d'instruction, *malgré les préjugés théocratiques qui déparent la solution de quelques-unes d'entre elles* (3). »

Pour nous, c'est la préoccupation anti-théocratique qui dépare une bonne partie du livre de M. Sénac. L'auteur confond, sous ce fâcheux nom de *théocratie,* des idées absolument fausses, funestes à la civilisation autant qu'à la religion, et d'autres idées représentant un état de choses aujourd'hui disparu, mais très justifiable en lui-même. Il n'hésite pas même (pur entraînement de style, je le crois, ou insuffisante préparation théologique) à condamner ouvertement un pouvoir « que l'Eglise, » d'après lui, « et particulièrement les papes, qui avaient attiré à eux toute sa puissance, se sont attribué au moyen âge (4). »

(1) *Le christianisme*, t. I, p. 342.
(2) Id., p. 347.
(3) Id., p. 365.
(4) Id., p. 283.

Dans la dernière partie de ce livre, encore plus riche de détails remarquables, il faudrait noter surtout cette élimination de la théocratie, c'est-à-dire de l'Eglise, loin des affaires de la société civile, présentée comme un progrès absolu. Mais il n'est que juste de louer, comme un correctif à cette erreur, les belles pages (1) où il est montré que la raison ne peut entrer dans la voie de la civilisation sans le secours de la vraie foi. Nous devons recommander aussi de profondes considérations sur « la mélancolie chrétienne » et «la mélancolie du siècle, » avec deux beaux portraits de saint Augustin et du poète Byron, et une vive et sérieuse réfutation des doctrines de Benjamin Constant sur le sentiment religieux et sur l'essence du christianisme.

Les défauts de ce livre sont graves au point de vue doctrinal. On peut croire qu'ils ont contribué autant que ses qualités à paralyser son succès. Les ennemis du cléricalisme auraient pu prôner l'œuvre nouvelle; ils n'eurent garde, à cause de la juste sévérité de M. Sénac contre les doctrines philosophiques du temps. Disciple de Bordas, c'est-à-dire d'un des premiers métaphysiciens de notre siècle, M. Sénac n'avait nullement dissimulé ce qu'il pensait d'une philosophie officielle, à peu près étrangère à toute vue profonde sur le problème essentiel des idées. Quant aux apologistes d'alors, plusieurs donnaient dans des exagérations justement signalées par M. Sénac et d'ailleurs réprouvées à l'occasion par la vigilante sagesse de Rome. Mais tous, bien inspirés à cet égard, suivaient docilement le magistère infaillible du Saint-Siége et se gardaient de condamner, soit dans le présent, soit dans le passé, une institution quelconque revêtue de l'approbation de l'Eglise. Ils furent donc unanimes à recevoir avec une extrême défiance l'ouvrage du nouvel apologiste. Ainsi les philosophes et les écrivains religieux l'accueillirent avec la même froideur.

(1) Id., t. II, p. 260 et suiv.

Quelques esprits cependant, attirés par cette alliance entre un catholicisme plus ou moins réformé et la politique de l'avenir, vantèrent dès l'origine avec une insistance marquée l'œuvre de l'abbé Sénac et en propagèrent ardemment les idées, non sans donner dans des excès que l'excellent auteur fut loin d'approuver. Le plus fameux philosophe de l'Italie contemporaine, Gioberti, dans sa *Théorie du surnaturel*, en déplorant ce qu'il nommait l'exagération religieuse de la majeure partie du clergé français, ajoutait : « Toutefois il ne manque pas même en France de prêtres savants, expérimentés et prudents, qui promettent à l'église gallicane une prochaine génération plus sage que la génération passée. Je ne puis m'empêcher à ce propos de citer le bel ouvrage de l'abbé Sénac sur le *Christianisme considéré dans ses rapports avec la civilisation moderne*, qui a paru dernièrement. On y trouve de fines et brillantes considérations sur le caractère spécial de la civilisation moderne, avec une solidité de doctrine et une modération en ce qui touche la religion d'autant plus estimables qu'elles sont plus rares de nos jours (1). » On sait où Gioberti fut mené par sa *modération religieuse*.

Mais ce fut l'infortuné Bordas et son disciple F. Huet, professeur à l'université de Gand, qui montrèrent le mieux où aboutit cet esprit de *réforme* ecclésiastique et de compromis entre l'Eglise et la civilisation. Ils se firent les apologistes à outrance de l'église constitutionnelle, renouvelèrent le richérisme et d'autres funestes erreurs et devinrent enfin appelants du dogme de l'Immaculée Conception défini par Pie IX. Bordas mourut sans avoir expressément rétracté ses erreurs, muni d'ailleurs des sacrements de l'Eglise, à laquelle il avait gardé sa foi, mutilée, hélas ! mais encore énergique. Quant à Huet, de ce catholicisme diminué il glissa

(1) *Teorica del sovranaturale* (2e édit. Capolago, 1850, 2 vol. in-12), t. II, p. 406.

dans le pur rationalisme, qui est la doctrine de son dernier ouvrage (1).

L'abbé Sénac n'avait plus de relations suivies avec ces deux personnages, quand ils versèrent dans ces tristes erreurs. Son intimité intellectuelle avec Bordas se rattache surtout au beau mémoire de ce dernier sur le *Cartésianisme*. Nous n'en dirons rien si ce n'est que ce grand ouvrage, trop peu favorisé par la critique des journaux, et qui n'eut, après un prix partagé à l'Académie en 1840, qu'un succès fort ordinaire, n'exerça pas moins une influence marquée sur la philosophie française. M. Cousin lui-même, sans pénétrer aux profondeurs où Bordas appelait la pensée, comprit dès lors qu'il avait méconnu la vraie méthode et la vraie métaphysique. « A partir de la publication du *Cartésianisme*, dit un juge dont on ne récusera pas le témoignage, il se réclama uniquement de Descartes. Mais, ajoute M. Ravaisson, le Descartes qu'invoque Victor Cousin n'est pas celui de Bordas-Demoulin (2). »

Si l'on veut savoir l'intérêt et la part que prit l'abbé Sénac à cette œuvre importante de Bordas, il faut lire cette lettre familière qu'il adressait le 17 mars 1840 à F. Huet, leur ami commun, qui l'a publiée lui-même :

« Me voilà lancé dans le Descartes, volant à tire d'aile et à perdre haleine : un volume effrayant de je ne sais combien de pages, dont quelques parties à faire, d'autres seulement ébauchées, presque aucune ultérieurement arrêtée. Et devant nous le court intervalle de trois mois et demi. C'est à y perdre la tête et surtout le poignet. Dans le système de composition qu'il a embrassé, je ne puis lui apporter que le secours d'un

(1) *La révolution religieuse au* XIXe *siècle*. Paris, Michel Lévy, 1866, in-12. Dans ce livre, où M. Ernest Renan se trouve dépassé, F. Huet dit de son ancien maître, Bordas-Demoulin : « Il est mort catholique de nom : en réalité il fut peut-être le protestant le plus vrai, le plus complet de son époque (p. 291). » — D'autres disciples de Bordas passèrent au rationalisme, par exemple, M. Strappaerts, l'un des opposants au dogme de l'Immaculée Conception.

(2) Ravaisson. *La Philosophie en France au XIXe siècle* (Paris, impr. imp., 1868, in-4°), p. 29.

manœuvre. Ce système est beau, loyal, consciencieux; mais par le temps qui court, je crains que cela ne lui gagne pas l'admiration des juges. Je lui voudrais un peu de charlatanisme. Figurez-vous *le patriarche* exposant la philosophie, les mathématiques, la physique, l'astronomie, la mécanique, la dynamique, la dioptrique, etc., etc., toutes les sciences humaines, ou plutôt les faisant exposer par les plus puissantes intelligences du plus grand des siècles; sur chaque question que chacune d'elles présente, constatant la vérité dans l'un, l'erreur dans l'autre, mettant le holà et fournissant la solution lorsque cette solution a échappé à tous. C'est un véritable panorama, dont il est, non pas le peintre, mais l'ordonnateur et le soleil. Il s'efface néanmoins le plus possible et se tient caché derrière les génies qu'il évoque et à qui il laisse tous les frais. Quelle science, quelle pénétration dans cet homme! Je ne crois pas qu'il ait jamais existé dans une tête humaine un savoir aussi complet. Avec tout cela, je le répète, je crains qu'il ne soit pas apprécié. D'abord il ne se met pas assez en scène. Au lieu d'exposer la doctrine d'un écrivain, il le fait parler toujours lui-même. C'est à peine s'il se permet quelque mot de transition; de sorte que son mémoire, œuvre de conscience et, j'ose dire, de génie, ne paraîtra à ces baladins qu'une œuvre d'érudition. Ensuite il y donne une place trop grande à la partie scientifique, et, pour avoir des juges compétents, son travail demanderait la réunion de deux académies, de celle des sciences avec toutes ses sections et de celle des sciences morales et politiques (1). »

La liaison de M. Sénac avec Bordas cessa peu après le couronnement du *Cartésianisme*. « Etranger aux choses de la vie, n'ayant jamais connu le prix de l'argent, absolu en amitié comme dans ses idées, Bordas se croyait de la meilleure foi du monde le propriétaire de l'abbé Sénac tout entier : il eût voulu lui faire donner sa démission d'aumônier, l'arra-

(1) Huet, *Hist. de Bordas-Demoulin*, p. 63.

cher au monde et à sa famille (1). » Une franche explication de son ami le refroidit et l'éloigna. Il s'en alla préparer avec Huet (il lui fallait un aide) son *Eloge de Pascal*, qui devait être l'objet d'une nouvelle distinction académique. Mais bientôt il revient près de l'aumônier et remanie avec lui son travail. Citons encore un fragment de lettre de l'abbé Sénac, qui nous le montre, sur ce délicat sujet de Port-Royal et des Jésuites, en communion d'idées avec son ami, un peu plus que nous ne le voudrions.

« Cessez de compter parmi les admirateurs du travail de Bordas, MM. Royer-Collard et Molé. Quelque honorable que fût leur suffrage, il a fallu s'en passer; bien plus, ils ont voté pour que ce travail fût exclu du concours. Pourquoi? c'est qu'il reproche au clergé actuel des tendances ultramontaines et son retour aux abus que flétrissait Pascal. Que les idées en soient d'une hauteur peu ordinaire à notre époque, les points de vue neufs et lumineux, ils l'accordent volontiers. Mais l'esprit en est mauvais, car il n'est pas favorable aux jésuites, et dès lors il faut le rejeter. Heureusement il a trouvé dans Cousin, Mignet, Viennet (!), Jouy (!) et quelques autres des défenseurs ardents et opiniâtres. A tous sans exception, le mémoire Bordas a paru incontestablement supérieur à ses rivaux, et néanmoins la majorité l'a condamné à un demi-triomphe (2)... Moralité: la justice pure est rare et difficile parmi les hommes, le plus souvent pas assez éclairés et toujours plus ou moins soumis à des passions. Malgré tout, Demoulin est aujourd'hui posé; tout ce qu'il voudra produire portera avec soi une autorité qui le fera accueillir avec respect et même avec empressement. Son avenir est donc dans ses mains, la carrière lui est largement ouverte, il n'a plus qu'à y courir. Aussi je regarde mon œuvre comme accomplie. Que

(1) Huet, *Hist. de Bordas-Demoulin*, p. 66.

(2) Le prix fut partagé entre M. Bordas-Demoulin et M. Prosper Faugère. Le rapporteur fut M. Villemain.

fait-il maintenant? A coup sûr il travaille; mais à quoi? Je n'en sais rien. Il s'est retiré dans une taciturnité que je laisse aller, car aujourd'hui qu'il n'est plus malheureux, moi, je suis plus fier et moins patient (1). »

La rupture était prochaine, on le voit bien. Elle fut consommée avant la fin de 1842. « Depuis quelque temps, dit F. Huet, on ne se parlait pas, quoique Bordas continuât d'aller prendre chaque jour, à l'appartement de M. Sénac, le simple repas qui lui était préparé. Un jour il cessa de venir, et tout fut dit : les deux amis ne devaient plus se revoir ici-bas. » Du reste, ils ne cessèrent jamais de parler l'un de l'autre en toute estime et affection, et le biographe de Bordas nous apprend qu'après la révolution de février le philosophe, se croyant quelque crédit, voulut faire nommer M. Sénac évêque : « il le donnait pour le prêtre à ses yeux le plus digne de l'être. » Sa démarche n'aboutit pas. Ni alors du reste, ni à aucune autre époque, l'abbé Sénac ne se prêta à la moindre démarche pour sortir de la position qu'il occupait et qui répondait pleinement à ses goûts laborieux et modestes.

Sans qu'il travaillât à étendre ses relations et son influence, elles augmentèrent naturellement chaque jour. Le collége Rollin reçoit surtout les fils de famille de la ville de Paris; les liens formés entre l'aumônier et les élèves ne se brisaient pas toujours à la fin des études scolaires. Aussi M. Sénac resta-t-il l'ami, quelquefois le conseiller intime ou le confesseur des membres les plus distingués de la bourgeoisie parisienne. Qui ne sait en particulier la confiance dont l'honorait ce grand homme de bien dont Paris et la France pleurent encore la mort, M. Augustin Cochin?

Du côté de l'autorité ecclésiastique, il y eut toujours une certaine réserve, assez expliquée par les idées auxquelles M. Sénac s'était rallié ouvertement dès le début du régime de Juillet. Mgr Affre s'en inquiéta lorsque l'aumônier de Rollin

1, Huet, *Hist. de Bordas-Demoulin*, p. 67.

eut entrepris d'exposer ses doctrines à l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Il n'y eut que deux conférences; après quoi, l'archevêché ayant voulu soumettre à un contrôle préliminaire les théories de l'orateur, celui-ci préféra se retirer et préparer la publication de son livre. Mais dans tout cela, le caractère et la haute considération de l'aumônier furent pleinement hors de cause.

Des opinions et des tendances fâcheuses peuvent s'allier en effet, même chez un prêtre, avec la foi la plus vive et la plus soumise, surtout quand l'éducation ecclésiastique a offert des lacunes et que de hautes influences intellectuelles se sont imposées à l'esprit. Les théories philosophiques et politiques de M. Sénac étaient beaucoup moins les siennes que celles du philosophe original et puissant, mais du chrétien déjà dévoyé, dont il s'était fait le charitable patron. On en a la preuve dans tous les écrits de Bordas, où l'on est toujours sûr de retrouver, sous leur forme la plus rigoureuse et la plus personnelle, les idées que M. Sénac, dans le livre qui porte son nom, n'a eu presque qu'à revêtir d'un langage brillant et animé (1).

Quand il vit les aberrations des hommes dont il avait embrassé les doctrines fondamentales, l'abbé Sénac se contenta d'affermir son âme dans la foi que ses amis trahissaient. Qu'il n'ait pas aperçu le rapport d'erreurs qu'il détestait avec des idées qu'il croyait pouvoir conserver, nul ne s'en étonnera parmi ceux qui ont étudié sur le vif les lois ordinaires des opinions et des croyances humaines. D'ailleurs, il avait combattu l'ultramontanisme à une époque où les écrivains catholiques le soutenaient à peu près unanimement; il avait offert alors le premier exemple de l'union du gallicanisme religieux avec le libéralisme politique. Or, certains esprits distingués avaient pris insensiblement la même voie, et M. Sénac, dans

(1) Ce fait vient de me frapper à l'heure même en relisant dans les *Mélanges* de Bordas (Paris, Ladrange, 1846, p. 456) une note de l'*Eloge de Pascal*, qu'on croirait un résumé *ex-professo* d'une bonne partie du livre de M. l'abbé Sénac.

ces derniers temps, n'eût pas été loin de se trouver d'accord avec Mgr Maret et d'autres théologiens français. Aussi, en rééditant son ouvrage il y a sept ou huit ans, avec de nombreuses additions, sous ce titre modifié : *Christianisme et civilisation* (1), se montra-t-il persévérant dans sa double thèse libérale et gallicane.

On ne le combattit pas. Le *Correspondant* parla du livre avec éloge. Des journaux peu religieux l'annoncèrent en toute convenance, et, si ma mémoire ne me trompe, le *Journal des Débats* eut un article fort honnête et confit en douceur de M. Bersot. La *Revue du monde catholique* elle-même se contenta de tempérer la louange par des réserves vagues et générales. C'est que la personne de l'auteur était au-dessus de tout soupçon d'hétérodoxie, et en possession d'une singulière estime dans le meilleur monde de Paris. On peut en voir une preuve dans le témoignage d'un des plus sagaces observateurs de notre époque. M. Le Play, en montrant la salutaire influence qui doit revenir au clergé dans la réforme sociale dont il s'est fait l'apôtre, conseille à son lecteur de consulter sur la situation religieuse les catholiques éminents de tous les pays, et, à ce propos, il n'hésite pas à ranger M. l'abbé Sénac tout à côté des Lacordaire, des Dupanloup et des autres noms les plus illustres de notre siècle (2).

Si l'on craignait que la décision du concile du Vatican, en abattant une partie des constructions de notre apologiste, n'eût troublé sa foi de chrétien, je pourrais citer une preuve du contraire. L'été dernier, M. Sénac prenait les bains de B..... Il se montra au presbytère ce qu'il était partout, bienveillant, enjoué, l'affabilité, la franchise mêmes. Dans sa première visite il ne trouva pas le pasteur, mais à sa place, dans l'étroit salon, l'*Univers*, flanqué de la *Revue du monde catholique*, de la *Revue des sciences ecclésiastiques* et du belli-

(1) Paris, Hachette, 2 vol. in-8°.
(2) *La Réforme sociale en France* (édit. 1867), t. I, p. 189.

queux recueil de M. Bonnetty. « Je m'aperçois, Mademoiselle, dit-il en souriant à la sœur de l'excellent curé, que les opinions de M. votre frère ne sont pas tout à fait les miennes, mais vous verrez pourtant que nous nous entendrons bien. » Jamais prophétie ne fut mieux réalisée. Et cependant on ne se gêna pas pour dire à M. Sénac qu'il devait corriger les pages de son livre qui se trouvaient atteintes par les dernières définitions. Il s'en excusa sur ce qu'il n'était plus en état de remanier ce grand travail, pleinement soumis d'ailleurs à ce que Rome en pourrait décider.

M. Sénac avait pris sa retraite il y a une dizaine d'années. Ses travaux, ses œuvres de charité, ses relations avec ses parents et ses nombreux amis, remplissaient largement ses journées dans la capitale, qu'il continua d'habiter jusqu'à ces derniers temps. Mais c'est au sein de sa famille et dans son pays natal qu'il a voulu mourir, muni des secours de la religion, et animé jusqu'à la fin de cette foi simple et forte qui avait été l'âme de tous ses travaux et le flambeau de sa longue et méritoire carrière.

LÉONCE COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XXXIV. La Bibliothèque du Dr Payen.

La vente de la bibliothèque du docteur J.-F. Payen, de Paris, a commencé le 28 avril; le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin par un habile libraire, M. Ad. Labitte, comprend 2301 numéros. Ce sont de bons ouvrages sur les diverses branches des connaissances humaines; il s'y trouve quelques livres rares et précieux; on remarquera, inventoriée séparément, une réunion très nombreuse d'écrits et de brochures relatifs aux eaux minérales. Le docteur avait l'intention de publier un travail fort étendu sur cette matière, et il avait voulu avoir à lui, sous sa main, tous les éléments nécessaires à la réalisation de ce projet. Il est mort trop tôt pour l'exécuter.

La portion la plus importante de la bibliothèque du docteur ne figure pas d'ailleurs dans ce catalogue : nous voulons parler de cette collection *montaignesque*, fameuse dans le monde des bibliophiles et des travailleurs, résultat de plus de quarante années de recherches incessantes, d'investigations passionnées, de sacrifices pécuniaires. On sait que le docteur Payen avait voué un véritable culte à l'auteur des *Essais;* il s'occupait avec la plus vive ardeur de réunir tout ce qui pouvait se rattacher de près ou de loin à la personne et aux écrits de Montaigne, à ses parents, à ses amis, à ses contemporains.

M. Payen possédait toutes les éditions connues des *Essais;* il avait deux exemplaires de la première de toutes, de celle de 1580, dont le prix s'est élevé dans des proportions extraordinaires (2,060 fr. à la vente Radziwil en 1886) et qui est d'une extrême rareté; le docteur avait trois exemplaires de la seconde édition (Bordeaux, 1582), presqu'aussi rare que celle de 1580; de l'édition de 1595 in-folio il possédait un des exemplaires (on n'en connaît que trois qui contiennent un carton aux pages 63-64; il avait placé dans son cabinet un exemplaire de l'édition de Londres (Trévoux) 1745, 7 vol. in-12, avec de nombreuses notes manuscrites de Naigeon, et un exemplaire de l'édition de Londres (Paris), 1754, 10 vol. in-12, avec beaucoup d'annotations de François de Neufchâteau.

Le docteur avait une manie, celle de réunir tous les volumes qu'il pouvait découvrir, ayant appartenu à Montaigne et sur lesquels l'illustre philosophe a tracé sa signature. On sait à quel point ils sont rares, et toutefois M. Payen était parvenu à en réunir vingt-neuf (la liste se trouve en tête du catalogue de vente). La bibliothèque de la ville de Bordeaux en possède une douzaine; il s'en trouve deux ou trois dans celle du grand Séminaire de la même ville; enfin, deux bibliophiles bordelais en possèdent chacun un. Plus tard sans doute on en découvrira de nouveaux.

Le docteur avait également mis la main sur deux volumes signés, l'un par un frère, l'autre par un descendant de Montaigne; il n'avait pas dédaigné trois volumes sur lesquels des faussaires avaient tracé des signatures plus ou moins bien imitées; la fabrique des autographes supposés s'est exercée de ce côté.

N'oublions pas une belle lettre autographe de Montaigne, 200 portraits environ gravés, cinq portraits peints sur cuivre ou sur bois, quinze gros portefeuilles ou registres consacrés à des copies, à des notes, à des lettres, à des matériaux de tout genre rassemblés pour cette édition des *Essais* que M. Payen voulait publier, à laquelle il a consacré une grande partie de son existence et que la mort ne lui a pas permis d'entreprendre d'une façon définitive. G. B.

XXXV. — Un éloge de Ronsard, par Scipion Du Pleix.

On n'a peut-être jamais cité une appréciation du génie de Ronsard par Scipion Du Pleix, laquelle pourtant mérite d'être rapprochée des enthousiastes appréciations qui en ont été faites par tant de juges célèbres depuis Michel de Montaigne jusqu'à Victor Hugo. La voici, tirée de l'*Histoire de Henri III, roy de France et de Pologne* (1630, in-f°, p. 184): « Cette année (1585), Ronsard, » prince des poètes français, passa de cette vie à la félicité éternelle. Je ry de » quelques rimailleurs de nostre âge, lesquels au lieu d'admirer le profond » savoir et les divines inventions de cet excellent poète, s'amusent à censurer » ses rimmes pour ne leur sembler pas toujours assez riches. Pauvres et chétifs » esprits, lesquels à grand'peine après mille tranchées de cerveau enfantent un » meschant sonnet en quatorze jours, et entreprennent de corriger les Iliades, » les Eneides et les Franciades. Alexandre-le-Grand demandant un jour à certain maistre d'école s'il avoit point les œuvres d'Homère, il respondit qu'il les » pouvoit produire, corrigées de sa main: dont ce roy jaloux de l'honneur de » ce divin poète demeurant offensé, donna un soufflet à ce grimaut, en luy » disant comment est-ce qu'il s'amusoit à instruire de petits enfants s'il estoit » capable de corriger les œuvres d'Homère? Certes, les censeurs de Ronsard sont » dignes de pareil reproche et de plus grand supplice. » Attrape, Boileau!

T. DE L.

XXXVI. — Sur une pièce du théâtre des jésuites d'Auch.

En 1675, Daurio, alors imprimeur du collége d'Auch que dirigeaient les Pères de la Compagnie de Jésus, publiait « *Saint Luperculus*, archevêque d'Auch et martyr, tragédie chrétienne,» représentée dans la cour du collége par les élèves. qui ont dédié l'œuvre à l'archevêque, Mgr de Lamothe-Houdancourt. Quelques observations au sujet de cette pièce. Auch ne compte pas d'archevêque du nom de Luperculus. Un seul de ses évêques a porté le nom de Loup en 792. Luperculus, dont il s'agit ici, et qui est devenu pour nous saint Luper, se rattache au diocèse métropolitain d'Eauze, pour des temps voisins de ceux de saint Taurin, sans qu'on puisse rigoureusement affirmer la dignité ecclésiastique dont il était

revêtu. Sa biographie a un caractère plus légendaire qu'historique. On la trouve dans le premier volume de l'*Histoire de la Gascogne* de l'abbé Monlezun.

Cl.-Hippolyte MASSON.

QUESTIONS.

80. De la date de la première édition du *Gueroco Guero*.

On lit dans le catalogue de la riche bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets (Paris, Maisonneuve, 1873, gr. in-8°, p. 3 et 4), à propos de l'édition (dont on ne connaît que deux exemplaires) du célèbre ouvrage en langue basque du curé de Sare, Pierre d'Axular (Bordeaux, G. Millanges, 1643, in-8°) : « Les » approbations sont datées de décembre 1642; c'est donc par erreur que » Francisque Michel cite, d'après Chaho, une édition de 1640. » Si le rédacteur du catalogue a raison contre MM. Chaho et Michel, comment expliquer que la prétendue édition originale de 1643 ait pu être dédiée à Bertrand d'Echaud, archevêque de Tours, lequel était mort depuis le 21 mai 1641 ? T. de L.

81. Sur une comparaison de Sponde injurieuse pour les chanoines de Pamiers.

Le *nouveau Dictionnaire historique* de Dom Chaudon renferme beaucoup de petites particularités qui ne sont pas toutes incontestables. Je lis dans l'article *Caulet* (édition de 1789) : « François Etienne de Caulet, né à Toulouse, en 1610, d'une bonne famille de robe, abbé de Saint-Volusien de Foix à 17 ans, fut sacré évêque de Pamiers en 1645. Il donna une nouvelle face à son diocèse, désolé par les guerres civiles, et par les dérèglements du clergé et du peuple. Son chapitre était composé de douze chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, que Sponde, son prédécesseur, appelait *douze Léopards* : il les adoucit, il les réforma. » Henry de Sponde a-t-il jamais comparé ses douze chanoines de Pamiers à douze léopards ? Quelque auteur sérieux du XVIIe siècle rapporte-t-il ce propos, qui me semble bien vif? T. de L.

82. De la ressemblance de Muret avec Luther.

Quelque amateur de gravures pourrait-il me dire, après avoir attentivement comparé les portraits de Luther et de Muret, s'il y a réellement une grande ressemblance entre le réformateur allemand et le savant professeur d'Auch, de Bordeaux et de Paris ? Ce qui m'a décidé à poser cette question, c'est ce passage du *Scaligerana* : « Madame d'Abin estant à Rome avec son mary, ambassadeur, alla voir le cabinet du Pape; Muret les mena et moi aussi. Ce cabinet est aussi grand que cette maison, car il y a plusieurs chambres; en l'une, des mappemondes; en l'autre, des pierreries; en l'autre, des choses rares des Indes; en l'autre, des tableaux des hérétiques, et Madame d'Abin demanda à Muret de qui estoit le tableau de Luther? Il dit de Luther, et elle dit qu'il lui ressemblait fort; il ne voulait pas lui ressembler, et disait : parce que je suis gros, vous dites que je lui ressemble. » T. de L.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

le Collége et le Lycée d'Auch (1543-1873).

I

Le cardinal de Clermont-Lodève, après avoir résigné le siége archiépiscopal d'Auch en faveur du cardinal François de Tournon, était mort en 1540, léguant par son testament 500,000 livres aux pauvres d'Auch. Son successeur, considérant que sa province ecclésiastique n'avait aucun établissement considérable pour l'enseignement des lettres et des sciences, et jugeant d'ailleurs « *que l'ignorance de la jeunesse est une pauvreté qui n'a point de pareille* (1), » crut pouvoir employer la plus grande partie de la somme ci-dessus énoncée à la fondation d'un collége dans la capitale de la Gascogne, avec le consentement des héritiers de son prédécesseur.

Cette mesure du cardinal de Tournon fut approuvée, à la date du 7 octobre 1543, par des lettres patentes du roi François Ier. Sur des réclamations contre la violation des intentions du cardinal de Clermont-Lodève, le roi, à la sollicitation du cardinal de Tournon, un de ses principaux conseillers, ordonna, par de nouvelles lettres du 11 mars 1545, la prompte et entière exécution des premières. Ce fut alors que les bâtiments primitifs s'élevèrent sur l'ancienne *Culture* (ou jardins) du chapitre, entre la rue d'Envignes (aujourd'hui rue du Lycée) et le mur sud de la cité.

Dès l'origine du collége, c'est-à-dire après 1545, le cardi-

(1) Ceci prouve qu'il n'est pas absolument nécessaire de vivre au dix-neuvième siècle, et d'être *libre-penseur*, *radical* ou *positiviste*, pour prendre à cœur la diffusion de l'instruction parmi la jeunesse.

nal de Tournon lui attribua, comme moyens d'existence, une part dans les dîmes se rattachant aux églises du Bas-Armagnac. Puis le fondateur, homme distingué par son savoir au milieu d'une époque qui abondait en savants, appela à professer, dans le nouvel établissement, une foule d'hommes distingués par leur érudition ou par leurs talents. On y vit figurer le limousin Muret (Marc-Antoine), « le premier latiniste de l'époque, qui passa un an ou deux à Auch. Il y écrivit sa tragédie de *César*, des églogues à la louange du cardinal d'Armagnac, et plusieurs épigrammes. » Nostradamus aurait aussi professé à Auch. On assure encore, avec moins de probabilité, que Turnèbe, Passerat et le cardinal d'Ossat auraient passé au collége comme enseignants, ainsi qu'un certain Jean Macrobe, alors en réputation, et sur lequel on ne sait rien aujourd'hui. Il y a toute certitude pour Bernard Du Poey, qui professa sous le principal Fontan (ou Lafont), et publia sous le titre de : *De collegio auscitano carmen ad posteritatem*, une composition assez longue en distiques latins et devenue fort rare. Citons encore de ce poète, abondant mais médiocre, des odes et des épigrammes, aussi en latin; les odes du Gave et de la Garonne (Toulouse 1551), en français; enfin, des poésies sur la naissance d'Henri IV en diverses langues (1554).

En 1564, sur la requête et supplique de Jacques du Faur, prieur de Saint-Orens et abbé de la Case-Dieu, et aussi des consuls et habitants d'Auch, le roi Charles IX, par lettres patentes données à Romans (Dauphiné et Drôme), au mois d'août, conféra « pouvoir audit collége de faire et passer bacheliers et maîtres ès-arts, seulement, et à cette fin d'ordonner recteurs, docteurs, bedeaux, et autres officiers que besoin sera, et ont accoustumé avoir les autres villes et cités qui ont pareil pouvoir et faculté, voulant que les escoliers et maîtres dudit lieu jouyssent des pareils priviléges que les autres étans et résidans en nos universités de ce royaume, fors et excepté toutefois touchant les priviléges des gradués, etc. »

Ce privilége de 1564, accordé par Charles IX au collége d'Auch, et qui élevait presque celui-ci au rang des universités, marque l'époque la plus florissante de la première période de son existence et aussi de la prémière période de l'enseignement laïque dans son sein (1). Malheureusement la peste, en cette même année 1564, et les troubles religieux et politiques de la seconde moitié du XVIe siècle vinrent bientôt changer ces état de choses. L'on voit, en effet, l'approche des troupes protestantes, en 1569, déterminer les familles à retirer les nombreux enfants qui suivaient le collége, et son principal Philippe Massés à le fermer, en présentant au chapitre et aux consuls une requête pour être autorisé à abandonner son poste, et à emporter « hors la ville ses livres et ses meubles. »

Du principal que nous venons de nommer, il reste un curieux règlement des études qui se trouve dans les *manuscrits* de l'abbé Daignan du Sendat (Bibliothèque de la ville d'Auch). On y lit, entre autres choses, la prescription de faire dire le *Benedicite* et les *Grâces* en français, en latin et en grec, et la recommandation de pratiquer, jusqu'en quatrième, l'*étude comparée* des éléments des trois grammaires grecque, latine et française.

Maintenant il faut aller jusqu'en 1584 pour que l'on songe sérieusement à relever le collége d'Auch. François de Hautmont, natif d'Aire en Artois, et bachelier en théologie, prenait sa principalité en 1586. Il était investi de ces fonctions « à la charge de faire assister au service divin, les fêtes et dimanches, tous les régents à la messe et à vêpres dans l'église métropolitaine, aux sermons et procession générale en

(1) Il faut encore citer Henri II parmi les rois de France dont les lettres et priviléges en faveur du collége d'Auch se rattachent à cette époque de son existence, et se trouvent aujourd'hui aux archives de la ville, dont la masse la plus considérable est constituée par *le fonds de l'ancien collége* comprenant plusieurs milliers de pièces. (En voir l'*Inventaire sommaire*, par M. Tarbouriech, pour la partie imprimée, et par M. Léonce Couture, pour la partie encore manuscrite).

robe et bonnet carré, et de ne permettre aux écoliers de parler que latin, grec ou hébreu, et aux petits de ne parler que français; et de leur donner par an (aux professeurs bien entendu), savoir : cent écus par l'archevêque, quatre cents livres par le chapitre, trois cents par la ville et deux cent quarante livres de la bourse du collége; et en outre, fut accordé audit principal le profit et émolument de la porte du collége qui est deux sols six deniers par mois pour chaque écolier, à la réserve des exempts de tout temps. »

A l'expiration de cet accord qui avait été fait pour trois ans, le contrat ne fut pas renouvelé (1), et en 1589 le collége d'Auch passa aux mains des Jésuites sous l'épiscopat de Louis d'Est. Pour terminer sur cette première période de l'existence dudit établissement, nous croyons pouvoir affirmer que les constructions primitives du collége, c'est-à-dire datant de 1545 à 1589, ont à peu près complètement et depuis longtemps disparu. Si l'on devait admettre une exception, ce serait tout au plus pour quelques parties de murailles, pour quelques caves avec leurs portes, et aussi pour une fenêtre et une gargouille antérieures même à la première période dont nous venons de résumer rapidement l'histoire.

II

Dès l'année 1588, le vicaire-général Jules Salviati, le chapitre métropolitain et les consuls de la ville s'étaient adressés au Père Lagrange, de la maison de Bordeaux, qui prêchait la station de l'Avent à la cathédrale, pour savoir de lui si la

(1) « L'enseignement laïque déchut, à cette époque, en partie par le fait de certaines circonstances fatales, et en partie par ses torts. En premier lieu, les hommes de grande valeur ne devaient pas, à une époque où le bien-être et les lumières se propageaient à la fois, borner longtemps leur ambition à une principalité ou à une chaire de collége. D'autre part, le clergé et les populations catholiques se défiaient souvent à bon droit de professeurs tantôt suspects d'hérésie ou d'indifférence religieuse, tantôt trop enclins à pratiquer les leçons des poètes érotiques qu'ils aimaient si fort à commenter. » (M. Léonce Couture, *de la Renaissance des lettres en Gascogne au XVIe siècle*, Revue de Gascogne, livraison de janvier 1873, page 12.)

Compagnie de Jésus n'accepterait pas le soin du collége d'Auch. Le Père Lagrange s'y établit momentanément avec trois professeurs jésuites de Toulouse, d'où la peste les avait fait sortir. On écrivit en même temps au général de la Compagnie, Aquaviva, qui accepta pour la société l'établissement et s'obligea à y entretenir six classes de latinité, y compris la philosophie. Cette négociation se prolongea jusqu'au 23 juin 1589, jour où les cours s'ouvrirent solennellement. Le Père Pierre Loyer ou Lothier fut le premier recteur du nouvel établissement.

Celui-ci devint bientôt très florissant sous les maîtres distingués rassemblés dans ses murs. Nous citerons, entre autres, le Père Montgaillard, auteur d'une *Histoire* inédite *de la Gascogne;* le Père Aubéry, qui écrivit sur Auch et sur son collége un curieux poème latin intitulé *Augusta Auscorum;* le Père Vanière, lequel composa peut-être à Auch, où il exerça le rectorat de 1726 à 1729, au moins deux livres de son élégant *Prædium rusticum* (le livre VI sur les *maladies des arbres*, et le livre XIV sur les *Abeilles*). Le Père Vanière appelait à Auch le Père Lombard et l'associait à la rédaction d'un grand dictionnaire français et latin, qui devait avoir six volumes in-folio, et qui n'a pas vu le jour. Saint François Régis professa aussi deux ans au collége d'Auch les humanités, de même que les Pères de Faye ou du Fay (prédicateur distingué) et Ségui (poète et orateur sacré). On peut encore nommer le Père de Bordes, controversiste et prédicateur qui fonda avec le concours de Mme de Lestonac, nièce de Montaigne, l'ordre des sœurs de Notre-Dame à Bordeaux, et enfin le Père Michel Bocager, professeur de philosophie à Auch en 1682. Nous avons eu entre les mains la partie du cours de ce Père sur la *Logique* (1). Elle est en latin, selon l'usage du temps.

(1) Ce manuscrit est l'œuvre d'un élève du Père Bocager, du sieur Jean Marqué, capitoul de Toulouse, et aïeul maternel de la famille Desponts, de Sarrant, laquelle possède encore ledit volume, remarquable par sa conservation et par la beauté de l'écriture.

La philosophie du Père Bocager est rédigée d'après les principes d'Aristote, ainsi qu'en avertit le titre même du manuscrit dont nous venons de parler.

On avait, dés cette transformation du collége, jeté les fondations d'une chapelle qui fut bénite, le 14 février 1595, par Jérôme de Lingua, évêque de Couserans. Mais cette chapelle s'étant trouvée bientôt trop étroite devant l'augmentation continue du nombre des élèves, on l'abattit pour en construire une plus vaste, qui est encore la chapelle d'aujourd'hui. Son architecte fut Pierre Souffron, surtout pour le remarquable maître-autel qu'elle possède. L'archevêque Léonard de Trapes en avait posé la première pierre le 10 septembre 1624; il y célébra la première messe trois ans après (1627).

Les jésuites conservèrent le collége d'Auch depuis 1589 (1) jusqu'en 1764, date de leur expulsion de la France. Durant cette longue période de près de deux siècles, leur établissement contribua puissamment aux progrès de l'art typographique à Auch. Ce fut sous leurs auspices que l'imprimeur Arnaud de Saint-Bonnet s'établit, au XVIIe siècle, dans cette ville. Il y imprimait, après 1646, le poème *Augusta Auscorum* du Père Aubéry, et en 1650 « *Marc et Marcellian*, tragédie chrétienne, dédiée à Mgr l'archevêque, par les rhétoriciens du collége d'Auch et représentée au collége, avec les noms des élèves qui devaient être acteurs. » En 1675, Daurio, alors imprimeur du collége, publie « *Saint Luperculus*, archevêque d'Auch et martyr, » tragédie chrétienne, représentée dans la cour du collége par les élèves, qui ont dédié l'œuvre à l'archevêque Mgr de Lamothe-Houdancourt. Dès 1715, Destadens avait imprimé « *Atrée et Thieste*, tragédie ornée d'entrées

(1) Ils y furent accusés, en 1597, d'être hostiles à Henri IV, et d'intriguer avec l'Espagne. Cette accusation tomba devant une enquête à laquelle prirent part vingt-cinq des plus notables habitants de la ville. (*Revue de Gascogne*, tome VIII, 1867, de la page 428 à la page 432.)

de ballets, dédiée à Mgr Jacques Desmarets, archevêque d'Auch, par les écoliers du collége.» Vers 1717, les Pères avaient pour imprimeur Jacques Destadens, dont la collection des classiques fait honneur à lui-même et aux professeurs qui devaient surveiller la correction des textes (1).

Si nous passons aux constructions, nous voyons les Pères de la Compagnie de Jésus élever, en 1750, les bâtiments qui constituent aujourd'hui la partie antérieure et principale du Lycée. Ils avaient aussi fait disposer, au nord-ouest de l'établissement, dans les constructions plus anciennes, un petit théâtre où se représentaient les tragédies latines et les ballets qui constituaient, dans la Compagnie, les exercices de la fin de l'année scolaire, et dont on trouve, au moins pour plusieurs, le texte ou le *libretto* dans les recueils du Père Aubéry ou de l'abbé Daignan (2). Ce théâtre est aujourd'hui converti en une salle d'études et une salle de récréation.

A cette période se rattachent, en fait de construction, des caves et des sous-sols avec de hauts et puissants contre-forts; la première et la seconde chapelle; les bâtiments dits du *Petit Collége* et ceux de 1750 ou du *Grand Collége*, avec la belle terrasse d'où l'on voit la partie supérieure du bassin du Gers et les deux tiers de la chaîne des Pyrénées.

(1) « Les jésuites auraient, dit-on, fait baisser les études classiques portées si haut par les premiers maîtres de la Renaissance. Il faut dire simplememt, je crois, que ces religieux qui n'étaient pas voués par état à la critique des textes grecs et latins et qui n'étudiaient guère l'antiquité que pour les besoins de l'enseignement, adaptèrent leurs travaux à ce but aussi bien et mieux que leurs prédécesseurs. On ne louera jamais trop sous ce rapport leurs divers essais didactiques et leurs éditions préparées pour les classes. Quant à la gloire d'avoir révisé les textes, malgré quelques bons travaux, ils ne peuvent guère la disputer aux premiers maîtres de la Renaissance. Mais il n'y a point là matière à un reproche sérieux. » M. L. Couture, article déjà cité, *Revue de Gascogne*, livraison de janvier 1873, pages 12 et 13.)

(2) Celui-ci avait légué aux jésuites sa bibliothèque et son cabinet de curiosités, à la charge qu'ils fussent l'un et l'autre mis, deux jours par semaine, à la disposition du public. Cette bibliothèque a servi, depuis, à former une grande partie de la bibliothèque actuelle de la ville d'Auch. Nous devons ajouter qu'après l'expulsion des jésuites, l'abbé Daignan du Sendat avait transporté le legs de ses mémoires, de sa collection numismatique, des portraits de quatre archevêques, de sa bibliothèque et d'une somme de mille livres pour les frais d'installation, aux Pères Cordeliers d'Auch.

III

Durant l'affaire de l'expulsion des jésuites (1762 à 1764), le gouvernement royal approuva, par un édit de février 1763, une délibération du conseil de la ville du 1er août 1762 sur le nouveau mode d'administration intérieure à appliquer au collége. On créait pour lui un bureau d'administration composé de l'archevêque, du sénéchal, du procureur du roi et de quatre notables de la ville. Disons tout de suite ici que, pendant cette troisième période de son existence, qui va jusqu'à la révolution de 1789, le collége d'Auch, doté et pensionné par les archevêques et par la ville, jouissait de 33,000 livres de revenu.

Les jésuites furent remplacés, dans la direction du collége, grâce aux soins de Mgr de Montillet, par des prêtres séculiers jusqu'en 1790. L'abbé Bauduer, de Peyrusse, fut alors le dernier de ces principaux. Il faut citer aussi parmi eux l'abbé Despiau, homme d'un mérite supérieur dans l'enseignement des sciences. C'est de l'administration de ces principaux que date (1772) l'inscription suivante, tracée sur une table de marbre au-dessus d'une des portes de la cour du *Petit collége :*

HIC, FIDIS MANIBUS, SPES
GENTIS, CULTA JUVENTUS
DAT FLORES, PARITURA
SUOS IN TEMPORE FRUCTUS.
MDCCLXXII.

« Ici la jeunesse, espoir de la nation, cultivée par des mains fidèles, donne des fleurs, en attendant qu'elle porte, en leur temps, ses fruits. » 1772.

Sous cette nouvelle direction, le collége d'Auch connut encore une certaine prospérité. C'est à cette époque qu'on voyait un libraire d'Auch publier sans date l'ouvrage suivant : *Desiderii Erasmi Roterodami colloquia selecta ad usum collegiorum. Auscis, apud P. Larrivière, bibliopolam.*

IV

Lorsque la révolution fut venue changer ce dernier état de choses pour le collége d'Auch, nous voyons, dans les archives du département du Gers, les formes suivantes se succéder plus ou moins rapidement pour ledit établissement, depuis 1790 jusqu'en 1833, années entre lesquelles s'écoule la quatrième période de son existence.

1° Un arrêté du directoire du département du Gers, à la date du 6 février 1793, porte règlement pour les classes au *Collége national d'Auch*. Il ne s'agit pas que d'un simple projet, car nous trouvons la nomination des professeurs Toulouzet et Soos audit *Collége national*.

2° *Une école centrale* est ouverte à Auch le 1er germinal an IV (21 mars 1796). Parmi ses professeurs figurent : pour l'histoire naturelle, le citoyen Picot, fils et élève de Picot-Lapeyrouse, membre de l'Institut national; pour la grammaire générale, Barthe, l'ancien évêque constitutionnel du Gers; pour la législation, le citoyen Ladrix; et pour l'histoire, le citoyen Chantreau, qui rédige le premier *Annuaire du Gers* en l'an XI (1802-1803). Le citoyen Laclaverie, successeur de Picot, prend aussi une part notable, pour la botanique, à la rédaction de l'*Annuaire* de l'an XII (1803-1804), ouvrage encore fort estimé aujourd'hui.

Sous ce régime, une circulaire du 24 floréal an X (14 mai 1802) avait prescrit de faire observer dans toutes les écoles le *repos religieux du dimanche* et autorisé à fixer un jour de congé au jeudi de chaque semaine. Un arrêté ministériel du 30 prairial an XII (19 juin 1804) ordonnait aussi l'enseignement de l'art de la natation dans tous les établissements d'instruction. Ces deux actes rappellent le souvenir du rétablissement officiel du culte catholique par le Concordat, et le projet de descente en Angleterre de la fin du Consulat et du commencement de l'Empire.

3° Cette école centrale subsiste jusqu'en 1804, au 19 août (1er fructidor an XII), date à laquelle l'établissement d'un lycée dans la ville de Pau fait fermer ladite école, dont la bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle et les autres dépôts sont mis sous le scellé, sans doute au profit de l'établissement appelé à la remplacer. Mais, de 1806 à 1808, la ville d'Auch demande à l'empereur Napoléon Ier la concession des bâtiments et terrasses de l'ancien collége, pour être affectés à l'instruction publique. L'empereur répondit par une concession gratuite desdits bâtiments dans un décret du 11 janvier 1808, et il accordait à la ville, le 24 juillet de la même année, l'établissement d'une *école secondaire*, avec un secours de 20,000 francs pour aider à cette création, à laquelle présidait l'abbé Bauduer en qualité de directeur. Cette école ou ce collége communal reçut, en 1811, l'abbé Bonassies pour principal. La ville d'Auch sollicita vainement, dans les dernières années de l'Empire, la transformation de son établissement en lycée. C'est qu'on demandait à Auch de mettre son collége en état de recevoir deux cents élèves pensionnaires pour lui accorder ce titre.

4° Sous la Restauration, la ville ne fut pas plus heureuse, de 1825 à 1829, dans ses demandes pour obtenir à son collége communal le titre de collége royal, malgré l'appui que prêtait à ses réclamations le Conseil général du département. Vers cette époque, le collége d'Auch comptait, parmi ses professeurs, des hommes d'un mérite élevé, tels que l'abbé Sentex et l'abbé Sénac (ce dernier devenu plus tard premier aumônier du collége Rollin), tous les deux humanistes brillants, et M. Olléris, mort recteur de Clermont-Ferrand, après s'être distingué par des travaux historiques.

V

La ville d'Auch vit enfin ses instances accueillies plus favorablement sous le gouvernement de Juillet. Après deux années

de négociations, et sur l'engagement pris par Auch de satisfaire à toutes les conditions exigées des autres colléges royaux, une ordonnance du roi, à la date du 8 octobre 1833, éleva le collége de cette ville au rang de collége royal de troisième classe. Le premier proviseur du nouvel établissement fut M. Lary.

Cependant il s'écoula cinq ans avant que l'érection en collége royal fût rendue définitive par une autre ordonnance du roi, en date du 1er octobre 1838. Cette ordonnance exigeait que l'on restituât au collége ceux de ses bâtiments qui avaient été affectés à l'école normale, à la bibliothèque publique, et aux salles pour les cours de dessin et d'architecture. Elle demandait aussi que la ville fondât un certain nombre de bourses. Auch avait, de plus, dû prendre l'engagement de mettre douze cents volumes à la disposition du collége. Durant ces cinq années, le proviseur proposa, en 1836, au Conseil municipal d'établir un *cours de chimie appliquée aux arts*. Il y a, dans ce projet intelligent, comme un avant-gout de l'*enseignement secondaire spécial* créé de nos jours.

Nous nous arrêtons ici dans l'histoire contemporaine du collége d'Auch, devenu depuis 1848 lycée national, puis impérial, et de nouveau national. L'établissement d'un gymnase couvert et d'une classe spéciale pour la géographie, constitue ses deux augmentations les plus importantes et les plus récentes en fait de dispositions intérieures.

VI

Nous ne saurions, cependant, passer sous silence un rapprochement qui s'offre à l'esprit de tout observateur un peu attentif, entre les premiers jours et les jours présents du collége ou du lycée d'Auch. En effet, si cet établissement est redevable de son existence à la munificence éclairée d'un archevêque de la cité, il peut aussi, à l'époque actuelle, comp-

ter au nombre de ses jours heureux, de ces jours qu'Horace marquait avec des cailloux blancs, ceux où il jouit de la présence toujours désirée et toujours aimable du vénéré prélat que Belley a cédé à Auch avec tant de regrets. Nous ne saurions, entre ces journées, ne pas rappeler ici, comme la plus douce au cœur de tous, cette belle fête de la première communion et de la confirmation pour l'année présente, se confondant si heureusement, par la date du 29 juin, avec la fête du prince des apôtres et avec celle de Mgr de Langalerie. C'est là, il faut le dire, une bonne fortune dont le souvenir doit trouver sa place dans l'historique de cette maison, comme un encouragement, pour elle, à demeurer fidèle à son esprit premier, par l'alliance entière et constante de la religion et de la science, se tenant embrassées comme deux sœurs.

Il nous reste encore à réparer une omission en disant que, depuis 1810, le collége ou le lycée d'Auch a d'abord dépendu de l'académie de Cahors, et depuis 1852 de l'académie de Toulouse.

Enfin nous devons aussi, avant de terminer cette notice, après avoir assez longuement parlé des maîtres distingués qu'a pu compter cet établissement, signaler, pour remplir complètement notre programme, quelques-uns des élèves les plus remarquables du collége d'Auch aux différentes époques de son existence. Nous nommerons le brave chevalier d'Antras, auteur des curieux *Mémoires d'un cadet de Gascogne*, malheureusement perdus pour la plus grande partie (1548 à 1623 ou 1627); — le vice-amiral Villaret de Joyeuse (1747-1812), d'héroïque mémoire, aussi habile négociateur et administrateur qu'intrépide marin;—le député et administrateur Sentetz de Duran (1753-1840); — l'abbé Fenasse (1761-1846), vicaire-général d'Auch, un des prêtres qui ont le plus contribué à la restauration du diocèse et du clergé auscitains après les orages de la première révolution; — le brave général de division Castex (1771-1842); — enfin, le paléontologiste

Edouard Lartet (1801-1871), enlevé hier par la mort, si brusquement et si douloureusement, à sa famille, à la Gascogne, à la France et à la science qu'il illustrait.

Nous nous arrêtons ici, le plan de notre travail étant de n'ouvrir les pages de cet historique à aucun de nos contemporains encore vivants, ayant pu appartenir à cette maison, soit comme maîtres, soit comme élèves, afin de ne pas être exposé à commettre des omissions peut-être nombreuses, assurément involontaires, mais toujours regrettables.

CL.-HIPPOLYTE MASSON.

NOTE SUR LE POÈME DE BERNARD DU POEY

De Collegio Auscitano.

Ce poème, dont M. Masson a fait ci-dessus une mention rapide (p. 342), est la principale source à consulter pour l'histoire de la première période du collége d'Auch. Il a été cité autrefois dans la *Revue de Gascogne* par M. Prosper Lafforgue (III, 264), par M. Tamizey de Larroque (VI, 477) et par moi (II, 569). Nous n'en connaissions qu'un exemplaire déposé à la bibliothèque Mazarine. Un savant libraire parisien, M. Claudin, en a trouvé un autre, dont il a bien voulu me gratifier. C'est sur cet exemplaire que je vais décrire cette rareté bibliographique.

DE COLLEGIO AUSCITANO *Bernardi Podii Lucensis carmen ad posteritatem. Ejusdem aliquot epigrammata.* Tolosæ, Ex officina Guidonis Boudevillæi academiæ typographi. 1551. — Plaquette de 12 centim. de haut sur 8 de large. Neuf cahiers de quatre feuillets chacun, signés (a)-i. En tout 72 pages non chiffrées. — Page 1. Titre. — Page 2. Distique de l'auteur à Pierre du Faur. Epigramme de l'espagnol Bern. Daza à du Poey. Vers grecs du même au même. — Page 3. Epigramme de Muret, au même (non recueillie dans les œuvres de Muret). Vers au même, de *Lochianus* d'Ussel. — Page 4. Epigrammes laudatives de Raoul Condom et de Jac. *Boffæus.* — Pages 5, 6. Lettre en prose latine de Pierre Amoros, auscitain, à du Poey. Deux épigrammes de J. *Vermelianus* d'Ussel. — Pages 7-16. *Posteritati Bernardus Podius Lucen.* En tout 125 distiques. On trouve dans ce poème, fort médiocre d'ailleurs, un éloge : 1° des premiers professeurs du collége, surtout de Muret; 2° du cardinal de Tournon et de Marguerite de Navarre (ce double éloge est placé dans la bouche d'Apollon); l'énumération des personnages les plus marquants de la ville d'Auch à cette époque, jurisconsultes, avocats, médecins, musiciens, etc.

Le reste du livre est rempli de petites pièces, la plupart fort courtes, mais trop souvent insignifiantes, adressées presque toutes à des gascons plus ou moins distingués. L. C.

FRONTON ÉPIGRAPHIQUE

A SARROUILLES.

I

Nous allions deux abbés en visiter un troisième, dont le poste est à cheval sur la route de Tarbes à Toulouse par Trie. Je connaissais à merveille le tronçon de Tarbes à Trie, ses montées et descentes, ses plis et replis, les villages qui l'avoisinent ou qu'il traverse, et particulièrement les maisons éparses sur ses bords. Nous avions à peine dépassé le kilomètre 4, à Sarrouilles :

— Tiens, m'écriai-je, une maison neuve ! Quelle porte élégante ! C'est singulier, on dirait dans le fronton une vieille inscription. — Vous n'y pensez pas, répliqua mon compagnon. — Pour toute réponse je franchis le fossé; mon contradicteur en fit autant, un petit brin par curiosité, en grande partie afin de jouir de ma déconvenue. Ce fut à moi de jouir de la sienne : l'inscription existait; la dessiner, affaire de cinq minutes; en voici le croquis :

Il y a, sur le territoire d'Arras, à l'entrée de la vallée d'Azun, outre le château en ruines des Castelnau, un autre château, qui ne tardera pas, de jour en jour plus délabré, à

disputer au précédent l'honneur de fournir aux pèlerins de Poeylahun un sujet de méditation sur la caducité des hommes et de leurs monuments. De temps immémorial, les montagnards le nomment *Castèt dé Doumec*.

Au dire de M. Bascle de Lagrèze (1), l'illustre famille des chefs du château en dehors du village vient de disparaître dans la misère; nous opinons que les maîtres du château au centre du village, les Domec, s'effacèrent, par quelque cadet, sous la cape des pâtres de la vallée, où se retrouve le nom de Domec.

Mon cercle de paléographe n'embrasse pas la généalogie des Domec, nobles de roche presque aussi vieille que celle qui sert de base à leur château. Dès le 9 octobre 1292, les Etats de Bigorre, assemblés dans l'église de Séméac, comptent parmi les chevaliers « Petrus de Domeg, » et parmi les damoiseaux « Augerius de Doméc. » Celui-ci, dans l'énumération des membres, marche immédiatement après « Bernardus de Castelnau (2). » « Pey de Domec, » archer, assiste à une montre de 1495 (3), et « Jehan de Domec, » homme d'armes, à une autre du 10 juillet 1552 (4). La Faderne de Juncalas, dont nous sortons de publier les Statuts (5), nous offre, au 13 août 1577, « mons^r Pey Domeco, » et mons Bernard de Domec-arré de Saint-Créac. » M. le marquis de Monferrand, grand sénéchal et commandant de la noblesse de Guyenne, passa une revue à Langon le 1er juin 1694; de la sénéchaussée de Bigorre s'y rendirent quatorze gentilshommes, parmi lesquels « M. Saint-Martin Daumecq (6). »

Le château de Domec ne changea pas de nom, mais de maître; après les Domec, les Horsentut. Ce dernier mot est-il

(1) *Les Pèlerinages des Pyrénées*, p. 120.
(2) L'abbé J.-J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. vi, p. 367.
(3) Id., p. 141.
(4) Id , p. 158.
(5) Cf. *Revue catholique du diocèse de Tarbes*, 1er mars 1873, p. 160-168.
(6) Cauna (Baron de), *Clergé et Noblesse des Landes*, p. 48-50.

simple ou composé? Sur cette question les avis se partagent. Si le nôtre est le vrai, entre les Domec et les Hor vinrent les Sentut, sur qui les Hor se seraient greffés. En faveur de la composition, j'invoque, dans les villages d'Arras, Arcizan, Aucun, l'existence à l'état séparé des éléments *Hourc, Hourques, Ors, Sentieu,* et l'usage en vigueur à travers la vallée d'Azun de fondre ainsi deux noms en un seul, comme nous aurons tout à l'heure l'occasion de nous en convaincre par les exemples de Bonnecase-Horsentut, Massot-Bordenave.

Quoi qu'il en soit, le dernier des Horsentut mourut l'an dernier; c'était sans doute un rejeton d'une branche collatérale. De même que les Hor s'étaient greffés sur les Sentut, ainsi sur les Horsentut se greffèrent les Bonnecase. On voit, le 21 février 1718, « Madame Blaize de Bonnecaze Horsentut » s'unir à « noble Cyprien Despourré (1) » ou d'Espourrin, le célèbre chansonnier dont les échos des Pyrénées n'ont pas seuls répété les vers. Par cette alliance, les d'Espourrin entrèrent en possession du château de Domec. En 1800, le petit-fils du chansonnier, Joseph-Cyprien-Madelaine d'Espourrin, vendit ce château avec ses dépendances, ne conservant qu'un droit d'habitation pour une demoiselle de la famille, selon toute conjecture, Marie-Marthe, sœur du vendeur. Ce furent les époux Dominique Massot-Bordenave et Dominge Hourie, d'Arras, qui achetèrent la propriété grevée de cette jouissance.

(1) Charles du Pouey, *Notice biographique sur Cyprien d'Espourrin* (Société académique de Tarbes, Bulletin unique de 1867, p. 53-74), et F. Couaraze de Laa, *Quelques erreurs de M. Charles Dupouey dans sa notice biographique sur Cyprien d'Espourrin* (*Revue de Gascogne*, t. ix, p. 205-222).

Au sujet des d'Espourrin, et d'un oncle du chansonnier, « archiprêtre de Layan, » la *Revue de Gascogne*, si amie de la vérité, nous permettra de rectifier sa note 1, p. 582, t. viii, ainsi conçue : « Je suppose que c'est Laguian, aujourd'hui dans le canton de Miélan. Il est vrai que Laguian n'était pas le siége d'un archiprêtré; mais l'oncle de d'Espourrin était peut-être titulaire de Sadournin, en résidence à Laguian. Je pourrais citer des exemples analogues. » Il s'agit, en effet, de Layan ou Laguian, *Sanctus Martinus de Laguiano*. A cette époque Laguian dépendait du diocèse de Tarbes, et non, comme Sadournin, du diocèse d'Auch; c'était un archiprêtré sous l'archidiaconné du Basillaguais; il avait pour membres Betplan, Estampe, Lahitau, Mazous, Montagut, Sauguères, Sénac, Villecomtal.

A la mort de la demoiselle, on voua le manoir à la destruction; le soleil de juillet 1830 n'en éclaira que les décombres; avec le nouveau règne s'ouvrait une ère utilitaire; tout fut démoli, labouré, exploité; il ne resta debout que la tour, comme un souvenir du passé et une protestation contre le présent. Hâtons-nous d'ajouter qu'un acte de partage en a fait le lot de Jean-Baptiste Massot-Bordenave, notaire à Tarbes, que l'honorable notaire a bâti la maison de Sarrouilles décorée de la porte à l'inscription, et, enfin, que pour parer la villa, il a pris la porte au manoir. C'est donc du *Castet dé Doumec* que cette porte provient; elle y fut dressée en 1654, et enlevée en 1869; deux dates gravées sur le tympan, la plus ancienne par son auteur dans le médaillon, la plus récente au-dessus du médaillon par son transplantateur.

II

Dans la vallée d'Azun, où se conserve vivace la mémoire du passé, une tradition attribue cette porte à Pierre Horsentut. Avant ce personnage, on entrait dans le château de Domec par une baie à plein-cintre, en pierres d'une grosseur énorme, ayant un rayon de 1m 40 et une hauteur de 3m 37 depuis le seuil jusqu'à la clé. C'était cyclopéen; les constructeurs avaient sacrifié à la mode; on rencontre encore dans le pays des ouvertures pareilles. A la renaissance germèrent d'autres goûts : Pierre Horsentut rêva une porte toscane. Comme, apparemment, avec le culte de l'art renouvelé il professait une certaine religion pour l'œuvre des ancêtres, ou que par la comparaison des deux styles rejaillirait sur sa création une flatteuse préférence, le successeur des Domec imagina d'installer sa porte dans la leur, mesure dont les connaisseurs estimeront le côté pratique : la porte romane formerait un encadrement et un arc de décharge autour de la toscane. On aveugla l'intervalle à l'aide d'une maçonnerie.

La porte toscane à fronton triangulaire touchait de son extrémité la clé de la romane; peut-être à l'effet d'adoucir le heurt du triangle contre la courbe, Horsentut brisa-t-il le fronton et ménageait-il entre les bouts des corniches une sorte de petit fronton circulaire.

Tandis que les autres parties étaient en pierre de montagne, une plaque de marbre constitua le tympan, au milieu duquel se découpa, encadré de deux moulures, le médaillon par nous ci-avant reproduit, à vue d'œil, sur une échelle au cinquième.

En changeant de théâtre, la porte subit des avaries : le déplacement continua les ravages commencés par le temps, et que l'appareilleur devait consommer. M. Massot-Bordenave était absent; son maçon disposa des socles au bénéfice du portail du pressoir, employa dans la porte comme socles les chapiteaux renversés, et substitua aux chapiteaux les parallélipipèdes qui s'élevaient jadis immédiatement au-dessus des socles. Un ornement en pointes de diamant saillait à la face antérieure de ces solides, le maçon retailla ces décors en ellipses bombées; deux vrais écussons de notaire; c'était une manière de faire sa cour au maître; le maître en fut courroucé. Il fallait rattraper l'espace des socles; trois piles de briques apparentes, de chaque côté, remplirent la lacune et au-delà. Un amateur m'a assuré que le tableau était primitivement trop bas, de sorte qu'à cet exhaussement réel multiplié encore facticement par la soustraction de quelques centimètres à la largeur, notre porte n'aurait fait que gagner en beauté. Elle perdait quant à l'harmonie des teintes : patine olivâtre, mastic gris, brique rouge, tout cela se chamaillait; la boucharde s'escrima à fondre tous ces tons; elle ne respecta que le médaillon; je pardonne au maçon ces fredaines; c'est à la nuance non déflorée du médaillon que je dois la découverte de mon inscription.

Trois lignes composent cette inscription gravée en creux; la troisième nous apprend à quelle époque Pierre Horsentut

érigea sa porte; ce fut en 1654; abordons l'explication des précédentes. Non-seulement la tradition rapporte cette œuvre à Pierre Horsentut, comme nous l'avons dit, mais encore elle lit ses nom et prénom dans les caractères à la suite du point de la deuxième ligne. P signifie Pierre. Nous acceptons l'interprétation avec reconnaissance, parce qu'elle nous décompose en ses éléments la partie plus difficile, et que relativement au sigle P elle fixe sur Pierre toutes oscillations entre Paschal, Paul, Péregrin, Philippe, Pierre, Placide, etc. Toujours dans la deuxième ligne, attention aux lettres pénultième et antépénultième, H, O; elles sont conjointes, ressource du graveur à court d'espace, ou, de sa part, envie d'intriguer le vulgaire lecteur; avec la finale, nous avons HOR. Est-ce une abréviation de HORsentut? La tradition le prétend; croyez-en, si vous voulez, la tradition; je persiste à voir dans HOR un mot complet; tronquer son nom, autant le supprimer, ce n'eût pas plus été une énigme qu'aucun Ædipe n'aurait devinée, au moins à deux siècles d'intervalle.

Préposons à AIX, commencement de la deuxième ligne, P, qui termine la première, nous obtenons PAIX. On a déjà démêlé ce qu'expriment les cinq lettres antérieures, PEV (V pour U), adverbe, ET, conjonction.

Nous avons : PEU ET PAIX. Pierre HOR ou HORsentut. 1654.

Entre PEU et PAIX une antithèse à classer, sauf erreur, parmi celles dont Quintilien fait ainsi l'éloge, *est et in nominibus ex diverso collocatis sua gratia* (1). *Peu* est pris substantivement. Modicité des biens du corps, plénitude des biens de l'âme, de quelle grâce, en effet, ne reluit pas ce contraste !

L'antithèse s'enrichit d'une parisose, puisque les termes sont égaux, formés chacun d'un monosyllabe qui se prononce comme s'il ne s'y trouvait que deux lettres, *pe, pè*.

(1) *De Institutione oratoria*, l. IX, c. III.

Parisose et antithèse accompagnées d'une paromœose au commencement par lettre identique, *p*, et d'une paromœose à la fin par consonnance, *e*, *è*.

PEU ET PAIX s'énonce de l'universel ou du général, c'est une sentence (γνώμη); c'est, en outre, une éthologie (ἠθολογία), en tant que la sentence s'applique à la pratique de la vie. On demandera si c'est un proverbe (παροιμία). De la définition même du proverbe, métaphore d'espèce à espèce, il résulte que PEU ET PAIX, ne renfermant point de métaphore, ne renferme point de proverbe, quoique, à dire le vrai, on en rencontre l'idée délayée dans les *Proverbes* de Salomon : *Melius est parum cum justitia, quam multi fructus cum iniquitate* (1).

Si Horsentut n'eut pas le mérite de découvrir le fond, eut-il celui de le revêtir de cette forme concise qui fait entendre beaucoup de choses en peu de mots, et qui brille de la plus vive beauté, enseigne Quintilien, *est vero pulcherrima* (*brevitas*), *quum plura paucis complectitur* (2).

Notre amour-propre de bigorrais se serait accommodé d'une réponse affirmative; l'amour de la vérité passe avant l'amour-propre; nous avouons avec humilité qu'un voile impénétrable pour nous couvre l'origine de la forme de notre sentence. Il n'y a pas que le fronton d'Arras où elle soit écrite; on peut la lire dans les dictionnaires, *Dictionnaire national* par Bescherelle (t. II, p. 861), *Nouveau dictionnaire français-anglais et anglais-français*, abrégé de Boyer (part. I, mot *Peu*); ce n'est pas dans l'Azunais qu'elle aura été glanée. Toutefois un petit grain d'orgueil se mêle à notre humilité, lorsque nous réfléchissons à la supériorité de la leçon de Horsentut, PEU ET PAIX, sur celle des Bescherelle, des Boyer, PAIX ET PEU. En refusant au montagnard l'invention de la meilleure, à tout le moins rendez hommage à son tact dans le choix, et lui octroyez quelque teinture de philosophie

(1) *Prov.*, XVI, 8.
(2) *De Institutione oratoria*, l. VIII, c. III.

et de rhétorique. Pour un hiatus affronté, quelle autre succession d'idées! dans l'expression quelle autre force!

Salomon nous a déjà initiés à la signification de notre sentence avec une sagesse dont n'approchent guère les dictionnaristes; comme à une distance respectueuse, ces messieurs peuvent avoir une certaine excellence que le lecteur appréciera, je me décide à mettre sous ses yeux leur double paraphrase.

Bescherelle parle :

« *Paix et peu.* Des biens modiques possédés avec sécurité sont préférables à de grandes richesses dont la possession n'est pas assurée. »

Que dit Boyer :

« Paix et peu! *a small income, but enjoyed peaceably.* »

Tout collectionneur d'épigraphes qui voudrait parcourir nos vallées à la recherche des inscriptions lapidaires devrait s'arrêter à une foule de portes ornées de devises chrétiennes ou de pieux monogrammes. Quelque beau jour nous prendrons pour ce voyage notre bâton de pèlerin. Pierre Horsentut obéit au saint usage et à son religieux instinct. Soyez persuadés que si, en empruntant sa porte aux architectes de la Grèce, il n'emprunta pas à ses philosophes une devise, par exemple, Ανέχου καὶ ἀπέχου, c'est que, enfant d'un sol où l'architecture peut varier, non la religion, Pierre Horsentut n'espéra point trouver de plus haute inspiration que dans la Bible et dans l'Evangile.

Les prophètes avaient annoncé l'auteur de la paix; les anges la chantèrent sur son berceau, et tout ce que le divin conciliateur eut à souhaiter de meilleurs biens à ses plus chers amis, se résumait dans la paix, *Pax vobis.*

En Bigorre, *Pax* revient souvent sur les chrismes des églises ou des chapelles, et quelques numismates le lisent au revers des monnaies morlanes.

On se formerait difficilement une idée exacte de la paix à s'en tenir à l'étymologie, *pacio* où *pactio*, πήγνυμι, où l'on sent, en guise de sceau, le talon de la calige romaine.

Pax vobis est la traduction de Εἰρήνη ὑμῖν. Epluchons le texte : Εἰρήνη se compose de ἔρως, *amour*, et εἷς (ἑνός), *un*, comme qui dirait *amour du un*, de façon que la paix, c'est l'amour de l'unité. Saint Thomas admet cette définition, et l'explique : « La paix est l'œuvre de la justice indirectement, en tant qu'elle écarte l'obstacle à la paix; mais elle est l'œuvre de la charité directement, parce que la charité, selon sa raison propre, en est la cause, car l'amour est une force unitive, comme dit Denys. » Paix aux hommes de bonne volonté, publient les anges; aux hommes auraient-ils pu dire, qui brûlent de l'amour de l'unité. La volonté devient bonne par l'habitude de la justice, la justice se transfigure dans la charité, et la charité, qu'est-ce? abandonner la tunique à qui réclame le manteau, se priver pour que le prochain abonde, et tout immoler à la concorde.

Que de fois le Lavedan n'avait-il pas été un champ de bataille! Goths, Maures, Miquelets, Aragonais, Anglais, il fallut dégaîner contre toutes ces hordes, et les Azunais, grands de taille et de cœur, n'étaient pas des derniers à mettre flamberge au vent plus haut que pas un. Ne voyez-vous pas au faîte du château de Domec s'allumer le feu de ralliement? D'après des murs en zigzag à fleur de terre, on songe malgré soi à une construction militaire, à une redoute ou forteresse, dont l'eau seule n'aurait pas toujours rempli les fossés. En 1577, on ferraillait encore; un article des Statuts de la Faderne de Juncalas était ainsi conçu : « Item, lorsqu'à Dieu il plaira de nous donner la paix et que nous serons délivrés de la guerre dans ce pays-ci, nul n'aura le droit de porter aucune sorte d'armes, excepté les petits couteaux de table, à l'intérieur de ladite Faderne... » Comme bien vous pensez, les Azunais, dans l'intervalle des guerres contre les étrangers, avaient maille à partir

avec les comtes de Bigorre, les vicomtes de Lavedan, peut-être les Domec, sur leurs droits respectifs, et le *Saut du procureur* ne témoigne pas d'une transaction toujours à l'amiable. Plus doux que ses prédécesseurs, Pierre Horsentut, quatre-vingts ans après, partageant sur la paix le vœu de la Faderne, on le vit avec la pointe de la rapière des Domec, et sur un fragment de leur tombeau, graver PEU ET PAIX, sentence dictée par un cœur chrétien et dont l'application pouvait seule le satisfaire.

Salomon, sous le judaïsme, l'avait compris, lui qui conjurait le Seigneur de ne lui départir ni l'opulence ni la misère, *mendicitatem et divitias ne dederis mihi; tribue tantum victui meo necessaria* (1); la raison de cette demande, que tout le monde aperçoit ou n'aperçoit pas, est exprimée à la suite, *ne forte satiatus illiciar ad negandum et dicam : Quis est Dominus? aut egestate compulsus furer, et perjurem nomen Domini mei* (2). Par orgueil, s'il est opulent, par bassesse, s'il est misérable, l'homme se jette dans l'impiété, et point de paix pour l'impie! Ce qui préserve de ces extrêmes qui se touchent ainsi que tous les extrêmes, c'est le peu, *victui meo necessaria*. Eminemment favorable à la paix, le peu ne lui est pas absolument indispensable. Qu'on arrache après le manteau la tunique, après la tunique la peau, si sur le Christ se fonde la paix, nul ne pourra l'arracher, parce que l'âme échappe à toute atteinte, et que la paix, c'est l'harmonie de l'âme. La paix suit les morts avec les œuvres, et lorsque le peu s'est réduit à un tombeau, souvent un ami ne grave-t-il pas dessus : *In pace quiescit.*

Nous avions continué notre route. Mon compagnon ruminait l'inscription. — *Phor, phor,* murmurait-il, qu'est-ce que cela signifie? J'espère que vous me l'expliquerez dans

(1) *Prov.*, xxx, 8.
(2) *Prov.*, xxx, 9.

une notice. — Depuis lors, à tout bout de champ, il me répétait : Et la notice ? — Voyons ce qu'il me dira après avoir lu ce numéro de la *Revue de Gascogne*.

L'abbé J. DULAC.

Note sur le dicton Peu et paix.

Cette sage maxime, revêtue d'une forme si nette et si énergique, est certainement d'un usage très ancien en français. Bescherelle, cité par M. l'abbé Dulac, l'a empruntée aux lexicographes antérieurs. Je la trouve ainsi expliquée dans le *Dictionnaire de Trévoux* (édit. 1740, t. v, art. *paix*) : « On dit *paix et peu*, pour dire qu'il faut peu de chose pour rendre un homme heureux, pourvu qu'il en jouisse en repos. »

Je ne puis malheureusement poursuivre bien loin l'histoire de ce dicton. Il faudrait consulter des recueils que je n'ai pas sous la main ou posséder à fond une littérature qui m'est trop peu familière. Je me contenterai de constater l'existence de notre adage au xve siècle. M. Le Roux de Liney (*Le Livre des proverbes français*, 1859, t. ii, p. 371) cite, en effet, l'extrait suivant des *Proverbes communs*, manuscrit de cette époque : « Peu et paix est don de Dieu. » Il est vrai qu'on lit dans le livre que je cite : « Peu *de* paix... », mais il y a toute apparence que c'est une faute de lecture ou d'impression.

Ce proverbe, quoique fort ancien, ne paraît pas cependant remonter aux littératures classiques. Je n'en trouve pas trace dans les *Adages* d'Erasme.

Je ne suis pas à portée d'en vérifier la présence dans les diverses langues modernes. Je ne l'ai jamais rencontré chez les auteurs italiens. Mais les Espagnols en possèdent, sinon une version exacte, au moins un équivalent encore plus expressif. Je lis dans le *Sobrino aumentado* (1776, t. ii, p. 328) : « *Pan y paz* [Pain et paix], expression qui signifie que la paix et le nécessaire suffisant sont le fondement de la tranquillité publique. »

L. C.

L'ARCHIPRÊTRÉ DE MAULÉON EN ARMAGNAC

DE 1751 A 1757.

Le but de ce travail est de signaler une source de renseignements précieux sur l'état de plusieurs de nos églises, au milieu du siècle dernier. On se demande où en étaient alors nos paroisses et ce qu'elles pourraient avoir à regretter. Quelles ressources avaient les églises et quelles charges? La dîme, la terrible dîme, qui, de loin, paraît avoir tant pesé, aux yeux du moins de plusieurs, sur les populations palpitantes, était-elle aussi gênante que ces lourds impôts qui l'ont remplacée, et les prêtres, chargés comme ils l'étaient et des pauvres et de tant d'œuvres paroissiales ou diocésaines, percevaient-ils en entier ce prétendu dixième de la récolte? Que faisait-on pour honorer Dieu et ses saints, et sur ce point qu'y aurait-il à raviver?

M. de Gaujac, évêque d'Aire, eut un jour l'heureuse pensée de conserver en un gros *in-folio* ses procès-verbaux de visite pastorale; c'est de là que je vais tirer l'exposé suivant. Un simple tableau et quelques observations donneront aux questions qui précèdent un commencement de réponse.

PAROISSES, chapelles, succursales et annexes.	Communiants.	QUOTITÉ DE LA DIME PERÇUE PAR l'Eglise	le curé.	l'évêque.	Messes fondées.	PATRONS.	AUTRES SAINTS CHÔMÉS ou honorés d'un autel.	NOM DU CURÉ.	DEPUIS
P. Mauléon.....	160	0	3/12	5/12	14	Ste Madeleine..	Ste Anne, N.-D. de Pitié.	Pierre de Barry de Puyol.....	19 oct. 1751
Ch. succ. Labeyrie.....	—	1/2	1/2	0	—	L'Assomption	S. Clair et S. Celse.		
1re A. St.-Canne.	250	1/5	1/5 etc.	1/5	12	S. Candide, martyr....	Ste Radegonde et Ste Madeleine.....	Vicaire : Jean Dessans.	
2e A. Breschan..	400	—	1/4	0	40 environ	S. Pierre....	S. Roch.		
3e A. Lannemaignan.....	270	—	1/4	0	27	S. J.-B.....	S. Eutrope, Ste Quitterie et le 6 mai.....	Vicaire : Pierre Duprat.....	1747
P. Estang.....	540	3/4	1/4	0	52	N.-D.....	L'Annonciation, S. Joseph, S. J.-B., Ste Croix, S. Pierre, S. Paul, S. Eutrope, S. Roch.....	Pierre Boby.... ...	22 mai 1754
1re chap. succ. au Bourg.....		—	1/4	1/2	—	S. Martial.			
2e ch. au Broustaillet.....		3/4	1/4	0	—	S. Pierre.			
3e à la Préselle..		—	1/4	0	—	S. Barthélemy.			
P. Toujouse....	250	0	1/4	0	78	N.-D.....	.....	Bertrand Duboscq..	1739
Ch. succ. Guilhas	—	3/4 sur une propriété, etc.			—	N.-D.			
P. Maupas.....	300	1/4	1/4	1/2 environ	123	S. J.-B.....	L'Annonciation, S. Joseph, chapelle *S. Roch*.	Raymond Dussaut..	1744
P. Ayzieu.....	150	0	1/4	3/16	12	S. Michel...	L'Annonciation. — Annexe : S. Pierre du *Pin*.	Jean Lavay.....	16 mars 1736
P. Lias.....	300	3/4 d'un quartier.	1/4	1/2 environ	29	S. Martin...	S. Orens et S. Blaise....	Pierre-Paul Sabazan	7 janv. 1745

				quartier	3	N.-D.....	S. Léon.		
P. Monclar.....	100	—	1/4	3/8 environ	0	S. Michel...	S. Urbain, 25 mai.....	Alexandre Mauriet..	1743
A. Larée.....	200	—	1/3	1/3	32	Ste Quitterie.	Décollation de S. J-B.		
P. Soubère.....	196	1/4 du grain.	une partie.	1/2 environ	0	S. Laurent..	.....	Clair Labeyrie.....	1728
A. Cucasser....	106	id.	id.	0	34	S. Pierre....	S. Barthélemy.		
P. Castex.....	104	1/4	3/4	0	0	S. Martin...	S. Blaise, S. Orens, S. Frix.....	Bernard Diris.....	1746
P. Montguilhem.	200	—	1/4	0	56	S. Pierre....	S. Christophe, N.-D., S. Joseph, Ste Catherine, S. Orens.....	Henri de Ladoue...	1731

Toutes les localités précédentes dépendent aujourd'hui du diocèse d'Auch; les suivantes appartiennent encore à l'évêché d'Aire:

A. Eyres.....	54	2/3 du lin.	1/2	1/2	0	N.-D.			
P. Montaigut...	136	1/4	1/4	un archif	0	S. Laurent..	S. Antoine.....	J.-B. Lagardère....	1740
A. Bourbalat...	388	1/4	1/4	un archif	50	S. Jean-Bap^te	.....	Vicaire : Jean Labadie.	
P. Goussies....	140	1/5	1/5	1/5	0	N.-D.....	S. Barthélemy.....	Bernard Lasserre...	1741
A. St-Vidou....	212	1/5	1/5	1/5	une prébende	S. Victor.			
P. St-Etienne...	176	1/5	1/5	1/5 et 5/8 à Feuillète	65 environ	S. Etienne..	.....	Jean Boulin.....	1744
P. le Frêche....	90	—	la congrue	1/5	73	S. Pierre....	.....	Jean-Pierre Sentets.	1742
A. St-Laurent de Beyries.....	110	—	les novales	0	0	S. Laurent.			
P. Lacqui.....	380	—	—	—	6 et 2 prébendes.	S. Aignan...	S. Clair, S. Christophe..	Fr. Gabriel Teallier, granger.	
P. Labastide....	de 800 à 900	0	?	5/8	0	N.-N.....	S. Joseph, S. J.-B., S. Eutrope, S. Martin.....	Jean Menon.....	1710
A. Argelouze...	de 60 à 70	3/4	1/4	0	0	Ste Quitterie.	.....	Vicaire : St-Martin.	
P. Geu.....	170	—	?	5/8	—	S. Clair.....	.....	Pierre Labadie.....	1743

OBSERVATIONS.

Ressources paroissiales. 1° *Dîmes*. Une partie de la dîme n'a pas été indiquée dans le tableau précédent; c'est celle que prélevaient les seigneurs temporels. Ces droits seigneuriaux étaient pourtant exercés :

Par Mgr l'évêque — à *Mauléon, Lias,* un quartier de *Marquestau, Monclar, Soubère, Feuillède, Labastide* et *Geu;*

Par des monastères — à la *Préselle* d'Estang (chevaliers de Malte), *Cucasser* (Bénédictines de Bordeaux), au *Frêche* et à *S. Laurent* (Clarisses de Mont-de-Marsan), et à *Lacqui* (Prémontrés de S. Jean de la Grâce de Dieu, à Duhort);

Goussies payait aussi au monastère de la Sauve le 1/5 de sa dîme;

Par les églises — à *Estang* et à *Argelouze;* — par le curé — à *Castex*. Voilà du moins ce qui résulte des chiffres donnés.

Au curé revenait la dîme des *novales,* petite dîme décennale prélevée sur les terres incultes récemment mises en culture. Celle du *linet* était aussi plus spécialement consacrée, en bonne partie, soit au curé, soit à l'église; à *Saint-Vidou,* par exemple, l'église en recevait les deux tiers; elle la recevait toute à *Saint-Canne* et à *Larée*.

Le curé du *Frêche* et *Beyries* était à la *portion congrue,* soldée par le décimateur principal.

M. *Légé,* curé actuel de Duhort, diocèse d'Aire, a préparé une histoire de la persécution religieuse exercée par la révolution de 89. Bien que son travail regarde surtout le département des Landes, il est à désirer que notre infatigable butineur soit contraint, par une main généreuse, de livrer à l'impression le fruit de ses vastes recherches. En attendant, je vais lui emprunter quelques lignes, comme explication de ce qui précède.

« En 1790, la congrue du *Frêche* et de *Beyries* était de 700 liv.

— La dîme du curé valait, au *Bourdalat* et *Montaigut*, 2,466 livres. » [Sous Mgr de Gaujac, le quart de la *grosse*, revenant au curé, n'était évalué que de 400 à 500 liv. au *Bourdalat*, et de 180 à 200 à *Montaigut*.] « Les revenus du curé étaient, à *Saint-Etienne et Feuillède*, de 1,156 liv.; à *Saint-Vidou et Goussies*, de 436 liv.—Ceux de l'évêque étaient,—à *Eyzieu* et *le Pin*, de 600 liv.; à *Lias et Marquestau*, en réservant les droits du grand archidiacre, de 1,900 liv. par année commune, et 2,000 pour chacune des années bissextiles; à *Mauléon, Saint-Canne, Soubère, Labeyrie, Cucassé*, en ne réservant que les droits du curé de *Soubère*, 1,750 liv. et 2,680 par année bissextile. Deux années bissextiles donnaient à l'évêque, à *Estang*, 2,900 liv.; à *Saint-Canne*, 1,290; à Eyres de Montguilhem, 250; au Bourdalat, 1,150.

Quant aux *archifs*, M. Légé nous les explique ainsi. Les historiens ont fait remarquer que les premiers Carlovingiens, « voulant opposer une barrière aux envahissements des Sarrasins d'Espagne dans nos contrées, attribuèrent aux seigneurs laïques la dîme générale des terres (je dirais plutôt une bonne portion des terres consacrées à Dieu) pour les intéresser ainsi puissamment à leur défense, mais avec réserve d'une partie suffisante pour l'entretien des ministres sacrés. Les droits réservés à l'évêque furent d'un cinquième, d'un quart, même d'un tiers de la dîme, et sont désignés encore en 1792 dans le diocèse d'Aire sous le nom de *Archifs*. »

A *Montaigut*, sous Mgr de Gaujac, l'archif, payé par le marquis de Poyanne, patron de la cure, consistait en 3 *kas* et demi de bon froment et en 4 kas de seigle.

Voilà tout ce que j'ai à résumer sur la dîme, en ajoutant que, en 1751, sa valeur totale était à *Goussies*, de 300 à 700 fr.; à *Castex*, de 700 à 800 fr,; à *Maupas*, de 1,700 environ.

A quelle fraction du revenu s'élevait-elle? nos procès-verbaux ne le disent pas.

2° *Prémices.* Si la dîme totale s'éloignait plus ou moins du dixième, comme cela arrive encore dans nos métairies, les prémices atteignaient aisément le soixantième du revenu, là où elles étaient régulièrement offertes au prêtre; or, elles l'étaient à *Labastide, Argelouse, Geu, Feuillède.*

3° *Revenus fixe des fabriques.* A *Saint-Vidou* il ne s'affermait que 50 fr.; à *Breschan,* il était constitué par le 1/4 de la dîme du linet et 16 fr. pris sur un legs pieux; *Lannemaignan* réalisait une centaine de livres; *Castex,* de 170 à 190; le *Bourdalat,* de 400 à 500; *Montaigut,* de 180 à 200; *Maupas,* 410; le *Broustaillet* d'Estang, 150; N.-D. d'*Estang,* de 250 à 300.

4° *Droits de sépulture.* On ensevelissait généralement dans les églises. Mgr de Gaujac tâcha de modérer ce qu'il y avait en cela d'excessif, en faisant *aumôner* 100 liv. par quiconque voulait acquérir un titre de sépulture, ou bien 6 liv. pour chaque grand corps et 3 liv. pour les plus petits, au lieu de 3 liv. et 30 sous qu'on donnait auparavant, et en exigeant que ces amendes fussent payées à l'église préalablement à toute concession.

5° *Fonds en caisse,* au passage de Mgr de Gaujac. Bornons-nous encore à quelques indications. A l'époque qui nous occupe, les avances atteignaient à *Labastide,* 200 fr.; à *Montaigut,* 1,450 fr.; au *Bourdalat,* 6,400 fr.; à *Saint-Martial-d'Estang,* 2,000 fr.; à *Mauléon,* 20 fr.; à *Labeyrie,* 3,500 fr., dont 3,181 perçus par le marguillier depuis le 8 mars 1747 jusqu'au 19 novembre 1754; à *Castex,* 636; à *Guilhas,* 1,230; à *Maupas,* 2,300; à *Soubère,* 1,000; à *Cucasser,* 553. A *Saint-Canne,* l'église avait reçu 1,700 depuis le 4 février 1753 jusqu'au 3 août 1754.

6° *Fondations pieuses.—Obits et prébendes* (voir le tableau comparatif).

Pauvres. Ils n'étaient pas oubliés. L'archiprêtre Friot avait légué, en 1739, 178 liv. de rente aux pauvres des cinq églises

dépendantes de *Mauléon*, et à *Maupas* il leur revenait 150 liv.

Familles ou personnes à signaler pour leurs fondations.

L'archiprêtre Friot avait encore laissé 2,000 liv. aux églises sus-mentionnées dont il avait été le curé.

A *Saint-Canne* avaient été fondés 12 obits par an par le sieur *Sorine;*

A *Breschan*, le sieur *Laforest de Rincaulet* avait laissé un revenu de 200 liv. environ pour assurer à cette annexe la messe paroissiale tous les huit jours au lieu de tous les quinze;

A *Lannemaignan* avaient été laissés 30 liv. de rente pour obits annuels par le sieur *Bidon de Gaube;*

A *Estang*, le sieur *Mamousse* avait gratifié d'un encensoir d'argent la chapelle Saint-Martial, bien qu'il donnât déjà les trois-quarts de sa dîme à la chapelle Notre-Dame de *Guilhas;* en outre, la chapelle de Sainte-Anne y était soignée par le sieur *Bié*, celle de Saint-Jean-Baptiste, par le sieur *Duprat*, celle de Saint-Eutrope par le sieur *Duhaget*, celle de Saint-Pierre par le sieur *Destouet;*

A *Maupas*, le sieur de *Serragut* et *Henriette de Toujouse*, dame de Maupas, avaient légué, chacun de son côté, une rente de 50 liv. pour obits annuels;

A *Lias*, 17 messes par an pour la famille *Rivière;*

A *Cucasser*, 40 liv. pour obits annuels en faveur de la famille *Parrenx de Mérigon;*

A *Montguilhem*, 41 messes par an laissées par le sieur de *Breschan;* de plus, la famille *Labadie* y soignait la chapelle de Sainte-Catherine, le sieur *Barès* celle de Notre-Dame, le sieur Dayrie celle de Saint-Orens;

A *Saint-Etienne* avaient été laissés 25 liv. pour 12 messes par an par le sieur *Cadillon;*

Au *Fréche*, 20 messes annuelles par le sieur *Ducournau* et 49 par le sieur *Béron*.

A *Labastide* enfin, on s'était ainsi réparti le soin des autels :

le sieur *Dubasta,* chapelle Saint-Martin; le sieur *de Ribère,* chapelle Saint-Jean-Baptiste; le sieur *Came* de Saint-Aigne, chapelle Saint-Joseph.

II. Culte. 1° *Sainte-Eucharistie.* Le devoir pascal était, sous Mgr de Gaujac, presque universellement observé; à *Castex,* en particulier, il ne se trouva pas un seul retardataire. — Au sanctuaire se voyaient régulièrement et les devants d'autel — c'étaient surtout ces cuirs de Cordoue qu'estiment nos amateurs — et les rideaux extérieurs du tabernacle, dont notre prélat ne souffrait point l'absence; il permettait néanmoins de les remplacer, d'après un usage assez répandu, par des rideaux plus grands, cachant à la fois le tabernacle et le tableau. Pieux reste, encore aujourd'hui conseillé par le cérémonial des évêques, de l'ancien voile du Saint des Saints, sur lequel les Bienheureux du ciel avaient leurs images.

Nous rencontrons aussi le parasol de tafetas blanc destiné à abriter le S. Sacrement porté aux malades. Et parfois un luxe louable décorait la bourse en usage dans cette occasion; témoin celle d'*Argelouze* que S. G. admira beaucoup.

2° *Confréries.* Etablie sur tous les points, la confrérie du T.-S. Sacrement ne paraissait malheureusement pas florissante. Il y avait pourtant d'honorables exceptions; ainsi devait-on, apparemment, accourir de bien des endroits à *Ayzieu* pour la bénédiction du premier dimanche du mois, car pour 150 communiants cette paroisse comptait 250 confrères. Moins de zèle encore pour les autres confréries, et j'ai uniquement à mentionner à *Labastide,* celle de *Saint-Eutrope,* et à *Montguilhem,* celle de *Sainte-Catherine;* celle-ci s'occupait des funérailles, celle-là du soulagement des défunts.

3° *Culte des Saints.* Si vous avez fait attention au tableau assez mystérieux des patrons, vous aurez pu les partager dans votre esprit en quelques catégories très saillantes.

La dévotion aux proches du Sauveur fleurit à *Mauléon, Estang, Maupas, Labastide.*

La dévotion aux premiers apôtres de nos contrées ou à nos saints nationaux se montre sur plusieurs points, mais principalement à *Castex;* et *Lannemaignan, Larée, Argelouze,* fêtaient les jours les plus chers à Aire, leur église-mère. Aire, en effet, outre sainte Quiterie, sa princesse, sa vierge martyre, honorait le 6 mai, comme le jour où fut enseveli dans sa crypte du Mas le confesseur pontife saint Géronce, l'envoyé présumé de saint Eutrope; et le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, son patron, chaque paroisse devait lui déléguer son curé, dès les premières vêpres, et un membre de chaque famille avec un tribut; ainsi du moins l'atteste, ponr certaine époque des anciens temps, le *livre rouge* de l'évêché. Sur quelques autres fêtes locales, je me permettrai de poser, en temps et lieu, une ou deux petites questions à cette savante Revue. Mais, hélas ! comment expliquer aujourd'hui pourquoi tels ou tels saints furent ici ou là préférés, honorés, chômés !

4° *Pèlerinages.* Ils étaient en grand honneur dans l'archiprêtré, même sous forme de processions.

A *N.-D. de Labeyrie* se rendait Saint-Canne, le jour de l'Assomption, et à *Sainte-Radegonde* de Saint-Canne, le jour de sa fête, la foule des environs, ainsi qu'à *Sainte-Anne de Mauléon;* Mauléon et Lannemaignan allaient fêter *Saint-Roch* de *Breschan,* d'une manière, dit-on, très édifiante, avec les fidèles de plusieurs autres paroisses, et *Saint-Roch* de *Maupas* recevait, de son côté, Estang et Lias; Estang se rendait aussi à l'oratoire de *la Préselle,* le jour de saint Barthélemy et *Saint-Barthélemy* de *Goussies* était encore plus fréquenté. Heureuse rivalité de déférences et d'honneurs que ces visites solennelles échangées entre les paroisses !

5° Autres *processions.* A ce qui vient d'être dit il faudrait ajouter deux processions de *Lannemaignan,* l'une faite dans la paroisse le 6 mai, l'autre conduite jusqu'à *Tachouzin* le jour de Sainte-Quitterie. Enfin, le curé de *Toujouse* conduisait à sa chapelle succursale de Guilhas la procession de la

Fête-Dieu, et il y faisait d'autres processions, pour les fruits de la terre, les samedis de mai et d'autres jours encore. Nos procès-verbaux nous montrent ce dernier usage beaucoup plus en vigueur dans la Chalosse.

III. Particularités a relever dans certaines localités. — Je parlais du curé de *Toujouse*. Il n'avait, à notre époque, ni fille de service, ni confessionnal. Monseigneur, qui aimait à noter avec éloge le premier point, se plaignit du second. En vain le prêtre dit-il qu'il confessait à Guilhas, il dut céder. L'évêque admira du moins, à Toujouse, un fort beau tableau de l'Assomption.

A *Labastide*, il défendit de réunir dans la même école les jeunes filles avec les garçons, invoquant là-dessus les statuts synodaux du diocèse d'Aire, hélas ! aujourd'hui perdus.

Le maître d'école d'*Estang* fut destitué, et l'usage d'allumer des feux sur la route de l'église, pratiqué par le *benoit* la nuit de la Toussaint au jour des morts, interdit.

Passons à l'église de *Lannemaignan*.

Au-dessus de l'arceau qui s'ouvre sur la chapelle de Sainte-Quitterie, Mgr de Gaujac put lire une inscription trilingue, grossièrement tracée par le pinceau du badigeonneur. La voici, autant qu'il nous a été donné de la déchiffrer :

L'an. mil. cinq. c. quarâta
Et quata et le vi^e de septembre
Quo tego Joannes liber
Coronidem huius sacelli
Divi Joannis-Baptistae.....

Le couvent de *Beyries*, dont il a été tant parlé dans nos Revues en ces derniers mois, mérite aussi une mention; le peu qui en reste, plus que rustiquement raccommodé, n'offre plus qu'une masure ornée de quelque belle fenêtre de la renaissance, unique vestige de son ancienne célébrité.

Mais laissons ces menus détails; mon dessein est de ne m'arrêter que sur *Saint-Etienne*, près du Frêche, dans le but

de le signaler aux amis de l'antiquité. Les détails que je vais donner ont déjà été insérés dans la *Petite revue catholique du diocèse d'Aire*; peut-être pourront-ils être suivis bientôt de quelques autres plus importants.

Saint-Etienne du Frêche est un poste dont la topographie offre un aspect assez curieux. Voulant un jour le visiter, je partis de ces métairies du grand-séminaire d'Aire où furent les églises d'Ognoas et de Goussies, de ces déserts si fréquentés jadis par les pèlerins et les princes, et où les ruines de *Tampouy* nous montrent encore, dit-on, un des derniers asiles de Jacques Molay, et, me dirigeant vers l'est, j'arrivai d'abord à une antique demeure du nom de *Hibera*. Plus loin, une côte dite de *Cinna* monte entre deux anciens postes militaires dominant un humble cours d'eau. Dans le terrain de celui du midi ont été trouvés des ustensiles de campement. Celui du nord possède une abondante fontaine et des mosaïques enfouies dans le sol. Le propriétaire, M. de Labadie d'Aydrin, a bien voulu inviter son humble serviteur à en suivre un jour l'exploration complète et à visiter ensuite une vaste habitation souterraine que ses ouvriers ont découverte dans le canton d'Aire. En attendant, je l'ai supplié d'examiner avec soin, en son temps, la première pierre de la petite église Saint-Etienne, actuellement en ruines à côté des mosaïques. Le pauvre sanctuaire n'aura jamais, sans doute, une histoire aussi célèbre que celle de la *Cinna* d'*Ibérie*, près de laquelle, avec le secours des Gaulois, Jules César défit le parti de Pompée, mais enfin trouve-t-on parfois dans ces humbles fondements des inscriptions assez étendues pour mériter plus de respect que ne leur en accordent les démolisseurs.

M. de Labadie m'a encore assuré qu'il avait lu jadis, à notre maison de Tampouy, l'inscription déjà signalée par M. le grand-vicaire Duviella et M. E. Labeyrie : « Ici a passé une nuit le roi François Ier. »

JEAN LABAT, S. J.

BOSSUET

Evêque de Condom.

UNE DE SES LETTRES; UNE AUTRE DU SEIGNEUR DE SAINT-LOUP.

On sait qu'avant d'être l'*Aigle de Meaux*, Bossuet fut évêque de Condom. Il prêchait une prise d'habit quand, le 13 septembre 1669, il reçut la nouvelle de sa nomination. L'année suivante, toutes les dispositions étaient prises pour son sacre, quand le roi le nomma aussi précepteur du Dauphin. Bossuet hésita; mais après s'être soigneusement consulté, il se fit sacrer le 21 septembre, et accepta la charge de précepteur. Il envoya à Condom l'abbé Janon, son parent, pour gouverner le diocèse en son absence.

Toutefois, avant même qu'il ne fût sacré, la ville de Nérac avait sérieusement appelé son attention. M. Méral, qui en était archidiacre, avait eu le malheur de voir la discorde s'introduire dans le monastère des Clarisses. Cette discorde y était fomentée par les intrigues des prétendus réformés, trop bien secondés par un religieux de l'acabit du trop célèbre Loyson. Louis de Lorraine, qui avait précédé Bossuet sur le siége de Condom, s'en était plaint par une lettre très vive, adressée de Paris à M. l'archidiacre : « Envoyez-moi, lui disait-il, de bonnes informations des insolences qu'ont faites ces huguenots, où ils ont été appuyés de ceux de la justice. » Louis de Lorraine mourait quelques jours après à Auteuil, et Bossuet, à peine nommé, fut contraint d'intervenir, au moins officieusement.

Il eut avec M. Méral, qui l'instruisait de tout, une correspondance très active. Il lui écrivit particulièrement une lettre

qui n'a d'autre mérite que celui d'être tombée de la plume de l'illustre évêque, et d'autre intérêt que celui de concerner la principale ville de l'ancien diocèse de Condom :

« *A Monsieur Méral, à Nérac.*

» Paris, 4 mai 1670.

» J'apprends par votre lettre du 17 avril l'état de l'affaire de cette misérable dont vous m'avez écrit. MM. les vicaires-généraux et promoteurs m'ont écrit que rien ne s'était fait que dans l'ordre. Je fais réponse, et je demande que si on voulait tout faire dans les règles, pourquoi n'a-t-on rien su de la procédure dans le couvent de Nérac? Faites selon votre prudence, mais agissez toujours par les voies de la justice, et ne vous commettez point que lorsque vous vous sentirez muni de bonnes preuves.

» J'attends que vous ayez retiré le bref de questions : n'épargnez rien pour cela. Je donnerai ordre qu'on satisfasse à tout; mais prenez garde qu'il soit dans la forme qu'il faut. Continuez à maintenir la discipline, et croyez que je serai pour toute ma vie, Monsieur, votre très affectionné serviteur

» L'abbé Bossuet, N. E. de Condom (1). »

Bossuet ne garda pas longtemps cet évêché. Il était tourmenté de l'idée de ne pouvoir concilier les nouvelles fonctions qui l'attachaient à la cour avec les devoirs d'un ordre supérieur que lui imposait sa qualité d'évêque. Son mâle génie s'accordait peu avec une situation qu'il ne pouvait plus supporter.

Il se démit de son évêché, le 31 octobre 1671, et reçut en échange le prieuré du Plessis-Grimaux, près de Caen. Cet échange était loin d'offrir au précepteur du Dauphin une compensation suffisante. Il s'en serait contenté; mais Louis-le-

(1) Documents dont je dois la communication à la bienveillance de M. Léonce Couture. [Il y a quelque vingt ans que j'eus le plaisir de copier cette lettre, pour M. l'abbé Barrère (qui préparait son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*), sur l'original conservé aux archives du séminaire d'Auch, dont j'étais alors chargé. Quoique communiquée dans le temps à M. Floquet, la lettre donnée aujourd'hui par la *Revue* était restée inédite. On peut voir dans le *Bossuet* de Vivès (t. xxx, p. 583) une lettre adressée le même jour par l'abbé Bossuet à M. de Lagutère, promoteur de Condom, sur le même sujet. — L. C.]

Grand avait à cœur de traiter convenablement les hommes de la trempe de Bossuet. L'année suivante, à son retour de la belle campagne du Rhin (où se distingua si bien M. de Langalerie, à la tête de la cavalerie qu'il commandait), il lui donnait encore l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, qui valait plus de vingt mille livres de rente. Ces considérations sont nécessaires pour l'intelligence d'une correspondance dont il me reste à parler.

Il faut dire aussi, et pour le même motif, que c'est durant son premier épiscopat que Bossuet mit la dernière main à son *Exposition de la Doctrine catholique sur les matières de controverse*. Cet ouvrage fut traduit en plusieurs langues, porta l'alarme dans le camp des protestants, et opéra la conversion de Turenne. Bossuet demanda l'approbation des évêques français dont les diocèses étaient activement travaillés par les religionnaires. Il venait de se démettre de son évêché de Condom quand parut la première édition de son livre; mais au nombre des approbations manquait celle de Claude Joly, évêque d'Agen, et il la désirait pour la prochaine édition.

J'ignore pour quel motif le célèbre controversiste ne s'adressa pas directement à l'évêque d'Agen; mais il était en correspondance suivie avec M. de la Frérie, seigneur de Saint-Loup, près de Montagnac, dépendant alors du diocèse de Condom. C'est M. de la Frérie qui fut chargé de cette commission. Ce secret était longtemps resté caché dans le brouillon d'une lettre qui fait partie des archives de mon cabinet. Ce brouillon est sans date, sans signature, sans nom de destinataire. Seulement une autre main, mais de la même époque, avait écrit au-dessus : « Lettre de M. de la Frérie, seigneur de Saint-Loup, annexe de Montagnac. » La voici : on ne peut s'y tromper.

« Monseigneur,

» Je pense que je suis des derniers à vous tesmoigner ma joye du don que le Roy vous a fait d'une abbaye de vingt-deux mille li-

vres de rente. Je ne suis pas néanmoins de ceux qui y prennent le moins de part, parce que je suis persuadé que vous en ferez des employs dignes du ciel et de vostre piété. Parmy cette joye, je ressens toujours bien de la douleur de la perte que nous avons faite en ce diocèse, et j'ay de la peine à croire que j'en guérisse jamais tout à fait.

» Il y a quelques mois, Monseigneur, que vous me fîtes la grâce de m'escrire, et de me faire connoistre que vous seriez bien aise de savoir si Mgr d'Agen voudroit bien donner son approbation à votre ouvrage de la *Doctrine catholique sur les matières de controverse*, que vous désirez faire réimprimer. Je vous respondis en mesme temps, Monseigneur, que je l'avois vu, et qu'il m'avoit tesmoigné qu'il seroit ravi de vous pouvoir donner cette marque de respect extraordinaire et de l'estime qu'il a pour Vostre Grandeur.

» Je prie Nostre-Seigneur qu'il vous comble de ses bénédictions, et vous conserve en santé pour le bien de la France et de toute l'Eglise. »

L'*Exposition de la Doctrine* avait porté son fruit, puisque le maréchal de Turenne, le principal objet de ce livre, avait courbé son front sous la puissante dialectique du célèbre controversiste, et que l'archevêque de Paris l'avait reçu dans le giron de l'Eglise. L'histoire des premières éditions de cet ouvrage ne manque pas d'intérêt, mais elle dépasserait le cadre que je me suis tracé.

L'Abbé BARRÈRE.

DOCUMENTS INÉDITS.

Deux lettres de Jean de Lartigue.

On lit dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* par M. O'Gilvy (t. II, p. 189-190) : « Jean de Lartigue, seigneur de Caplisse, prêtre, docteur en théologie et religieux prémontré, puis docteur de Sorbonne, historiographe de France et conseiller et pensionné du Roi au collége des Quatre-Nations, où il mourut après 1680. Il a publié des écrits profonds (!!!) et renommés (!!!) (1) sous les titres suivants : *Politique des conquérants* (2); *Immortalité de l'âme; Flux et reflux de la mer; le Génie ou l'esprit de la rhétorique d'Aristote; Puissance hiérarchique dans l'église*, etc. » De cette petite notice je rapproche deux lettres au chancelier Séguier qui, soit au point de vue biographique, soit au point de vue bibliographique, ont d'autant plus d'intérêt, que les renseignements sont plus rares sur la vie et les livres d'un des écrivains les plus oubliés du Condomois.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

I (3).

Monseigneur,

V. G. est très humblement supliée de se remettre dans le souvenir qu'elle me fit esperer il y a cinq ou six ans une pension qu'une pudeur naturelle m'a empêché de luy demander; que depuis mon

(1) Le *Moréri* de 1759 avait dit déjà : « Son esprit était aussi profond que fin et subtil; » mais il convient de noter que l'article *Lartigue* fut envoyé par la famille aux rédacteurs du *Dictionnaire historique*, ce qui explique l'extrême indulgence de l'appréciation.

(2) Voir sur cet ouvrage une note de M. Léonce Couture (*Revue de Gascogne* d'octobre 1871, p. 476).

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 17412, p. 61. La lettre n'est pas datée, mais on a inscrit au dos : mai 1667.

ouvrage sur l'Immortalité de l'âme divisé en trois parties, dont les deux premières obligèrent vostre bonté à me faire delivrer six cens livres lorsque j'eus l'honneur de les luy presenter, les frais que j'ay fait pour l'impression de la troisième partie, que je ne puis retirer de chez l'imprimeur, non plus que l'ouvrage du flux de la mer et autres veritez naturelles divisé aussi en trois parties (1), pour n'avoir pas de quoy les payer, me forcent maintenant à luy demander ses assistances telles qu'il luy plaira. Vous aurez, Monseigneur, la satisfaction de voir quantité de veritez naturelles des plus difficiles et inconnues esclaircies par des lumières nouvelles et manifestes dont le public vous aura l'obligation, avec celuy qui a cette confiance en vostre genereuse bonté et qui est avec une veneration particulière,

Monseigneur,

de V. G.,

le très humble et très obéissant serviteur,

De Lartigue.

II (2).

Monseigneur,

Comme je n'ose point aller apprendre moy meme la response de ma derniere lettre, parce que je n'ose plus paroittre à cause de mes creanciers, je la demande par cette lettre icy à Vostre Grandeur avec les effets de sa generosité. Je me suis engagé envers des marchands papetiers et imprimeurs sur la confiance, Monseigneur, que j'avois en la pension que vous m'aviez fait la grâce de me promettre il y a six ans passés, dont je n'ay reçeu que nœufs (*sic*) cens livres, et ma liberté est aujourd'hui en un danger extreme ne pouvant autrement les satisfaire ni obtenir d'eux plus de delay. Faut-il que la science, Monseigneur, soit captive, elle qui donne la liberté à l'ame, qui la délivre des passions et des vices qui font sa servitude? Celle qui es-

(1) En 1668 parurent les *OEuvres de* Cesar d'Arcons, avocat au parlement de Bordeaux (in-4°, Bordeaux). Ces *OEuvres* étaient formées de trois livres de physique, dont le second, traitant du *flux et reflux de la mer*, avait été déjà imprimé quelques années auparavant. Voir le *Journal des sçavants* du lundi 15 octobre 1668. Du reste, ce sujet a été bien souvent traité, et je citerai encore le *Traité du flux et reflux de la mer*, par le P. Alexandre (Paris, 1726, in-12), et surtout *le Pilote de l'onde vive, ou le secret du flux et du reflux de la mer*, par Matthieu Eyquem, sieur de Martineau (Paris, 1678, in-12).

(2) *Ibidem*, vol. 17411, p. 182. Cette lettre, qui fait penser au traité *De infelicitate litteratorum*, est du 30 février 1668.

claire l'esprit et le met en estat de pouvoir faire une infinité d'actions dont autrement il ne seroit point capable ni même d'en avoir la moindre pensée, doit elle devenir captive? Celle qui establit l'immortalité de l'âme et qui la donne pourroit elle estre cause de la captivité du corps qui est une mort civile? Celle qui descouvre la cause du flux et reflux de la mer, de la formation des metaux et autres occultes de la nature ne ressentira-t-elle point aucun accès de vos generosités et bontés? Elle envoye vers V. G. ses ouvrages et elle ne verra rien en revenir? La société humaine, qui s'entretient par la communication comme par un autre flux et reflux continuel de l'argent, sera interdite à la science? Mais la science qui a esté autrefois et il n'y a pas longtemps la mere des richesses et de la grandeur ne le sera-t-elle aujourd'huy que de la pauvreté, de l'esclavage et de la misère? Non, Monseigneur, j'ay vostre parolle qui m'assure contre toutes les craintes, elle n'est pas impuissante; et comme elle m'a engagé, j'espère qu'elle me delivrera par un secours qui estant plus lent viendroit trop tard à celuy qui est par une estime particulière aussi bien que par obligation,

Monseigneur,

de V. G.,

le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

De Lartigue.

RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE D'AUCH.

La restauration des vitraux de la cathédrale d'Auch se poursuit, grâce aux généreuses allocations du gouvernement. Sur dix-huit fenêtres, huit sont rétablies dans l'état primitif.

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour font le plus grand honneur à l'artiste qui en a été chargé. M. Hirsch était le peintre providentiel destiné à conserver à l'art chrétien une de ses plus précieuses merveilles.

La collection des vitraux d'Auch est la plus considérable, la plus complète qui soit connue. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle est aussi la plus riche, la plus splendide.

L'œuvre entière appartient à Arnaud de Moles. La suite, l'unité,

l'ensemble qui frappent l'œil prouvent que ce grand maître lui-même en a conçu le plan et dirigé l'exécution.

Les verrières d'Auch appartiennent à la fin du quinzième siècle et aux premières années du seizième. Commencées au plus tôt vers l'an 1495, elles étaient terminées en 1513, ainsi que le montre l'inscription placée au-dessous du vitrail de la chapelle de Notre-Dame d'Auch, où se trouve le tombeau de Mgr de Salinis.

La grande dimension, le modelé ou l'effet des personnages, la vivacité et la transparence des couleurs, l'ampleur des vêtements, la richesse de l'ornementation architecturale, les paysages et les perspectives, l'harmonie de toutes les parties habilement reliées entre elles, donnent aux vitraux d'Auch un caractère tout spécial. La peinture sur verre obéit à l'influence de la grande école italienne, elle entre dans le progrès, elle prend une vie nouvelle, elle resplendit d'un éclat inconnu jusque-là; c'est un flambeau qui, avant de s'éteindre, projette sa plus vive lumière.

Le mérite de nos verrières était reconnu depuis longtemps; les travaux récents les feront briller d'un éclat nouveau. Les dégradations amenées par le temps disparaissent; les regards ne seront plus attristés par des réparations inintelligentes, qui présentaient un contraste pénible et disgracieux.

Artiste consciencieux, M. Hirsch s'est appliqué à conserver religieusement l'œuvre d'Arnaud de Moles; il n'a remplacé que les parties entièrement détruites.

C'est ici surtout que ressort son habileté. Il a si soigneusement étudié son modèle, il a su si bien se pénétrer de ses idées, de son génie, de son caractère, qu'on dirait l'œuvre de notre grand peintre s'offrant pour la première fois aux regards du spectateur dans sa pureté, dans sa beauté native. L'œil le plus exercé aurait peine à distinguer les parties nouvelles des parties anciennes. Inutile de dire que le côté matériel de la restauration ne laisse rien à désirer : les vitraux sont garantis pour des siècles de tout accident.

En présence du résultat obtenu, les amis de l'art chrétien seront heureux de penser que les verrières de la cathédrale d'Auch continueront à exciter l'admiration universelle. Les habitants d'Auch se pénètreront d'un nouvel attachement aux magnifiques créations qui donnent à leur cité sa plus grande gloire. Ils aimeront de plus en plus leur splendide métropole; ils s'efforceront d'en enrichir, d'en compléter les merveilles.

M. Hirsch, avec les autorisations voulues, a eu l'heureuse idée de

placer au sommet du vitrail de la chapelle de l'Ascension les armoiries de la ville d'Auch. C'est un hommage à la piété de nos aïeux; ce sera un encouragement pour nos contemporains.

***

BIBLIOGRAPHIE.

L'IMITATIOU DE JESU-CHRIT, traduside en béarnés, per M. l'abè LAMAYZOUETTE, bachelié en théologie de la Facultat canounique de Poitiers, dédiade a S. G. mounségnou Lacroix, abésqué de Bayoune, aünourade de l'aproubatiou de N. S. P. lou Pape Pie IX, de S. E. lou cardinal Donnet et de qaüqués aütés archébésqués y ébésqués. 2de *éditiou*, aümentade de la misse, de toutes las brespes y de las anciénes prégaries béarnéses. *Paü, E. Vignancour, éditou*. Julhet 1872. — 1 v. in-18 de XXVII-552 pages.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de ce beau et utile travail (1). La seconde édition de l'*Imitatiou* est entièrement semblable à la première en ce qui concerne la traduction béarnaise du texte de ce livre. Nous le regrettons, quant à certains détails d'orthographe, d'autant plus que ce petit livre, allant désormais dans une foule de mains, créera pour telle et telle forme irrégulière un antécédent fâcheux, une autorité plus ou moins difficile à écarter. Nous ne prétendons pas cependant en faire un reproche à l'auteur; quand même il aurait accepté notre manière de voir en ces matières, il ne pouvait en faire usage dans une publication qui était déjà fort avancée lorsque notre étude a paru. Après tout, ce détail est peu de chose en comparaison de la valeur incontestable de la langue et du style de cette traduction. La deuxième édition a d'ailleurs sur la première le triple avantage d'un format très commode, d'additions qui en font un livre d'offices suffisant pour toute l'année et par-dessus tout d'un bon marché qui le met à la portée de toutes les bourses (2). Ce volume ne le cède pourtant, ni en netteté ni en élégance, à l'édition de luxe publiée précédemment; pour notre part, nous n'hésiterions même pas à lui donner la préférence.

Nous n'avons donc qu'à recommander chaudement ce petit ma-

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 174.

(2) Le volume se vend: broché, 85 c. cartonné, 1 fr.; relié en toile ou en basane. 1 fr. 25 c.; cartonné doré sur tranche, 1 fr. 25 c. — Il y a un dépôt au séminaire d'Auch.

nuel à tous les amateurs de nos patois et spécialement au clergé qui doit s'exercer à les parler avec précision et avec grâce. Pour donner quelque idée du charme propre au dialecte béarnais, manié par l'habile traducteur, nous donnons ici, avec une traduction, son épître dédicatoire à Mgr l'évêque de Bayonne :

MOUNSEGNOU (1),

L'*Imitatiou de Jesu-Chrit* en bearnès qu'ey u praube arboulet qui-b bié demanda l'arrous qui-u hasie creche y l'array qui-u dé flou.

Au rèste, hoste qu'ey, car de bibe que-p deu. Nou bouli, talèu germiat, desarriga-u detire coum prèst à s'eslassi ? E qu'en poudi ha mey, you ta youen arboulè, y et de praube biengude ?

Bous qu'esperèt per you, toustèm que-m broumbara; qu'ère a case, à Bedous, en Aspe la flouride, aoun toustém, si enloc, berdeyen ta beroy la bite e la bigou. *Que ha-n?* so reprengout. *Nou pas desarriga-u, mes dab soenh l'adaygù.*—Qu estè l'arrisoulet de la fresque nature : l'arboulot que biscou.

Adare drin mey gran, qu'en sab grat e que tourne. Seca que-s pot encoère, ou quauque michan ayre que-u pot birouleya. Mes si-u dat soustié, Mounsegnou, e si-u benediset, coum hèt despuch trente-cinq ans ta tant d'autes qui jamey après n'an flouchat, n'aura pas mey a cragne que lou pes deu sou frut.

MONSEIGNEUR,

L'*Imitation de Jésus-Christ* en béarnais est un pauvre arbuste qui vient vous demander la rosée qui le fasse croître et le rayon qui lui donne fleur.

Au reste, il est à vous, car il vous doit de vivre. Ne voulais-je pas, à peine poussé, l'arracher aussitôt comme près de se flétrir ? Et qu'en pouvais-je faire autre chose, moi si jeune jardinier, lui de si pauvre venue ?

Vous espérâtes pour moi. Toujours je m'en souviendrai : c'était chez nous, à Bédous, dans Aspe la fleurie, où toujours, si nulle part, verdoient si bien la vie et la vigueur. — *Qu'en faire ?* répondîtes-vous. *Non pas l'arracher, mais l'arroser avec soin.* — Ce fut là le sourire de la fraîche nature, l'arbrisseau vécut.

Maintenant, un peu grandi, il est reconnaissant et il revient. Il peut se dessécher encore, et quelque mauvais air peut le mettre à mal. Mais si vous lui donnez appui, Monseigneur, si vous le bénissez, comme vous faites depuis trente-cinq ans pour tant d'autres qui jamais n'ont branlé, il n'aura plus à craindre que le poids de son fruit.

Parmi les approbations flatteuses qui suivent ce charmant morceau, nous signalerons seulement celle de Mgr Baillès, à cause des considérations qu'elle renferme sur l'importance de la conservation et de la culture du patois; mais nous croyons devoir donner textuellement celles de Mgr l'archevêque d'Auch et de Mgr l'évêque de Bayonne.

Auch, 8 juin 1872.

Monsieur et cher curé,

Je viens d'apprendre que vous préparez une édition populaire de votre *Imitation de Jésus-Christ* traduite en béarnais. Ce travail est déjà bien apprécié. Vous avez su transporter dans un idiome popu-

(1) J'adopte une orthographe moins chargée d'accents que celle du livre.

laire la précision, l'énergie, l'onction suave de l'original; vous avez su trouver dans le langage de votre pays natal des secrets pour reproduire tous les caractères de l'éloquence de ce livre incomparable.

Placé entre les mains des riches et des lettrés, votre livre, par l'attrait de ce gracieux et naïf langage que vous maniez si bien, en aura rapproché sans doute plus d'un de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — La seconde édition, d'un format plus humble et d'un prix plus modique, arrivera jusqu'aux habitants des campagnes et leur offrira, sous la forme la plus accessible à leur intelligence et à leur cœur, les précieuses leçons de la vie chrétienne. Ainsi votre livre accomplira, parmi les populations du Béarn et des contrées voisines, un apostolat que Dieu ne saurait manquer de bénir et de récompenser.

Je m'efforcerai d'y coopérer un peu en recommandant votre ouvrage aux prêtres et aux fidèles de mon diocèse, dont le patois ne diffère pas essentiellement du béarnais.

† Pierre Henri, archevêque d'Auch.

Nous, François Lacroix, abesque de Bayouné,

Qu'abem aproubat y qu'aproubam aqueste traductiou de l'*Imitatiou de Jesu-Chrit* en bearnés, per moussu l'abè Lamayzouette, e que desiram que sie pla arcoelhude per toutz lous caperas e toutz lous fidèles deu nouste dioucèse.

Cade familhe que sera urouse de pousseda u libe qui, sie en lati, sie en francés, a deja santifiat tant d'amnes, e pot adare ha lou medich bé aus qui-u leyeran en nouste beroy e delicat bearnés.

Qu'arremerciam lou traductou d'abé essayat u tau tribailh, e que-u felicitam de l'abé ta pla escadut; que-ns agrade de bede aquet bèt libe parla en bearnés peu prumè cop lou lengadge deus sents.

A Pau, en tournade pastourale; lou dus de julhet, hèste de la Bisitatiou de la sente Bièrge, en l'an de gracie 1872.

† F., abesque de Bayoune.

NOTES DIVERSES.

XXXVII. — Jean de Monluc et Benvenuto Cellini.

Personne, si je ne me trompe, n'a signalé un passage des *Mémoires* de Benvenuto Cellini dans lequel il est question (trop brièvement) de Jean de Monluc, alors (1539) protonotaire et attaché à l'ambassade de France à Rome. Voici ce passage relatif à l'emprisonnement de l'admirable artiste dans ce même château Saint-Ange qu'il avait autrefois si vaillamment défendu contre l'armée du connétable de Bourbon : « Il m'apprit (le gouverneur messer Antonio) que chaque

jour Monseigneur de Monluc me réclamait avec instance de la part du roi, mais que le pape était peu disposé à me relâcher. Il ajouta que le cardinal Farnèse, jadis mon protecteur et mon ami, avait déclaré que de longtemps je ne devais pas songer à sortir de prison. » (*Mémoires de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin, traduits par Léopold Leclanché*, p. 252.) T. de L.

Le passage cité par M. T. de L. se trouve au l. 1er, chap. CXXVI (p. 272) de l'excellente édition de la *Vita di Benvenuto Cellini*, donnée par M. Br. Bianchi (Florence, Le Monnier, 1866). Je ferai remarquer qu'il est aussi question de Jean de Monluc (l'illustre orfèvre écrit *Morluc*) dès le chapitre CIV (p. 225), répondant à l'année 1538, pour indiquer la première démarche du roi de France en faveur de l'artiste prisonnier. L. C.

XXXVIII. — Un sixain en l'honneur du cardinal de Tournon.

Dans une plaquette bien peu connue, *Sonets, prières et devises en forme de pasquins, pour l'assemblée de Messieurs les prélats et docteurs, tenue à Poissy*, MDLXI (petit in-8°, Paris, chez la veuve Guillaume Morel), par Anne de Marquetz, religieuse de Poissy (1), je trouve les vers suivants adressés au grand personnage qui présida le colloque de Poissy avec tant d'autorité, et qui a été un des plus illustres archevêques d'Auch :

A Monseigneur le cardinal de Tournon.

Zelus domus tuæ comedit me.
(Psalm. LXVIII.)

Ce bon prélat en qui on voit reluiré
Tant de vertu, peut bien justement dire :
L'affection, ô mon Dieu, que je porte
A vostre église est si ardente et forte,
Que je suis prest à souffrir mort cruelle
Pour soustenir sa tant juste querelle. T. de L.

(1) M. J.-C. Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, col. 1467) n'a pas connu cette édition. Il cite seulement (avec deux petites inexactitudes, omission du mot *Sonets* et substitution de *tenus* à *tenue*) la première édition qui avait paru en 1562 (Paris, Guillaume Morel, petit in-8°). On a encore de la « très vertueuse et très docte dame sœur Anne de Marquetz, » deux recueils : *Les divines poésies de Marc-Antoine Flaminius, traduites, suivies de sonets et autres pièces de la mesme* (Paris, 1568, in-8°); *Sonets spirituels sur les dimanches et principales solemnitez de l'année* (Paris, 1605, in-8°). M. Louis de Veyrières dit (*Monographie du Sonnet*, 1869, t. I, p. 126) : « Le total des sonnets de cette religieuse est d'environ quatre cents; elle a voulu compenser la qualité par le nombre. » Jugement aussi juste que piquant!

(2) Le « petit ouvrage » d'Anne de Marquetz, comme elle l'appelle dans son épître dédicatoire « à l'illustrissime et reverendissime cardinal de Lorraine, » datée de Poissy le 13 août 1562, est orné d'élogieux vers latins de Jean Dorat (*In Annæ Marquetæ virginis sacræ poemata*), et surtout d'un enthousiaste sonnet de Ronsard, sonnet qui débute ainsi :

Quelle nouvelle fleur apparoist à nos yeux !

QUESTION.

83. De l'origine béarnaise de Cujas.

M. G. B. de Lagrèze, dans un savant mémoire intitulé : *Le Parlement de Navarre* (tirage à part du journal *le Droit*, 1873, in-8° de 36 p.), a glissé cette assertion : « Le célèbre Cujas était issu d'une famille béarnaise, qui, dit-on, » existe encore. » Pourrait-on fournir de précis renseignements sur l'origine béarnaise du grand jurisconsulte, ainsi que sur les branches de sa famille qui existeraient encore en Béarn, s'il fallait en croire le *dit-on* rapporté par M. de Lagrèze? — Question subsidiaire, comme on dit au palais : Est-il vrai que les parents de Cujas s'appelaient *Cujaus*, et que, par un singulier besoin d'euphonie, l'illustre professeur retrancha de son nom la lettre *u*? T. de L.

RÉPONSE.

3. D'un prétendu poème de Joseph de Saint-Géry.

(Voyez la *Question* dans notre tome x, page 283.)

Ceux de nous qui suivent le conseil que donne l'*Imitation* : *Aimez à interroger*, ne doivent pas se décourager quand une réponse se fait longtemps attendre. Les réponses ressemblent souvent à ces déesses homériques qui marchaient avec lenteur, mais qui finissaient toujours par arriver. A la question par moi posée vers le milieu de l'année 1869, voici qu'il vient d'être parfaitement répondu dans le tome II des *Documents historiques sur la maison de Galard recueillis, annotés et publiés* par J. Noulens (Paris, 1873, in-4°) (1). Le zélé et savant éditeur, dans une note des plus étendues et des plus curieuses sur Joseph de Saint-Géry, note où il s'est montré beaucoup trop indulgent pour mon humble communication, donne ainsi la solution du tout petit problème (p. 673) : « Dans la pensée de M. T. de L., l'*Iris* de M. de Magnas n'est point une » composition en vers français, comme le prétend la *Nouvelle Biographie* » *générale*, mais une dissertation latine. L'*Iris* est bien une étude scientifique, » mais en prose française. Cette pièce se trouve, en compagnie des autres » œuvres du même auteur, dans les *Essais de messire Joseph de Saint-Géry*, » *seigneur de Magnas*. Paris, T. Jolly, 1663, in-4°, etc. » T. de L.

(1) M. Léonce Couture tiendra sans nul doute à rendre compte ici de ce beau volume. Comme il se garderait bien de mentionner le légitime hommage qui lui a été rendu (p. 598), je transcris ici — j'en demande pardon à sa modestie — des paroles où nous retrouvons tous l'écho de nos pensées et de nos sentiments : « M. Léonce Couture, à l'érudition inépuisable duquel nous devons personnellement une infinité de bons offices, et qui a contribué plus que tout autre par sa science au réveil des études historiques dans le Sud-Ouest, a publié, etc. »

SOUVENIRS HISTORIQUES

RELATIFS

au Siége d'Auch, à ses Prélats, à leur Chapitre, à leurs Sceaux, Contre-Sceaux et Blasons, personnels ou domestiques.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

A son origine, le diocèse d'Auch fut gouverné par des évêques qui dépendaient de la métropole d'Eauze : car cette dernière ville avait été constituée par les Romains chef de province dans la 3me Aquitaine, dite aussi la Novempopulanie; et, de son côté, l'Eglise des premiers siècles avait généralement suivi, dans son organisation religieuse, les divisions prescrites pour les cités de l'Empire.

Auch eut donc pour centre d'administration ecclésiastique la ville d'Eauze, comme chef de province, jusqu'à sa destruction définitive par Abdérame, en 732. Aussi, à partir de cette date, le malheur des temps fit que la Novempopulanie, se trouvant sans métropole propre, ou fixée dans l'étendue de son territoire, cette province ecclésiastique fut rattachée à Bordeaux, jusqu'au milieu du IXe siècle.

Raban Maur a consigné l'histoire de ces pénibles vicissitudes dans la vie des sœurs de Lazare. Cette longue période comprend cinquante et un évêques d'Auch, dont les noms se trouvent conservés dans nos diptyques, mais sans qu'il soit possible d'assigner, pour chacun d'eux, avec exactitude, ni le début, ni la fin de leur administration diocésaine.

C'est sous le 38me, nommé Tontoine, qu'Eauze cessa de compter au nombre des chefs de province régulière.

D'autre part, sous Jean Ier, qui fut le 48me, elle n'avait pas retrouvé sa vie de métropole, car à l'ouverture du testament de Charlemagne, on énuméra les legs faits par l'empereur à toutes les villes métropolitaines dans ses états, sans qu'il fût question d'Eauze. La Novempopulanie, désorganisée en 732, n'avait donc pas retrouvé son ancien centre en 814. Elle en eut un autre, d'après Raban Maur, environ quarante ans plus tard, dans la ville d'Auch.

C'est, en effet, vers 856 que commence, sous Taurin II, la liste de nos archevêques pour se continuer jusqu'en 1871. A cette dernière date elle comprend soixante prélats, de Taurin II à Mgr Pierre-Henri Gérault de Langalerie. Saint Léothade, au VIIIe siècle, et saint Austinde au XIe, ont eu les honneurs d'un culte public (1); neuf au moins ont été revêtus de la pourpre romaine; tandis qu'un très petit nombre n'ont pas joui de l'institution canonique, même après désignation pour notre siége. On en vit aussi qui furent en compétition sous le grand schisme d'Occident.

DES SCEAUX EN GÉNÉRAL.

A toutes les époques de l'histoire ancienne, on dut passer des actes écrits, établissant les conditions auxquelles se modifiaient les droits d'usage, d'usufruit ou de propriété. On voit de plus que des signes convenus témoignaient de l'adhésion des parties intéressées à l'occasion de ces mêmes actes.

La signature était incontestablement un de ces signes. Mais on peut remarquer, de très bonne heure, qu'elle est accompagnée d'un sceau, laissant empreinte au bas de l'acte. C'était le plus sûr moyen de donner à la pièce écrite un caractère irrécusable d'authenticité.

Habituellement, le sceau se gravait en creux, de manière à donner, sur la cire par exemple, son empreinte en relief.

(1) Antérieurement saint Taurin, Ier du nom, et saint Orens avaient eu déjà les mêmes honneurs.

Très souvent il se grava, chez les anciens, à la surface du chaton d'une bague. On en trouve des preuves irrécusables dans la Bible (1). Des écrivains sérieux ont même prétendu que les Egyptiens et autres peuples de l'antiquité profane tenaient cette pratique des Hébreux.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'en Occident le christianisme la trouva chez les Romains; leurs bagues à sceaux étaient nombreuses et variées. Et leurs lettres de correspondance familière portaient assez souvent une empreinte de leur choix, associée à la signature de l'auteur.

Il est permis de se demander, à ce propos, pourquoi les anciens de l'ère antérieure au christianisme n'auraient pas fait un usage analogue de ces moyens d'authenticité, dans l'intérêt de leurs actes, soit publics, soit particuliers. On sait que les sociétés modernes n'y ont pas manqué.

Pour le temps où vivait saint Orens, notre cinquième évêque, saint Augustin a voulu nous faire connaître sa pratique personnelle à ce sujet, en décrivant l'empreinte de l'un de ses sceaux, telle qu'il l'avait mise au bas d'une lettre. Il est loin, toutefois, de nous initier au secret de l'extension qu'il aura pu donner à cet usage dans le reste de sa vie d'évêque ou de simple particulier. Mais son exemple indique ce qui se pratiquait, en Occident, au ve siècle de notre ère.

Ajoutons, à ce propos, qu'on ne peut voir rien de plus simple, dans l'espèce, que l'empreinte dont parle saint Augustin dans sa lettre LIXe : c'est « l'effigie d'un homme qui » porte son attention à côté de lui (2). » Ne dirait-on pas même que le sceau était ici une certaine façon d'apposer sa signature, *signatam misi annulo?* De telle sorte qu'il pouvait non-seulement l'accompagner, mais en tenir quelquefois

(1) GEN. Cap. XLI, v. 42. — 3 REG. Cap. XX, v. 8. — ESTHER. Cap. III, v. 10, 12; — Cap. VIII, v. 2, 10. — DANIEL. Cap. VI, v. 17; — Cap. XIV, v. 10, 18.

(2) Epist. ad Victorin. LIX. — *Hanc epistolam signatam misi annulo, qui exprimit faciem hominis attendentis ad latus.*

la place; bien que l'empreinte du sceau fût des plus vulgaires, comme, par exemple, celle dont parle ici le saint évêque d'Hippone. Aussi nous sera-t-il permis de croire qu'il en avait à son usage de plus distinguées.

Nous ferons de plus observer que cette effigie sans prétention se trouvait gravée au chaton d'une bague, *annulo*, selon qu'il se pratiquait anciennement, d'après Dom Bernard de Montfaucon (1).

On était très libre, sans doute, dans le choix des types annulaires. Toutefois, Clément d'Alexandrie conseillait aux chrétiens du IIIe siècle d'adopter, de préférence, comme symboles religieux, la colombe, le poisson, la barque, l'ancre, le pêcheur, etc. Et Tertullien avait signalé, près de cent ans avant lui, la vigne, la grappe de raisin et l'agneau. Sans compter qu'il aurait pu, tout aussi bien, conseiller le chrisme, dont nous connaissons un exemple sur anneau d'or, gravé en creux comme tous les autres sceaux. Cette curieuse bague des premiers temps de notre foi est de l'ancienne cité des Lactoractes. C'est un ouvrier qui la découvrit de nos jours, en remuant le sol sous un instrument de jardinage, à l'orient du Gers (2).

Rien n'empêche donc de supposer que ce fût là un des sceaux personnels de l'un des plus anciens évêques de Lectoure, comme l'était à Hippone celui dont nous parle saint Augustin.

I.

CE QU'ÉTAIT A AUCH, A SON ORIGINE, L'ANCIEN SCEAU DU SIÉGE VACANT.

Puisque les personnages de ces temps reculés avaient des sceaux, les corporations pouvaient bien aussi en faire usage. Et les occasions d'apposer une empreinte au bas de leurs

(1) Antiquité dévoilée, in-fol. Tome III. Seconde partie. Liv. I., chap. 11 et 12.
(2) Nous avons vu cet anneau au doigt de M. Ferdinand Cassassoles, ancien substitut de Lectoure.

actes ne devaient pas faire défaut, spécialement dans les diocèses, et même dans les cas où le siége épiscopal était vacant.

Reconnaissons pourtant qu'il serait fort difficile de préciser comment se trouvait disposé l'instrument du sceau primitif du siége d'Auch. Son caractère de publicité et d'importance administratives ne permet guère de supposer qu'il se rattachât à un simple anneau. Car c'est du sceau, *sede vacante*, que nous entendons parler ici, et tel que l'administration le remet en usage toutes les fois que le siége d'Auch vaque, pendant un temps plus ou moins long. C'est l'*Agnus Dei* de saint Jean-Baptiste que reproduisait jadis son empreinte, comme celle de nos jours; c'est-à-dire que le type gravé est tel que Tertullien l'avait conseillé, dès le second siècle de l'Eglise, aux fidèles de cet âge.

On sait, du reste, que notre première cathédrale fut dédiée d'abord à saint Jean-Baptiste, bientôt aux deux saints Jean, ou, comme on disait anciennement, saint Jean-de-l'Aubépine. En souvenir du vocable primitif, la figure si connue sous le nom d'*Agneau pascal* ornait, à Auch, notre plus ancienne bannière, ainsi que les vieux monuments de notre culte public. C'est là aussi incontestablement ce qui, plus tard, fit donner à l'*Agnus Dei* le premier rang dans le *parti* de l'armorial civil que la commune d'Auch adopta vers la fin du XIIe siècle.

II.

QUELLE FUT A AUCH L'ORIGINE DE L'ANCIEN SCEAU DU CHAPITRE.

Au reste, le sceau du siége n'était pas le seul qui fût en usage dans les diocèses. Toutes les cathédrales à personnel complet devaient, en outre, avoir le sceau de leur chapitre. A Auch, cette seconde empreinte reproduit habituellement une Vierge assise, portant l'Enfant Jésus sur son giron. On la voit reparaitre toutes les fois que dans l'histoire de la compagnie il

est question d'authentiquer un acte public, et tout spécialement le procès-verbal de l'installation d'un nouvel archevêque. On en use aussi, dès la vacance du siége, pour annoncer officiellement la mort de l'archevêque, par exemple, et puis organiser dans le diocèse en deuil les pouvoirs transitoires qui doivent l'administrer tout le temps de la vacance. Mais une fois que ces pouvoirs sont établis, c'est le sceau du siége vacant qui reparaît, comme signe d'authenticité, pour les actes importants de cette administration, qui, d'après l'usage, est dite capitulaire. Et elle ne cesse qu'à l'installation d'un nouvel archevêque.

III.

CE QUE FURENT, A AUCH, LES SCEAUX SUCCESSIFS DES ÉVÊQUES.

L'évêque doit avoir également un sceau public. Et à partir de la cérémonie de l'intronisation, l'empreinte de son type, personnel ou de famille, devient dans notre siècle inséparable des titres qui constatent les détails de l'administration épiscopale.

On comprend que ce dernier sceau est toujours varié avec la personne du prélat, tandis que ceux du siége et du chapitre sont invariables de leur nature, comme le sont, à Auch, par exemple, l'*Agneau pascal* et la *Vierge assise*.

IV.

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR CONTRE-SCEAU.

Publics ou privés, personnels ou de provenance domestique, les anciens actes étaient souvent munis d'un sceau accompagné d'une seconde empreinte sur cire comme la première, *cerographum;* et sa place lui faisait donner le nom de contre-sceau. Ils étaient l'un et l'autre ce que, dans les médailles, sont, entre eux, le *droit* et le *revers*.

Une semblable disposition exigeait évidemment que le signe

d'authenticité fût *pendant*, c'est-à-dire, qu'on le suspendît au moyen de cordelettes qui ordinairement étaient en lacs de soie de diverses couleurs. C'est surtout dans ces derniers cas que les titres semblaient mériter le nom plus important de chartes ou de diplômes, qui se donnent aux anciens actes.

V.

ORIGINE ET CARACTÈRE DU BLASON.

D'après ce que nous venons de dire, pour tous les sceaux personnels, le choix des types avait dû longtemps demeurer libre. Mais de cet usage facultatif aux pratiques plus sévères du blason, la transition était facile à prévoir, sous nos rois de la troisième race, surtout en Occident. Car c'est ici que le besoin de régulariser certaines méthodes de ralliement public devait enfin se faire sentir, dans la période si tourmentée qui amena les croisades.

C'est par phalanges innombrables que, de toutes nos provinces, on devait se porter vers l'Orient, pour reconquérir le tombeau du Christ sur l'islamisme. On voulait aussi ouvrir des voies plus faciles aux pèlerins qui demandaient à visiter les saints lieux. Mais l'ordre était indispensable, comme élément de succès. Et l'on finit par se rallier, dans ce but, autour d'un certain nombre de signes conventionnels, qui étaient plus spécialement propres aux chevaliers en renom et aux grandes familles militaires.

Ces signes furent gravés au centre des boucliers, sur un champ détaché en relief; et du latin *scutum*, dont le mot bien connu servait à désigner ces sortes d'armes défensives, on nomma ces reliefs *écus*, *armoiries*, *écussons*.

Du bouclier, les armoiries montèrent à la surface des bannières principales ou secondaires. Et les sceaux qui, par le laps du temps, s'étaient ainsi mis au rang d'insignes honorables de famille, furent des types *d'armes* ou *d'écussons* no-

biliaires, dont on devait se glorifier, quand vint se faire entendre le signal des grands combats.

Ce n'est donc pas avec les croisades que devait naître le blason. Par ses éléments intimes et par sa vie la plus substantielle, il était bien antérieurement en vogue dans les habitudes des anciennes familles. Mais le temps était enfin venu où il devait se régulariser, arrêter des principes certains, des bases invariables, attendu qu'à la période romane de notre vieille histoire il ne pouvait qu'à cette condition grouper utilement les forces vives de la féodalité. C'est par elle, en effet, que les grandes nations européennes allaient être l'âme et le cœur des transformations sociales qui se préparaient sous l'influence des pratiques religieuses, telles que le christianisme les inspirait à ses adhérents.

RÉSUMÉ DE CES NOTIONS.

On se trouvait encore bien loin de ces heureux résultats et en proie à tous les désordres qu'entraînaient après elles les invasions barbares, lorsque le siége d'Auch fut placé sous l'égide tutélaire de *l'Agneau pascal*. A ce patronage antique était venu s'ajouter insensiblement celui de Jean le bien-aimé du Christ. Et c'est le double vocable sous lequel nos douze premiers évêques avaient gouverné le siége d'Auch du IIIe au VIe siècle.

Du VIe au IXe, leur cathédrale était passée à l'enclos de Saint-Orens à l'orient du Gers. Or, bien qu'elle fût, ici, sous l'invocation de saint Martin de Tours, rien n'autorise à croire que le sceau du siége ait varié. Il serait du reste ce qu'il fut dans ces jours plus calmes où Taurin II vint clore la liste de nos cinquante évêques. C'est lui encore, avons-nous dit, qui voulut bâtir au sommet de la colline sa nouvelle église. Elle était fort modeste, sans doute, mais dans le plan divin, ce monument devait recevoir de Rome le rang élevé et tous les priviléges de métropole Novempopulanienne, sous le nom de Sainte-Marie.

Alors aussi fut réuni, autour de ses murs, un personnel capitulaire, destiné à en faire les offices. Un peu plus tard, on le vit s'organiser définitivement, sous l'archevêque Raymond-Copa, vers le milieu du XIe siècle, et tout porte à croire que c'est dans cette période que les premières empreintes d'un sceau permanent reproduisirent, au sein du chapitre, la Vierge assise, portant l'Enfant-Jésus, comme vocable de notre nouvelle cathédrale.

A Raymond-Copa devait succéder saint Austinde; c'est-à-dire que si le diocèse d'Auch avait compté cinquante évêques, il n'en était alors qu'à son douzième archevêque. Encore pouvons-nous à peine en rattacher quelques-uns aux grandes familles du pays.

Pour ces derniers, le sceau des actes administratifs pouvait bien être de provenance domestique. Mais où en retrouver de nos jours la preuve démonstrative, et comment le déterminer au moyen de types ennoblis dans leurs familles?

Qu'il nous soit permis seulement d'affirmer que pour cette longue période d'environ huit siècles d'administration diocésaine, nos prélats se seront conformés, dès le principe, à l'ancien usage transmis, de leur temps, par les Gallo-Romains. Et par là même, leurs titres de quelque importance n'auront pas manqué de ce caractère d'authenticité qui nous semble avoir dû être, généralement du moins, inséparable de tout acte public.

Toutefois, ce n'est qu'à partir du siècle où commencèrent les croisades que nous pouvons espérer d'associer à leur nom des armoiries proprement dites, comme écusson domestique, c'est-à-dire de leurs familles, réputées nobles dans le pays qui s'en faisait honneur.

Celles dont le type, déjà consacré par les habitudes d'une même contrée, et reconnue comme leur étant propre, n'auraient eu ni *couleurs* ni *métaux*, durent en prendre, en se conformant aux règles établies pour le blason.

D'autres familles durent même régulariser les figures héraldiques dont la provenance domestique aurait manqué de certitude. Et par le laps du temps, toutes finirent par se familiariser avec une langue nouvelle, dont les éléments devaient, avant tout, prévenir la confusion au sein des masses armées qu'ils tendaient à grouper sous les mêmes drapeaux.

C'est donc ainsi que prit une forme définitive ce que nous appellerons, dans nos recherches, l'écu, l'armorial, etc., ou tout au moins le sceau personnel de nos archevêques d'Auch.

Mais il sera successivement variable comme le plus grand nombre des noms de familles des prélats; et cela par opposition avec le sceau du chapitre, ou celui du siége vacant, dont la permanence constitue essentiellement le caractère dans l'un et dans l'autre cas. — Ajoutons enfin que, pour nos archevêques, le type particulier dont l'empreinte servait à authentiquer les actes n'est pas toujours le sceau de leurs armes domestiques ou autres; mais bien un sceau de leur choix, à sujet de fantaisie, tel que celui de la LIXe lettre de saint Augustin: *typarium*, comme on disait vulgairement. — Dans le vrai moyen âge, ce genre de sceau est celui de la fonction épiscopale. Il est à remarquer en outre que son type est souvent la figure du prélat crossé et mitré, *effigies;* ou bien un sujet religieux qu'il a choisi de préférence. Tandis que le sceau de ses armes, s'il en a reçu de ses ancêtres, est plus spécialement réservé pour les relations mondaines ou de famille, et considéré comme profane. — C'est à partir du XVe siècle particulièrement, ou de la Renaissance, que le premier ou plus ancien genre de sceau disparut avec son type religieux, pour faire place à celui des armes domestiques. La famille du prélat tint à honneur de voir entourer son blason de la crosse, de la mitre et des glands épiscopaux, que l'un de ses membres avait reçus de l'Eglise. Et c'est ce qui explique comment, sauf de rares exceptions, *l'effigies* et le *typarium* sacrés ne sont plus en honneur, même de nos jours, où l'on aime à remettre en vue les anciennes formes héraldiques.

SCEAUX ET BLASONS DANS LEURS DÉTERMINATIONS PRATIQUES.

Sur 59 prélats qui ont occupé le siége d'Auch avant le XIe siècle, 58 nous ont offert de telles difficultés dans la désignation de leurs sceaux personnels, que nous avons cru devoir renoncer à tenir compte même de nos conjectures les plus élémentaires.

Il nous était sans doute encore facile, à partir du cinquante-huitième, de prendre quelquefois de simples hypothèses pour des certitudes historiques. Mais les familles d'où proviennent ces premiers archevêques se présentent, en Gascogne, avec de tels caractères de notoriété que nous avons cru pouvoir les accepter comme point de départ, avec les insignes héraldiques dont leur nom est rehaussé dans le siècle suivant. L'appellation patronymique des prélats nous a semblé fournir, à ce sujet, un élément de justification suffisante.

Du reste, ne voyons-nous pas, dès l'an 1088, une charte comtale de donation authentiquée par le sceau annulaire de Guillaume de Montaut, archevêque d'Auch? Ce fait isolé, et d'ailleurs assez important dans l'espèce, ne prouve-t-il pas qu'au moins à cette date notre archevêque avait un type personnel à reproduire sur empreinte de cire, *typarium cerographum?* — Nous ne dirons point que ce fût là le sceau de ses armes. Mais rien n'empêche que le sceau de Guillaume ne fût déjà le même que celui dont la figure brillera sur l'écu féodal et à la bannière des barons de Montaut, à partir des premières croisades.

Quoi qu'il en soit, même au XIIIe siècle, l'armorial de nos archevêques devait nous présenter bien des incertitudes. Depuis longtemps nous avions essayé de les résoudre, lorsque M. Arthur Demarsy a bien voulu nous venir en aide. Qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici toute notre gratitude, sans oublier M. Delmas, notre si regrettable ami, qui avait souvent partagé le soin de nos recherches héraldiques.

F. CANÉTO, vic. gén.

SUR L'ORIGINE

DES SEIGNEURS DE

TERMES D'ARMAGNAC

Les plus belles ruines de l'Armagnac sont, je crois, celles du château de Termes. De vigoureuses murailles s'élèvent à quinze ou vingt mètres au-dessus du sol; un superbe donjon carré les domine; on y a pratiqué des ouvertures, d'où la vue s'étend sur la plaine de l'Adour jusqu'aux environs d'Aire du côté du couchant, et jusqu'aux Pyrénées vers le sud.

Je ne me propose ni d'en donner une description pittoresque, qui affaiblirait l'émotion que leur aspect inspire, ni d'exposer l'histoire de la tragique et noble fin de leur dernier seigneur,

Les pignons aigus, les élégantes tourelles, les toitures hardies, qui bravaient depuis cinq ou six siècles les efforts de l'orage, ont disparu en un jour sous la main stupide d'un acquéreur de biens nationaux. C'en est fait, le temps est le maître, chaque hiver emporte une pierre du vieux mur. Nul n'en prend souci. Qui sait même aujourd'hui quels furent les habitants de cette antique demeure? Si les vieux barons reposent dans le voisinage, on danse sur leurs tombeaux ignorés. S'ils dorment dans le chœur de l'église du village, *donec veniat immutatio eorum*, qui s'en inquiète! Ils avaient demandé qu'on priât Dieu pour leur âme. Et nul ne prie plus pour eux. Si par hasard un savant les nomme, c'est pour outrager leur mémoire.

Tel est l'esprit moderne. Ceux qui à la fin du dernier siècle ont tué le Roi pour s'emparer de son royaume en en changeant le nom, qui ont écrasé le catholicisme, qui l'ont noyé

dans le sang, parce qu'il les gênait, ont dit aux générations modernes : Maudissez vos pères qui n'étaient que des tyrans ou des esclaves, c'est nous qui sommes la liberté, laissez-nous vous gouverner. « Nous vous avons délivrés de tous les » tyranneaux qui vous opprimaient; venez jouir de la li- » berté et combattre ses ennemis (1). » Et ces leçons n'ont été que trop écoutées.

Si l'on interroge les habitants instruits du pays où se trouve le château de Termes, ils répondent que le bâtard d'un comte d'Armagnac a élevé cette belle construction. En parlant du premier baron de Termes qui lui soit connu, l'historien de la Gascogne dit (tome III, page 430) : « Nous le croirions plutôt » un de ces nombreux enfants naturels qui souillaient à *cette* » *époque* presque toutes les familles seigneuriales et qui n'at- » testent que trop l'extrême licence des *grands* au milieu de » ces guerres continuelles. »

Mon cœur se serrerait si l'on m'enseignait que la cathédrale d'Albi a été probablement construite par les hérétiques albigeois. J'éprouve un sentiment analogue lorsque je lis en face des ruines de Termes cette condamnation générale prononcée contre les familles seigneuriales du XIIIe au XIVe siècle.

Eh quoi ! cette société du XIIIe siècle qui sortait des mains de saint Louis (car on verra qu'il faut placer l'origine des seigneurs de Termes entre 1273 et 1319), cette société si docile encore aux lois de notre sainte mère l'Eglise, si profondément éprise de la sainteté de ses prêtres et de ses moines, si ardente à faire l'aumône, elle aurait produit des familles presque toutes souillées par de nombreux enfants naturels ! Et c'est l'un d'eux qui a élevé cette fière demeure pour perpétuer la honte de son origine et le souvenir des débauches de son père ?

(1) Cette phrase est tirée d'une circulaire dans laquelle le préfet du Gers engage les jeunes gens à se soumettre à la conscription (28 floréal an X). Je possède l'original de la main du préfet.

Je ne le crois pas sans preuve, et c'est ce qui me porte à examiner sérieusement si l'origine des barons d'Armagnac, seigneurs de Termes, doit être marquée du signe de bâtardise.

Notre historien de la Gascogne applique mal à propos au XIIIe siècle un reproche qui a été mérité dans les temps suivants par l'aristocratie. Oui, les Dunois, les Lescun, les Yvan de Foix sont un objet de scandale public et criant. Il est répugnant aussi de voir dans les familles d'un rang inférieur des enfants naturels élevés dans le château, recevant quelquefois des soins de la femme légitime qui, en y arrivant, les y a trouvés, et puis suivant leur père à la guerre. Ils sont reconnus sans vergogne, les testaments les nomment, leur lèguent ou une somme d'argent pour acheter des livres dans le cas où ils voudraient se faire d'église, ou un cheval (*unum roncinum*) et des armes, s'ils préfèrent tenter la fortune à la guerre. S'il ne s'agissait de familles encore existantes, je donnerais ici des exemples tout à la fois scandaleux et touchants. Une mère *pitoyable*, c'est la qualification que prenaient les femmes restées veuves avec des enfants mineurs, une mère délibère avec les amis de la famille sur le sort d'une fille naturelle de son mari défunt, disant qu'elle l'aime *come la hilha de era même*, et à force de combinaisons hypothécaires, où les amis viennent à son aide, parvient à constituer sur son douaire une dot de 400 livres tournoises, qui permet à cette pauvre fille d'épouser une petit gentilhomme des environs. Les enfants légitimes, majeurs de 14 ans mais mineurs de 24 ans, sont présents à cet accord de famille, ils promettent de le ratifier. C'était en 1441. La race de ce petit gentilhomme a péri pendant la Révolution sous le nom de Luxembourg. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* savent de qui je veux parler.

Les exemples semblables sont nombreux. Une branche obscure de la Maison de Bourbon, venue au monde en temps prohibé, forma pendant deux cents ans les barons de Bazian, et s'est éteinte seulement en 1725, si je ne me trompe.

Oh! c'est un spectacle affligeant, et chacun partage l'indignation du bon abbé Monlezun; mais si les gentilshommes d'autrefois avaient des enfants naturels, il faut avouer que les roturiers nos contemporains se vengent, palsambleu! bien à leur aise. Notre gouvernement prend soin de nous en instruire périodiquement. Dans cette bonne ville de Paris, reine, mère et maîtresse de la France, il naît chaque année dix à douze mille enfants naturels sur quarante mille naissances. C'est-à-dire que sur quatre enfants venant au monde, il y en a au moins un qui est le fruit de la débauche. Mais je veux compter par sou et denier et tondre sur un œuf; prenons des années qui peuvent être qualifiées historiques, puisque vingt autres de leurs sœurs sont tombées après elles dans l'éternité.

En 1849 : — 29,031 enfants légitimes et 11,331 enfants naturels.

En 1851 : — 30,551 enfants légitimes, et 11,970 enfants naturels (1).

Ainsi, un quart de la population parisienne est affectée d'une naissance irrégulière. On fait bien, quand il s'agit de distribuer les places lucratives, de ne pas attacher trop d'importance à la naissance des candidats. A la fin, on n'en trouverait plus assez qui fussent en règle, puisque la proportion des naissances naturelles va toujours croissant (*Statistique de la France*, tome xx, imprimerie nationale, 1872, page x).

Cependant je n'ai jamais vu d'enfants naturels ni dans les châteaux, ni chez les bourgeois, et très rarement chez les gens de la classe inférieure. On m'a dit qu'il y avait des maisons où ces pauvres enfants étaient recueillis, nourris et élevés aux dépens de la République, qui se charge d'en faire de bons citoyens, sans toutefois marier les filles, ni donner un cheval (*unum roncinum*) aux garçons. Je me sens contrarié de con-

(1) Département du Gers. — En 1849 : 6,253 enfants légitimes et 324 enfants naturels.

En 1851 : 6,378 enfants légitimes et 308 enfants naturels.

tribuer par mes impositions à cette dépense, qui doit être considérable, surtout à Paris; je voudrais que le père s'en mêlât, ou tout au moins qu'on me laissât libre d'examiner si l'auteur doit être exempté de la dépense, de la honte et des embarras de sa paternité.

Notons, encore une fois, que la proportion va toujours croissant, qu'elle est actuellement de 7. 63 pour 100 pour la France entière, c'est-à-dire qu'il faut compter 763 naissances naturelles sur 10,000, ou autrement dit 76 enfants illégitimes sur mille naissances.

Rien n'est moins surprenant, puisqu'il n'existe pas d'autre frein efficace à la licence des mœurs que la pratique des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et que nous désertons de plus en plus cet unique moyen de salut.

La religion catholique ayant été mieux observée pendant le moyen âge, il en doit nécessairement résulter que la licence des mœurs était moindre.

Je ne me contente pas de cette excuse vague des désordres de la guerre. Je veux voir la question en face et j'essayerai d'opposer des chiffres à des chiffres.

Les comtes d'Armagnac faisaient-ils distribuer à leurs fonctionnaires des statistiques annuelles? Ce ne serait pas impossible. La prétendue science qu'on nomme *économie politique* n'est pas d'invention nouvelle, comme j'aurai l'occasion de le faire remarquer tout à l'heure. Les comptes des finances de saint Louis étaient tenus en partie double, absolument comme les comptes des innombrables commis du Louvre. Je ne vois pas pourquoi les seigneurs d'Armagnac n'auraient pas eu, eux aussi, des chefs de bureaux appliqués à la confection des chiffres et à la supputation de la quantité d'œufs que chaque poule pond en un an (voir *Statistique de 1862, Résumé général, Tableau par département de la ponte des œufs*. Imprimerie impériale, 1865). Quoi qu'il en soit, il ne nous reste aucune statistique du XIIIe siècle; elles auront péri

chez l'épicier comme toutes celles qu'on distribue à nos députés.

Je n'ai plus qu'une ressource. M. Raymond, à qui la science historique doit tant de reconnaissance, me la fournit. Dans son livre, *les Rôles de l'armée de Gaston Phœbus* (*1376-1378*), je lis (page VIII) : « Chaque baron présent est accom-» pagné de ses fils ou de ses bâtards. » Je compte donc tous les *borts* (bâtards) qui sont énumérés dans la liste des gentilshommes; j'en trouve deux douzaines, sauf erreur d'addition. Voulant être beau joueur, je passe le treizième à la douzaine; — j'ai 26. — Je compte ensuite la liste générale de ces nobles ou *gentius* et j'en trouve 806. Soit ainsi 26 bâtards sur 806 seigneurs de tous les rangs, depuis le comte jusqu'au *domenger* qui n'a pas même le moyen d'acheter un casque. — Donc :

En 1373, sur 100 naissances, 3.25 illégitimes.

En 1870, sur 100 naissances, 7.63 illégitimes.

Ne taquinons plus les *grands* du temps passé sur le nombre de leurs enfants naturels. Et souhaitons que nos administrateurs contemporains n'en aient pas plus que nos anciens comtes d'Armagnac, — et que s'ils en ont, ils les poussent aux emplois plutôt que de les mettre aux enfants-trouvés!

Je n'ai pas fini, je veux poursuivre la comparaison.

Si les enfants naturels *souillaient* les familles, c'est que les lois civiles, d'accord avec la loi divine, prenaient des précautions pour que le père ne pût pas les abandonner. Il fallait les nourrir ou leur donner une somme d'argent équivalente. Sur la plainte de la fille-mère, le coupable pouvait être puni de peines sévères. Le seigneur qui avait séduit sa vassale, le maître sa servante, le prêtre sa pénitente, n'échappaient pas toujours à la peine de mort (1). Le lecteur qui sera curieux d'en trouver les détails les verra dans Peleus, *Questions il-*

(1) L'ancienne coutume d'Alais est au contraire très douce.

lustres, nombre 271; ou dans Farinaccio, *Praxis criminalis*, mais ce dernier est un peu lourd : treize volumes in-folio, Anvers, 1620; ou simplement dans les *Actes du Parlement*.

Si la fille ne poursuivait pas criminellement, elle obtenait devant les tribunaux civils, ou le mariage, ou des dommages et intérêts. Les greffes de la sénéchaussée d'Auch et des justices de village contiennent nombre de ces procédures. J'en ai lu plusieurs.

La Révolution a débarrassé les débauchés d'une aussi incommode importunité, mais les mœurs n'y ont pas gagné. Ces dommages-intérêts étaient si justes, si conformes à la morale qu'il n'est pas aisé d'en déshabituer nos populations.

J'ai connu, il y a quelque vingt ans, un juge de paix du département du Gers qui suivait encore la vieille jurisprudence.

Jeantet, domestique de métairie, avait séduit la servante de la maison, qui devint enceinte. La malheureuse était au désespoir; elle fit ses confidences au juge de paix, qui lui permit d'assigner Jeantet. Je n'ai pu me procurer l'expédition du jugement, que le nouveau greffier n'a pas su trouver sur les feuilles d'audience, je le cite de mémoire : « Louis-Philippe, roi des Français, etc..... Jeantet, tu es le père de l'enfant. — Oh! non, monsieur. — Tu ferais mieux de dire la vérité. — Eh bien! oui, c'est moi. — Tu épouseras cette fille. — Oh! non, monsieur, je ne veux pas me marier. — Si tu ne l'épouses pas, je te condamne à lui payer cinquante francs. — *Oh! labetz, moussu, que'm boy marida.*— Fait et jugé à l'audience de..... les jour, mois et an que dessus. — Ordonnons à tous nos procureurs..... huissiers..... sur ce requis, » etc.

En exécution de ce jugement, Jeantet s'est marié; il m'autorise à dire aux lecteurs qu'il fait très bon ménage et qu'il n'a jamais eu un instant de regret.

Les avocats appelleraient cette sentence un arrêt de principe, ils regretteraient qu'elle n'ait pas été publiée dans les

Recueils de Dalloz, qui ont 127 volumes in-quarto sur deux colonnes, et où il eût été par conséquent très facile de la retrouver; mais le juge de paix était un homme modeste, qui n'aimait pas à être imprimé, même dans un ouvrage en 127 volumes in-quarto à deux colonnes.

J'ai l'air de plaider en citant ainsi des monuments de jurisprudence, et pourtant il me faut encore des citations pour arriver au but.

Non-seulement les pères étaient obligés rigoureusement à donner la nourriture à leurs enfants naturels, mais ils ne pouvaient leur donner rien autre chose, ni meuble, ni immeuble. La loi des Lombards avait autrefois accordé une part plus grande si les enfants légitimes y consentaient. Partout ailleurs, droit romain ou droit coutumier, c'était la nourriture et rien au-delà.

De plus, les enfants naturels étaient traités, quant à leurs droits civils, avec une rigueur extrême.

Constantin avait fait contre eux des lois excessives, qui étaient en vigueur lors de l'invasion des Gaules et que l'on regarde comme ayant été la base de la législation qui a régi leur sort jusqu'au XIVe siècle, malgré les adoucissements apportés par le code théodosien, publié à Aire en 506, et plus tard par les lois justiniennes.

Les coutumes, — j'entends parler des anciennes coutumes, et non de celles qui résultent de la réforme de Louis XII, — les anciennes coutumes suivaient les mêmes règles; les enfants naturels ne pouvaient pas hériter, ils n'étaient pas nobles, ils n'étaient pas capables de posséder des fiefs, et même ils ne pouvaient tester, fût-ce en faveur de leurs propres enfants.

Leurs biens tombaient toujours en déshérence et devenaient, à leur mort, la propriété du roi, ou du seigneur haut-justicier dans les pays qui ne dépendaient pas du domaine royal.

Les savants m'opposeraient Guillaume le Conquérant, qua-

lifié par la plupart des historiens d'enfant naturel de Robert Ier, duc de Normandie, et appelé au trône après son père. Il faut s'expliquer.

Les Barbares, qui étaient véritablement barbares, c'est-à-dire orgueilleux, sanguinaires, abandonnés à toutes les passions, se trouvèrent en quelque sorte embarrassés par le mariage lorsqu'ils furent devenus chrétiens. Ils avaient dans leur pays d'Allemagne une espèce de cérémonie civile manifestée par certains échanges de présents, et qui constituait le mariage. Le mari n'avait qu'une femme, mais il la renvoyait selon sa fantaisie en remplissant quelques formalités pécuniaires qui étaient la restitution d'une part de la dot, et il en prenait une autre. — C'était le divorce, à peu près tel que le code Napoléon l'avait rétabli.

D'après leurs lois, ils ne pouvaient s'unir régulièrement qu'à des filles qui fussent de leur classe, c'est-à-dire noble si le mari était noble, serve si le mari était serf.

Se soumettre à un mariage définitif, sans distinction de classe, et préparé par la pénitence, à un sacrement dont la sainteté imposait tant de devoirs, leur parut trop dur. Ils acceptèrent le mariage chrétien pour ceux qui voudraient en user, mais ils conservèrent le mariage civil absolu, rigoureux, seul capable de donner aux enfants la légitimité. La loi des Burgundes (XXXV), celle des Ripuaires (LVIII, 18), celle des Wisigoths (liv. III, titre 2, l. 2), les *Capitula Legi salicæ addita* (*anno* 819), la chronique de Metz, celle de Fulda, fournissent sur ce point des documents précieux.

L'enfant de l'épouse noble est légitime, l'enfant de la femme non noble, épousée devant l'église, est bâtard. Et si un souverain voulait faire de ce prétendu bâtard un de ses héritiers, *Franci valde contristati erant,* disent les annales de Metz sur l'année 741.

La Révolution, comme on voit, n'a pas inventé le mariage civil, elle a copié les vieilles lois barbares, pour nous encou-

rager à échapper aux embarras et à la sainteté du mariage chrétien.

Elle redoutait par dessus tout l'influence du clergé, et avec raison; car si ce clergé jouissait de l'indépendance et des droits qui lui ont été enlevés, il finirait certainement par triompher du mal, par convertir les âmes, et rendre la France chrétienne.

C'est ce qui arriva au xe siècle. L'Eglise triompha de la barbarie et le mariage civil fut noyé dans le naufrage définitif des institutions Burgundes, Ripuaires et Wisigothes.

Les Normands, arrivés plus tard, firent renaître la résistance. Leur vieille coutume maintenait encore au xie siècle les deux mariages. L'enfant né du mariage religieux était bâtard. Guillaume le Conquérant était dans ce cas : il était né du duc Robert Ier et d'Arlette, fille d'un tanneur de Fécamp. Les Normands ne l'acceptèrent que parce que le mariage religieux de Robert Ier et d'Arlette avait été déclaré et non clandestin. L'influence des idées chrétiennes l'emporta sur une loi civile qui était de plus en plus décriée. (Voir Houël, *Anciennes lois normandes*, tome 1er, page 160.)

Partout ailleurs, au xiie, xiiie et xive siècle, le mariage n'était plus autre chose qu'un sacrement conféré par l'Eglise, et les enfants nés hors mariage avaient la situation précaire et avilie que j'ai décrite.

Ils ne pouvaient pas même transmettre leurs biens par testament. J'en veux au moins donner une preuve.

Il faut savoir que Philippe le Bel avait des agents, que nous appelons aujourd'hui l'administration de l'enregistrement, mais qu'il appelait lui, ignorant des euphémismes, des *ramasseurs* (*collectores*). Comme ce roi avait toujours besoin d'argent pour payer ses fonctionnaires, qui étaient bien moins laborieux que les fonctionnaires du temps présent, et comme d'ailleurs il était fort entendu en économie politique, il envoya d'abord ses *ramasseurs* dans les provinces du Nord, pour sai-

sir une partie du bien des rentiers et capitalistes qu'il appelait *judæos*, vernaculo idiomate *juifs*. C'était trop juste, ces capitalistes ne voulaient jamais payer d'impôts, et vivaient dans la plus douce oisiveté. (*Trésor des Chartes*, registre XXV, n° 109.)

Ensuite, *le jeudy devant la feste s' Loys l'an de grâce MCCCii*, il ordonna à ses *collectores* de ramasser la moitié de la vaisselle d'argent de *toutes manières de gens quel que il soit, sans exception de Prelats ne de Barons*. « Nous vous » mandons, ajoutait-il, que cette commune accordance et » pourveance signifiez à tous par cri général... que baillent » et délivrent la moitié de tout leur vaissellement blanc à ou- » vrer à nostre monnoie, pour le prix de quatre livres quinze » sols tournois pour chacun marc de Paris. » Lequel prix était rendu et payé *sans delay* en une nouvelle espèce de monnaie, que des esprits chagrins appelaient fausse monnaie, quoiqu'elle valût beaucoup plus que celle que nous appelons monnaie fiduciaire ou billet de banque. (*Ordonnances*, tome 1er, page 347.)

Enfin, les *collectores* ne négligeaient pas les successions *Bastardorum decedentium in terris Regis vel Baronum*. Ils les recueillaient avec le plus grand soin, ils faisaient même à ce sujet des procès abusifs et injustes, ils usurpaient les droits des seigneurs haut-justiciers, et ils rendaient fort peu de chose au trésor. Si bien que des plaintes s'élevaient de toutes parts. *Graves clamores et multiplices frequenter tam ad nos quam (ad) gentes nostras perveniunt, contra collectores per Nos deputatos in negotiis... Bastardorum...*

Voici ce qu'il faut connaître de cette ordonnance :

Philippus Dei gratia Francorum rex universis presentes litteras inspecturis salutem. — Relevons, en passant, cette formule de politesse, dont le Roi fait usage avant de demander de l'argent à ses sujets. On pourrait l'imiter. On y remarque, il est vrai, une sorte de dignité familière qui n'est plus dans

nos mœurs. Mais quel inconvénient verrait-on si les préfets, par exemple, en publiant les rôles des contributions, commençaient par ces mots : « *Messieurs, je vous souhaite bien le bonjour*... Vous payerez à mon percepteur (*collectori a me deputato*) telle somme, » etc... On serait étonné la première fois, à cause de la différence avec la fermeté du style administratif. Mais on s'y ferait, et je suis persuadé que ces aménités de langage ne contribueraient pas médiocrement à l'apaisement des passions.

Philippus Dei gratia Francorum Rex.... Deliberatione.... habita diligenti, per curiam nostram extitit ordinatum quod Bastardorum... in terris Baronum et aliorum subditorum nostrorum, in quibus ipsos constiterit omnimodam habere justitiam, decedentium bona ipsi collectores non explectent, nisi prius, per aliquem idoneum virum quem ad hoc specialiter deputaverimus, vocatis partibus ac dictis collectoribus... constiterit quod nos simus in bona saisina percipiendi et habendi bona talium Bastardorum decedentium in terris prædictis.

Ce qui veut dire que les seigneurs haut-justiciers ayant réclamé contre les *collectores* qui s'emparaient de la succession des Bâtards, partout, même dans les lieux où ces successions appartenaient aux seigneurs haut-justiciers, il fut ordonné aux collecteurs de faire inventaire et d'attendre la décision d'un commissaire spécial, avant d'exploiter ces biens au profit du Roi.

Actum Parisiis, die Martis post festum Beati Gregorii, anno domini M° CCC° I°.

Pour l'application de cette ordonnance, voir *Arrêts du Parlement* (*Sabbato post epiphaniam 1306; et in festo beati Andreæ 1307*), *Olim* (t. 3, pp. 212-223); et même, au mois d'août 1287, arrêt qui prononce que Barthélemy de Saint-Dizier, bourgeois de Dixmont, enfant naturel, étant décédé, ses biens seront partagés entre le Roi et le Prieur de la Porte Saint-Léon,

à Sens. *Prior dicebat se esse in saisina recipiendi et habendi medietatem omnium bonorum bastardorum mortuorum burgensium de Dymone, racione associacionis olim inite inter predecessores nostros ex una parte et conventum de karitate ex altera.* (*Actes du Parlement*, t. I, p. 253.)

Le Roi et l'abbé de la Charité étaient paréagistes de Dixmont, comme l'on voit.

Cette législation rigoureuse ne reçut une première atteinte qu'en 1327, par un arrêt du Parlement de Paris qui, violant la coutume au profit de l'équité, attribua aux enfants d'un riche marchand de Paris, plaidant contre le Roi, la succession de leur père, enfant naturel. La règle finit par s'établir, mais difficilement; car en 1398, Charles d'Espagne, descendant des comtes de Comminges, fils unique naturel, légitimé par le Pape et par le Roi, ayant postérité légitime, fut obligé de disputer son bien à la dame de Narbonne, cousine de son père. Et je trouve, le 6 avril 1527, une décision du Parlement de Paris qui décide la question dans le même sens, ce qui prouve que l'on contestait encore aux enfants naturels le droit de tester.

Est-il possible de supposer que sous l'empire d'une pareille législation, le comte d'Armagnac ait pu gratifier un de ses bâtards d'un fief tel que fut la seigneurie de Termes?

Arnaud-Guillem, fils naturel de Jean Ier, est connu. M. Monlezun nous le montre bon capitaine, audacieux chevalier, mais ayant toujours vécu des dons pécuniaires du roi, sans avoir jamais possédé un seul fief, de 1327 à 1368. Quant à Bernard d'Armagnac, sénéchal d'Agenais, il était fils légitime et il ne se rattachait pas au seigneur de Termes. Y a-t-il quelque enfant naturel de la maison d'Armagnac qui ait été apanagé d'une seigneurie? Pas un. Les comtes n'en auraient pas eu le pouvoir. Il est probable que les populations, alors très actives, mêlées à l'administration de la comté, et très jalouses de l'intégrité territoriale du pays, n'auraient pas facilement supporté ce scandale.

Il est à peu près certain que le domaine des comtes n'était aliénable que pour doter les enfants légitimes, et il est hors de doute que l'aliénation n'était pas permise en faveur des enfants naturels ou d'un étranger. Ne pouvant me permettre un examen détaillé de ce point de droit féodal, je me borne à faire remarquer que toutes les donations des comtes à leurs vassaux, dont M. Monlezun a fait connaître plusieurs (t. 4, page 434), étaient à titre précaire, pour le temps du règne du donateur, sauf, bien entendu, pour les fiefs tombés en commise. Il serait aisé de le démontrer au moyen des titres qui nous restent pour chacune des terres qui sont l'objet de ces donations, et en particulier pour quelques-unes de celles qui furent ajoutées au domaine originaire du seigneur de Termes.

Cette branche de la maison d'Armagnac a possédé des terres à titre de partage de succession avec plénitude de justice et des droits en dépendant. Ces terres ont été séparées du domaine d'Armagnac dès les premières années du XIVe siècle; j'en conclus que c'était une branche légitime, parce qu'elle n'a pu qu'à ce titre posséder un démembrement de la comté.

On sait que dans les titres la qualification de bâtard est toujours donnée à celui qui n'est pas légitime; or on ne la trouve nullement collée au nom des Armagnac-Termes. Deux frères de ce nom, Arnaud-Guillem et Jean, sont témoins le mardi avant saint Laurent 1319, à l'hommage de Carbonnel de Lupé. Ils sont seulement désignés comme *Damoiseau, seigneur de Termes*.

Le mardi après saint Gérald 1319, Jean d'Armagnac, seigneur de Termes, damoiseau, c'est-à-dire noble et non pas bâtard, rend hommage pour le château de Termes et ses dépendances, à la charge d'une lance à fer doré à chaque mutation de seigneur. Et, en outre, il possédait, à titre encore précaire, tous les biens nobles tombés en commise en 1273 par suite du crime d'Auger de Miramont (Voir Monlezun, t. 3, p. 175). Ils n'ont été définitivement donnés qu'en 1419.

Et puis nous retrouvons ces Armagnac-Termes en 1378; le

10 novembre, Jean II d'Armagnac-Termes rend hommage au comte et déclare posséder en *toute justice* les terres suivantes : Termes, Monterrau, *Arribaut* (qui est sans doute un fief près de Plaisance), *Vardes* (que je ne connais pas), Arparens, Isotges, Lartigue, Maurice-Serre (qui est Maulichère ou Mausserc), la moitié de la Rivière, près de Riscle, Viole, Saint-Gô, Sabazan, Artigole, et le bois de Raulin.—Présents, G. du Faur et Fortanier du Faur, damoiseau, habitants de Riscle, Arnaud de Malartic, maître d'hôtel, et Pierre de Barguet, valet de chambre du comte d'Armagnac. Un extrait de cet acte est au cabinet des titres de la bibliothèque nationale.

Ce seigneur possédait donc treize seigneuries, c'est-à-dire qu'il était, en 1378, probablement le plus grand feudataire de la comté d'Armagnac. Ce n'est certainement pas la situation d'un fils de bâtard. Ses armoiries sont pleines, sans aucune marque d'illégitimité et absolument semblables à celles des comtes d'Armagnac. Aussi bien que tous ses ancêtres connus, il est qualifié noble. Son fils, *noble et puissant senhor Monsr Manald d'Armagnac*, est un des députés qui vont traiter de la paix et alliance entre le comte d'Armagnac et le comte de Foix. Son arrière-petit-fils Thibaut d'Armagnac, sire de Termes, est grand bailli de Chartres et pays chartrain. Tous prennent alliance dans la première noblesse du pays, et ils s'éteignent enfin au dernier siècle dans une branche de la maison de Lasseran, qui est du même sang que les Monluc et les Montesquiou.

Les débauches et les crimes des derniers comtes d'Armagnac ont trouvé leur châtiment dans l'extinction sanglante de leur race. Cela suffit. Ne leur prêtons pas des fautes imaginaires, et reconnaissons que l'hypothèse téméraire que je viens d'examiner est dissipée aux yeux de quiconque se donnera la peine d'étudier avec un peu d'attention les temps auxquels elle se rapporte.

PAUL LAPLAGNE-BARRIS.

Montesquiou, le 20 août 1873.

LES SAINT-GÉRY DE MAGNAS

DANS L'AGENAIS ET LE CONDOMOIS.

Quand on suit la route qui conduit d'Agen à Layrac, on rencontre à droite, à deux ou trois kilomètres, une grande maison qu'on oserait à peine, aujourd'hui, décorer du nom de château. Toutefois, elle porte encore quelques marques de son ancienne splendeur. Mais, disons-le bien vite, sa splendeur d'autrefois était le reflet, moins de ses formes architectoniques que du renom des personnages qui l'habitaient. Je les aurai nommés en disant le nom de ce manoir : la Mothe-Magnas.

C'est bien ainsi qu'on appelle encore la vieille habitation des barons de Saint-Géry. Mais qui, de nos jours, s'aviserait de trouver là le souvenir de cette famille qui nous était venue du pays des *Lactorates* et qui donna son nom à sa nouvelle demeure, après l'avoir pris elle-même du fief qu'elle possédait près de la capitale de la Lomagne?

C'est pourtant à notre la Mothe-Magnas qu'habitait de temps en temps noble Jean de Saint-Géry, qui contracta une alliance avec Marguerite de Las de Brimont, d'une des plus honorables familles d'Agen. C'était avant 1590. Un peu plus tard sont connues les relations qu'il entretenait avec les Saint-Gilles de Grave. Les minutes de Me Despan conservent une obligation du seigneur de Magnas envers noble Bertrand de Saint-Gillis, pour la somme de 58 écus sol deux tiers.

Noble Jean de Saint-Géry fut capitaine, d'autres disent lieutenant-colonel au régiment de Picardie. S'il faut en croire le continuateur de Moréri, l'abbé Goujet, qui a donné les quatre volumes de supplément au *Grand Dictionnaire historique,*

Jean fut tué au siége de Montpellier. Ce ne peut être que sous Louis XIII, qui, en 1622, assiégea cette ville, vigoureusement défendue par Calonges, gentilhomme du Condomois, des environs du Mas-d'Agenais. Cependant d'autres documents, que j'ai dépouillés il y a quelques années, m'avaient laissé croire que Jean de Saint-Géry vivait encore en 1625. Il est question dans des actes de cette date de son épouse, Marguerite de Las, et rien ne me faisait supposer qu'elle fût veuve alors. J'ai pu me tromper, mais cette circonstance mérite d'être examinée de plus près.

Il y avait dans le voisinage de la Mothe-Magnas, près d'Agen, un riche domaine, du nom de Lacassaigne, appartenant à la maison de Sarrau. Jacob de Sarrau, receveur des consignations d'Agenais, oncle de Claude Sarrau, si connu dans la république des lettres, avait épousé Eléonore de Timbrune de Valence. Le premier fruit de cette union fut un fils nommé comme son père Jacob de Sarrau. Ce nom biblique, perpétué dans la famille, indique suffisamment qu'elle n'appartenait pas à la religion catholique : elle avait embrassé la doctrine de Calvin.

Jacob fut baptisé par Sylvius, ministre d'Agen et de Layrac. Le parrain fut Jean de Sarrau, oncle paternel, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France; la marraine, dame Marguerite de Las, femme de noble Jean de Saint-Géry, seigneur de Magnas, oncle maternel, capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie. « Laquelle de Las, ajoute l'extrait de baptême, estant de la religion contraire, — c'est-à-dire catholique, — demoiselle Marthe de Larroque, vefve de feu sieur de Lespinasse, l'a présenté au lieu de ladite de Las (1). »

Venons aux possessions des Saint-Géry dans le Condomois. Et d'abord, remarquons que dans le *Moréri* on ne trouve pas

(1) Archives de Mme la marquise de Saint-Exupéry.

la généalogie de cette famille, — j'ignore si on la trouve ailleurs, — mais seulement un article sur Joseph de Saint-Géry, fils de Jean dont je viens de parler, et commandant pour le duc d'Epernon son régiment de Guienne. Joseph eut plusieurs frères jouant un rôle, aussi bien que lui, dans l'histoire de la ville de Mézin, qui, sous l'occupation anglaise, disputa souvent la suprématie à la ville de Condom.

Après Joseph, trois autres sont plus ou moins mentionnés dans les archives de Mézin : Jean, que je suppose être l'aîné, parce que seul il est qualifié seigneur baron de la Mothe-Magnas; un autre, toujours appelé le chevalier; enfin le père Archange, capucin renommé par ses prédications.

Jean, seigneur baron de la Mothe-Magnas, s'établit à Mézin vers le milieu du XVIIe siècle. Il contracta une alliance avec l'ancienne famille des Maubin, qui lui porta le superbe domaine de Bégué. Le château de ce nom se voit encore sur la route de Condom à Mézin, à trois kilomètres de cette dernière ville, et ce domaine avait de nombreuses dépendances.

Mais Joseph est le premier que nous révèlent nos archives. C'était en 1637, lors de la guerre d'Espagne; la Valette venait de lui donner le commandement de son régiment de Guienne. Située sur la route de Bayonne, la ville de Mézin était déjà écrasée par les cotisations et par les logements de troupes, quand elle reçut de la Valette l'ordonnance et la lettre suivante :

« Le duc de la Valette, pair et colonel-général de France, gouverneur-général pour le Roy en Guienne, et général de l'armée de Sa Majesté.

» Il est mandé et ordonné aux consuls et habitants de Mézin de recevoir et loger la compaignie colonelle, et celle de Mons, du régiment de Guienne, et de leur fournir les vivres nécessaires, conformément à l'ordre du Roy, dont copie collationnée par l'ung de nos secrétaires, est cy attachée. Enjoignons très-expressément aux capitaines, officiers et soldats desdites deux compaignies, de garder et observer les ordonnances, et de vivre et se comporter en telle sorte que le

peuple n'en reçoive point d'oppression. Fait au camp de Saint-Jean-de-Luz, le 28 novembre 1637. Signé : le duc de La Valette : et plus bas : Thérouenne. »

« A Messieurs, Messieurs les consuls de Mézin.

» Messieurs les consuls, j'ay envoyé une ordonnance au sieur Descanaux, lieutenant-général de Condom, pour le logement et fourniture des vivres nécessaires à six compaignies du régiment de Guienne et une de Sarlaboust, laquelle (ordonnance), avec la lettre que je luy escrips, vous sera communiquée. Je vous ordonne de tenir la main à ce que les ordres que je luy envoie soient exécutés en ce qui vous regarde, conformément aux intentions du Roy; à quoy ne doubtant pas que vous ne contribuez tout ce qui despendra de vostre soing et affection au service de Sa Majesté, je vous assureray, que je suis, Messieurs les consuls, vostre plus fidèle et affectionné amy

» Le duc de La Valette. »

M. de Mons, dont il est ici question, est sans doute celui qui, en 1632, était premier consul de Condom et commissaire de guerre. Sa compagnie et la compagnie colonelle, commandée par Joseph de Saint-Géry, arrivèrent à Mézin le 9 décembre suivant. Sans trop m'écarter de mon sujet, comme d'ailleurs nous sommes ici en plein Condomois, je puis bien signaler quelques particularités du séjour de ces compagnies dans leur cantonnement.

Fatigué sans doute d'une course pénible, ou simplement pour se donner quelques distractions, le lieutenant-colonel, quatre jours après son arrivée à Mézin, manifesta le désir d'aller se reposer à son château de la Mothe-Magnas. Les consuls, jaloux de gagner l'affection de ce seigneur, s'empressèrent de lui offrir un cheval et un domestique pour l'accompagner.

Cependant, les consuls de Mézin — je suis toujours nos archives municipales — trouvèrent beaucoup de difficultés auprès des villes qui leur étaient données pour aides, pour l'*entretènement* de leur garnison. Vainement ils avaient de-

mandé main-forte à Messieurs de Magnas et de Mons : ces capitaines ne voulurent pas prendre sur eux, bien que cela se pratiquât quelquefois, des mesures qui pouvaient entraîner des conséquences fort graves.

Les bastilles les plus éloignées étaient naturellement les plus récalcitrantes, et au mois d'avril de l'année suivante (1638), faisant le rôle de collecteur, le consul Bertrand Lafite, accompagné d'un sergent royal et de deux recors, partit pour les villes du Bazadais, cotisées par le règlement de M. Descanaux.

Arrivé à Lerm, du côté de Grignols, Lafite fait sommer les consuls du lieu de payer le premier trimestre. A cette sommation on répond par le tocsin. Aux habitants de Lerm se joignent ceux de Castelnau, et soixante ou quatre-vingts paysans accourent, armés d'épées et de bâtons ferrés. C'était plus qu'il n'en fallait pour arrêter les quatre collecteurs dans leur périlleuse exécution. Ils furent tous plus ou moins gravement blessés. Le consul reçut un coup d'épée à la tête, et sur le corps plusieurs coups de bâton ferré. On fit plus, on lui enleva cinquante-cinq livres en or, qu'il avait reçues des consuls d'Auros et d'une autre juridiction. Une somme égale fut prise au sergent royal : voilà la cotisation.

Une assemblée générale fut convoquée à Mézin le 23 avril, pour délibérer sur cette grave circonstance. Sur les représentations des capitaines de Magnas et de Mons, on délibéra d'envoyer le sieur de Gerbous vers le duc d'Epernon, père de la Valette, et de poursuivre vigoureusement cette affaire, aux frais de la commune.

Dans cette cruelle perplexité, les consuls de Mézin reçoivent l'ordre de loger encore deux compagnies d'infanterie du régiment d'Epernon. Mais l'ordre était à peine arrivé, que le père Bastart, cordelier, aumônier du régiment de Guienne, attaché à la compagnie colonelle, remettait aux consuls un contre-ordre de logement; ce n'était qu'une substitution. Les

deux compagnies du régiment d'Epernon s'en allaient à Francescas remplacer deux autres compagnies du régiment de Guienne; et celles-ci venaient loger à Mézin, par ordre du prince de Condé, qui avait le commandement général de l'armée d'Espagne (1).

Les deux nouvelles compagnies arrivèrent à Mézin à quatre heures du soir, le 22 du mois de mai. Le lendemain, on envoyait à Bordeaux une députation au prince de Condé, pour le supplier de lever les exemptions faites aux villes cotisées au préjudice de la ville de Mézin. D'un autre côté, les officiers de la garnison refusant toujours de prêter leur concours à la levée des cotisations, on envoyait bientôt après une seconde députation au prince, pour le supplier de faire un nouveau département pour la subsistance des quatre compagnies. En même temps, on envoyait à Condom, vers M. d'Espenan, maréchal de camp de l'armée royale, pour le prier « de faire injonction aux capitaines de la présente garnison d'aller aux villes et bastilles, à main armée, pour contraindre les refusans (2). »

(*Sera continué.*)

L'abbé BARRÈRE.

(1) On sait d'ailleurs, et le cardinal de Richelieu nous l'apprend dans ses *Mémoires*, que le prince de Condé avait donné rendez-vous à ses troupes à Condom pour le 8 du mois de juin.

(2) Hôtel de ville de Mézin, reg. H, années 1637-1638.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM JEAN MARTIANAY.

[*Suite.*] (1)

IX

Benedicite.

Mon Révérend Père (2),

Il y a fort longtemps que nous attendons ce que V. R. nous a promis touchant les collections des ouvrages de saint Jérôme; et nous sommes déjà au milieu du premier volume sans avoir rien cité du manuscrit du Vatican dans les préfaces, faute d'avoir eu vos collations à bonne heure. Je supplie donc V. R. de nous envoyer au plutôt le reste des différentes leçons du psautier de saint Jérôme dont nous avons jusques au 45e ou 46e pseaume. Nous avons déjà achevé votre feuille, mais cela n'est pas encore imprimé. Après les pseaumes, il faudra nous envoyer incessament les préfaces; et je voudrois bien que V. R. nous marquast, si la préface du psautier qui commence par ces mots : *In hebræo psalmorum libro*, est attribué à quelque auteur dans le manuscrit du Vatican.

Le Père Pezron qui vient de donner un gros in-4° pour défendre son *Antiquité des temps* contre mon livre, m'oblige de vous supplier de vouloir prendre la peine de voir si l'on ne trouveroit point dans les manuscrits du Vatican quelque ancienne chronique, où l'on suive la supputation du texte hébreu : ou si dans les cycles on n'a pas suivi dans

(1) Voir plus haut, pages 281 et 274.

(2) P. 13. Au même.

(3) *Défense de l'Antiquité des temps, où l'on soutient la tradition des Pères et des Eglises contre celle du Talmud, et où l'on fait voir la corruption de l'Hébreu des juifs* (Paris, 1691). Voir sur cette querelle, Dannou : *Cours d'études historiques* (t. IV, p. 371-373); le P. de Vatroger, de l'Oratoire : *De la chronologie biblique. Temps primitif*, dans la Revue des *Questions historiques* du 1er avril 1869 (p. 410-416).

les supputations des années du monde tantost le texte hébreu, tantost les LXX. Enfin, si à la tête ou à la fin des Bibles ou autres livres manuscrits on ne trouve point des généalogies de Jésus-Christ, où l'on compte suivant la vérité de l'hébreu. J'ay entre les mains de ces trois sortes de livres, et je seray fort aise que vous en trouviez quelques-uns à Rome, qui nous servent à fermer la bouche d'un auteur des plus emportez et des plus impertinens qui ait jamais écrit (1). Son livre à proprement parler n'est qu'un sac d'injures, de faussetez et d'ignorances. La réponse que je luy feray, avec le secours du ciel, vous convaincra que je n'exagère pas en cecy. Je prie encore V. R. de remarquer tous les endroits des livres où vous trouverez *Veritas hebraica, secundum veritatem hebraicam*, et choses semblables, parce que cela fait à mon sujet. Nous aurons bientôt cent feuilles d'imprimées du 1er volume de saint Jérôme. Monseigneur de Meaux (2) qui a pris connaissance de nostre édition et de nos manuscrits est charmé des trésors que nous avons découverts, et cela nous fait déjà beaucoup d'honneur, et beaucoup d'envieux (3). Je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F.-Jean MARTIANAY,

M. B.

A Paris, 17 mars 1692.

X

Benedicite. A Paris, 8 février 1693.

Mon Révérend Père (4).

Voicy l'épitre dédicatoire adressée à Sa Sainteté (5), et qui doit

(1) Ce serait bien le cas d'appliquer à Dom Martianay, toujours si véhément dans ses polémiques, le joli vers de Juvénal :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

(2) Jacques Bénigne Bossuet, nommé évêque de Meaux le 2 mai 1681.

(3) Dom Michel Germain écrivait, le 14 janvier 1692, au docte Magliabecchi, à Florence : « Il (Dom Martianay) a soixante-cinq feuilles imprimées de son premier volume de saint Jérôme qui contient des versions de l'écriture par ce Père. M. l'évêque de Meaux, très habile théologien et le plus savant prélat de France, et peut-être de l'Eglise de Dieu, en était hier charmé. » (*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon*, etc., t. II, p. 332). De son côté, Dom Tassin, après avoir dit quel service Martianay rendit à l'Eglise par cette publication, ajoute : « C'était le sentiment du grand Bossuet, qui étant venu plusieurs fois voir l'éditeur, le combla de louanges et voulut voir les manuscrits d'où il avait tiré les versions de saint Jérôme. »

(4) P. 14. Au même.

(5) Innocent XII (Antoine Pignatelli), élu le 12 juillet 1691, mort le 27 septembre 1700.

estre mise à la teste du 1er volume de nostre saint Jérôme. Diverses indispositions et plusieurs autres embarras m'ont empêché d'y travailler aussitost que je le souhaittois. Elle est enfin achevée par la misericorde de Dieu. Je l'ay toute tissue des propres paroles de saint Jérôme parlant au pape Damase ou à des autres ecclésiastiques d'Italie, et des paroles de l'Ecriture appliquées aux actions de nostre Saint-Père, encore que je ne cite pas toujours les endroits dont je les prens. On a perdu la Bulle de la suppression du Népotisme (1), ce qui m'a empêché de la citer où j'aurois dû le faire. Je prie V. R. de m'envoyer cette Bulle, et de me marquer les endroits où l'on jugera qu'il sera plus à propos de la citer dans l'épitre que je vous envoye. Je l'ay faite voir à des gens habiles qui m'ont tous conseillé de n'y rien changer. Si elle agrée autant à Sa Sainteté et aux sçavants de Rome, j'auray sujet de bénir Dieu de m'avoir aidé particulièrement dans ce premier essay. V. R. m'obligera de me la renvoyer le plustôt que vous pourrez pour ne pas retarder nostre édition qui sera, s'il plaît à Dieu, bientost achevée. Nous avons déjà commencé le *Nouveau Testament*, qui ne doit pas estre de longue durée à imprimer. Nos vignettes sont faites et admirées de tout le monde. Elles parlent un langage muet qui charme tous ceux qui les entendent. La première, qui est à la teste de l'*Ancien Testament*, représente un Moïse faisant l'alliance de Dieu avec le peuple d'Israël, aspergeant de sang le livre des commandemens, et ensuite tout le peuple, selon l'idée que Moïse nous en a donnée dans l'*Exode*, et saint Paul dans l'*Epistre aux Hébreux*. Au-dessous de cette première vignette, il y a une belle lettre grise en taille douce, où est représenté un saint Jérôme avec son Rabin qui luy apprend l'Hébreu. De sorte que tout d'un coup on voit l'Auteur et le traducteur du *Vieux Testament* au commencement de la *Genèse*.

La seconde vignette représente un beau Jésus ressuscité qui paroist au milieu des onze apostres, et qui leur ordonne d'aller prêcher l'*Evangile* par toute la terre. Elle est à la teste de l'*Evangile* de saint Mathieu; et au-dessous de cette vignette il y a une lettre grise où le Pape Damase (2) est représenté avec saint Jérôme, auquel il

(1) On lit dans l'*Art de vérifier les dates (chronologie historique des Papes)* : « L'an 1692, il (Innocent XII) exécuta le projet d'Innocent XI, pour l'abolition du népotisme. Après avoir bien pris ses mesures, dit Muratori, il fit souscrire, par tout le sacré collége, une bulle, par laquelle il défendait, à l'avenir, toute complaisance excessive en faveur des neveux pontificaux, et la publia le 28 juin, avec obligation aux cardinaux, présents et futurs, de s'y conformer et de la ratifier avec serment à chaque conclave, et à tout pape élu de la jurer de nouveau. »

(2) Damase I, élu le 1er octobre 366, mort le 10 décembre 384.

commande de corriger le N. T. sur les originaux grecs. Vous voyez bien que tout cela dit aux yeux des lecteurs ce que l'ouvrage contient. En effet, ce premier volume ne contiendra que les versions de saint Jérôme, tant celles qu'il a faites sur l'Hébreu que celles qu'il a faites sur le Grec.

Le frontispice est un grand et beau saint Jérôme vestu en moine et assis sur table où il travaille à ses traductions, ayant devant luy les *Hexaples* d'Origène et quantité d'autres livres. Il écrit sur un rouleau ces paroles : *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi, vetus juxta Hebraicum transtuli.* Ce sont ses propres termes dans l'Epitre à Lucinius.

A la teste de l'Epitre dédicatoire, il y a aura une belle vignette où sera représenté au milieu Nostre S. Père avec deux supports, l'un la Religion et l'autre la Charité. Au-dessous, à la première lettre H, il y aura un saint Jérôme dans les fonts baptismaux, parce qu'il a esté baptisé à Rome, comme le disent les premières paroles de la dédicasse. Voilà les images; voicy la matière du livre.

Nostre 1er volume s'appelle *Sancti Eusebii Hieronymi divina Bibliotheca* (1), c'est-à-dire, la Bible de saint Jérôme, car luy mesme et tous les anciens ont appelé la Bible, *Bibliothecam divinam.* Elle n'a jamais esté imprimée dans un corps, comme nous l'imprimons à présent, et quoy qu'elle contienne bien des choses imprimées, répandues dans la Vulgate et dans les anciennes éditions de saint Jérôme, les choses y sont disposées d'une manière si particulière, qu'on peut assurer hardiment que tout est nouveau dans nostre volume, mesme les choses les plus anciennes; *novum opus ex veteri factum*, ou *omnia nova de veteribus.*

Il y aura à la teste des Prolégomènes fort amples qui rendront raison de tout cet ouvrage et où nous traiterons bien des matières inconnues jusques à présent. Il y a aura, s'il plaît à Dieu, un Traité de la poésie des livres sacrez; un autre des anciennes capitulations et divisions de versets; un autre de la chronologie des Traductions de saint Jérôme, et plusieurs autres qu'il seroit trop long de vous dire, et où nous soutiendrons la Vulgate contre les hérétiques de ce temps et contre nostre Bernardin le P. Pezron, qui la méprise trop pour un catholique.

La 1re partie contient le *canon hebraicæ veritatis* qu'on n'avait

(1) Le titre complet est celui-ci : *Sancti Eusebii Hieronymi, Stridonensis presbyteri, divina Bibliotheca, antehac inedita, studio et labore Domini Johannis Martianay et Domini Antonii Pouget, monachorum, etc.* (Paris, 1693.)

jamais veu, avec des scholies aux marges qui sont prises mot à mot du texte hébreu, et qui prouvent qu'il y a toujours eu dans l'Eglise catholique d'habiles gens dans la langue sainte, quoyqu'en disent nos ignorans et les hérétiques.

La 2e partie contient les livres de Judith et de Tobie imprimez exactement sur l'exemplaire du Vatican, car il faut que V. R. remarque en passant que nous ne faisons rien imprimer de ce qui a déjà paru, et qui se lit dans la Vulgate, que conformément à l'exemplaire imprimé au Vatican et sans y rien changer dans le texte. Dans cette mesme partie on y trouvera le livre de Job traduit par saint Jérôme sur le grec des Septante, avec les marques des obèles et des astérisques. C'est une des plus belles pièces qu'on eust jamais veu dans l'Eglise et il ne faut pas s'étonner si saint Jerôme et saint Augustin en ont fait tant d'estime. On n'avoit jamais vu ce livre. Après suivent les deux psautiers imprimez à Rome par Carus (1), mais rétablis sur de très anciens et beaux manuscrits, qui ont manqué à ce sçavant homme. Il y est cité avec honneur et corrigé avec beaucoup de douceur et de charité.

La 3e partie contient le *N. Testament*, les quatre *Evangiles* adressez au pape Damase avec les canons des Concordes, etc.

Voilà, Mon Révérend Père, l'analyse à peu près de nostre ouvrage, qui est attendu dans tout le Royaume avec des impatiences incroyables.

Je suis avec respect vostre très humble et obéissant religieux.

F. J. MARTIANAY,
M. B.

Tout est écrit et fait de ma main dans l'épître dedicatoire. J'ay voulu avoir cet honneur, comme j'en ay eu le premier le dessein.

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et obéissant religieux,
F. J. MARTIANAY,
M. B.

(*La suite prochainement.*)

Société historique de Gascogne.

Séance du 10 mars 1873.

Monseigneur l'Archevêque préside la réunion.

Présents : MM. Ester, l'abbé Desbons, l'abbé Marquet, l'abbé Tallez, Léonce Couture.

(1) En 1638.

Le Secrétaire ne présente pas de procès-verbal de la précédente séance, à cause du caractère intime des questions qui y ont été traitées. Il donne quelques renseignements sur l'état financier de la publication de la *Revue de Gascogne*.

Il communique ensuite à la Société une lettre de son correspondant, M. Laplagne-Barris, conseiller à la cour d'appel de Paris, qui propose la publication d'un document inédit du XVIe siècle, plein de renseignements sur le prix des choses et sur le matériel d'une levée de troupes dans le sud-ouest. Après échange de réflexions sur l'opportunité de cette publication dans une Revue, il est décidé que M. Laplagne-Barris ne sera invité à nous adresser la copie du document proposé que dans le cas où lui-même le jugera d'une lecture intéressante pour notre public. Monseigneur l'Archevêque témoigne spécialement sa reconnaissance pour l'aide que la Société historique reçoit d'un tel travailleur.

Les conditions spéciales d'une publication périodique amènent le Secrétaire à transmettre de nouveau à la Société son avis et celui de nombreux lecteurs touchant la variété nécessaire avant tout au succès d'une Revue. Une conséquence évidente de ce besoin, c'est la préférence à donner aux articles proprement dits sur les longs travaux, qui ne doivent pas, au moins, être en grand nombre dans la *Revue*. Il demande à ce propos si le précieux travail de M. l'abbé Dubord sur l'abbaye de Gimont, à peine commencé et déjà relativement fort étendu, ne devrait pas être abrégé, du moins dans tout ce qui concerne les acquisitions territoriales. Sur l'avis affirmatif de tous les membres, il se charge de faire accepter au savant et modeste auteur cette utile décision.

Lecture d'une nouvelle lettre de M. Clément-Simon relativement à la participation des membres de la *Société historique de Gascogne* au Congrès de Pau. Monseigneur l'Archevêque exprime l'espoir qu'à défaut des membres de la Société, qui décidément ne peuvent se déplacer à cette époque, M. l'abbé Dupuy, secrétaire de la *Société agricole du Gers*, représentera à Pau la science indigène.

M. Léonce Couture fait passer sous les yeux de la Société une copie d'inscription latine (épitaphe de Jean du Chemin, évêque de Condom) avec essai de restitutions, exécutée par M. Alb. Soubdès, d'après des débris en sa possession. Des remerciements sont votés pour le savant bibliophile condomois. M. Ester donne à ce sujet quelques détails intéressants sur la chapelle de Cassagne et sur les jardins de la villa épiscopale du même lieu.

Monseigneur l'Archevêque fixe la prochaine réunion de la Société au jeudi 8 mai.

(Cette réunion n'a pas eu lieu, et le procès-verbal précédent n'a pu être lu et approuvé qu'à la séance du mois de juin.)

Le Secrétaire de la Société,
Léonce Couture.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de Mgr Delamare, évêque de Luçon, archevêque d'Auch, par le frère Alphonse Paris, religieux prémontré au prieuré de Balarin (Gers). 1 vol. in-12 de 360 pages.

Il n'avait paru jusqu'ici, touchant la vie de Mgr Delamare, notre excellent archevêque, que la notice rédigée d'après les notes très intéressantes et très précises de M. l'abbé Villette et publiée par le rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, dans les pages mêmes de cette Revue et depuis en mince brochure. Ce n'était pas assez. Une carrière très longue et très fructueuse, signalée, sinon par des entreprises bruyantes, au moins par des œuvres sérieuses et durables, n'était qu'à peine esquissée dans cette étude rapide, à laquelle le P. Alphonse a fait vraiment trop d'honneur par ses éloges et par ses emprunts.

Ce pieux et modeste religieux, déjà connu par une très bonne *Vie de saint Norbert*, a mieux acquitté la dette de l'Eglise et du pays envers Mgr Delamare. La biographie qu'il nous offre, et qui ne saurait trouver un lecteur indifférent dans les trois diocèses de Coutances, de Luçon et d'Auch, fournit des notions assez développées sur toutes les phases de cette vie si édifiante et si utile. L'auteur a le rare mérite de n'avoir jamais forcé la note de l'éloge. On pourrait même peut-être lui reprocher de s'être préoccupé à l'excès de cet écueil de l'exagération dans la louange. Il n'attribue jamais à son héros ni dons extraordinaires, ni influence prépondérante dans les affaires générales. Mais l'intérêt de son récit ne perd rien à cette modeste préoccupation, si conforme à l'esprit de Mgr Delamare. L'intérêt naît ici des faits eux-mêmes, qui rendent exactement, sans commentaire ambitieux, les émotions successives d'une âme vraiment vouée à Dieu et à l'Eglise, pendant une longue et difficile période.

« Quels temps, dit l'auteur lui-même, ont été plus tourmentés que les soixante-douze années que compte déjà le XIXe siècle ? La Providence a permis que M. l'abbé Delamare ne fût étranger à aucun des grands événements qui se sont succédé sur le sol français pendant cette période historique, si féconde en enseignements divers. Le bruit des armes du premier Empire et le fracas de sa chute troublèrent ses études classiques. La Restauration, qui semblait envoyée de Dieu pour rasséréner les esprits, ne laissa pas que d'inspirer des inquiétudes... Les haines n'étaient pas éteintes. On craignait l'influence du clergé. Les administrations municipales suscitaient des difficultés et faisaient naître mille tracasseries contre les ecclésiastiques qui s'étaient voués à l'enseignement dans les colléges et dans les lycées. L'abbé Delamare eut à s'en plaindre, malgré l'admiration dont il était l'objet dans sa ville natale. On le trouvait trop zélé pour le bien, et plus d'une fois on mit obstacle à son dévouement.

» A partir de 1830, nous le trouvons mêlé, à cause de la réputation que ses talents lui ont faite et par suite de la position élevée qu'il occupe, à toutes les affaires administratives, à tous les intérêts religieux qui se traitent dans son diocèse, un des plus importants et des plus vastes de France. Que d'œuvres n'a-t-il pas vues naître dans le département de la Manche ! Il les a accueillies et soutenues de tout son pouvoir... Il aimait les ordres religieux... Il nous disait un jour, en nous remettant une réponse favorable qu'il nous avait obtenue : « J'aime beaucoup tous les monastères; et mon bonheur » est de travailler à leur développement. »

» La Révolution de Février 1848 renversa un pouvoir qui n'avait jamais eu les sympathies de M. l'abbé Delamare. Les idées dans lesquelles il avait grandi lui donnaient une défiance naturelle de ce qui pouvait s'appeler révolution. Ce mot contenait toujours pour lui quelque chose de 1793. Aussi tout pouvoir émanant d'une révolution, même avec des apparences de régularité, ne lui inspirait pas de confiance. Il ne faisait du reste opposition d'aucune sorte.... « Cherchons, disait-il, par l'étude des événements, à nous rendre » compte de l'action de la Providence sur les hommes et sur les » choses. »

J'ai voulu présenter, dans les termes mêmes du pieux et fidèle historien, une partie du résumé par lequel il clôt son travail biographique. On y voit assez l'allure simple et naturelle de son langage, aussi bien que la sagesse et la modération de sa pensée.

Je ne puis, du reste, entreprendre une réduction de cet intéres-

sant tableau. Ce serait répéter ce que savent déjà les lecteurs des pages consacrées par la *Revue de Gascogne* à son vénéré protecteur, un mois après son décès. Le volume du Père Alphonse y ajoute beaucoup, mais les traits principaux restent nécessairement les mêmes, et c'est sur les détails accessoires, d'ailleurs pleins de charme et d'intérêt, qu'il faudrait nous arrêter. Nous en signalerons un très petit nombre, un peu au hasard, confiants que nos amis voudront apprécier cet excellent livre par une lecture intégrale et non par ces minces extraits.

La vie de l'abbé Delamare avant son épiscopat est plus développée dans ce livre que sa vie épiscopale, peut-être parce que le prêtre zélé eut, en effet, à toucher plus d'affaires graves et d'importantes fondations à cette époque moins éclatante de sa carrière. On remarquera, parmi les faits qui n'avaient pas été signalés ici, les travaux entrepris par M. Delamare, jeune séminariste de vingt ans, pour justifier les honneurs rendus dans son pays natal au bienheureux Thomas de Bîville, un pieux prêtre du XIIIe siècle, dont le culte a été depuis solennellement autorisé par Pie IX.

Je renvoie au volume pour les nombreux chapitres qui concernent les œuvres si remarquables du vicaire-général de Coutances, particulièrement les sœurs de la Miséricorde et leur admirable Mère, une âme de la famille des Thérèse et des Chantal, Julie Postel, en religion sœur Marie-Madeleine. Mais je dois noter un fait assez important de cette époque de la vie de Mgr Delamare. C'est qu'en 1823, il fut désigné pour l'évêché d'Alger. Il n'avait pas trente-huit ans, et il était grand vicaire depuis quatre ans à peine. « On avait pensé à lui pour plusieurs siéges; on s'arrêta à celui d'Alger, parce que tout était à créer et à organiser dans cette fondation que l'on voulait faire. » Il refusa; mais ses amis craignaient bien que l'honorable insistance du ministre d'alors, M. Molé, et les intérêts d'une chrétienté nouvelle ne triomphassent de sa modestie. « La Mère Marie-Madeleine fut moins ébranlée. Elle savait que l'épiscopat attendait M. l'abbé Delamare, mais dans un avenir encore assez éloigné. » Mgr Robiou, évêque de Coutances, en alléguant la santé chancelante de son grand vicaire, fit enfin accueillir son refus. Mgr Dupuch devint, à sa place, premier évêque d'Alger.

Nous n'empruntons plus au P. Alphonse qu'une des anecdotes qu'il a recueillies pour faire saisir à ses lecteurs le caractère et l'esprit de Mgr Delamare. On trouvera dans ce trait détaché ce qui reluit à toutes les pages de cette biographie, le cœur affectueux et l'es-

prit charmant du héros, la fidélité intelligente et la modeste simplicité de l'historien.

« Dans les premiers jours de janvier 1870, M. l'abbé Tarride, aumônier des dames ursulines de Condom, était allé porter à Monseigneur les hommages et les vœux de la communauté. Tout le diocèse d'Auch connaît, aime et estime M. l'abbé Tarride, l'homme du devoir, l'exactitude, la régularité même. C'est le doyen des aumôniers. Sa Grandeur le retint à dîner et entra avec son sourire habituel dans la salle où se trouvaient déjà les hôtes accoutumés et quelques chanoines. « Messieurs, dit le prélat en s'asseyant, Henri IV entrait un » jour dans je ne sais plus quelle ville entouré de ses courtisans. » Après la réception officielle et les discours d'usage, on se rendit au » banquet. Chacun prit rang. Le roi s'aperçut que l'on éconduisait » un homme de bonne mine qui se retirait un peu confus. — Qu'y » a-t-il donc, dit le monarque ? — Sire, cet homme ne peut s'asseoir » à la table du roi, il n'est pas noble. — Que dites-vous là, reprit le » roi ? Je lui délivre présentement des lettres de noblesse. Mon ami, » venez ici. Je sais que j'ai en vous un de mes sujets les plus dé- » voués. »

» Et Monseigneur promenant un bienveillant regard autour de la table : « Je m'aperçois, dit-il, que nous sommes ici tous chanoines : » chanoines titulaires, chanoines honoraires, nous avons même un » chanoine régulier (le P. Gilbert, prémontré de Balarin). Il n'y a » que le bon M. Tarride qui n'ait pas ce titre. Eh bien ! Monsieur » Tarride, je vous nomme chanoine de la métropole. Vous consen- » tez, Messieurs ? » Et tous de s'écrier : « Merci, Monseigneur. » Personne n'en est plus digne. Tout le diocèse applaudira. »

L'intérêt de la belle vie si bien racontée par le P. Alphonse recommande assez son livre. Je me reprocherais cependant de ne pas ajouter qu'en se le procurant, nos lecteurs feront encore une bonne œuvre; car il se vend (1) au bénéfice d'une des plus précieuses fondations de Mgr Delamare dans le diocèse d'Auch : le Prieuré de Saint-Joseph, de l'ordre des Prémontrés, à Balarin, près Montréal-du-Gers.

LÉONCE COUTURE.

(1) Librairie Icard, à Auch, et Prieuré de Saint-Joseph, à Balarin, près Montréal (Gers). Prix : 2 fr., et par la poste, 2 fr. 50 c.

QUESTIONS.

84. — Auger Gaillard et sa traduction de l'Apocalypse.

Le hasard a fait tomber entre mes mains quelques feuillets séparés d'un ouvrage sur lequel je n'ai pas trouvé d'indications dans les bibliographies et les biographies que j'ai à ma disposition. M. G. de Clausade lui-même ne cite pas cet ouvrage dans la notice placée par lui en tête des œuvres d'Auger Gaillard publiées en 1843. Quelque lecteur de la *Revue* pourra peut-être répondre à la question que je viens poser ici.

Le livre porte pour titre :

L'Apocalypse || ou révélation de || saint Jean, mise en || vers francoys || avec les deux premiers pseaumes de Da || vid, l'oraison dominicale en langue || d'Albigez et autres belles choses || par Augier Gaillard rodier de Rabastens || en Albigez || Au Roy de Navarre || A Tule || par Arnaud de Bernard, || 1589.

C'est un très petit in-8° de 115 millimètres de hauteur mesurés sur la justification, la marge ayant à peu près disparu à tous les feuillets. La marque du papier est une main gantée surmontée d'une couronne. Le fragment que j'ai retrouvé ne contient que le titre, portant tome second, et les 30 premières pages non paginées.

Voici quel est le contenu de ces 32 pages : p. 1, le titre; au verso se trouve le portrait de l'auteur, un peu différent de celui qui a été reproduit par M. de Clausade, mais accompagné des mêmes vers que dans cette édition; pp. 3-4, épître *Als Ligeires*, en vers patois; pp. 5-10, épître au roi de Navarre, également en vers patois; pp. 11-12, vers français à l'éloge d'Augier Gaillard et signés D. de Mallortye; pp. 13-16, épître aux lecteurs en vers français; p. 17, Pregari a Diu; pp. 17-21, Psaumes 1 et 2 en vers patois; p. 22, l'Apocalypse; la p. 32 se termine par les trois premiers vers du chapitre 4.

Telle est la description exacte de ces débris, dont nous n'avons pas à nous occuper au point de vue littéraire. Pour le moment, nous voudrions savoir si l'on connaît un exemplaire complet de cette traduction et où il se trouve; si réellement elle a été imprimée à Tulle, ce dont il est permis de douter, malgré la mention placée sur le titre. La marque du papier que nous avons signalée à dessein pourrait guider pour résoudre cette seconde partie de la question. Cette marque se retrouve fréquemment, avec quelques différences, dans les papiers de cette époque qui sont déposés aux archives des Basses-Pyrénées, notamment, et dans sa forme même, dans un registre des délibérations des Etats de Béarn, 1589-1592, coté C 697, mais nous ne connaissons pas le nom du fabricant auquel elle appartenait. Enfin, quel était ce D. de Mallortye, coreligionnaire du poète et qui lui adressait quelques vers d'éloges, que l'auteur a pris soin de placer en tête de son œuvre? La *France protestante*, le *Dictionnaire*

de la noblesse citent bien une famille de Malortie, mais aucun de ses membres ne portait, d'après ces ouvrages, un prénom commençant par D. La mention : *tome second*, portée sur le titre, aurait également besoin d'être éclaircie; car les matières contenues dans ce volume sont bien plutôt celles qui figurent dans un tome premier que dans un deuxième, à moins que cette indication ne se rapporte aux œuvres complètes d'Auger Gaillard, dont la traduction de l'Apocalypse aurait formé le second volume.

Pau, 22 août 1873. L. Soulice.

85. Mascaron et les anagrammes en son honneur.

J'ai rappelé, dans une note des *Vies des poètes agenais* (p. 9), que plusieurs écrivains d'Agen ou des environs de cette ville (Guillaume du Sable, François de Raymond, Bernard de La Fourcade, etc.), ont les uns usé, les autres abusé de l'anagramme.

J'ai trouvé dans le manuscrit de Labenazie (*Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois*, tome II, p. 504) les indications suivantes, qui prouvent que le culte de l'anagramme s'est conservé jusqu'à la fin du XVIIe siècle dans le chef-lieu actuel du département de Lot-et-Garonne : « A son premier advènement (de Jules Mascaron), il pareut deux petits ouvrages à sa louange : le sieur Comte, advocat d'Agen, fit imprimer, l'an 1580, 45 anagrammes sur ce nom de Julius de Mascaron, toutes fidèles sans changement ny addition d'aucune lettre, avec une élégie à la louange de ce prélat. La même année, un ecclésiastique de son diocèse fit aussi imprimer plusieurs anagrammes, plusieurs sonnets et autres petites pièces de poésie à l'honneur de cet évêque. » Quel est le nom de cet ecclésiastique? Quel est le titre du recueil publié par lui? Quels détails pourrait-on donner et sur ce recueil et sur celui du sieur Comte ? T. de L.

86. Les dunes et l'abbé Desbiey.

M. A. Dompnier de Sauviac, dans ses *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs* (in-f°, 1869, p. 23) assure que la découverte du moyen d'arrêter les progrès des sables « est due à l'abbé Desbiey, » et ajoute (note 1) : « On raconte qu'un marin ayant fait naufrage près de l'ancien port de Contis, et voulant lui-même recueillir les épaves de son navire, se construisit une cabane avec des branches de pin. L'année d'après, M. Desbiey passant à côté de cette cabane, placée sur la dune du littoral, vit que les pignons tombés des cônes qui se trouvaient aux branches avaient germé et poussaient avec vigueur. Cela suffit pour lui donner l'idée d'opposer cet obstacle à la marche envahissante des dunes. »

L'abbé Desbiey est-il réellement le premier qui ait empêché les dunes de *gagner pays*, comme dit Montaigne? La gloire de Brémontier est-elle donc, elle aussi, une gloire usurpée, et le *Sic vos non vobis* trouve-t-il ici encore une fois sa fatale application? On voudrait de positifs renseignements, des dates incontestables, d'authentiques documents, en un mot tout ce qui pourrait résoudre définitivement la question. T. de L.

DE L'USAGE DE L'ARTILLERIE

en Gascogne,

AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE.

Les écrivains militaires ont depuis longtemps reconnu que Barthold Schwartz n'avait pas inventé la poudre à canon, mais seulement une espèce d'artillerie que l'on ne saurait aujourd'hui décrire; ils n'ont pas assez fait remarquer que les Gascons sont en droit de revendiquer le mérite d'avoir les premiers en France fait usage de ce moyen nouveau de destruction. Est-ce un honneur? et les fureurs de la guerre sont-elles moins atroces depuis que l'homme, n'étant plus obligé de se précipiter sur son ennemi pour le combattre corps à corps, lance des projectiles qui manquent presque tous leur but? « On doit seulement dire, écrit M. de Guignard (*Ecole de* » *Mars*, p. 196), que la poudre produit un effet plus prompt, » mais non pas plus sanglant. En effet, c'est par son moyen » que les batailles ne durent pas des journées entières comme » autrefois, et qu'elles se perdent ou se gagnent sans que les » vainqueurs ou les vaincus fassent de ces pertes d'hommes » considérables, telles qu'on les voit rapportées dans l'histoire » des batailles... Il arrive communément qu'un des deux » partis se retire et quitte le combat avant même qu'il y ait » été forcé par aucune attaque corps à corps, mais seulement » parce que son poste lui paraît insoutenable...; d'où il arrive » souvent que dans un combat général une grande partie des » troupes qui y sont gagnent ou perdent la bataille sans pou- » voir dire seulement à quelles gens ils ont eu affaire, ainsi » que je l'ai remarqué plusieurs fois. »

Mais le chevalier de Guignard ignorait qu'un siècle n'aurait

pas passé lorsqu'un conquérant viendrait qui, dans l'espace de quinze années, ferait périr un million et demi de Français dans les combats. A Marengo, le quart des combattants est resté sur le champ de bataille (25 pour cent); à la Moskowa, 62,000 hommes, soit 33 pour cent des combattants.

Si l'on en croit le général Berthezène, homme de guerre passionné (*Souvenirs*, t. 2, p. 334), 1,600,963 Français *seulement* ont été dévorés par la conscription de l'an VI à 1815; — plus 544,490 hommes levés dans les pays conquis.

Trente-deux conscrits sont partis de ma commune en 1813, deux sont revenus.

Cent mille Français sont morts du 1er octobre 1853 au 8 septembre 1854 sous les murs de Sébastopol.

Tels sont les derniers résultats que je connaisse des guerres faites avec la poudre et l'artillerie.

Doit-on préférer le sabre à l'arme à feu? les massacres sont-ils moins sanglants aujourd'hui qu'autrefois? Question difficile, peut-être insoluble, et dans laquelle nos pères encourent si peu de responsabilité que je ne crois faire aucun tort à leur réputation en réunissant ici des documents qui sont épars dans divers ouvrages, et où l'on verra la preuve du fait que j'ai d'abord énoncé.

La guerre qui devait durer cent ans entre la France et l'Angleterre avait commencé en 1336 par quelques combats et par la prise de Penne d'Agenais. L'*Histoire du Languedoc* (t. IV, p. 229) nous apprend que Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, capitaine général en Languedoc, réunit des troupes à Marmande et vint, le 15 mars 1338 (1339), assiéger la petite ville de Puy Guillem en Périgord, sur les confins de l'Agenais; ces troupes gasconnes attaquèrent la forteresse avec des canons. Le siége dura jusqu'au 15 avril, sans qu'on en connaisse le résultat. La garnison anglaise fut-elle obligée de capituler? aucun historien

ne nous l'apprend. Mais le Glossaire de Du Cange, sous le mot *bombarda*, fournit une preuve décisive de l'usage que les assiégeants y firent du canon, en publiant un article du compte de Barthélemy du Drach, trésorier des guerres, pour les dépenses de l'année 1338 (1339). On y lit : « A Henri de Faumechon pour » avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui » étaient devant Puy Guillem... »

Cet Henri de Faumechon, ou plutôt de Famechon, était un chevalier normand, capitaine du château de Lesignan en Bigorre, qui, ainsi qu'on le voit par ce compte, prit part au siége de Puy Guilhem.

Sur la fin de la même année, Philippe de Valois convoqua les seigneurs de Languedoc et Gascogne en Flandre, pour résister à Edouard III, qui méditait d'entrer en France par le nord. Les Anglais mirent le siége devant Cambrai; mais déjà Etienne de la Baume, dit le Galois, grand maître des arbalétriers et gouverneur de Languedoc, avait eu le temps de se jeter dans la place qu'il défendit avec des canons. Hugues, sire de Cardaillac et de Bioule, chevalier du Quercy, chef d'une des plus grandes familles de Guyenne, se chargea de faire faire les canons par ses gens. Etienne Morel, son écuyer, fabriqua la poudre. Dix canons coûtèrent 25 livres 2 sous 6 deniers. La quittance est au cabinet des titres (Bibliothèque nationale), délivrée à Cambrai le 8e jour d'octobre 1339.

Le salpêtre et soufre vif pour faire la poudre coûtèrent XI livres 4 sous trois deniers tournois.

Les comptes des consuls de Cahors apprennent qu'on fit dans cette ville en 1345 une dépense pour *canos fondus, balestas plageladas, carbo por assaiar los canos, trenta sieys liuras et meja de salpetra, vingt cinq de solphre viu* (vif) *que feren comprar a Tolosa per far polveyras et traire los canos.*

Pour assiéger la ville d'Aiguillon, de la mi-avril jusqu'au 23

août 1346, le duc de Normandie se servit de 25 canons, qu'il avait empruntés à l'arsenal de Cahors.

Le Saint-Puy, qui alors était appelé Sompuy, était une forteresse de frontière. La garnison reçut diverses munitions, deux canons de fer, huit livres de poudre et 200 plombées ou balles de plomb, ainsi qu'il résulte de la quittance suivante, dont l'original est au cabinet des titres (Bibliothèque nationale) :

Noverint universi quod Ramundus Arquerii, artilhator Tholosæ domini nostri Francorum regis, recognosco habuisse à provido viro Roberto Darsini, regentis thesaurariam Tholosæ regiam, per manus Johannis Bodeti ejus vices gerentis, pro XIII baudreriis unius pedis; II ansaprenis; una caxia cadrillorum parvi termini; duobus canonibus ferri; IIC plumbatis; VIII libris pulveris pro canonibus; IIC cavillis pro eisdem canonibus munitis de tachis; XIII pavesiis: C fundis cum baculis; L lanceis; C telis; XIII taulachiis; uno sarcione et una tecca pro dictis telis et lanceis reponendis; per me emptis de mandato domini senescalli Tholosani et Albigensis pro garnisione castri de Su[mm]o Podio, siti in fronteria inimicorum domini regis Francorum, et defencione ejusdem, triginta sex libras novem solidos quatuor denarios turonenses, de quibus sum contentus et promitto computare. Datum Tholose sub meo sigillo, die XXIX aprilis anno Domini M.°CCC.°XL. quinto.

En 1349, la ville d'Agen plaçait des canons aux principales portes et aux endroits les plus exposés de son enceinte. Les registres des délibérations des consuls et jurats conservés à la mairie constatent qu'en novembre 1349, on délivre un canon et cent *cayrels desteup* (cent balles ou boulets) à Guillaume de Talive et Guillaume de Lestroa, capitaines de la Porte Saint-Pierre; — un canon et 46 livres de plomb pour faire des balles à Me Guillem de Cassagne, pour la garde de la porte et du couvent des frères mineurs.

Le jour de N.-D. d'août 1352, les Anglais approchant de la ville, on délivre *à la gacha S. Antoni* une *caissa de virotos* et un canon; à Maistre Bernard de Malmusso un canon; —

item à Pey Dayquart, consul, pour la garde de la Bretonnerie, de la Gravère et du Moulin de Saint-Caprais, quarante-huit plombées ou balles de plomb pour les canons.

Cette artillerie était sans doute légère et d'un petit calibre, puisqu'elle lançait seulement des balles de plomb et qu'on ne parle ni de ses affûts, ni de la difficulté des transports. Il paraît même que celle de la ville d'Agen était aisément portée de la maison commune aux murailles et ramenée ensuite à la maison commune. Les dix canons fabriqués par les gens du sire de Cardaillac ayant coûté 25 livres 2 sous 6 deniers, le prix de chacun d'eux était de deux livres dix sous trois deniers. On sait qu'à cette époque le prix du fer forgé était environ de 13 deniers la livre, ce qui indique, au moins d'une manière approximative, que le poids de chacun de ces canons n'excédait pas 46 livres ou 23 kilogrammes.

D'abord on ne s'en était servi que pour lancer des boules incendiaires en bois ou en plomb garni de résine et d'étoupe. On essayait ainsi de mettre le feu aux villes assiégées (1). Ces projectiles n'avaient qu'une très faible portée, dix ou douze pas lors des premiers essais, et ensuite quelque cent ou cent cinquante pas.

On s'avisa alors d'adapter un morceau de plomb au garrot ou vireton en bois qui servait de boulet, et dès l'abord, les résultats dépassèrent toutes les prévisions. En voici un intéressant exemple fort peu connu, quoique déjà publié en Belgique, et ensuite dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (p. 45, année 1844) :

(1) Ces boules creuses ou pleines ont peut-être donné l'idée des bombes, mais n'étaient certainement pas des bombes, dont on ne s'est servi en France qu'à partir du règne de Louis XIII. Ce roi avait fait venir un ingénieur anglais, nommé Maltus, qui, au premier siége de Lamotte, en 1634, fit l'essai de ces engins. Il était ignorant et maladroit; au siége de Landrecies ses bombes passaient par dessus la ville et tuaient nos soldats de l'attaque opposée. Un de ces mortiers éclata par sa faute et tua ou estropia beaucoup de gens. Au siége de Gravelines, il fit un saut dans la tranchée pour en reconnaître la situation et reçut en l'air un coup de mousquet dans la tête. « Ce » qui fit dire, par une espèce de raillerie, qu'il avait été tiré en volant. »
Blondel, *Art de jetter les bombes*, page 5.

Relation tirée d'un registre de la ville de Tournay en Belgique (1346).

Comme le conseil de la ville eut ordonné par un rapport que on leur en fit que Pierre de Bruges, potier d'étain, savoit faire aucuns engins appelés connoilles pour tirer en une bonne ville quand elle serait assiegee; lequel Pierre fut mandé et lui commanda ledit conseil que il en fit un, et si il le faisait bon et que on s'en louât il en ferait plusieurs, lequel Pierre en fit un; et depuis aucuns dudit conseil voulurent savoir comment on s'en pourrait aider, et dirent audit Pieron que il le voloient faire esprover, lequel Piere porta son engin dehors la porte Morelle sur les champs et mit un *quarreau* dedans auquel avait au bout devant une pièce de plomb pesant 2 livres ou environ, et fit iceluy engin tirer, et le porta pour jeter contre un huis et un muret (*contre une porte et un petit mur*). Lequel engin fit si cruel noise et si grant que le quarreau vint par dedans la ville, et n'y eut personne qui là fût, ni ledit Pierre neant, qui ledit *quarrel* (quarreau) vit ni put apercevoir et passa le 2 mars de la ville jusque en la place devant le moutier Saint-Brisse et là atteignit un homme appelé Jacquemon de Raisse foulon au chef (*à la tête*) et le jeta mort. Lequel Pierre pour le doute de la justice de la ville se retira dans un saint lieu quand on lui raporta la nouvelle. Sur ce, le conseil de la ville par grand deliberation eut avis sur ce et bon conseil, considerant que on avoit commandé audit Pieron à faire ledit engin, et que d'icelui lesdits consuls l'avoient fait tirer pour eprover comment il se porterait, comment il avait pris sa visée de tirer contre ledit huis et muret; et que haine aucune n'avait ledit Pierre contre ledit Jack que l'on sache, et comment le quarreau sans viser se dreta dedans la ville, qu'ils ne voyoient cause aucune pourquoi ledit Pierre ne dut être de cette cause pur, innocent et sans coulpe de la mort dudit Jack, et que ce que ledit Pierre en fist fut cas de meskeance (*mauvaise chance*) et de pitey (pitié), pourquoi audit Pierron il pardonnerait ce que par meskeance il en étoit. Ce fu fait au mois de septembre l'an de grace M.IIIC et XLVI.

A la bataille de Crécy (26 août 1346) les Anglais avaient trois canons; et dès les premiers coups les archers génois tournèrent le dos et s'enfuirent.

L'artillerie devint peu à peu une arme plus nécessaire. En

1369, Mezin se déclare pour le roi de France. Girot de Jaulin, à la tête de vingt hommes d'armes, en est nommé capitaine. Il envoie Arnaud de Vareys (ou Barés), l'un des consuls de la ville, à Toulouse, auprès du duc d'Anjou, pour avoir du secours. Le duc ordonne que 70 francs d'or lui seront délivrés par le trésorier des guerres, Estienne de Mont-Méjan. L'ordonnance et la quittance sont au cabinet des titres de la bibliothèque Richelieu. Voici la seconde de ses pièces.

« A Arnaud de Varieys, conseiller de la ville de Mezin, au nom » de lui et des autres conseillers dud^t lieu pour acheter artillerie, » que Monsr leur a donnée pour la deffense dudit lieu. A Thoulouse » le XXe jour de novembre l'an LXX..... LXX frans. »

Sceau de cire rouge portant trois fasces. Legende : S. Arnavt de Bares.

M. Raymond (*Rôles de l'armée de Gaston Phœbus*, page XIV) nous apprend que « les pièces de fer qui formaient les » canons se fabriquaient à la forge de Saint-Jean... Il faudrait » 29 quintaux de fer pour construire deux canons, chaque » quintal valant 3 florins soit 87 florins; dix bêtes de somme » pour porter le fer, vingt charges de charbon pour ouvrer » les canons. Le bois nécessaire à ce qu'on peut appeler les » affûts se tirait de Tarbes et de Beaucens, c'était du sapin. »

M. Raymond donne aussi la formule de la fabrication de la poudre.

Sur les comptes des revenus et des dépenses de la vicomté de Fezensaguet, 1463 à 1471, on voit portés 7 écus et un mouton d'or pour achat de 3 couleuvrines (*Archives de Pau*, E, 247).

Il y avait alors de l'artillerie à tous les siéges et dans toutes les armées; après avoir fabriqué avec un soin minutieux ces garrots ou viretons plombés à leur extrémité, on reconnut que la pièce de bois nuisait au tir, et l'on ne se servit plus

que de balles de plomb ou de fer. La couleuvrine, le fauconnais, l'émerillon furent la petite artillerie légère, tandis que les canons devinrent de plus en plus gros. Louis XI en fit fondre un qui chassait un poids de cinq cents livres et qui portait depuis la Bastille jusqu'à Charenton.

François Ier avait une artillerie nombreuse, et de son temps on régla la longueur, le diamètre et la charge de poudre des bouches à feu. On conserve à Paris dans le musée de l'hôtel des Invalides plusieurs de ces canons. Ils sont lourds, épais et d'un transport si difficile qu'il fallait vingt chevaux pour les mouvoir.

Aux archives du château de Pau, section E, 572, on voit un *Etat de ce qui semble au roi de Navarre et à M. de Burie estre nécessaire pour l'entreprise du costé de Navarre du temps que le camp du roy de France estoit devant Perpignan en l'année 1540. Lequel feust envoyé au dit seigneur roy, lequel le trouva bon.*

L'artillerie de cette armée se composait de 12 canons à vingt-un chevaux pour chacun; — six grandes couleuvrines à quinze chevaux chacune; — six couleuvrines *bastardes*, à onze chevaux chacune; — six couleuvrines moyennes à cinq chevaux chacune. — Plus, il fallait trente charrettes à quatre chevaux pour le transport de douze cents boulets de canon, chaque canon n'ayant que cent coups à tirer; — six charrettes à quatre chevaux pour six cents boulets à couleuvrine; — quatre charrettes à quatre chevaux pour six cents boulets à couleuvrine *bastarde;* — trois charrettes à 4 chevaux pour neuf cents boulets *à bastardes;* — et enfin, 42 charrettes, *à chascune 4 chevaux,* pour 62 milliers de poudre, plus 50 chevaux pour porter le menu *équipaige* des dites pièces.

Le sieur de Praissac, dans ses *Discours et questions militaires,* dédiés en partie à M. de Roquetaillade, sénéchal d'Al-

bret, nous apprend les dimensions réglementaires de l'artillerie du XVIe siècle : Tout le canon a un peu plus de dix pieds de long; il pèse 5,600 livres; avec son affût il a près de dix-neuf pieds de long. — Le diamètre de la bouche est de 6 pouces et deux lignes. — La balle a six pouces de diamètre et pèse trentre-trois livres un tiers.

Ce n'était certainement pas une grosse artillerie de cette espèce dont se munissaient toutes les villes et tous les châteaux au temps des guerres de religion. M. Lafforgue, dans son *Histoire de la ville d'Auch,* nous dit que les consuls appelèrent en 1562 un maître artilleur et firent une réquisition de métaux propres à confectionner les armes, ce qui veut dire sans doute du cuivre et de l'étain.

Les capitaines qui tenaient la campagne empruntaient l'artillerie des villes pour faire leurs expéditions. Mais lorsque Louis XIII et Louis XIV eurent mis fin aux guerres civiles, ces engins meurtriers n'eurent plus d'emploi. Louis XIV défendit même aux villes et aux particuliers d'en posséder. Ainsi disparut définitivement l'artillerie gasconne.

PAUL LAPLAGNE-BARRIS.

LES SAINT-GÉRY DE MAGNAS

A MÉZIN,

lors des guerres d'Espagne et de la Fronde (1).

Joseph de Saint-Géry passa plus de cinq mois à Mézin, à la tête de la compagnie colonelle et des autres compagnies du régiment de Guienne. Il dut enfin partir pour l'expédition d'Espagne. Cependant, le prince de Condé ne voulut pas traverser le pays si riche en souvenirs d'Henri IV sans pousser une pointe au rendez-vous de chasse du Béarnais. Il passa par Durance, où sans doute il voulut courre le cerf, et en repartit le 11 juin pour se rendre à Condom, où l'armée royale l'attendait. Les consuls de Mézin allèrent à sa rencontre jusqu'à Higaro, et le premier d'entre eux, André Laffite, reçut la faveur de l'escorter jusqu'à Condom.

M. de Saint-Géry l'y avait déjà précédé, pour aller prendre le commandement du régiment de Guienne. Bientôt après, tout s'ébranlait pour l'expédition d'Espagne. Le marquis d'Espenan, dont nous avons déjà parlé, s'y distingua par la prise du Passage. Mais l'issue fut malheureuse pour la Valette, qui s'enfuit en Angleterre, fut condamné à mort par contumace, et exécuté en effigie à Paris, à Bordeaux et à Bayonne. Ce fut un coup de foudre pour son lieutenant-colonel.

Cinq ans plus tard, Louis XIV venait de monter sur le trône, quand Bernard de la Valette appela de la sentence qui l'avait trop cruellement frappé; elle fut déclarée injuste et cassée, et le noble duc alla reprendre son gouvernement de Guienne.

C'était en 1643. Le sieur Gendreau, jurat de Mézin, fut

(1) Voir plus haut, p. 415.

député à Agen auprès du gouverneur. Il avait aussi pour mission d'aller présenter au sieur de Magnas « les affections » du corps de ville. M. de Saint-Géry apprit au député que le Père Archange, capucin, son frère, était envoyé à Mézin pour y prêcher l'avent et le carême. Il pria Gendreau de s'intéresser auprès du corps de ville pour qu'il fît un bon accueil au prédicateur, et qu'il lui préparât un logement convenable, l'assurant que tout ce que la ville ferait pour son frère, il le tiendrait fait pour lui-même.

Les consuls de Mézin, voulant donner à ce religieux un appartement digne de sa naissance et de la recommandation du seigneur de Magnas, lui procurèrent un asile dans le monastère des Bénédictins, où il fut reçu avec tous les honneurs qu'il méritait.

J'ai déjà dit que la terre et le château de Bégué étaient passés en la possession de noble Jean de Saint-Géry par son alliance avec la maison de Maubin. C'est la veuve même du sieur de Maubin qu'il avait épousée. Cette alliance est constatée dans la jurade du 13 mai 1651. On était alors en pleine Fronde, et comme tant d'autres, la ville de Mézin éprouva les plus cruelles perplexités. Le 10 juillet, le prince de Condé, Louis de Bourbon, celui qui, plus tard, mérita le nom de *Grand*, annonçait aux consuls de Condom la reprise des armes, qu'il attribuait aux intrigues de Mazarin.

Cette nouvelle se répandit comme un éclair dans toute la contrée, et les plus fidèles à la monarchie se virent un moment ébranlés. Une petite garnison de la grange de Lannes, dans la juridiction de Mézin, se déclara pour le prince avec certaines démonstrations bruyantes. La grange de Lannes dépendait des Prémontrés de Saint-Jean de la Castelle. La ville de Mézin recevait elle-même, tout à la fois, les injonctions les plus sévères, et du marquis de Saint-Luc, lieutenant-général pour le roi en Guienne, et du parlement de Bordeaux, révolté contre son roi.

Plusieurs fois dévastée et complétement ruinée par les guerres de la prétendue Réforme, cette ville se trouva dans la nécessité de subir de nouveaux assauts, ou de recevoir alternativement des garnisons de la Fronde et des garnisons royales.

Tous ces logements ne se firent pas sans beaucoup de frais et d'oppressions: celles-ci furent quelquefois excessives. Dans l'assemblée du 7 décembre 1651, on délibéra longuement sur les moyens à prendre pour éviter ces désastres, dont on ne prévoyait pas la fin. Un personnage de considération, intéressé comme les autres, avait déjà promis, moyennant une honnête récompense annuelle, d'obtenir du prince une sauvegarde, proposant d'ailleurs de ne rien accepter si la sauvegarde venait à ne pas recevoir d'exécution.

Ce personnage, qu'on voulait d'abord ne pas faire connaître, était le baron Jean de Saint-Géry de Magnas. On lui députa à son château de Bégué, où il faisait sa résidence ordinaire, un membre du corps de ville, avec mission de lui offrir cent écus par an, tant que l'exemption sortirait son effet, en temps de paix comme en temps de guerre.

M. Gendreau fut encore chargé de ce message, et vint en rendre compte à la jurade du 12 décembre. M. de Magnas voulait se servir d'un intermédiaire qui avait beaucoup de crédit auprès du prince, et c'est à ce personnage qu'il voulait que fût offert le présent. Mais quand on lui parla de trois cents livres, il détourna la tête, et déclara qu'on ne pourrait obtenir cette sauvegarde qu'au prix de mille livres pour la première année et cinq cents livres pour les années suivantes.

Cependant les événements se précipitaient; Louis XIV écrivit lui-même une lettre aux consuls de Mézin, et dès ce jour commencèrent à s'affaiblir, pour disparaître bientôt, les affections envers le prince de Condé. Il ne fut plus question de la sauvegarde qu'on voulait lui demander.

Ici commence une série de documents d'un grand intérêt

pour l'histoire de la Fronde. Disons seulement ce qui regarde le chevalier de Magnas, frère du sieur de Bégué.

Le régiment du baron de Moncassin ne délogea de la juridiction de Mézin que pour faire place à une compagnie du régiment de Champagne, commandé par le chevalier de Magnas.

Le régiment de Champagne avait pour lieutenant-colonel ce brave La Mothe-Védel qui prit part à la défense de Miradoux, et mourut si généreusement, quelque temps après, au siége de Villeneuve. Ce fut ce lieutenant-colonel qui donna l'ordre au capitaine Magnas d'aller loger avec sa compagnie à la grange de Lannes, et d'y vivre aux dépens du monastère, et non aux dépens du peuple, qui avait obtenu une sauvegarde de Son Altesse Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (1).

Cet ordre fait pressentir que les religieux n'étaient pas restés étrangers aux démonstrations de leur garnison en faveur de la Fronde. Mais l'argent et les vivres du monastère furent bientôt consommés, et, sans égard pour la sauvegarde, les soldats de Magnas se répandirent dans la juridiction de Mézin pour y vivre à discrétion.

Le corps de ville fut ému des plaintes qui vinrent retentir jusque dans son sein. Cahelle et Descamps, tous deux avocats au parlement de Bordeaux, plaidèrent chaleureusement, dans l'assemblée du 2 juin (1652), la cause des habitants. Ils furent députés à la grange avec le consul Dépére et les jurats Darodes, Navarre et Dubarry :

« Estant entrés dans ladite grange, se seroient adressés au sieur chevalier de Maignas, auquel ledit sieur Dépére auroit donné entendre le subject desdites plaintes, et prié d'empescher que les soldats ne fissent de telles courses, prenant le bestail tant gros que menu par les mestairies, volailhe et autres choses, en telle sorte que le pauvre peuple est grandement oppressé et incommodé, battant et assommant les païsans, qui sont contraints de quitter leurs maisons et

(1) Celle-ci avait été obtenue par l'entremise de M. de Silhon, auquel j'ai l'intention de consacrer quelques articles.

mestairies. Lequel sieur luy dit qu'il falloit que ses soldats vesquissent et s'en prissent où ils en trouvoient...

» Au préjudice de quoy lesdits soldats auroient de plus en plus continué à désespérer les païsans, qui, estant oppressés extraordinairement, se sont mis en défense. Mesmes le dernier de may dernier, il feut tué ung soldat, qui fut cause que ledit sieur chevalier leur escrivit de se transporter sur le lieu, pour voir et visiter le corps, et faire recherche de celuy qui auroit fait le meurtre, ce qu'ils auroient fait...

» Estant arrivés sur la rue qui va de la présente ville à Poy sur Losse, et vis-à-vis de la mestairie de Goubin et maisons appelées de Claverie, ils auroient rencontré noble Jehan de Saint-Géry, sieur de Maignas, ledit sieur chevalier son frère, deux soldats et autres subjets dudit sieur de Maignas. Et s'adressant ledit Dépére audit sieur chevalier, luy auroit dit qu'ils et la communauté estoient bien marris de cet accident, mais qu'il le pouvoit empescher, ainsi qu'il en avoit esté prié, il y a longs jours, en ne permettant point de courses à ses soldats; et ainsi, qu'il en estoit la cause.

» A quoy ledit sieur de Maignas s'en prit à tel point contre ledit Dépére, qu'il l'appela *couquin, pendard*, indigne de sa charge, et qu'il en avoit menti; et qu'il quittât sa livrée, que ledit sieur Dépére avoit sur ses espaules, et le traiteroit de bonne façon, et levé sa main droite audit Dépére, ayant mis gant en icelle, et qu'il s'en souvînt, qu'il ne seroit pas toujours consul... Ensemble aussi lesdits sieurs de Maignas se retirant, trouvant les nommés Lamore et Dieudé sur le chemin, les ont prins, et ceste nuit passée, le métayer de Goubin qu'ils s'en ont admené, et murtrissent et assomment tous ceux qu'ils rencontrent (1). »

Il fut délibéré qu'on dresserait procès-verbal de tous ces faits pour se pourvoir ensuite par conseil. Cependant les sieurs Dépére et Garoste furent députés à Condom auprès du sieur La Mothe-Védel, pour le prier de faire mettre en liberté les prisonniers, promettant de leur faire leur procès s'ils étaient reconnus coupables. Ils devaient aussi le prier de donner des ordres pour éviter les violences de la garnison.

Il y eut encore quelques jours de tiraillements, mais on finit

(1) Hôtel de ville de Mézin, K, p. 128 et suiv.

par obtenir le délogement de cette compagnie. En même temps, on apprenait que le lieutenant-colonel du régiment de Champagne, la Mothe-Védel, faisait lui-même auprès du comte d'Harcourt de grands efforts pour obtenir de venir loger à Mézin. Il ignorait sans doute que d'Harcourt était alors à la veille d'aller assiéger Villeneuve. Le défenseur de Miradoux avait là sa place marquée, où l'attendait une mort glorieuse. Ses cendres, environnées d'un cortége funèbre, furent portées à l'abbaye d'Eysses et déposées sous les dalles du monastère carlovingien (1).

L'abbé BARRÈRE.

(*La fin prochainement.*)

Nous empruntons au second volume des *Documents historiques sur la maison de Galard*, publié naguère par M. J. Noulens, chez J. Claye, avec un luxe merveilleux de typographie et de gravure, quelques indications sur Magnas et la famille de Saint-Géry (2).

La terre de Magnas était située entre les deux fiefs de l'Isle-Bouzon et de Castelnau-d'Arbieu, appartenant à deux branches de la maison de Galard. Peu après 1250, Magnas apparaît comme apanage des cadets de la branche des Galard de l'Isle. Au XIVe siècle, un Vigier de *Manhan* (une des plus anciennes formes du nom de *Magnas*), frère de Bertrand de Galard, sire de l'Isle-Bozon, se trouve nommé dans plusieurs actes de sa famille. Dans un rôle de la noblesse d'Armagnac, dressé au XVIe siècle et publié par l'abbé Monlezun (t. VI, p. 180), on remarque les noms accolés des deux seigneurs de Castelnau-d'Arbieu et de Magnas. Mais en 1600, le fief et le nom de Magnas avait déjà passé aux Saint-Géry. A cette date on rencontre Antoine de Saint-Géry, époux de Marguerite de Saint-Lary, seigneur de Magnas et de la Mothe-Ando. « Les Saint-Géry devaient s'être approprié ces deux fiefs par suite d'un mariage avec la branche [des Galard] de Castelnau-d'Arbieu; ils étaient d'ailleurs précédemment apparentés par des alliances communes. Jean de Saint-Géry, baron de Magnas, lieutenant-colonel au régiment de Picardie, mort glorieusement au siége de Montpellier, avait épousé, le 19 septembre 1588, Marguerite de Las, belle-sœur de Guy de Galard, seigneur de Castelnau-d'Arbieu. De cette union provint Joseph de Saint-Géry... » Mais ici se nouent les précieuses révélations de M. l'abbé Barrère, dans son article du mois dernier sur les Saint-Géry de Magnas.

L. C.

(1) Hôtel de ville de Mézin, Reg. I et K, *ad annum*.

(2) Nous donnerons très prochainement un article bibliographique sur ce beau volume. Voir sur le premier, *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 143.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IIIe. — ÉPANOUISSEMENT.

§ 3e (1).

Donations, ventes et impignorations faites à l'abbaye à la grange du Fourc, primitivement Harbielle.

Cette grange avait ses dépendances dans ce qui forme aujourd'hui, du moins en grande partie, le territoire de la commune de Sainte-Marie, dans le canton de Gimont, laquelle comprend deux paroisses, Sainte-Marie et Saint-Martin-Saint-Pé, sur la rive gauche de la Gimone. Elle s'étendait aussi, sur la rive droite, dans l'ancienne paroisse de Sillac, et peut-être même dans celle d'Escornebœuf, à laquelle Sillac confrontait par le levant et le midi.

Le nom ancien du territoire sur lequel cette grange fut établie, était *Harbielle* ou *Farvielle*. Dans le principe, la grange elle-même était désignée sous le nom de Grange de Font-Guillem « Fontis-Guillelmi. » Puis, nous ne savons pourquoi on substitua à ce nom celui de Grange du Fourc ou du Hourc qu'elle a porté jusqu'à nos jours. Ce territoire était borné au levant par la Gimone, au midi par Manville (Sainte-Marie), au couchant par Espirville (Blanquefort) et au midi par Mauvezin.

La grange du Fourc commença comme avait commencé

(1) Voir plus haut (livraison de février), p. 69.

l'abbaye elle-même, par une donation qui fut faite à Bernard Ier, second abbé de Gimont, de cent conquades de terrain, en un lieu qu'on appelait alors l'*Artigal* d'*Ardizol*, dans la paroisse d'*Harvilla* ou *Farvilla* (Harbielle). Cette donation ne fut pas faite par une seule personne, mais par une réunion de plusieurs familles, qui voulurent concourir à la fondation par la cession qu'elles firent d'une portion des terres qu'elles possédaient en ce lieu. A leur tête, figure un prêtre, le chapelain de Farville, nommé Bernard.

Voici, en substance, ce que portait la Charte de cette première donation :

« Bernard, chapelain (*capellanus*) de Farville, de l'avis et avec le consentement de ses deux neveux, les enfants de son frère qui vivaient avec lui; et aussi de sa sœur Gaudion; — Donat de l'Abadie, son fils Arnaut, Sance son frère, le gendre de celui-ci Raymond-Guillaume; — Suavis du Voisin; — Guillaume-Arnaut et Bonhomme ses enfants; — Guillaume de Lafite, Arnaut, Gassies et Dominge surnommés de Piémont; — Arnaut du Voisin et Vital de Gaillan, — à l'abbé Bernard.

» Don et cession de cent conquades de terre avec les dîmes et les prémices et autres dépendances et de tous les droits sans exception qu'ils pouvaient y avoir : à prendre les dites cent conquades sur l'Artigal dit d'Ardizol. » Les donateurs s'engagent tous individuellement et solidairement l'un pour l'autre à fournir aux moines toutes les garanties qu'ils peuvent demander, et il est aussi convenu que si dans la terre qui a été désignée et bornée par les donateurs, *quam attenderunt et bosolaverunt*, il se trouvait plus de cent conquades, le surplus appartiendra aux moines. Si, au contraire, il y en avait moins, et qu'il manquât cinq conquades ou plus, les donateurs s'engagent à parfaire d'ailleurs les cent conquades promises. Il est dit aussi qu'elles seront mesurées à la conque d'Aubiet « *ad conquam Albineti.* » L'abbé fait présent aux donateurs de soixante sols morlas, et ceux-ci de leur côté, en

outre de la donation précédente, accordent aux moines l'exploitation sur toutes leurs terres, le droit de prendre dans leurs forêts le bois dont ils pourront avoir besoin pour la construction des maisons, pour les meubles et pour les ustenciles; la dépaissance dans les terres cultes et incultes, sauf les réserves ordinaires; enfin, la libre entrée et sortie sur toutes leurs terres. Cette donation fut faite à Escornebœuf, en présence de Marie d'Escornebœuf et de Gautié de Sarrant, son fils, qui servirent de caution. — Elle fut approuvée par Bernard de Montaut, comme seigneur suzerain, assisté de Marie sa mère. On cite comme témoins : Adémar de Juillac, Odon de Lagarde, Arnaut Auriol, Bernard de Batcaïna, Sance-Terrène, Arnaut Assi. L'acte est daté de *Labatud* d'Odon de Lagarde, en l'année de l'Incarnation 1158. — Cette même année, la donation fut confirmée par Aton d'Escornebœuf, fils de Marie d'Escornebœuf, qui renonça aussi, en faveur des moines, aux droits qu'il pouvait avoir sur les terres données, et ratifia tout ce qu'avaient fait, en cette occasion, sa mère Marie et ses frères Gautié de Sarrant, Raymond-Bernard et Montassin, et les autres donateurs. Cet acte fut passé au château de Lahitte, en présence d'Arnaut de Lahitte, de Bernard de Lahitte, son frère, de Bertrand de Leboulin, de Sance du Tillet et de beaucoup d'autres qu'on ne désigne pas autrement. — A la suite de l'acte on ajoute : « Il faut aussi savoir qu'en considération de la grange du Fourc, Bernard, abbé de Gimont, promit aux hommes de Farvilla qui figuraient dans la donation d'en recevoir trois dans sa congrégation, et pour faciliter l'exécution de cette promesse, on divisa les donateurs en trois groupes. » Dans le premier, étaient : Suavis du Voisin, Arnaut du Voisin, son frère, Guillaume de Lafite et leurs héritiers. Dans le second : Donat de Labadie, Sance, son frère et leurs héritiers. Enfin, dans le troisième : Gassion de Piémont, Dominge et Guillaume de Piémont ses frères, Raymond de Farvilla, prêtre, Sance de

Piémont, et leurs héritiers. Chaque groupe avait droit à l'admission d'un de ses membres, et celui-là admis, les autres n'avaient plus droit de rien demander.

Une fois établie sur ce point du territoire par la prise de possession de ces cent conquades de terre, l'abbaye ne tarda pas à s'étendre alentour, soit par de nouvelles donations qui vinrent s'ajouter à la première, soit par des acquisitions qu'elle fit à prix d'argent. Plusieurs familles considérables des environs avaient là des propriétés sans y avoir leur résidence. Il n'y en eut peut-être aucune qui ne s'empressât de faire à l'abbaye quelque concession, voulant ainsi témoigner d'une manière efficace la sympathie qu'elle éprouvait pour elle et pour son œuvre. Nous ferons connaître, d'après les actes, celles de ces familles qui nous paru les plus marquantes, soit par leur rang, soit par l'importance des donations ou même des ventes qu'elles ont faites à l'abbaye. Mais pour ne pas prolonger l'exposition nécessairement monotone de ces concessions, nous nous bornerons désormais à quelques notes rapides.

1° *Famille de Sirac.*

1159. Gaillard de Sirac et son fils Arnaut vendent à l'abbé Bernard pour 50 sous morlas, 65 conquades de terre à prendre à son choix à Harbielle, et concèdent de plus leurs autres terres de ce lieu pour les cultiver *pendant 30 ans*. L'abbé s'engage à recevoir s'il y a lieu, comme moines, le donateur et son frère Guillaume-Arnaut.—En 1164, la concession *temporaire* devint une donation pure et simple, à l'occasion de laquelle l'abbé compta à Gaillard de Sirac 40 sols morlas, *à titre de charité*.

1171. Guillaume-Arnaut de Sirac et ses enfants donnent une terre à l'abbé Donat qui leur donne de son côté 5 sols morlas. Acte passé au château de Mauvezin, et où figure comme témoin Pierre de Sotol, chapelain de Mauvezin.

1185. Odon, fils de Guillaume-Arnaut, confirme tous les dons faits à l'abbaye par sa famille, se désiste de ses poursuites contre les moines et leur accorde le droit de parcours et de dépaissance sur toutes ses terres. En 1200, il renouvelle cette concession, en y ajoutant la libre entrée et sortie pour toutes ses terres entre la Gimone et la Save.

2° *Famille Dieuzaide de Lombirac.*

La branche aînée de cette famille résidait à Lombirac en Harbielle, deux autres branches dans les environs. Le chef de la première paraît avoir épousé une fille du seigneur de Montiron. Les propriétés de cette famille étaient dans Juilles et dans Marrox, sur la rive gauche de la Gimone, et sur l'autre rive dans Sainte-Marie de la Grasse et dans le Laurs. En tous ces lieux, l'abbaye obtint des terres considérables des diverses branches de la famille de Lombirac, dont plusieurs membres et le chef lui-même se consacrèrent à la vie monastique.

1147. Bernard-Guillaume de Dieuzaide donne à l'abbé Bernard tout ce qu'il tient en l'Artigue, moyennant communion de bonnes œuvres, plus 100 sols morlas qu'il s'engage à restituer s'il entre comme moine à l'abbaye.

1158. Le même, avec le consentement de Gautier de Sarrant, fait don de 6 concades de terres sises entre la fontaine de Sainte-Marie de la Grasse et celle de Saint-Geni, près la Gimone. Ce don est fait *francament,* c'est-à-dire sans aucune charge de redevance.

1162. Dieuzaide de Lombirac, sur le point d'entrer comme convers à l'abbaye de Gimont, donne une culture dont les limites sont exactement marquées en Font-Guillem (du Fourc); plus tout ce qu'il possédait du chef de sa femme en la Masère. La même année son fils Hugues confirme la double donation. « Tout ceci fut fait sous les auspices de Guillaume, archevêque d'Auch, et de Bernard d'Armagnac, qui s'engagèrent à

en assurer la loyale et fidèle exécution. Témoins : Guillaume, archevêque d'Auch, Gassie Sance, abbé de l'Escale-Dieu, Arnaud, abbé de Berdoues, Galines, abbé de Bouillas (*Portoglonis*), Gassie Eis, abbé de Condom, Géraud de Labarte, Odon d'Orbessan, et un grand nombre d'autres. »

1172. Les deux fils de Bernard-Guillaume confirment la donation faite par leur père en 1158, en Sainte-Marie de la Grasse, « à la tête du pont au-delà de la Gimone et près de la fontaine de Saint-Geni. » — C'est le pont de l'abbaye, dont on voit encore les restes sur le canal de la Gimone au N.-E. des ruines du monastère, et à une petite distance du nouveau pont. — De plus ils mettent en gage, pour 200 s. m., toutes leurs terres situées dans le même dimaire et leur droit sur l'église et le territoire de Sainte-Marie.

1173. Hugues de Lombirac cède à l'abbé Bernard la moitié de la terre de la Mazère, et reçoit en retour 10 s. m., plus remise de 20 sols qu'il devait pour une jument enlevée aux moines. Cet arrangement fut ménagé par Sance de Saillas, en son nom et au nom de Bernard, comte d'Armagnac.

La même année Geraut de Dieuzaide, à son lit de mort, pour réparer des injures qu'il confesse avoir faites aux moines sur la route qui va de l'abbaye à la Grange du Fourc, fait don et cession de la partie de cette route qui traverse ses terres.

1178. Don à l'abbé Humbert de l'église de Saint-Martin, à l'occasion de l'entrée au monastère de Guillaume-Bernard de Dieuzaide, frère du donateur.

1185. Laure, fille de Bernard-Guillaume, confirme toutes les donations, ventes et impignorations faites par sa famille et dont nous n'avons indiqué que les plus remarquables.

3° *Famille de Piémont.*

Les deux frères de ce nom qui firent des générosités à l'abbaye de Gimont avaient leurs terres entre Mauvezin et Espir-

ville, le long d'une route appelée Mercadé, tirant de Mauvezin à Aubiet, entre *Arlope* et la Grange du Fourc.

Les concessions commencèrent en 1161 par une vente de 15 concades de terre, pour 15 s. m., à l'abbé Bernard.— En 1174, don de droits dans le dimaire de Cahusac, moyennant promesse de réception au monastère et 15 s. m. à titre de charité. — 1194. Don de toutes les terres entre Arlope et la Grange du Fourc, à l'occasion de l'entrée de Jourdain de Piémont, comme frère convers, à l'abbaye de Gimont.

4° Familles de Juillac, de Batcaïna et de Lagarde.

Ces familles, alliées entre elles au point de n'en faire qu'une, avaient des propriétés situées au couchant de la Grange du Fourc, et s'étendant du côté d'Espirville et de Saint-Michel, c.-à-d. vers Blanquefort et l'église du Has, que remplace aujourd'hui celle du Travez. Les concessions faites à l'abbaye dans ces quartiers sont remarquables et leurs auteurs peuvent à bon droit prendre rang parmi ses plus insignes bienfaiteurs.

On trouve dès 1147 une donation faite par Odon de Lagarde à la naissante abbaye, dans le territoire de Lartigue; en 1160 et 1167, son frère Arnaut cède des terres situées dans le Laurs, « à l'époque, dit-on, où Raymond de l'Isle partait pour Jérusalem. » Notez que le départ ne s'exécuta qu'en 1169.

1161. Vente par Odon de Lagarde, Gasen de Juillac, son épouse, et autres, à l'abbé Bernard, pour 20 s. m., de tous leurs droits dans la terre de Gafamont. — 1162. Ademar et Guillaume de Juillac, et autres, vendent au même abbé, pour 100 s. m., cent concades de terre dans le dimaire de Saint-Martin. — 1179. Bernard de Batcaïna donne à l'abbé Arnaud (ailleurs nommé Géraud) tout ce qu'il a dans le casal de Feuilhac, l'abbé s'engageant à le recevoir comme moine ou comme convers, pourvu qu'il se présente avant la prochaine fête de Noël.

1180. Sancie de Batcaïna vend à l'abbé de Gimont pour

15 s. m., le *capcasal* de Labarthe en Saint-Justin. — 1183. Elle y joint les dîmes, prémices et autres droits qu'elle possède dans l'église du même lieu. — 1184. Confirmation par les fils et neveux d'Ademar de Juillac d'une donation considérable, faite par ce dernier en Saint-Martin. — 1193. Sancie cède le tiers du casal de Monsopèse, plus une hypothèque de 60 s. m., etc., en échange d'un casal situé à Lauret. — 1195. Odon de Lagarde donne à l'abbé Sance toutes ses terres cultes et incultes d'Espirville. — 1198. Bernard de Batcaïna cède tous ses droits en Feuillac, plus le droit de parcours et de dépaissance sur toutes ses terres; et, s'il vient à mourir sans laisser d'enfants légitimes, toutes les terres qu'il possède en deçà de l'Arrats à l'Orient. On l'admet à la communion des bonnes œuvres et, s'il vient à quitter le siècle, il sera reçu au monastère de Gimont.— La même année, Sancie, moyennant des priviléges analogues et le droit d'être ensevelie chez les religieuses de Saint-Jean, cède, de concert avec ses enfants, tous ses biens depuis le ruisseau d'Espirville jusqu'à la grange du Fourc, depuis l'église de Saint-Michel jusqu'au fossé de la vigne de Salacence, et depuis la Serre jusqu'au ruisseau. La donatrice se réserve jusqu'à la fin de ses jours, le droit de se fournir à la grange du Fourc des aliments et des vêtements de laine dont elle aura besoin.

6° *Famille du Voisin* (*de Besin*).

Cette famille figure dans la donation des cent concades de terres de 1158, qui fut comme le premier fondement de la grange du Fourc. Parmi les membres nommés dans cet acte, l'un, Arnaut, embrassa l'état religieux.

En 1164 Vital du Voisin et plusieurs autres cèdent à l'abbé Bernard, pour 20 s. m., toutes les terres qu'ils avaient à Font-Guillem par delà le ruisseau, vers le nord, avec le consentement de Gaillard de Sirac de qui ils tenaient ces terres en fief.

— 1171. Vital du Voisin et les siens font vente au même, pour 10 s. m., de la moitié du dimaire de Sillac, comprenant tout ce que les moines avaient mis en culture avec leurs propres charrues. — 1173, 1179. Vente des dîmes de Sillac qui se prenaient sur les terres labourées par les moines, et des dîmes de Gafamont : « Alias de Furco, » dit une note marginale d'une écriture postérieure. En 1179, confirmation du don déjà fait du bois de Matfré dans la grange du Fourc, et cession de toutes dîmes et redevances du même lieu. Cet acte fut conclu à Mauvezin « *ante lo trepadé.* » Le champ de foire de Mauvezin porte encore aujourd'hui ce nom de *Trépadé.*

7° *Famille de Hauteville.*

Elle habitait Mauvezin et avait ses propriétés au sud-est de cette ville entre la Gimone et l'Arrats, vers Saint-Martin. L'acte le plus intéressant de cette famille en faveur de notre abbaye est le testament d'Arnaut de Hauteville, au moment de partir pour l'Espagne (il s'agit sans doute d'un pèlerinage à Compostelle) en 1183. Le testateur parle de son fils, de même nom que lui, absent de son pays et dont on n'avait pas de nouvelles depuis longtemps : tout porte à croire, quoique l'acte ne le dise expressément, qu'il était parti pour la croisade. Arnaut de Hauteville donne à l'abbaye des terres et des droits en Mauvezin, à condition que l'abbé Donat paiera à lui ou à ses héritiers 60 s. m. Arnaut acquiert de plus le droit d'être reçu comme moine à Gimont, ou, s'il meurt dans le siècle, d'y recevoir les mêmes honneurs funèbres qu'un moine.

R. DUBORD,
curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

LA MUSIQUE ET LE PLAIN-CHANT
DANS L'ÉGLISE DE LOMBEZ
AU XVIIe SIÈCLE.

M. l'abbé J. de Carsalade du Pont, notre correspondant toujours actif, toujours heureux en recherches, vient d'offrir aux archives de l'archevêché d'Auch, un gros in-folio manuscrit de près d'un millier de pages, portant ce titre : LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS CAPITULAIRES DU VÉNÉRABLE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE LOMBEZ, *commencé le douziesme du mois de janvier l'an de grâce MDCXXIX, par moy soubssigné, chanoine, sacristain et secretaire dudict chapitre.* — BACHELIER, secretaire.

Ouvert en janvier 1629, ce lourd registre a été clos dans le courant de 1643; mais les derniers feuillets ont été gravement endommagés par l'humidité. Le reste est d'une conservation parfaite. Il y a là, pour une longue et importante période, de très-nombreux renseignements, soit sur le chapitre cathédral de Lombez, soit sur une foule d'affaires ecclésiastiques et civiles, où ce vénérable corps se trouva plus ou moins directement intéressé.

Après l'avoir parcouru beaucoup trop sommairement, je puis pourtant y noter, avec le secours d'un faible essai de table tracé sur la couverture même du volume, à l'intérieur, quelques points dignes d'intérêt.

D'abord l'*école* de Lombez. — Le 10 mai 1630, Pujolle est continué dans ses fonctions de régent, « pour la prochaine année comme il a faict la presente... soubs le bon plaisir neant-

moings de Monseigneur l'evesque. » — Pareille délibération a lieu en sa faveur le 23 mai 1631 (1).—Mais avant Pujolle, qui s'acquittait de sa charge à la satisfaction commune, l'école avait été moins bien gouvernée par un certain Cauffapé qui, d'après la délibération capitulaire du 27 avril 1629, « n'estoit pas fort propre pour retenir davantage la regence.» Avis fut donné en même temps au chapitre « que Monseigneur estoit tout disposé à restablir son seminaire et avoit desseigné d'en bailher la conduite au sieur Garros, recteur de Castelgailhard, lequel pour un commencement pourroit fort commodément servir ladite regence et ledit séminaire. » Ce projet d'union n'eut pas de suite; car il est déclaré, au 1er juin 1629, que, comme Cauffapé « à present regent ne veut plus continuer, » on lui donne pour successeur Pujolle « escholier, fils de la ville, qui a bien estudié et est pour s'acquitter dignement de cette charge. » Il eut pourtant quelque difficulté pour obtenir la clef de son école, dont les consuls s'étaient saisis et qu'ils refusaient de lui livrer. La discussion eut sans doute bientôt une solution pacifique par l'intervention de l'évêque, à l'arbitrage duquel le chapitre avait délibéré de s'en rapporter.

Quant au Séminaire, il en est question vers la même époque, à l'occasion d'une somme de 1,000 livres offerte au syndic du chapitre, pour cette œuvre diocésaine, par un M. de Rudelle, conseiller au Parlement de Toulouse. Mais je n'ai pas su apercevoir d'autre mention de cet établissement, dont l'histoire m'est, je l'avoue, tout à fait inconnue.

L'histoire intime du chapitre trouverait, on le pense bien, plus d'éléments précis dans ce gros bouquin. La *pointe* et les *pointeurs* sont fréquemment en cause. On sait que les absen-

(1) En 1632 il manifesta l'intention de s'en aller *à Toulouse ou ailleurs* continuer ses études et on lui donna pour successeur un certain Cabanes. Ce dernier demanda inutilement l'année suivante qu'on augmentât ses gages; on voit par les termes de sa requête (fol. 231 vo) qu'on assimilait la *régence* à une *prébende de* 18 *livres*.

ces et autres contraventions des chanoines et prébendiers étaient notées par ces fonctionnaires. Nous rencontrons, par exemple, au 12 janvier 1635, un jeune prébendier, nommé Jean Casac, coupable d'insolences commises dans la *sacrestie*, et qui n'aurait répondu aux charitables remontrances d'un de ses confréres qu' « en luy tirant la langue. » Il fut arrêté qu'il serait *pointé pour huit jours* et privé pendant ce temps de ses *lucratis*. Ce n'était pas trop. Mais on ajouta « qu'il seroit puny d'une telle temerité selon les lois ecclésiastiques et à la diligence de M. le procureur fiscal; » ce qui permet de croire qu'il reçut une correction exemplaire.

Malgré la mention de plusieurs fâcheuses incartades du même genre, tout démontre, dans ces délibérations d'un corps ecclésiastique considérable, une constante préoccupation de ses devoirs spirituels, autant que de ses droits utiles. Un relevé de quelques mesures prises pour la bonne exécution du chant dans la cathédrale en fournira la preuve. Ces notes, quelque décousues qu'elles soient, ajouteront quelque chose aux recherches instructives publiées par M. Aloys Kunc, dans les premiers volumes de ce recueil, sur l'histoire du chant ecclésiastique dans notre province.

Le goût de l'harmonie est de toute antiquité dans le diocèse de Lombez, comme dans le reste de la province de Toulouse; le Languedocien ne comprend guère les solennités religieuses sans un appareil éclatant de chant musical. Nous trouvons, sous le 27 juin 1631, la mention suivante d'une gratification octroyée à un chantre de circonstance : « A esté accordé à Jehan Rogeareau, musitien, la somme de troys livres, en considération du servisse qu'il a rendu ces festes à l'esglise, chantant d'ordinayre *sa partie*. » On voit que le chant des jours solennels était musical et à plusieurs parties; on en aura bientôt d'autres preuves.

La même délibération nous renseigne sur l'état des orgues à cette date. Le chanoine Antoine Navarre, au nom du chapi-

tre, avait chargé maître Ramond Martines, organiste, de vérifier le dommage fait au grand orgue quelque temps auparavant par la foudre, et de le réparer, moyennant un juste salaire « de ses peynes et vacations. » Mais il ne se hâta pas d'entreprendre ce travail, « disant que ledit orgue est en fort mauvais estat; » et il fut congédié quelque temps après, parce que « tout au dernier mot » il n'exigeait « pas moigns de soyssante livres pour le raccommoder, ne sçachant ni luy ni ledit chapitre ce qu'il y faut faire. » On trouva depuis un artiste plus capable. Voici un extrait de la délibération du 23 avril 1632 :

Le grand orgue estant gasté puis quelque temps du coup de tonnerre qui tomba dessus, Tisac, prebendier, se seroit offert, à la charge que la compaignie l'aye agreable, pour visiter et desmonter iceluy; et en cas il n'y aura poynt de tuyeaux crevés ou de pieces de boyx couppées, le remettre; se remettant pour ses peynes et vacations à la discretion de ladite compaignie. Sur quoy les veois (*voix*) ayant coureu, il a esté deliberé que ledit Tisac vacant à desmonter ledit orgue, il luy sera permis prendre un homme pour l'ascister, qui sera payé par le chapitre. Et neanmoings l'un des messieurs des celleriers prendra garde au travail qu'il y sera fait (fol. 105.)

Quelques jours après, le même Jean Tisac demanda qu'on lui abandonnât, pour ses honoraires, le petit orgue de la cathédrale, « attendu qu'il est gasté et en fort mauvais estat à cause du foudre qui tomba dessus. » On lui répondit que cet instrument, comme bien d'église, ne pouvait être aliéné. Mais on lui permit (9 juillet) de l'emporter chez lui pour s'exercer, « à la charge de le remettre au lieu et place d'où il l'a tiré, qui est joynhant le grand orgue, lors et quand il en sera requis par ledit chapitre. »

Ce Jean Tisac, qui était, au chapitre de Lombez, à la fois *cantoral* et *pontaire*, avait de plus un certain talent d'organiste. Nous le trouvons puni, par délibération du 4 novembre 1635 (fol. 275 v°), parce qu'il « s'en estoit allé à Samathan sonner

là les orgues, sans conged du chapitre, » ce qui avait été cause de quelque embarras aux offices de la cathédrale.

Outre le grand et le petit orgue, on pense bien que le lutrin était soutenu, d'après l'usage très-général de l'époque, par un *serpent*. Je ne veux rien dire ici de ce singulier instrument, dont l'histoire a été esquissée déjà dans la *Revue de Gascogne* par un de nos plus savants et de nos plus spirituels collaborateurs (1). Je note seulement qu'au 20 octobre 1624, le serpent de l'église de Lombez fut « bailhé » à un enfant de chœur nommé Pierre. Ce dernier, dès le 5 janvier de l'année suivante (fol. 259 v°), déclara qu'il ne voulait plus servir le chapitre « si on ne l'habilloit et ne luy donnoit de gages pour jouer du serpent *à la musique*. » La demande parut honnête, et d'une commune voix on vota un achat d'étoffe « pour luy faire un habit de toile, pour un surpelis et un bonnet carré noir; et de plus qu'il auroit les gages d'un cantoural, savoir neuf livres capitulaires. »

On voit que les services de ce jeune instrumentiste étaient appréciés. Du reste, l'importance attachée à sa fonction ressortira encore mieux de l'extrait suivant, qui complète tout ce que nous avons trouvé pour servir à l'histoire des serpents de Lombez. La délibération est du 12 décembre 1642 (fol. 468 v°) :

Ayant esté proposé comme un certain garsson muzissien jouant du serpent est despuis quelques jours arresté en ville, demandant d'estre receu à gaiges par le chapitre, et qu'estant en maulvays équipaige il plaise au chapitre d'user de quelques liberalité en son endroit pour s'abiller : A esté delibéré seur ceste proposition que ledit muzissien sera receu pour ung ang aux gaiges de cent livres, paiables par esgales portions au bout de chascun moys... Et au surplus qu'il sera donné et payé audit muzissien six livres pour s'abiller, en consideration du service qu'il a rendu jusques à ce jour.

(1) Voir notre tome XIII, p. 395. On n'aura pas de peine à deviner, derrière les trois étoiles de la signature, l'auteur de l'article si remarqué naguère sur l'*origine des seigneurs de Termes d'Armagnac*.

L'entretien d'un nombreux personnel pour la musique d'église entraînait le chapitre à des frais considérables. Aussi fallait-il, dans les moments d'embarras, rogner sur cette partie dispendieuse. En 1634, on réduisit le nombre des *cantoraux* de quatre à trois, « à cause de la pauvreté du chapitre et des grandes despenses extraordinaires qu'il convient faire ceste année. » (Fol. 253.) En 1639, il y eut des réductions plus considérables pour plusieurs motifs; je ne veux pas transcrire la longue délibération sur « la moderation de la musique (fol. 378), » mais je fais quelques emprunts à celle qui la rétablit peu de temps après (fol. 383.)

.... Il feust treuvé bon par monseigneur (l'Evesque de Lombez) de moderer la musique pour ung an, et ce... particulièrement à cause que les enfans de cœur se treuverent si fort gastés de la teinnie (*teigne*), qu'il n'estoit possible de les rettenir davantaige sans encourir ung danger manifeste; oultre qu'il se rencontroit qu'ils estoient tous seur le poinct de perdre la voix pour avoir servy chascun cinq ou six années, ce qu'arrivant lesdicts enfans n'auroient esté qu'à charge et despanse inutille au chapitre; durant le cours de laquelle année il feust arresté qu'on donneroit ordre de se pourvoir d'ung maistre qui feust suffizent et capable et de choyzir quatre petits enfans qui eussent bonne voix, comme aussy de reparer la maison de la maistrise et faire provision des meubles necessaires; et que seur la feste prochayne de la sainct Jean-Baptiste on prendrait le maistre avec lesdits enfans, aux fins que, pendant les troys ou quatre moys quy restent à la fin de l'année, il les rendit capables de pouvoir servir au commencement de l'année prochayne...

Une importante décision du 24 avril 1634 nous donne des renseignements précieux sur l'organisation du chant dans l'église de Lombez. Je copie une partie de la délibération capitulaire :

Sur la proposition qui a esté faicte qu'à cause du peu de revenu dudit chapitre, lequel a esté grandement diminué par les aliénations du temporel d'iceluy chapitre, que les roys de France ont ordonné estre faictes cy-devant, par l'imposition et payement des decimes,

par les sterilités et domages de gresle plus frequentz despuis quelques années que de costume, ledit chapitre n'a le moien de donner un salaire competant à un m^re^ de musique, à un organiste, à quatre cantouraulx, aux musiciens et à un m^re^ de ceremonies, qui sont tres necessaires pour dignement faire le divin service en ladite esglise; et ce d'autant plus qu'en icelle esglise y a un si grand nombre d'habitués que quand chascun a rente... qui n'est pas encore suffisant à leur entretien, ce qui reste est si petit qu'il n'y a rien pour payer lesdits musiciens, cantouraux et m^re^ de ceremonies...

La chose ayant esté meurement et attentifvement considérée par mondit seigneur (l'Evêque de Lombez) et messieurs de son chapitre, les voix aiant couru, par les communs suffrages de tous a esté délibéré et arresté que de vingthuict prebendes par la bulle de fondation du pape Jehan XXII instituées, de dixhuict livres, en la presente esglise, il en sera prins neuf, à mesure qu'elles vaqueront par mort, pour estre balhées et affectées auxdits officiers en qualité de gages : scavoir une à un m^e^ de ceremonies, une autre au m^re^ de musique, quatre à quatre cantoraulx, la septième à l'organiste, la huictiesme a un bassecontre, et la neufviesme à un hautecontre; en telle façon neantmoins qu'il ne sera loisible qu'au chapitre en corps de conferer lesdites prebendes à personnes idoines et capables de la fonction à laquelle elles sont affectées après un examen diligent; de plus que ceux qui auront esté pourveus de ces places ne pourront tenir autre prebende en titre dans ladite esglise, et seront teneus faire tous les offices que font les autres prebendiers de 18 l., servir tant en la psalmodie qu'aux messes de Nostre Dame et obituaires quand ils seront escripts, etc. (Fol. 243.)

Si un *examen diligent* était requis pour exercer dans la cathédrale de Lombez l'office de chantre-musicien, tous les prébendiers étaient soumis à un examen analogue sur le plain-chant. Quelques citations feront foi de la sollicitude du vénérable chapitre à cet endroit.

Voici la première mesure prise par ce corps contre les bénéficiers peu capables au plain-chant; elle est du 27 juin 1631 (fol. 82) :

Les prebendiers seront assignés par exploict du pointere pour se rendre dimanche prochain à la mestrize pour estre mis à l'examen du

plainct chant à la presence de m^rs^ les officiers. Et ceux qui ne se trouveront audit lieu pour souffrir ledit examen seront poyntés pour troys jours de *lucratis*. Et ceux qui ne seront pas trouvés capables, par indulgence dudit chapitre leur est accordé deux moys de delay, dans lequel temps s'ils ne sont trouvés assurés pour ledit chant, il leur est dors et déjà declayré qu'ils seront multés suivant et conformement à l'estatut de monseigneur de Lombés.

Une seconde assignation, du 1er juillet suivant, nous révèle que l'examen devait avoir lieu chez Ramond Mathon, maître de musique et directeur de la maîtrise ou psallette. Nous apprenons en même temps que cet ecclésiastique fut vivement reprimandé pour avoir laissé s'établir « dans la mestrize des enfans de chœur » une femme *soubssonneuse* (sic); ce qui montre bien que les enfants de chœur avaient une demeure tout à fait réservée et particulièrement surveillée par l'autorité ecclésiastique.

Il paraît que l'épreuve subie ou, comme dit éloquemment le secrétaire du chapitre de Lombez, *soufferte* par les prébendiers, ne fit que démontrer ce qu'on savait trop : leur peu d'habileté au chant eccésiastique. La délibération du 4 *juillet* 1631 porte ce qui suit :

Il a esté accordé troys moys de delay aux prebendiers qui ont esté examinés pour se rendre suffizemment capables au plainct chant; et au cas ils ne le seront dans ledit temps, il sera faict retension par M. le trésorier de troisièsme partie de leurs lucrums suivant et conformément à l'estatut de monseigneur de Lombés (fol. 83).

Le vénérable chapitre se montra-t-il rigoureux sur l'observation de la loi et de sa sanction? Il était certes difficile de déployer une grande rigueur à l'égard de prébendiers plus ou moins vieillis dans leurs stalles et qui ne pouvaient guère plus se mettre, avec suite et avec profit, à l'étude du chant. Les plaintes continuèrent d'aller leur train à propos des « grands desordres et manquements qui se commettent journelement dans le cœur, tant à cause de l'ignorance des prebendiers, la

plupart d'iceux ne sçachant chanter une seule notte du plainct chant, que aussy pour la desobeissance et negligence qu'ils portent à s'y rendre aucunement capables, ne voulant pas, quelle semonce et commendement qu'il leur en soit faict, quitter leurs scieges pour aler au lettrin chanter. » Mais le mal paraissait sans doute difficile à combattre directement; le chapitre, tout en protestant de sa ferme intention de « chasser toutte sorte d'abus, » s'arrêta surtout à la pensée de préparer un meilleur avenir au lutrin de Lombez. Il décide en conséquence « que dors en avant il ne sera resceu aucun aux prebendes hebdomadales de dixhuict et de quinze livres s'il n'est assuré au plainchant, quelles capacittés qu'il puisse avoyr d'ailheurs. » Quant aux *défaillants et dyscoles,* on arrête que *la pointe se fera* contre eux pour la première fois; qu'à la seconde le délinquant sera *piqué pour deux jours,* à la troisième pour trois jours de *lucratis,* et ainsi de suite (1).

La peine contre les prébendiers négligents ne resta pourtant pas à l'état de lettre morte; on y revient en 1638, pour fixer l'emploi des retenues du tiers des lucres, faites sur les ignorants au plain-chant : ces retenues doivent être employées au paiement « des gages des cantoraux et autres chantres (2). »

Les notes qui précèdent sont loin de former un ensemble satisfaisant. Elles nous font cependant entrevoir le chœur d'une modeste cathédrale il y a trois siècles, son lutrin, ses instruments d'accompagnement, ses petits choristes et leur maîtrise, les ressources affectées à l'organisation musicale et les mesures qui protégeaient alors la bonne exécution du chant ecclésiastique. Puissent ces souvenirs d'un beau passé porter leur encouragement utile pour le temps présent, et intéresser au moins les hommes qui se dévouent parmi nous au chant religieux, cette grande portion du culte catholique!

LÉONCE COUTURE.

(1) Délibération du 19 décembre 1631, fol. 97.
(2) Délibération du 24 septembre 1638, fol. 362.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM JEAN MARTIANAY.

[*Suite.*] (1)

XI

Benedicite. A Paris, 23 février 1693.

Mon Révérend Père (2),

On m'a conseillé de vous envoyer les vignettes de saint Jérôme, afin que V. R. les fasse voir à Sa Sainteté, et qu'elle nous mande si on les trouve bien à Rome. Il y a aujourd'huy quinze jours que je vous ay envoyé l'épistre dedicatoire; je supplie V. R. de me la renvoyer le plustôt qu'elle pourra, et de me marquer tout ce qu'on en dit à Rome.

J'ai commencé à faire imprimer ma *Continuation de la defense du texte hebreu et de la Vulgate* (3), contre nostre Bernardin, qui s'est déchaîné plus que jamais dans son dernier livre de l'*Antiquité des tems defendue.* Je le menasse de faire un extrait de plusieurs endroits de son livre et de les envoyer à Rome pour le faire condamner comme contraire aux sentimens de l'Eglise, au respect qu'on doit à

(1) Voir plus haut, pages 231, 274 et 421.

(2) P. 18. Au même.

(3) *Continuation de la défense du texte hébreu et de la Vulgate, par la véritable tradition des Eglises chrétiennes, et par toutes sortes d'anciens monuments hébreux, grecs et latins, et particulièrement par la Bible des premiers Pères de Cîteaux et les ordonnances de leur second abbé Etienne, contre Isaac Vossius, protestant, et contre les livres du P. Pezron* (Paris, 1693, in-12). Dom Michel Germain, dans une lettre écrite à Gattola, l'archiviste de l'abbaye du Mont-Cassin, le 13 août 1693, caractérise ainsi la hauteur avec laquelle Dom Martianay traita le P. Pezron : « Vas» conico tibi cothurno forte non ignotus, qui de creati orbis annorum serie pugna» vit semel et iterum, et hostem confodisse sibi visus est acerrimo stylo, qualem » Erasmus, qualem Erasmi sectator Germanus non infixisset. » (*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon*, tome II, p. 354). — A propos de Pezron, rappelons que La Bruyère l'a peint sous le nom de *Hermagoras*.

la Vulgate, et à saint Jérôme qui est le véritable auteur de la version faite sur le texte hébreu. V. R. me conseillera là dessus lorsque vous aurez vu mon livre. Dom Antoine Pouget vous présente ses respects, et moy je suis toujours avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F. J. MARTIANAY,

M. B.

XII

Benedicite. A Paris, 11 may 1693.

Mon Révérend Père (1),

Après vous avoir très humblement remercié de tous les soins que V. R. veut bien prendre pour notre saint Jérôme, je luy renvoie l'épître dédicatoire que j'ay retouchée dans tous les endroits qu'elle m'a marquez, et qui ne plaisoient pas à l'auteur des observations que vous m'avez envoyées. J'ai ôté tout ce que V. R. souhaittoit, et pris un tour tout nouveau dans l'article du Népotisme. Peut estre qu'il ne choquera pas les interessez, comme avoit fait le premier, qui pour estre pris sur les maximes de l'Evangile, est trop parfait pour les saints de nostre siècle. V. R. m'obligera de faire revoir au plus tost nostre epistre dedicatoire, et de me la renvoyer pour le plus tard quinze jours après l'avoir receue, car autrement il faudroit arrester l'ouvrage, ou imprimer cette pièce comme je vous l'envoye à présent avec les changemens. La vignette du Pape qui est à la teste de cette epistre ne peut estre imprimée qu'après elle, et si la vignette étoit toute fraîche quand on reliera le livre, on gâteroit tout. Ainsi ne vous arrestez pas, s'il vous plaît, plus long tems, crainte que le public ne se plaigne de ce retardement.

Mon livre de la *Continuation de la défense du texte hébreu de la Vulgate* paroît depuis environ un mois. Dieu mercy, tout ce qu'il y a d'habiles gens à Paris témoignent en estre satisfaits : mais j'espère qu'on en sera encore plus satisfait à Rome, quand on aura vu renverser un système chimérique de chronologie si contraire à l'autorité de la Vulgate et aux sentimens des saints Pères. J'ai mis mon adversaire dans la nécessité de renoncer à ses propres livres, ou à ses premiers Pères de Cîteaux. Tout le monde est surpris de voir tant

(1) P. 16. Au même.

d'ignorance dans un livre qu'on croioit estre si rempli d'erudition. Je ne crois pas que vous puissiez vous imaginer ce que c'est jusques à ce que vous ayez vu ma critique. Je voudrois de bon cœur que vous l'eussiez déjà, mais il y a trop loin de Paris à Rome.

Je prie V. R. de marquer à la fin de l'epître dédicatoire la souscription *offerebat supplex* que j'avois mis dans le premier exemplaire. Cela pourtant au cas qu'il soit nécessaire d'y mettre mon nom. Je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant religieux,

F. Jean MARTIANAY,
M. B.

XIII

Benedicite. A Paris, 3 aoust 1693.

Mon Révérend Père (1),

J'ai une extrême confusion de vous avoir donné tant de peine dans la copie du livre de Job; mais si Dieu nous donne encore cinq ou six mois de vie, et un peu de santé pour travailler (2), peut estre que V. R. entendra des choses qui feront aimer ce travail et celuy qui vous y a engagé. Nous sommes dans le temps de donner des marques publiques de reconnoissance à l'égard de tous ceux qui nous ont aidez dans l'édition de saint Jérôme. J'ai destiné un endroit pour celui qui nous a collationné les manuscrits du Vatican (3), jugez si je me tairai de ses honêtetés infatigables. S'il m'étoit permis de me plaindre de certaines gens qui m'ont traversé, comme il m'est permis de me louer de tous ceux qui nous ont encouragez, vous seriez surpris de voir en jeu ceux que je n'oserois vous avoir nommez.

J'ai donné au P. Dom Jean Le Cerf deux exemplaires de ma *Con-*

(1) P. 17. Au même.

(2) La santé de Martianay laissait beaucoup à désirer : il était tourmenté de la pierre, pour laquelle il souffrit l'opération de la taille (Dom Tassin). Martianay n'a pas craint de fournir de singuliers renseignements sur son infirmité. Dom Le Cerf en parle ainsi (p. 321) : « Il entre quelquefois dans des détails et des minuties qui ne peuvent servir qu'à exciter la risée publique. Quel rapport peut avoir, par exemple, avec le projet de donner au public une nouvelle édition des *OEuvres* de saint Jérôme, le détail où il entre de sa maladie, et la façon dont il conte l'opération d'un chirurgien ? »

(3) Dom Estiennot lui-même. Ce grand travailleur fut pour la plupart des membres de la congrégation de Saint-Maur le plus obligeant et le plus précieux des auxiliaires.

tinuation de la defense du Texte Hebreu et de la Vulgate, l'un est pour Sa Sainteté, et l'autre pour Votre Révérence. Il m'a promis de vous envoyer ce petit présent. Peut estre que quand vous l'aurez là, vous serez convaincu que la *Vulgate* et saint Jérôme y sont très mal traitez, et que cela mériteroit qu'on y fist faire à Rome quelque réflexion. Vous seriez bien surpris si Paris temoignoit plus de zèle pour la Vulgate, que l'Eglise de Rome. *Tempus tacendi, et tempus loquendi.* Mes très humbles respects au Révérendissime Père général de Saint-Dominique, auquel je vous supplie de donner un de nos petits livres quand V. R. en aura receu plusieurs qu'on vous envoye.

Je suis avec respect et reconnoissance,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant religieux,

F. J. MARTIANAY,

M. B.

Je demande si le manuscrit de Job est en papier ou parchemin, et qui est cette Bibliothèque que V. R. appelle d'Astemps (?).

XIV

Benedicite. A Paris, 13 juin 1694.

Mon Révérend Père (1),

J'ai enfin reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Elle est datée du 27 avril, ce qui me donne à connoitre qu'on l'a gardée trois semaines sans vouloir me la rendre. Je sçavois qu'on avoit écrit à V. R. et que la persécution suivoit S. Jérôme jusques à Rome : mais j'ai toujours eu confiance en votre bonté et en votre conduite, et je n'ai pu craindre que vous voulussiez contenter la passion de ceux qui avoient renoncé à la charité et à la justice. Je n'oserois me ressouvenir de tous les mauvais traitemens qu'il m'a falu souffrir pour avoir mis au jour le 1er volume de S. Jérôme, ni de tant d'injustes violences qu'en a fait à l'auteur et à l'ouvrage. Cela renouvelleroit les justes ressentimens que causent ces pensées et m'obligeroit de dire encore une fois au Seigneur: *Conclusisti me apud iniquum,* vous m'avez tenu lié sous la puissance de l'injuste, etc. Je ne vous en dirai autre chose, sinon qu'on n'auroit pu s'élever avec plus de violence qu'on a fait, encore que j'eusse donné au

(1) p. 20. Au même.

public un livre plein d'hérésies. Tout Paris a retenti du bruit et du fracas de cette affaire, et quand on a vu le sujet de la tragédie, on n'a pu assez admirer que pour deux ou trois remarques faites sur le *Cassiodore* (1) et sur le *Saint Hilaire* (2) des pères de Saint-Maur, on travaillât à perdre un si grand ouvrage, et qu'on maltraitât si fort celuy qui en est auteur. Quand le feu de la passion et le bruit de l'orage ont été un peu appaisés, on a reconnu qu'on étoit allé trop vite, et qu'on n'avoit aucun sujet de se plaindre de ce que j'ai dit de Dom Blanpin (3) et du P. Coutant (4); que le père Garet (5) à la vérité est repris avec trop de force, mais que la moindre correction faite en secret auroit pu me faire porter la peine de cette faute, quand on auroit résolu de m'en punir sans miséricorde. Ce qu'il y a eu de plus fâcheux pour moi, c'est que dans les changemens qu'ils ont faits dans les Prolégomènes, ils me font parler contre mes sentimens, et transmettre des impostures à la postérité. Je les ai priez de remettre ces cartons, et de souffrir que je remplisse les endroits du P. Garet et du P. Coûtant de la matière du canon, et que j'ôtasse tout ce que j'avois dit de l'un et de l'autre : mais ils ont voulu pousser toutes choses à l'extrémité, et ne pas entendre aux moyens de pacifier les choses, et d'appaiser le bruit. J'ai cru en cette rencontre que j'étois plus obligé d'obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'il n'y avoit personne qui peut m'obliger à mentir de propos délibéré.

Je n'ai donc pas voulu consentir qu'on insérât ces deux cartons dans mes Prolégomènes, parce qu'ils sont contraires à la vérité, et au

(1) *Magni Aurelii Cassiodori, senatoris, viri patricii, consularis et Vivariensis abbatis, opera omnia, in duos tomos distributa, ad fidem mss. codd. emendata et aucta, notis et observationibus illustrata*, etc. Rouen, 1679, 2 vol. in-f°.

(2) *Sancti Hilarii, Pictavorum episcopi, opera, ad manuscriptos codices gallicanos, romanos, belgicos, necnon ad veteres editiones castigata*, etc. Paris, 1693, 1 vol. in-f°.

(3) Thomas Blampin, mort en 1710, à 70 ans, le principal éditeur des *OEuvres complètes* de saint Augustin (Paris, 1679-1700, 8 vol. in-f°). Voir sur cette publication un opuscule de dom Thuillier: *Histoire de la nouvelle édition de S. Augustin* (Paris, 1736, in-4°), opuscule mis au jour et annoté par l'abbé Poujet.

(4) Pierre Coûtant ou Coustant, mort en 1721, à 67 ans, un des éditeurs du saint Augustin et l'éditeur du saint Hilaire. Dom Le Cerf, en signalant les attaques de Martianay contre Coûtant, dit: « Ce dernier cependant est un de nos plus respectables auteurs. » Dom Rivet, d'autre part, a ainsi apprécié le *Saint Hilaire* de Coûtant (p. 193 du tome I de *l'Histoire littéraire de la France*): « C'est sans contredit la plus belle, la plus exacte, la plus parfaite de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent; et elle a mérité à juste titre l'estime et l'approbation de tous les savants de l'Europe. »

(5) Jean Garet, mort en 1694, à 67 ans. Ce fut l'éditeur du *Cassiodore*.

témoignage de ma conscience; et à cause que j'ai témoigné de la fermeté dans une affaire où ma conscience étoit interessée, on m'a traité comme le dernier des rebelles et comme un scélérat. Mais enfin *quid juvat infandum renovare dolorem?* Toutes choses sont maintenant pacifiées, et l'on m'a rétabli depuis quelques jours; mais on a mis dom Antoine Poujet avec dom Bernard Monfaucon, pour travailler au S. Athanase (1) à la place de feu D. Jacques Lopin (2). Je ne sai qui l'on me donnera pour collègue, et si ce ne sera point quelque père de Normandie (3). Tout comme il leur plaira, je suis indifférent à tout.

J'ai donné deux exemplaires du *Journal des Sçavans* à M. Anisson (4), afin de vous les faire tenir par M. Luillier, son correspondant. J'ai eu beaucoup de peine à vous les envoyer, parce qu'il n'est rien de plus chétif que l'extrait de notre S. Jérôme. Le journaliste n'a pas attendu nos mémoires pour faire un extrait qui fit connoistre le mérite du livre. Il a jeté les yeux sur les Prolégomènes, et là-dessus il a fait son journal, qui a causé de la peine à tous ceux qui l'ont vu, et qui sçavent ce qui est contenu dans le 1er volume de notre édition. Il y a des bévues fort grossières dans cet extrait, et on n'y parle que des prolégomènes du livre. Ce qui montre que très peu de gens sont capables de comprendre l'importance de notre travail et le service qu'on a rendu à l'église. On sera obligé de faire mettre quelque supplément dans le journal, afin de réparer la précipitation du journaliste, ou, pour mieux dire, afin de réparer les fautes que le tems de la tempeste et de la persécution y ont fait glisser. Si ce

(1) Les *OEuvres* de S. Athanase parurent en 1698, à Paris, en 3 vol. in-f°. Cette édition, *travail incomparable*, comme l'appelle Ellies Dupin, fait surtout honneur à Montfaucon, que la mort ou le départ de ses deux collaborateurs laissa seul sur la brèche.

(2) Jacques Lopin, mort en 1693, âgé seulement de 38 ans.

(3) Cette plaisanterie pourrait être rapprochée de celle de Scarron, qui prétendait avoir rencontré aux eaux de Bourbonne :

« ..... Le poète Patrix,
» Quoique normand, homme de prix. »

Jacques du Lorens a dit aussi :

« Si un homme est normand, on croit qu'il ne vaut rien. »

(4) Jean Anisson, sieur de Hauteroche, fils du célèbre imprimeur et libraire de Lyon, Laurent Anisson, et lui-même directeur (à partir du 15 janvier 1691) de l'imprimerie royale. Ce fut lui qui imprima le *Glossaire grec* de Du Cange, le *Saint Athanase* de Montfaucon, et tant d'autres monuments de l'érudition française. Voir sur lui la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie* (*passim*).

supplément se fait, comme tous les amis le conseillent, je vous en envoyerai des exemplaires.

Au reste, mon révérend Père, je vous suis infiniment obligé de toutes les bontés que vous avez pour moi, et des bons offices que vous me rendez dans les occasions. Vous avez pu remarquer que je ne suis pas tout à fait ingrat, et j'espère que vous en serez convaincu de plus en plus. Je suis résolu de faire tout ce que vous me conseillez en amy et véritable confrère, et de ne plus donner prise à l'envie ni à ceux qui sont mal disposez à mon égard. Mes affaires sont icy finies avec le P. Pezron. Mgr de Paris (1) l'a fait citer, et luy a ordonné de ne plus écrire sur les matières de notre contestation (2). Son libraire a fait banqueroute et l'on assure que le dernier livre de l'*Antiquité du tems* y a beaucoup contribué, n'en ayant pas vendu cinquante exemplaires. Nous sommes sur le point de nous embrasser avec le père Pezron, ainsi voilà la vérité et la charité qui triompheront après des disputes assez aigres. Nos gens me croyoient entièrement terrassé avant que j'eusse écrit mon dernier livre, et ils ont été confus de me voir terrasser leur héros. Dieu soit béni de tout, et en toutes choses, et pour toujours, puisque c'est luy qui nous humilie et qui nous relève quand il luy plaît.

Nous sommes résolus de faire imprimer la *Version italique*, c'est-à-dire celle dont l'Eglise se servoit avant saint Jérôme. Nous avons déjà découvert plusieurs livres de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* qui contiennent cette ancienne version. Si V. R. pouvoit en découvrir quelque pièce dans les manuscrits de Rome, je vous prie de nous en donner avis. Pour reconnoître cette ancienne Vulgate, V. R. n'a qu'à confronter les manuscrits avec notre édition de saint Jérôme, et vous verrez bientôt par les différences des manuscrits avec l'édition si c'est la version de saint Jérôme ou si c'en est une autre. Pour le volume suivant de saint Jérôme, nous l'allons commencer par les traitez *de Nominibus*

(1) François de Harlai de Champvallon, archevêque de Paris le 12 mars 1671, mort le 6 août 1695.

(2) Dom Tassin dit à ce sujet (p. 384) : « Le P. Pezron se disposait à réfuter cet ouvrage (la *Continuation de la défense du texte hébreu*), lorsqu'il fut appelé par l'archevêque de Paris qui lui défendit d'écrire davantage sur cette matière, parce que le prélat avait été averti que des libertins et des protestants se servaient des arguments de l'auteur de l'*Antiquité des temps rétablie* pour attaquer des vérités essentielles à la foi catholique. Ainsi cessèrent toutes les contestations. » Sur toute cette polémique, voir le curieux opuscule de Martianay : *Relation de la dispute de l'auteur du livre de l'Antiquité des temps rétablie, contre le défenseur de la Vulgate* (Paris, 1707, in-12).

hebraicis, de locis hebraicis et par les questions hébraïques sur la Genèse, qui seront suivies des commentaires sur les prophètes, etc. C'est le sentiment de nos sçavans de Paris, de faire suivre les commentaires de l'Ecriture après le texte que nous avons donné dans le 1er volume, et de rémettre les épitres à la fin. V. R. m'obligera de sçavoir le sentiment des habiles gens de Rome, et de nous le mander, afin de ne rien faire sans conseil. Nous continuerons de donner les ouvrages de saint Jérôme de la manière qu'il les a donnez luy-mesme, sans nous arrêter à tant de goûts différens des personnes qui le lisent. Il est impossible que nous contentions tout le monde, puisque saint Jérôme luy-même n'a sçu les contenter, comme il témoigne dans sa préface du onzième livre des *Commentaires sur Isaïe : Difficile, imo impossibile est*, dit-il, *placere omnibus; nec tanta vultuum quanta sententiarum diversitas est*, etc. Si V. R. lit cette préface, elle verra que j'ay sujet de me consoler, si quelques-uns ne trouvent pas assez étendus mes prolégomènes, et si d'autres cherchent dans le texte des divisions des versets, qui n'ont jamais été connues de saint Jérôme. Nous avons suivi en cela le conseil des habiles gens et l'autorité des manuscrits. Voilà toute ma réponse. Je salue le R. P. Dom Jean Guillot, à qui je ferai justice dans l'occasion. Dom Antoine vous salue avec respect, et moy je suis avec une parfaite reconnoissance,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F. J. MARTIANAY.

M. B.

(*La fin prochainement.*)

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Lettres inédites de Guillaume Du Vair, publiées avec avant-propos, notes et appendices, par Ph. Tamizey de Larroque. 78 p. in-8. Paris, Aug. Aubry.

Le goût et l'habitude des monographies règnent plus que jamais dans notre littérature historique, et c'est à quelque égard un des signes consolants du temps actuel. Les grandes vues et les principes fermes manquant, hélas! presque absolument, la discussion exacte et la reproduction fidèle des détails sont le seul moyen de salut qui nous reste en histoire. Nous en usons, parfois jusqu'à l'abus. Les biographies littéraires surtout se prêtent à des développements oiseux, qui souvent ne témoignent guère que de l'esprit cultivé et de l'abondante faconde des auteurs. Les travaux sérieux et puisés aux sources ne sont pas les plus communs. Du Vair a été, dans ces dernières années, l'objet de deux publications assez étendues : un *Essai* de M. Sapey, juge à Versailles (1845, édition refondue en 1858), et une thèse pour le doctorat ès-lettres de M. Cougny, professeur au lycée de Bourges, en 1857. Ce qu'il y avait de neuf dans les travaux des deux auteurs se bornait presque à une étude attentive, minutieuse, du gros et lourd in-folio qui renferme les diverses œuvres du célèbre garde des sceaux. On ne pouvait que rendre justice à l'exactitude et à la finesse de leurs analyses; tout au plus y avait-il à se défier, surtout de la part de M. Cougny, d'une admiration trop voisine de l'enthousiasme. Mais ni l'un ni l'autre n'ajoutaient à peu près rien à la biographie de Guillaume Du Vair, telle que l'avait retracée, dès 1745, le savant Michault (de Dijon), dont l'excellente notice se trouve au tome XLIII des *Mémoires* du P. Niceron. Au point de vue des éléments positifs, les livres de nos deux contemporains n'offraient qu'un avantage sérieux. Ils avaient, soit dépouillé avec plus de soin, soit même publié en entier, quelques lettres importantes de Du Vair, en particulier trente lettres à Henri IV, connues d'ailleurs et utilisées par Michault.

On comprend ce qui restait à faire et ce qui a tenté notre infatiga-

ble collaborateur, coutumier de ces travaux plus utiles qu'éclatants. Il y avait dans différents recueils manuscrits de nos grandes bibliothèques d'autres missives inédites du chancelier Du Vair. Les trouver, les lire, prendre copie de celles qui offrent un véritable intérêt et les livrer au public avec tous les éclaircissements désirables : telle a été la tâche de M. Tamizey de Larroque. Je n'ai pas besoin de dire la conscience et l'habileté qu'il y a mises. Je n'ai à édifier mes lecteurs que sur le bonheur de ses trouvailles. Il a eu quelques déceptions de détail. Ainsi, ayant mis la main sur une série de lettres de Du Vair au célèbre savant provençal Peiresc, contenue dans un volume du *fonds français* de la bibliothèque nationale, le confiant chercheur croyait tenir un trésor d'anecdotes et de raretés littéraires; il a dû s'avouer bientôt qu'il n'y avait là que des billets insignifiants, à laisser dans l'oubli. Un autre jour, par une chance toute différente, il s'était enrichi d'une lettre à Villeroy, pleine de curieux renseignements sur Du Vair lui-même et sur les affaires du temps : un document, il le déclare, *d'une inappréciable valeur*. Mais voilà que M. Gustave Servois s'avise de le devancer en publiant, dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* de 1864, justement cette précieuse missive. Que restait-il à M. Tamizey de Larroque que de se résigner? Il le fait de très-bonne grâce. Lisez la dernière phrase de son *Avant-propos:* « L'éditeur de la Bruyère ayant donné ce document avec le soin extrême qu'il met en toutes choses, je n'ai point à refaire ce qu'il a si bien fait, et je me borne à renvoyer le lecteur au travail d'un devancier dont l'initiative m'aurait inspiré quelque jalouse rancune si ce devancier n'était un de ces amis auxquels d'avance tout est pardonné. »

Malgré ces malheurs, la moisson recueillie par M. Tamizey de Larroque est vraiment belle et bonne. Elle comprend d'abord une quinzaine de lettres au président de Thou, remarquables par l'expression d'une chaude amitié entre ces deux éminents personnages et par divers détails assez neufs sur la vie de Du Vair en Provence. J'y ai remarqué surtout des pages vraiment touchantes sur la mort de ses doctes amis Pierre Pithou et Nicolas Lefebvre. Après la perte de ce dernier, qui paraît avoir eu le plus vif de son affection, Du Vair écrit en 1612: « Beaucoup de choses commençaient à me rendre la vie moins agréable. Cet accident me l'a rendue ennuyeuse: car je commence à compter ce qui me reste de ceux avec lesquels j'ai eu en vivant quelque familiarité et amitié, et je trouve qu'il ne m'en reste tantôt plus; et cela en vérité me fait moins désirer de revoir et réha-

biter mon pays, puisque je le dois trouver dégarni quasi de tous les ornements que j'y ai laissés... »

On sait que l'éloquent premier président d'Aix, devenu garde des sceaux en 1616, prolongea encore quelques années cette vie qu'il trouvait *ennuyeuse*; que sa charge l'obligea de rester à la cour, même quand il fut devenu, par surcroît, évêque de Lisieux (1618), et qu'enfin il mourut, le 3 août 1621, à Tonneins, où il avait accompagné Louis XIII. Sa mort fut assez triste; il fut « mal assisté, » dit un mémoire du temps, publié par M. Tamizey de Larroque dans l'appendice de sa brochure.

Je n'ai pas encore dit que la seconde partie de cette dernière contient des lettres de Du Vair à Henri IV et à Villeroy, datées d'Aix de 1601 à 1613. Il suffit de noter qu'elles renferment encore plus de substance historique que les lettres à de Thou. Du reste, elles ne sont pas de notre domaine, et Du Vair ne tient à la Gascogne que par son apparition à Pau en 1620 (1) et par sa mort à Tonneins. C'est pour cela que la présente brochure a été imprimée à Marseille et non à Auch. Sans amour-propre déplacé, nous pouvons dire qu'elle n'y a pas gagné. On y trouve beaucoup de fâcheuses incorrections typographiques, mais qui ne sauraient guère diminuer le prix des textes et du savant commentaire qui les accompagne.

II.

Petite géographie du Gers, rédigée conformément aux nouveaux programmes, et contenant 1° la géographie générale, 2° la géographie de la France; 3° la géographie du Gers, par Ferdinand Tournon. 1 vol. in-18, de 258 p. Auch, Chanche, éditeur, 1873.

Ce livre est le premier qui ait été publié chez nous pour répondre aux instructions officielles sur l'enseignement primaire de la géographie. Il est vrai que M. F. Tournon n'a pas cru devoir se conformer au programme, quant à l'ordre des trois parties de la géographie élémentaire; il a pensé que les notions générales devaient rester au premier rang et que l'étude particulière du département ne devait elle-même se placer qu'après l'étude de la France entière. C'est un point sur lequel il serait fort téméraire de le condamner. On comprend les raisons de la marche opposée, mais elle a d'assez graves difficultés pratiques pour qu'on puisse au moins laisser à ce sujet une grande

(1) Voyez notre tome III (1863), p. 72.

liberté. L'emploi du livre de M. Tournon ne saurait d'ailleurs y nuire sérieusement; car rien n'empêche d'en étudier les trois parties dans tel ordre qu'on jugera préférable.

Nous n'avons rien à dire des deux premières parties de ce manuel, si ce n'est qu'on y reconnaît un esprit juste, pratique, rompu à l'enseignement par un exercice attentif et prolongé. Notons pourtant à la première page une note sur Galilée, qui n'est pas assez conforme à l'histoire sérieuse, et qui d'ailleurs serait avantageusement remplacée par une note sur Copernic; car, enfin, c'est à lui, et non à Galilée, qu'appartient la découverte du vrai système du monde.

Nous devons insister un peu plus sur la troisième partie, consacrée au département du Gers, et qui a par conséquent un tout autre attrait de nouveauté, sans compter qu'elle tient plus de la moitié du volume. Elle est précédée d'une carte très sommaire, mais très convenablement exécutée (ainsi que les autres cartes et dessins qui ornent ce joli petit livre, dont la condition matérielle fait vraiment honneur à l'imprimeur, M. Destout, et à l'éditeur, M. Louis Chanche). Elle comprend 1° huit courts chapitres sur la géographie physique, économique, historique, politique du département du Gers; 2° une notice sommaire sur les communes du même département. Dans les huit chapitres, il y a une masse de notions utiles présentées sous une forme très brève; on pourrait y désirer seulement une forme plus soignée et peut-être moins de détails sur la géologie, dont l'enseignement primaire n'a pas à tenir grand compte. Dans la *Notice sommaire*, nous félicitons l'auteur d'avoir fait entrer une nomenclature géographique plus complète qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il est certainement utile que nos petits écoliers trouvent dans le texte classique de leur géographie les notions essentielles sur le canton et la commune même où ils doivent passer leur vie.

Cette heureuse idée fera sans doute accueillir en plus d'une école le petit livre de M. Tournon et amènera peut-être ce dernier à en préparer bientôt une seconde édition. Nous le prions, au nom de la science sérieuse qu'il tient tant à servir, de réviser sévèrement chacune de ses notices. Il n'est pas étonnant que dans un travail aussi neuf beaucoup d'inexactitudes lui soient échappées. Il n'avait guère d'autre modèle que la *Géographie historique* de M. Bourdeau, le laborieux instituteur de Riscle; mais ce travail, d'ailleurs si méritoire, n'est pas un guide toujours sûr; et la rapidité forcée de la rédaction de son manuel a fait commettre à M. Tournon d'autres erreurs qu'il lui importe d'effacer. Je choisis quelques exemples.

C'est une pure plaisanterie qui a fait naître le général Serrano au village de Sarrant (p. 193). Ni d'Ossat, ni le président d'Orbessan ne sont nés aux environs d'Auch, mais le premier à Larroque-Magnoac (Hautes-Pyrénées), le second à Toulouse. Tudelle en Fezensac n'est pas la patrie de Wilhem, l'un des deux auteurs de la *Chanson de la croisade albigeoise*; il déclare lui-même qu'il était né à Tudelle en Navarre. Je ne crois pas davantage que d'Astros soit né à Lagarde; il était sûrement de Saint-Clar, quoiqu'on ait fait croire autre chose à l'auteur d'un dictionnaire biographique du commencement de ce siècle. J'ai dit ailleurs que Monluc n'est pas né à Sainte-Gemme en Mauvezin, mais peut-être au chateau de ce nom près le Sempuy.

Les étymologies données çà et là aux noms de ville sont à supprimer. Celle de Gimont (mont du gui) est des plus impossibles; celle de Lannepax n'a aucun fondement authentique; celle de Montréal a une explication inexacte, aussi bien que celle de Fleurance.

Les notions historiques sur les villes et villages sont à revoir encore plus sérieusement. Il y a des assertions singulières: Lectoure, peuplée de Phocéens (p. 178), la vigoureuse résistance opposée par Elusa à Crassus (p. 165). Des indications trop vagues: « Samatan a produit de bons écrivains au XVIe siècle. » Des omissions fâcheuses: les habitants de Miradoux pardonneront-ils à l'auteur de n'avoir pas signalé le siége de cette petite ville par Condé? Le fait le plus important de notre histoire régionale, la fondation de nos nombreuses bastides de 1250 à 1350, n'est signalé nulle part!

Il y a même sur les choses actuelles des inexactitudes très faciles à contrôler: Compte-t-on *beaucoup* de protestants à Mauvezin, comme il est dit à la p. 191? Récolte-t-on à Cazaubon (ma patrie, que je n'ai garde de déprécier) d'*excellents vins blancs*? Qui a pu dire à l'auteur qu'on avait *bariolé* l'église de Mirande *d'une façon ridicule*, tandis qu'on ne l'a ni bariolée ni peinte d'aucune façon?

Il y a des erreurs plus graves, parce qu'elles ont une portée plus générale. La définition des *coutumes* donnée à la p. 144, et l'opposition établie entre le droit coutumier et le droit romain, sont vraies pour d'autres régions, nullement pour la nôtre, pays de droit romain et en même temps plein d'innombrables coutumes. — Quand l'auteur affirme (p. 158) que Bossuet ne visita jamais Condom (dont il fut deux ans évêque), il a raison; mais que dire de la réflexion qu'il ajoute? « ... Ce qui alors n'était en usage que lorsque les prélats étaient en disgrâce. » Evidemment sa plume l'a trahi, car jamais une affirmation aussi étrange n'a pu être dans sa pensée.

Ces critiques ne tendent pas à déconsidérer le manuel de géographie publié par le jeune et intelligent professeur de l'école normale d'Auch. Elles lui sont soumises au contraire dans l'espoir de contribuer au perfectionnement d'un livre appelé, par des mérites très réels, à un véritable succès, mais qui ne peut faire, sans une révision attentive, tout le bien que l'auteur se propose et que le public a le droit d'espérer.

Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XXXIX. Le cardinal G. d'Armagnac nommé archevêque d'Auch... par M. Henri Martin.

Le sud-ouest ne porte pas bonheur à M. Henri Martin. Soit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, soit ici même, soit ailleurs encore, j'ai eu l'occasion de relever, entre autres erreurs, un grand nombre d'erreurs par lui commises au sujet de divers lieux et de divers personnages de l'Aquitaine, de la Gascogne et du Languedoc. J'avais oublié jusqu'à ce jour de signaler une singulière méprise de l'*historien national* : à la page 160 du tome IX de la dernière édition de son *Histoire de France*, M. Martin dit, sous l'année 1563 : « Le parlement de Toulouse venait d'approuver par provision, au moment où la paix fut conclue, un acte d'association dressé, sauf le bon plaisir du roi, par le cardinal d'Armagnac, *archevêque d'Auch*, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, Blaise de Monluc, etc. » Georges d'Armagnac, évêque de Lectoure, de Rodez et de Vabres, archevêque d'Avignon, de Toulouse et de Tours, ne s'est jamais assis sur le siége d'Auch... que dans le livre de M. Martin. T. de L.

XL. Sur les Pères Ségui et Aubéry.

Dans une lettre à la date du 1er septembre dernier, le Révérend Père Sommervogel, de la compagnie de Jésus, un des rédacteurs des *Etudes religieuses*, nous fait l'honneur de nous adresser les deux questions suivantes dans les termes que nous reproduisons textuellement ici :

1° « Dans son article sur le collége d'Auch, M. H. Masson parle d'un de nos pères, qui y professa, le P. Ségui, qu'il qualifie *de poète et orateur sacré*. Me serait-il possible de savoir si ce père a imprimé quelques-unes de ses productions. Et lesquelles ? Et l'année ?

2° Que sont les recueils du Père Aubéry, cités page 347 de la *Revue de Gascogne*, et que contiennent-ils ? »

Voici notre réponse à cette double question :

J'ai emprunté ce que j'ai dit du père Ségui, ou Séguy, à *l'Histoire de la Gascogne* de l'abbé Monlezun, tome V, page 471, en note. Il y est parlé « des Pères de Faye et Séguy, l'un et l'autre avantageusement connus dans la république des lettres. » L'auteur du susdit ouvrage avait probablement puisé lui-même cette indication dans les recueils de l'abbé Daignan du Sendat. J'ai vainement cherché, jusqu'ici, de plus amples et de plus certains renseignements sur la personne du P. Séguy et sur ses productions. Serait-il le même que Ségui (Joseph), poète et orateur sacré de 1732 à 1761 (voir Feller) ? Un autre Séguy (Antoine), appartenant aussi au dix-huitième siècle et qui, d'après Quérard, était natif du diocèse de Tulle et professa au collége de la Marche à Paris, a publié un cours de philosophie (1762, 1771, 5 vol. in-12). Antoine Séguy aurait-il été jésuite ?

Quant aux recueils du Père Aubéry, nous sommes heureusement en mesure de nous montrer moins laconiques à leur sujet. On trouve, en effet, à la bibliothèque de la ville d'Auch, deux tomes seulement d'une collection considérable, venant du collége, et intitulée *Miscellaneorum*. Ces deux volumes in-4° présentent un mélange de pièces manuscrites et de pièces imprimées, les unes en prose, les autres en vers, provenant des colléges des jésuites à Toulouse, à Pamiers, à Auch, etc.

Dans le premier de ces volumes (tome V de la collection), on rencontre cinq poèmes horoscopiques manuscrits en latin, du P. Aubéry, à l'occasion de la naissance d'autant de princes de la Maison de France. On y voit aussi, du même auteur, un poème latin, manuscrit, sur *Mons rotundus*, apud Bojos (Bourbonnais), ainsi qu'un exemplaire de l'*Augusta Auscorum*.

Dans le second de ces volumes (tome X de la collection), nous avons remarqué, du Père Aubéry, un poème latin sur *la vierge de Garaison*, en 6 chants, imprimé en 1650 chez Arnaud de Saint-Bonnet, et comptant 72 pages. Ce tome contient aussi un exemplaire du poème sur Auch et sur son collége.

Quant au poème latin sur Barbotan, il fait partie du recueil bien plus considérable de l'abbé Daignan.

Tels sont, réduits à leur plus simple expression, les renseignements que nous pouvons fournir, un peu tardivement à cause des vacances, à notre éminent correspondant, en nous tenant d'ailleurs à sa disposition pour de plus amples indications et pour de nouvelles recherches.

CL. H. MASSON.

XLI. Un phénomène de l'an 1580, à Belloc-Laboubée.

Je traduis l'anecdote suivante des notes historiques du P. Mongaillard, recueillies par l'abbé Daignan du Sendat. (Ms. 67, Bibliothèque de la ville d'Auch.)

« Belloc est un petit village entre Montaut et Aubiet, à deux lieues d'Auch.

La seigneurie du lieu appartient à une famille noble qui a quelques autres fiefs. comme Pis, etc. Dans ce village s'est passé un fait que plusieurs ont jugé au-dessus des forces de la nature. Une jeune fille d'environ douze ans y fut frappée d'une maladie qui lui enleva la faculté de boire et de manger et la réduisit presque à rien. Comme elle vivait en cet état depuis plusieurs jours, sans perdre la respiration ni le pouls, on accourut en foule du voisinage pour la voir. Mme de Belloc surtout fut frappée du phénomène; mais elle crut que la malade en imposait et employa tous les moyens pour découvrir les ruses qu'elle soupçonnait. Elle la fit observer plusieurs jours par des témoins assurés. Puis elle la tint enfermée chez elle sous clé, sans nourriture ni boisson, après avoir fait couvrir de cendre le pavé de sa chambre, pour imiter l'artifice par lequel Daniel déjoua la fraude des prêtres de Baal. Tout fut en vain. Pendant deux mois environ la jeune fille resta sans boire, sans manger et sans mourir. Un médecin la guérit en lui introduisant une potion dans la bouche. Elle se remit peu à peu et se maria depuis à Roquelaure, où elle a eu trois ou quatre enfants avec lesquels elle vit encore au jour où j'écris, 2 août 1625. Sa maladie a eu lieu en 1580, comme sept témoins dignes de foi, octogénaires et nonagénaires, l'ont attesté *de visu*, tout dernièrement, en présence du curé du lieu et de M. de Belloc lui-même. »

Les lecteurs qui seraient portés à s'inscrire en faux contre le récit de notre consciencieux et savant annaliste gascon sont prévenus que les exemples de ce genre ne manquent pas. Une jeune fille de Grenoble, sur laquelle Fontenettes, régent de la Faculté de médecine à Poitiers, publia une dissertation curieuse en 1737, avait passé près de quatre ans sans boire ni manger et sans être malade. Rien n'était plus connu, vers la même époque, que les jeûnes extraordinaires d'un pieux bénédictin de Sens, Dom Léauté, qui passa, sans boire ni manger, une vingtaine de carêmes. On peut voir d'autres faits du même ordre, aussi étonnants, mais non pas tous aussi bien attestés, dans le *Traité de l'opinion* de Legendre Saint-Aubin (1741, 7 vol. in-12), t. VI, p. 20-27. L. C.

QUESTIONS.

87. Du lieu de naissance de Bernard de Juzic.

Bernard de Juzic, appelé quelquefois Bernard de Vizic, fut, dit Bernard Guidonis, son contemporain, un homme instruit et sagace qui parvint à la dignité suprême de l'ordre de Saint-Dominique. Il fit profession au couvent de Bordeaux, enseigna la philosophie dans la maison de Périgueux, puis la théologie dans la maison d'Agen (1282); il fut nommé prêcheur général en 1286, prieur du couvent de Bordeaux en 1293, de celui de Toulouse en 1294; enfin, il devint maître de l'ordre dans le chapitre général tenu à Cologne le 20 mai

1301 et il mourut à Trèves le 17 septembre 1303. Bien qu'il ne nous reste de lui que deux lettres encycliques (l'une du 29 mai 1301, l'autre du 16 juin 1302), il figure dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. xxv, 1869, p. 631-633). M. Félix Lajard, auteur de l'article qui lui est consacré, le fait naître « à Landarre, au diocèse de Bazas. » J'ai vainement cherché un peu partout ce *Landarre*. Pourrait-on m'aider à le retrouver? T. de L.

88. Des deux éditions de *Notitia utriusque Vasconiæ*.

Le Catalogue de la bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets (Paris, Maisonneuve, 1873) renferme (p. 25) cette note : « M. Brunet et, après lui, » M. Graesse prétendent que les deux éditions citées (celle de 1638, in-4°, et » celle de 1656, in-4°) n'en font qu'une, que le titre seul a été changé : c'est une » grave erreur. » Quelque lecteur de la *Revue de Gascogne* pourrait-il confronter les deux éditions, et prononcer un jugement sans appel entre l'auteur de la note que je viens de transcrire, et l'auteur du *Manuel du Libraire*, copié par l'auteur du *Trésor de livres rares et précieux*, lequel, en bon Allemand, a si souvent pillé M. Brunet, en attendant que ses compatriotes pillassent notre malheureux pays. T. de L.

89. Sur un romancier gascon peu connu.

Dans le *Catalogue des livres précieux* de feu M. Morel, de Lyon, rédigé par M. Claudin (Paris et Lyon, 1873, in-8°), je trouve (p. 33, article 250) cette indication : *Les advantures heroyques et amoureuses du comte Raymond de Thoulouse, et de don Roderie de Vivar, par le s^r Loubaissin de La Marque, gentilhomme gascon* (Paris, T. du Bray, 1619, 2 vol. in-8°, avec titre gravé par L. Gaultier). Que sait-on de Loubaissin de La Marque? Était-ce un parent de MM. de Marca que l'on appelait également La Marque? Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, col. 1183) a l'air d'en faire un auteur espagnol. Voisin de l'Espagne, le gentilhomme gascon aurait-il écrit tantôt en espagnol et tantôt en français? De bonnes explications, s'il vous plaît. T. de L.

RÉPONSE.

86. Les Dunes et l'abbé Desbiey.

(Voyez la *Question* dans notre dernière livraison, p. 432.)

Les réponses aux questions de M. Tamizey de Larroque se trouvent consignées, d'une manière irréfutable, dans l'ouvrage de Thore, médecin en chef de l'hôpital militaire de Dax, qui a pour titre : *Promenade sur les côtes du*

golfe de Gascogne. (Bordeaux, imprim. de A. Brossier, août 1810, page 69.)

En attendant que cet intéressant ouvrage tombe entre les mains de M. Tamizey de Larroque, qu'il me permette de lui transmettre copie du passage qui prouve jusqu'à l'évidence que de même que Christophe Colomb fut dépouillé de la gloire de donner son nom au nouveau monde, ainsi l'abbé Desbiey vit passer à Brémontier, par la non publication de son mémoire, celle d'avoir le premier fait connaître l'idée d'arrêter la marche envahissante des sables.

« Les procédés mis aujourd'hui en pratique avec tant d'avantages, à si peu » de frais et avec tant de facilité, ont-ils été imaginés par M. Brémontier? Nous » aimons à le croire: les hommes de génie se rencontrent. Cependant, comme » aucune considération particulière ne doit retenir la plume de l'historien, » nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il a été mis en usage avant l'é- » poque dont parle M. Brémontier; et, à cet égard, nous prions le lecteur de » nous permettre d'entrer dans quelques détails.

» En 1769, le gouvernement désirant avoir des renseignements sur quelques » points de nos côtes, chargea M. Boutin, alors intendant de Bordeaux, de se » rendre sur les lieux. Celui-ci, jaloux de répondre à la confiance qu'on lui té- » moignait, se fit accompagner par M. Desmaretz, membre de l'Académie royale » de Paris, et par M. L.-M. Desbiey, membre résidant de celle de Bordeaux.

» A la suite de plusieurs questions faites à ce dernier, relativement à l'origine, » à la marche, et au ravage des sables, M. Desbiey dut parler des essais qu'il » avait faits concurremment avec M. Guillaume Desbiey, son frère, pour fixer » une dune ambulante qui menaçait d'ensevelir le domaine de Broque, situé à » Saint-Julien, dans le quartier du Sart.

» Les commissaires se rendirent sur les lieux, se convainquirent de ce qu'on » leur avait annoncé, et en firent leur rapport à l'Académie, qui chargea M. » L.-M. Desbiey d'un travail à cet égard.

» Le mémoire fut fait et lu, le 25 août 1774, à l'assemblée publique de l'Aca- » démie, et copie signée de l'auteur, et approuvée par cette société savante, » remise au dépôt des mémoires, entre les mains de M. de la Montagne, secré- » taire perpétuel. M. le marquis de Montauzier, qui en avait entendu la lecture, » obtint l'agrément d'en prendre copie. On lui confia le manuscrit, qui n'a ja- » mais été remis, de l'aveu de M. de la Montagne.

» A son tour, M. L.-M. Desbiey, cédant aux instances de M. Dupré Saint-Maur, » prêta la seule copie qui lui restait de ce mémoire pour le faire copier, disait » M. Dupré Saint-Maur, par M. Brémontier, alors sous-ingénieur des ponts et » chaussées, et depuis devenu ingénieur en chef de la Guienne, en 1784. Mais » la copie ni l'original n'ont jamais été rendus.

» Ce mémoire était intitulé: *Recherches sur l'origine des sables de nos côtes,* » *sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres, et sur les moyens* » *de les fixer, ou du moins d'en arrêter les progrès.* Il remporta, en 1776, le » prix proposé par l'académie de Bordeaux, à laquelle il avait été envoyé sous » le nom de Guillaume Desbiey, frère de Louis-Mathieu.

» Dans ce mémoire, les deux frères faisaient part des procédés et des succès » obtenus pour fixer la dune de Broque. Ces procédés étaient les mêmes que » ceux mis en pratique de nos jours.

» Tel est l'exposé fidèle que nous tenons de M. Louis Desbiey lui-même; et » comme le premier devoir de l'historien est de ne pas taire la vérité, et de » n'être jamais soupçonné ni de flatterie, ni de déguisement, nous nous sommes » fait un devoir de consigner ces détails dans cet ouvrage, sans nous permettre » une réflexion à cet égard. »

Puisque c'est un texte de Dompnier de Sauviac, notre ami si regretté, enlevé récemment aux lettres, qui m'a fait prendre la plume, je saisis cette occasion de rendre hommage à sa chère mémoire dans cette *Revue de Gascogne* qu'il aimait tant. Il est mort sans avoir eu la joie de publier l'œuvre qui fut la passion de toute sa vie. Des mains pieuses ont recueilli cet héritage historique dont le public ne sera pas privé. On verra jusqu'à quel point l'auteur a poussé l'amour de la vérité.

Annaliste exact et fidèle autant que magistrat intègre et consciencieux, il ne reculait ni devant la dépense, ni devant la fatigue des voyages, pour éclaircir une date, un fait, un détail de l'histoire de sa cité. Il m'avait dit souvent qu'il rêvait pour nos Landes ce qu'avait fait pour le Béarn P. de Marca, l'ancien Président du parlement de Navarre dont les pages savantes, à part quelques erreurs, font foi en matière d'histoire locale. Il a été enlevé à un âge qui pouvait encore lui promettre de longs espoirs, et la réalisation de ce rêve. La mort ne l'a pas permis. S'il ne reste plus à sa famille et à ses amis pour les consoler que le souvenir de ce cœur si noble, et de cette âme si sympathique, si chrétienne devant la mort, il vivra du moins pour les historiens du pays. Car son œuvre, dont un volume est déjà publié, lui survivra, source féconde où iront puiser en toute sécurité les travailleurs de notre région, tous les hommes animés de la noble passion des recherches historiques.

Dr L. SORBETS.

LES PREMIÈRES FEUILLANTINES.

La reflorescence de l'esprit religieux signale, parmi nous, la fin du seizième siècle. Les impiétés du protestantisme, que le relâchement des mœurs et la frivole élégance de la cour des Valois avaient singulièrement favorisées, provoquèrent une admirable réaction de la foi chrétienne. Il y eut, dans toutes les classes de la société, comme un immense besoin d'expiation et de sacrifice. Dans les vieux ordres religieux, qu'une longue prospérité matérielle avait insensiblement détournés de leur voie, semblait renaître, avec la ferveur des premières années, le génie de leurs saints fondateurs.

Nous avons, ici même, raconté la vie de l'une de ces grandes âmes dont Dieu voulut se servir pour ressusciter dans nos contrées les sublimes vertus du Carmel, et continuer, au milieu de notre Gascogne, la sainte entreprise de Jean de la Croix et de Thérèse de Jésus. Mais madame Du Coudray, que la vénération de ses contemporains a fait surnommer la MÈRE SAINTE, n'est pas la seule qui ait édifié et illustré notre pays. Il est encore d'autres saints personnages dont l'influence n'a pas été moins considérable, et qui, par leur origine, touchent de plus près à la Gascogne.

Ce sont, en effet, quelques pieuses dames de nos contrées qui inaugurèrent pour les femmes la sévère, pour ne pas dire l'effrayante réforme que l'illustre Père de la Barrière avait introduite dans l'ordre de Cîteaux.

Aussi ne trouvera-t-on pas déplacées dans la *Revue de Gascogne* les quelques pages où nous reproduirons les principaux traits de la vie de ces héroïques pénitentes.

Nous les emprunterons pour la plupart à l'*Histoire de la fondation du monastère des religieuses feuillantines de Tou-*

louse. Ce vieux livre, écrit avec amour par un religieux feuillant, qui ne signe que de ses initiales, mais qu'une note manuscrite nous apprend être frère J. B. de Ste-Anne, connu dans le monde sous le nom de Pradillon, et mort en 1715 général de sa congrégation, ce vieux livre est dédié au célèbre Côme Roger, évêque de Lombez, qui lui aussi avait été général des Feuillants. Le manuscrit du P. Mongaillard (*Theodoxia Vasconiæ*), conservé dans la bibliothèque du Grand-Séminaire d'Auch, nous fournira encore quelques renseignements.

I

Il ne nous appartient pas de dire comment Jean de la Barrière établit dans l'abbaye de Feuillans, qu'il avait en commende, une réforme tellement austère qu'on ne retrouve, ni chez les premiers disciples de saint Bernard, ni même chez les Pères du désert, un genre de vie si contraire aux délicatesses de la nature. Nous nous contenterons de remarquer que cette vie pénitente ménagea au saint réformateur et à ses enfants la plus haute influence sur les populations d'alentour. Il ne leur fut pas possible de demeurer cachés dans leur solitude : on se montrait insatiable de les voir et de les entendre; et ils devinrent bientôt les apôtres de la contrée. En peu de temps ils produisirent des fruits admirables de salut.

Comme Feuillans, qui est de l'ancien diocèse de Rieux, se trouve peu éloigné de Toulouse, le P. de la Barrière évangélisa souvent cette grande ville.

Or, en se rendant à Toulouse, il rencontrait sur sa route, près de Muret, le château de Sauvens, où la pieuse charité de la châtelaine le forçait de recevoir l'hospitalité. Cette vertueuse dame se nommait Anne de Polastron de la Hillère. Elle était originaire du diocèse de Lombez; mais son mariage avec Jean de Grammont, seigneur de Sauvens, de la plus grande noblesse de Languedoc, l'amenait, la plus grande partie de

l'année, dans le château de Sauvens. Elle se trouvait ainsi voisine du P. de la Barrière; car, de Sauvens à l'abbaye de Feuillans, il n'y a que quatre heures de chemin. L'éminente sainteté de M. de Feuillans ne tarda pas à exercer un puissant attrait sur cette âme, déjà privilégiée de la grâce. Il s'établit entre eux une liaison toute spirituelle, et sous l'habile direction de Jean de la Barrière, Anne de Polastron entra résolûment dans la voie de la plus haute perfection.

Engagée dans les liens du mariage, elle en remplit les moindres obligations, avec un religieux scrupule. D'une déférence sans borne à l'égard de son mari, elle s'étudiait à prévenir ses désirs. Aucun soin du ménage ne lui demeurait étranger. M. de Sauvens se montrait vivement touché d'un semblable dévouement. Il aimait sa femme avec tendresse : plein d'estime pour la sagesse qui brillait en elle, il n'agissait jamais sans son conseil, et loin de la gêner dans ses pratiques de dévotion, il prenait plaisir à les partager lui-même, ou du moins il lui laissait libre carrière de ce côté. Madame de Sauvens usa de ces bonnes dispositions. Elle se fit une compagnie de quelques pieuses filles et de quelques saintes femmes, qu'elle groupait autour d'elle pour des exercices communs de prière et de charité.

Jean de la Barrière était l'âme de ces réunions. A chacune de ces visites, il ne savait résister au vif désir qu'on lui témoignait d'entendre sa parole et de recevoir ses conseils.

Mais le genre de vie que lui et les siens avaient embrassé et qu'ils suivaient avec tant de ferveur faisait encore, sur cette pieuse troupe, une plus forte impression que ses discours.

Son ardent amour de la croix enflammait ces âmes; et elles ne tardèrent pas à vouloir pour elles les austères pratiques de Feuillans. Sans qu'elle se refusât aux nombreuses relations qu'elle devait conserver avec le monde, Madame de Sauvens vit bientôt fleurir dans sa maison les vertus du

cloître. Ses compagnes s'y étaient choisi comme un lieu de retraite, où elles cherchaient à imiter les rigueurs de ceux qu'elles appelaient leurs frères. Le plus possible elle vivait avec elles et les soutenait de ses exemples et de ses exhortations. Notre vieil auteur, émerveillé, compare le château de Sauvens à l'une de ces grandes maisons de Rome, à la maison des Paule ou des Marcelle, dans laquelle de nobles matrones vivaient appliquées à la prière et à la mortification, au milieu des agitations de la ville éternelle.

Mais cela ne suffisait déjà plus à ces héroïnes de la pénitence. Elles sentaient le besoin de rompre complètement avec le siècle et de s'enfermer dans la plus entière solitude. Quoiqu'elle éprouvât une grande peine de se séparer de ses saintes amies, qu'elle ne pouvait suivre encore dans leur nouvelle voie, Mme de Sauvens leur promit de les aider dans ce courageux dessein.

Avec elle demeuraient, depuis quelque temps, sa sœur et sa nièce, âmes généreuses, qui lui étaient unies par la plus parfaite conformité de vues et de sentiments, et qui ne lui cédaient en rien dans la pratique des plus hautes vertus. Elles lui parurent admirablement propres à devenir les chefs de la future communauté.

Sa sœur, Marguerite de Polastron de la Hillère, avait épousé Anne d'Isalguier de Clermont de Diépental, seigneur de Marguestaud. Elle en avait eu plusieurs enfants. Devenue veuve, elle s'était retirée près de Madame de Sauvens avec l'une de ses filles, Jacqueline de Diépental, qui était un ange de candeur et d'innocence. La mère et la fille subirent plus que toute autre la sainte influence de l'abbé de Feuillans; et elles se montrèrent les plus ardentes à marcher sur ses traces.

Ce fut, en effet, Marguerite de Polastron qui se hasarda à communiquer à J. de la Barrière le dessein qu'elle et ses compagnes de Sauvens avaient conçu d'entrer dans sa réforme. Se jetant à ses genoux, elle le supplia de les accepter pour ses filles.

Une semblable ouverture frappa d'étonnement et tout à la fois combla de joie le saint réformateur; quelques instants il garda le silence, remerciant Dieu dans son cœur.

Puis, regardant Mme de Marguestaud et ses compagnes, il loua leur zèle : « Maïs ne vous emporte-t-il pas au-delà de vos forces ? » leur dit-il. Et il se mit à leur décrire les épouvantables austérités de Feuillans. Ce détail, loin d'ébranler ces âmes héroïques, ne servit qu'à les montrer plus fortes. « Nous avons des corps capables de souffrance, répondirent-elles à l'abbé, des volontés et des désirs aussi généreux que les hommes pour entreprendre de faire le sacrifice de nos corps. »

Il fallait, en effet, que ces femmes fussent douées d'une mâle énergie pour solliciter comme une grâce le droit de suivre la règle de Feuillans.

Cette règle s'observait alors dans toute sa rigueur. Nous la résumons en quelques mots. Aux observances en usage dans l'ordre de Cîteaux, les amies de Madame de Sauvens demandaient d'ajouter, comme les religieux de l'abbaye de Feuillans :

1° L'abstinence perpétuelle de chair, de vin, de poisson, d'œufs et même de sel. Elles ne devaient avoir à manger que des herbes ou des racines cuites à l'eau, avec du pain fait d'une farine non sassée, si rude que les bergers n'auraient pas voulu le donner aux chiens qui gardaient leurs troupeaux, d'après un des premiers disciples de Jean de la Barrière. Et de ce pain encore elles ne devaient avoir que dix-huit onces par jour. Du 14 septembre au saint jour de Pâques, elles ne prendraient qu'un repas unique, entre deux et trois heures de l'après-midi, et durant tout le carême elles se contenteraient de pain et d'eau;

2° Elles marcheraient nu-pieds, sans sandale, en toute saison;

3° Elles dormiraient avec leurs habits, afin d'être plus promptes à se lever pour aller chanter l'office divin de la nuit.

Leur lit serait de planches nues, avec un chevet de bois et une seule couverture;

4° Le silence serait perpétuel, interrompu seulement par la psalmodie d'un très-long office, qui se distribuait entre les différentes heures du jour et de la nuit.

Nous ne disons rien d'autres macérations corporelles, que ces martyres volontaires devaient emprunter à leurs frères, dans le saint désir qu'elles avaient de passer leur vie à l'état de victimes de la pénitence chrétienne.

Ce désir provenait d'âmes si droites et si pures que l'abbé de Feuillans y découvrit un signe manifeste de vocation divine. Néanmoins, avec une rare prudence, il ne crut pas que le moment de le satisfaire fût encore venu, et il jugea bon de soumettre à l'épreuve d'une longue attente ces ardentes aspirations à une vie toute contraire à la nature.

Sans rebuter Madame de Marguestaud et ses compagnes, il ne leur fit entrevoir que dans un avenir lointain la réalisation de leurs vœux, et il ne changea rien à leur manière d'être dans le château de Sauvens. Il se contenta de les y visiter de temps en temps, et de les encourager par ses paroles.

Mais de son côté il employait ses soins et ses prières pour le bon succès de cette entreprise. Ses sermons lui attiraient une multitude de pénitentes. Il les étudiait et il ne perdait pas de vue celles qui lui paraissaient désireuses de la vie feuillantine et capables de la soutenir. Nous citerons, entre autres, une toute jeune religieuse, du monastère de Saint-Pantaléon de Toulouse, Jeanne de Senaulx. A la prière du père, conseiller au Parlement, le saint abbé s'était chargé de la direction de cette demoiselle, qu'il avait préparée à la vie religieuse et à qui il avait même donné le voile. Il n'avait pas cessé depuis de la traiter comme sa fille. Dès que Jeanne eut soupçon du projet de la pieuse colonie de Sauvens, elle poursuivit de ses instances son bienheureux père, afin qu'il mît promptement la main à cette œuvre, et qu'il la comprît elle-même au rang

des premières feuillantines. Tout en modérant cette trop grande impatience, Jean de la Barrière s'en réjouissait devant Dieu, et il cherchait le moyen de réaliser une œuvre qui, de plus en plus, lui paraissait excellente.

Il est vrai qu'alors un autre souci, non moins important, l'occupait. C'était d'obtenir de Rome l'approbation de sa réforme. Dès l'année 1685, il avait député, dans ce but, deux de ses religieux près du Souverain Pontife. L'un d'eux était dom Jacques de La Roche Mourson. Il avait fait sa profession religieuse à la Chaise-Dieu, avant d'entrer à Feuillans. Charles IX, qui l'aimait et l'estimait à cause de ses talents et de sa naissance, l'avait nommé vicaire général, au spirituel et au temporel, de Charles de Valois, Grand-Prieur de France et abbé de la Chaise-Dieu. Mais dès que Jacques de La Roche eut connaissance de la réforme qu'avait entreprise Jean le La Barrière, il courut se placer sous sa conduite, disant adieu sans regret aux promesses du plus brillant avenir.

Envoyé à Rome par son bienheureux père, Jacques de La Roche s'acquitta de sa mission avec un rare talent, et obtint un plein succès. Non-seulement Sixte V, qui venait de succéder au Pape Grégoire XIII, approuva tout ce qui s'était fait à Feuillans, mais il voulut retenir à Rome le fervent député, pour qu'il y établît une maison de la Réforme. Dom Jacques, qui avait eu occasion de prêcher à Sauvens et d'apprécier les vertus de Mme de Marguestaud et de ses amies, se résolut à seconder leurs pieuses intentions, et il se mit à même d'obtenir que la réforme de Feuillans pût s'appliquer aux femmes comme aux hommes. Une circonstance providentielle vint l'aider puissamment. Ses affaires l'avaient mis en rapport avec le cardinal Rusticuccio, protecteur des Cisterciens, qui le prit en grande amitié. Or, ce cardinal rebâtissait alors l'église de Sainte-Suzanne dont il portait le titre.

Dom Jacques l'engagea vivement à adjoindre à cette église un monastère de filles, qui suivraient la plus stricte obser-

vance de Cîteaux, et il lui proposa, à cette fin, plusieurs saintes vierges qu'il voyait tous les jours dans l'église de San Vito. Quoique dans le monde, ces bonnes filles s'étaient réunies pour mener une vie de pénitence et de travail : elles avaient les mêmes aspirations que les pénitentes de Sauvens, et elles s'étaient revêtues de l'habit blanc de saint Bernard.

Le cardinal Rusticuccio accueillit avec empressement la proposition du saint religieux. Les pieuses filles, admises au monastère de Sainte-Suzanne, embrassèrent les constitutions et les pratiques de Feuillans, sans que jamais pourtant elles aient reçu le nom de Feuillantines.

Madame de Marguestaud et ses compagnes devaient être les premières à le porter.

En approuvant la fondation de Sainte-Suzanne, Sixte V permit aux Pères Feuillants d'instituer d'autres monastères de femmes, d'après leur réforme.

Dom Jacques se hâta d'envoyer la bulle d'approbation à Jean de la Barrière.

Le saint abbé n'attendit pas davantage. Trois ans s'étaient déjà écoulés depuis que Madame de Marguestaud lui avait fait sa première ouverture, et, quoiqu'elle l'ignorât, il ménageait depuis lors toutes choses. En même temps qu'il rompait ses filles aux austères pratiques de son ordre, il cherchait un lieu où elles pussent, l'heure venue, se dégager des derniers et faibles liens qui les retenaient au monde.

Il s'arrêta au choix de la petite ville de Montesquiou de Volvestre, dans le diocèse de Rieux, pour y jeter les premiers fondements de la réforme destinée aux femmes. La maison qu'il prépara était petite, pauvre, bien conforme à l'esprit de renoncement et de sacrifice qui dirigeait la colonie de Sauvens.

L'annonce que leur vœux allaient enfin s'accomplir combla de joie ces héroïques chrétiennes. Ce ne fut pas néanmoins leur bienheureux Père qui bénit leur entrée dans la vie religieuse.

Dans les jours où elles se disposaient à partir pour Mon-

tesquiou, le roi Henri III appelait à Paris Jean de la Barrière, à qui il confiait le soin de fonder, dans la capitale, un monastère de Feuillants. Le saint abbé, qui était en grande estime auprès du roi, demeura constamment fidèle à ce prince, durant les malheureux troubles qui ne tardèrent pas à éclater et à désoler la France. Tous ses religieux n'imitèrent pas sa conduite, et ce fut pour lui une source inépuisable de chagrins de toute sorte. La congrégation se scinda en deux : les uns demeurant attachés à la cause royale, les autres embrassant avec une ardeur extrême le parti de la Ligue. Parmi ces derniers, nous nous contenterons de citer le P. Bernard de Mongaillard, qui, sous le nom de *petit Feuillant*, s'acquit une tapageuse réputation par la fougue de son zèle et son opposition acharnée à Henri de Navarre.

Mais on ne pouvait prévoir ces dissensions intestines dans l'année où le P. de la Barrière conduisit à Paris cinquante de ses religieux.

C'était dans le commencement de 1688.

En partant, le saint abbé confia la fondation des Feuillantines à l'un de ses fils, Dom François Rabaudi.

Le château de Sauvens avait servi de noviciat. Treize saintes femmes ou filles s'y étaient groupées autour de Madame de Marguestaud qu'elles vénéraient déjà comme leur supérieure.

Avant de se rendre à Montesquiou, elles passèrent quelques jours à Feuillans, pour respirer *l'air de piété et de ferveur qui animaient les religieux.*

Le 23 mai, elles allèrent, sous la conduite de Dom Rabaudi, à Rieux pour recevoir la bénédiction de l'évêque, et le 19 juin elles prirent possession de leur maison de Montesquiou. L'évêque de Rieux les avait accompagnées et lui-même voulut leur donner le premier voile de religion.

Quoique nous nous soyons imposé de ne parler que de celles qui, par leur origine, tiennent plus particulièrement à notre province, nous croyons devoir au moins

nommer ces premières compagnes de Mme de Marguestaud. C'étaient :

Jeanne de la Sarriette, de Villefranche de Rouergue, âgée de quarante ans;

Anne de Boisset, de Toulouse, âgée de vingt-sept ans;

Jacquette de Léon, de Vidonnet, diocèse de Cahors, âgée de quarante-cinq ans, veuve de Jean Dupré, seigneur des Bartes et baron de Junies;

Anne de Bérote, de Montaud, au diocèse de Rieux, âgée de vingt-cinq ans;

Anne de Saint-Pierre, de la ville de Simorre au diocèse d'Auch, âgée de vingt-sept ans;

Françoise de Saint-Pierre, sœur de la précédente, âgée de vingt-trois ans; — nous regrettons de ne posséder aucun détail sur ces deux dernières;

Antoinette Landèze, de Rieupeyroux au diocèse de Rodez, veuve, âgée de vingt-quatre ans;

Marguerite de Barraut, de Pamiers, âgée de dix-neuf ans.

Elle furent toutes sœurs de chœur. Les cinq suivantes demeurèrent sœurs converses :

Antoinette Roque, de Drulhe, au diocèse de Rodez, âgée de vingt-sept ans, et sa sœur Gabrielle Roque, âgée de trente ans;

Jeanne d'Aydonne, de Villefranche de Rouergue, veuve, âgée de trente ans;

Catherine Maurin, de la Ramière, au diocèse de Cahors, âgée de trente-six ans;

Bernarde de La Devèze, du lieu de Gaudonville au diocèse de Lectoure, âgée de vingt-quatre ans.

L'arrivée de ces saintes religieuses produisit une vive émotion dans la petite ville de Montesquiou. Ses habitants connaïssaient les religieux de Feuillans, dont la vie si austère leur causait une grande admiration. Ils voyaient en eux des anges plutôt que des hommes. Mais leur étonnement n'eut plus de bornes quand ils virent, parmi eux, de simples fem-

mes s'engager résolûment dans une voie toute semblable de rigoureuse pénitence.

La population entière assista à la cérémonie de la prise de voile que l'évêque de Rieux fit dans l'église de la paroisse. Tous les yeux se mouillèrent de larmes, et il y eut une immense explosion de sanglots quand les nouvelles religieuses, rangées sur deux rangs et conduites par l'évêque, Mgr du Bourg, suivi du clergé, traversèrent modestement la foule qui se pressait sur leur passage. On n'ignorait pas que, parmi elles, se trouvaient plusieurs dames de haute noblesse et plusieurs demoiselles habituées aux délicatesses du luxe. On se sentait le cœur brisé de componction à la vue de leur robe blanche d'une étoffe grossière, qu'une corde de laine serrait autour des reins; de leur voile noir, bien rude, et de leurs pieds nus, que pas même une sandale de bois ou de corde ne protégeait contre les pierres et les aspérités du sol. On ne pouvait se lasser de contempler la figure de madame de Marguestaud, amaigrie par les jeûnes et les veilles, mais où se reflétait déjà quelque chose de la sérénité des élus dans le ciel. Jacqueline sa fille, et Marguerite de Barraut, toutes deux à peine âgées de dix-neuf ans, apparaissaient dans la fraîcheur de leurs grâces et de leur modestie comme ces vierges chrétiennes qui allaient radieuses s'offrir aux plus cruels supplices, pour attester leur foi et leur dévouement absolu à l'époux mystérieux qui avait gagné leur âme.

Le peuple se jetait sur elles et chacun cherchait à toucher par respect ou leur robe ou leur voile.

Ces sentiments de vénération et d'amour, qui se manifestèrent chez les habitants de Montesquiou envers les Feuillantines, dès le premier jour qu'ils les virent, ne firent que s'accroître durant les quelques années qu'elles demeurèrent dans cette ville.

H. MARQUET.

(*La fin prochainement.*)

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

Suite (1).

§ 4e.

Donations, ventes et impignorations faites dans les territoires de Mauvielle, Sainte-Marguerite, Francheville et Rajast, formant aujourd'hui le territoire de la commune de Solomiac.

Les limites actuelles de Solomiac sont à peu près les mêmes que celles qu'avaient en ces lieux les propriétés des moines lorsqu'ils s'y furent définitivement établis. Ces limites sont, au levant, sur toute la ligne de la rivière de la Gimone qui sépare Solomiac de Maubec dans le Tarn-et-Garonne et de Sarrant dans le Gers, depuis le moulin qu'on appelle le *moulin de Maubec,* au nord, jusqu'au moulin dit de *Labrihe,* au midi. De ce point par le midi, on suivait une ligne droite qui séparait de Labrihe, et allait aboutir à la rivière de l'Arrats, à l'endroit où fut bâtie par les moines le moulin dit d'*En Gauthé,* qui existe encore. De là on suivait le cours de l'eau au couchant jusqu'à la rencontre de la limite de Homps, près d'un lieu qu'on appelle encore l'*Hermite,* et qui alors était une dépendance du Prieuré bénédictin de Montaut. On remontait de là par une ligne qui formait un angle droit avec l'Arrats en suivant une gorge, sur le plateau qui domine la vallée, jusqu'à la rencontre du chemin qui le suit dans sa longueur du midi au nord, connu encore aujourd'hui sous son ancien nom de *chemin de Lavès* ou de

(1) Voir plus haut, pages 69 et 448.

chemin des Burrayres. De ce point jusqu'à *Rajast* ou *Frajast*, selon la manière d'écrire du Cartulaire, c'était ce chemin qui bornait au couchant, jusqu'à la rencontre de l'ancienne voie romaine appelée *La Caussade*, qui formait la limite au nord et séparait du territoire d'Avensac. Cette voie conduisait au moulin de Maubec dont nous avons déjà parlé.

Cette vaste étendue de terrain comprise entre ces limites avait ceci de particulier que pas une des familles qui s'en partageaient la propriété n'avait là sa résidence. Tout même porte à croire que la partie aujourd'hui si bien cultivée et si fertile où a été depuis bâti Solomiac, en s'étendant sur un rayon considérable au midi, au couchant et au nord, n'avait pas encore été défrichée et était sans habitants. Il est du moins bien positif que dans le Cartulaire on ne trouve de traces de cultures et d'habitations que dans ce qui formait, au midi, la petite paroisse de Mauvielle, au sud-ouest celle de Sainte-Marguerite et au nord celle de Rajast. Les moines formèrent leur premier établissement, auquel ils donnèrent le nom de Francheville, entre ces dernières paroisses, en un lieu qu'on appela depuis, comme encore aujourd'hui, *En Bajaou*, à une petite distance de l'église de Sainte-Marguerite. Les familles qui leur donnèrent ou leur vendirent ces terrains étaient des environs. Nous avons déjà parlé des donations faites dans ces lieux par Marie d'Escornebœuf et ses enfants, dont un portait le nom de Gautié de Sarrant. La pensée ne nous était pas alors venue de nous demander d'où pouvait venir à ce Gautié le surnom *de Sarrant*. Mais depuis, nous avons cru en trouver la véritable raison dans cette considération, qui nous paraît très fondée, que cette famille avait une partie de ses propriétés dans la paroisse de Sarrant; que cette partie était échue dans le partage à Gautié, et que lui-même faisait là sa résidence. Nous soupçonnons, d'après plusieurs indices, qu'il habitait le château de Savaillan, devenu de nos jours propriété de M. de Gontaut-Biron.

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye dans cette contrée figurent deux familles puissantes des environs, celle de Faudoas et celle de Séguenville. La famille de Faudoas prenait son nom de la paroisse de ce nom dont elle avait la seigneurie, aujourd'hui du diocèse de Montauban, et séparée de Solomiac par Maubec. Séguenville était une autre paroisse, aujourd'hui réunie à celle de Brignemont, du diocèse de Toulouse, limitrophe de Maubec et de Sarrant qui la séparent de Solomiac. Il y a tout lieu de croire que Brignemont n'est lui-même autre chose que Vigmont, qui revient si souvent dans le Cartulaire, et que la famille de Vigmont, alliée à celle du Brouil dont nous avons déjà parlé, et que nous retrouvons encore fréquemment dans cette partie, était de là.

Les autres familles marquantes qui figurent à côté de celles-là paraissent généralement avoir eu leur résidence dans la vallée de l'Arrats, ou pour mieux dire sur les coteaux qui la dominent des deux côtés de la rivière. Il faut aussi compter la famille de Montaut, qui avait là des propriétés considérables sur lesquelles avait été fondé un Prieuré de l'ordre de Cluny. La terre dite *de Montaut*, dont il est parlé si souvent, s'étendait dans toute la vallée de l'Arrats depuis le prieuré, où est aujourd'hui l'église paroissiale de Homps « *de Ulmis,* » jusqu'au moulin d'*En Gauté*. Au levant, en remontant les coteaux, jusqu'à Sainte-Marguerite, était la terre de Témart, dont il est aussi fréquemment question dans les actes. C'est là que se trouvent aujourd'hui *Le Tuco, En Jay* et *En Peyrot.*

Donnons maintenant quelques indications très sommaires sur l'origine de l'établissement des moines en ces lieux, et sur les développements qu'il y reçut.

1° *Famille de Blanchet.*

C'est en 1143 que les trois frères Izarn, Raymond et Aldrin de Blanchet offrirent à l'abbaye toutes les terres qu'ils avaient

à Témart. Cette donation fut l'origine de l'établissement dans ce lieu d'une grange à laquelle les moines donnèrent le nom de Francheville. L'acte est daté du château d'Estramiac, dont les Blanchet étaient sans doute alors seigneurs.

Plusieurs années après (1151), Raymond de Blanchet assistant à une assemblée capitulaire à Gimont, fait à l'abbé Arnaut et à ses moines donation perpétuelle de tout ce qu'il a dans la paroisse de Frajastville (Rajast), limitrophe d'Estramiac, en même temps qu'il se consacre à Dieu et à la Sainte-Vierge entre les mains du même abbé. En 1156, de concert avec ses deux fils, par acte passé à Homps, en présence de Raymond Dupouy, chapelain d'Estramiac, il fait abandon de ses droits sur la terre de Montaut (en Homps) et sur celle de Témart, et reçoit en retour 12 s. m. avec le droit de parcours et de dépaissance sur les terres abbatiales. Raymond de Blanchet mourut en 1158 après avoir ratifié par un nouvel acte toutes ses précédentes donations.

2° *Famille de Seguenville.*

En 1147, Bernard de Seguenville et ses trois frères font don et cession à l'abbé Arnaut de toute la terre qu'ils avaient à Rivalts (1) et de la culture d'Airius (2), située entre la source de Fradel et Sainte-Marguerite.—En 1153, ils donnent la terre de Gradal, qui devait avoisiner la précédente; en témoi-

(1) C'est là que fut bâtie la *hune* de l'abbaye, dont nous avons vu les ruines dans notre enfance. Elle était située au milieu des champs, à une distance assez considérable de toute habitation. Encore aujourd'hui il en reste quelque chose: mais la transformation que lui a fait subir le propriétaire actuel laisse à peine soupçonner sa primitive destination quand on ne la voit que du dehors. — *Hune* est le nom qu'on donnait dans le pays au colombier à pied qu'il ne faut pas confondre avec les pigeonniers sur pilotis ou sur solives appelées *volières*. Les colombiers à pied ou hunes étaient bâtis en forme de tour et avaient des boulins ou des paniers depuis le sol jusqu'au haut des murs, qui étaient couronnés par une voûte en forme de dôme. Le seigneur haut justicier pouvait seul avoir des pigeonniers de cette espèce.

(2) En décomposant ce mot on a : *ai rius*, qu'on prononce : *ay rious*, comme qui dirait : aux ruisseaux. La position de la culture dont il s'agit justifiait bien cette dédomination, étant située sur les bords d'un ruisseau auquel donne naissance et qu'ali-

gnage de gratitude l'abbé et les moines font présent d'un cheval aux donateurs.

En 1162, Hugues, ses trois frères et leur oncle Bertrand, formant une autre branche de la maison de Seguenville, font cession à l'abbaye de tout ce qu'ils possèdent à Sainte-Marguerite et à la Falgose; ils reçoivent en échange 40 s. m. La charte est datée de Labrife (Labrihe). Depuis, il fut reconnu que cette terre était un fief mouvant de Guillaume-Assis de Salboléne et de son frère; mais à la demande des vendeurs, la seigneurie en fut cédée à l'abbé en échange de celle du casal de Castres, situé dans le voisinage du château de Sirac appartenant aux Seguenville.

En 1168, les mêmes personnages vendent à l'abbé Bernard, pour 30 s. m., les dîmes, prémices et tous autres droits qu'ils avaient sur les terres du dîmaire de Mauvielle déjà devenues ou qui deviendraient par la suite propriété de l'abbaye. C'est une preuve, entre bien d'autres, que les propriétés données ou vendues aux moines demeuraient assujetties aux charges dont elles se trouvaient déjà grevées, sauf stipulation contraire.

En 1191, un Bernard de Seguenville clôt cette série de libéralités par la donation de toute la terre qu'il avait entre Arrats et Gimone, depuis la Falgose au midi jusqu'à Marignac au nord. Ces propriétés devaient être considérables, quoiqu'elles ne comprissent certainement pas tout le territoire qui s'étend entre les limites indiquées. Tout démontre qu'elles formaient au couchant de Solomiac une lisière assez large, tout le plateau qui s'étend depuis la serre de la Falgose, par la paroisse de Frajastville (Rajast), jusqu'à Marignac, paroisse du diocèse de Montauban que la révolution avait supprimée et qui vient d'être rétablie.

mente en grande partie la source ici appelée *Fradel*. C'est là que fut bâtie la *Grange*, avec une métairie considérable dont les moines se réservèrent spécialement l'exploitation lors de la concession qu'ils firent des terrains pour la fondation de Solomiac. Ils en conservèrent la propriété jusqu'à 1789. Mais alors elle eut le sort de toutes les autres possessions de l'abbaye. Francheville était au sud-ouest de cette grange à la distance d'environ 1 kilomètre 1/2.

3° *Famille de Salbolène ou Saubolène.*

Cette famille, identique, croyons-nous, à celle de Saubole qu'on retrouve jusqu'à la fin du dernier siècle, tenait un des premiers rangs dans la noblesse du pays à l'époque des origines de l'abbaye. Ses divers membres figurent souvent, soit comme témoins, soit comme cautions, dans les plus anciens actes du cartulaire de Gimont. Beaucoup plus rarement ils y figurent comme parties.

En 1152, plusieurs membres de cette famille font à l'abbé Bernard don et cession des terres et dîmes qu'ils ont à Sainte-Marguerite, à l'occasion de l'entrée en religion de Pierre de Salbolène, l'un d'eux. L'acte est daté du château de Monbrun. Faut-il en conclure que les Salbolène y avaient leur résidence? Nous n'osons l'affirmer.

En 1181, un Forton de Salbolène, qui nous paraît le petit-fils du moine Pierre, fait don de tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres cédées aux moines par des membres de sa famille.

Un troisième acte de 1194 nous fait connaître qu'à une époque antérieure qu'on ne fixe pas, Guillaume-Assi de Salbolène avait donné aux moines l'autorisation d'établir sur la Gimone le moulin encore existant qu'on nomma dès lors et qu'on nomme encore le moulin de Labrihe. En leur accordant cette autorisation, il n'avait pas manqué de leur imposer certaines conditions, onéreuses pour les moines, et dont lui-même et ses héritiers, après lui, devaient profiter. Le fils de Guillaume-Assi, qui portait le même nom que lui, renonça à ses avantages et affranchit les moines de ces redevances. L'acte, nous l'avons dit, est de 1194.

4° *Famille de Rocosville.*

Il nous paraît hors de doute que les Rocosville sont identiques aux Broqueville, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours à Monfort.

En 1152, 1163 et 1194, plusieurs membres de cette famille cèdent des dîmes et prémices qu'ils avaient à Témart, sur la terre dite de Montaut, et à Tillac (cette dernière dîme avait été achetée par les moines à Raymond de Goyon). Quelques-uns d'entre eux se font assurer le droit d'entrer comme moines à l'abbaye de Gimont.

5° *Famille d'Escampouy.*

Francheville, quant à la seigneurie directe, dépendait, au moins pour une grande partie de son territoire, des chevaliers (*milites*) de Seguenville, et avait pour seigneurs dominants les chevaliers d'Escampouy, qui devaient avoir leur résidence dans les environs. Depuis longtemps, les seigneurs de Séguenville avaient disposé, soit par don, soit par vente, de leurs droits en faveur de l'abbaye: mais les chevaliers d'Escampouy conservaient toujours leur droit de suzeraineté. En 1175, ils consentirent également à l'abandonner et en firent vente à l'abbé Umbert qui était depuis deux ans à la tête de l'abbaye. L'acte qui contient cette vente nous paraît mériter d'être analysé avec quelque détail.

Duran d'Escampouy et Liberon son fils; Liberon d'Escampouy et Aranfred son frère; Eis d'Escampouy faisant pour lui et pour sa sœur Longuebrune; et Arvée d'Escampouy faisant pour lui et pour ses frères; tous faisant pour eux et pour leurs successeurs à l'avenir, et pour ceux de leur race qui pourraient avoir quelque droit sur le territoire de Francheville; font vente et cession à l'abbé Umbert de tous les droits et de la suzeraineté qu'ils ont sur les chevaliers de Séguenville, à raison du fief de Francheville qu'ils tenaient d'eux. Duran d'Escampouy, au nom de tous les autres, déclare en présence de Guillaume de Seguenville, avec l'agrément duquel cette vente était faite, et de Pierre de Puntis, baile du vicomte de Lomaigne, que ledit fief consiste dans le quart des dîmes de Francheville et dans certaine terre qui avait été indiquée et

limitée par Sance de Quinsacas (1) et Forton-Guillaume Porquer, par l'ordre et à la prière de Duran d'Escampouy, de Guillaume de Seguenville et d'Eléazar de Gohas, en présence desdits Duran et Guillaume, d'un autre Guillaume de Séguenville, frère du précédent; de frère Forton de Mazères, et d'un grand nombre d'autres.

A défaut de ce fief, un des chevaliers de Seguenville devait faire hommage pour tous à l'un des chevaliers d'Escampouy, représentant aussi tous les siens, et payer chaque année un droit d'alberge (2), comme le prenait dans le territoire de Mauvielle le seigneur d'Escornebœuf. Réserve était faite que les chevalliers de Seguenville seraient tenus de fournir suffisante garantie aux chevaliers d'Escampouy, et qu'au cas que des plaintes seraient portées contre eux à raison de ce fief, ils donneraient satisfaction aux plaignants entre les mains des chevaliers d'Escampouy. Dans le même acte se trouve la vente faite par ces mêmes chevaliers de tous les autres droits utiles qu'ils avaient à Francheville, consistant dans les trois quarts des dîmes, ainsi que des terres cultes et incultes qu'ils avaient dans cette paroisse, qu'on dit bornée au midi par la terre de Lompouy, de la paroisse, de Sainte-Marguerite; au couchant par la terre qui avait appartenu aux sieurs de Salbolène, cédée par eux aux moines; au nord par la terre de Frajastville (Rajast) et au levant par la Gimone. Toutes ces ventes furent faites pour le prix de 260 sols morlas.

6° *Famille d'Astaffort.*

Les seigneurs d'Astaffort avaient aussi des droits dans ces contrées. Leurs rapports avec les moines ne furent pas tou-

(1) De *Quinsacas* est venu sans doute *Quinsac*, nom d'une famille bourgeoise de Solomiac qu'on retrouve constamment pendant les trois derniers siècles et qui étai la plus marquante de l'endroit. Elle avait vers la fin du siècle dernier fait alliance avec une famille de noblesse des environs, la famille de Boislong, alliée elle-même avec la famille d'Aignan du Sendat.

(2) Droit d'alberge, hébergement. Ce droit consistait primitivement dans la faculté que s'était réservée le seigneur, pour certaines occasions déterminées, d'être hébergé par son vassal. Dans la suite, ce droit avait été converti en rentes que l'on payait en dîmes ou en grains et qu'on nommait *alberges*.

jours des plus bienveillants comme le prouve un acte de 1171. Bernard d'Astaffort, y est-il dit, avait enlevé aux moines une paire de bœufs, et leur avait, en outre, causé des dommages considérables. Rentrant ensuite en lui-même et confessant ses torts, il voulut réparer son injustice, et pour cela il accorda aux moines le droit d'exploitation, de parcours et de dépaissance sur toutes ses terres. Il fit don en même temps de toute la seigneurie et de tous les droits qu'il avait de la Gimone à l'Arrats et de Gimat à Bouvées, alors annexe de Mauvezin, comme aussi de tous ceux qu'il avait par delà la Gimone, sur les dîmes de Saussignac. Ce nom, qui est celui d'une belle propriété de M. Delort, de Lectoure, dans la commune de Maubec (Tarn-et-Garonne), s'est conservé sans subir de modification jusqu'à nos jours.

7° *Famille de Got.*

Par deux actes de vente de 1159 et 1176, divers membres de cette famille cèdent à l'abbaye tout ce qu'ils possédaient en Sainte-Marguerite, au prix de 15 et 12 s. m. On remarque parmi les témoins de la première vente Bertrand de Monbrun, Odon de Pardeilhan, Bernard-Aner de Frans, Vital de Lasserre, chapelain d'Esclignac; de la seconde, Gaston Lafite, chapelain de Lalane, et Arnaut de Lans, chapelain de Miramont.

En 1179, Raymond de Got, atteint de la maladie dont il mourut, fait don à l'abbé Umbert de sa propre personne (*donavit semetipsum*) et de toutes les terres qu'il avait de Gimat à Mauvezin et de la Gimone à l'Arrats. L'acte est passé à l'Isle-Jourdain, et Jourdain de l'Isle, sans doute parent du donateur, sert de caution avec Bernard d'Astaffort. Raymond de Got, après cette donation importante, fut transporté à l'abbaye; et là, il constitua encore une rente perpétuelle consistant en cinq *saumades* de vendanges à prendre sur la vigne de Taupiac (c'était le nom du colon qui tenait la vigne en fief).

8° *Famille de Baranias.*

Cette famille existe encore, sous le nom de Baragnes, au Casteron et dans les environs. Elle avait, au douzième siècle, des possessions dans le territoire de Francheville. En 1176, tous les intéressés, par des actes isolés, en firent don et cession à l'abbé Umbert et à ses moines, à charge d'être reçus en communion de toutes les bonnes œuvres de l'abbaye.

Bien d'autres familles encore avaient des propriétés ou des droits dans ces mêmes lieux. Toutes, successivement, finirent par les donner ou par les vendre à l'abbaye; si bien qu'après un certain temps elle se vit, en seul, propriétaire du sol et en possession des droits seigneuriaux auparavant divisés en tant de parts. Nous ne pouvons tout dire, et force nous est d'omettre entièrement plusieurs donations importantes faites par diverses familles qui, aussi bien que les précédentes, n'avaient pas leur résidence dans le pays.

R. DUBORD,
curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite et fin.*)

XLIX.

DEPUIS L'ALIGNEMENT DÉFINITIF RÉGLÉ PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, EN 1868, JUSQU'AU DERNIER COMPLÉMENT DE RÉORGANISATION DE L'ENCLOS BÉNÉDICTIN, REMANIÉ PAR LES URSULINES.

N'oublions pas que la première conséquence de la décision portée au ministère devait être l'élargissement de la traverse, après démolition du chevet, du mur de clôture et de soutènement sur toute l'étendue de l'enclos. Celui-ci perdit, en effet, 1m 50 de largeur depuis la chapelle jusqu'à l'angle sud-est du jardin potager. Mais ici la régularisation de la rue dite de la Passerelle donna heureusement lieu à une ample compensation de l'espace cédé à la route.

Dans le voisinage, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest, se trouvait, avons-nous dit ailleurs (2), la maison Lescure, dont la position était toujours gênante pour nos Ursulines. Avec l'assentiment de Mgr Delamare, elles en négocièrent l'acquisition définitive, et cette affaire fut réglée le 9 décembre de cette même année 1868.

Afin d'adjoindre convenablement cette habitation au monastère, le conseil conventuel ne crut pas devoir se contenter d'ajouter à l'élévation des murs de clôture ce que les circonstan-

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381; t. XI, p. 73, 118, 272; t. XII, p. 402; t. XIII, p. 397, 493, 547; t. XIV, p. 245.

(2) Voir *Revue de Gascogne*, tome XIII, p. 550.

ces demandaient. On lui donna, en outre, le vocable de Sainte-Angèle Mérici; et les classes des élèves pauvres y furent transportées au rez-de-chaussée.

Quant au premier étage, il fut consacré à l'établissement des salles de dessin, avec un atelier distinct, bâti à l'aspect du nord, pour les exercices de peinture sur toile, sur bois, sur métal, sur faïence et sur porcelaine.

Cependant, en mars 1869, il fallut se résigner à voir disparaître le plus ancien monument religieux que notre cité possédât encore. La chapelle de l'Immaculée-Conception fut déposée pièce à pièce et les vieux matériaux furent soigneusement conservés, de manière à pouvoir servir, sans trop de retard, sur un autre point de l'enclos monastique. A la place qu'avait occupée cet édifice religieux, des portions de muraille conservèrent le souvenir de ses grandes lignes, et, contre le mur de clôture, une inscription sur marbre fut incrustée à l'endroit même où s'était trouvé le maître-autel pendant plus de quatre siècles. On y lit encore en lettres gravées :

M DCCC XXI.

VOTA MEA.

DOMINO.

REDDAM.

M DCCC LXIX.

PAX † XPI (1).

(1) Je serai fidèle aux vœux faits au Seigneur.
Que la paix du Christ soit assurée.

Cette démolition permit de continuer le potager conventuel sur 8 mètres de largeur du sud au nord. Il eut donc pour limite, dans cette direction, la partie réservée du mur septentrional de la chapelle démolie. Et en contre-haut d'environ 1 mètre se trouve l'emplacement qu'avait occupé, depuis le XIe siècle, l'église prieurale de Saint-Orens, avec certaines dépendances de cet édifice religieux.

En face du nord se voient encore ici, dans presque toute leur élévation, soit le mur méridional qui limitait jadis le transsept roman, soit une portion notable de l'absidiole qui avoisinait ce même croisillon de l'ouest à l'est.

Leur conservation, régularisée autant qu'il était possible de le faire, borne au nord cette partie de l'ancien établissement monastique, tandis que plus au septentrion le terrain anciennement construit est devenu tout à fait libre. Il s'est converti, dès 1872, en allées d'arbres, alignées de l'est à l'ouest, et dont l'ensemble porte le vocable de Saint-Orens. Une corbeille spéciale de verdure et de fleurs choisies indique la place de l'abside centrale où reposaient jadis les reliques de ce grand saint.

Cependant la communauté de nos Ursulines avait dû pourvoir à toutes les exigences du service religieux, bien avant la démolition de sa vieille église. Dans ce but, une vaste pièce, étendue du sud au nord, et d'une largeur très convenable, avait été disposée au-dessus de la voûte ogivale que nous avons vu construire au XIVe siècle pour la salle capitulaire. C'est là que se font encore tous les pieux exercices, dans un espace suffisant pour le personnel actuel dont le nombre réclame, toutefois, des dimensions plus considérables.

Afin de les étendre ici autant que le local le permettait, on a conservé une portion assez réduite d'un grenier construit vers le commencement du XVIIe siècle contre le mur septentrional de la chapelle récemment expropriée. Avec elle était donc tombé le grenier en question et, pour le remplacer, on avait eu le soin d'en construire un autre vers la fin de 1871, porté sur cinq arcades de pierre. Ajoutons ici qu'il est borné : au sud, par les allées de

Saint-Orens; à l'est, par la traverse élargie en 1868; au nord, par la petite rue qui court du couchant au levant, vers la rivière.

Cependant, le 26 juillet de cette même année, notre vénérable Archevêque, Mgr François-Augustin Delamare, avait rendu sa belle âme à Dieu, et environ quatre mois après, c'est-à-dire le 25 novembre, Mgr Pierre-Henri Gérault de Langalerie était passé du siége de Belley à celui d'Auch (1). Dès sa première visite, le nouveau prélat bénit les travaux du Prieuré et encouragea tous les projets de nouvelle organisation.

En présence du dossier qu'on ne manqua pas de lui soumettre, Monseigneur reconnut qu'à partir de la traverse voisine et sur 10 mètres de largeur, une allée courant de l'est à l'ouest longe une façade alignée, sur plan uniforme d'arcades semblables. Au couchant du nouveau grenier, quelques dépendances, que son voisinage commande, le sépare actuellement d'une conciergerie spéciale où réside le custos de l'église conventuelle en reconstruction.

La nef de ce nouvel édifice aura donc, au sud, les allées de platanes qui vinrent prendre la place de l'ancien cloître bénédictin, en décembre 1865. Son chevet et les trois autels en projet seront en vue libre et facile du chœur destiné à nos Ursulines. Et ce chœur, construit aussi sur arcades, du sud au nord, se relie à la nouvelle église dont la façade septentrionale longe la rue du Petit Saint-Orens.

Cet aperçu général fait assez comprendre comment se prépare ici le complément définitif de réorganisation, pour l'ancien enclos bénédictin, spécialement au bénéfice d'un pensionnat tenu par nos Ursulines.

Un double système d'allées qu'ombragent des arbres vigoureux et dont la direction se coupe à angle droit, du sud au nord et de l'est à l'ouest, n'impose aucune sorte de gêne aux préaux couverts qui les avoisinent.

Parallèlement à ces larges allées, courent deux séries continues d'arcades égales et semblables, ouvrant sur les préaux, la première

(1) Le Souverain Pontife l'avait préconisé le 27 octobre 1871.

du midi au septentrion, et la seconde de l'ouest à l'est (1). Et comme la chapelle en construction réalise, sous le chevet, l'intersection de ces deux séries, une crypte est réservée par les plans sous le nouveau sanctuaire. Elle se trouve donc dans l'espace très convenable où viennent concourir les deux directions des préaux couverts. L'autel de cette crypte entretiendra un pieux souvenir de pratiques séculaires qui dépendaient jadis de la chapelle de l'Immaculée-Conception, car il est consacré à Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Cette chapelle cryptale se termine à l'ouest par trois pans coupés, construits sur le modèle du chevet qui la couronne. A la rencontre du pan droit qui se rattache au pan coupé du sud-ouest, une pierre angulaire fixe particulièrement notre attention. Elle rappelle une pieuse cérémonie dont la *Revue de Gascogne* a rendu compte à ses lecteurs au numéro de juin 1873, page 290. Nous trouvons, en effet, sur la face antérieure les armes de Monseigneur Pierre-Henri Gérault de Langalerie, combinées avec une inscription en lettres du XIIIe siècle, de la manière suivante :

+ : PETS-HENS : GERALS DE LANGALERIE :
ARCHIEPS : AUXITANS : HIC : ME : POSVIT :
XPI : ANNO : M : DCCC : LXXIII : VIII : KL : IVLII :

(1) Ces préaux couverts sont au nombre de cinq : le premier, au sud, est dédié à saint Augustin; le deuxième, vers le nord, à saint Taurin; le troisième à saint Léothade, le quatrième, courant de l'ouest à l'est, porte le nom de saint Austinde; et le cinquième celui de saint Orens.

On le voit, c'est la pierre qui parle elle-même pour nous dire qu'elle a été fixée à cette place le 24 juin, c'est-à-dire le jour de Saint-Jean-Baptiste. On avait choisi cette solennité avec intention comme ancien vocable du premier édifice religieux construit dans notre enclos dès les premiers temps de l'ère chrétienne (1).

La forme de cette inscription est des plus simples et sans luxe de noms accessoires. Elle ne relate que le fait dont le souvenir lui est confié. Et pour cela la meilleure pièce justificative à reproduire était un marbre inscrit en 1288. Il avait été mis à sa place par un ancien archevêque d'Auch à cette même époque. On n'a eu donc ici qu'à changer le nom et la date (2).

Nous ferons observer que, dans les deux séries d'arcades, tous les cintres portent ailleurs sur des piliers à base quadrangulaire; tandis que, sous la chapelle, cette base se complique et est dessinée sur un plan cruciforme.

Il était sans doute naturellement indiqué par la destination chrétienne de l'édifice principal qui couronnera ces sortes d'arcades. Car la base en forme de croix grecque se retrouve assez généralement dans les détails analogues d'un grand nombre d'églises spécialement pour la période romane. Mais le but principal que l'on s'est proposé dans la construction qui nous occupe était d'augmenter convenablement la force des piles, qui devaient porter à une hauteur assez considérable les murs de notre chapelle conventuelle, et de plus équilibrer la pression de la voûte à bâtir en pierres et en briques tubulaires.

Un édifice complet à tous les points de vue se prête facilement à une description proprement dite.

Mais lorsqu'il est encore en train de se construire, des plans bien arrêtés ne sauraient guère témoigner que de l'harmonie des grandes lignes. Or, telle est pour le moment la condition de l'église qui nous occupe.

(1) Voir *Revue de Gascogne*, tome VIII, p. 152.

(2) Cette ancienne inscription a été publiée dans notre *Atlas monographique*, pl. 34, page 154 du texte.

L'entrée, ouverte au public sur la rue du Petit-Saint-Orens, donne accès dans une enceinte fort limitée. Et de là quelques degrés conduisent à la porte principale, ouverte à l'aspect de l'Est. Si vous voulez marcher dans la direction de l'axe principal, une tribune réservée aux chants religieux se présente d'abord au-dessus de votre tête. Un peu plus haut, et dans le tympan du mur pignon, se dilate une ample rosace, où cinq compartiments à sujets légendaires fournissent au peintre-verrier tout autant de motifs de décoration.

Dans le compartiment le plus élevé, saint Jean-Baptiste est debout, montrant de sa main droite l'Agneau divin qui le caresse, selon le sujet qu'indique le treizième haut-dossier des boiseries d'Auch.

A la gauche de saint Jean est peint, dans le compartiment qui suit un peu au-dessous, ce même Agneau de Dieu, devenu la figure héraldique du sceau officiel du siège d'Auch, quand il est vacant par décès ou par démission épiscopale.

Plus bas, et dans la direction de saint Jean-Baptiste, Sanche Mitarrha, à cheval sur un lion furieux, passe d'Espagne en Gascogne pour renouer la série des ducs qui autrefois avaient gouverné cette province (1).

Un peu plus haut, et vis-à-vis de l'Agneau pascal, ce même lion, transformé en figure héraldique, forme le sceau des armes des anciens Fezensac, et puis des Armagnac leurs successeurs, en qualité de comtes de Gascogne.

Enfin, au compartiment du centre, et comme conséquence allégorique des quatre sujets qui précèdent, se présente l'écusson de

(1) C'est ainsi, du reste, que cette analogie historique se reproduit d'anciennes traditions, telles qu'on les voyait sculptées dans le croisillon méridional de la Prieurale de Saint-Orens, sur le tombeau de cet illustre personnage. Une pierre, que nous avons retrouvée dans des fouilles récentes, le figure sur son quadrupède, avec l'inscription ci-jointe :

Virtus Samsonis sævi domat ora leonis.

* Ce monument lapidaire faisait encore partie, en 1800, du tombeau roman en question, d'après quelques témoins oculaires des plus dignes de foi.

la commune d'Auch, formé, dans le douzième siècle, par la réunion de l'agneau et du lion ci-dessus mentionnés (1).

Or, comment ne pas reconnaître ici le résumé des traditions historiques dont l'ensemble se rattache à notre Prieuré de Saint-Orens ?

Mais reprenons l'exposé des grandes lignes dont l'harmonie fixe, en ce moment, notre attention.

Latéralement, et au-dessous de la tribune dont nous avons parlé, s'ouvrent deux portes : l'une, à votre gauche, donne entrée vers l'escalier en spirale, qui met les allées de Saint-Orens et de Sainte-Angèle en communication facile avec cette tribune, destinée aux chants religieux, et, plus haut, avec les combles de l'édifice.

Du côté opposé, une porte analogue ouvre vers une enceinte convenablement abritée, et réservée comme dépôt des objets matériels utiles aux cérémonies religieuses.

En avant de l'observateur (2), quatre travées se partagent la longueur d'une seule nef que terminent deux chapelles en renfoncement. Celle du côté nord est consacrée à saint Joseph, et vis-à-vis est celle de l'auguste patronne des Enfants de Marie.

A l'ouest du petit axe dont la longueur sépare ces deux édicules religieux, un degré transversal indique, pour les fidèles, la table de communion. Elle est fixée, selon la règle, dans le plan vertical de l'arc triomphal qui donne entrée au sanctuaire, en face du maître-autel.

A droite est la double sacristie que réclament les usages conventuels.

A gauche sont deux grandes ogives géminées, dont la retombée commune repose au sommet de deux colonnes accouplées dans le

(1) Voir *Atlas monographique* de Sainte-Marie d'Auch, page 32.

(2) Hauteur de l'église sous clef de voûte, dans le sanctuaire 11m 72. Dans la nef 11m 90.

Largeur 7m 70.

Longueur de la nef jusqu'à l'appui de communion 16m 22.

Id. du chevet 9m 56.

sens de l'épaisseur des murs. Ici s'élève une haute et large grille où vient se terminer le chœur conventuel, réservé aux Ursulines et à leurs élèves.

Un peu à l'est de ces deux ogives est une grille plus réduite, qui doit mettre la communauté en communication facile avec la chapelle latérale des Enfants de Marie.

Destiné aux grandes réunions des élèves et de leurs maîtresses, le chœur conventuel est solidement établi sur deux rangs d'arcades construites en pierre entre le sanctuaire de l'église et la partie de l'établissement qui longe, du nord au sud, la rue du Prieuré. L'étendue de cette enceinte est calculée de manière à répondre à l'importance du personnel à y réunir. Et, de plus, une tribune, adossée au mur méridional, doit fournir un supplément convenable dans toutes les occasions où l'on pourrait le juger utile à la communauté.

C'est donc ainsi que se trouverait restitué, du moins quant à sa forme générale, l'enclos de nos anciens Clunistes. Aujourd'hui, comme dans les siècles antérieurs, la façade principale est à l'aspect du couchant, sur une étendue de 162 m. 30, de l'angle nord-ouest à l'angle sud-ouest. La façade secondaire ne présente que 68 m. à l'aspect du nord, pour les bâtiments construits sur toute la longueur de la rue du *Petit-Saint-Orens*. Aux deux autres côtés de ce grand quadrilatère, s'élèvent des murs de clôture qui le limitent. Et, malgré l'expropriation faite, à l'est de l'enclos, dans l'intérêt de la nouvelle route, son étendue superficielle dépasse encore celle d'un hectare.

Les modifications récentes, opérées dans les parties construites, ont imposé certaines démolitions dont nous avons rendu compte un peu plus haut. Des fouilles dans le sol se sont également trouvées indispensables à des profondeurs diverses. Or, la conséquence de ces opérations a été la découverte de monuments plus ou moins anciens, dont communication a été faite successivement au ministère de l'instruction publique; de ce nombre se trouvent une inscription flaminale des premiers temps de notre

foi (1); et une autre de provenance judaïque, dont l'exposé rappelle trois langues; à savoir : l'hébreu, le grec, le latin (2).

Quelques-uns de ces monuments lapidaires ont pourtant été remis en honneur dans une partie des constructions de notre temps.

On pourrait, ce semble, trouver étrange qu'à cette occasion le curieux bas-relief de Sanche-Mitarrha n'ait pas trouvé un rang honorable dans cette espèce d'écrin monumental qui termine à l'est le préau couvert de saint Austinde. Mais aucun document ne suppose qu'il se soit jamais mis en relation de bienveillance avec les religieux de Saint-Orens. L'importance de ce duc est donc uniquement historique; et le monument qui en a conservé le souvenir est d'autant plus précieux qu'il remonte, par ses caractères et son style, à la première période romane.

Reconnaissons du moins que Bernard le Louche, arrière-petit-fils de Sanche-Mitarrha, aurait mérité de retrouver ici une mention des plus honorables. Bienfaiteur insigne des Orientins, il fut le réorganisateur de leur monastère, qu'il dota de biens considérables dans la deuxième moitié du xe siècle. Toutefois les fouilles n'ont mis à jour aucune trace de son passage ou de ses bienfaits sur cette terre, où son nom était demeuré d'ailleurs en si grande vénération. La tourmente qui, vers la fin du xvie siècle, mit en ruines la partie septentrionale de l'église que Bernard avait fondée, fit disparaître ses restes et le sarcophage qui les conservait, dans le croisillon de ce même côté. Nous ne pouvons donc constater que notre profond regret d'une complète destruction dont la cause remonte à une période qui en vit un si grand nombre d'autres.

Quant aux monuments qui avaient ici naturellement leur place, on les a fixés, avons-nous dit, à la surface d'un mur bâti à l'orient

(1) Elle est fixée, avec son marbre, contre la clôture orientale, sur une portion de mur conservée de la chapelle du xive siècle.

(2) Celle-ci est classée honorablement au musée national de Saint-Germain-en-Laye.

de la nouvelle église; ils se voient, comme il suit, dans le préau que sa nef couronne, et à l'aspect du couchant :

En première ligne supérieure se reconnaissent, sous forme de médaillons disposés horizontalement, trois rosaces d'une voûte construite près de là vers la fin du XIVe siècle. Au milieu est reproduite la tête nimbée du Fls de Dieu fait homme. A sa droite est l'Agneau pascal de saint Jean-Baptiste qui, dans les œuvres d'art chrétien, figure le Verbe fait chair pour le salut du monde; et à sa gauche se retrouve la tête mitrée de saint Orens, le patron séculaire du Prieuré.

Un peu plus bas est un quatrième médaillon, de la même provenance, et qui représente la rose mystique des litanies lorétanes.

Sur deux lignes verticales sont fixés, à droite et à gauche, huit marbres inscrits en caractère du XIIIe et du XIVe siècles. Ils rappellent des fondations obituaires faites jadis chez nos Clunistes, et demandent des prières, en retour, à ceux qui fouleront le même sol dans les âges à venir.

Enfin, entre la tête du Christ et la rose mystique, une inscription en caractères romains détermine comme il suit le motif de ces figurations diverses :

OPERIS.
RELIQULÆ.
CLUNIACENSIS.

Plus bas encore est incrusté dans le mur un groupe reproduisant, au trait, une leçon de morale faite anciennement par un Bénédictin à son oblat, qui l'écoute à genoux et les mains jointes. Les caractères gravés, en style du XIVe siècle, reproduisent, en latin, l'enseignement du religieux sous la forme de deux espèces de vers léonins :

Fac bene dum vivis post mortem vivere si vis
Johannes vocor Alberti qui tibi loquor.

Enfin, au-dessous de cette pierre, une inscription de la fin du XVIe siècle semble venir ici très à propos, dans le but de traduire avec une frappante analogie la leçon que nous venons de rappeler.

IL NE FAUT
QUE BIEN (VIVRE)
POUR BIEN
MOURIR.

A droite et à gauche de ce dernier enseignement est gravé le chiffre de nos deux architectes; à savoir : Hippolyte Durand, Léopold Gentil; H. D., L. G.

F. CANÉTO,
vic. gén

Les Origines des Langues romanes

ET

M. A. GRANIER DE CASSAGNAC.

HISTOIRE DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. A. GRANIER DE CASSAGNAC, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général du Gers. 1 vol. gr. in-8° de XVI-544 pages. Paris, Firmin Didot, 1872.

Notre honorable compatriote, M. Granier de Cassagnac, n'avait pas attendu l'année dernière pour exprimer le fond de ses idées sur le problème philologique examiné dans ce gros volume. Il avait trouvé plus d'une occasion de se déclarer en opposition ouverte avec la doctrine généralement reçue sur l'origine du français, ou pour mieux dire de tous les idiomes du Midi de l'Europe qu'on appelle langues néo-latines, novo-latines, romanes. Ces divers qualificatifs expriment tous la solution uniforme acceptée par la philologie officielle. Français, italien, espagnol, valaque, langue d'oc sont dérivés du latin, de la langue des Romains, vainqueurs et législateurs de notre monde occidental; ce sont des idiomes nouveaux, mais dont les éléments, les formes et les procédés, la part étant faite d'un nombre limité d'influences et d'emprunts étrangers, se retrouvent dans le latin ou du moins s'expliquent par le latin.

La pensée de M. A. Granier de Cassagnac est précisément l'inverse. Les langues dites romanes sont la continuation, non pas du latin, mais de la langue gauloise parlée de temps immémorial, en différents dialectes, dans la Gaule, l'Italie et l'Espagne. Le latin est une langue relativement récente, plus ou moins artificielle, qui n'a jamais été, même sous une forme altérée, l'idiome usuel des populations européennes. Ces idées

entièrement contradictoires de l'enseignement reçu, soit sur le latin, soit sur le gaulois, soit sur les langues modernes, paraissaient déjà jusque dans des livres d'imagination, où rien ne ferait soupçonner des théories linguistiques. On en trouve, par exemple, l'expression partielle dans *la Reine des Prairies*, un roman de 1845. Plus tard, en 1859, dans le *Réveil*, publication périodique dont la philologie n'était pas le principal objet, M. Granier de Cassagnac développa son système en deux articles, depuis publiés à part sous ce titre : *Antiquité des patois, antériorité de la langue française sur le latin.* Nous ne croyons pas que le gros livre de 1872, d'ailleurs plein de recherches et de citations laborieuses, ajoute un argument essentiel aux considérations qui défrayaient la mince plaquette de 1859. Or, nous eûmes l'honneur d'examiner celle-ci dans une lettre publiée bientôt après par la *Revue d'Aquitaine* (t. IV, p. 453-465). Cette lettre était loin, assurément, de constituer une démonstration complète et méthodique de la doctrine communément reçue touchant les origines des langues romanes. Elle renfermait d'ailleurs quelques erreurs de détail qui n'étaient pas sans gravité. Mais je crois pouvoir dire que l'ensemble se tenait assez bien et que même le dernier livre de M. Granier de Cassagnac n'y a pas fait brèche. Je me hâte d'ajouter que l'éminent écrivain n'a pas visé là. Il est, du reste, fort naturel qu'il ait perdu de vue, après une douzaine d'années, quelques pages égarées dans un recueil de province, si tant est qu'il les ait jamais lues. Je ne les rappelle moi-même que pour me dispenser de recommencer une discussion de détail dont il me semble que je suis quitte depuis leur publication. Je ne toucherai aujourd'hui qu'à l'ensemble de la théorie et de l'argumentation de M. Granier de Cassagnac.

Je ne prétends pas opposer à l'habile et savant auteur une fin de non-recevoir, appuyée sur les décisions officielles de la philologie allemande, française et anglaise. Quoique

l'argument d'autorité garde partout sa valeur et son influence, il faut en philologie, comme dans toute science de raisonnement, se payer de bonnes raisons et non pas de noms plus ou moins illustres. Du reste, la thèse de M. Granier de Cassagnac est admise, au moins en partie, par plus d'un érudit. Nous avons dit dans le temps que notre regretté compatriote M. Cénac Moncaut avait soutenu dans toutes ses publications philologiques l'existence de nos idiomes indépendamment du latin. Des savants plus sérieux favorisent ou professent ouvertement la même doctrine : nous pouvons nommer M. Sansas, de Bordeaux; M. Boucherie, de Montpellier; M. Paul Barbe, de Buzet, dont nous ferons connaître bientôt deux publications; et, plus près de nous, un homme d'une profonde et solide science historique, notre correspondant M. A. Curie Seimbres.

Il y a donc des autorités de part et d'autre. S'il ne s'agissait que de les comparer, la partie resterait prodigieusement inégale. Mais encore une fois, il s'agit d'aller aux preuves. M. A. Granier de Cassagnac nous avait annoncé qu'il en apporterait de nombreuses, *grosses comme des maisons*. Nous lui promimes de les étudier sans parti pris, tout en lui avouant que nous avions été nourri dans les croyances les plus opposées aux siennes. Nous avons tenu parole, et nous devons lui dire, quoiqu'il nous en coûte un peu, que rien n'a été changé dans nos idées par une lecture attentive de son ouvrage et par un examen consciencieux de ses arguments.

Il nous serait beaucoup plus agréable et beaucoup plus aisé de faire valoir de notre mieux la thèse de notre éminent compatriote, ou tout au moins de lui faire de larges concessions. C'est une tâche vraiment ingrate d'opposer à un si vaste ensemble de recherches et de raisonnements une contradiction absolue. Un préjugé fâcheux contre le critique ne peut guère manquer de s'élever dans beaucoup d'esprits. Est-il à croire qu'il n'y ait qu'erreur dans un système qui est, au té-

moignage irrécusable de l'auteur même, « le fruit de plus de trente années d'études et de méditations? »

Cela restera toujours étrange et invraisemblable, quoique vrai. Une considération réduira cependant la difficulté. La philologie moderne, dont M. A. Granier de Cassagnac contredit les résultats les plus acceptés, a préparé, développé, prouvé, défendu ses doctrines dans une foule d'œuvres généralement estimées. Si l'adversaire de ses doctrines les a étudiées à fond dans ces sources classiques, il mérite une sérieuse attention. Mais s'il connaît à peine des œuvres qui sont le guide indispensable des études philologiques, est-il étonnant, même avec de rares qualités d'intelligence, qu'il ait fait fausse route? Non certes. On ne s'étonnerait pas que l'homme le plus intelligent, se prenant à étudier le monde sans s'informer des travaux de Copernic, de Képler et de Newton, aboutît à un système astronomique dont la science n'aurait à tenir aucun compte.

Eh bien! M. A. Granier de Cassagnac a étudié, il est vrai, avec une incontestable persévérance, beaucoup de textes et de faits philologiques; mais il n'a pas étudié sérieusement le système qu'il prétend renverser. Il cite en passant Bopp, Müller et Diez, mais à contre-sens; aucun des disciples de ces maîtres éminents n'acceptera l'idée que donne de leurs travaux l'auteur de l'*Histoire des origines de la langue française*. Nos philologues français contemporains semblent lui être encore moins connus. Une preuve sans réplique qu'il les a peu fréquentés ressort de ses deux derniers chapitres, consacrés aux patois et aux langues littéraires de l'Europe moderne (p. 473-545). On y rencontre une foule d'assertions, d'histoire littéraire surtout, qui ont été ou dépassées ou réfutées par M. Littré, M. Paul Meyer et vingt autres, sans que l'auteur fasse la moindre allusion à des travaux considérables qui sapent entièrement le sien.

C'est donc une erreur de fait plutôt que d'appréciation qui a présidé aux longues recherches personnelles de notre auteur

sur les origines philologiques. Il a cru, faute d'une étude sérieuse, que la doctrine généralement reçue n'a pas de preuves.

« Cette doctrine, si accréditée qu'elle soit devenue, n'est jusqu'ici qu'une pure hypothèse, qui attend depuis trois cents ans une tentative de preuve... La philologie française en est donc encore au mysticisme, comme science. Elle accepte la théorie génésiaque du berger de Virgile, qui faisait naître les abeilles du sang corrompu d'un taureau.

» Comme le taureau d'Aristée dans la vallée de Tempé, le latin apporté par les Romains dans la Gaule y mourut et s'y corrompit. De ses flancs putréfiés s'échappèrent ces abeilles harmonieuses qu'on appelle les dialectes, et dont les essaims, emportés, selon leurs caprices, parmi les moissons des plaines, les fleurs des collines... »

Et cetera! La phrase est agréable; mais quelle singulière façon de résumer des travaux des romanistes français! Non, ces travaux constituent bel et bien un ensemble raisonné, une science, je ne dis pas parfaite et complète, mais déjà suffisamment justifiée par sa propre organisation. La thèse de Gaston Paris sur le *rôle de l'accent latin,* le petit *Dictionnaire étymologique* d'A. Brachet (je ne cite que des publications accessibles à quiconque sait son latin classique) suffisent à le démontrer. Il est vrai que ces livres ne renferment pas une démonstration géométrique, non plus que celui de M. A. Granier de Cassagnac. Mais ils offrent, avec une merveilleuse surabondance, la meilleure démonstration que puisse recevoir une loi explicative des faits : je veux dire la constante conformité des faits les plus variés, les plus contradictoires en apparence, à la loi qu'on leur assigne.

Pour ne pas piller ici quelque manuel de logique, je demande à M. Granier de Cassagnac la permission de copier cette belle page d'un des plus remarquables publicistes de notre temps :

« Personne n'a vu ou touché l'attraction... Mais lorsque

depuis la pierre qui roule sous nos pieds, depuis l'eau du ruisseau qui s'écoule, depuis le grain de sable qui glisse entre nos doigts pour tomber sur la terre, jusqu'à ces parcours immenses des corps célestes qui modifient à nos yeux la face du ciel, tout est expliqué par cette hypothèse que les corps s'attirent avec une force déterminée par leur masse et par leur distance; lorsqu'à l'aide de cette hypothèse la marche du monde visible devient lumineuse et simple, au point d'être comprise par un enfant, tandis que sans elle les mouvements grands ou petits de la matière n'offriraient aux regards du plus puissant génie qu'un inextricable chaos; lorsqu'enfin cette hypothèse, après avoir inondé tous ce que nous voyons de sa vive lumière, permet à notre pensée de devancer nos yeux, d'annoncer le retour de certains astres à des époques fixées, bien plus d'en découvrir d'autres sans les voir, par le trouble qu'ils apportent dans la marche de leurs voisins, de prendre ce trouble même pour fondement de nos calculs et de décrire la masse, le poids et la vitesse de ces hôtes encore invisibles des cieux, en attendant l'heure inévitable où ils paraissent enfin pour nous donner raison; lorsque la preuve se fait ainsi tous les jours, lorsque la vérité jaillit ainsi de toutes parts, il est impossible que l'esprit humain se refuse *à un degré de probabilité si voisin de la certitude* (lisez : à ce genre de certitude, moins immédiat, mais aussi puissant que tout autre) et ne convienne avec lui-même, non sans quelque fierté, qu'il a saisi et qu'il possède un des premiers ressorts et une des suprêmes lois de ce vaste univers (1). »

Transportez l'un après l'autre les divers membres de cette période, des faits cosmiques aux faits de la philologie, j'ose dire que la conclusion s'impose avec la même force; car l'hypothèse (quand ce ne serait d'abord qu'une hypothèse) de la dérivation des mots français du latin, d'après les lois fixées par Diez,

(1) Prévost-Paradol, *Etudes sur les moralistes français*. (Paris, 1865), p. 102.

répond aussi bien à toutes les conditions d'un problème aussi complexe que celui des mouvements de la matière.

Mais il faut avoir vérifié ces multiples applications d'une loi toute simple, il faut avoir vu partout l'ordre succéder au chaos et la clarté chasser les ténèbres par la seule intervention de la formule scientifique : il faut ce travail personnel pour jouir de l'évidence propre à cette belle démonstration. M. Granier de Cassagnac, on l'a vu déjà, s'est épargné ce travail, en s'en imposant un plus lourd, mais moins rémunérateur. Une nouvelle preuve qu'il n'a pas étudié la théorie classique qu'il voulait démolir, c'est ce qu'il dit, dès sa préface, de l'impuissance où se trouve cette théorie pour expliquer d'où viennent *certains mots français qui ne sont pas dans le latin*. Il en cite une trentaine. Certes, il était aisé d'en trouver davantage, sans atteindre sérieusement la théorie attaquée, mais aussi sans montrer son ignorance de la grammaire comparée. L'habile écrivain n'a prouvé que ce dernier point. Un enfant (je suis l'idée de Prévost-Paradol) qui aura étudié la petite *Grammaire historique* de Brachet reconnaîtra au premier coup d'œil que plusieurs des mots cités par M. Granier de Cassagnac sont vraiment latins et n'ont subi que les changements les plus réguliers : jamais, *jam magis*; derrière, *de retro*; parmi, *per medium*, etc.

On s'attend bien qu'il ne saurait s'agir d'examiner ici les faits et les raisonnements qui se pressent dans ces 560 grandes pages. Le défaut d'espace est la moindre des raisons qui nous dispensent d'un pareil travail. D'ailleurs, nous éliminerions les théories de l'auteur sur la langue latine (chap. XI), qui ne seront probablement acceptées de personne, parce qu'elles n'ont ni le mérite de la vraisemblance, ni l'attrait de la clarté. Nous pensons qu'on ne sera pas plus séduit par ses idées sur les patois de la Gaule (chap. VII) et qu'on ne comprendra guère qu'il puisse soutenir l'*unité* du gascon, par exemple, et du bas-breton, quand il sépare si violemment du *latin*

les langues *néo-latines*. Beaucoup d'autres pages du laborieux écrivain nous paraissent aussi dépourvues de toute preuve sérieuse ou de tout rapport nécessaire à la thèse de son livre.

Dans cette longue discussion, nous ne trouvons en vérité que deux arguments propres à séduire les esprits étrangers aux études philologiques : 1° un argument de fait : le gaulois a persisté constamment en face du latin qui ne l'a jamais fait disparaître; 2° un argument de droit : le français et les langues congénères ne peuvent venir du latin, parce qu'ils en diffèrent essentiellement, par tous leurs caractères propres.

Pour établir son premier argument, M. A. Granier de Cassagnac a réuni un grand nombre de faits et de textes. Il ne saurait croire cependant que ces faits et ces textes n'aient pas été discutés avant lui. La discussion en a été faite et, dans la plupart des cas, d'une façon décisive en faveur de la thèse opposée à la sienne. J'admets d'ailleurs que quelques-uns comportent une interprétation favorable à une persistance, plus étendue et plus durable qu'on ne dit, des anciens idiomes. Mais comme l'envahissement du latin est prouvé de son côté! Je me contente de renvoyer les esprits curieux à la lecture du beau travail publié par M. Gaston Paris, dans le premier numéro de la *Romania*, touchant le domaine occupé sur la carte d'Europe par le latin, dont les noms de *roman, roumain*, etc., sont l'incontestable équivalent.

Le second argument, purement systématique, disparaît devant la moindre étude de la grammaire composée. Sans doute, sous le triple rapport du vocabulaire, de la flexion et de la syntaxe, le latin est une langue synthétique, le français une langue analytique. Mais ces deux mots n'expriment que le caractère dominant, et non exclusif, d'un idiome. La synthèse latine a laissé des traces fort nombreuses dans les langues analytiques formées de sa décomposition; et l'analyse des langues modernes a trouvé tous ses éléments constitutifs dans le matériel de la langue latine. L'article n'existait pas en

latin, mais lorsque le besoin s'en est fait sentir, un adjectif latin était tout prêt pour cet usage. Quand la plupart des flexions nominales sont tombées en oubli, les prépositions devenues nécessaires pour marquer les rapports des noms se sont présentées d'elles-mêmes, d'autant plus qu'elles servaient déjà à des fins analogues. Ce passage, d'ailleurs, n'a pas eu lieu tout d'un coup, et le changement n'a pas été absolu. Le français a gardé longtemps deux cas très marqués. M. Granier de Cassagnac croit que la règle de l'*s* (marque du nominatif singulier en français jusqu'au XIVe siècle) est une pure invention de Raynouard, que de nouvelles recherches ont éliminée de la science. Mais voilà une erreur de fait vraiment énorme et qui prouve de plus en plus combien l'auteur s'est peu inquiété de connaître l'état actuel des études qu'il veut renouveler. Que dire de la préoccupation qui lui fait affirmer çà et là que la conjugaison française n'a pas de flexions? Comme si, par exemple, *aimons, aimez, aiment,* ne présentaient pas exactement les mêmes flexions (sauf les transformations normales) que *amamus, amatis, amant!*

On comprend assez quel accueil la critique a pu faire à un travail aussi dépourvu de base solide que l'*Histoire des origines de la langue française*. Il a été sévère, même jusqu'à l'exagération. Un juge très compétent sur ces matières, oubliant trop qu'une hyperbole inspirée par l'impatience et l'ennui peut compromettre, au jugement de plus d'un lecteur, la discussion la plus décisive, est allé jusqu'à écrire qu'il n'y avait dans ce livre « presque pas une ligne qui ne soit une erreur, un raisonnement qui ne soit un paralogisme, une traduction qui ne soit un contre-sens. L'exagération est évidente. Mais, malgré notre sympathie pour une étonnante persévérance dans des recherches désintéressées, nous n'avons su trouver dans ce gros volume, ni une théorie nettement posée et sérieusement prouvée, ni une réfutation plausible des doctrines que l'auteur a voulu repousser et remplacer. Nous de-

vions le dire, parce que c'est la conclusion exacte d'un examen consciencieux. Nous comptons, du moins, l'avoir dit, aujourd'hui comme autrefois (1), « sans séparer, même dans une contradiction absolue, la courtoisie de la franchise. »

LÉONCE COUTURE.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM JEAN MARTIANAY.

[*Suite et fin.*] (2)

XV.

Benedicite. A Paris, 13 septembre 1694.

Mon Révérend Père (3),

Je viens de parler à nostre R. Père général qui m'a dit de vous escrire qu'on n'a aucune nouvelle des médailles que vous avez mises entre les mains d'un courrier. Cela fait icy beaucoup de peine et nous vous supplions tous de vouloir nous faire sçavoir à quel courrier vous aviez confié ces médailles du Pape, comme il se nomme, et quel jour il est parti de Rome. Quand nous saurons ces circonstances, on pourra s'informer de cette affaire, et tâcher de ne pas perdre un présent aussi précieux. Quand (*sic*) à moy, je vous proteste que si ces médailles, et l'autre moitié que vous avez retenüe, viennent à se perdre, et que j'en puisse avoir au moins deux ou trois pour ma famille, vous ne verrez jamais plus à Rome aucun de mes ouvrages. Si au contraire V. R. me fait rendre fidèlement le présent que le Pape m'a fait, je vous envoyerai pour étrennes un petit ouvrage des plus curieux qui ait encore paru. C'est la véritable *Version italique* de l'Evangile de saint Mathieu, que j'ay trouvée dans deux des

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. IV, p. 453.
(2) Voir plus haut, pages 231, 274, 421 et 466.
(3) P. 22. Au même.

plus anciens et des plus beaux manuscrits qui soient dans l'Eglise (1). Je suis déjà familier avec le Père Pezron, et M. Simon qu'on me faisoit tant appréhender, m'a fait demander mon amitié, et nous sommes sur le point de nous embrasser (2). C'est Dieu qui se déclare partout pour celuy qui prie V. R. de le prier pour luy et qui est avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux,

F. J. MARTIANAY,

M. B.

XVI

Benedicite. A Paris 29 décembre 1694.

Mon Révérend Père (3),

Après bien du bruit, des soupçons, et des murmures, la boëte des médailles du Pape est enfin arrivée à Paris. Si V. R. n'a mis dans cette boëte que deux croix, une douzaine de médailles en filagramme (4), une douzaine d'autre manière, et une seule médaille du portrait du pape, je n'ai pas eu sujet de me plaindre qu'on avoit pris du présent ce qu'on avoit voulu. Mais si vous avez mis dans la boëte plus de deux croix, plus d'une médaille au portrait du Pape, et si vous y aviez mis quelque *Agnus Dei*, on a dérobé tout le surplus, et je n'ai eu que trop de fondement de murmurer contre les voleurs et ravisseurs du bien d'autrui. Cette boëtte n'est pas celle que vous avez remise au courrier, mais une autre plus petite et assez mal fagotée, qu'on dit avoir été changée à Lion par M. Compain. Je ne vous

(1) *Vulgata antiqua latina et itala versio Evangelii secundum Matthæum, e vetustissimis eruta monumentis.* Paris, 1695, in-12.

(2) Richard Simon et Martianay avaient beaucoup de mots injurieux à se pardonner mutuellement. Dom Chaudon nous apprend (*Nouveau Dictionnaire historique*, édition de 1789) que le premier était allé jusqu'à railler son adversaire sur son nom de Martianay, dérivé de Martin, nom qu'on donne quelquefois aux ânes :

Cum voco te Domnum, noli tibi, Marce, placere;
Sic asinum semper, Domne, saluto meum.

Rappelons que, l'année même de la mort de dom Martianay, le spirituel jésuite Antoine Du Cerceau publia, dans le *Mercure* d'avril et de mai, une *Apologie pour les savans sur les vivacités et les impolitesses qui leur échappent dans leurs querelles.*

(3) P. 24. Au même.

(4) On disait également, autrefois, *filagramme* et *filigrane*. Un des meilleurs écrivain de notre pays, Mme de Maintenon, a employé la première forme dans une lettre à Mme de Caylus, du 24 janvier 1718 : « Mme de Montespan attelait six souris à un petit carrosse de filagramme. »

parle point des mystères qu'on a fait pour faire l'ouverture de cette boëte : mais si on se fût étudié de donner occasion de soupçon et de murmure, on n'auroit jamais mieux sçu s'y prendre. La distribution s'en est faite en mon absence, et on m'a donné une pièce de chaque chose. Je ne croi pas que ce soit l'intention de Sa Sainteté, que les persécuteurs de S. Jérôme ayent autant de part au présent que les seuls ouvriers du livre qu'on luy a dédié. Il est bien dur de ne pouvoir pas être maître de ce que le Pape m'a donné, et de voir qu'on en dispose comme si je n'y avois pas plus de part que les plus opposés à notre édition. Et croyez-vous, mon Révérend Père, que le Pape ait eu la bonté de donner des Indulgences plénières à mes parens, sans vouloir leur faire part de quelque médaille, et les comprendre dans le présent? J'avois toujours espéré que par votre moyen ils obtienderoient (*sic*) quelque médaille de l'image ou portrait du Pape, pour la conserver dans notre famille comme un monument éternel et de votre amitié et de la libéralité du pape Innocent XII. Mais je voi qu'il faut s'en consoler, puisque tout passe par les mains de ceux qui n'ont guères de bonté ni d'amitié pour eux ni pour moy. Je vous avertis que cela leur touche au cœur, et je ne vous suis point caution qu'ils n'en feront jamais de plainte. Une médaille du Pape pour d'autres n'est qu'une pièce d'argent assez inutile; mais une médaille du Pape donnée à quelqu'un de la famille, est un honneur immortel pour tous les parents. Je vous supplie donc qu'ils ayent quelque part au reste du présent, et de vouloir destiner pour eux et pour moy les pièces que V. R. croit nous appartenir selon l'intention du Pape et la vôtre. Cela appaisera les murmures, et nous donnera sujet de nous louer de plus en plus du R. P. Estiennot.

Je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant religieux.

F. Jean MARTIANAY,

M. B.

Je salue le R. P. votre cher compagnon et suis bien son serviteur. Je me plains un peu de ce que vous avez écrit à plusieurs de nos Pères ce que le Pape nous avoit donné, et que vous ne m'avez jamais fait sçavoir à moy-même le détail de ce présent. Tout le monde a dit icy que le Pape avoit fait un présent considérable, et moy je n'en ai sçu que ce que les autres m'en ont appris. Cela ne semble pas bien naturel.

NOTES DIVERSES.

XLII. D'un évêque de Condom, ami et correspondant d'Erasme.

J'ai dit dans mon *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la renaissance* (*Bulletin d'Auch*, t. II, 1861, p. 566), en parlant d'HÉRARD DE GROSSOLES, successeur de Jean Marre, sur le siége épiscopal de Condom :

« Humaniste brillant, il eut pour ami Erasme, qui lui dédia son traité de l'*Exomologèse* et qui parle de lui dans plusieurs de ses lettres. »

Cette double assertion est erronée; j'ai suivi des notes prises trop à la hâte sur le *Gallia christiana*, sans m'apercevoir que les indications fournies par ce grand ouvrage, à la fin de l'article Hérard de Grossoles, ne se rapportaient pas à ce personnage. L'ami auquel Erasme adressa son traité fort suspect de l'*Exomologèse* ou de la confession auriculaire (*Exomologesis sive modus confitendi*, 1524) n'eut qu'un moment le titre d'évêque de Condom et ne fut ni institué ni sacré. Voici ce qu'en dit le biographe d'Erasme :

« Il le dédia à François DU MOULIN DE ROCHEFORT, désigné évêque de Condom. C'est celui qui avait été précepteur de François Ier et qui étoit entré dans la négociation dont l'objet étoit de faire venir Erasme en France [1517]. Le roi l'avait nommé évêque de Condom en vertu du concordat; mais comme l'exécution de ce traité souffrit beaucoup de difficultés en France, Rochefort céda son droit à Erard de Grossiles (*sic*, *l.* Grossoles), qui avait été élu par le chapitre (1). »

L. C.

XLIII. Nomination de régents à Marciac en 1716.

L'an mil sept cent seize et le vingtieme jour du mois de decembre, dans la ville de Marciac et maison commune d'icelle, en l'assemblée, par le sr Joseph Dandré maire et premier consul les srs Joseph Villas, François Laplante et Jean Bahus, aussy consuls de ladite ville, presans et deliberans :

A été proposé par lesd. srs consuls qu'il est necessaire de pourvoir à la regence de l'année prochaine mil sept cent dix-sept pour l'éducation de la junesse de cette com[munau]té; et comme plusieurs h[abit]ans ont fait comprendre ausd. srs consuls que le sr Bedous, qui est aujourd'huy regent, donne trop de liberté à la junesse, ils souhaiteroient d'en avoir un autre qui les tint un peu plus coustrainz et sages; et que mêmes ils avoient jeté les yeux sur MM. Mathieu Ducoum et Jean Dumaine, chanoines de cette ville (2), pour les prier de vouloir accepter cette charge, et que lesd. srs consuls auroient fait; et lesd. srs Ducoum et Dumaine auroient offert d'élever la junesse de lad. communauté le mieux qu'il leur sera possible : sur quoi requier[en]t de deliberer.

A été de comune voix deliberé que la communauté accepte l'offre que lesd. srs Ducoum et Dumaine ont faitte ausd. srs consuls pour l'éducation de la junesse pendant l'année prochaine, aux gages et retributions que laditte communauté à accoutumé de payer pour la regence de cette ville, qui est la somme de cent cinquante livres qui leur seront payées de trois en trois mois le quart d'icelle.

(1) Burigni, *Vie d'Erasme* (Paris, 1757, 2 v. in-12), t. I, p. 493.

(2) La fondation d'une collégiale de prêtres à Marciac fut autorisée par Philippe De Levis, archevêque d'Auch en 1444. En 1470, le cardinal Jean de Lescun en fit un chapitre de douze chanoines, après y avoir joint la cure paroissiale dont le titulaire ne fut plus qu'un vicaire perpétuel. Les douze chanoines étaient à la nomination des consuls de Marciac et à la collation de l'archevêque; les sujets originaires du lieu devaient toujours avoir la préférence sur les étrangers. (*Note de M. l'abbé F. Canéto.*)

Et pour cet effet la presente deliberation leur servira d'acte pourveu qu'ils la signent comme acceptants. Et ce pour épargner à la communauté les frais de l'acte qui devrait se passer avec eux.

[*Suivent les signatures:*] J. d'André, maire et consul. J. Villas, consul. Laplante, consul. Bahus, consul. Cauboue. Monlaur. Garros. Renouard. Bainac. B. d'Auriac. Mendousse. Doubrère. Ducoum, acceptant. Dumaine, acceptant.

(*Copié sur l'original par M. l'abbé Gaubin.*)

RÉPONSE.

88. Les deux éditions de *Notitia utriusque Vasconiæ.*

(Voir la *Question* au numéro précédent, p. 482)

La réponse à cette question se trouve dans l'*Impartial* de Bayonne du 25 juillet 1873. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici la *Variété Euscarienne* dans laquelle M. Julien Vinson a démontré d'une manière irréfutable qu'il existe en effet deux éditions de l'ouvrage d'Oïhenart, en indiquant les différences notables qui les distinguent.

«..... On en connaît des exemplaires avec deux titres différents, datés les uns de 1638 et les autres de 1656. J.-Ch. Brunet, et après lui M. Francisque Michel et tous les bibliographes, déclarent que ses divers exemplaires ne se distinguent que par le titre. C'est une erreur grave, comme nous allons le démontrer.

» Sans doute, au premier abord, les deux éditions semblent identiques; on s'est évidemment servi pour la seconde des exemplaires invendus de la première, mais en les collationnant minutieusement l'une avec l'autre, on ne tarde pas à constater les différences considérables suivantes :

» 1° les pages 7, 8, 9, 10 ont été refaites pour l'édition de 1656; 2° le feuillet qui contient les p. 37-38 a été pareillement refait, avec des changements dans le texte et sur une justification plus large : il forme un « carton » collé sur l'onglet produit par l'enlèvement du feuillet primitif; 3° le chapitre XIV, consacré à la langue basque, a été tout entier remanié; dans l'édition de 1638, il est intitulé *Capvt XIIII*, et dans celle de 1656 *Capvt XIV*; de plus une feuille entière a été ajoutée, mais pour ne pas déranger l'ordre des numéros on a donné à cette feuille intermédiaire, pour signatures, les marques suivantes : au premier feuillet une croix, au second une croix et *ij*, au troisième une croix et *iij;* le quatrième feuillet n'ayant jamais de signatures dans les in-4°. L'ordre des feuilles se trouve donc être, dans la seconde édition, le suivant : H, I, la croix, K, etc. Quant à la pagination, on a dû répartir sur les feuilles I et la croix les chiffres de la feuille I de 1638, c'est-à-dire 65 à 72; mais comme on avait seize pages et seulement huit chiffres, on s'est borné à numéroter les rectos des feuillets : ainsi dans les exemplaires datés de 1656, après la p. 64 (verso) vient la p. 65 (recto du feuillet marqué I), mais le verso de ce feuillet n'est pas chiffré et le numéro 66 se trouve seulement au recto du feuillet I *ij*, dont le verso est encore blanc, et ainsi de suite. C'est évidemment là la différence la plus frappante entre les deux éditions; mais il en est encore beaucoup d'autres : 4° le feuillet p. 255-256 et le feuillet p. 421-422 sont aussi des cartons dans l'édition de 1656; 5° la feuille IIj (p. 433-440) a été tout entière refaite; 6° les feuilles LLI et MMm (p. 449-464) sont nouvelles dans la seconde édition, quoique chacune d'elles commence et finisse par le même mot; 7° le premier et le dernier feuillet de la feuille NNn (p. 465-466, 474-472) sont également nouveaux; — sont aussi refaits dans l'édition de 1656 : 8° la feuille OOo (p. 473-480); 9° le premier et le troisième feuillet de la feuillle PPp. (p. 481-482, 485-486); 10° les

feuilles QQq et RRr (p. 489-504); 11° les feuillets deux, trois et quatre de la feuille SSs (p. 507-512; la p. 512 est numérotée par erreur 152 dans la seconde édition); 12° les trois premiers feuillets de la feuille TTt (p. 513-518); 13° la feuille VVu (p. 521-528); 14° le premier feuillet de la feuille XXx (p. 529-530); 15° les deux derniers feuillets de la feuille YYy (p. 541-542); 16° la feuille ZZz (p. 545-552); 17° la feuille AAa (p. 551-558.)

» Il faut remarquer ici qu'il y a dans les deux éditions, à cette feuille, une erreur de numérotation: deux chiffres sont répétés. Dans les exemplaires de 1638, après la p. 552 vient la p. 553 dont le verso est encore chiffré 552, le recto suivant est numéroté 553; la série est donc 550, 551, 552, 553, 552, 553, 554, tandis que dans la deuxième édition elle est différente : 550, 551, 552, 551, 552, 553, 554. — La table n'a pas été changée, sauf le dernier feuillet contenant, avec les derniers mots de la table, les errata : un feuillet a même été ajouté, de sorte qu'au lieu de deux pages finales, il y en a quatre dans la deuxième édition. — Nous avons encore à signaler une particularité intéressante: les feuillets p. 113-114, 303-304 et 407-408 sont déjà des cartons dans l'édition de 1638, où le feuillet 303-304 est signé PPiiij, contrairement à l'usage qui veut que le quatrième feuillet de l'in-quarto soit sans signature.—Quoi qu'il en soit. c'est à juste titre que les exemplaires de 1656 portent l'indication : *altera editio emendata et aucta.*

» Les exemplaires vendus juqu'ici n'ont été distingués en deux éditions que dans le catalogue Burgaud des Marets où l'erreur des bibliographes est, pour la première fois, relevée. Dans la vente de cette collection, le 17 mai 1873, on a adjugé pour 80 fr. un exemplaire de 1638 et pour 67 fr. un de 1656. Les exemplaires de cette dernière date sont les plus fréquents, paraît-il, car J.-Ch. Brunet la prend pour prototype, et dit qu'on l'a vendue aux prix de 13 francs (Soubise, 1788,) 30 fr. (Mac-Carthy, 1816) et 10 fr. (Hérisson) La Bibliothèque de Bayonne possède un exemplaire de cette seconde édition, qui a été payé 31 fr. à la vente Pressac, le 17 juin 1857 : ce volume offre cet intérêt particulier que le texte primitif des feuillets p. 113-114 et 407-408 (voyez ci-dessus) a été conservé, les cartons qui auraient dû les remplaçer ayant été intercalés par erreur dans la table par ordre de matières initiale entre les feuilles ê et ê ij. Le titre de cet exemplaire est tout noir. Deux amateurs de Bayonne possèdent des exemplaires de la première édition (avec la date de 1638) dont les titres sont en caractères noirs et rouges. — J. V. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette description si exacte et si minutieuse, qui coupe court à toute discussion et dont le seul tort a été d'être insérée dans un journal peu lu des érudits auxquels elle s'adressait. Nous ne croyons pas que les pp. 113-114, considérées par M. Vinson comme étant déjà un carton dans l'édition de 1638, en soient véritablement un. Nous avons collationné avec soin deux exemplaires de cette édition; dans l'un ce feuillet est rapporté, dans l'autre il fait partie intégrante de la feuille, et nous n'avons trouvé aucune différence dans le texte. Nous serions porté à croire qu'il y a eu là un simple remplacement d'un feuillet sali par une cause quelconque. Le fait se reproduit dans les mêmes conditions p. 37-38, et nous croyons que l'examen attentif de quelques exemplaires viendrait probablement corroborer cette opinion. Les ff. 303-304, 407-408, ne sont pas dans le même cas; ce sont bien véritablement des cartons, ainsi que le dit M. Vinson; nous ferons seulement remarquer que le carton p. 304 offre une faute qui n'était pas dans la première rédaction: 1504 pour 1054. Le carton de la p. 407 se distingue aussi par la signature EEeiiij.

L. Soulice.

LES PREMIÈRES FEUILLANTINES.

(*Suite et fin*) [1].

II

Selon l'antique et sage coutume de l'Eglise, une année au moins devait s'écouler avant que ces pieuses femmes fussent admises à prononcer les vœux solennels de religion. Pour obéir aux intentions de l'abbé de Feuillans, Mme de Marguestaud consentit à diriger, comme à Sauvens, la petite communauté, durant ce nouveau temps d'épreuve.

Nous croyons ici devoir ajouter au peu que nous avons dit de cette vénérable veuve, quelques détails sur sa vie dans le monde.

Elle était sœur aînée de Mme de Sauvens et la première des six filles qui naquirent du mariage de Jean de Polastron de la Hillère avec Antoinette de Serre. Par son père, elle se rattachait aux nobles familles de Bellegarde, de Montaut et de Mirepoix. Le maréchal de Joyeuse était le cousin germain de sa mère. Outre ces six filles, M. et Mme de Polastron eurent quatre garçons, qui tous se signalèrent au service du roi.

Nous ne savons rien des premières années de Marguerite jusqu'à son mariage, qui arriva comme elle atteignait à peine sa quinzième année. Née en 1530, elle donnait en 1545 sa main et son cœur à un jeune gentilhomme de Toulouse, Anne de Diépental, seigneur de Marguestaud. C'était le fils de Barthélemy d'Isalguier de Clermont. Par son mariage avec Jeanne de Diépental, la dernière héritière des Marguestaud, Barthélemy avait fait entrer cette seigneurie dans sa famille. Il s'était engagé par contrat à conserver le nom des Diépental en le joignant au sien propre et à adopter leurs armes. Quoiqu'elle

(1) Voir plus haut, p. 485.

relevât de Toulouse, la terre de Marguestaud, avec le château et un petit bourg de ce nom, dans la paroisse d'Aucamville, à une lieue de Grenade, se trouvait enfermée, au jugement du P. Mongaillard, dans les limites de la Gascogne, puisqu'elle est sur la rive gauche de la Garonne. Les Diépental possédaient ces biens de temps immémorial (1).

L'union d'Anne de Diépental et de Marguerite de Polastron était en tous points assortie; car chez l'un et chez l'autre les qualités du cœur et de l'esprit donnaient un nouveau prix à la noblesse du sang. Le jeune seigneur de Marguestaud avait un grand air, l'esprit orné, un commerce facile et agréable. Sa parole était franche comme son cœur. Solidement instruit dans la religion, il donnait à Dieu la première place en toutes choses. Brave d'ailleurs et bien fait de sa personne, il n'eut pas de peine à gagner sans réserve l'affection de sa jeune femme, qu'il ne cessa pour son compte d'entourer des marques du plus tendre amour et de la plus entière confiance.

Malgré son extrême jeunesse, Marguerite laissait déjà voir les dons si riches de sa belle nature, qu'Anne de Diépental avait une joie infinie à contempler dans leur développement de chaque jour. On ne nous a pas légué son portrait physique, mais on se plaît à dire que sa seule vue gagnait la sympathie. Il nous paraît en effet difficile que la beauté de son âme ne rejaillît pas sur son visage, pour lui communiquer le charme irrésistible de la grâce et de la pureté. Le P. Mongaillard nousapprend qu'elle avait reçu une éducation parfaite. « Infiniment prévoyante, ajoute-t-il, elle n'était jamais surprise. Sa vigilance et la grande sollicitude qu'elle apportait aux affaires si compliquées d'une vaste maison empêchaient le moindre désordre. Sa douceur était inaltérable, et sa charité ne s'épuisait jamais. Sa grandeur d'âme dépasse tout éloge. »

Ces deux cœurs étaient donc bien faits l'un pour l'autre,

(1) Mongaillard, *Theodoxiæ Vasconiæ*, lib. II, cap. I, *Marguestaldæ*.

Aussi les joies et les peines si mélangées dans la vie servirent également à fortifier les chastes liens de leur union.

Bientôt un enfant naquit à Marguerite, et ses émotions de mère achevèrent de perfectionner en elle ses qualités de femme, en y ajoutant un oubli plus complet d'elle-même. Ce premier bonheur ne rendit pas les deux époux égoïstes. Au lieu de redouter les graves devoirs du mariage, ils ne comprirent jamais en dehors d'eux la joie du foyer domestique. Leur cœur, en se donnant, trouvait toujours de nouvelles richesses, et les petites têtes blondes qui, à d'assez courts intervalles, vinrent se remplacer dans le berceau, reçurent toutes la même bienvenue, d'aussi tendres caresses et une égale affection. Le départ seul de ces petits anges assombrit parfois ce charmant intérieur de famille. Mme de Marguestaud perdit dans leur bas âge trois de ces enfants, et quoique six lui demeurassent encore, elle sentit douloureusement cette perte.

Est-ce à la suite de l'une de ces grandes afflictions qu'elle tomba elle-même en grand danger de mort? Nous ne saurions le dire, mais cela arriva longtemps avant son veuvage. Dieu lui montrait ainsi qu'elle était l'objet de sa faveur spéciale et lui révélait à l'avance la mission merveilleuse qui lui était réservée. Elle avait déjà perdu l'usage de ses sens, la vie paraissait s'être retirée d'elle, quand tout à coup le mal disparut; une voix intérieure lui fit en même temps entendre *qu'elle était destinée à un genre de vie tout différent de celui où elle était engagée.*

Elle garda alors le secret sur ces choses; mais revenue à la santé, elle se crut plus strictement obligée à remplir avec la dernière perfection ses devoirs d'épouse et de mère. Cette tâche lui devenait facile par l'entière conformité de vues qui existait entre elle et M. de Diépental. Aussi, sous les yeux de ces dignes époux, leurs enfants croissaient en âge et en sagesse, et déjà se manifestaient chez eux les plus

heureuses dispositions, qu'ils ne démentirent pas plus tard.

Avant de lui imposer la plus terrible épreuve, Dieu ménagea à Mme de Marguestaud une singulière consolation par la naissance de son dernier enfant. Ce fut une fille. Elle reçut le nom de Jacqueline, et, encore au berceau, elle laissa soupçonner à sa pieuse mère quelle innocence de vie et quels trésors de vertus elle montrerait à la terre. Jacqueline naquit dans le mois de juin 1577, et deux ou trois ans après mourut M. de Diépental son père.

La désolation de la veuve et de la jeune famille fut extrême. Mme de Marguestaud demeurait chargée de six enfants et du soin d'une grande fortune.

La douleur néanmoins ne réussit pas à briser son courage. Pleine de confiance en Dieu, elle se consacra sans hésiter à l'éducation de ses nombreux enfants. Quoique les détails nous manquent sur cette époque de sa vie, nous pouvons par les résultats apprécier la sagesse de son administration. Deux de ses fils, François et Jacques, ne voulurent pas du monde et embrassèrent la vie religieuse chez les jésuites : l'un d'eux devint même confesseur de la reine d'Espagne. Elle procura à trois autres des établissements avantageux, où ils surent s'attirer l'estime générale. Pour Jacqueline, elle resta près de sa mère.

Cette enfant privilégiée semblait exempte des faiblesses qui affligent les plus belles natures, et Mme de Marguestaud n'eut d'autre peine que de modérer et de régler la bouillante ardeur de cette âme dans la voie de la perfection. La grâce prévint en Jacqueline le premier usage de la raison, et dès l'âge le plus tendre elle communiqua à sa mère son vif désir de se consacrer toute à Dieu. On devine les ineffables consolations qu'éprouvait la pieuse veuve en voyant sa fille bien-aimée répondre à ses soins par un amour sans cesse croissant pour toutes les vertus religieuses.

Elle ne la traitait qu'avec respect et comme un dépôt précieux qu'elle devait pieusement conserver à son Dieu. Aussi ne fit-elle aucune opposition, quoique sa tendresse maternelle sentît l'amertume du sacrifice, quand Jacqueline, à peine âgée de douze ans, lui demanda la permission de s'enfermer dans la maison des Clarisses.

Le couvent que ces filles de saint François occupaient alors dans le faubourg Saint-Cyprien était le plus austère de la province. Il ne tint pas à Jacqueline qu'elle n'embrassât dès lors cette rigoureuse observance. Mais Dieu la destinait à une vie plus pénitente encore, et les Clarisses, à cause de son âge, crurent devoir retarder son admission.

Ce fut un grand chagrin pour Jacqueline. Néanmoins, cet échec ne la découragea pas. Son désir, au contraire, de se séparer du monde ne devint que plus ardent. Moins que jamais elle souffrit dans son extérieur habit ou parure qui s'éloignât de l'humble et virginale modestie exigée de la future épouse d'un Dieu crucifié. Dans la maison paternelle, elle s'était fait une rigoureuse solitude, où les bruits du siècle ne pouvaient arriver. Elle se refusait ainsi aux prévenances, aux délicates attentions, aux séduisantes flatteries qui ne lui auraient pas manqué, car elle avait dans sa personne les magnifiques dons qui attirent et captivent les cœurs. Elle tenait de son père ce grand air naturel à sa race, et de sa mère cette simplicité, cet agrément des manières, ce mélange de grâce et d'exquise bonté dont le charme est irrésistible.

Dès qu'elle eut placé sa famille, Mme de Marguestaud, libre d'un si grand souci, put elle-même suivre son attrait pour une vie de recueillement et de retraite. Elle en profita pour s'éloigner de la ville, et dès lors ses relations avec Mme de Sauvens, sa sœur bien-aimée, devinrent plus fréquentes. Elle s'habitua à passer de longs mois dans le château de Sauvens, et elle finit par s'y fixer, avec Jacqueline, la plus grande partie de l'année. Nous savons déjà ce que produisirent sur elles ce

séjour habituel, et surtout quelles idées leur inspira la sainte influence de l'abbé de Feuillans.

Jacqueline conçut la première le dessein d'embrasser la vie feuillantine; elle s'en ouvrit secrètement à Jean de la Barrière et puis à sa mère. Mme de Marguestaud en remercia Dieu, et voyant sa fille inébranlable dans sa résolution, elle crut le moment venu pour suivre elle-même l'attrait qu'elle ressentait pour la vie religieuse. Elle ne s'arrêta pas d'abord à l'idée de Feuillans. Pour que son sacrifice fût plus grand, elle pensa à se refuser l'infinie consolation qu'elle aurait à vivre avec sa fille dans la même maison. Elle vint donc frapper à la porte des Clarisses, où Jacqueline avait déjà frappé. Et comme sa qualité de veuve ne lui permettait pas de recevoir le pauvre habit de Sainte-Claire, elle supplia qu'on daignât au moins l'admettre au titre de servante des sœurs. Cette demande ne put encore être exaucée, la parfaite pauvreté que professent les filles de saint François ne leur permettant pas d'avoir des servantes dans leur maison.

Ayant échoué dans cette tentative, Mme de Marguestaud se résolut à ne pas se séparer de sa fille, et c'est alors qu'en son nom et au nom des pieuses pénitentes de Sauvens elle supplia Jean de la Barrière de leur donner l'habit et les pratiques de la Réforme.

C'est ainsi que Dieu avait disposé et ménagé toutes choses pour que s'établît à Montesquiou le premier monastère de Feuillantines.

III

Nous y avons laissé les ferventes novices au moment où elles venaient de recevoir le voile des mains de Mgr du Bourg.

Dès la première heure, elles s'appliquèrent à imiter parfaitement la vie si extraordinaire des religieux de Feuillans. Il n'était rien de si dur et de si pénible qui leur parût au-

dessus de leurs forces. Elles s'informaient avec soin, près des religieux que Jean de la Barrière leur envoyait pour directeurs, des moindres observances en usage dans la réforme pour y conformer leur conduite.

Malgré ses cinquante-huit ans, Mme de Marguestaud se montrait généreuse entre toutes, et l'exemple de ses mortifications excessives ne servait pas peu à enflammer le zèle de ses filles. Les excès de pénitence où elles se portèrent, durant ces premiers temps, ne peuvent s'expliquer que par une inspiration particulière de Dieu.

On sait combien leur nourriture était grossière, peu abondante, combien longs et rigoureux leurs jeûnes; et néanmoins cela ne leur suffisait pas. Elles ne cessaient d'importuner leur mère pour qu'elle leur accordât fréquemment de ne manger que de trois jours l'un.

A leurs corps ainsi épuisés elles imposaient encore les plus rudes travaux : bêcher et labourer la terre, défricher les bois (ce qui nous prouve que des terrains assez vastes et non cultivés dépendaient de leur maison); enfin, il n'y avait aucune pénible besogne des gens de la campagne qu'elles n'entreprissent avec courage.

Une année s'écoula de la sorte; et au bout de ce noviciat la ferveur première ne parut que s'accroître.

Jean de la Barrière ne crut pas devoir retarder leur profession solennelle. Nous ne savons s'il assista lui-même à cette pieuse cérémonie, mais tout nous porte à croire qu'elle fut présidée par l'évêque de Rieux.

Une sainte contestation s'éleva entre ces ferventes novices lorsqu'il fallut décider laquelle d'entre elles serait choisie la première pour prononcer ses vœux. Toutes désignaient leur vénérable mère. Mais Mme de Marguestaud se jugeait indigne d'une pareille distinction. Déjà elle avait opposé la plus vive résistance, lorsque le saint abbé la chargea de diriger le monastère. Sa qualité de femme et de veuve lui paraissait un

grave empêchement à ce qu'elle fût la première dans ce nouvel ordre de vierges. Ayant cédé par obéissance sur la question de la supériorité, elle demeura inébranlable sur celle de priorité dans l'émission des vœux. On dut donc choisir une vierge, et Jacqueline de Diépental, l'angélique fille de Mme de Marguestaud, prononça avant sa mère la formule sacrée qui l'engageait à jamais dans le service de Jésus-Christ. Elle ajouta à son nom de Jacqueline celui d'Ursule, comme Mme de Marguestaud s'appela désormais Marguerite de Sainte-Anne.

En même temps qu'elles, mais au rang des sœurs converses, une autre sainte fille fit aussi ses vœux solennels. Nous l'avons déjà nommée, c'était Bernarde de Ladevèze. Elle était née à Gaudonville, dans l'ancien diocèse de Lectoure, en 1564. De condition obscure, mais honnête, elle sut par la pratique des vertus les plus humbles, parvenir à une éminente sainteté. Elle avait beaucoup d'esprit naturel, de la grâce, une forte santé et par-dessus tout une activité et un savoir-faire dans le travail qui la rendirent infiniment précieuse à la nouvelle communauté. A sa mort on eut une juste idée de sa valeur : six converses suffirent à peine pour la remplacer dans les divers offices qu'elle remplissait seule depuis trente ans. Elle prit à sa profession le nom de sœur Bernarde de Sainte-Vénérande.

Sa maîtresse l'avait suivie. Cette pieuse dame, de la noble famille de Léon, dans le diocèse de Cahors, était demeurée veuve de Jean Dupré, baron des Barthes, des Junies et de Haumont. Dans le monde, elle s'était signalée par un grand amour des pauvres : l'humilité la caractérisa dans le cloître. Parce qu'elle avait commandé à Bernarde de Sainte-Vénérande, elle se fit un devoir de lui prodiguer en religion les marques de déférence; elle les porta jusqu'au point de ne lui parler qu'à genoux. Elle reçut le nom de Jacquette de Sainte-Croix et mourut à l'âge de 54 ans, en 1597. « Je vais en Paradis, » dit-elle en mourant à sa vénérable prieure.

Il nous serait impossible de décrire ici les vertus, inconnues du monde, que le monastère de Montesquiou vit alors s'épanouir dans ses murs. La vénérable mère Marguerite de Sainte-Anne soutenait de ses exemples et de ses paroles ses filles, qui ne se lassaient jamais dans la carrière de la perfection. L'amour de Dieu qui la dévorait la rendait éloquente pour faire partager aux autres les sentiments de son âme. On sortait d'un entretien avec elle le cœur tout enflammé.

Elle avait aussi pour ses filles spirituelles une affection sans bornes. Elle ne faisait pas de distinction entre elles et elle montrait à toutes une égale tendresse. Sa vertu en ce genre alla même si loin que si on ne l'avait su, on n'aurait pu deviner les liens intimes qui l'unissaient à Jacqueline de Sainte-Ursule.

Il n'était pas de besoin spirituel ou corporel de ses religieuses qui lui demeurât caché, et elle ne prenait de repos qu'après l'avoir soulagé. « Elle avait un talent singulier pour apaiser les peines et dissiper les troubles d'esprit; aussi n'abandonnait-elle jamais celle de ses filles qui lui avait paru affligée, jusqu'à ce qu'elle l'eût parfaitement instruite et entièrement consolée. »

Les malades surtout devenaient l'objet de sa plus tendre sollicitude. Elle réfléchit longtemps avant de s'arrêter dans le choix d'une infirmière. Enfin nulle ne lui parut plus propre à cette fonction délicate que la sœur Bernarde de Sainte-Vénérande. Et désormais la sainte prieure et l'humble converse rivalisèrent de zèle dans les soins qu'elles prodiguèrent à leurs sœurs malades.

La bonne mère ne se reposait pas entièrement sur sœur Bernarde, et malgré les fatigues de sa charge, lorsqu'à l'infirmerie se trouvait une sœur malade, elle se levait deux et trois fois par nuit pour la visiter. Elle la recommandait vivement à Dieu, et bien souvent on crut, non sans raison, plus devoir encore à ses prières qu'à tous les remèdes du médecin.

Dans quelques circonstances, Dieu voulut en effet par des secours merveilleux glorifier l'ardente charité de sa servante. « Une fois, nous rapporte le frère J. B. de Sainte-Anne, étant nécessaire pour une malade d'avoir de l'eau distillée d'une herbe qui ne se trouve que dans les chaleurs de l'été, la charité de la bonne mère luy en fit trouver dans le jardin environ les fêtes de la Noël, et le médecin ne pouvant croire absolument que ce fut l'eau qu'on recherchoit par l'impossibilité qu'il y avoit de recouvrer de cette herbe durant l'hyver, la mère Marguerite dit qu'on en trouveroit encore dans le jardin, et commanda à Sr Bernarde de Sainte-Vénérande d'en aller cüeillir, quoique le médecin persistât à dire qu'on y iroit inutilement. Cette sœur y alla et rapporta un pied de cette herbe, au grand étonnement de tout le monde, qui fut de beaucoup augmenté, lorsque la même sœur étant allée au jardin quelque temps après, et ayant cherché fort exactement, elle ne pût jamais en recouvrer. »

Nous aimons encore à conserver le fait suivant. Comme elle avait pour le prochain une charité sans bornes, elle habituait sa maison à faire de larges aumônes aux pauvres. Dans un temps de famine, sa largesse fut telle que bientôt il ne demeura plus de blé dans le grenier, et il ne resta que le pain indispensable pour nourrir la communauté pendant deux ou trois jours. Sans se déconcerter, la sainte prieure continua ses aumônes, recommandant seulement aux sœurs de donner leur bénédiction toutes les fois qu'elles passeraient devant la salle où le pain était conservé. La provision n'était pas encore épuisée qu'une dame de Saint-Ferréol, qu'elles ne connaissaient pas, leur envoya plusieurs sacs de blé.

Sous le regard et sous la conduite d'une pareille mère, Jacqueline de Marguestaud s'avança si bien dans le chemin de la perfection que sa vie ne paraissait plus être de la terre. Par un motif de pénitence, la mère et la fille, comme nous l'avons déjà dit, avaient eu d'abord la pensée de se retirer en

deux monastères différents; mais les circonstances ne l'ayant pas permis, elles se résolurent, par un commun accord, *à oublier les tendresses de la nature et à ne plus s'en donner les marques*. Résolution héroïque qu'elles tinrent fidèlement. Jacqueline ne vit plus dans sa mère que la mère *de ses sœurs*, et la supérieure, à qui elle montra un respect et une soumission absolue. Elle conserva toute sa vie une grande simplicité et la naïveté de l'enfance, quoiqu'elle fût douée de grands talents et qu'elle eût reçu une éducation parfaite. Pure comme un ange, elle était néanmoins insatiable de pénitences. Tant qu'elle vécut, la règle demeura dans sa rigueur première, et loin de solliciter des dispenses, elle se montra ingénieuse à y ajouter des austérités nouvelles.

Elle vivait tellement absorbée en Dieu que jamais elle ne perdait de vue sa présence. Aussi reçut-elle des dons admirables et fut-elle élevée à une oraison sublime. Un grand nombre de personnes éprouvèrent les effets du grand crédit qu'elle avait sur le cœur du divin maître. Pour le salut ou le bien du prochain, elle ne reculait devant aucun sacrifice. Le P. Mongaillard n'hésite pas à attribuer sa mort à un acte de charité de cette héroïque vierge. Son frère François de Marguestaud, qui était entré dans la compagnie de Jésus, tomba dans une maladie mortelle. Tout paraissait désespéré, quand Jacqueline s'offrit à Dieu en la place de son frère. Le P. François recouvra la santé sur le champ. L'offrande de Jacqueline avait été agréable au ciel, qui ne tarda pas à réclamer à la terre cette âme angélique. Peu de jours s'écoulèrent entre la guérison du P. François et les premiers symptômes de la maladie qui emporta sa généreuse sœur.

La mort de Jacqueline nous offre la plus touchante analogie avec la mort de Scholastique, la douce sœur de saint Benoît.

Comme la plus sainte amitié unissait le P. François et Jacqueline, le frère venait de temps en temps à Montesquiou pour

visiter sa pieuse sœur. Leurs entretiens étaient tous du ciel. Or, à peine sorti de sa mortelle maladie, le P. de Marguestaud sentit un besoin encore plus pressant d'accourir près de Jacqueline. C'était dans les premiers jours de janvier de l'an 1594, au plus fort de l'hiver.

Une bien douce joie inonda le cœur de Jacqueline à la vue de son frère chéri : ensemble ils remercièrent Dieu, et ils s'oublièrent longtemps à s'entretenir de sa bonté et de son amour. Le P. François parlait avec une telle onction des choses célestes que Jacqueline ravie demeurait comme suspendue à ses lèvres. Elle ne pouvait se rassasier d'entendre ses paroles et, à plusieurs reprises, elle le retint, le suppliant de continuer un discours qu'elle savourait avec tant de délices. Le P. François ne sut pas résister au désir innocent de sa sœur bien-aimée. Mais, hélas ! ni l'un ni l'autre ne prenaient garde à l'incommodité du lieu et à la rigueur de la saison. Ils se trouvaient dans une salle basse, où la terre battue servait de plancher. Jacqueline, selon l'austère coutume de ces premiers jours de Feuillans, était les pieds nus, sans sandale, sur cette terre froide et humide. Le froid dont son corps se pénétra peu à peu tout entier la saisit si fortement que, quelques heures après, on dut la porter à l'infirmerie; tout soin demeura inutile, et le mal qui se déclara ne laissa bientôt plus de ressources.

On devine la douleur de Mme de Marguestaud; mais elle ne montra pas la plus légère faiblesse. Du reste, Jacqueline mourante paraissait encore plus admirable que durant sa vie. Les horribles souffrances auxquelles elle fut en proie ne parvinrent pas à lui arracher la moindre plainte, ni à troubler la sérénité de son visage. Le médecin qui la soignait fut tellement touché du sublime spectacle qu'offrait l'angélique vierge dans ce dernier combat, qu'il conçut près de ce lit de mort le dessein de renoncer au monde, et il ne tarda pas à entrer dans l'abbaye de Feuillans.

Le P. Mongaillard nous a encore conservé quelques autres détails qui ne se retrouvent qu'à la mort des plus grands saints, et qui nous peignent la grandeur d'âme de la mourante et de son admirable mère.

Avant d'entrer en agonie, Jacqueline fit approcher Mme de Marguestaud et lui demanda la grâce de mourir, comme les anciens bénédictins, sur la cendre et le cilice. La pieuse mère, quoiqu'il en coûtât à son cœur, lui accorda sa demande. Elle fit répandre de la cendre en forme de croix sur la terre, y étendit un cilice, et elle commanda aux sœurs d'y placer Jacqueline. La plupart des religieuses, brisées de douleur, suffoquées de sanglots, ne purent obéir. Nouvel Abraham, la mère prieure dut elle-même prêter la main à ce dernier sacrifice. Elle baisa tendrement sa bien-aimée Jacqueline, puis la soulevant doucement entre ses bras, elle la coucha, revêtue de sa robe blanche, sur la croix et le cilice.

C'est sur ce lit, si semblable à celui de son époux crucifié, que l'angélique vierge reçut les derniers sacrements. Bientôt après elle entra en agonie, tandis qu'autour d'elle, selon la recommandation de saint Benoît, sa mère et ses sœurs récitaient le psautier.

Une converse, sœur Jeanne de Sainte-Claire, qui priait aux pieds de Jacqueline, aperçut un ange qui volait au-dessus de la malade, s'arrêtant près de la tête, comme occupé à chasser quelque chose. Les lèvres de Jacqueline remuèrent. Une sœur s'approcha, et elle crut entendre que la malade désirait une dernière bénédiction de sa prieure. Elle avertit Mme de Marguestaud. Celle-ci s'agenouilla près de sa fille et la bénit. Aussitôt la sœur Jeanne de Sainte-Claire comprit que l'ange avait remporté la victoire. Le chœur récitait ces paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum,* quand un rayon lumineux s'échappa de la face de Jacqueline, qui rendit incontinent son dernier soupir.

Ainsi mourut, le 23 janvier 1594, à l'âge de 25 ans, cette

vierge bien digne de trouver place parmi les plus illustres et les plus glorieuses épouses du Seigneur Jésus.

Ce fut une immense perte pour la petite communauté, qui fondait sur elle les plus belles espérances; mais nulle ne la sentit plus vivement que la vénérable mère Marguerite de Sainte-Anne. Bien qu'elle ne le laissât pas paraître, Jacqueline était sa fille de prédilection et le parfum qui embaumait sa vie.

Mais si Dieu voulut par l'épreuve visiter ces pieuses filles, il leur ménagea aussi de grandes consolations, par les bons sujets qu'il se plut à leur envoyer.

Dès les premiers jours qu'elles furent à Montesquiou, le 14 novembre 1588, elles admirent au rang des sœurs converses Jeanne de Sainte-Claire, qui, à peine âgée de 25 ans, était de la part de Dieu l'objet de grâces extraordinaires. Originaire de Rieux, elle appartenait à une famille du peuple, et elle se nommait Jeanne Carrière. Dès l'âge de sept ans, elle ne cessa d'être conduite par des voies surnaturelles. Une inspiration divine la guide dans les graves déterminations de sa vie; souvent elle est favorisée de visions et d'apparitions célestes; mais elle est ensuite en butte aux furieuses attaques des esprits infernaux, qui se montrent à elle sous des formes effrayantes. Au service des autres, simple servante, elle ne se contente pas des dures exigences de sa condition; elle s'impose encore des austérités sans nombre. Souvent le démon, jaloux d'une semblable vertu, chercha par la crainte à détourner la sainte fille de ses pratiques de pénitence, mais il ne réussit qu'à enflammer son zèle, et en ces moments une assistance divine vint par des faveurs nouvelles soutenir son courage. Ainsi, nous raconte l'auteur de sa vie, un jour, à trois reprises, le démon voulut, par un grand bruit fait à la porte du lieu écarté où elle s'était enfermée, l'arrêter dans un acte de mortification. Par trois fois, Jeanne s'interrompit, mais ayant deviné la cause du tumulte, elle recommença avec une telle ferveur que la terre fut bientôt inondée de son sang,

et que tout son corps fut en plaie. La sainte cruauté qu'elle exerça sur elle-même alla si loin que Jeanne en conçut un vif chagrin, non à cause de la douleur, mais à cause des soins étrangers que son état allait réclamer. Toute confuse, elle exposa sa peine à Dieu, qui ne fut pas sourd à ses prières. Jeanne se sentit tout à coup miraculeusement guérie.

Admise chez les Feuillantines, elle continue jusqu'à la fin de sa vie, qui ne se termina qu'en 1629, à être un exemple inimitable de pénitence chrétienne.

Deux ans après Jeanne de Sainte-Claire, avait été reçue parmi les sœurs de chœur la veuve de M. Duroy, président au parlement de Bordeaux, Marguerite de Beaulieu. Jeune encore, elle renonça à tous les charmes du monde pour embrasser la pauvreté extrême et les grandes rigueurs de Feuillans. Son esprit de recueillement et de retraite fut pour ses sœurs un sujet constant d'édification.

D'autres vinrent encore. Il s'échappait de ce premier monastère des Feuillantines un parfum de grâce, qui attirait dans cette solitude les âmes éprises de la perfection évangélique. Ces bonnes religieuses eurent beau s'ensevelir loin du monde, dans une obscurité complète, le renom de leurs vertus s'étendit dans le royaume, et de toutes les provinces accoururent des postulantes désireuses de marcher sur leurs traces. Plusieurs étaient de condition fort distinguée.

Bientôt les supérieurs ecclésiastiques songèrent à établir dans une grande ville un ordre où régnait tant de ferveur et une régularité si exacte. L'observance primitive se conservait à cette époque dans bien peu de monastères de femmes. Les carmélites déchaussées n'avaient pas encore été établies en France, et la sévère réforme des capucines ne faisait que de naître, à Paris, dans le célèbre couvent de l'*Ave Maria*.

Aussi l'apparition des Feuillantines produisit-elle une vive sensation.

Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, que les

liens du sang unissaient à Mme de Marguestaud, fut le premier qui chercha à les attirer dans sa ville métropolitaine. Il leur offrit d'abord un monastère de filles, dont il venait par bulle apostolique d'obtenir la suppression. Mais un sentiment de délicatesse ne permit pas à la mère Marguerite de Sainte-Anne d'accueillir cette proposition. Néanmoins, se rendant aux désirs du prélat, elle consentit à venir avec ses filles s'établir à Toulouse, et elle se mit en quête d'une maison convenable. Le cardinal de Joyeuse se hâta de solliciter une bulle de translation, qui permît aux religieuses de quitter Montesquiou pour Toulouse et qui transférât à leur nouveau monastère les prérogatives et les priviléges du premier. Le Pape Clément VIII, qui affectionnait beaucoup les Pères Feuillants, l'accorda avec bienveillance.

Les choses marchaient au gré du bon cardinal, quand la mort de la vénérable mère vint enrayer l'exécution de ses projets.

L'âge, les infirmités, et par-dessus tout la perte de sa bien-aimée Jacqueline, avaient achevé d'user les dernières forces de Mme de Marguestaud. L'énergie de son âme soutenait seule ce corps miné par tant de souffrances, et à qui elle ne consentit jamais d'accorder le moindre soulagement. Jusqu'à la fin elle se traîna aux divers exercices de la communauté, et elle s'occupa des affaires. Ses filles, la voyant exténuée, la sollicitaient à prendre un peu de repos, mais avec sa douceur et sa gaîté ordinaire, elle répondit à l'une d'elles : « Oui, je serais bien malade, si j'en avais le loisir. » En effet, Dieu la tint en haleine jusqu'au dernier moment, car sa maladie commença le lundi 7 septembre, et le lendemain elle s'en allait dans le ciel célébrer la nativité de la glorieuse Vierge (1598).

La désolation des sœurs fut extrême : « Les larmes et les sanglots, dit l'historien des Feuillantines, eurent peine à céder à l'obligation de mettre en terre le corps vénéré de la sainte mère. » Les religieuses comprirent alors la signification d'une

vision dont avait été favorisée, quinze jours auparavant, sœur Jeanne de Sainte-Claire. « Elle avait vu une religieuse morte dont les religieux et les religieuses, voulant enlever le corps pour le porter à l'Eglise avec les chants et les cérémonies ordinaires, tous demeurèrent sans voix, ne parlèrent que par leurs larmes et leurs soupirs, ce qui leur arriva à diverses reprises avant que de pouvoir se mettre en état de finir cette action. »

La vénérable mère laissait après elle une nièce, héritière de son esprit, et qui ne tarda pas à la remplacer dans le gouvernement de la maison. Elle fut élue prieure à Toulouse en 1601, quatre ans après avoir reçu l'habit des mains de sa pieuse tante. Elle se nommait Charlotte de Sainte-Claire, et elle était fille de Jacquette de Polastron et du seigneur de Noailhan, Ogier de Touges ou de Touijets, de cette religieuse famille de Touijets, qui procura à Dieu de si fidèles servantes, soit dans l'ordre de Feuillans, soit dans la réforme du Carmel.

Jeanne de la Sarriette (Sr Jeanne de Sainte-Marie) succéda d'abord à mère Marguerite de Sainte-Anne; mais la grande estime que les religieuses professaient déjà pour la jeune sœur Charlotte de Sainte-Claire nous est une preuve que celle-ci eut la plus grande part dans les affaires de la translation, dont le dessein fut repris peu après.

Ce projet s'était peu à peu ébruité dans la petite ville de Montesquiou, et les bourgeois et le peuple, qui depuis onze ans étaient fiers d'avoir parmi eux une communauté si sainte, ne voulurent pas entendre au départ des religieuses. Une véritable émeute éclata quand se présentèrent les trois commissaires désignés par le pape pour présider à la translation. C'étaient Dufaur de Saint-Jory, premier président du parlement de Toulouse; Jean d'Affis, évêque de Lombez et prieur de Notre-Dame de la Daurade; A. de Bruyères, abbé de Villeloin et prévôt de l'église métropolitaine de Saint-Etienne. Tous les efforts qu'ils firent pour calmer le peuple demeurèrent sans succès; la foule irritée s'amassait de plus en plus nombreuse

devant la porte du couvent. Après avoir épuisé vainement tous les moyens de persuasion, l'un des commissaires s'avisa d'une ruse, qui réussit à merveille. Il se mit à jeter de l'argent au peuple. Les rangs se défirent, et pendant que chacun cherchait en riant à recueillir sa part, les autres commissaires conduisirent les religieuses aux portes dérobées. On amena adroitement les carrosses, où elles montèrent, et on gagna le large.

Le voyage se fit sans autre encombre, et les Feuillantines arrivèrent à Toulouse le 12 mai 1599.

IV

La maison choisie se trouvait dans le quartier Saint-Cyprien, paroisse de Saint-Nicolas. Appropriations et agrandissements s'exécutèrent sur un bon pied, grâce aux ressources considérables que procura l'entrée de nombre de filles des meilleures familles. On s'occupa d'abord de la construction de l'église, dont on avait déjà posé la première pierre le 11 décembre de l'année précédente. Une inscription latine, gravée sur une plaque de marbre enfouie dans les fondations, rappelle le souvenir de la cérémonie qui se fit alors. On y inscrivit le nom des principaux personnages qui voulurent y assister. Outre les trois commissaires apostoliques dont nous avons parlé, nous y voyons encore figurer : Rose de Caulet, veuve du premier président Jean-Etienne Duranty, de Tousin, capitoul du Pont-Vieux, et le saint abbé de Feuillans, Jean de la Barrière.

Le monastère, comme celui de Montesquiou, était sous l'invocation de sainte Scholastique, et l'église fut érigée à l'honneur de la bienheureuse Vierge, de saint Bernard et de tous les saints.

Les sujets se présentèrent en foule : les filles de la plus haute noblesse enviaient l'honneur de devenir pauvres et mor-

tiflées sous la conduite de Charlotte de Sainte-Claire, en qui semblait revivre la vénérable mère Marguerite de Sainte-Anne. En 1602, le monastère de Toulouse comptait cinquante-trois professes. Pendant ces quatorze premières années de leur existence, les Feuillantines avaient dû renvoyer deux cents postulantes, toutes fort saintes, mais que la faiblesse de leur santé rendaient impropres à une vie si austère.

Alors encore, et malgré les mitigations apportées par le Souverain Pontife, et dont il nous faut dire un mot, la règle s'observait dans toute sa rigueur primitive. Or, nous n'exagérerons pas en affirmant qu'elle était presque au-dessus des forces naturelles.

Le pape Clément VIII s'en aperçut bientôt. Il apprit avec effroi que dans le seul monastère de Sainte-Pudentienne de Rome quatorze religieux étaient morts dans une semaine. Les médecins lui déclarèrent que le mal était au-dessus de leurs remèdes, et que lui seul, en modérant les saintes exagérations de ces martyrs volontaires de la pénitence, pouvait les arracher à une mort certaine.

Le Souverain Pontife n'hésita pas. Il fit adopter par le chapitre général qui se tint en 1596 les dispositions suivantes.

Il fut permis aux religieux et aux religieuses Feuillants de coucher sur une paillasse, d'user de vin, de poissons et d'œufs, sauf les mercredis et vendredis, auxquels jours on ne mangerait que des herbes et des légumes. Nous croyons qu'on autorisa aussi l'usage de sandales.

Mais la ferveur de ces premiers jours était si grande que le Pape se contenta d'offrir cette mitigation, sans l'imposer, laissant au temps le soin de l'introduire. Les Feuillantines furent les dernières à l'adopter.

Aussi leur genre de vie ne put être supporté par plusieurs personnes de grande piété, qui en firent vainement l'essai. Nous citerons entr'autres la vénérable Jeanne de l'Estonac,

nièce de Michel Montaigne, qui, ne pouvant demeurer à Feuillans, se décida à fonder l'ordre de Notre-Dame.

La mère Jeanne de Sainte-Marie eut néanmoins la consolation de donner le saint habit à des personnes du plus grand mérite et d'une naissance auguste. Elle était à peine établie à Toulouse qu'elle reçut au nombre de ses filles une illustre princesse de la maison de France. C'était la cousine au deuxième degré du roi Henri IV, Antoinette d'Orléans de Longueville, fille d'Eléonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon. Elle avait épousé le fils aîné du duc de Retz, Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle. Des deux enfants qu'elle en eut, l'un mourut en bas âge, et l'autre devint plus tard duc de Retz. Restée veuve fort jeune en 1596, elle n'eut d'autre pensée que de se retirer dans un ordre fort austère. Elle songea d'abord aux religieuses de l'*Ave Maria*, mais sa qualité de veuve ne permit pas de la recevoir. Elle s'arrêta alors aux Feuillantines. Sa famille fit la plus forte opposition à ce dessein, et elle dut s'échapper de Paris, sous le prétexte d'un pèlerinage à N. D. de Montserrat.

Elle se présenta, le 25 octobre 1599, à la mère Jeanne de Sainte-Marie, et elle fut admise dans le monastère, malgré les remontrances des premiers magistrats de la ville, qu'effrayait le défaut de consentement de la part de la famille royale. Instruits de sa retraite, son frère, le comte de Saint-Pol, et son beau-frère, le coadjuteur de Paris, accoururent à Toulouse, mais leurs larmes et leurs supplications ne purent ébranler la généreuse princesse.

Son année de probation terminée, elle prononça ses vœux, et nulle ne la surpassa dans l'exacte observance des pratiques de Feuillans. Loin de profiter des mitigations autorisées par Clément VIII, elle imagina pour elle de nouvelles austérités. Elle n'avait d'autre lit que la terre nue ou quelques ais de bois. La plus grande partie de l'année, sa nourriture ne se composait que de pain et d'eau. Le cilice, la haire, de san-

glantes disciplines, achevaient de mâter son corps délicat. Mais ce qui en elle étonnait encore plus que sa rigoureuse pénitence était son grand esprit de simplicité, d'humilité et de parfaite obéissance.

Mais, hélas ! elle dut, six ans après, renoncer à sa chère solitude de Feuillans. Un bref du Pape lui ordonnait de prendre la coadjutorerie de l'abbaye de Fontevrault pour venir au secours de l'abbesse Eléonore d'Orléans, sa tante, que l'âge et les infirmités empêchaient de remplir sa charge. Mme Antoinette, forcée d'obéir, voulut du moins conserver l'habit et les pratiques des Feuillantines. Un bref du Pape lui enjoignit de suivre les usages de Fontevrault. Néanmoins, elle obtint, en 1611, la grâce de se démettre de tous les droits que la mort de sa tante lui conférait sur l'abbaye, et elle fit élire à sa place sa cousine, Louise de Bourbon-Lavedan. Ne pouvant rentrer à Feuillans, elle se retira à la petite maison de l'Encloître, où elle put, avec quelques religieuses de Fontevrault qu'elle avait gagnées à ses idées de pénitence, donner plus libre cours à ses aspirations de retraite et de mortification. Elle finit même par obtenir, en 1617, l'entière faculté de reprendre l'habit et la règle des Feuillantines. Il semble qu'elle attendait ce moment pour s'endormir saintement dans le Seigneur, car elle mourut le 25 avril de la même année à l'âge de quarante-cinq ans.

L'exemple de madame Antoinette d'Orléans avait attiré à Feuillans une autre femme d'illustre famille. Elle n'avait que vingt-six ans lorsqu'elle entra dans le monastère de Toulouse, en 1602. Elle était veuve en seconde noces de Salomon de Béthune, seigneur de Rosny, frère du duc de Sully, le grand ministre de Henri IV. Elle s'appelait Catherine de Clausse de Marchaumont, fille de Henri de Clausse de Marchaumont, seigneur de Fleury, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, surintendant et grand-maître des eaux et forêts de France, et de Denise de Neuville de Villeroy. Dès sa plus

tendre jeunesse, elle se sentit portée vers Dieu. A neuf ans, avec une compagne de son âge, elle quitte sa famille et se retire dans des rochers déserts pour vivre en solitaire.

Elle fut la première supérieure du monastère que la reine Anne d'Autriche fonda à Paris en 1622.

Nous nommerons encore : Madeleine de Saint-Jean, de la famille de Sublet des Noyers; elle n'avait que quinze ans quand elle se présenta en religion en 1699; Marie de Saint-Benoît, sa sœur, encore plus jeune qu'elle, puisqu'elle se présenta l'année suivante, n'ayant pas achevé ses douze ans; et enfin Marguerite de Sainte-Pudentienne, fille de Fabien de Seisse, seigneur de Sirac, de Saint-Orens et d'Aigues-Mortes, et de Louise d'Esparbès de Lussan. Cette dernière, qui se distingua par une ardente dévotion à la Passion du Sauveur, était née au château de Sirac, près Cologne, dans l'ancien diocèse de Lombez.

Toutes ces pieuses filles et bien d'autres encore continuèrent d'offrir à Toulouse les grands exemples d'édification qui avaient tant émerveillé Montesquiou-Volvestre.

Comme nous l'avons dit, la jeune mère Charlotte de Sainte-Claire remplaça en 1601 l'humble sœur Jeanne de Sainte-Marie. Celle-ci n'avait accepté qu'à son cœur défendant la charge de prieure, et sa joie fut grande de pouvoir se replonger dans une obscurité complète. Sa jeunesse avait été fort dissipée, mais à vingt ans elle se résolut à changer de vie. Dirigée ensuite par le saint abbé de Feuillans, elle commença déjà dans le monde cette vie pénitente qui ne se termina qu'à sa mort, dans l'année 1613.

La mère Charlotte ferma les yeux aux dernières survivantes de Sauvens, mais elle fut assez heureuse pour conserver jusqu'en l'année 1618 sœur Bernarde de Sainte-Vénérande, qui tout le temps qu'elle demeura en religion s'employa aux plus rudes services.

La vie de cette humble fille était un miracle perpétuel. Pendant trente ans elle ne mangea qu'un petit pain chaque jour.

Le jour ne lui suffisant pas pour s'acquitter des gros travaux dont elle s'était chargée, elle y consacrait une partie de la nuit. Elle prenait au plus deux heures de sommeil, couchée sur le marchepied de l'autel de l'infirmerie. Avant matines elle visitait l'une après l'autre chacune des sœurs malades, et puis elle se rendait à l'Eglise, où elle récitait ses nombreuses prières. Deux fois par jour, elle faisait à deux genoux et en priant le tour du cloître. Son humeur était toujours égale; sa foi était si ardente que bien souvent les malades attribuèrent leur guérison aux prières de cette bonne sœur.

Elle mourut à l'âge de cinquante-quatre ans. C'est à cette mort que nous arrêterons ce récit de la fondation des religieuses feuillantines. De plus amples détails nous seraient faciles et satisferaient notre cœur, qui éprouve une joie indicible de se trouver en commerce avec des âmes si pures; mais nous n'avons pas le droit d'oublier trop longtemps que le recueil pour lequel nous avons l'honneur d'écrire ne peut sacrifier les intérêts de la science historique même à ceux de l'édification.

H. Marquet.

JEAN DE SAINT-GÉRY

BARON DE LA MOTHE-MAGNAS;

l'Abbé de Besmeaux; Collége de Mézin; Equipée de quelques habitants de Montréal.

[*Suite et fin.*] (1).

Les graves altercations dont j'ai déjà parlé (livraison d'octobre), survenues entre le chevalier de Magnas et le consul Dépére, n'avaient pas seulement pour cause les incidents que j'ai fait connaître; elles avaient leur principe dans une circonstance qui nous est révélée par les archives de Mézin. Il est bon de la rapporter ici, car elle explique encore les faits qui vont survenir.

L'année précédente (1651), une terrible querelle s'était élevée entre un habitant de Mézin et un gentilhomme du voisinage. Celui-ci fut tué par son adversaire, que les consuls firent arrêter et jeter en prison. Déjà on lui faisait son procès, quand les sieurs de la Mothe-Magnas (Jean) et Lartigue de Cazaux, irrités de la mort du gentilhomme, tentèrent auprès des consuls de vains efforts pour que le meurtrier fût livré entre leurs mains. Ils avaient sans doute résolu d'en avoir bonne et prompte justice. Le refus des consuls augmenta l'irritation des sieurs de Magnas et de Cazaux, qui firent serment « de nuire les officiers de la justice et autres habitants en toute rencontre. »

Il y avait alors à Mézin un homme de grand cœur, expérimenté *dans le fait des armes*. C'était Jean-Pol de Casmont,

(1) Voir plus haut, p. 415 et 442.

ancien capitaine-major, gentilhomme servant de la chambre du roi. Ses compatriotes désiraient l'avoir pour gouverneur. Le 28 novembre 1652, il fut député à Sos auprès des généraux de l'armée royale, pour en recevoir les ordres; mais il n'était pas initié dans le secret de cette députation. Quand il reçut l'invitation de prendre le gouvernement et le commandement général de la ville de Mézin, avec l'obligation de tenir au moins pendant huit jours en cas de siége, il sentit se réveiller toute l'ardeur de son humeur guerrière. Il accepta sous le bon plaisir du corps de ville, qui, le lendemain, convoqua une jurade générale pour entendre le résultat de cette députation. Quand on apprit à quelles conditions le capitaine-major était chargé du commandement général, un cri d'enthousiasme retentit dans l'assemblée, et l'on fit serment, non-seulement de tenir pendant huit jours, mais de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de la livrer aux ennemis du roi.

Cependant l'armée royale se disposait à partir de Sos pour aller porter son camp à Bruch, entre Agen et Lavardac; elle arriva à Mézin le 2 décembre. Les lieutenants-généraux de Tracy et de Mérinville logèrent chez le nouveau gouverneur. Mais à l'armée royale se trouvaient les sieurs de Magnas et de Cazaux, s'efforçant, disent nos archives, de contrarier les délibérations de la jurade, surtout en ce qui touchait à la défense de la ville, aux garnisons, aux logements et cotisations de gens de guerre. Je passe sous silence toutes les charges écrasantes que la ville eut à supporter, et dont les consuls, à tort ou à raison, accusèrent les influences des sieurs de Magnas et de Cazaux.

Le 29 décembre, on venait de tenir une jurade ordinaire, quand le sieur de la Mothe-Magnas arrive à Mézin, porteur d'une lettre de créance du duc de Candale, qui avait remplacé le duc d'Harcourt dans le commandement général des armées de Sa Majesté. Le baron demande aux consuls la convocation

immédiate d'une assemblée générale, pour y faire sa communication. On eut des appréhensions, mais on ne pouvait se dispenser d'obéir. Le sieur de Magnas entre dans la chambre des délibérations, et dépose sur le bureau la lettre de créance dont il est fait lecture : elle est vieille de quelques jours.

Messieurs les consuls de Mézin, ayant prié le sieur de Lamothe-Maignas, de ma part, de vous entretenir de quelque chose qui regarde le bien du service du roy, je vous prie de donner créance à tout ce qu'il vous dira, et de croire, Messieurs les consuls de Mézin, que je suis vostre très fidelle amy à vous faire service.

Du camp de Bruch, ce 10e décembre 1652.

Signé : Le duc de Candale.

A ce moment, tous les regards se tournent du côté de M. de Magnas, qui déclare « que l'intention de Son Altesse est que le sieur de Lartigue de Cazaux soit eslu pour premier consul, et que les habitants luy obéissent en qualité de gouverneur, en ce qui concerne le fait des armes. Et ledit sieur de Maignas a signé : *Maignas.* »

Jean-Pol de Casmont était l'idole des Mézinois. La communication du baron frappa l'assemblée de stupeur, et l'on se sépara sans vouloir délibérer. Le lendemain, les consuls convoquent une autre grande assemblée, y rappellent l'incident de la veille, et représentent « que Son Altesse pourroit avoir esté surprise, ne saichant point qu'avant son arrivée Messieurs de Sauvebœuf et de Tracy, lieutenants-généraux des armées du roy, ont pourvu le sieur de Casmont de la charge de gouverneur de la ville, sur l'instante prière qui leur a esté faite par les habitants d'icelle de leur donner ledit sieur Casmont pour commandant en ce qui concerne le fait des armes, à cause de son expérience et capacité, et de l'affection ardente qu'ils ont trouvée en luy pour le service du roy et pour le bien public, etc. »

Il fut délibéré que l'on surseoirait à l'élection de l'année suivante, jusqu'à ce que les députés qu'on envoyait à Son

Altesse fussent de retour. Ils devaient très-humblement la supplier de maintenir le sieur de Casmont en qualité de gouverneur; de laisser aux magistrats la liberté des élections consulaires; ils devaient faire connaître au duc de Candale la source des inimitiés que le baron de Magnas entretenait contre le corps de ville de Mézin.

Et au cas, ajoute le procès-verbal que j'analyse, où Son Altesse tesmoignera qu'elle désire d'une volonté absolue que ce qui leur a esté dit de sa part par ledit sieur de Maignas soit exécuté, que lesdits sieurs députés luy tesmoignent, que lesdits sieurs consuls et tout le corps de ville désirent obéir aveuglément à ses ordres.

Les députés portèrent de bonnes paroles de la part du duc de Candale; mais, au fond, il le trouvèrent inébranlable dans sa résolution. Dès le 12 janvier (1653), les consuls reçoivent du lieutenant-général de Tracy l'ordre de loger pour le quartier d'hiver quatre compagnies du régiment de Boisse-Pardaillan, et bientôt après, une cinquième compagnie, déjà logée à Pouy-sur-l'Osse, qui dépendait alors de la juridiction de Mézin. Cet ordre fut reçu le matin, et le soir du même jour, le sieur d'Arconques, lieutenant-colonel de ce régiment, se présentait avec ses compagnies aux portes de la ville. Les consuls et la plupart des jurats s'y rendaient pour les recevoir, quand le peuple, qui avait eu connaissance de l'approche des troupes, et qui voulait conserver le commandement au sieur de Casmont, se précipite à son tour, arrache les clés des mains des consuls, et ferme les portes au lieutenant-colonel et à ses compagnies.

Cette révolte faillit causer la ruine de la ville. Heureusement le colonel était prudent : il alla camper dans la juridiction et attendre les explications de cette mutinerie. Elles ne se firent pas attendre. Le lendemain, d'Arconques entrait dans la ville avec ses compagnies, et toute la bourgeoisie était en armes pour les recevoir et courre sus aux perturbateurs.

A cette nouvelle, le duc de Candale hâte l'ordre qu'il a fait

porter aux consuls de Mézin par le baron de Magnas. Il leur écrit une lettre pressante pour la nomination de Lartigue de Cazaux, et déclare formellement qu'il n'entend plus que le sieur de Casmont garde le commandement de la ville. C'était blesser au cœur les habitants de Mézin, pourtant si fidèles à la monarchie, et peu s'en fallut que cette blessure ne les jetât dans les bras de la Fronde. Le brave Casmont a compris ce danger. Ce gentilhomme servant de la chambre du roi ne trahira pas son maître. Son intérêt privé, son amour-propre froissé ne sont rien devant l'intérêt général, et il donne sa démission de gouverneur. Le 22 janvier suivant, Jean-Charles de Lartigue, sieur de Cazaux, est porté au premier rang de la charge consulaire.

La paix était revenue à la surface, mais au fond l'agitation grondait sourdement. Le baron de Magnas ne manquait pas de récriminations contre la commune de Mézin; mais il avait trop d'honneur pour vouloir l'anarchie dans cette ville. Si les consuls l'ont accusé d'influencer le lieutenant-général des armées du roi, qu'il me soit permis de croire à son influence, quand ce lieutenant ordonne la radiation, sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, de la lettre qui a causé tant d'émotion. Depuis plus de quinze jours, le duc de Candale connaissait l'élection du sieur de Lartigue, et cependant il écrit aux consuls comme si l'élection était encore à faire.

Pour être dans le vrai, il faut dire aussi que le sieur de Casmont n'était pas d'humeur à voir son nom rester taché d'une flétrissure dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. Il alla trouver le duc de Candale, et comme d'ailleurs le baron de Magnas n'avait pas de grief personnel contre le sieur de Casmont, celui-ci n'eut aucune peine à obtenir la lettre en question. La voici, avec l'apostille relative à la radiation de la première lettre :

Messieurs les consuls, estant important pour le bien du service du Roy que vous nommiez dans la charge de premier consul de vostre

ville le sieur de Lartigue de Cazaux, j'ay voulu vous escrire ces lignes, pour vous dire que vous procédiez promptement à ladite nomination, et que pour les autres rangs, vous fassiez choix de personnes capables et bien intentionnées pour le bien et service du Roy et du public, en la forme et manière accoustumée. Le sieur de Casmont s'estant volontairement desmis du gouvernement de ladite ville, et demeurant satisfait de sa conduite, je n'adjouteray à ces lignes autre chose, et vous assureray seulement que je suis, Messieurs les consuls, vostre très-affectionné à vous faire service.

A Agen, le 10e février 1653.

Le duc de Candale.

On lit en apostille :

Messieurs les consuls, j'adjouste ces mots pour vous dire que vous faites rayer des registres de l'Hostel-de-Ville ma première lettre.

La Fronde touchait à sa fin, et avec elle disparurent les dissensions civiles et domestiques. Charles de Lartigue, Jean-Pol de Casmont et Jean de Saint-Géry se succédèrent dans le consulat. Noble Jean de Saint-Géry, seigneur baron de la Mothe-Magnas, occupait cette charge en 1670. Cette même année, il agrandit ses possessions, — déjà nombreuses dans la juridiction de Mézin, — par l'acquisition du domaine de Sabathé, près de l'église de Saint-Julien. Il s'intéressa vivement au collége de Mézin, déjà florissant sous Henri IV. Il fut puissamment secondé dans cette tâche par l'abbé de Besmeaux, prieur commendataire du prieuré Saint-Jean de cette ville (1).

L'abbé de Besmeaux, qui joue un rôle important dans l'histoire de la ville de Mézin, nous venait d'Auch. Il était originaire de Besmeaux, aujourd'hui dans la commune de Pavie. D'accord avec le premier consul de Saint-Géry, il procura au collége un régent du nom de Castel, « prebstre fort intelligent pour l'instruction de la jeunesse, ayant grand méthode et expérience. »

(1) Monseigneur d'Estrades, évêque de Condom, frère du maréchal de ce nom, eut aussi, dans une autre circonstance, à donner des soins à ce collége.

Castel succédait au sieur Blosson, dont le grand-père, Dominique Blosson, gouvernait le collége sous Henri IV. Dominique eut pour successeurs plusieurs régents qui se ressentirent très vivement des troubles de la minorité de Louis XIII. Je citerai particulièrement, et pour l'intérêt de la *Revue de Gascogne,* deux régents qui gouvernèrent ensemble le collége, ou les *escoles,* comme on disait plus souvent alors. C'étaient Géraud Malleville, du marquisat de Fimarcon, et le sieur Lafargue, de la ville même d'Auch; « lesquels ayant posé thèses, et icelles soubtenues en dispute publique, suyvant la coustume *de tout temps observée* en la présente ville, ont esté jugés capables pour tenir les escoles. » Les consuls voulaient des régents « suffisants et capables de ladite charge, et aussy personnes bien versées aux bonnes lettres et mœurs.» (2 novembre 1614).

C'était la coutume, à Mézin, de ne jamais confier la régence du collége qu'après avoir soumis les candidats à des joûtes publiques. On le voit très souvent dans les archives de cette ville, et cette coutume, *de tout temps observée,* permet de faire remonter assez haut l'établissement de ce collége.

Il y avait entre Montréal et Mézin la même rivalité qu'entre Mézin et Condom. On peut s'en convaincre en lisant le procès-verbal de l'assemblée des trois ordres, tenue au mois d'août 1614, dans la cathédrale de Condom, relativement à la convocation des Etats généraux. Le sénéchal, d'Esparbès de Lussan, comte de Lasserre, fut obligé d'intervenir. Il fit un réglement qui établissait désormais l'ordre des préséances aux assemblées des bastilles du Condomois, entre les consuls de Mézin et ceux de Montréal. Ce règlement ne satisfit ni les uns ni les autres, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'équipée d'une douzaine de perturbateurs de Montréal.

C'était le 15 novembre de la même année (1614), alors que les sieurs de Malleville et Lafargue venaient à peine de pren-

dre la direction du collége. Laissons parler nos archives :

Dix ou douze hommes (de Montréal) s'en allarent dans la maison de ville où lons tient les escoles, ayant chescun une espée à la main et entrarent par la fenestre. Estans dedans, se saisirent de Lafargue ung des régents de la présente ville, auquel ils ruarent force coups de pied et coups de poing et du plombeau de leurs espées; et l'ayant tiré par force hors desdites escoles, le traînarent par la rue hors la porte du pont de ladite ville, le frappant toujours, et plusieurs d'euls ayant les espées nues en la main.

Le protégé de l'abbé de Besmeaux et du noble baron, le sieur Castel, enseignait les humanités et il avait un second régent pour les classes de français. Il eut l'imprudence d'en demander un troisième pour les classes élémentaires de la langue latine. C'était convenable, car dans l'assemblée du 9 novembre, on lui rendait cette justice qu'il avait déjà fait prospérer le collége, et il était nécessaire de prendre des mesures en rapport avec l'augmentation sensible du nombre des élèves. Tout le monde le comprit. Girard Salles fut proposé et appuyé par le premier consul, baron de Saint-Géry.

Une voix discordante s'éleva dans l'Assemblée : celle de Jean-Pol de Casmont, dont nous avons déjà parlé. Voyant tous les consuls et les jurats trop dociles pour cette acceptatation, il protesta qu'il poursuivrait l'opposition à ses dépens, jusqu'à ce que le sieur Salles fût agréé par l'évêque de Condom.

Le vieux capitaine-major tint parole. Girard Salles ne fut pas agréé, et Castel ne tarda pas à donner sa démission. Il fut remplacé par un enfant de la ville, qu'une ancienne cabale avait écarté; cabale odieuse, à laquelle, grâce à Dieu, et l'abbé de Besmeaux et le baron de Magnas étaient complètement étrangers (1).

L'abbé BARRÈRE.

(1) Registre de l'Hôtel-de-Ville de Mézin, *ad annum*.

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

XIII.

DE QUELQUES EMPRUNTS FAITS A LA MYTHOLOGIE ET A L'HISTOIRE PROFANE DANS LES SCULPTURES DE NOS BOISERIES.

Il n'est pas indispensable de faire une longue étude du chœur qui nous occupe pour se convaincre que les sujets de pure fantaisie s'y retrouvent en très grand nombre. Ils n'y sont toutefois invoqués qu'à titre de motifs d'ornementation; et l'on sait que ces sortes de gracieux caprices formèrent l'un des caractères dominants des œuvres de la Renaissance.

Mais les traditions purement mythologiques avaient-elles quelque droit à s'introniser jusque dans nos plus vénérables sanctuaires? Et cependant les faunes, les satyres et tant d'autres monstruosités de formes si diverses, ont inspiré presque tous les culs-de-lampe sur lesquels portent les grandes figures de nos hauts-dossiers.

Nos chanoines du XVIe siècle devaient-ils s'attendre à retrouver de tels souvenirs à travers les utiles enseignements qui caractérisaient leurs boiseries?

Devaient-ils davantage compter sur l'intervention de Ganymède pour les chastes inspirations d'une enceinte consacrée à cette Vierge des temps prophétiques, qui devait enfanter le Rédempteur, et que les chants les plus solennels proclament

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22; de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125; d'avril, pages 153 à 173; de mai, pages 201 à 214; de juillet, pages 309 à 325; d'août, pages 349 à 364; de mai 1873, pages 205 à 218.

ici, tous les jours, la Reine des Vierges? Et pourtant, enlacé par l'oiseau de Jupiter, le fils de Tros est ravi à la terre pour aller au sommet de l'Olympe remplacer Hébé comme échanson des dieux.

Cette idée qu'un beau groupe du Musée Pio-Clémentin, à Rome, a rendue célèbre, est reproduite au cul-de-lampe du 40e haut-dossier.

On ne voit pas trop pour quel motif Ganymède accompagne l'un des personnages qui font partie de l'épisode où David triomphe du géant Goliath.

A la parclose de gauche du n° 48, l'observateur est introduit dans l'atelier de Vulcain. Le fils boiteux de Jupiter forge les flèches de l'Amour en présence de son infidèle épouse et du petit dieu malin qui les attend. Cupidon tout à fait nu comme sa mère est armé de son arc. Il montre à Vénus une nouvelle flèche, et se dispose à l'ajouter à celles qui débordent de son élégant carquois.

Ailleurs, ce sont les travaux d'Hercule qui fournissent à nos sculpteurs des motifs d'ornementation. Ainsi, par exemple, à la parclose de droite du n° 51, le vainqueur de Géryon est étendu sur le sol, à côté de sa massue, dans un état de nudité complète. Il dort, et Cacus, également nu, à la faveur du sommeil qui engourdit les membres du héros, attire dans son antre une de ses vaches qu'il fait marcher à reculons en l'entraînant de force par la queue.

A la miséricorde de la haute stalle n° 9, on retrouve la célèbre lutte d'Hercule et d'Antée. Ici encore nudité complète. Hercule ne veut pas que le géant, fils de la Terre, retrouve, en retombant sur le sein de sa mère, la force qu'il a perdue dans ce terrible duel. Il le soulève d'un suprême effort et l'étouffe palpitant dans ses bras vigoureux.

Ailleurs encore (1) c'est une femme qui se donne la mort. Lucrèce tient de sa main droite un poignard dont la pointe

(1) Cul-de-lampe du n° 46.

pénètre dans son sein à peu de distance de la gorge. Le même sujet se retrouve à la parclose de droite du n° 50.

Au cul de lampe du n° 32 une autre femme caresse un serpent qu'elle tient à la main droite, et qu'elle dépose sur son sein mis à nu avec un certain air de complaisance résignée. On voit que le reptile est au moment d'inoculer, avec son venin, dans le sein de la victime, le principe d'une mort volontaire. Comment ne pas retrouver, en ce relief, le souvenir historique de la mort de Cléopâtre ?

Notre cadre trop limité ne nous permet pas de rechercher ici longuement la cause de l'influence du paganisme dans l'art chrétien, ni d'expliquer la présence de tels souvenirs mythologiques ou d'histoire profane dans nos belles boiseries.

Qu'il nous soit permis toutefois de faire observer que, déjà dans les dernières années du xve siècle, Charles VIII avait emmené en France grand nombre d'artistes et d'ouvriers napolitains, avec l'intention de reconstruire son château d'Amboise dans le goût italien. Louis XII et François Ier, marchant sur ses traces, avaient enrôlé à leur tour les plus célèbres artistes d'au-delà des monts. Pénétrés d'admiration pour les chefs-d'œuvre de Parme, de Bologne, de Florence, de Ferrare, de Rome et du Milanais, nos rois voulurent rivaliser de magnificence avec des princes étrangers qu'ils surpassaient en richesses, et qu'ils avaient tant de fois humiliés dans les brillants faits d'armes de la Toscane et de la Lombardie. Les châteaux de Blois, d'Ecouen, de Fontainebleau, d'Anet et de Chambord durent leur splendeur à cet élan passionné de transfiguration qui avait déjà pris le nom de Renaissance.

La cour avait imprimé le mouvement; les grands seigneurs devaient le suivre. En peu d'années la France se couvrit de châteaux non moins remarquables par la beauté des constructions que par la richesse et la variété iconographique des sculptures. A son tour, le cardinal Georges d'Amboise, devenu pre-

mier ministre de Louis XII, profita de son crédit pour encourager les beaux-arts, et mettre en honneur ce que déjà sous Charles VIII on appelait en France « la manière des ultramontains ou l'influence italienne. » Les autres évêques de sa famille puisèrent à son école le zèle de la maison du Seigneur, tel qu'on l'entendait à cette époque. Son frère Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi, fit construire le splendide portique avec le clocher de sa cathédrale et dota Sainte-Cécile de ce chœur de pierre dont on a dit « que tout ce que l'imagination peut se figurer de richesse n'approche pas de la vérité. » Louis II d'Amboise, successeur de son oncle au siége d'Albi, fit peindre à fresque la partie de la voûte de Sainte-Cécile qui correspond à l'étendue du chœur. Quant à notre cathédrale, ce fut un autre neveu de Georges d'Amboise, François-Guillaume de Clermont-Lodève, qui, en sa qualité d'archevêque d'Auch, fit placer les dix-huit grandes verrières qui ornent encore les neuf chapelles du chevet. Et ce fut enfin ce même prélat qui fit commencer les boiseries du chœur de son église, que son successeur François de Tournon continua jusqu'en 1550.

Il est donc évident qu'après nos monarques les artistes italiens n'eurent jamais en France de protecteurs plus dévoués que les d'Amboise. Les cardinaux de Clermont-Lodève et de Tournon, longtemps restés en Italie, avaient puisé à sa véritable source la préférence généralement acquise de leur temps aux produits de l'art italien. Et quoique le nom de nos sculpteurs soit resté inconnu, il est manifeste qu'ils appartiennent surtout à l'école des Léonard de Vinci, des Sarto, des Rosso, des Bellini, des Primatice et des Cellini.

Quoi d'étonnant dès lors que certains ouvrages des maîtres aient été reproduits par nos artistes ?

Le Primatice, par exemple, avait reçu de François Ier, vers 1530, la mission d'aller à Rome mouler les plus belles statues antiques. Plusieurs chefs-d'œuvre furent alors reproduits et jetés en bronze. Dans le choix, le maître ne pouvait pas oublier

la Cléopâtre, dont Balthazar Castiglione venait de chanter la découverte en vers latins qui donnèrent à cette statue un si grand renom.

Ne pourrions-nous pas en dire autant de la mort de Lucrèce? Quand la statue qui la représente fut découverte sous le pontificat de Jules II, dans les décombres enfouis du Transtévère, c'est le cardinal Jean de Médicis lui-même qui voulut composer à la gloire de ce chef-d'œuvre les iambes qui devaient tout d'abord faire sa réputation. Et lorsque le jeune chantre de Lucrèce ceignit la tiare des Souverains Pontifes, sous le nom de Léon X, les artistes de l'école romaine n'eurent pas de plus sûr moyen de lui faire la cour que de mettre en honneur le sujet qu'il avait jugé digne de ses vers.

Les travaux d'Hercule sculptés dans notre chœur n'étaient-ils pas aussi dans les cartons du Primatice? L'atelier de Vulcain ne pouvait-il pas également trouver sa place dans les parcloses de nos stalles, puisque le maître peignait la même scène dans la galerie du bal et des fêtes du palais de nos rois à Fontainebleau (côté droit donnant sur le jardin, entre la 2e et la 3e arcade)? Ganymède lui-même n'était-il pas l'un des plus riches souvenirs de ce musée mythologique (ibid, 5e arcade)?

Ne nous demandez donc pas d'où peut venir à l'époque qui nous occupe un tel oubli des pures traditions de l'école mystique. Le naturalisme régnait de toutes parts avec le voluptueux cortége des souvenirs les plus déhontés de l'iconographie païenne. Les types se reproduisaient d'après les splendides ornements d'une cour que Brantôme disait « gentiment corrompue. »

Pour nous, en terminant cette étude spécialement consacrée aux enseignements religieux des stalles d'Auch, nous n'avons qu'à déplorer l'étrange confusion qui, dans ce temps, et pour certains détails de nos boiseries, venait accoler les plus étranges souvenirs du paganisme aux inspirations de l'art chrétien.

F. CANÉTO,
vic. gén

DOCUMENTS INÉDITS.

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS

relative à l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais (1).

J'ai publié ici (tome VIII, p. 42-49) trois lettres inédites d'Urbain de Saint-Gelais. La lettre que l'on va lire, où Catherine de Médicis raconte à son fils Henri III, le 7 décembre 1586, les exploits de l'évêque de Comminges, qui venait de s'emparer de Saint-Bertrand, et donne quelques détails sur une *licorne* conservée dans la principale église de cette ville, m'a paru trop intéressante pour n'être pas mise sous les yeux des amis de l'histoire méridionale.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Monsieur mon fils, l'evesque de Comminges vous a faict ce bon service, comme vous avez naguières entendu, d'avoir pris la ville de Saint-Bertrand de Comminges, très forte place située entre les monts Pirenées et qui importe merveilleusement à vostre service; car elle tient en seureté la pluspart de tous ces quartiers-là et donne faveur et moyen de retirer voz deniers, tant des tailles que aultres subventions et aussi les decymes, se montant le tout à très grandes sommes de deniers; et n'eust peu le dict evesque de Comminges faire et exécuter ceste entreprinse sans, oultre ses moyens qu'il y a tous mis, y emploier aussi beaucoup de ceulx de ses amis, qui se montent à grandes sommes desquelles il s'est obligé, comme il vous plaira entendre de ce gentilhomme present porteur, qu'il envoye devers vous affin qu'il vous plaise, comme je vous en supplye affectueusement, de voulloir faire pourveoir à son remboursement et remplasement des advances qu'il a faictes pour l'execution de la dicte entreprinse, et que par cy après il puisse avoir moyen de continuer à s'emploier et faire tousjours ce qu'il pourra (comme serviteur très affectionné qu'il vous est)

(1) Bibliothèque nationale. Fonds français, vol. 15573, p. 325.

pour vostre service et en quoy il vous espargne beaucoup; car au lieu qu'il faudroit necessairement que vous entretinssiez quelqu'un d'auctorité par delà pour y maintenir vostre service, il vous en descharge et le faict à ses propres cousts et despens avec ses amis qu'il a en grand nombre au pais, et qui sont et les maintient tous voz serviteurs, en quoy il mect le peu de moyens que Dieu et vous luy avez donnez, mais pour cela il n'entend vous estre aucunement à charge, vous requerant seullement de le faire rembourser des frais extraordinaires où il s'est constitué pour l'execution de la dicte entreprinse, qui a si bien succeddé et qui apporte tant d'utilité à vostre service. M'asseurant, monsieur mon filz, que c'est chose à quoy vous aurez esgard, je ne vous en diray sur ce poinct davantaige, mais vous prieray encores d'une chose dont il vous requiert aussi, qui est qu'il vous plaise escripre fort expressement au baron Jacques, frère du vicomte de Lerbourg (1) (que vous sçavez bien quelles gens ce sont), qu'ilz ayent à rendre tous les ornemens dont ils se sont saisys des églises dudict Saint-Bertrand, et mesmes une licorne appartenant à la grande eglise de ladicte ville, laquelle a de haulteur environ cinq pieds et qui est de fort grande valleur. Le dict evesque de Comminges et les aultres ecclesiastiques de ladicte eglise desireroient bien qu'il vous pleust la prendre vous mesmes, car c'est une pièce digne de vous et laquelle demeurant en ladite eglise sera tousjours en danger de se perdre et oultre cela donneroit occasion à ceulx qui ont envie de mal faire de faire nouvelles entreprinses pour avoir ung tel butin (2). Me remectant à ce dict porteur pour vous faire plus amplement entendre les aultres particularitez dont l'a chargé ledict evesque de Comminges, je ne vous feray plus longue lettre, priant Dieu, monsieur mon filz, qu'il vous vueille tousjours bien conserver, et vous donner en parfaicte santé très-longue et très-heureuse vye.

Escript à Coignac, le VIIIe jour de decembre 1583.

Vostre bonne, affectionnée et hoblygée mère,

CATERINE (3).

(1) *Sic* pour Larboust.

(2) Qui me donnera des nouvelles de la licorne de Saint-Bertrand de Comminges?

(3) Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici le regret que j'éprouve de ne voir jamais paraître, après de longues années d'attente, cette correspondance complète de Catherine de Médicis qui serait un des plus curieux et des plus importants ouvrages de la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. Confiée d'abord à M. Ph. Busoni, cette grande publication est aujourd'hui préparée par M. de La Ferrière-Percy. Puisse enfin le zèle de cet éditeur répondre à l'impatience des érudits!

Lettre du baron de Poyanne à Henri III (1).

Cette lettre, écrite par Bertrand de Baylens, baron de Poyanne, gouverneur de Dax, sénéchal des Landes, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, fait revivre le souvenir de deux vieilles familles de la ville de Saint-Sever, la famille de Topignan et la famille Du Hault; mais ce qui m'a décidé à la publier, c'est le nom du signataire, qui fut un des plus vaillants capitaines de la seconde moitié du XVIe siècle et qui, à ce titre, mérite une place d'honneur dans la galerie des hommes célèbres de la Gascogne (2).

Ph. T. DE L.

Sire,

Vacquant l'estat de lieutenant general en la prevosté de Sainct-Sever par le decès de feu M. Pierre de Topignan, M. Martin Du Hault, son beau-filz, vous a faict presenter ung placet aux fins qu'il vous pleust le pourvoir dudict estat de lieutenant general en ladicte prevosté, et ce tant en consideration des services que ledict feu de Topignan vous a faictz en l'exercisse dudit estat l'espace de trente ans ou plus, que aussy ledict Du Hault en l'exercisse de lieutenant particullier en ladicte prevosté puis huict ou dix ans en ça, auquel il s'est sy bien comporté que Dieu mercy il n'en a poinct eu reproches jusques à présent, ce que je vous ay voleu tesmoigner par la presente comme aussy de ce que je le cognois fort catholique, homme de bien, et très-affectionné à vostre service : qui me faict vous supplier très humblement, Sire, que pour le solagement, repos et asseurance de vos subjectz, tant de la ville de Sainct-Sever que de ceulx de ladicte pre-

(1) Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 15,568, p. 59.

(2) M. Berger de Xivrey dit, au sujet de Mont-de-Marsan, dans une note du tome I du *Recueil des Lettres missives d'Henri IV* (p. 592), sous une lettre du 19 novembre 1583, où le roi de Navarre signale M. de Poyanne comme un de ses redoutables adversaires : « Bertrand de Baylens, que de Thou désigne comme l'un des plus braves » gentilshommes de la province, s'était emparé de cette ville, avec beaucoup de cou- » rage, en 1580. » Voir le récit de de Thou aux pages 390 et 391 du tome VIII de la traduction française de son *Histoire* (édition de Londres, 1734). — Sur d'autres exploits de Poyanne voir l'*Histoire universelle* de d'Aubigné (t. II, p. 290, édition de 1626), et aussi Du Pleix, Monlezun, etc. Sur Bertrand de Baylens et sur ses descendants, on trouvera d'excellents renseignements dans l'*Armorial des Landes* de M. le baron de Cauna, t. II (1869), p. 395 et suivantes.

vosté, il vous plaise pourvoir ledict de Du Hault dudict estat, lequel pour en estre bien digne et capable s'acquitera sy bien de ceste charge que vous en serez fidellement servy, et vos dictz subjectz bien fort contanz et solagez, et je supplieray Nostre Seigneur,

Sire,

pour vostre prosperité et santé.

De Poyanne, ce XXVI d'avril 1584.

Vostre très-humble et très-obéissant subjet et serviteur,

POYANNE.

BIBLIOGRAPHIE.

Etude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche, par M. Emile Labeyrie. Grand in-8° de 44 pages. Paris, 1873.

On sait que M. Emile Labeyrie avait repris dès le mois d'août 1872, par des *Notes rectificatives*, dont nous avons rendu le compte le plus favorable, la question du mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint. Il avait alors soutenu contre diverses autorités : 1° que ce mariage avait eu lieu chez les Clarisses de Mont-de-Marsan, et non dans une abbaye landaise plus ou moins éloignée de cette ville; 2° qu'il avait été béni par le cardinal de Tournon et non par l'évêque de Lisieux.

Depuis, comme nos lecteurs s'en souviennent, un de nos érudits collaborateurs, M. l'abbé Barrère, a repoussé cette double assertion. Sa discussion a paru décisive sur les deux points; elle s'appuyait principalement sur le rapport contemporain et très-circonstancié de Sébastien Moreau.

L'auteur combattu par M. Barrère n'a pas été le dernier à reconnaître ce qu'il y avait d'incomplet dans ses premières recherches et d'erroné dans ses premières conclusions. Mais il n'a pas cru que son adversaire eût épuisé la question et il l'a reprise lui-même dans une étude bien autrement fouillée et riche de documents que son premier essai. Nous avons tremblé en la recevant que l'excellent travailleur, malgré sa bonne foi et son souci de l'exactitude qui nous sont très-particulièrement connus, ne se fût engagé, par trop d'attachement à ses vues, dans une discussion impossible. Nous avons

été bientôt rassuré. M. Emile Labeyrie reconnaît sans tergiverser que les prétendus témoignages recueillis au couvent des Clarisses de Mont-de-Marsan sont apocryphes et insoutenables, que par conséquent il ne fallait pas chercher là de nouvelles lumières sur les circonstances et sur le lieu du mariage de François Ier et d'Eléonore d'Autriche. Il admet aussi nettement que Sébastien Moreau est un guide sûr touchant la substance des faits; ce n'est que sur des détails particuliers qu'il lui oppose des réserves très-nettes et très-raisonnées.

Ces détails ont d'ailleurs leur importance, et l'auteur pour les tirer au clair a su réunir plusieurs documents authentiques d'un caractère officiel, qui manquaient, non-seulement à son premier travail mais à tous les travaux consacrés jusqu'ici au mariage de François Ier et de la sœur aînée de Charles-Quint.

Comme nous avions ici même regretté l'absence de tout récit du mariage royal contracté par procureur dès le mois de mars 1530, M. Emile Labeyrie a bien voulu combler cette lacune. De plus il a cru devoir consacrer tout un premier article, assez étendu, aux fiançailles mêmes de François Ier. Il en a d'autant mieux fixé les circonstances que sur ce point Sébastien Moreau, qui n'avait pu parler que par ouï-dire, est convaincu d'avoir rédigé un *récit romanesque,* d'avoir commis *de nombreuses erreurs de dates, de lieux et de faits.* Il place cet acte au 14 mars, et suppose qu'il eut lieu dans une entrevue des deux parties intéressées non loin de Fontarabie. Or, en se référant à des documents dont l'autorité n'admet ni contrôle ni comparaison, je veux dire aux *Lettres* du roi et de ses ministres et à l'*Itinéraire* de Charles-Quint, M. Labeyrie démontre que lesdites fiançailles eurent lieu à Madrid, dès le 21 janvier, en l'absence d'Eléonore d'Autriche qui fut représentée par le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, le même qui accompagna depuis le roi captif jusqu'à sa délivrance à la frontière. Pour le dire en passant, les circonstances de ce voyage sont encore gravement défigurées par Sébastien Moreau, toujours simple écho des propos du temps jusqu'à l'entrée en France : à partir de ce moment, il devient une autorité considérable, mais non indiscutable sur tous les points.

Dans le second article, qui est le plus étendu de son étude (p. 12-38), le consciéncieux auteur épuise la double question : du mariage contracté par le vicomte de Turenne, procureur de François Ier, avec la princesse espagnole, le 20 mars 1530, à La Torre de Langonne en Castille; et de la cérémonie religieuse qui acheva de consacrer cette

union au couvent de Beyries, dans la paroisse du Frêche, les deux époux présents, le 7 juillet de la même année.

Sur le premier fait, qui constitue le vrai mariage même religieux (1), l'auteur donne plusieurs documents inédits, dont le principal est le procès-verbal de la cérémonie, emprunté aux *Cartons de Simancas* de nos archives nationales.

Sur le second fait, qui intéresse plus immédiatement notre Gascogne, M. Labeyrie démontre, par des textes qu'on ne pourra guère contester, que la bénédiction nuptiale fut donnée aux royaux époux dans la petite bourgade landaise dont le nom et la place même ont été trop souvent méconnus. « Par cela même que la reine Eléonore et les fils du roi avaient dépassé Mont-de-Marsan, pendant que François Ier, de son côté, traversait Roquefort de Marsan en venant de Bordeaux, leur rencontre sur un point des Landes entre ces deux villes ne put avoir lieu qu'au seul monastère de religieuses existant alors dans ce pays, c'est-à-dire chez les Clarisses de Beyries, dirigées par Catherine d'Albret, abbesse et cousine du roi, laquelle avait succédé en 1527 à Marie d'Albret, autre parente du monarque. »

Reste la question du prélat qui a donné la bénédiction nuptiale. On désigne le cardinal de Tournon, l'évêque de Lisieux Jean le Veneur, et Louis Canossa, évêque de Bayeux. Ici l'auteur n'ose choisir entre des témoignages divergents. Sébastien Moreau ne le décide pas; car certains détails de son récit prouvent qu'il ne rédigea pas scrupuleusement des souvenirs personnels. Par exemple, il place auprès de la nouvelle reine l'évêque d'Aire Gabriel de Saluces, qui ne fut nommé à ce siége que cinq ans après.

Il nous semble que, non content de réparer les fautes d'un premier essai, M. Emile Labeyrie a traité à fond et d'une façon définitive, dans cette excellente *Etude*, la question du mariage de François Ier et d'Eléonore d'Autriche. LÉONCE COUTURE.

Le Livre Rouge de Mirande.

Par délibération du conseil municipal de Mirande, le 20 avril 1873, sur la proposition du maire de cette ville, M. Léonce Boussès, M. Labeyrie, imprimeur et propriétaire éditeur du *Messager de Mi-*

(1) Je doute même qu'il faille regarder la cérémonie subséquente « comme une satisfaction donnée aux scrupules religieux des époux. » En tout cas, les scrupules n'avaient aucun fondement; mais la cérémonie était d'usage et on tenait à honneur de ne pas l'omettre.

rande, a été autorisé à publier dans ce journal même, sous forme de feuilleton, et ensuite en brochure séparée, l'entière traduction du *Livre rouge de Mirande*. Cette traduction a été faite, il y a plusieurs années, par le regrettable M. J.-B. Barbé, notre collaborateur; elle forme avec la copie du texte, également exécutée de sa main, deux registres assez volumineux. L'original remplit un volume in-folio de 116 pages, qui est le titre le plus précieux des archives municipales de Mirande.

Les savants et les travailleurs auraient mille fois préféré la publication du texte; mais l'éditeur a eu ses raisons sans doute de ne pas compter avec ce public spécial. Si les habitants de Mirande désirent prendre connaissance des actes constitutifs de leur commune sans recourir au latin des textes, je n'ai garde de blâmer ce désir ou de critiquer l'éditeur qui veut bien y donner satisfaction. Je suis heureux surtout de rendre hommage à un maire et à des conseillers municipaux soucieux de leur histoire communale. Moi-même, faute du texte, je suivrai avec intérêt des traductions que j'ai tout lieu de croire fidèles: je sais quelle intelligence et quelle conscience M. Barbé portait dans ses travaux. Il y aura aussi quelques annotations de cet homme studieux, mais rien autre, la décision du conseil municipal ayant expressément exclu toute « annotation, observation ou réflexion n'émanant point du traducteur. »

Il n'a paru que 16 pages de cette publication, qui est petit in-4°, à deux colonnes. On y voit : 1° la délibération communale visée plus haut; 2° une notice sommaire sur Mirande, sous le titre de *Mémoires*, compilée par M. Barbé (p. 5-12), et qui se termine par une rapide indication des cinquante-une pièces renfermées dans le cartulaire dit *livre-rouge*; 3° le commencement des *priviléges*, accordés le 25 juillet 1281 aux habitants de la Ville et Perche de Mirande, par le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues, et qui sont, ainsi que la plupart des pièces qui doivent suivre, de première importance pour l'histoire de Mirande et des lieux voisins.

QUESTIONS.

90. De deux grands jurisconsultes gascons du XVIe siècle.

Gabriel de Lurbe, dans son petit livre si élégant, mais hélas ! si concis, *De illustribus Aquitaniæ viris* (Bordeaux, Simon Millanges, 1591), nous fait connaître deux jurisconsultes de son temps qui appartenaient par la naissance à

notre province où ils ont été, je crois, tout à fait oubliés. Le premier est Salvat Pomerius (Pomé? Pomiez?) né à Bayonne d'un père très lettré; après de bonnes études de jurisprudence, il devint successivement à Bordeaux, avocat, membre du Parlement, président aux enquêtes. Il y mourut dans un âge avancé avec la réputation d'*un nouveau Papinien* (Lurb., *lib. cit.*, p. 103, 104).—Le second, Bernard Laburthe (je ne crois pas me tromper en interprétant ainsi le nom latinisé *Burtanus*) était né en Armagnac, *apud Armeniacos*. Il fut avocat à Bordeaux et acquit le plus brillant renom d'éloquence et de science juridique. Voyez encore de Lurbe (p. 142, 143), qui parle de notre compatriote avec une vive admiration.

Pourrait-on m'indiquer ailleurs quelque chose de plus sur ces deux hommes *illustres?* existe-t-il de l'un ou de l'autre quelque plaidoyer ou autre ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit? L. C.

QUESTIONS.

91. Sur un opuscule de Bernard Abatia.

Bernard Abatia, médecin, né à Toulouse dans la 1re moitié du XVIe siècle, publia, suivant La Croix du Maine, une *Pronostication sur le mariage de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite de France, son épouse*. Paris, 1572. Cette pièce est si rare que non-seulement elle n'a pas été connue du P. Lelong, et de ses savants continuateurs, mais qu'encore elle ne paraît avoir été connue d'aucun bibliographe de notre temps. Je demande, je demande surtout aux érudits toulousains, s'il est décidément impossible de savoir, sinon sur le livre, du moins sur l'auteur, quelque chose de plus que le peu qui nous est donné par La Croix du Maine. Naturellement je ne veux pas être renvoyé à la *Biographie toulousaine*, dont les rédacteurs, sans indiquer la moindre source, ne craignent pas d'affirmer que B. Abatia composa, de plus, *divers traités* (quels traités?) *dont les critiques* (quels critiques?) *ont fait l'éloge*.

T. de L.

92. D'une pièce patoise intitulée : *Regrets gascons*.

Dans le *Catalogue de livres anciens et modernes rares et curieux de la librairie Auguste Fontaine* (Paris, 1874, gr. in-8°), je trouve (p. 357, article 2039) cette indication : « *Regrets gascons sur la mort dou praube feu Sarret, que Diu l'agi son amme*. A Paris, MDCXLIX, in-4°, de 12 pp. cart. 60 francs. » Le rédacteur du catalogue ajoute : « Très-bel exemplaire d'une pièce rarissime et qui n'est pas citée dans les bibliographies que nous avons consultées. » Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cette pièce qui doit avoir été composée par un homme né non loin des bords de la Garonne? Il faut que ce soit à la *Revue de Gascogne* que revienne l'honneur de faire connaître cette élégie *sur la mort dou praube feu Sarret*, laquelle, si j'ose joindre ma négation

à celle du savant rédacteur du catalogue Fontaine, n'a jamais encore été mentionnée par les bibliographes. Je souhaite à notre cher recueil, à l'occasion du nouvel an qui s'approche, la parfaite solution de cette question et de toutes les questions posées jusqu'à ce jour, avec un magnifique accroissement d'abonnés.

T. de L.

RÉPONSES.

79. Du séjour de saint Rigobert en Gascogne.

(Voyez la *Question*, ci-dessus, p. 195.)

Bolland a publié dans le premier volume des *Acta Sanctorum*, au 4 janvier, une *Vie* du saint archevêque de Reims, d'après un manuscrit, jusqu'alors inédit (Surius n'en avait donné qu'un abrégé mis en latin élégant), du monastère de Sainte-Marie de Bonnefont (Haute-Garonne). Au chapitre V de cette légende, on ne lit, sur la question proposée par M. Tamizey de Larroque, que ces mots trop peu satisfaisants pour notre curiosité provinciale : *Secessit in Wasconiam regionem, ibique exulando, dum multas sancta indefessus intentione memorias sanctorum lustraret...* Suit le récit d'un miracle, que j'aime mieux transcrire en français d'après le P. Giry : « Un jour qu'il prioit dans un lieu où étoient deux cloches que l'on avoit enlevées de son église, ces cloches devinrent muettes et ne purent plus rendre aucun son. Le curé (*sacerdos loci*) bien étonné, s'adressant au saint, lui demanda son nom et d'où venoit le silence de ses cloches. Cette rencontre l'obligea de parler et d'apprendre à tous les assistants que ces cloches appartenoient à Saint-Pierre de Reims; et pour preuve de la vérité il les sonna facilement, ce qui fut cause de leur restitution. » Il est possible que ce fait soit placé en Gascogne par un défaut dans la rédaction de la légende; il paraît un peu étrange que deux cloches volées eussent fait un si grand voyage.

Quoi qu'il en soit, le séjour de saint Rigobert n'a pas laissé de trace historique dans notre province. Nous devons rappeler seulement un rapprochement établi par notre savant collaborateur le R. P. Labat, entre un village des Landes et un autre du pays rémois, précisément à l'occasion de saint Rigobert (voyez ci-dessus, p. 67, note). — Si ce n'est qu'une conjecture, elle a le mérite de se rattacher à des recherches, encore trop neuves, mais qui peuvent être très fécondes, sur la toponymie et l'hagiographie locale.

L. C.

81. D'une comparaison de Sponde.

(Voyez la *Question*, ci-dessus, p. 340.)

On lit dans le Moréri de 1759, art. *Caulet* (t. III, p. 358) : «... Il eut toutes les peines du monde à réduire dans quelque ordre douze chanoines réguliers, que M. Sponde, son prédécesseur, appeloit douze léopards. » L'article est de l'abbé Goujet, qui a travaillé sur les meilleurs documents et dont l'exactitude

est généralement appréciée. Ainsi Dom Chaudon n'a pas cédé ici trop légèrement, comme il lui arrive quelquefois, au désir d'égayer son *Dictionnaire historique*, dont le succès d'ailleurs vint d'un mérite très-solide.

On trouverait peut-être le mot cruel de Sponde dans quelque livre antérieur au supplément de Moréri par l'abbé Goujet. Je ne suis pas en mesure de pousser loin cette recherche. Je dois dire seulement que ce mot n'est pas rapporté, mais qu'il est rendu assez vraisemblable par Pierre Frizon; ce biographe contemporain de l'évêque de Pamiers, Henri de Sponde, parle des désagréments que son ami eut à souffrir du clergé et des fidèles de ce diocèse. Voyez le chapitre XXIX de *Henrici Spondani vita*, en tête de la *Continuation* de Baronius. (Paris, 1647, 2 vol. in-fol.) L. C.

87. De la patrie de Bernard de Juzic.

(Voyez la *Question*, ci-dessus, p. 481.)

Les divers écrivains modernes qui ont fait mention du dominicain Bernard de Juzic ont tous eu, je crois, pour premier guide Bernard Guidonis, mort évêque de Lodève en 1331. Ce chroniqueur, ordinairement très-exact, s'exprime ainsi dans son *Libellus de magistris ordinis Prædicatorum*, publié dans l'*Amplissima collectio* de Dom Martène (t. VI, p. 411) : « *Undecimus magister ordinis... fuit frater Bernardus de Juzico, de villa quæ appellatur Landarro, vasatensis diœcesis, oriundus, de prædicatione conventus burdegalensis, vir litteratus et discretus*, etc. »

Je crois que ce nom de *Juzic* se rapporte à *Jusix*, village du canton de Meilhan, dans l'arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne). Quant au lieu de *Landarro*, patrie du onzième général de l'ordre des Frères-prêcheurs, ne serait-ce pas *Landreau*, dans la commune de Cézac, canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye (Gironde)?

J'avais pensé d'abord qu'il aurait pu y avoir confusion, de la part de Guidonis ou de ses copistes, entre la patrie de Bernard de Juzic et le nom d'un de ses successeurs, souvent cité dans la chronique de l'ordre, Bérenger *Landorra*, treizième général des Jacobins. Mais cette conjecture, à laquelle pourtant on pourra revenir si la géographie (ce que j'ignore) s'oppose sérieusement à l'identification de *Landarro* et de *Landreau*, ne m'inspire aucune confiance.

L. C.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATORZIÈME.

ARCHÉOLOGIE.

Archéologie chrétienne.

Les boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch (*F. Canéto*), pages 205, 564.

XI. Souvenirs historiques, dates et armoiries de famille, 205.
XII. Inscriptions et légendes, 210.
XIII. Mythologie et histoire profane, 564.

Restauration des vitraux de Sainte-Marie d'Auch, 382.

Epigraphie.

Fronton épigraphique à Sarrouilles (Hautes-Pyr.) (l'*abbé J. Dulac*, 354.

Une inscription condomoise du XVIe siècle (*H. D.*), 287.

Numismatique.

Monnaie de Cécile, comtesse de Rodez-Armagnac (l'*abbé Barrère*), 39.

Lettre sur le même sujet (*H. D.*), 90.

Monnaies de saint Louis et de Philippe le Hardi (l'*abbé Barrère*), 143.

Lettre sur le même sujet (*H. D.*), 241.

Monnaies féodales trouvées à Saint-Barthélemy (l'*abbé Barrère*), 268.

Sphragistique, héraldique, etc.

Souvenirs historiques relatifs au siége d'Auch, à ses prélats, à leur chapitre, à leurs sceaux, contre-sceaux, etc. (*F. Canéto*), 389.

Un plat de faïence landaise armorié (*Dr Léon Sorbets*), 165.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Paléontologie.

Molaires et incisives fossiles de Dinothérium (*F. Canéto*), 142.

Géographie historique.

La villa de Saint-Cricq de Marsan, recherches sur ses habitants (*R. P. J. Labat*), 17, 63.

I. Préliminaires, 17.
II. Les Arborius, 23, 63.
III. Les Vascons, 66.

La villa Bapteste (*Ph. Tamizey de Larroque*), 137.

Un dernier mot sur le lieu du mariage de François Ier (*J.-F. Samazeuilh*), 88.

Encore le lieu du mariage de François I (l'*abbé Barrère*), 140.

Notice historique sur l'abbaye de Verrières en Marsan, par L. de la Roche d'Estillac (*L. C.*), 239.

Etude historique sur le lieu, etc., *du mariage de François Ier*, par E. Labeyrie (*L. C.*) 1572.

L'archiprêtré de Mauléon en Armagnac au XVIIIe siècle (*R. P. Labat*), 365.

Petite géographie du Gers, par MM. Périgot et Masson (*L. C.*), 191.

Petite géographie du Gers, par F. Tournon (*L. C.*), 476.

II. HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE.

Histoire provinciale.

Essai sur les bastides fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles, par A. Curie Seimbres (*L. C.*), 279.

De l'usage de l'artillerie en Gascogne au XIVe et au XVe siècle (*Paul Laplagne-Barris*), 433.

Histoire nobiliaire.

De l'origine des seigneurs de Termes d'Armagnac (*P. Laplagne-Barris*), 400.

Une branche des Pic de la Mirandole dans les Landes (*F. Arnaudin*), 259.

Les Saint-Géry de Magnas dans l'Agenais et le Condomois (l'*abbé Barrère*), 415, 442, 556.

I. Les Saint-Géry à la Mothe-Magnas, 415.
II. Les Saint-Géry de Magnas à Mézin pendant les guerres de la Fronde, 442.
III. Jean de Saint-Géry de la Mothe-Magnas, collége de Mézin, etc., 556.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire monastique.

Le cartulaire de Sorde, d'après M. Paul Raymond (*Léonce Couture*), 181.

Le Prieuré de Saint-Orens d'Auch (*F. Canéto*), 245, 506.
XLVII. Depuis le morcellement de l'enclos jusqu'en 1852, 245.
XLVIII. Depuis 1852 jusqu'à l'alignement réglé en 1867, 252.
XLIX. Depuis 1867 jusqu'à la dernière réorganisation de l'enclos bénédictin, 506.
Pose de la première pierre de la nouvelle église du Prieuré (*Léonce Couture*), 290.
Essai historique sur l'abbaye de Gimont (l'*abbé R. Dubord*), 25, 69, 448, 496.
§ 2. Acquisitions dans Gimont et Escornebœuf, 25, 69.
§ 3. Acquisitions dans Harbielle, 448.
§ 4. Acquisitions dans Solomiac, 496.
Les premières Feuillantines (l'*abbé H. Marquet*), 485, 533.
I. Commencement des Feuillantines, 486.
II. Mme de Marguestaud, 533.
III. Les Feuillantines à Montesquiou-Volvestre, 538.
IV. Les Feuillantines à Toulouse, 550.

Histoire paroissiale.

La musique et le plain-chant à l'église de Lombez au XVIIe siècle, (*L. Couture*), 457.

Biographie.

La Mère-Sainte, fondatrice du Carmel d'Auch (l'*abbé H. Marquet*), 97, 150.
VI. Diverses fondations. Bordeaux, Toulouse, 97.
VII. Lectoure, Agen, 104.
VIII. Auch, Montauban, 150.
IX. Pamiers, mort à Auch, 158.
Vie de Mgr de Salinis, par Mgr de Ladoue, 2e édition, (*L. C.*), 40.
Vie de Mgr Delamare, par le P. Alphonse Paris (*L. C.*), 427.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Philologie.

Girart de Roussillon, trad. sur le manuscrit d'Oxford (suite) (*Paul Meyer*), 293.
Les origines des langues romanes et M. Granier de Cassagnac (*Léonce Couture*), 518.
L'*Imitatiou de Jésu-Chrit*, par l'abbé Lamayzouette, 2e édit. (*L. C.*), 384.
Etude sur une notice de M. Paul Meyer, par le Dr Noulet (*L. C.*), 238.

Histoire de l'enseignement.

De l'instruction primaire dans nos contrées autrefois et aujourd'hui (*P. Laplagne-Barris*), 197.

Recherches sur l'enseignement primaire avant 1789 : Mauroux, Saint-Créac, Aubiet, Solomiac (*l'abbé R. Dubord*), 309.

Notice historique sur le collége et le lycée d'Auch (*Cl.-H. Masson*), 341.

Biographies, études littéraires.

De la renaissance des lettres en Gascogne au XVIe siècle (*Léonce Couture*), 5.

Trois poètes condomois du XVIe siècle. I. Jean du Chemin (*id.*), 49, 137.

Dumont, chirurgien juré d'Auch (*Pr. Lafforgue*), 271.

Lettres de Janus Frégose, év. d'Agen, publiées par Ph. T. de L., et *Documents sur les Scaliger*, p. par M. A. Magen (*L. C.*), 284.

Lettres inédites de Du Vair, p. par M. Ph. T. de L. (*L. C.*), 474.

L'abbé Augustin Sénac (*Léonce Couture*), 321.

Edouard Lartet (*id.*), 219.

V. DOCUMENTS INÉDITS.

Documents municipaux.

Analyse et extraits d'un registre de l'hôtel-de-ville de Condom (*l'abbé Barrère*), 169.

V. Premiers troubles du protestantisme, *ib.*

Publication du livre rouge de Mirande, 574.

Lettres missives.

Bossuet, évêque de Condom; une lettre inédite, etc. (*l'abbé Barrère*), 376.

Cinq lettres du cardinal de Gramont (*Ph. Tamizey de Larroque*), 175.

Deux lettres de Jean de Lartigue (*id.*), 380.

Seize lettres de Dom Martianay (*id.*), 231, 274, 421, 466, 527.

Trois lettres sur Pau au XVIIe siècle (*id.*), 85.

Une lettre de Catherine de Médicis sur Urbain de Saint-Gelais (*id.*), 569.

Lettre du baron de Poyanne à Henri III (*id.*), 571.

NOTES DIVERSES.

XXIV. Le registre perdu de Condom (*l'abbé Barrère*), 43.

XXV. Un prétendu professeur de Condom au XVIe siècle (*L. C.*), 44.

XXVI. Une histoire récente sur les reliques de saint Vincent de Paul (*Cl.-H. Masson*), 147.

XXVII. Sur les lieues de Gascogne (*L. C.*), 148.

XXVIII. D'un opuscule publié en Béarn sous Louis XIII (*T. de L.*), 193.

XXIX. Fontrailles et la conspiration de Cinq-Mars (*Cl.-H. M.*), 194.

XXX. Mascaron et Mlle de Scudéry (*T. de L.*), 242.

XXXI. Sur l'aventurier béarnais Loustaunau (*Cl.-H. M.* et *G. B. de la Grèze*), 244, 288.

XXXII. Sur le théologien Charlas, du Conserans (*Cl.-H. M.*), 288.

XXXIII. Une distraction de M. Francisque Michel (*T. de L.*), 288.

XXXIV. La bibliothèque du Dr Payen (*Gust. Brunet*), 338.

XXXV. Eloge de Ronsard par Sc. du Pleix (*T. de L.*), 339.

XXXVI. Une pièce du théâtre des Jésuites d'Auch (*Cl.-H. M.*), 339.

XXXVI. Jean de Monluc et Benvenuto Cellini (*T. de L.* et *L. C.*), 386.

XXXVIII. Un sixain en l'honneur du card. de Tournon (*T. de L.*), 387.

XXXIX. Le card. d'Armagnac et M. H. Martin (*T. de L.*), 479.

XL. Sur les PP. Segui et Aubery (*Cl.-H. M.*), 479.

XLI. Un phénomène en 1580 à Belloc-Laboubée (*L. C.*), 480.

XLII. D'un évêque de Condom correspondant d'Erasme (*L. C.*), 530.

XLIII. Nomination de régents à Marciac en 1716, 530.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

3. D'un prétendu poème de Joseph de Saint-Géry. Réponse (*T. de L.*), 388.

41. Sur Jacques de Béla. Réponse (*G. B. de la Grèze*), 289.

68. Sur la commune de Sarranfront. Réponse (*l'abbé Départ*), 195.

74. D'un manuscrit sur les antiquités de Bigorre. Réponse (*F. Couaraze de Lad*), 45.

75. Sur un relieur peut-être gascon (*Cl.-H. Masson*), 44.

76. Sur Jean Salabert, écrivain agenais (*T. de L.*), 94. Réponse (*J. Dulac*), 289.

77. D'une plaquette sur Cospéan, év. d'Aire (*E. L.*), 96.

78. D'un Macrobe célèbre au XVIe siècle (*Cl.-H. M.*), 96.

79. Du séjour de saint Rigobert en Gascogne (*T. de L.*), 195. Réponse (*L. C.*), 577

80. De la première édition du *Gueroco Guero* (*T. de L.*), 340.
81. Sur une comparaison de Sponde (*T. de L.*), 340. Réponse (*L. C.*), 577.
82. De la ressemblance de Muret avec Luther (*T. de L.*), 340.
83. De l'origine béarnaise de Cujas (*T. de L.*), 388.
84. Auger Gaillard et sa traduction de l'Apocalypse (*L. Soulice*), 431.
85. Mascaron et les anagrammes en son honneur (*T. de L.*), 432.
86. Les dunes et l'abbé Desbiey (*T. de L.*), 432. Réponse (*L. Sorbets*), 482.
87. Du lieu de naissance de Bernard de Juzic (*T. de L.*), 481. Réponse (*L. C.*), 577.
88. Des deux éditions de *Notitia utr. Vasconiæ* (*T. de L.*), 482. Réponse (*L. Soulice*), 531.
89. Sur un romancier gascon peu connu (*T. de L.*), 482.
90. De deux grands jurisconsultes gascons du XVIe siècle (*L. C.*), 575.
91. Sur un opuscule de Bernard Abatia (*T. de L.*), 576.
92. D'une pièce patoise intitulée : Regrets gascons (*T. de L.*), 576.

CHRONIQUE DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du 16 décembre 1872, 90.
— du 10 mars 1873, 425.

AVIS A MM. LES ABONNÉS.

MM. les abonnés à la *Revue de Gascogne* sont priés d'envoyer le montant de leur abonnement, pour 1874, en un mandat postal (6 fr. pour le Gers et les départements limitrophes, 8 fr. pour le reste de la France), à l'ordre de M. Félix Foix, éditeur et administrateur de la *Revue de Gascogne*.

Une traite représentant le montant de l'abonnement avec addition de 1 fr. pour frais de recouvrement devant être tirée sur MM. les abonnés dans la première quinzaine de février prochain, prière à ceux d'entr'eux qui ne désireraient plus recevoir la *Revue* de renvoyer à M. Foix le numéro de janvier 1874, en mettant sur le dos de la bande le mot *refusé* suivi de leur signature.

L'Administrateur-Editeur,
Félix FOIX.

AUG 11 1936